

SAINT ALPHONSE DE LIGUORI,

DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

---

# LE PRÊTRE.

TOME PREMIER.

SELVA

OU

RECUEIL DE MATÉRIAUX

POUR RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES,

*Ouvrage pouvant servir aux prêtres pour leurs lectures spirituelles*

---

TRADUCTION NOUVELLE

PAR LE P. EUGÈNE PLADYS,

RÉDEMPTORISTE.

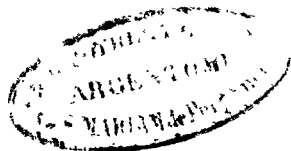
---

PARIS

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

51, RUE DE LILLE, 51

1884



# SELVA.

## CHAPITRE PREMIER.

### DE LA DIGNITÉ DU PRÊTRE.

« Rien de plus grand, dit saint Ignace le Martyr, que la dignité sacerdotale<sup>1</sup>. » Non content d'élever le sacerdoce au-dessus de toutes les dignités créées, saint Éphrem le proclame une dignité infinie. « Étonnante merveille ! s'écrie-t-il, sublime, immense, infinie est la dignité sacerdotale<sup>2</sup>. » « Sans doute, remarque saint Jean Chrysostome, le sacerdoce s'exerce ici-bas et parmi les hommes ; cependant il faut le compter au nombre des choses célestes<sup>3</sup>. » S'inspirant de saint Augustin, qui place le sacerdoce bien au-dessus de toutes les dignités soit terrestres, soit célestes, et ne le déclare inférieur qu'à Dieu seul, un auteur s'écrie : « O prêtre du Seigneur, admirez l'élévation du ciel, et sachez que vous

Combien est sublime la dignité du prêtre ;

1. Omnium apex est sacerdotium. *Epist. ad Smyrn.*

2. Miraculum est stupendum, magna, immensa, infinita sacerdotii dignitas. *De Sacerd.*

3. Sacerdotium in terris peragitur, sed in rerum cœlestium ordinem referendum est. *De Sacerd.* 1. 3.

êtes plus élevé; admirez la sublimité des trônes les plus glorieux, et sachez que vous êtes plus sublime: vous n'avez au-dessus de vous que Dieu seul, votre créateur<sup>1</sup>. » Innocent III dit également: « Le prêtre, constitué médiateur entre Dieu et l'homme, est inférieur à Dieu, mais bien supérieur à l'homme<sup>2</sup>. »

Elle est même  
divine.

Saint Denys l'Aréopagite ajoute même: « Parler du prêtre, c'est éveiller l'idée d'un être divin, et par conséquent, dit-il encore, sa dignité n'est pas seulement angélique, elle est divine<sup>3</sup>. » Aussi, d'après saint Ephrem, « impossible que personne comprenne la magnificence de la dignité sacerdotale<sup>4</sup>. » Il suffit, du reste, de penser que Jésus-Christ nous fait un devoir de considérer les prêtres comme d'autres lui-même. *Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise*<sup>5</sup>. « Donc, conclut saint Jean Chrysostome, celui qui honore le prêtre du Christ, honore le Christ lui-même; comme aussi, il insulte le Christ, celui qui insulte le prêtre du Christ<sup>6</sup>. » Sainte Marie d'Oignies avait une telle vénération pour la dignité des prêtres, qu'elle baisait sur le sol l'empreinte de leurs pas.

1. O sacerdos Dei! si altitudinem cœli contemplaris, altior es; si omnium dominorum sublimitatem, sublimior es; solo tuo Creatore inferior es. *Catal. gloriæ mundi*, p. 4. cons. 6.

2. Inter Deum et hominem medius constitutus; minor Deo, sed major homine. *In Consecr. Pont.* s. 2.

3. Angelica, imo divina est dignitas. Qui sacerdotem dixit, prorsus divinum insinuat virum. *De Eccl. Hier.* c. 1.

4. Excedit omnem cogitationem donum dignitatis sacerdotalis. *De Sacerd.*

5. Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit. *Luc.* x. 16.

6. Qui honorat sacerdotem Christi, honorat Christum; et qui injuriat sacerdotem Christi, injuriat Christum. *Hom.* 17.

## I.

## GRANDE DIGNITÉ DU PRÊTRE A RAISON DE SES FONCTIONS.

La dignité des prêtres se mesure d'abord sur la grandeur des fonctions qu'ils ont à remplir. Choisis par Dieu lui-même, ils doivent exécuter ici-bas ses desseins et veiller à ses intérêts. « Divins sont les ministères confiés aux prêtres <sup>1</sup>, » dit saint Cyrille d'Alexandrie. Saint Ambroise ajoute : « Il faut regarder le ministère sacerdotal comme une profession divine <sup>2</sup>. »

Le prêtre est le ministre chargé par Dieu, en qualité d'ambassadeur public de toute l'Église, d'honorer sa majesté divine et d'obtenir les grâces d'en-haut pour tous les fidèles. L'Église tout entière ne peut procurer à Dieu autant de gloire ni aux fidèles une aussi grande abondance de grâces, qu'un seul prêtre par la célébration d'une seule messe ; car, en dehors des prêtres, ce que toute l'Église pourrait faire de plus grand pour l'honneur de Dieu, ce serait de lui sacrifier la vie de tous les hommes. Mais que serait l'immolation de tout le genre humain en regard de ce sacrifice où le prêtre offre la vie de Jésus-Christ, et qui est d'une valeur infinie ? En effet, devant Dieu, que sont tous les hommes ? un peu de poussière, comme le dit Isaïe : *Les nations sont semblables à une goutte d'eau échappée d'une coupe,*

Le prêtre  
glorifie Dieu,

1. Genus divinis ministeriis mancipatum. *De Adorat.* l. 13.

2. Deifica professio. *De Dignit. sac.* c. 3.

*elles sont semblables à une poussière légère*<sup>1</sup>; moins encore, elles sont un pur néant, ainsi que l'affirme également Isaïe: *Comme si elles n'étaient pas, voilà ce que sont les nations devant Dieu*<sup>2</sup>.

Quand donc le prêtre célèbre la sainte messe, il procure à Dieu, en lui sacrifiant Jésus-Christ, une gloire infiniment plus grande que si tous les hommes se dévouaient à la mort pour lui faire le sacrifice de leur vie. Que dis-je? par une seule messe, le prêtre honore Dieu bien plus que ne l'ont honoré et que ne l'honoreront jamais tous les anges et tous les saints du ciel, sans même excepter la très sainte vierge Marie; car tous ensemble ne peuvent lui rendre un culte qui soit infini comme le culte rendu par le prêtre quand il célèbre à l'autel.

Il le remercie, En outre, chaque fois qu'un prêtre offre le saint sacrifice, il présente à Dieu de dignes actions de grâces pour tous ses bienfaits, même pour ceux dont les bienheureux du ciel lui sont redevables. Or les bienheureux eux-mêmes, en unissant toutes leurs actions de grâces, ne peuvent dignement remercier Dieu. Ainsi, à ce point de vue encore, la dignité sacerdotale surpasse toutes les dignités, y compris celles du ciel.

Il attire ses bénédictions sur tous. Enfin le prêtre est l'ambassadeur de tout le genre humain auprès de Dieu: comme tel, il le prie pour toutes les créatures, et sur toutes il fait descendre les bénédictions divines. « C'est l'univers tout entier, dit saint Jean Chrysostome, qui

1. Quasi stilla situlae..., pulvis exiguus. *Is.* LX. 15-17.

2. Omnes gentes, quasi non sint, sic sunt coram eo. *Ibidem.*

députe le prêtre vers Dieu pour lui demander des grâces <sup>1</sup>. » Saint Éphrem ajoute : « Il a ses entrées franches auprès de Dieu <sup>2</sup>, » tellement que toutes les portes lui sont toujours ouvertes.

Pour créer un prêtre, il a fallu la mort de Jésus-Christ. Il n'était pas nécessaire que le Rédempteur mourût pour sauver le monde. Une goutte de sang, une seule larme, la moindre prière suffisait pour obtenir le salut de tous, parce que cette prière était d'une valeur infinie, et par conséquent suffisante pour sauver le monde tout entier, et même mille mondes. Mais, pour qu'il y eût un prêtre sur la terre, la mort de Jésus-Christ était nécessaire. Quel moyen, sans cela, d'avoir la victime qu'offrent maintenant à Dieu les prêtres de la nouvelle loi, victime toute sainte et toute pure, victime suffisante pour rendre à Dieu un honneur digne de Dieu ? En vain tous les hommes et tous les anges sacrifieraient-ils leur vie : ce serait trop peu, comme nous l'avons déjà dit, pour procurer à Dieu un honneur infini, tel que lui en procure un prêtre par une seule messe.

Ce que coûta  
le prêtre  
à Jésus-Christ.

## II.

### GRANDE DIGNITÉ DU PRÊTRE A RAISON DE SON POUVOIR SUR LE CORPS DE JÉSUS-CHRIST.

La dignité du prêtre se mesure, en second lieu, au pouvoir qu'il exerce sur le corps réel et sur le corps mystique de Jésus-Christ.

1. Pro universo terrarum orbe legatus intercedit apud Deum. *De Sacerd.* 1. 6.

2. Cum Deo familiariter agit. *De Sacerd.*

Le prêtre fait  
descendre  
Jésus-Christ en  
ses mains,

Quant au corps réel, la foi nous enseigne que le Verbe incarné s'est obligé d'obéir à la voix du prêtre qui consacre, et de descendre dans les mains de son ministre sous les espèces sacramentelles. Avec quel étonnement nous lisons que *Dieu, obéissant à la voix d'un homme*<sup>1</sup>, fit arrêter le soleil aussitôt que Josué se fut écrié : *Soleil, ne te meus pas contre Gabaon... Et le soleil s'arrêta au milieu du ciel*<sup>2</sup>. Mais combien notre étonnement augmente quand nous considérons qu'au moment où le prêtre prononce ces courtes paroles : *HOC EST CORPUS MEUM*, Dieu se fait obéissant jusqu'à descendre du ciel en quelque lieu et aussi souvent que le prêtre l'appelle; et même il se place entre les mains du prêtre, celui-ci fût-il son plus mortel ennemi. Descendu sur l'autel, il reste là, entièrement à la disposition de son ministre; et dès lors, libre au prêtre de le transporter d'un lieu à un autre, partout où bon lui semble; libre encore au prêtre de le renfermer dans le tabernacle, de l'exposer sur l'autel, de le porter hors de l'église; libre enfin au prêtre de le prendre lui-même ou de le donner aux autres en nourriture. « Quelle puissance, s'écrie saint Laurent Justinien, puissance infinie que celle des prêtres! Un mot tombe de leurs lèvres, et le corps du Christ est là, substantiellement formé de la matière du pain, et le Verbe incarné, descendu du ciel, se trouve réellement présent sur la table de l'autel! Jamais

1. Obediente Domino voci hominis. *Jos. x. 14.*

2. Sol, contra Gabaon ne movearis... Stetit itaque sol in medio cœli. *Jos. x. 12.*

la bonté divine n'accorda semblable puissance aux anges. Les anges se tiennent aux ordres de notre Dieu ; mais les prêtres le prennent en mains, ils le distribuent aux fidèles, ils se le donnent à eux-mêmes <sup>1</sup>. »

Quant au corps mystique de Jésus-Christ, lequel se compose de tous les fidèles, le prêtre a sur lui le pouvoir des clefs ; et ainsi peut-il délivrer les pécheurs de l'enfer, les rendre dignes du ciel et les changer d'esclaves du démon en enfants de Dieu. « Tel est, dit saint Maxime de Turin, ce pouvoir judiciaire attribué à Pierre, que sa décision entraîne celle de Dieu <sup>2</sup>. » Oui, Dieu lui-même est lié par la sentence de son ministre, tellement qu'il doit accorder ou refuser le pardon, suivant que le prêtre, connaissant les dispositions du pénitent, accorde ou refuse l'absolution. Le prêtre profère donc la sentence, et Dieu y souscrit, ou, comme s'exprime saint Pierre Damien, « la sentence de Pierre précède celle du Rédempteur <sup>3</sup>. » « Ainsi, conclut saint Jean Chrysostome, le Maître marche à la suite du serviteur : quelque décision que prenne ici-bas le serviteur, elle est ratifiée là-haut par le Maître <sup>4</sup>. »

Il sauve  
et enrichit les  
âmes.

1. *Maxima illis est collata potestas ! Ad eorum pene libitum corpus Christi de panis transsubstantiatur materia ; descendit de cœlo in carne Verbum, et altaris verissime reperitur in mensa ! Hoc illis prærogatur ex gratia, quod nusquam datum est Angelis. Hi assistunt Deo ; illi contrectant manibus, tribuunt populis, et in se suscipiunt. Serm. de Euchar.*

2. *Tanta ei (Petro) potestas attributa est judicandi, ut in arbitrio ejus poneretur cœleste judicium. In Nat. B. Petri. hom. 3.*

3. *Præcedit Petri sententia sententiam Redemptoris. Serm. 26.*

4. *Dominus sequitur servum ; et quidquid hic in inferioribus judicaverit, hoc ille in supernis comprobabit. De Verbis Is. hom. 5.*



Les prêtres sont en même temps les dispensateurs des trésors de Dieu et ses auxiliaires. « Considérez les prêtres, dit saint Ignace le Martyr, comme les économes préposés à la maison de Dieu et comme les compagnons de ses travaux <sup>1</sup>. » « Ils sont, dit saint Prosper, l'honneur et les inébranlables colonnes de l'Église; ils sont les portes de la cité éternelle; par eux, tous parviennent jusqu'au Christ; ils sont les gardiens vigilants auxquels le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux; ils sont les économes de la maison du roi pour assigner à chacun, selon leur bon plaisir, sa place dans la hiérarchie <sup>2</sup>. »

Si le Rédempteur venait dans quelque église occuper un confessionnal pour administrer le sacrement de pénitence, et qu'un prêtre, à quelques pas de là, entendit également une confession, Jésus-Christ préférerait les paroles de l'absolution : EGO TE ABSOLVO et le prêtre dirait de son côté : EGO TE ABSOLVO; sans nul doute l'une et l'autre sentence produirait le même résultat, à savoir la rémission des péchés. Quel honneur pour un sujet, si son roi l'autorisait à mettre en liberté tous les prisonniers qu'il voudrait ! Bien plus grand est le pouvoir accordé par le Père éternel à Jésus-Christ et transmis par Jésus-Christ aux prêtres, pour délivrer de l'enfer les âmes et non

1. In domo Dei, divinarum bonorum œconomos, sociosque Dei, sacerdotes respicite. *Ep. ad Polyc.*

2. Ipsi sunt Ecclesiæ decus, columnæ firmissimæ; ipsi januæ civitatis æternæ, per quos omnes ingrediuntur ad Christum; ipsi janitores, quibus claves datæ sunt regni cœlorum; ipsi dispensatores regni domus, quorum arbitrio dividuntur gradus singulorum. *De Vita cont.* l. 1. c. 2.

pas seulement les corps. Écoutons saint Jean Chrysostome exprimer cette vérité : « Le Fils a remis tout jugement entre les mains des prêtres... Car c'est bien pour les investir de cette sublime prérogative, qu'il les a, peut-on dire, transportés dans le ciel. Si un roi avait fait à l'un de ses sujets l'honneur de permettre qu'il mît en liberté tous les prisonniers comme bon lui semblerait, voilà, dirait-on, le plus heureux des mortels. Or le prêtre a reçu de Dieu un pouvoir d'autant plus grand, que l'âme l'emporte sur le corps<sup>1</sup>. »

La dignité sacerdotale surpasse donc toutes les dignités de la terre. « Non, dit saint Ambroise, il n'est rien de plus excellent ici-bas<sup>2</sup>. » Les rois, les empereurs, les anges eux-mêmes, sont inférieurs aux prêtres. « Ministres du Seigneur, s'écrie saint Bernard, Dieu vous a élevés au-dessus des rois et des empereurs ; il vous a même exaltés par-dessus les anges<sup>3</sup>. » « Le plomb ne le cède pas plus à l'éclat de l'or, dit saint Ambroise, que la royauté ne le cède à la dignité sacerdotale ; et l'or ne l'emporte pas plus sur un métal vulgaire que le sacerdoce sur la royauté<sup>4</sup>. » La raison en est que les rois ont autorité seule-

Sa supériorité  
sur les rois

1. Omne judicium a Filio illis traditum... Nam, quasi in cœlum translati, ad principatum istum perducti sunt. Si cui rex hunc honorem detulerit, ut potestatem habeat quoscumque in carcerem conjectos laxandi, beatus ille judicio omnium fuerit ; at vero, qui tanto majorem a Deo accepit potestatem, quanto animæ corporibus præstant. *De Sacerd.* l. 3.

2. Nihil in hoc sæculo excellentius. *De Dignit. sac.* c. 3.

3. Prætulit vos, sacerdotes, regibus et imperatoribus ; prætulit Angelis. *Serm. ad Pastor. in syn.*

4. Longe erit inferius, quam si plumbum ad auri fulgorem compares. *De Dignit. sac.* c. 2.

ment sur les choses temporelles et sur les corps; mais les prêtres ont autorité sur les biens spirituels et sur les âmes. « Par conséquent, remarque saint Clément pape, autant l'âme est plus noble que le corps, autant le sacerdoce est plus noble que la royauté <sup>1</sup>. » « Sans doute, dit saint Jean Chrysostome, les rois ont le pouvoir de lier, mais ils ne lient que les corps, tandis que le prêtre lie les âmes <sup>2</sup>. »

Reconnue par  
eux;

Les rois de la terre se font gloire d'honorer les prêtres; et, comme l'a écrit le pape saint Marcel, « pas de bon prince qui n'ait à cœur de les honorer <sup>3</sup>. » « Volontiers, dit Pierre de Blois, les rois fléchissent le genou devant les prêtres pour leur offrir des présents, volontiers ils baissent cette main dont le contact sanctifie <sup>4</sup>. » « La dignité sacerdotale efface la dignité royale, ajoute saint Jean Chrysostome : aussi le roi incline-t-il la tête sous la main du prêtre pour recevoir sa bénédiction <sup>5</sup>. » — On lit dans les Annales de Baronius, à l'année 325, que l'impératrice Eusébie ayant mandé Léonce, évêque de Tripoli, le pontife signifia qu'il ne se rendrait au palais qu'aux conditions suivantes : en le voyant entrer, il fallait que l'impératrice descendît de son trône

1. Quanto anima corpore præstantior est, tanto est sacerdotium regno excellentius. *Constit. apost.* l. 2. c. 34.

2. Habent principes vinculi potestatem, verum corporum solum; sacerdotes vinculum etiam animarum contingit. *De Sacerd.* l. 3.

3. Boni principis est Dei sacerdotes honorare. *Cap. Boni princ.* dist. 96.

4. Reges flexis genibus offerunt ei munera, et deosculantur manum, ut ex ejus contactu sanctificentur. *Serm.* 47.

5. Major est hic principatus quam regis; propterea rex caput submittit manui sacerdotis. *De Verbis Is.* hom. 4.

et vint, la tête profondément inclinée, demander et recevoir la bénédiction; ensuite il se placerait sur un siège, mais elle attendrait pour s'asseoir qu'il lui en donnât la permission; il ajouta que, si ses conditions n'étaient pas acceptées, jamais il ne mettrait le pied à la cour <sup>1</sup>. — Dans un repas auquel l'avait invité l'empereur Maxime, saint Martin passa d'abord la coupe à son chapelain, puis à l'empereur <sup>2</sup>. — Au concile de Nicée, l'empereur Constantin se mit à la dernière place, après tous les prêtres, et sur un siège moins élevé; encore ne voulut-il s'asseoir qu'avec leur permission <sup>3</sup>. — Telle était la vénération du saint roi Boleslas pour les ministres de Dieu, qu'il ne consentait pas même à s'asseoir en leur présence.

La dignité sacerdotale surpasse également celle des anges, ainsi que l'enseigne saint Thomas <sup>4</sup>; et saint Grégoire de Nazianze avait déjà dit que « le sacerdoce est pour les anges eux-mêmes un objet de vénération <sup>5</sup>. »

Sa supériorité  
sur  
les anges;

Les anges du ciel ne sont pas capables tous ensemble de remettre un seul péché. Quant aux anges gardiens, ils ont à veiller sur les âmes qui leur sont confiées; mais, lorsque celles-ci se trouvent en état de péché, c'est du prêtre que doit venir l'absolution, et c'est au prêtre qu'ils pressent ces âmes de recourir. « Les anges se

1. Anno 325. n. 16.

2. SULPIT. SEV. *Vit. S. Mart.* c. 23.

3. EUSEB. CÆS. *Vit. Constant.* l. 3. c. 22.

4. *Sum. th.* 3. q. xxii. a. 1. ad 1<sup>m</sup>.

5. Sacerdotium ipsi quoque Angeli venerantur. *Orat. ad Nazim. perc.*

tiennent là, dit saint Pierre Damien, attendant que le prêtre exerce son pouvoir souverain, mais aucun d'eux n'a le pouvoir des clefs pour lier et pour délier <sup>1</sup>. » Que saint Michel se rende à la prière d'un moribond et vienne l'assister dans ses derniers moments : il pourra bien chasser les démons, mais il ne verra cette âme sortir de leurs chaînes que si un prêtre se présente pour l'absoudre. — Un pieux jeune homme venait de recevoir la prêtrise des mains de saint François de Sales, et il se retirait quand tout à coup il s'arrêta sur le seuil de la porte et parut discuter avec une autre personne comme pour lui céder le pas. Ce que voyant, le saint lui demanda ce qu'il faisait. Le jeune prêtre répondit que Dieu avait daigné lui rendre visible son ange gardien et que celui-ci, au lieu de marcher comme par le passé à sa droite et de le précéder, avait, depuis le moment de l'ordination, passé à sa gauche, ne voulant désormais que venir après lui : c'est pourquoi ils avaient eu ensemble, au moment de sortir, cette pieuse contestation. — Saint François d'Assise disait : « Si un ange du ciel m'apparaissait en compagnie d'un prêtre, je me prosternerais d'abord devant le prêtre, puis devant l'ange <sup>2</sup>. »

Sur la très sainte  
vierge Marie.

La puissance sacerdotale surpasse celle de la  
sainte vierge Marie elle-même. Car la divine

1. Licet assistant Angeli, præidentis (sacerdotis) imperium expectantes, nullus tamen eorum ligandi atque solvendi possidet potestatem. *Serm.* 26.

2. *Opera. Orac.* 22.

Mère peut, à la vérité, prier pour une âme et ainsi lui obtenir à son gré toutes les grâces, mais elle ne peut l'absoudre, pas même du plus petit péché. « La bienheureuse Vierge était éminemment plus parfaite que les apôtres ; pourtant ce n'est pas à elle, dit Innocent III, mais seulement aux apôtres, que le Seigneur confia les clefs du royaume des cieux <sup>1</sup>. » « Vierge bénie, s'écrie saint Bernardin de Sienne, souffrez que je le dise : aussi bien je ne vous manquerai pas de respect : Jésus a placé l'ordre sacerdotal au-dessus de vous <sup>2</sup>. » Et il en donne cette raison : Marie n'a conçu le Verbe qu'une seule fois ; mais, par la consécration, le prêtre le conçoit, pour ainsi dire, autant de fois qu'il le veut ; tellement que si nous ne possédions pas déjà la présence de notre divin Rédempteur, le prêtre, en prononçant les paroles de la consécration, donnerait au monde cette sublime personne de l'Homme-Dieu. « Étonnante dignité des prêtres ! s'écrie saint Augustin ; dans leurs mains, comme dans le sein de la bienheureuse Vierge, s'incarne le Fils de Dieu <sup>3</sup>. »

Les prêtres sont en conséquence appelés les pères de Jésus-Christ, *parentes Christi* <sup>4</sup>, ose dire

Le prêtre  
créé et béni  
Jésus-Christ.

1. Licet Beatissima Virgo excellentior fuerit apostolis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni cœlorum commisit. *Cap. Nova quædam. De pœnit.*

2. Virgo benedicta, excusa me, quia non loquor contra te : sacerdotium ipse prætulit supra te. T. I. s. 20. a. 2. c. 7.

3. O veneranda Sacerdotum dignitas, in quorum manibus, velut in utero Virginis, Filius Dei incarnatur. MOLINA. *Instr. sacerdot.* tr. 1. c. 5. § 2. — Cfr. TRONSON. *Forma cleri.* c. 1. art. 5. sect. 3.

4. *S. ad Past. in syn.*

saint Bernard. De fait, puisque les prêtres sont la cause active par laquelle la personne de Jésus-Christ existe réellement sous l'hostie consacrée, il s'ensuit que le prêtre peut, d'une certaine manière, s'appeler le créateur de son créateur. En effet, quand il prononce les paroles de la consécration, il crée, pour ainsi dire, Jésus-Christ, car il lui donne l'être sacramentel, et il le produit à l'état de victime qui va s'offrir au Père éternel. Pour créer le monde, Dieu n'eut qu'à proférer une parole : *Il a dit, et les choses ont été faites*<sup>1</sup>. De même le prêtre laisse tomber sur le pain cette parole : *HOC EST CORPUS MEUM*, et voici que le pain n'est plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ.

De là cette remarque de saint Bernardin de Sienne : « La puissance du prêtre est comparable à celle des divines personnes, puisque, pour la transsubstantiation, il ne faut pas moins de puissance que pour la création du monde<sup>2</sup>; » et cette exclamation de saint Augustin : « O prodigieuse sainteté des mains sacerdotales ! ô bienheureuses fonctions du prêtre ! Celui qui m'a créé me donne, si je puis ainsi parler, le pouvoir de le créer lui-même, et celui qui m'a créé sans moi se crée lui-même par moi<sup>3</sup> ! » Comparant la parole de Dieu qui créa le ciel et la terre, aux paroles du

1. Ipse dixit et facta sunt. *Ps.* xxxii. 9.

2. Potestas sacerdotis est sicut potestas Personarum divinarum ; quia in panis transsubstantiatione, tanta requiritur virtus, quanta in mundi creatione. *T. I.* s. 20. a. 2. c. 7.

3. O venerabilis sanctitudo manuum ! O felix exercitium ! — Qui creavit me (si fas est dicere) dedit mihi creare se ; et qui creavit me sine me, ipse creavit se mediante me ! — *Cfr. MOLINA. Instr. sacerdot.* tr. 1. c. 5. s. 2, et *TRONSON. Forma cleri.* c. 1. art. 5. sect. 3.

prêtre qui créent Jésus-Christ, saint Jérôme dit : « Sur un signe de Dieu sortirent du néant et la voûte sublime des cieux et la vaste étendue des terres ; mais non moins grande est la puissance qui se manifeste dans les mystérieuses paroles du prêtre <sup>1</sup>. »

Enfin elle est si grande la dignité dont le prêtre se trouve revêtu, qu'il bénit Jésus-Christ lui-même, alors que Jésus-Christ s'offre comme victime à son Père éternel. Car, observe Mansi, dans le sacrifice de la messe, Jésus-Christ est à la fois le principal sacrificateur et la victime : comme principal sacrificateur, lui-même bénit le prêtre ; comme victime, il est béni par le prêtre <sup>2</sup>.

### III.

#### GRANDE DIGNITÉ DU PRÊTRE A RAISON DE LA PLACE QU'IL OCCUPE.

La grandeur de la dignité sacerdotale se mesure enfin sur la place si élevée qu'occupe le prêtre. « Le sacerdoce, dit à ce sujet un synode de Chartres, est le poste des saints <sup>3</sup>. »

D'abord les prêtres sont appelés les vicaires de Jésus-Christ, parce qu'ils tiennent sa place ici-bas. « Vous tenez lieu du Christ, leur dit saint Augustin, vous êtes donc ses lieutenants <sup>4</sup>. »

Le prêtre  
occupe la place  
de  
Jésus-Christ

1. Ad nutum Domini, ex nihilo substiterunt excelsa cœlorum, vasta terrarum; ita parem potentiam in spiritualibus sacerdotis verbis præbet virtus. *Hom. de Corpore Ch.*

2. *Biblioth.* tr. 22. d. 12.

3. *Locus Sanctorum. Syn.* a. 1550.

4. Vos estis Vicarii Christi, qui vicem ejus geritis. *Ad Fr. in cr. s. 36.*



Saint Charles Borromée leur disait également : « Vous remplissez sur la terre le rôle de Dieu lui-même <sup>1</sup>. » Et, longtemps auparavant, l'Apôtre avait dit : *Nous faisons les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ, Dieu exhortant par notre bouche* <sup>2</sup>.

A l'autel

Avant de monter au ciel, notre divin Rédempteur mit à sa place les prêtres, afin de continuer ici-bas son office de médiateur entre Dieu et les hommes, et cela premièrement à l'autel. « Que le prêtre, dit saint Laurent Justinien, gravisse, comme un autre Christ, les degrés de l'autel <sup>3</sup>. » « Le prêtre à l'autel, dit aussi saint Cyprien, tient réellement la place du Christ <sup>4</sup>. » Saint Jean Chrysostome ajoute : « Quand vous assistez à la sainte messe, voyez la main de Jésus-Christ invisiblement étendue sur le pain et le vin <sup>5</sup>. »

Et au tribunal  
de la pénitence ;

C'est également la place du Christ que tient le prêtre quand il remet les péchés, et que, proférant les paroles de l'absolution, il dit : *EGO TE ABSOLVO*. Car cette grande puissance que Jésus-Christ avait reçue de son Père éternel pour remettre les péchés, lui-même en fait part aux prêtres ; et, selon le mot de Tertullien, « à ses prêtres il fait part de son propre bien <sup>6</sup>. » Pour remettre un péché, il ne faut rien moins que la

1. *Dei personam in terris gerentes.*

2. *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. II Cor. v. 20.*

3. *Accedat sacerdos ad altaris tribunal ut Christus. Serm. de Euchar.*

4. *Sacerdos vice Christi vere fungitur. Ep. ad Cæcil.*

5. *Cum videris sacerdotem offerentem, consideres Christi manum invisibiliter extensam. Ad pop. Ant. hom. 60.*

6. *De suo vestiens sacerdotes.*

toute-puissance divine, comme l'Église le déclare dans une de ses oraisons : *O Dieu, qui manifestez votre toute-puissance, surtout en nous épargnant, et en nous pardonnant nos péchés*<sup>1</sup>... Aussi les Juifs ne se trompaient pas, lorsque, entendant Jésus-Christ accorder au paralytique le pardon de ses fautes, ils se disaient entre eux : *Qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul*<sup>2</sup>? Or ce que la toute-puissance de Dieu est seule capable de faire, nul doute que le prêtre ne le fasse quand il dit : EGO TE ABSOLVO A PECCATIS TUIS. Car, dans les sacrements, la forme ou plutôt les paroles de la forme, en sortant de la bouche du prêtre, opèrent réellement ce qu'elles signifient. Quelle merveille ce serait de voir un homme, au moyen de quelques mots, rendre blanche la peau d'un nègre ! Bien plus grande est la puissance du prêtre, puisqu'il lui suffit de dire : EGO TE ABSOLVO, pour qu'à l'instant même le pécheur, d'ennemi de Dieu qu'il était et esclave de l'enfer, devienne l'ami de Dieu et l'héritier du paradis.

Voici le discours que le cardinal Hugues de Saint-Cher met dans la bouche du Seigneur, à l'adresse du prêtre qui absout un pécheur : « J'ai créé le ciel et la terre ; mais je vous donne à faire une meilleure et plus noble création : faites de cette âme qui est dans le péché, une âme nouvelle, c'est-à-dire d'esclave de Satan qu'elle est, faites-en un enfant de Dieu. J'ai fait produire à la terre ses fruits de toutes sortes ; je vous donne

1. Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserendo manifestas... Dom. X post Pent.

2. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ? Luc. v. 21.

à faire une plus belle création : celle d'une âme en état de produire des fruits de salut <sup>1</sup>. » Sans la grâce, l'âme est un arbre desséché et dès lors incapable de rapporter aucun fruit ; mais, sitôt que le ministère du prêtre lui a fait recouvrer la grâce, elle produit des fruits de vie éternelle. « Justifier un pécheur, ajoute saint Augustin, c'est faire une œuvre qui l'emporte sur la création du ciel et de la terre <sup>2</sup>. » *As-tu un bras comme Dieu*, demande Job, *et peux-tu tonner comme lui* <sup>3</sup> ? Quel est l'homme dont le bras ressemble à celui de Dieu et dont la voix éclate en tonnerres, comme la voix de Dieu ? C'est le prêtre, car, en donnant l'absolution, il dispose du bras et de la voix de Dieu pour délivrer les âmes de l'enfer.

La place  
du Saint-Esprit ;

« Faire l'office du Saint-Esprit, tel est encore, dit saint Ambroise, le rôle du prêtre <sup>4</sup> ; » en d'autres termes, le prêtre, par l'absolution, accomplit l'œuvre propre du Saint-Esprit, laquelle est la sanctification des âmes. Aussi saint Jean nous fait-il remarquer que le Rédempteur, en donnant aux prêtres le pouvoir de remettre les péchés, *souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils*

1. Ego feci cœlum et terram ; verumtamen meliorem et nobiliorem creationem do tibi ; fac novam animam quæ est in peccato. Ego feci ut terra produceret fructus suos ; do tibi meliorem creationem, ut anima fructus suos producat.

2. Prorsus majus hoc esse dixerim, quam est cœlum et terra, et quæcumque cernuntur in cœlo et in terra. *In Jo. tr. 72.*

3. Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas ? *Job. xl. 4.*

4. Munus Spiritus Sancti, officium sacerdotis.

leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus <sup>1</sup>. C'est ainsi qu'en leur donnant son Esprit, l'Esprit sanctificateur des âmes, il les établit ses coadjuteurs, selon cette parole de l'Apôtre : *Nous sommes les coopérateurs de Dieu* <sup>2</sup>. « Aux prêtres, dit saint Grégoire, il appartient de prononcer en dernier ressort, car, de par le droit qu'ils ont reçu du Seigneur, tantôt ils remettent les péchés, tantôt ils les retiennent <sup>3</sup>. »

Combien donc saint Clément pape avait raison d'envisager le prêtre comme une divinité, et de l'appeler en conséquence « un dieu d'ici-bas <sup>4</sup> ! » Sur ces paroles de David : *Dieu a paru au milieu de l'assemblée des dieux* <sup>5</sup>, « ces dieux, dit saint Augustin, ce sont les prêtres, et le Dieu des dieux se plaît à demeurer au milieu d'eux <sup>6</sup>. » « En vérité, ajoute Innocent III, ce n'est pas trop, vu la sublimité de leurs emplois, de considérer les prêtres comme autant de dieux <sup>7</sup>. »

La place de  
Dieu.

1. Insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. *Jo.* xx. 22.

2. Dei enim sumus adjutores. *I Cor.* iii. 9.

3. Principatum superni judicii sortiuntur, ut, vice Dei, quibusdam peccata retineant, quibusdam relaxent. *In Evang.* hom. 26.

4. Post Deum, terrenus Deus. *Const. apost.* l. 2. c. 26.

5. Deus stetit in synagoga deorum. *Ps.* lxxxii. 1.

6. Dii excelsi, in quorum synagoga Deus deorum stare desiderat. *Ad Fr. in er.* s. 36.

7. Sacerdotes, propter officii dignitatem, deorum nomine nuncupantur. *Can. Cum ex injuncto. De Hæret.*

## CONCLUSION.

## COMBIEN DOIT ÊTRE GRANDE LA SAINTETÉ DU PRÊTRE

« Mais quel désordre, s'écrie saint Ambroise, de voir ensemble, dans une même vie, tant de grandeur et une conduite parfois abominable ! une profession divine et des œuvres d'iniquité ! Ah ! que plutôt la conduite et les œuvres répondent au nom et aux titres <sup>1</sup> ! » « Qu'est-ce, s'écrie Salvien, qu'une grande charge placée sur les épaules d'un homme indigne, sinon une pierre précieuse incrustée dans la boue <sup>2</sup> ? »

Appelé par Dieu,  
le prêtre  
doit être tout  
à Dieu.

*Que personne ne s'attribue à lui-même cet honneur, sauf celui qui est, comme Aaron, appelé de Dieu. Ainsi ce n'est pas le Christ qui se glorifia lui-même pour devenir pontife, mais c'est celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils ; c'est moi qui aujourd'hui vous ai engendré <sup>3</sup>.* Voilà en quels termes l'Apôtre défend de s'élever au sacerdoce, à moins d'être appelé de Dieu, comme Aaron ; car Jésus-Christ lui-même ne voulut pas de son propre chef en assumer l'honneur, mais il attendit que son Père le lui imposât. Apprenons de là combien est sublime la dignité sacerdotale.

Or plus elle est sublime, plus nous devons

1. Ne sit honor sublimis, et vita deformis ; deifica professio, et illicita actio. Actio respondeat nomini. *De Dignit sac.* c. 3.

2. Quid est dignitas in indigno, nisi ornamentum in luto ? *Ad Eccl. cathol.* l. 2.

3. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu ; ego hodie genui te. *Heb.* v. 4.

trembler. « Car, dit saint Jérôme, grande est la dignité des prêtres ; mais aussi, quand ils pèchent, grande est leur ruine. Réjouissons-nous d'être élevés si haut, mais craignons de tomber <sup>1</sup>. » « Purifiés par les mains des prêtres, les élus s'élancent vers la céleste patrie, et les prêtres, s'écrie en gémissant saint Grégoire, c'est vers les supplices de l'enfer qu'ils se précipitent <sup>2</sup>, » semblables, ajoute-t-il, à l'eau du baptême, qui, après avoir lavé les néophytes de leurs péchés et envoyé leurs âmes au ciel, *in cloacas descendit*.

1. Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum, si peccant. Lætetur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. *In Ezech. c. 44.*

2. Ingrediuntur electi, sacerdotum manibus expiati, cœlestem patriam ; et sacerdotes ad inferni supplicia festinant ! *In Evang. hom. 17.*



# CHAPITRE DEUXIÈME.

## DE LA FIN DU SACERDOCE.

---

### I.

#### QUELLE FRAYEUR LES SAINTS AVAIENT DU SACERDOCE.

De tous ceux qui ont à recevoir le sacerdoce, on n'en trouve aucun, s'il est vraiment animé de l'esprit de Dieu, qui ne se sente saisi de frayeur, comme ces hommes dont on charge les épaules d'un fardeau qui menace de les écraser. « Je vois, disait saint Cyrille d'Alexandrie, je vois tous les saints s'effrayer du ministère sacré, comme d'une charge immense <sup>1</sup>. » Saint Épiphane se plaignait de ne trouver personne qui voulût accepter le sacerdoce <sup>2</sup>. Dans un concile de Carthage on décréta, par rapport à ceux qui étaient jugés dignes et qui refusaient de recevoir la prêtrise, qu'on pouvait les ordonner malgré eux. « Il s'en faut bien, dit saint Grégoire de Nazianze, que

Les  
saints n'osaient  
recevoir  
le sacerdoce,

1. Omnes sanctos reperio divini ministerii ingentem veluti molem formidantes. *De Fest. pasch.* hom. 1.

2. *Epist. ad Joan. Hieros.*

personne se présente sans effroi à l'ordination sacerdotale <sup>1</sup>. »

Ils mettaient  
tout en œuvre  
pour  
y échapper,

Saint Cyprien, apprenant qu'on voulait l'ordonner prêtre, alla, comme le rapporte le diacre Pontius, se cacher par humilité <sup>2</sup>. Ainsi se conduisit également saint Fulgence, lequel n'eut pas plus tôt connu les vœux du peuple que, se dérochant par la fuite, il alla se cacher dans des cavernes inconnues de tous <sup>3</sup>. Sozomène rapporte de saint Athanase que lui aussi prit la fuite pour échapper à l'ordination. Saint Ambroise dit de lui-même : « Quelles résistances n'ai-je pas faites pour qu'on ne m'ordonnât pas <sup>4</sup> ! » En vain Dieu avait, par des miracles, manifesté qu'il voulait l'élévation de saint Grégoire au sacerdoce : le saint se déguisa néanmoins en marchand, dans l'espoir d'éviter ainsi l'ordination.

Pour échapper au sacerdoce, saint Éphrem contrefit l'insensé, saint Marc se coupa le pouce, saint Ammon s'arracha les oreilles et le nez ; et, comme le peuple insistait pour le faire ordonner, il menaça de s'arracher aussi la langue : alors seulement il obtint qu'on le laissât tranquille.

Ils n'osaient  
en exercer les  
fonctions.

Tout le monde sait que saint François d'Assise ne consentit jamais à monter du diaconat au sacerdoce, car il avait appris par une révélation céleste que l'âme du prêtre doit être pure comme

1. Nemo læto animo creatur sacerdos.

2. Humiliter secessit. *Vita S. Cypr.*

3. Vota eligentium velociori præveniens fuga, latebris incertis absconditur. *Vita S. Fulg.* c. 16.

4. Quam resistebam, ne ordinarer! *Epist.* 82.



l'eau très limpide qu'il vit en même temps dans un vase de cristal. — L'abbé Théodore, bien qu'il fût diacre, ne voulut jamais assister le prêtre à l'autel ; et cela parce qu'un jour, dans son oraison, il avait vu une colonne de feu et entendu une voix lui dire : Si ton cœur ressemble à cette colonne de feu, ose remplir les fonctions de ton ordre. — L'abbé Motuès était prêtre, et cependant il ne voulut jamais célébrer la sainte messe : « On m'a forcé, disait-il, de recevoir la prêtrise ; mais, vu mon indignité, je ne puis offrir le saint sacrifice. »

## II.

### AVEC QUELLE FACILITÉ ON REÇOIT MAINTENANT LE SACERDOCE.

Anciennement, parmi les moines, qui menaient pourtant une vie si austère, il n'y avait que fort peu de prêtres, et celui qui aspirait au sacerdoce était regardé comme un orgueilleux. Aussi raconte-t-on que saint Basile, pour éprouver l'obéissance d'un de ses moines, voulut que ce religieux demandât devant tout le monde à être ordonné prêtre. De fait, c'était bien là un acte de grande obéissance ; car, en faisant une telle demande, ce religieux s'exposait à passer pour un homme présomptueux.

Combien  
courent à la  
prêtrise  
sans vocation.

Mais puisque les saints, qui vivent uniquement pour Dieu, s'estiment indignes de la prêtrise au point de tout mettre en œuvre afin d'y échapper, comment se fait-il, je le demande, qu'on voie tant de jeunes gens qui courent à

Dans des vues  
humaines,

l'aveugle vers le sanctuaire, et qui trouvent bons tous les moyens et tous les chemins pour y parvenir? Les malheureux! s'écrie saint Bernard; puisque, pour eux, prendre place parmi les prêtres et s'inscrire au nombre des damnés, c'est tout un! Pourquoi cela? Parce que la plupart écoutent non pas la voix de Dieu, mais celle de leurs parents, de leurs intérêts, de leur ambition, et qu'ainsi, en entrant dans la maison de Dieu, ils se proposent moins d'exercer les fonctions sacerdotales que de réaliser leurs vues toutes mondaines. Et voilà comment il se fait que les peuples manquent de secours spirituels, que l'Église est déshonorée, et que tant d'âmes se perdent à la suite de ces malheureux prêtres.

Au mépris  
du  
but de Dieu.

Dieu veut que tous les hommes parviennent au salut, mais non pas par les mêmes chemins. De même que dans le ciel il a disposé divers degrés de gloire, de même il a sur la terre établi différents états de vie, comme autant de routes distinctes pour aller au ciel. Le plus noble, le plus élevé de tous ces états, et même l'état par excellence, c'est le sacerdoce, à cause des fins si sublimes pour lesquelles Dieu l'institua.

### III.

LES PRÊTRES N'EXISTENT QUE POUR L'HONNEUR DE DIEU  
ET LE BIEN DES ÂMES.

Quelles sont ces fins? Est-ce seulement de dire la messe et de réciter l'office divin, pour vivre ensuite comme les séculiers? non. Ce que Dieu

a voulu, c'est qu'il existe sur la terre toute une classe d'hommes faisant profession publique d'honorer sa majesté divine et de procurer le salut des âmes. Car, dit saint Paul, *tout pontife, pris d'entre les hommes, est chargé des intérêts de Dieu, afin qu'il offre en faveur des hommes des dons et des sacrifices d'expiation, et afin qu'il puisse compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur*<sup>1</sup>. C'est pour exercer le sacerdoce, dit l'Ecclésiastique, et *pour chanter les louanges de Dieu*<sup>2</sup>. Expliquant ces dernières paroles, le cardinal Hugues de Saint-Cher dit fort bien : « Le prêtre a la charge de louer le Seigneur<sup>3</sup>; » et Corneille de la Pierre ajoute : « De même que les anges ont pour office de louer sans cesse Dieu dans le ciel, ainsi les prêtres ont pour office de le louer sans cesse sur la terre<sup>4</sup>. »

Jésus-Christ a voulu que les prêtres fussent ses coopérateurs pour procurer la gloire de son divin Père et le salut des âmes. Sur le point de monter au ciel, il déclare en conséquence qu'il les laisse pour tenir ici-bas sa place, pour continuer et, en un sens, achever la grande œuvre entreprise par lui, de la rédemption du genre humain. C'est pourquoi saint Ambroise appelle saint Pierre

Les prêtres  
sont  
les lieutenants  
de  
Jésus-Christ,

1. Omnis namque Pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis; qui condolere possit iis qui ignorant et errant. *Heb. v. 1.*

2. Fungi sacerdotio et habere laudem. *Eccli. xlv. 19.*

3. Habere laudem, id est, officium laudandi Deum.

4. Sicut angelorum est perpetim laudare Deum in cœlis, sic sacerdotum officium est eundem jugiter laudare in terris.

« le vicaire de l'amour de Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Et Jésus-Christ lui-même dit à ses disciples : *Comme le Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie* <sup>2</sup> avec la mission de faire ce que moi-même je suis venu faire dans le monde, c'est-à-dire manifester aux hommes le nom de mon Père. Déjà il avait dit à son Père : *Je vous ai glorifié sur la terre ; j'ai consommé l'œuvre que vous m'aviez donné à faire : j'ai manifesté votre nom aux hommes* <sup>3</sup>. Puis, intercédant en faveur des prêtres, il avait ajouté : *Je leur ai donné votre parole... Sanctifiez-les dans la vérité... Comme vous m'avez envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés* <sup>4</sup>. Voilà donc pourquoi les prêtres sont placés en ce monde, et ce qu'ils ont à faire ici-bas : manifester Dieu et ses perfections, sa justice, sa miséricorde, ses préceptes ; lui concilier le respect, l'obéissance et l'amour auxquels il a droit ; courir après les brebis perdues, et, s'il le faut, s'immoler pour elles. C'est à cette fin que Jésus-Christ vécut ici-bas et qu'il institua les prêtres. *Comme le Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie.*

Séparés  
du monde,

Jésus-Christ ne descendit sur la terre que pour allumer dans les cœurs le feu du divin amour. *Je suis venu jeter le feu sur la terre, et qu'est-ce*

1. Amoris sui velut vicarium (Petrum) relinquebat. *In Luc.* 1. 10. c. ult.

2. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Jo.* xx. 21.

3. Ego te clarificavi super terram; opus consummavi... Manifestavi nomen tuum hominibus. *Jo.* xvii. 4. 6.

4. Ego dedi eis sermonem tuum... sanctifica eos in veritate... sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos. *Jo.* xvii. 14. 17. 18.

que je veux, sinon qu'il s'allume<sup>1</sup>? Il faut en conséquence que le prêtre s'applique, durant toute sa vie et de toutes ses forces, non pas à se procurer de l'argent, des honneurs, des propriétés, mais à faire régner l'amour de Dieu dans tous les cœurs. « Car, dit un ancien auteur, quand Jésus-Christ nous appela, il eut principalement en vue non pas nos éphémères intérêts, mais ce qui regarde la gloire de Dieu... Le vrai amour ne cherche pas son propre avantage, il ne veut en toutes choses que faire le bon plaisir de la personne aimée<sup>2</sup>. » Le Seigneur a dit aux prêtres de l'ancienne loi : *Je vous ai séparés de tous les autres, afin que vous soyez à moi*<sup>3</sup>. Remarquez cette parole *afin que vous soyez à moi*, c'est-à-dire entièrement appliqués à mes louanges, à mon service, à mon amour. « *A moi*, parce que vous êtes les coopérateurs et les dispensateurs des divins sacrements, selon l'expression de saint Pierre Damien<sup>4</sup>. » « *A moi* encore, parce que, dit saint Ambroise, vous êtes les chefs et les guides du troupeau de Jésus-Christ<sup>5</sup>. » « *A moi* enfin, parce que, ajoute le même saint docteur, le vrai ministre des autels ne s'appartient plus : il appartient à Dieu seul<sup>6</sup>. » C'est, en effet, pour s'unir entièrement les prêtres, qu'il les sépare du reste

1. Ignem veni mittere in terram; et quid volo, nisi ut accendantur?  
*Luc. xii. 40.*

2. Ideo vocati sumus a Christo, non ut operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed quæ ad gloriam Dei... Verus amor non quærit quæ sua sunt, sed ad libitum amati cuncta desiderat perficere. *Hom. 34.*

3. Separavi vos à cæteris populis, ut essetis mei. *Levit. xx. 26.*

4. Sacramentorum Dei cooperatores et dispensatores. *Opusc. 27. c. 3.*

5. Duces et rectores gregis Christi. *De Dignit. sac. c. 2.*

6. Verus minister altaris Deo, non sibi, natus est. *In Ps. cxviii. s. 8.*

des hommes, ainsi qu'il le manifeste lui-même : *Est-ce peu de chose à vos yeux que le Dieu d'Israël vous ait séparés de tout le peuple et vous ait attachés à lui*<sup>1</sup> ?

*Si quelqu'un me sert, dit Notre-Seigneur, qu'il me suive*<sup>2</sup>. Suivre Jésus-Christ, c'est fuir le monde, se dépenser pour les âmes, faire aimer Dieu, extirper le mal. Que dis-je ? le prêtre qui marche véritablement sur les traces de Jésus-Christ, regarde comme faites à lui-même les injures qu'on fait à Dieu. *Les outrages de ceux qui vous insultaient, sont tombés sur moi*<sup>3</sup>. Tout entiers aux affaires du monde, les séculiers ne peuvent rendre au Seigneur les honneurs et les actions de grâces qui lui sont dus : « il y avait donc nécessité, dit un savant auteur, à faire choix de certains hommes pour leur confier la charge et leur imposer l'obligation de vaquer au culte de Dieu <sup>4</sup>. »

Uniquement  
voués  
aux choses de  
Dieu.

A la cour de tous les rois, on trouve des ministres chargés de faire observer les lois, d'éloigner les scandales, de réprimer les séditieux et de défendre l'honneur du prince. Telles sont précisément les charges que le Seigneur a confiées aux prêtres, en les choisissant pour officiers de sa cour. Aussi saint Paul disait-il : *Montrons-nous en toutes choses comme des ministres de Dieu*<sup>5</sup>.

1. Separavit vos Deus Israel ab omni populo, et junxit sibi. *Num. xvi. 9.*

2. Si quis mihi ministrat, me sequatur. *Jo. xii. 26.*

3. Opprobra exprobrantium tibi ceciderunt super me. *Ps. lxxviii. 10.*

4. Fuit necessarium aliquos e populo seligi ac destinari, qui ad impendendum debitum Deo cultum, et sui status obligatione et institutione, intenderent. *Scotus acad. De Ord. d. i. a. i. q. 1.*

5. Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. *II Cor. vi. 4.*

Avec quelle attention les ministres du roi veillent à ce qu'aucun honneur ne lui fasse jamais défaut et que sa gloire grandisse sans cesse! Toujours ils emploient à son égard les termes les plus flatteurs, et, si l'on profère contre lui la moindre parole offensante, avec quelle ardeur ils la répriment aussitôt! Non seulement ils s'étudient à prévenir ses moindres désirs, ils affrontent même la mort pour lui plaire. Est-ce là ce que les prêtres font pour Dieu? Nul doute qu'ils ne soient ses ministres d'état: à leurs mains sont confiées et par eux se traitent toutes les affaires qui concernent la gloire de Dieu; grâce à eux, les péchés doivent disparaître du monde; car, dit l'Apôtre, Jésus-Christ a voulu mourir *crucifié afin que soit détruit le corps du péché*<sup>1</sup>. Mais, au jour du jugement, comment seront-ils reconnus pour vrais ministres de Jésus-Christ, ces prêtres qui, loin de s'opposer aux péchés des autres, auront été les premiers à conspirer contre Jésus-Christ? Que diriez-vous d'un homme qui, élevé par le roi au rang de ministre, refuserait de veiller aux intérêts de son maître et ne voudrait pas se rendre auprès de lui quand il en serait requis? Que diriez-vous, s'il se répandait en invectives contre le roi et s'il se liguaient avec ses ennemis pour le chasser du trône?

Les prêtres sont les ambassadeurs de Dieu, comme le dit saint Paul: *Nous faisons les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ*<sup>2</sup>. Ils sont les coadjuteurs de Dieu pour procurer le salut

1. Crucifixus est, ut destruatür corpus peccati. *Rom. vi. 6.*

2. Pro Christo legatione fungimur. *II Cor. v. 20.*

des âmes, comme le dit encore saint Paul : *Nous sommes les coopérateurs de Dieu*<sup>1</sup>. Et c'est précisément afin qu'ils sauvent les âmes en remettant les péchés, que Jésus-Christ voulut donner aux apôtres le Saint-Esprit. *Il souffla sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis*<sup>2</sup>. De là cette sentence du théologien Habert : « Ce qui constitue essentiellement le prêtre, c'est un zèle ardent pour procurer d'abord la gloire de Dieu, et ensuite le salut du prochain<sup>3</sup>. »

XVI

## CONCLUSION.

OBLIGATION STRICTE POUR LE PRÊTRE D'ÊTRE TOUT  
A DIEU ET NULLEMENT AU MONDE.

Les choses  
de Dieu  
conviennent  
seules  
au prêtre.

Le prêtre n'a donc pas pour mission de s'adonner aux affaires du monde, mais seulement aux choses de Dieu. *Il est chargé des intérêts de Dieu*<sup>4</sup>. Voilà pourquoi le pape saint Silvestre voulut qu'en langage ecclésiastique les jours de la semaine s'appelassent fêtes, terme latin qui signifie vacances, ou plutôt vacations. « Car, disait-il, c'est chaque jour que le prêtre, libre des occupations terrestres, doit s'occuper tout entier de Dieu seul<sup>5</sup>. » Ainsi nous apprend-il qu'élevés comme nous le sommes à la dignité

1. Dei enim sumus adiutores. *I Cor.* III. 9.

2. Insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum ; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. *Jo.* XX. 22.

3. Ingenium sacerdotale essentialiter consistit in ardenti studio promovendi gloriam Dei et salutem proximi. *De Ord.* p. 3. c. 5. q. 3.

4. Constituitur in iis quæ sunt ad Deum. *Heb.* V. 1.

5. Quo significaretur quotidie clericos, abjecta cæterarum rerum cura, uni Deo prorsus vacare debere. *Breviar.* 31 dec.



sacerdotale, nous devons nous occuper uniquement de Dieu et de cette œuvre que saint Denys l'Aréopagite appelle « la plus divine de toutes les œuvres ecclésiastiques, le salut des âmes <sup>1</sup>. » Saint Antonin remarque dans le même sens que « *sacerdos*, prêtre, signifie celui qui enseigne les choses sacrées <sup>2</sup>, » et Honorius d'Autun, que « *presbyter* veut dire celui qui montre le chemin <sup>3</sup>. » Saint Ambroise, pour la même raison, appelle les prêtres « chefs et conducteurs du troupeau de Jésus-Christ <sup>4</sup>, » et saint Pierre les proclame *un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple d'acquisition* <sup>5</sup>. « Oui, dit saint Ambroise, les prêtres ont pour office de faire des acquisitions, mais quelles acquisitions? acquisitions d'âmes et non pas d'argent <sup>6</sup>. » Les païens eux-mêmes voulaient que leurs prêtres s'occupassent uniquement d'honorer leurs dieux : aussi ne permettaient-ils pas qu'on fût à la fois prêtre et magistrat.

C'est pourquoi saint Grégoire disait en gémissant : Nous autres, prêtres, nous devrions négliger les intérêts de la terre, pour ne nous occuper que des intérêts de Dieu. Mais nous faisons tout le contraire, car « nous désertons la cause de Dieu et nous accordons tous nos soins aux choses de la terre <sup>7</sup>. » Moïse, placé à la tête

Opposition  
entre  
le sacerdoce et  
les choses  
de la terre.

1. In hoc sita est sacerdotij perfectio, ut ad divinam promoveatur imitationem, quodque divini est omnium, ipsius etiam Dei cooperatore existat. *De cœl Hierarch.* c. 3.

2. Sacerdos... sacra docens. *Summ.* p. 3. tr. 14. c. 7. § 1.

3. Presbyter : præbens iter. *Gemma an.* l. 1. c. 181.

4. Duces et rectores gregis Christi. *De Dignit. sac.* c. 2.

5. Regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. *1 Pet.* 2. 9.

6. Officium quæstus, non pecuniarum, sed animarum. *Serm.* 78.

7. Dei causam relinquimus, et ad terrena negotia vacamus. *In Evang.* hom. 17.

du peuple d'Israël uniquement pour procurer la gloire de Dieu, s'employait à régler les différends qui survenaient. Jéthro l'en reprit : car, disait-il, *vous vous consommez là dans un labeur insensé... Soyez au peuple, mais seulement dans les choses qui regardent le Seigneur*<sup>1</sup>. Qu'aurait donc dit ce sage vieillard, s'il avait vu nos prêtres faire le commerce, se mettre au service des séculiers, négociant des mariages, sans accorder seulement une pensée aux choses de Dieu, en un mot, comme s'exprime saint Prosper, « s'appliquer non pas à devenir meilleurs, mais plus riches ; non pas à s'élever de vertus en vertus, mais à briguer les honneurs<sup>2</sup> ? » « Quel désordre, s'écriait à ce sujet le père Jean d'Avila, de faire servir le ciel à la terre ! » « Quelle misère, disait saint Grégoire, de voir tant de prêtres renoncer à la vertu et à ses récompenses pour courir après les avantages de la vie présente<sup>3</sup> ! » Quelle honte de les voir, jusque dans les fonctions du saint ministère, mettre de côté la gloire de Dieu « et ne se soucier que des salaires à percevoir<sup>4</sup> ! » ainsi que saint Isidore de Péluse leur en fait le juste reproche.

(Il y aurait à dire ici beaucoup d'autres choses sur le même sujet ; on les passe sous silence, parce qu'elles se retrouveront plus loin, à propos des devoirs du prêtre.)

1. *Stulto labore consumeris... Esto tu populo in his quæ ad Deum pertinent. Exod. xviii. 18.*

2. *Non ut meliores, sed ut ditiores fiant ; non ut sanctiores, sed ut honoratiores sint. De Vita cont. l. i. c. 21.*

3. *Non virtutum merita, sed subsidia vitæ præsentis exquirunt. Mor. l. 23. c. 26.*

4. *Ad stipendia dumtaxat oculos habent. Epist. l. i. ep. 447.*



## CHAPITRE TROISIÈME.

### DE LA SAINTETÉ REQUISE DANS LE PRÊTRE.

#### I.

#### LE PRÊTRE DOIT ÊTRE D'AUTANT PLUS SAINT QU'IL EST PLUS ÉLEVÉ EN DIGNITÉ.

Elle est grande la dignité des prêtres, mais Grande dignité.  
bien grand aussi est le devoir qui leur incombe. grande sainteté.  
« La dignité sacerdotale, dit saint Laurent Justilien, est encore plus pesante qu'elle n'est grande. Élevés à ce degré d'honneur, il faut, pour s'y soutenir, que les prêtres soient élevés à tous les degrés de la vertu. Autrement ce ne sera pas à leur avantage, mais pour leur plus grand malheur, que Dieu les aura tant exaltés <sup>1</sup>. » « Qui, s'écrie saint Pierre Chrysologue, quelle dignité, ou plutôt quelle responsabilité que le sacerdoce <sup>2</sup> ! » Tout y est grand, l'honneur, le devoir, le compte

1. Magna dignitas, sed majus est pondus. In alto gradu positi sunt; oportet quoque ut in sublimi virtutum culmine sint erecti; alioquin, non ad meritum, sed ad proprium præsumt judicium. *De Inst. præl.* c. 11.

2. Sacerdotes honorati, dicam autem onerati.

qu'il faudra rendre un jour. Saint Jérôme ajoute : « Ce n'est pas de la dignité elle-même que le prêtre doit attendre son salut, mais des œuvres qu'elle comporte <sup>1</sup>. »

La plus grande  
de toutes.

Tout chrétien doit être parfait et saint, puisque tout chrétien fait profession de se dévouer au service d'un Dieu infiniment saint. « Le christianisme, dit saint Léon, consiste en pratique à nous dépouiller de l'homme terrestre pour revêtir l'homme céleste <sup>2</sup>. » Aussi, Jésus-Christ a-t-il dit : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait* <sup>3</sup>. Mais la sainteté du prêtre doit différer entièrement de celle des séculiers. « Entre les prêtres et le reste des hommes, dit saint Ambroise, il ne doit y avoir rien de commun pour les œuvres et la conduite <sup>4</sup>. » Le saint ajoute : « Puisque la grâce accordée au prêtre est d'un ordre supérieur, il faut que lui-même, par la sainteté de sa vie, l'emporte sur tous les séculiers <sup>5</sup>. » Et, d'après saint Isidore de Péluse, « la sainteté du prêtre ne doit pas moins surpasser celle du séculier, même le plus vertueux, que le ciel ne surpasse la terre <sup>6</sup>. »

1. Non dignitas, sed opus dignitatis salvare consuevit. *Ad Sophon.* 3.

2. Dum terreni hominis imago deponitur, et cœlestis forma suscipitur. *De Pass.* s. 14.

3. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. *Matth.* v. 48.

4. Nihil in sacerdote commune cum studio atque usu multitudinis. *Epist.* 6.

5. Debet præponderare vita sacerdotis, sicut præponderat gratia. *Epist.* 82.

6. Tantum inter sacerdotem et quemlibet probum interesse debet, quantum inter cœlum et terram discriminis est. *Epist.* l. 2. ep. 205.

## II.

A QUELLE GRANDE SAINTETÉ LE PRÊTRE  
EST OBLIGÉ PAR ÉTAT.

Du moment qu'on embrasse un état, on est obligé d'en remplir les devoirs ; et, comme le dit saint Thomas, « celui qui s'engage dans un état, est tenu d'en remplir les obligations <sup>1</sup>. » Or, d'après saint Augustin, s'engager dans la cléricature, c'est contracter en même temps l'obligation de tendre à la sainteté. « Le clerc, dit-il, fait profession de deux choses : de sainteté et de cléricature <sup>2</sup>. » Cassiodore ajoute : « Les clercs ont pour profession de mener une vie céleste <sup>3</sup>. » « Le prêtre, dit de son côté Thomas à Kempis, est obligé à une plus grande perfection <sup>4</sup>. » La raison pour laquelle sa perfection doit surpasser celle de tous les autres fidèles, c'est que, de tous les états, le sien est le plus sublime. Aussi, remarque Salvien, « tandis que Dieu conseille la perfection aux séculiers, il en fait pour les clercs une obligation d'état <sup>5</sup>. »

Sur la tiare qui ornait leur front, les prêtres de l'ancienne loi portaient ces mots : *Sainteté de* Tout  
prêche au prêtre  
la sainteté,

1. Quicumque profitetur statum aliquem, tenetur ad ea quæ illi statui conveniunt.

2. Clericus duas res professus est, et sanctitatem et clericatum. *Serm.* 355. E. B.

3. Professio clericorum, vita cœlestis.

4. Sacerdos ad majorem tenetur perfectionem sanctitatis. *Imit. Christ.* l. 4. c. 5.

5. Clericis suis Salvator, non ut cæteris voluntarium, sed imperativum officium perfectionis indicit. *De Eccl. Cathol.* l. 2.

Dieu <sup>1</sup>, pour se rappeler sans cesse la sainteté qu'ils avaient à pratiquer.

Surtout  
la victime qu'il  
immole,

De plus, les victimes qu'ils offraient en expiation de leurs propres péchés devaient toujours être entièrement consumées. Et pourquoi? « C'était, répond Théodoret, afin de symboliser le complet sacrifice que le prêtre a fait de lui-même au Seigneur <sup>2</sup>. » Saint Ambroise dit également : « Pour offrir à Dieu un sacrifice vraiment agréable, le prêtre doit commencer par s'immoler lui-même et offrir ensuite la victime <sup>3</sup>. » Hésychius ajoute dans le même sens : « C'est un holocauste de tous les instants, l'holocauste d'une vertu parfaite, que Dieu exige du prêtre : il faut donc qu'appliqué dès sa jeunesse à la sainteté, le clerc ne s'en départe jamais et règle ainsi toute sa vie sur l'idéal de la perfection <sup>4</sup>. » En conséquence le Seigneur avait dit aux prêtres de l'ancienne loi : *Je vous ai séparés de tous les autres, afin que vous fussiez à moi* <sup>5</sup>. A combien plus forte raison le Seigneur veut-il que ceux de la loi nouvelle ne s'immiscent pas dans les affaires du monde, afin de se réserver uniquement pour ce Dieu auquel ils se sont voués, selon ce que dit saint Paul : *Quiconque est enrôlé au service de Dieu*

1. Sanctum Domini. *Exod.* xxxix. 29.

2. Ut integritas sacerdotis monstraretur, qui totum se Deo dicaverit. *In Levit.* q. 3.

3. Hoc enim est sacrificium primitivum, quando unusquisque se offert hostiam, et a se incipit, ut postea munus suum possit offerre. *De Abel.* l. 2. c. 6

4. Sacerdos continuum holocaustum offerre præcipitur, ut, a perfecta sapientia incipiens, in eadem finiat, et totam vitam suam componat ad perfectionem. *In Levit.* l. 2. c. 1.

5. Separavi vos à cæteris populis, ut essetis mei. *Levit.* xx. 26.

*ne s'embarrasse point dans les affaires du siècle, afin de satisfaire celui à qui il s'est donné* <sup>1</sup>. C'est pourquoi, de tous ceux qui se présentent à la porte du sanctuaire pour recevoir la tonsure, l'Église exige la promesse de ne plus ambitionner désormais que Dieu seul. *Le Seigneur est la part de mon héritage, la part qui m'est échue en partage. C'est vous, ô mon Dieu, qui me rendrez mon héritage* <sup>2</sup>.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux vêtements du prêtre, jusqu'aux moindres détails de son état, qui ne prennent une voix pour lui intimer l'ordre de vivre saintement. « L'habit qu'il porte, dit saint Jérôme, l'état qu'il exerce élèvent la voix, et à ses oreilles retentit cette parole : Sainteté, sainteté <sup>3</sup> ! »

Ce n'est donc pas assez que le prêtre foule aux pieds le vice, il doit encore s'avancer vers la perfection par ces continuels efforts dans lesquels consiste la seule perfection qui soit à notre portée ici-bas, selon cette parole de saint Bernard : « L'effort continué vers la perfection est déjà la perfection <sup>4</sup>. » Mais, hélas ! on en voit tant qui courent aux ordres sacrés sans considérer quelle sainteté il faut pour s'élever à cette haute dignité ! « Oui, dit en gémissant saint Bernard, on court aux saints ordres à l'aveugle et sans réflexion <sup>5</sup>. » « Ils sont bien rares, ajoute

Et même ses  
habits  
sacerdotaux.

1. Nemo, militans Deo, implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit. *II Tim.* II. 4.

2. Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei ; tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. *Ps.* xv. 5.

3. Clamat vestis clericalis, clamat status professi animi sanctitatem.

4. Jugis conatus ad perfectionem, perfectio reputatur. *Epist.* 254.

5. Curritur passim ad sacros Ordines sine consideratione. *De Conv. ad cler.* c. 20.

saint Ambroise, ceux qui peuvent dire : Le Seigneur est mon partage ! Ils sont bien rares ceux que la passion n'enflamme pas, ou que la cupidité ne pousse pas, ou que n'absorbent pas les sollicitudes terrestres <sup>1</sup> ! »

Une sainteté  
parfaite,

Jésus-Christ, dit l'apôtre saint Jean, *nous a fait le royaume et les prêtres de Dieu son Père* <sup>2</sup>. D'après les commentateurs, tels que Ménochius, Ganier, Tirin, cette expression *le royaume de Dieu* doit s'entendre des prêtres, non seulement parce que « Dieu règne dans les prêtres par sa grâce en cette vie et par sa gloire durant toute l'éternité, » mais encore parce que « Dieu les a sacrés rois afin qu'ils règnent tous avec lui et dominent leurs passions <sup>3</sup>. » « Le prêtre, dit saint Grégoire, doit être mort au monde et à ses passions, pour vivre d'une vie toute divine <sup>4</sup>. » Car le sacerdoce de la loi nouvelle est un seul et même sacerdoce avec celui que Jésus-Christ a reçu de son Père. *Pour moi*, dit Notre-Seigneur, *je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée* <sup>5</sup>. Si donc le prêtre représente Jésus-Christ, « il faut, dit saint Jean Chrysostome, que le prêtre soit assez pur pour qu'admis dans le ciel, il prenne place au milieu des esprits angéliques <sup>6</sup>. » Telle doit être

1. *Quam rarus, qui potest dicere : Portio mea, Dominus ; quem non inflammet libido, non stimulet avaritia, non aliqua negotiorum sæcularium cura sollicitet. In Ps cxviii. s. 8.*

2. *Fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo. Apoc. i. 6.*

3. *In quo Deus regnat nunc per gratiam, postea per gloriam. — Fecit nos reges : regnamus enim cum ipso, et imperamus vitiis.*

4. *Necesse est ut, mortuus omnibus passionibus, vivat vita divina.*

5. *Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis. Jo. xvii. 22.*

6. *Necesse est sacerdotem sic esse purum, ut, in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. De Sacerd. i. 3.*



enfin sa perfection, que personne ne puisse rien lui reprocher, selon cette parole de saint Paul : *L'évêque doit être irréprochable*<sup>1</sup>. Or, par évêque nous devons nécessairement entendre aussi le prêtre ; car, de l'évêque, l'Apôtre passe de suite aux diacres : *Pareillement*, ajoute-t-il, *que les diacres soient pudiques*<sup>2</sup>. Puisqu'il ne fait pas mention des prêtres, nul doute qu'il ne les associe aux évêques, comme du reste l'expliquent saint Augustin et saint Jean Chrysostome, lequel, précisément sur ce texte de saint Paul, fait cette remarque : « Ce qu'il dit des évêques doit s'entendre aussi des prêtres<sup>3</sup>. » Et quant à l'expression *irréprochable*, il n'est personne qui ne l'interprète, avec saint Jérôme, de « la réunion de toutes les vertus<sup>4</sup>. » Aussi Corneille de la Pierre, expliquant ce même terme, affirme qu'il s'entend de celui « qui est non seulement exempt de tout vice, mais encore orné de toutes les vertus<sup>5</sup>. »

Durant onze siècles, l'Église interdit l'entrée de la cléricature à tous ceux qui, depuis leur baptême, avaient commis ne fût-ce qu'un seul péché mortel ; nous le voyons par les canons des conciles de Nicée<sup>6</sup>, de Tolède<sup>7</sup>, d'Elvire<sup>8</sup> et de Carthage<sup>9</sup>.

Sans  
aucune tache.

1. Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse. *I Tim.* III. 2.

2. Diaconos similiter pudicos. *Ib.*

3. Quæ de Episcopis dixit, etiam sacerdotibus congruit. *In I Tim.* hom. 2.

4. Omnes virtutes comprehendit. *Ep. ad Oceanum.*

5. Qui non tantum vitio careat, sed qui omnibus virtutibus sit ornatus.

6. Can. 9-10.

7. I. Can. 2.

8. Can. 76.

9. IV. Can. 68.

Nous voyons par plusieurs autres canons<sup>1</sup> que si quelqu'un, après avoir reçu les ordres, tombait en faute, il était déposé pour toujours et enfermé dans un monastère. Voici la raison qu'en donne un de ces décrets : « Avant tout, ce que veut l'Église, c'est la parfaite innocence. Ceux donc qui ne sont pas saints ne doivent pas toucher aux choses saintes<sup>2</sup>. » Et dans une ordonnance du concile de Carthage, nous lisons : « Puisque les clercs ont pris le Seigneur pour leur héritage, qu'ils n'entretiennent aucun commerce avec le siècle<sup>3</sup>. » Bien plus, d'après le concile de Trente, « les clercs, par cela même qu'ils sont devenus l'héritage du Seigneur, doivent si bien régler leur vie et leur conduite, que tout en eux, l'habit, la tenue, le langage, et le reste, soit empreint de gravité et respire la religion<sup>4</sup>. » Ainsi donc, rien dans un ecclésiastique qui ne doive être saint, l'extérieur et la conduite, le langage et les œuvres. « Il faut même, ajoute saint Jean Chrysostome, que les prêtres soient saints au point d'apparaître aux regards de tous comme des modèles de sainteté ; car Dieu les a placés sur cette terre précisément afin qu'ils mènent ici-bas une vie angélique et qu'ils deviennent ainsi pour les peuples les mo-

1. *Corp. Jur. can.* dist. 81.

2. In omnibus enim, quod irreprehensibile est, sancta defendit Ecclesia. Qui sancti non sunt, sancta tractare non possunt. *Dist.* 81. can. 4-6.

3. Clerici, quibus pars Dominus est, a sæculi societate segregati vivant.

4. Decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam morisque suos componere, ut habitu, gestu, sermone, aliisque rebus, nihil nisi grave ac religione plenum præ se ferant. *Sess.* 22. *cap.* 1 *de Ref.*

dèles en même temps que les maîtres de toutes les vertus <sup>1</sup>. »

Le mot *clerc* veut dire, d'après saint Jérôme, un homme qui a pris Dieu pour son héritage. « Qu'il comprenne donc la signification de son nom, s'écrie ensuite le saint docteur, et qu'il s'efforce de mettre sa vie d'accord avec son titre <sup>2</sup>! » « Oui, ajoute saint Ambroise, l'homme qui a pris Dieu pour son héritage ne doit plus se soucier que de vivre pour Dieu seul <sup>3</sup>. »

### III.

#### A QUELLE GRANDE SAINTETÉ LE PRÊTRE EST OBLIGÉ EN VUE DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

Honorer le Seigneur par l'oblation du sacrifice et sanctifier les âmes, voilà les deux nobles et sublimes fonctions pour lesquelles le prêtre est constitué ministre de Dieu. *Car, selon saint Paul, tout pontife, pris d'entre les hommes, est établi en faveur des hommes, pour les choses qui se rapportent à Dieu* <sup>4</sup>. « Ainsi, dit saint Thomas sur ce texte, c'est pour les choses qui se rapportent à Dieu que le prêtre reçoit sa mission, et nullement pour acquérir de la gloire, ni pour

1. Sacerdos debet vitam habere immaculatam, ut omnes in illum veluti in aliquod exemplar excellens intueantur. Idcirco enim nos (Deus) elegit, ut simus quasi luminaria, et magistri cæterorum efficiamur, ac veluti angeli cum hominibus versemur in terris. *In I Tim.* hom. 10.

2. Clericus interpretetur primo vocabulum suum, et nitatur esse quod dicitur. *Epist. ad Nepotian.*

3. Cui Deus portio est, nihil debet curare, nisi Deum. *De Esau.* c. 2.

4. Omnis namque Pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum. *Heb.* v. 1.

amasser des richesses<sup>1</sup>. » Le prêtre est donc choisi par le Seigneur, et il se trouve en ce monde, non pas pour conquérir l'estime des hommes, non pas pour se procurer des jouissances, non pas pour relever sa maison, mais uniquement pour veiller aux intérêts et à la gloire de Dieu. *Il est établi pour les choses qui se rapportent à Dieu.*

Pour célébrer  
la messe, le  
prêtre  
doit être saint  
comme  
les anges,

Le prêtre est en conséquence appelé dans les saintes Écritures *l'homme de Dieu*<sup>2</sup>, un homme qui n'appartient ni au monde, ni à ses parents, ni à lui-même, mais seulement à Dieu, un homme qui ne cherche que Dieu ; aussi faut-il appliquer au prêtre ces paroles de David : *Voici la chaste génération de ceux qui cherchent uniquement le Seigneur*<sup>3</sup>. De même que, dans le ciel, Dieu a destiné certains anges pour monter la garde autour de son trône, ainsi, sur la terre, Dieu a tiré les prêtres du milieu des hommes pour leur confier le soin de sa gloire. C'est pourquoi il leur dit : *Je vous ai séparés de tous les autres hommes, afin que vous soyez à moi*<sup>4</sup>. Sur quoi saint Jean Chrysostome observe que « Dieu nous a choisis pour nous faire mener parmi les hommes une vie angélique<sup>5</sup>. » *Je serai sanctifié*, dit encore le Seigneur, *dans ceux qui m'approchent*<sup>6</sup> ; c'est-

1. Omnis Pontifex constituitur in iis quæ sunt ad Deum, non propter gloriam, non propter cumulandas divitias. *In Heb. V. lect. 1.*

2. Homo Dei. *I Tim. vi. 11.*

3. Hæc est generatio quærentium eum. *Ps. cxliii. 6.*

4. Separavi vos a cæteris populis, ut essetis mei. *Levit. xx. 26.*

5. Idcirco enim nos (Deus) elegit, ut veluti angeli cum hominibus versemur in terris. *In I Tim. hom. 10.*

6. Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi. *Levit. x. 3.*

à-dire, suivant un interprète, « on me proclamera saint, grâce à la sainteté de mes ministres <sup>1</sup>. »

D'après saint Thomas, la sainteté des prêtres doit l'emporter de beaucoup sur celle des religieux, parce qu'aux prêtres sont confiés les plus sublimes ministères et surtout l'oblation de l'auguste sacrifice de la messe. « Par le sacrement de l'ordre, dit le saint docteur, l'homme se trouve investi des plus insignes fonctions, tellement qu'il devient à l'autel l'instrument du Christ lui-même : aussi doit-il y monter avec une sainteté bien supérieure à celle qu'exige l'état religieux. C'est pour quoi, ajoute-t-il, violer les règles de la perfection constitue, toutes choses égales d'ailleurs, un plus grand péché pour le clerc engagé dans les ordres sacrés, que pour un religieux auquel on n'a pas conféré les ordres <sup>2</sup>. » De là cette célèbre sentence de saint Augustin : « A peine avec un bon moine peut-on faire un bon clerc <sup>3</sup>. » De telle sorte que pour être digne du nom de clerc, il faut surpasser en sainteté même un bon religieux.

Plus saint que  
les religieux,

« Un vrai ministre des autels, dit saint Ambroise, n'est pas venu en ce monde pour lui-même, mais pour Dieu <sup>4</sup>. » En d'autres termes, le

Beaucoup  
plus saint que  
les prêtres  
de l'ancienne loi.

1. Agnoscar sanctus ex sanctitate ministrorum.

2. Quia, per sacrum Ordinem, aliquis deputatur ad dignissima ministeria, quibus ipsi Christo servitur in Sacramento altaris ; ad quod requiritur major sanctitas interior, quam requirat etiam religionis status. Unde gravius peccat, cæteris paribus, clericus in sacris Ordinibus constitutus, si aliquid contrarium sanctitati agat, quam aliquis religiosus qui non habet Ordinem sacrum. 2. 2. q. 184. a. 8.

3. Bonus monachus vix bonum clericum facit. *Epist.* 60. E. B.

4. Verus minister altaris Deo, non sibi, natus est. *In Ps.* cxviii. s. 3.

prêtre doit n'avoir aucun souci de ses aises, ni des biens et amusements de ce monde ; il doit penser que, depuis le jour de son ordination sacerdotale, il n'est plus à lui mais à Dieu ; et dès lors il ne doit plus s'occuper que des intérêts de Dieu.

Le Seigneur veut à tout prix que ses prêtres soient purs et saints, afin qu'ils puissent, sans tache ni souillure, lui offrir leurs sacrifices. *Il sera assis*, dit le prophète, *fondant et épurant l'argent ; et il purifiera les fils de Lévi, et il les travaillera comme l'or et l'argent, et ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice*<sup>1</sup>. Nous lisons dans le Lévitique : *Ils seront saints pour leur Dieu et ils ne souilleront point son nom ; car ils présentent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains de leur Dieu : c'est pourquoi ils seront saints*<sup>2</sup>. On le voit, rien que pour offrir à Dieu l'encens et les pains de proposition, il fallait que les prêtres de l'ancienne loi fussent saints ; cependant cet encens et ces pains n'étaient qu'une figure du sacrement de l'autel. A combien plus forte raison les prêtres de Jésus-Christ ne doivent-ils pas être purs et saints, eux qui offrent l'Agneau immaculé, le propre Fils de Dieu ! « Non, s'écrie Estius, nous n'offrons pas, comme les prêtres de l'ancienne loi, des taureaux et de l'encens, mais ce même Seigneur, immolé autre-

1. Et sedebit conflans et emundans argentum ; et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum et quasi argentum ; et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia. *Mal. III. 3.*

2. Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus ; incensum enim Domini et panes Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt. *Levit. XXI. 6.*

fois sur l'autel de la croix. Aussi exige-t-on de nous cette sainteté qui consiste dans la parfaite pureté du cœur, tellement que, si elle nous fait défaut, nous sommes indignes de sacrifier <sup>1</sup>. »

« Malheur à nous, s'écrie Bellarmin, malheur à nous qui, appelés au plus sublime des ministères, sommes si loin de la ferveur que le sage Salomon exigeait des prêtres de l'ancienne loi <sup>2</sup> ! »

Ceux mêmes qui n'avaient à porter dans leurs mains que les vases sacrés devaient être purs et sans tache, selon cette parole du prophète : *Purifiez-vous, ô vous qui portez les vases du Seigneur* <sup>3</sup>. Combien donc doit être plus grande la pureté des prêtres, qui portent Jésus-Christ lui-même dans leurs mains et dans leur poitrine !

« Oui, s'écrie Pierre de Blois, combien doivent-ils être plus purs, puisqu'ils prennent le Christ entre leurs mains et le reçoivent dans eux-mêmes <sup>4</sup>. »

Et saint Augustin : « Quelle pureté ne doit-on pas avoir pour approcher la main non seulement des vases destinés au culte, mais des mystères où se renouvelle la mort de Jésus-Christ <sup>5</sup> ! »

Il fallut que la bienheureuse vierge Marie fût sainte et exempte de toute souillure, parce qu'elle

1. *Ipsam videlicet Corpus Domini, quod in ara crucis pependit. Ideo que sanctitas requiritur, quæ sita est in puritate animi ; sine qua, quisquis ad hæc tremenda mysteria accedit, immundus accedit. In Lev. xxi. 6.*

2. *Væ nobis miseris, qui, ministerium altissimum sortiti, tam procul absumus a fervore quem Salomon in umbraticis sacerdotibus exigebat ! In Ps cxxxii. 7.*

3. *Mundamini, qui fertis vasa Domini. Is. LII. 11.*

4. *Quanto mundiores esse oportet, qui in manibus et corpore portant Christum ! Epist 123.*

5. *Oportet mundum esse, qui, non solum vasa aurea debet tractare, sed etiam illa in quibus Domini mors exercetur.*

devait porter dans son sein et traiter comme son Fils le Verbe incarné. « En conséquence, dit saint Jean Chrysostome, n'est-ce pas une sainteté dont l'éclat surpasse celui du soleil, qu'il faut à cette main consacrée pour toucher la chair d'un Dieu, à cette bouche qui se remplit du feu céleste, à cette langue toute rougie du sang divin <sup>1</sup> ? »

Saint comme  
Jésus-Christ  
lui-même.

Le prêtre à l'autel tient la place de Jésus-Christ. Il doit donc s'approcher de l'autel afin de célébrer comme Jésus-Christ, et cela en imitant au si parfaitement que possible la pureté et la sainteté de Jésus-Christ. « Qu'il monte à l'autel, dit saint Laurent Justinien, comme le Christ lui-même, et qu'il célèbre comme le Saint des saints <sup>2</sup>. » Pour qu'une religieuse obtienne de son confesseur la communion quotidienne, quelle perfection ne lui faut-il pas ! Et ne faut-il pas la même perfection au prêtre qui communie chaque matin ? N'hésitons pas à le confesser, dit le concile de Trente, « impossible que les fidèles serviteurs du Christ s'emploient à n'importe quelle œuvre dont la sainteté égale celle de ce redoutable mystère. » Dès lors, nul doute que le prêtre ne doive mettre tous ses soins à célébrer le saint sacrifice de l'autel avec toute la pureté de conscience dont il est capable <sup>3</sup>. » « Quelle horreur,

1. Quo solari radio non splendidiorem oportet esse manum Carnem hanc dividentem, os quod igne spirituali repletur, linguam quæ tremendo nimis Sanguine rubescit ? *Ad pop. Ant.* hom. 60.

2. Accedat ut Christus, ministret ut sanctus. *S. de Euchar.*

3. Necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum... tractari posse, quam hoc tremendum mysterium. Satis apparet omnem operam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia peragatur *Sess. 22. decr. de Observ.*



dit saint Augustin, d'entendre cette même langue qui fait descendre du ciel sur la terre le Fils de Dieu, se répandre en paroles contre Dieu, et de voir ces mêmes mains, après s'être baignées dans le sang de Jésus-Christ, se couvrir des ordures du péché<sup>1</sup> ! »

Telle était la perfection requise pour offrir en sacrifice soit des animaux soit les pains de proposition, que la loi mosaïque excluait du ministère sacerdotal les lévites atteints de quelque difformité corporelle, comme nous le lisons dans le Lévitique : *Celui qui aura quelque difformité, ne sacrifiera pas à son Dieu*<sup>2</sup>. Or, remarque Bellarmin, « s'il fallait que les prêtres de l'ancienne loi fussent si purs, et cela pour sacrifier seulement des bœufs et des brebis, quelle pureté et quelle sainteté ne doit pas avoir celui qui est chargé d'offrir l'Agneau divin, le propre Fils de Dieu<sup>3</sup> ! » Saint Thomas ajoute que la *difformité* dont parle le Lévitique s'entend de quelque vice que ce soit : aussi enseigne-t-il que « personne ne peut être admis au ministère des autels, à moins d'avoir remporté la victoire sur tous ses vices<sup>4</sup>. » Sous l'ancienne loi on excluait du ministère sacerdotal les aveugles, les boiteux, les bossus et les lépreux. *Il ne s'approchera pas de*

1. Ne lingua quæ vocat de cælo Filium Dei, contra Dominum loquatur ; et manus, quæ intinguntur sanguine Christi, polluantur sanguine peccati. MOLINA. *Instr. sac.* tr. 1. c. 5. § 2.

2. Qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo. *Levit.* xxi. 17.

3. Si tanta sanctitas requirebatur in sacerdotibus qui sacrificabant oves et boves, quid, quæso, requiritur in sacerdotibus qui sacrificant divinum Agnum ? *In Ps.* cxxxi. 7.

4. Qui est aliquo vitio irretitus, non debet ad ministerium Ordinis accedere. *Suppl.* q. xxxvi. a. 1.

*son ministère s'il est aveugle, s'il est boiteux, s'il est bossu, s'il a une lèpre persistante*<sup>1</sup>. Interprétant ce texte dans un sens spirituel, les saints Pères déclarent indigne d'offrir l'auguste sacrifice de la messe celui qui est aveugle, c'est-à-dire celui dont l'âme ne s'ouvre pas aux lumières de Dieu ; indigne le boiteux, c'est-à-dire ce prêtre qui, dominé par la paresse, ne fait pas de progrès dans les voies de Dieu et se traîne toujours dans les mêmes défauts, sans oraison, sans recueillement ; indigne le bossu, c'est-à-dire celui dont le cœur, toujours incliné vers la terre, ne cherche que richesses, vains honneurs, et amusements mondains ; indigne le lépreux, c'est-à-dire le voluptueux, enfoncé dans la fange des plaisirs sensuels, le voluptueux, que saint Pierre appelle *animal immonde se vautrant dans la boue*<sup>2</sup>. En un mot, celui qui n'est pas saint ne mérite pas de monter à l'autel, parce que les souillures de son âme rejaillissent sur le sanctuaire de Dieu. *Il ne s'approchera pas de l'autel, dit le Seigneur, parce qu'il est difforme et qu'il ne doit point souiller mon sanctuaire*<sup>3</sup>.

### III.

A QUELLE GRANDE SAINTETÉ LE PRÊTRE EST OBLIGÉ POUR  
DISPENSER AUX FIDÈLES LES GRACES DE DIEU.

Il faut en outre que le prêtre soit saint pour remplir son office de dispensateur des sacrements.

1. Nec accedet ad ministerium ejus : si cæcus fuerit, si claudus, ... si gibbus, ... si habens jugem scabiem. *Levit. xxi. 18. 20.*

2. Sus lota in volutabro luti. *II Pet. ii. 22.*

3. Nec accedat ad altare, quia maculam habet, et contaminare non debet sanctuarium meum. *Levit. xxi. 23.*

*Qu'il soit irréprochable comme l'intendant de Dieu*<sup>1</sup>, dit l'Apôtre; irréprochable pour servir de médiateur entre Dieu et les pécheurs. « Le prêtre, dit saint Jean Chrysostome, se tient entre Dieu et le genre humain : par lui les bénédictions descendent du ciel pour se répandre sur nous, et par lui nos prières montent vers le ciel ; grâce au prêtre, Dieu se réconcilie avec nous et nous échappons aux coups de sa justice irritée<sup>2</sup>. »

Dans les sacrements, Dieu se sert du ministère des prêtres pour communiquer aux fidèles ses plus insignes faveurs. En effet, c'est par les prêtres qu'il nous élève, dans le baptême, à la dignité de ses enfants et qu'il nous sauve : *Si quelqu'un ne renâit de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu*<sup>3</sup>. C'est par les prêtres que, dans le sacrement de pénitence, il nous guérit de nos infirmités et ressuscite les pécheurs morts à la vie de la grâce. C'est par les prêtres qu'il nourrit nos âmes et leur conserve la vie surnaturelle au moyen de la sainte Eucharistie : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*<sup>4</sup>. C'est par les prêtres qu'aux moribonds il donne, dans le sacrement de l'extrême-onction, la force de vaincre toutes les ten-

Ce qu'est  
le prêtre pour  
les fidèles,

1. Oportet... sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem. *Tit.* i. 7.

2. Medius stat Sacerdos inter Deum et naturam humanam : illinc venientia beneficia ad nos deferens, et nostras petitiones illuc perferens ; Dominum iratum reconcilians, et nos eripiens ex illius manibus. *De Verbis Is.* hom. 5.

3. Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. *Jo.* iii. 2.

4. Nisi manducaveritis carnem Filii hominis..., non habebitis vitam in vobis. *Jo.* vi. 54.

tations de l'enfer. « En un mot, dit saint Jean Chrysostome, impossible que sans les prêtres nous parvenions au salut <sup>1</sup>. » Les prêtres sont en conséquence appelés par saint Prosper « les oracles des volontés de Dieu <sup>2</sup>, » par saint Jean Chrysostome « les remparts de l'Église <sup>3</sup>, » par saint Ambroise « les citadelles de la sainteté <sup>4</sup>, » par saint Grégoire de Nazianze « les fondements du monde et les colonnes de la foi <sup>5</sup>. » « Le prêtre, ajoute saint Eucher, doit, à force de sainteté, porter sur ses épaules le fardeau, le terrible fardeau de tous les péchés des hommes <sup>6</sup>. » *Le prêtre priera pour le peuple et pour son péché devant le Seigneur, et le Seigneur lui redeviendra propice, et son péché sera remis* <sup>7</sup>. De là l'obligation imposée par l'Église à tous ses ministres de réciter l'office divin chaque jour et de célébrer la messe au moins plusieurs fois par an. Et même, d'après saint Ambroise, « sans cesse, jour et nuit, les prêtres doivent prier pour le peuple confié à leur sollicitude <sup>8</sup>. »

Et ce qu'il  
doit être  
aux regards  
de Dieu.

Mais, pour obtenir, que les grâces de Dieu descendent sur les fidèles, le prêtre doit être saint. « Ceux qui font l'office de médiateurs entre Dieu

1. *Sine his, salutis compotes fieri non possumus. De Sacerd.* l. 3.

2. *Divinæ voluntatis indices De vita cont.* l. 2. c. 2.

3. *Muros Ecclesiæ. Hom.* 10.

4. *Castra sanctitatis. De Offic.* l. 1. c. 50.

5. *Mundi fundamenta et fidei columnas. Carm ad Episc.*

6. *Sacerdotes onus totius orbis portant humeris sanctitatis. Homil. de Dedic. Eccl.*

7. *Orabitque pro eo sacerdos et pro peccato ejus coram Domino, et reprobabitur ei, dimitteturque peccatum. Levit.* xix. 22.

8. *Sacerdotes die noctuque, pro plebe sibi commissa, oportet orare. In I Tim.* c. 3.

et les hommes, dit le Docteur angélique, doivent briller aux regards de Dieu par leur bonne conscience, et aux regards du peuple par leur bonne réputation <sup>1</sup>. » « Autrement, remarque saint Grégoire, de quel front se présentera devant le roi pour demander grâce en faveur de sujets rebelles celui qui n'est pas agréable au prince et qui se trouve lui-même, comme eux, coupable de rébellion <sup>2</sup>? » « Quand on veut intercéder pour les autres, il faut être soi-même dans les bonnes grâces du souverain : « sinon, ajoute saint Grégoire, il arrivera qu'étant odieux au prince, on ne fera que l'irriter davantage et provoquer de nouvelles rigueurs <sup>3</sup>. » Aussi saint Augustin déclare-t-il que « le prêtre doit avoir auprès de Dieu assez de crédit pour faire descendre sur les peuples, par ses prières, les grâces dont ils se sont rendus indignes par leurs péchés <sup>4</sup>. » « Oui, dit le pape saint Hormisdas, puisque le prêtre doit prier pour les fidèles, il doit surpasser les fidèles en sainteté <sup>5</sup>. »

Mais hélas ! il y a si peu de prêtres qui soient saints ! et dès lors, qu'ils sont rares les vrais médiateurs ! « Le monde, dit en gémissant saint

1. *Medii inter Deum et plebem debent bona conscientia nitere quoad Deum, et bona fama quoad homines. Suppl. q. xxxvi. a. 1.*

2. *Qua mente apud Deum intercessoris locum pro populo arripit, qui familiarem se ejus gratiæ esse per vitæ merita nescit? Past. p. 1. c. 11.*

3. *Cum is qui displicet, ad intercedendum mittitur, irati animus ad deteriora provocatur. Ibid.*

4. *Talem esse oportet Domini sacerdotem, ut, quod populus pro se apud Deum non valuerit, ipse pro populo mereatur impetrare. In Ps. xxxvi. s. 2.*

5. *Emendatiorem esse convenit populo, quem necesse est orare pro populo. Dist. 61. Can. Non negamus.*

Grégoire, est plein de prêtres ; cependant, qu'il est rare de trouver, dans la vigne du Seigneur, un digne ouvrier <sup>1</sup> ! » Et saint Augustin s'écrie à propos des mauvais prêtres : « Dieu aime mieux entendre les aboiements des chiens que la prière de pareils prêtres <sup>2</sup>. » Le père Marchese rapporte <sup>3</sup> qu'une fervente religieuse dominicaine suppliant le Seigneur de faire grâce au peuple en considération des mérites du prêtre, le Seigneur lui répondit : « Les prêtres m'irritent par leurs péchés plus qu'ils ne m'apaisent. »

## IV.

A QUELLE GRANDE SAINTETÉ LE PRÊTRE EST OBLIGÉ  
POUR FAIRE DU BIEN AUX FIDÈLES.

Le prêtre doit  
être saint  
pour enseigner  
la vertu,

Enfin les prêtres doivent être des saints, parce que Dieu les a donnés au monde comme autant d'exemplaires de toutes les vertus. En effet ils sont proclamés par saint Jean Chrysostome « les docteurs de la piété <sup>4</sup>, » par saint Jérôme « les sauveurs du monde <sup>5</sup>, » par saint Prosper « les portes de la cité éternelle <sup>6</sup>, » par saint Pierre Chrysologue « les types de la vertu <sup>7</sup>. » « Or, dit saint Isidore, celui qui se trouve à la tête des peuples

1. Ecce mundus sacerdotibus plenus est ; sed tamen, in messe Dei, rarus valde invenitur operator. *In Evang. hom. 17.*

2. Plus placet Deo latratus canum, quam oratio talium clericorum. CORN. A LAP. *In Lev. I. 17.*

3. *In diario dominicano.*

4. Doctores pietatis. *Hom. 10.*

5. Salvatores mundi. *In Abdiam. XXI.*

6. Januæ civitatis æternæ. *De vita cont. l. 2. c. 2.*

7. Forma virtutum. *Serm. 26.*

pour les initier et les former aux vertus, doit toujours se conduire saintement et ne jamais faillir<sup>1</sup>. » Le pape saint Hormisdas dit également : « Irrépréhensibles doivent être ceux qui ont la charge de corriger les autres<sup>2</sup>. » Et saint Denys va jusqu'à prononcer cette célèbre sentence : « Que personne n'ait l'audace de s'imposer aux autres comme leur guide dans les choses de Dieu, si d'abord et selon tout son pouvoir, il ne s'est transformé en Dieu, au point de lui ressembler parfaitement<sup>3</sup>. » « Car, ainsi que le remarque saint Grégoire, quand un prédicateur, par sa vie peu édifiante, a perdu l'estime publique, on méprise sa prédication plus qu'on n'en profite<sup>4</sup>. » Saint Thomas ajoute même que « les choses les plus saintes, en passant par les mains d'un pareil ministre, cessent de paraître vénérables<sup>5</sup>. » De là cet avis de saint Grégoire de Nazianze : « Que le prêtre se réforme, et qu'ensuite il réforme ; qu'il s'unisse à Dieu, et qu'ensuite il y conduise les autres ; qu'il se sanctifie, et qu'ensuite il sanctifie ; qu'il devienne une lumière, et qu'ensuite il éclaire<sup>6</sup>. »

1. Qui in erudiendis atque instituendis ad virtutem populis præerit, necesse est ut in omnibus sanctus sit, et in nullo reprehensibilis. *De Offic. eccl.* l. 2. c. 5.

2. Irreprehensibiles esse convenit, quos necesse est præesse corrigendis. *Ep. ad Episc. Hispan.*

3. In divino omni non audendum aliis ducem fieri, nisi, secundum omnem habitum suum, factus sit deiformissimus et Deo simillimus. *De Eccl. Hier.* c. 3.

4. Cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. *In Evang. hom.* 12.

5. Et eadem ratione, omnia spiritualia ab eis exhibita. *Suppl. q.* xxxvi. a. 4.

6. Purgari prius oportet, deinde purgare ; ad Deum appropinquari, et alios adducere ; sanctificari, et postea sanctificare ; lucem fieri, et alios illuminare. *Apologet.* 1.

Pour purifier les  
âmes de  
leurs souillures,

Que la main chargée de laver les souillures d'autrui n'en soit pas elle-même couverte. « Il faut, dit saint Grégoire, s'appliquer à la conserver toute pure, puisqu'elle doit purifier les âmes de leurs taches <sup>1</sup>. » « Un flambeau qui ne brûle pas, dit-il encore, ne peut en allumer d'autres <sup>2</sup>. » Et saint Bernard remarque dans le même sens que « le langage de l'amour, sur les lèvres de celui qui n'aime pas, revêt un accent étranger et barbare <sup>3</sup>. »

Pour leur donner  
l'exemple  
de toutes les  
vertus.

Les prêtres sont placés sur cette terre comme autant de miroirs dans lesquels doivent se regarder les gens du monde. *Nous sommes donnés en spectacle au monde et aux anges* <sup>4</sup>, dit saint Paul. C'est pourquoi le concile de Trente dit en parlant des ecclésiastiques : « Sur eux, comme sur autant de miroirs, les hommes fixent leurs regards : tels ils les voient vivre, tels ils vivent eux-mêmes <sup>5</sup>. » « Les prêtres, remarque fort bien l'abbé Philippe de Bonne-Espérance, ont été choisis par Dieu pour veiller non seulement à leur sûreté personnelle, mais encore à celle des autres. Or la dignité sacerdotale ne suffit pas pour sauver les peuples : il faut que les prêtres ajoutent à la grandeur de leur dignité l'éminence de leur sainteté <sup>6</sup>. »

1. Necessè est ut esse munda studeat manus, quæ aliorum sordes curat. *Past.* p. 2. c. 2.

2. Lucerna quæ non ardet, non accendit. *In Ezech.* hom. 11.

3. Lingua amoris, ei qui non amat, barbara est. *In Cant.* s. 79.

4. Spectaculum facti sumus mundo, et Angelis, et hominibus. *I Cor.* iv. 9.

5. In eos. tanquam in speculum, reliqui omnes oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur. *Sess. 22. cap. 1. de Ref.*

6. De medio populi segregantur, ut, non solum seipsos, verum et populum tueantur; vero, ad hanc tuitionem, clericalis non sufficit



## CONCLUSION.

## COMBIEN IL IMPORTE QUE LE PRÊTRE SOIT SAINT.

De toutes ces considérations le Docteur angélique conclut : « Pour s'acquitter dignement de ses sublimes fonctions, ce n'est pas assez que le prêtre ait une vertu commune et ordinaire, il lui faut une vertu éminente<sup>1</sup>. » Il dit dans un autre endroit : « Ceux qui passent leur vie au milieu des divins mystères doivent être parfaits en toutes sortes de vertus<sup>2</sup>. » Et ailleurs : « On ne peut dignement remplir de si hautes fonctions, à moins d'avoir atteint la vraie perfection<sup>3</sup>. »

Les prêtres doivent être saints : autrement, loin d'honorer, ils déshonoreront ce Dieu dont ils sont les ministres. *Ils seront saints pour leur Dieu, et ils ne souilleront point son nom<sup>4</sup>*. Si on voyait le ministre d'un roi folâtrer sur les places publiques, courir les tavernes, frayer avec la populace, tenir des propos et se permettre des choses peu honorables pour son maître, quel cas ferait-on de ce roi ? Ainsi les mauvais prêtres déshonorent-ils Jésus-Christ dont ils sont les indignes ministres. Saint Jean Chrysostome estimait qu'à la vue de pareils prêtres, les païens

Que le prêtre  
soit saint  
pour l'honneur  
de  
Jésus-Christ,

prærogativa dignitatis, nisi dignitati adjungatur cumulus sanctitatis. PHILIPPUS, abbas Bonæ Spei. *De Dignit. cler.* c. 2.

1. Ad idoneam executionem Ordinum, non sufficit bonitas qualiscumque, sed requiritur bonitas excellens. *Suppl.* q. xxxv. a. 1.

2. Illi qui in divinis mysteriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. *In 4 Sent.* d. 24. q. III. a. 1.

3. Interior perfectio ad hoc requiritur, quod aliquis digne hujusmodi actus exercent. 2. 2. q. CLXXXIV. a. 6.

4. Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus. *Levit.* xxi. 6.

seraient en droit de s'écrier : « Qu'est-ce donc que ce Dieu qui a de tels ministres ? Les supporterait-il, s'il n'approuvait leur conduite ? » Pareillement, les Chinois, les Indiens pourraient, en voyant l'inconduite d'un prêtre de Jésus-Christ, s'écrier à bon droit : Quel moyen de tenir pour le vrai Dieu, celui qui nous envoie de tels apôtres ? S'il était le vrai Dieu, comment pourrait-il voir leurs désordres sans les punir, sous peine de participer à leurs vices ?

Aussi saint Paul disait-il en exhortant les prêtres : *Montrons-nous en toutes choses comme de vrais ministres de Dieu, c'est-à-dire faisons-nous reconnaître pour de vrais ministres de Dieu, et cela, ajoutait-il, par une grande patience* à supporter la pauvreté, les maladies, les persécutions ; *par les veilles et les jeûnes*, de telle sorte que toujours nous ayons à cœur de procurer la gloire de Dieu et que jamais nous ne cessions de mortifier notre chair ; *par la pureté, par la science, par la mansuétude, par une charité sincère*, en nous conservant dans la chasteté, en nous appliquant à la science afin d'aider les âmes, en traitant le prochain avec douceur et vraie charité ; *tristes à l'extérieur, mais toujours dans la joie* : loin des plaisirs du monde, notre vie semblera triste, mais nous goûterons la paix que goûtent les enfants de Dieu ; *n'ayant rien et possédant tout* <sup>2</sup>,

1. Qualis est Deus eorum, qui talia agunt ? numquid sustineret eos talia facientes, nisi consentiret eorum operibus ? *Hom.* 10.

2. In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. In multa patientia, in vigiliis, in jejuniis, in castitate, in scientia, in suavitate, in charitate non ficta ; quasi tristes, semper autem gaudentes ; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes. *II Cor.* VI. 4. 10.

pauvres des biens de la terre, mais véritablement riches, c'est-à-dire riches dans le Seigneur, parce que posséder Dieu, c'est posséder tout. Voilà ce que doivent être les prêtres. Ministres du Dieu de sainteté, ils doivent être saints eux-mêmes. *Soyez saints, parce que je suis saint*<sup>1</sup>. Ils doivent se tenir prêts à donner leur vie pour les âmes : ne sont-ils pas les ministres de Jésus-Christ, qui voulut mourir pour nous, ses chères brebis, comme il le déclare lui-même : *Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*<sup>2</sup>? Ils doivent enfin se dépenser tout entiers pour que, dans tous les cœurs, s'allume le feu sacré de l'amour divin : ne sont-ils pas les ministres du Verbe incarné, descendu sur la terre précisément à cette fin, comme il le déclare encore : *Je suis venu jeter le feu sur la terre ; et qu'est-ce que je veux, sinon qu'il s'allume*<sup>3</sup>?

Avec quelle instance David ne demandait-il pas, pour le salut du monde entier, que le Seigneur daignât revêtir ses prêtres de justice : *Que vos prêtres, disait-il, soient revêtus de justice*<sup>4</sup> ! Or la justice comprend toutes les vertus. Il faut par conséquent que le prêtre apparaisse revêtu de foi, en vivant non pas selon les maximes du monde mais selon les maximes de la foi. Les maximes du monde sont : amassez de l'or et de l'argent,

Pour le bien  
des âmes,

1. Sancti estote, quia ego sanctus sum. *Levit. xi. 44.*

2. Ego sum Pastor bonus. Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis. *Jo. x. 11.*

3. Ignem veni mittere in terram; et quid volo, nisi ut accendatur? *Luc. xii. 49.*

4. Sacerdotes tui induantur justitiam. *Ps. cxxxi. 9.*

faites-vous estimer, procurez-vous toutes les jouissances possibles. Les maximes de la foi sont : heureux le pauvre, embrassez les mépris, renoncez-vous, aimez à souffrir. Il faut de plus que le prêtre apparaisse revêtu de la sainte confiance, en ne comptant plus que sur Dieu seul et nullement sur les créatures ; revêtu d'humilité, en ne s'estimant digne que de châtimens et de mépris ; revêtu de mansuétude, en traitant tout le monde avec douceur, et spécialement les personnes colères et les gens grossiers. Il faut enfin que le prêtre apparaisse revêtu de charité envers Dieu et envers les hommes : envers Dieu, par une vie toute d'union avec Jésus-Christ et par l'assiduité à l'oraison, afin que son cœur devienne cet autel où brûle continuellement le feu du divin amour ; envers le prochain, d'abord par l'accomplissement du précepte de l'Apôtre : *Revêtez-vous donc, en tant qu'élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde*<sup>1</sup> ; ensuite par une sollicitude jalouse de venir, autant que possible, en aide à tous, dans leurs nécessités spirituelles et temporelles ; je dis : à tous, sans excepter ni les ingrats ni ses ennemis.

Pour son propre salut.

« Rien, disait saint Augustin, n'est avantageux ici-bas, ni honorable aux regards des hommes, comme le ministère sacerdotal. Mais, aux regards de Dieu, rien n'est aussi formidable, important et dangereux<sup>2</sup>. » Oui, c'est un grand bonheur et

1. Induite vos ergo, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ. Col. III. 12.

2. Nihil in hac vita felicius et hominibus acceptabilius Presbyteri

un grand honneur pour un homme que de se voir élevé au sacerdoce; d'avoir assez de puissance pour faire descendre du ciel dans ses mains le Verbe incarné, pour arracher les âmes au péché et à l'enfer; d'être le vicaire de Jésus-Christ, la lumière du monde, le médiateur entre Dieu et les hommes; de surpasser en grandeur et en noblesse tous les monarques de la terre; de posséder une autorité supérieure à celle des anges; en un mot, d'être, selon l'expression de saint Clément pape, un Dieu ici-bas. Rien de plus avantageux donc, ni de plus honorable; rien non plus d'aussi formidable.

Si Jésus-Christ descend dans les mains du prêtre pour se donner à lui en nourriture, il faut que le prêtre surpasse en pureté cette eau limpide et mystérieuse qui fut montrée à saint François d'Assise. Si le prêtre s'interpose auprès de Dieu comme médiateur en faveur des hommes, il ne doit paraître devant Dieu que l'âme entièrement exempte de péché. Si le prêtre est le vicaire du Rédempteur, il doit vivre comme le Rédempteur a vécu. Si le prêtre est la lumière du monde, il doit briller de l'éclat des vertus. Bref, s'il est prêtre, il doit être saint. Que s'il ne se sanctifie pas, alors plus les dons qu'il a reçus de Dieu sont considérables, plus terrible aussi sera le compte qu'il devra lui rendre. « Car, dit saint Grégoire, les dons de Dieu, en s'augmentant, augmentent le compte qu'il faudra rendre <sup>1</sup>. » « Cé-

officio; sed nihil apud Deum miserius, et tristius, et damnabilius.  
*Epist.* 21. E. B.

1. Cum enim augmentur dona, rationes etiam crescunt donorum.  
*In Evang.* hom. 9.

leste est le ministère du prêtre, dit saint Bernard, et lui-même est devenu l'ange du Seigneur : qu'il s'attende par conséquent à la récompense ou à la réprobation de l'ange<sup>1</sup>. » Aussi saint Ambroise le veut-il exempt même des plus légers défauts. « Ce n'est pas une vertu médiocre et ordinaire qui convient au prêtre, dit le saint docteur : il s'agit pour lui de se mettre en garde, non seulement contre de honteuses chutes, mais même contre les fautes les plus légères<sup>2</sup>. »

Malheur  
au prêtre qui se  
contenterait  
d'une  
vertu ordinaire!

Un prêtre qui n'est pas saint est donc en grand danger de se damner. Or certains prêtres, disons mieux, la plupart des prêtres, que font-ils pour se sanctifier ? Ils disent la messe et l'office, voilà tout ; pas d'oraison, pas de mortification, pas de recueillement. — Mais, dira l'un d'eux, il suffit que je me sauve ! — Non, cela ne suffit pas. « Car, remarque saint Augustin, si vous dites : c'est assez, vous êtes perdu<sup>3</sup>. » — Pour se sanctifier, il faut que le prêtre vive dans un complet détachement, sans relations avec le monde ni recherche des honneurs, et surtout sans attache immodérée à ses parents. Ceux-ci, en le voyant déployer tout son zèle, non pour l'avancement de sa famille, mais seulement pour les intérêts de Dieu, lui diront : *Pourquoi vous conduisez-vous de la sorte*<sup>4</sup> ? Qu'il sache leur répondre comme l'En-

1. Cœleste tenet officium, angelus Domini factus est ; tanquam angelus, aut eligitur, aut reprobatur. *Declam.* n. 24.

2. Neque enim mediocris virtus sacerdotalis est, cui cavendum, non solum ne gravioribus flagitiis sit affinis, sed ne minimis quidem. *Epist.* 82.

3. Si dixeris : Sufficit ; et periisti. *Serm.* 169. E. B.

4. Quid facis nobis sic ?

fant Jésus à sa sainte Mère quand elle le retrouva dans le Temple: *Pourquoi me cherchez-vous? Ignorez-vous qu'il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père*<sup>1</sup>? En d'autres termes: est-ce vous qui m'avez fait prêtre? ne savez-vous pas que le prêtre ne doit s'occuper que de Dieu? c'est donc de Dieu seul que je veux m'occuper.

1. Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse. *Luc. II. 49.*



## CHAPITRE QUATRIÈME.

### GRAVITÉ ET CHATIMENT DU PÉCHÉ COMMIS PAR LE PRÊTRE.

---

#### I.

#### COMBIEN LE PRÊTRE EST COUPABLE QUAND IL PÈCHE.

Énorme est le péché du prêtre, parce qu'il se commet en pleine lumière : quand le prêtre pèche, il sait bien ce qu'il fait. Le péché, dit saint Thomas, est bien plus grand dans un chrétien que dans un infidèle, « précisément parce que le premier est éclairé<sup>1</sup>. » Mais que sont les lumières d'un simple chrétien, comparées à celles du prêtre ? Ce dernier connaît si bien la loi divine qu'il l'enseigne aux autres. *Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la loi*<sup>2</sup>. De là cette sentence de saint Ambroise : « Il est bien grand, le péché de celui

Il pèche sans excuse,

1. Propter notitiam veritatis. 2. 2. q. x. a. 3.

2. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus. *Mal.* II. 7.



qui connaît la loi et la transgresse, car celui-là n'a point l'ignorance pour excuse <sup>1</sup>. »

Les pauvres séculiers pèchent ; mais ils vivent au milieu des ténèbres du monde, loin des sacrements, sans presque connaître les choses de la religion ; tout entiers aux affaires du siècle, ils ne connaissent que fort peu leur créateur : aussi comprennent-ils fort peu ce qu'ils font en péchant, et, pour parler comme David, *ils lancent leurs flèches dans l'obscurité* <sup>2</sup>. Mais les prêtres ont tant de lumière, que, semblables à des flambeaux, ils éclairent les peuples. *Vous êtes*, leur dit Jésus-Christ, *la lumière du monde* <sup>3</sup>. Après tant de prédications qu'ils ont entendues, tant de livres qu'ils ont étudiés, tant de méditations qu'ils ont faites, tant d'avis qu'ils ont reçus de leurs supérieurs, rien ne manque à leur instruction ; aux prêtres peut s'adresser cette parole de Jésus-Christ : *Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu* <sup>4</sup>. Aussi savent-ils parfaitement combien Dieu mérite qu'on le serve et qu'on l'aime ; non moins évidente est à leurs yeux la malice que renferme le péché mortel, ce monstre dont l'hostilité et l'antagonisme contre Dieu sont tels, que, si Dieu pouvait périr, certainement il succomberait sous les coups d'un seul péché mortel. « Le péché, dit saint Bernard, attende à la bonté divine. Le péché, dit-il encore, met tout en œuvre pour détruire

1. *Scienti legem, et non facienti, peccatum est grande. De Dignit. sac. c. 3.*

2. *Sagittant in obscuro. Ps. x. 3.*

3. *Vos estis lux mundi. Matth. v. 14.*

4. *Vobis datum est nosse mysterium regni Dei. Luc. viii. 10.*

Dieu<sup>1</sup>. » « En sorte, remarque saint Jean Chrysostome, que, dans sa volonté, le pécheur donne la mort à Dieu<sup>2</sup>. » « Car, ajoute le père Medina, le péché mortel inflige à Dieu un tel déshonneur et il lui inspire une telle horreur, que, si c'était possible, Dieu en concevrait une tristesse infinie, capable de le faire mourir<sup>3</sup>. » Le prêtre sait tout cela, il sait également quelles obligations il a d'aimer et de servir ce Dieu qui le comble de ses faveurs. En péchant, il se rend donc d'autant plus coupable qu'il comprend mieux l'énormité de l'injure faite à Dieu. « Oui, dit saint Grégoire, plus il est éclairé, plus il pèche gravement<sup>4</sup>. »

Dans le prêtre, comme dans les anges qui péchèrent en pleine lumière, chaque péché est un péché de malice. « Il est devenu un ange du Seigneur, dit saint Bernard à propos du prêtre : aussi pécher dans la cléricature, ajoute le saint docteur, c'est pécher dans le ciel<sup>5</sup>. » De même donc qu'il pèche en pleine lumière, ainsi son péché, comme nous l'avons dit, est un péché de malice. De fait, il ne peut alléguer son ignorance, car il sait parfaitement quel mal c'est que le péché mortel. Il ne peut pas davantage alléguer sa faiblesse, car il connaît parfaitement les moyens pour avoir, s'il le veut, toutes les forces

Par malice.

1. Peccatum est destructivum divinæ bonitatis. Peccatum, quantum in se est, Deum perimit. *In Temp. Pasch.* s. 3.

2. Quantum ad voluntatem suam, occidit Deum. *Hom.* 40.

3. Peccatum mortale, si possibile esset, destrueret Deum, eo quod esset causa tristitiæ (in Deo) infinitæ. *De Satisf.* q. 1.

4. Quo melius videt, eo gravius peccat.

5. Angelus Domini factus est ; in clero quippe, tanquam in cœlo, gerens iniqua. *Declam.* n. 24.

nécessaires ; que s'il ne le veut pas, à lui la faute. *Il ne veut pas connaître le bien, pour n'avoir pas à le pratiquer* <sup>1</sup>.

« Le péché de malice, dit saint Thomas, est celui qui se commet avec une pleine et entière connaissance de cause <sup>2</sup>. » « Ce péché-là, dit-il autre part, est un péché contre le Saint-Esprit <sup>3</sup>. » Or nous lisons dans saint Matthieu que le péché contre le Saint-Esprit *ne sera remis ni en ce siècle ni au siècle à venir* <sup>4</sup> ; c'est-à-dire qu'il est fort difficile d'en obtenir le pardon, à cause de l'aveuglement dans lequel on tombe par suite du péché de malice.

Quand Notre-Seigneur, attaché à la croix, pria pour ses bourreaux, il dit : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* <sup>5</sup>. Mais cette prière ne compte pas pour les mauvais prêtres ; elle est bien plutôt leur condamnation, car ils savent parfaitement ce qu'ils font. *Comment, disait en gémissant Jérémie, l'or s'est-il obscurci, et comment a-t-il perdu sa couleur éclatante* <sup>6</sup> ? D'après le cardinal Hugues de Saint-Cher, cet or obscurci représente le prêtre en état de péché : lui qui devrait resplendir de l'éclat du divin amour, le voilà devenu, par le péché, tellement noir et affreux, qu'il fait horreur même à l'enfer et que

1. Noluit intelligere, ut bene ageret. *Ps.* xxxv. 4.

2. Scierit eligitur. 1. 2. q. lxxviii. a. 1.

3. Omne peccatum ex malitia, est contra Spiritum Sanctum. *De Malo.* q. iiii. a. 14.

4. Non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro. *Matth.* xii. 32.

5. Pater, dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt. *Luc.* xxiii. 34.

6. Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus? *Thren.* iv. 1.

Dieu le hait comme il ne hait aucun autre pécheur. « Quand l'outrage lui vient de ceux qu'il a honorés de l'éclat du sacerdoce, c'est alors surtout, dit saint Jean Chrysostome, que Dieu ressent l'injure <sup>1</sup>. »

La malice du péché s'augmente dans le prêtre de l'ingratitude avec laquelle il traite son Dieu qui l'a tant exalté. Selon saint Thomas, « un péché est d'autant plus grand qu'il y a plus d'ingratitude dans celui qui le commet <sup>2</sup>. » « Nous-mêmes, dit saint Basile, aucune offense ne nous déchire le cœur comme celle qui nous est faite par nos proches et nos amis les plus intimes <sup>3</sup>. » Or les prêtres sont précisément, ainsi que les appelle saint Cyrille, « les favoris et les amis intimes de Dieu <sup>4</sup>. » En effet, Dieu peut-il faire plus pour un homme que de l'élever au sacerdoce ? « Amoncelez tous les honneurs, toutes les dignités, dit saint Éphrem : le prêtre les dépasse tous <sup>5</sup>. » Quel plus grand honneur, quelle plus grande dignité Dieu peut-il accorder à un homme, que de l'instituer son vicaire, son coadjuteur, le sanctificateur des âmes et le dispensateur de ses sacrements ? « Oui, dit saint Prosper, les prêtres sont les intendants de la maison du Roi des rois <sup>6</sup>. » Le Seigneur choisit le prêtre entre tant de mil-

Avec  
ingratitude.

1. Nulla re Deus magis offenditur, quam quando peccatores sacerdotii dignitate præfulgent. *In Matth.* hom. 41.

2. *Sum. th* 1. 2. q. LXXIII. a. 10.

3. Naturaliter magis indignamur his qui nobis familiarissimi sunt, cum in nos peccaverint. *Glossa, in I Pet.* iv.

4. *Dei intimi familiares.*

5. Enumera honores, dignitates ; omnium apex est Sacerdos.

6. *Dispensatores regie domus.*

liers d'hommes, il le fait son ministre, et c'est son propre Fils qu'il le charge de lui offrir en sacrifice. *Il l'a choisi entre tous les vivants*, dit l'Ecclésiastique, *pour offrir le divin sacrifice*<sup>1</sup>. Il lui donne ainsi pouvoir sur le corps de Jésus-Christ; de plus il lui remet entre les mains les clefs du ciel; il l'élève au-dessus de tous les rois de la terre et de tous les anges du ciel; bref, il en fait un Dieu ici-bas. Aussi est-ce uniquement au prêtre que le Seigneur semble adresser ces paroles du prophète : *Qu'est-ce que j'ai dû faire de plus à ma vigne, que je ne lui aie pas fait*?<sup>2</sup> Après cela, quelle monstrueuse ingratitude de voir ce même prêtre offenser ce Dieu qui l'a tant aimé, et l'offenser jusque dans sa maison ! *Pourquoi mon bien-aimé a-t-il dans ma propre maison commis tant de crimes*?<sup>3</sup> « Hélas ! Seigneur mon Dieu, s'écrie en gémissant saint Bernard, les plus ardents à vous persécuter, ce sont ces mêmes prêtres que vous comblez d'honneur dans votre Église<sup>4</sup> ! »

C'est encore des prêtres que le Seigneur semble se plaindre, lorsque, par ces autres paroles de son prophète, il prend à témoin le ciel et la terre de l'ingratitude avec laquelle le traitent ses enfants : *Écoutez, cieus ; terre, prête l'oreille : j'ai*

1. Ipsum elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo. *Eccli.* XLV. 20.

2. Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci ei ? *Is.* V. 4.

3. Quid est, quod dilectus meus, in domo mea, fecit scelera multa ? *Jer.* XI. 15.

4. Heu, Domine Deus, quia ipsi sunt in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tua gerere principatum ! *In Convers.* S. Paul. s. 1.

*nourri des fils et je les ai élevés, mais eux m'ont méprisé* <sup>1</sup>. En effet, ces fils, ne sont-ce pas les prêtres, que Dieu traite avec tant de distinction, qu'il nourrit à sa table de sa propre chair, et qui ont ensuite l'audace de mépriser son amour et sa grâce? Ainsi se plaint-il également par la bouche de David : *Si mon ennemi, un idolâtre, un hérétique, un homme du monde, m'offensait, je pourrais le supporter*. Mais c'est toi qui me persécutes, toi, ô mon prêtre, *un autre moi-même, un de mes lieutenants et mon ami intime, toi qui partageais avec moi les mets de l'amitié* <sup>2</sup> ! Même plainte de la part du Seigneur dans Jérémie : *Ceux qui se nourrissaient délicieusement, ... ceux qui se revêtaient de pourpre ont embrassé les immondices* <sup>3</sup>. Ces hommes vêtus de pourpre, dont il s'agit ici d'après les interprètes du texte hébreu, ce sont bien certainement les prêtres, honorés à bon droit de la pourpre, *car, dit saint Pierre, vous êtes, vous, une race choisie, un sacerdoce royal* <sup>4</sup>. Or, quelle misère ! quelle horreur ! Celui qui s'asseyait à une table céleste et qui portait des vêtements de pourpre, le voilà couvert des haillons du péché et réduit à se nourrir d'ordures et de fange !

1. Audite, cœli, et auribus percipe, terra. Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi autem spreverunt me. *Is.* 1. 2.

2. Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique... ; tu vero, homo unanimes, dux meus et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos. *Ps.* LIV. 13.

3. Qui vescebantur voluptuose, ... qui nutriebantur in croceis, amplexati sunt stercora ! *Thren.* IV. 5.

4. Vos autem genus electum, regale sacerdotium. *I Pet.* II. 9.

## II.

## LE PRÊTRE EN PÉCHANT DEVIENT LA PROIE DE L'ENFER.

Voyons maintenant quel châtiment s'attire le prêtre quand il pèche: châtiment en rapport avec la gravité du péché. *Selon la mesure du péché sera la mesure des coups*<sup>1</sup>, dit la sainte Écriture. Saint Jean Chrysostome tient pour damné celui qui commet, dans le temps de son sacerdoce, ne fût-ce qu'un seul péché mortel. « Si vous péchez dans les rangs des simples fidèles, dit-il, vous en porterez la peine. Si vous péchez dans le sacerdoce, vous êtes perdu<sup>2</sup>. » Effrayantes, en effet, sont les menaces que le Seigneur, par la bouche de Jérémie, adresse aux prêtres qui pèchent: *Le prophète et le prêtre se sont souillés, et dans ma maison j'ai trouvé leur mal, dit le Seigneur. C'est pour cela que leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres, car ils seront poussés et ils tomberont pour toujours*<sup>3</sup>. Si quelqu'un avait à voyager le long d'un précipice, par un chemin glissant et au milieu de ténèbres tellement épaisses qu'il ne pourrait poser le pied qu'au hasard, seriez-vous tranquille à son sujet, surtout s'il avait en même temps autour de lui des gens occupés à le pousser violemment

1. Pro mensura peccati erit et plagarum modus. *Deut.* xiv. 2.

2. Si privatim pecces, nihil tale passurus es; si in sacerdotio peccas, periisti. *In Act. Ap.* hom. 3.

3. Propheta namque et Sacerdos polluti sunt, et in domo mea inveni malum eorum, ait Dominus. Idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris; impellentur enim, et corruent in ea. *Jer.* xxxiii. 11.

afin de le faire tomber dans l'abîme? Tel est cependant le lamentable état auquel se réduit le prêtre quand il commet un péché mortel.

*Un chemin glissant dans les ténèbres*, dit le prophète. En péchant, le prêtre perd la lumière, et il tombe dans l'obscurité. *Il eût mieux valu pour eux*, dit saint Pierre, *ne pas connaître la voie de la justice, que de l'avoir connue et de revenir ensuite en arrière*<sup>1</sup>. Oui, pour le prêtre qui pèche, combien il vaudrait mieux n'être qu'un pauvre villageois sans études ni science! En effet, s'il arrive qu'avec tant de connaissances puisées dans les livres et les orateurs sacrés, tant d'avis reçus de ses directeurs, tant de lumières envoyées par Dieu, le prêtre a le malheur de pécher en foulant aux pieds tant et de si grandes faveurs, alors tout ce qu'il possède de lumières ne sert qu'à le précipiter dans des ténèbres plus épaisses et une ruine plus complète. « Alors, dit saint Jean Chrysostome, sa science n'est plus grande que pour lui mériter un plus grand châ-timent<sup>2</sup>. » Quand même, ajoute-t-il, un prêtre ne commettrait que des péchés dont se rendent également coupables les simples fidèles, il encourrait non pas un pareil, mais un bien plus grand châ-timent; car il se trouverait ensuite plongé dans des ténèbres beaucoup plus épaisses. Ainsi s'accomplit sur lui la menace du prophète : *afin*

Aveuglement  
d'esprit,

1. Melius erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam, post agnitionem, retrorsum converti. *II Pet.* II. 21.

2. Major scientia majoris pœnæ fit materia. Propterea sacerdos, si eadem cum subditis peccata committit, non eadem, sed multo acerbiora patietur. *Ad. pop. Ant.* hom. 77.



*que voyant, ils ne voient point, et qu'entendant ils ne comprennent point* <sup>1</sup>.

Au surplus l'expérience est là pour le démontrer. « Après avoir péché, dit saint Jean Chrysostome, un simple fidèle revient facilement à résipiscence. » Il pèche; mais ensuite, s'il assiste à une mission ou seulement à quelque sermon apostolique sur l'une des grandes vérités, telles que la malice du péché, la certitude de la mort, la rigueur des jugements de Dieu, les peines de l'enfer, c'est assez pour qu'il rentre en lui-même et revienne à Dieu; car, ainsi que remarque le saint, ces vérités sont pour lui comme une révélation et elles le pénètrent de crainte. Mais quand un prêtre a tout foulé aux pieds, grâces de Dieu, inspirations célestes, science de la théologie, que lui font encore et les vérités éternelles et les menaces de l'Écriture? « Nos livres sacrés, continue saint Jean Chrysostome, ont perdu tout prestige à ses yeux, et il en fait peu de cas, car les plus terribles vérités ne lui disent plus rien. Ah! qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'après avoir péché en pleine lumière, ce prêtre se corrige jamais <sup>2</sup>! »

Ruine  
irréparable,

« Elle est grande la dignité des prêtres, dit saint Jérôme; mais, s'ils viennent à tomber dans

1. Ut videntes non videant, et audientes non intelligant. *Luc. VIII. 10.*  
— *Is. VI. 9.*

2. Sæcularis homo, post peccatum, facile ad pœnitentiam venit. Quia, quasi novum aliquid audiens, expavescit... Omnia enim quæ sunt in Scripturis ante oculos ejus inveterata et vilia æstimantur; nam quidquid illuc terribile est, usu vilescit. Nihil autem impossibilius quam illum corrigere qui omnia scit. *Hom. 40.*

le péché, bien grande aussi est leur ruine <sup>1</sup> ! » Saint Bernard ajoute : « Leur chute est d'autant plus profonde que Dieu les a élevés davantage ; car plus on tombe de haut, plus on tombe bas <sup>2</sup>. » Celui qui est debout sur le sol et qui tombe ne peut se faire grand mal ; mais, pour celui qui tombe d'un lieu élevé, on ne dit pas seulement qu'il a été renversé, mais qu'il a été précipité : aussi d'ordinaire il y laisse la vie. « De même donc, dit saint Ambroise, qu'on ne tombe guère de haut sans courir le risque de se briser les membres, de même on court le plus grand danger quand, élevé à la plus sublime dignité, on tombe dans le péché <sup>3</sup>. » « Oui, conclut saint Jérôme, nous tous qui sommes prêtres, jouissons de nous voir dans un poste si sublime, mais craignons d'autant plus de tomber <sup>4</sup>. »

En vérité, c'est aux prêtres que Dieu semble s'adresser quand il dit dans Ézéchiël : *Je t'ai établi sur la montagne sainte du Seigneur, ... et tu as péché ; et je t'ai chassé de la montagne de Dieu, et je t'ai exterminé* <sup>5</sup>. Prêtres, dit encore le Seigneur, je vous ai placés sur ma sainte montagne et j'ai fait de vous les lumières du monde : *Vous êtes là lumière du monde ; une ville ne peut échapper aux regards quand elle est située sur*

1. Grandis dignitas sacerdotum ; sed grandis ruina eorum, si peccant. *In Ezech.* XLIV.

2. Ab altiori gradu fit casus gravior. *Declam.* n. 25.

3. Ut levius est de plano corruere, sic gravius est qui de sublimi ceciderit dignitate ; quia ruina quæ de alto est, graviori casu colliditur. *De Dignit. sac.* c. 3.

4. Lætetur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. *In Ezech.* XLIV.

5. Posui te in monte Sancto Dei..., et peccasti ; et ejeci te de monte Dei et perdidisti te. *Ezech.* XXVIII. 14.

*une montagne* <sup>1</sup>. Saint Laurent Justinien a donc raison d'écrire que les prêtres, ayant reçu de Dieu de si grandes grâces, s'attirent par leurs péchés un châtement d'autant plus rigoureux : « plus ils se trouvent élevés en dignité, plus leur chute est dangereuse et leur ruine irréparable <sup>2</sup>. » « Celui qui tombe dans un fleuve, dit Pierre de Blois, s'y enfonce d'autant plus profondément qu'il tombe de plus haut <sup>3</sup>. » Mon frère, comprenez que Dieu, en vous élevant à la dignité sacerdotale, vous plaça sur les hauteurs du ciel, de telle sorte que vous avez cessé d'être une créature terrestre pour devenir une créature céleste ; si vous péchez, vous tombez du ciel : pensez donc quelle chute formidable ! « Qu'y a-t-il de plus élevé que le ciel ? dit saint Pierre Chrysologue : or c'est du ciel que tombe le prêtre quand il mêle le péché à ses fonctions célestes <sup>4</sup>. » « Comme la foudre tombe avec fracas, ainsi tomberez-vous, dit saint Bernard en s'adressant au prêtre ; et telle sera la violence de votre chute, que vous ne pourrez plus vous relever <sup>5</sup>. » *Ils tomberont pour toujours* <sup>6</sup>, prophétise Jérémie ; ainsi s'accomplira sur votre tête, ô prêtre infortuné, cette menace du Seigneur : *Et toi, Capharnaüm, élevée jusqu'au ciel, tu seras plongée jusqu'au fond de l'enfer* <sup>7</sup>.

1. Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi, supra montem posita. *Matth.* v. 14.

2. Quo est gratia cumulatio, et status sublimior, eo casus est gravior, et damnabilior culpa. *De Compunct.* p. 1.

3. Altius mergitur, qui de alto cadit.

4. Quid altius cœlo? De cœlo cadit, in cœlestibus qui delinquit. *S.* 26.

5. Tanquam fulgur in impetu vehementi dejicieris. *Declam.* n. 25.

6. Corruent in ea. *Jer.* xxiii. 12.

7. Et tu, Capharnaüm, usque ad cœlum exaltata, usque ad infernum demergeris. *Luc.* x. 15.

Abandon  
de la grâce.

Terrible châtement que ce prêtre mérite bien, puisque, en péchant, il commet la plus monstrueuse ingratitude contre Dieu. Il devrait être d'autant plus reconnaissant qu'il en a reçu de plus grandes grâces. « Car, dit saint Grégoire, les dons de Dieu, en s'augmentant, augmentent le compte qu'il faudra rendre<sup>1</sup>. » Mais l'ingrat, que mérite-t-il, sinon, comme le remarque un savant auteur, « d'être dépouillé de tous les dons qu'on lui a faits<sup>2</sup>? » *On donnera*, dit Jésus-Christ, *à celui qui a, et il sera dans l'abondance; mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il semble avoir lui sera ôté<sup>3</sup>*. Dieu verse l'abondance de ses grâces sur les âmes reconnaissantes. Mais le prêtre qui, après avoir reçu tant de lumières et tant de fois communié, ose, en foulant aux pieds toutes les faveurs dont Dieu l'a comblé, se révolter contre lui et renoncer à sa grâce, assurément ce prêtre mérite de tout perdre. Le Seigneur est libéral envers tous, mais non envers les ingrats. « L'ingratitude, dit saint Bernard, dessèche la source des faveurs divines<sup>4</sup>. » De là cette exclamation de saint Jérôme : « Il ne se trouve pas dans l'univers un monstre comparable au prêtre en état de péché, car le malheureux ne souffre pas même qu'on le reprenne<sup>5</sup>. » Les simples fidèles, dit également saint Jean Chrysostome, ou l'auteur, quel qu'il

1. Cum enim augentur dona, rationes etiam crescunt donorum. *In Evang.* hom. 9.

2. Ingratus meretur beneficii subtractionem.

3. Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo. *Matth.* xxv. 29.

4. Ingratitudo exsiccat fontem divinæ pietatis. *In Cant.* s. 51.

5. Nulla certe in mundo tam crudelis bestia, quam malus sacerdos; nam corrigi non patitur. EUSEB. *Ep. ad Dam. de morte Hier.*

soit, de *L'Ouvrage imparfait*, « les simples fidèles pèchent, mais ils reviennent facilement à résipiscence. Quant aux prêtres, une fois mauvais, ils sont incorrigibles<sup>1</sup>. » Et c'est surtout aux prêtres, comme le voulait déjà saint Pierre Damien<sup>2</sup>, que s'appliquent ces paroles de l'Apôtre : *Il est impossible à ceux qui ont été une fois illuminés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été faits participants de l'Esprit-Saint, et qui après cela sont tombés, d'être renouvelés par la pénitence*<sup>3</sup>. En effet, n'est-ce pas le prêtre surtout qui reçoit les lumières de Dieu, goûte les dons du ciel et participe aux grâces du Saint-Esprit? Les anges rebelles, dit saint Thomas, s'obstinèrent dans leur péché parce qu'ils le commirent en pleine lumière. Voilà précisément, remarque saint Bernard, le sort du prêtre qui offense Dieu, c'est-à-dire que, « devenu l'ange du Seigneur, le prêtre doit s'attendre à la récompense ou à la réprobation de l'ange<sup>4</sup>. » « En vain, dit le Seigneur dans une révélation à sainte Brigitte, je considère les païens et les juifs, je ne trouve personne parmi eux que les prêtres ne surpassent en malice : leur péché est le même que celui de Lucifer<sup>5</sup>. » Remarquons encore ce que dit Innocent III : « Beaucoup de

1. Laici delinquentes facile emendantur ; clerici, si mali fuerint, inemendabiles sunt. *Hom.* 43.

2. *Epist.* l. 4. ep. 3.

3. Impossibile est enim, eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus sancti..., et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam. *Heb.* vi. 4-6.

4. Angelus Domini factus est ; tanquam angelus, aut eligitur, aut reprobatur. *Declam.* n. 24.

5. Ego conspicio paganos et Judæos ; sed nullos video deteriores quam sacerdotes : ipsi sunt in eodem peccato quo cecidit Lucifer. *Rev.* l. i. c. 47.

péchés qui sont véniels dans les simples fidèles, sont mortels dans les prêtres <sup>1</sup>. »

Aux prêtres s'applique également ce que dit saint Paul dans un autre endroit: *Une terre qui boit la pluie tombant souvent sur elle... et qui produit ensuite des épines et des ronces, est abandonnée et bien près de la malédiction: sa fin est la combustion* <sup>2</sup>. Que de grâces, semblables à une pluie abondante, Dieu ne fait-il pas continuellement descendre sur le prêtre! Mais, au lieu de fruits de salut, ce sont les ronces et les épines du péché que ce prêtre rapporte. Malheureux! le voilà sur le point d'être rejeté et d'entendre la sentence de sa condamnation, pour s'en aller, après avoir reçu tant de faveurs divines, brûler dans le feu de l'enfer!

Mépris  
des grâces,

Mais quelle crainte peut avoir de l'enfer un prêtre en révolte contre son Dieu? Quand les prêtres tombent dans le péché, ils perdent la lumière divine, comme nous l'avons dit; ils perdent aussi la crainte de Dieu, ainsi que lui-même leur en fait le reproche: *Si moi je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez? dit le Seigneur des armées: à vous, ô prêtres, qui méprisez mon nom* <sup>3</sup>. « En tombant de si haut, dit saint Bernard, les infortunés s'enfoncent tellement dans leur malice, comme dans un sommeil de mort,

1. Multa sunt laicis venialia, quæ clericis sunt mortalia. *In Consecr. Pont.* s. 1.

2. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem..., proferens autem spinas ac tribulos, reprobata est, et maledicto proxima: cujus consummatio in combustionem. *Heb.* vi. 7.

3. Si Dominus ego sum, ubi est timor meus? dicit Dominus exercituum: ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum! *Mal.* i. 6.

qu'ils oublient Dieu, et que ses menaces de châ-timent ne peuvent plus les réveiller : ainsi consi-dèrent-ils sans épouvante le danger où ils sont de se perdre<sup>1</sup>. »

Que personne n'en soit étonné. Le péché pré-cipite le prêtre au fond d'un abîme où, la lumière lui faisant défaut, il se met à tout mépriser. Alors se réalise sur lui la parole du Sage : *L'impie, lorsqu'il est venu au fond des péchés, méprise*<sup>2</sup>. Cet *impie*, c'est bien le prêtre qui pêche par malice. *Au fond* : le prêtre, par un seul péché, descend aussi bas que possible, et il tombe dans un abîme de misères. Là, frappé d'aveuglement, *il méprise* tout : menaces, remontrances, Jésus-Christ lui-même, qu'il approche de si près à l'autel, et il ne rougit pas de l'emporter en malice sur le traître Judas, comme le Seigneur s'en plaignait un jour à sainte Brigitte : « Ceux-là ne sont pas mes prê-tres, mais de vrais traîtres<sup>3</sup>. » Oui, des traîtres ; car, en célébrant sacrilègement, ils se servent de la messe pour insulter davantage Jésus-Christ.

Perte finale.

Après tout cela, quelle sera la fin de ce prêtre ? Hélas ! le voici : *Dans la terre des saints il a fait des choses iniques ; il ne verra donc pas la gloire du Seigneur*<sup>4</sup>. L'abandon de Dieu, et puis l'enfer, telle sera sa fin.

1. Alto quippe demersi oblivionis somno, ad nullum Dominicae comminationis tonitruum expergiscuntur, ut suum periculum expavescant. *In Cant.* s. 77.

2. Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit. *Prov.* xviii. 3.

3. Tales sacerdotes non sunt mei sacerdotes, sed veri proditores. *Rev.* I. I. c. 47.

4. In terra sanctorum iniqua gessit, et non videbit gloriam Domini. *Is.* xxvi. 10.

Mais, mon père, dira quelqu'un, quel effrayant langage vous nous tenez là ! Eh quoi ! voulez-vous donc nous jeter dans le désespoir ? — Je réponds avec saint Augustin : « Épouvanté, je tâche d'épouvanter <sup>1</sup>. » — Donc, répliquera ce prêtre qui a malheureusement souillé son sacerdoce par un péché mortel, il faut que je renonce à l'espoir du pardon ? — Non, je ne puis pas dire cela. Il y a espoir, pourvu qu'il y ait repentir et horreur du péché.

Quelles actions de grâces doit donc rendre au Seigneur ce prêtre, s'il se sent encore visité par la grâce divine ! Mais, d'un autre côté, qu'il se hâte de répondre à l'appel de Dieu ! « Oui, dit saint Augustin, prêtons l'oreille au Seigneur quand il nous appelle, de crainte qu'il ne fasse la sourde oreille quand il nous jugera <sup>2</sup>. »

### CONCLUSION.

#### LE PRÊTRE DOIT TREMBLER POUR SON SALUT.

O prêtres mes frères, comprenons quelle est notre dignité et, comme le dit saint Pierre Damien, « sachons en sauvegarder la noblesse ; ministres de Dieu, rougissons de nous constituer les esclaves du péché et du démon <sup>3</sup>. »

N'imitons pas dans leur folie les séculiers, dont toutes les pensées se bornent au présent.

A cause  
de la rigueur de  
son jugement,

1. Territus terreo. *Serm.* 40. E. B.

2. Audiamus illum, dum rogat, ne nos postea non audiat, dum judicat. *Serm.* 29. E. B. app.

3. Nobilem necesse est sacerdotem, ut qui, minister est Domini, erubescat se servum esse peccati. *Opusc.* 25, c. 2.



*Il est arrêté que les hommes meurent une fois et qu'ensuite se fait le jugement* <sup>1</sup>. Ce jugement, tous nous avons à le subir. *Nous tous*, dit encore saint Paul, *nous devons comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui lui est dû en toute justice, selon ce qu'il a fait* <sup>2</sup>. Là, il nous sera dit : *Rends compte de ta gestion* <sup>3</sup>, c'est-à-dire de ton sacerdoce. Comment t'en es-tu acquitté, et à quelle fin ? O prêtres mes frères, si vous deviez comparaître maintenant au tribunal de Dieu, seriez-vous sans crainte, ou plutôt ne diriez-vous pas : *Lorsqu'il m'interrogera, que lui répondrai-je* <sup>4</sup> ?

Lorsque le Seigneur punit une nation, c'est par les prêtres qu'il commence. Car les péchés du peuple ont pour cause première, soit les mauvais exemples des prêtres, soit leur négligence à former les âmes. *Voici le temps*, dit alors le Seigneur, *où doit commencer le jugement par la maison de Dieu* <sup>5</sup>. Aussi, dans le massacre décrit par Ézéchiël, nous voyons tout d'abord tomber les prêtres. *Je veux*, dit Dieu lui-même, *que vous commenciez par mon sanctuaire* <sup>6</sup>, c'est-à-dire par les prêtres, selon l'explication d'Origène. *Un jugement très rigoureux est réservé à ceux qui commandent* <sup>7</sup>. *A celui auquel on donna beau-*

1. Statutum est hominibus semel mori ; post hoc autem, iudicium. *Heb.* ix. 27.

2. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit. *II Cor.* v. 10.

3. Redde rationem villicationis tuæ. *Luc.* xvi. 2.

4. Cum quæsierit, quid respondebo illi ? *Job.* xxxi. 14.

5. Tempus est ut incipiat iudicium a domo Dei. *I Pet.* iv. 17.

6. A sanctuario meo incipite. *Ezech.* ix. 6.

7. Iudicium durissimum, his qui præsumunt, fiet. *Sap.* vi. 6.

*coup, il sera beaucoup demandé* <sup>1</sup>. Au jour du jugement, dit l'auteur de *L'Ouvrage imparfait*, les laïques recevront l'étole sacerdotale. Le prêtre en état de péché sera dépouillé de sa dignité, et il se verra relégué parmi les infidèles et les hypocrites <sup>2</sup>. *Écoutez ceci, ô prêtres : le jugement se fera contre vous* <sup>3</sup>.

De même que les prêtres coupables subiront le plus rigoureux des jugements, ainsi l'enfer le plus épouvantable leur est réservé. *Écrase-les jusqu'à deux fois* <sup>4</sup>, dit le Seigneur. « Elle est grande la dignité des prêtres, s'écrie saint Jérôme ; mais s'ils viennent à tomber dans le péché, bien grande aussi est leur ruine <sup>5</sup> ! » « Quand même, dit saint Jean Chrysostome, un prêtre ne commettrait que les péchés dont se rendent coupables les simples fidèles, il encourrait non pas un pareil, mais un bien plus rigoureux châtement <sup>6</sup>. » Il fut révélé à sainte Brigitte « qu'en enfer les prêtres se trouvent plus enfoncés dans les flammes que tous les autres damnés <sup>7</sup>. » Quelle joie parmi les démons quand ils voient arriver un prêtre ! Tout l'enfer se met en émoi et vient à sa rencontre. *Au moment de*

1. *Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo. Luc. XII. 48.*

2. Laicus, in die judicii, stolam sacerdotalem accipiet ; sacerdos autem peccator spoliabitur dignitate, et erit inter infideles et hypocritas. *Hom. 40.*

3. Audite hoc, sacerdotes ..: quia vobis judicium est. *Os. v. 1.*

4. Duplici contritione conterere eos. *Jer. XVII. 18.*

5. Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina, si peccant. *In Ezech. XLIV. — Cfr. Conc. Parisiense VI. anno 829. cap. 12.*

6. Sacerdos, si eadem cum subditis peccata committit, non eadem, sed multo acerbiora patietur. *Ad pop. Ant. hom. 77.*

7. Præ omnibus diabolis, profundius submergentur in infernum. *Rev. I. 4. c. 135.*

*son arrivée, dit Isaïe, l'enfer a été troublé jusque dans ses fondements. Tous les princes se sont levés de leurs sièges* <sup>1</sup>, et cela pour céder la première place au prêtre réprouvé. Isaïe ajoute : *Tous élèveront la voix et te diront : Il fut un temps où tu régnaï sur nous ; que de fois tu as fait descendre le Verbe incarné sur les autels ! que d'âmes tu as délivrées de l'enfer ! Maintenant te voilà semblable à nous, et, comme nous, dans la misère et les supplices. Ton orgueil a été précipité aux enfers* : oui, dans ton orgueil, tu as méprisé Dieu et ton prochain, et ton orgueil a fini par te conduire ici. *Ton cadavre est tombé par terre ; au-dessous de toi la teigne formera ta couche, et ta couverture seront les vers* <sup>2</sup>. Tu es roi, il te faut donc une couche royale et un vêtement de pourpre. Eh bien ! voici le feu et les vers qui vont éternellement te dévorer le corps et l'âme. Oh ! comme alors les démons se moqueront de toutes les messes célébrées, des sacrements administrés et des fonctions accomplies par ce prêtre ! *Ses ennemis se sont moqués de ses sabbats* <sup>3</sup>.

Et à cause  
des tentations  
du démon.

O prêtres mes frères, attention ! Les démons tentent un prêtre plus que cent séculiers, parce qu'un prêtre qui se damne entraîne avec lui en enfer un grand nombre d'âmes. « Enlever le pas-

1. *Infernus subter conturbatus est in occursum adventus tui... ; omnes principes terræ surrexerunt de solii suis... Is. xiv. 9.*

2. *Universi respondebunt, et dicent tibi ; Et tu vulneratus es sicut et nos, nostri similis effectus es. Detracta est ad inferos superbia tua, concidit cadaver tuum ; subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes. Is. xiv. 10. 11.*

3. *Et deriserunt sabbata ejus. Thren. 1. 7.*

teur, dit saint Jean Chrysostome, c'est dissiper tout le troupeau <sup>1</sup>. » Dans un ouvrage qui se trouve rangé parmi les œuvres de saint Cyprien, nous lisons cette remarque fort juste : « A la guerre on vise les chefs plus que les simples soldats <sup>2</sup>. » Saint Jérôme ajoute : « Le démon ne s'attaque pas aux infidèles, et, parmi les fidèles, il n'a pas hâte de saisir ceux qui vivent hors du sanctuaire : ce qu'il lui faut, ce sont, comme dit Habacuc, les mets exquis <sup>3</sup>. » Or quels mets plus exquis pour le démon que les âmes sacerdotales ?

(Ce qui suit peut servir à faire réciter, avec de vrais sentiments de douleur, l'acte de contrition.)

Que le prêtre se figure donc entendre Jésus-Christ lui dire, comme autrefois au peuple juif : *Quid feci tibi ; aut in quo contristavi te ? Responde mihi*. Dis-moi, quel mal t'ai-je fait ? ou plutôt quel bien ne t'ai-je pas fait ? — *Eduxi te de terra Ægypti*. Je t'ai retiré du monde ; je t'ai choisi parmi tant de séculiers, et j'ai fait de toi mon prêtre, mon ministre, mon ami. Et toi, pour un vil intérêt, pour un misérable plaisir, tu m'as de nouveau crucifié ! *et tu parasti crucem salvatori tuo*. — *Ego te pavi manna per desertum*. Dans le désert de cette vie, je t'ai, chaque matin, donné en nourriture, comme une manne céleste, ma chair divine et mon sang pré-

Douleur  
des péchés.

1. Qui pastorem de medio tulerit, totum gregem dissipat. *In I Tim.* hom. 1.

2. Plus duces, quam milites, appetuntur in pugna. *Inter op. S. CYPRI.* De Singul. cler.

3. Non querit diabolus homines infideles, non eos qui foris sunt, de Ecclesia Christi rapere festinat ; escæ ejus, secundum Habacuc, electæ sunt. *Ep. ad Eustoch.*

cieux. Et toi, quels indignes traitements ne m'as-tu pas infligés par tes paroles et tes actions abominables? *et tu me cecidisti alapis et flagellis.* — *Quid ultra debui facere tibi, et non feci? Ego plantavi te, vineam speciosissimam.* Je voulais prendre en toi mes plus chères délices : c'est pourquoi j'ai semé dans ton âme, comme dans ma vigne préférée, tant de lumières et tant de grâces. Je comptais sur les fruits les plus suaves et les plus rares, et tu ne m'as donné que des fruits amers, *et tu facta es mihi nimis amara.* — *Ego dedi tibi sceptrum regale.* J'ai orné ta main du sceptre royal ; non seulement je t'ai sacré roi, mais je t'ai élevé par-dessus tous les monarques de la terre. Et toi, tu m'as mis sur la tête une couronne formée avec les épines de tes mauvaises pensées ! *et tu dedisti capiti meo spineam coronam.* — *Ego te exaltavi.* Je t'ai exalté au point de t'établir mon vicaire, de te confier les clefs du ciel ; que dis-je ? tu n'étais rien moins qu'un Dieu sur la terre. Et toi, tu m'as de nouveau crucifié, en me méprisant et en foulant aux pieds mes grâces et mon amitié ! *et tu me suspendisti in patibulo crucis.*



## CHAPITRE CINQUIÈME.

DU MAL QUE LA TIÉDEUR FAIT AU PRÊTRE.

---

### I.

C'EST PAR LA TIÉDEUR QUE LE DÉMON PERD  
UNE FOULE DE PRÊTRES.

Voici ce que le Seigneur, dans l'Apocalypse, Le grand mal  
fait écrire par saint Jean à l'évêque d'Éphèse : que la tiédeur;  
*Je sais tes œuvres, et ton travail, et ta patience*<sup>1</sup>,  
c'est-à-dire je connais le bien que tu fais, je con-  
nais les fatigues que tu essuies pour ma gloire,  
je connais ta patience au milieu des peines de  
ton ministère. Mais Dieu ajoute : *J'ai contre toi  
que tu es déchu de ta première ferveur*<sup>2</sup>. Ainsi  
lui reproche-t-il de n'avoir plus sa ferveur d'au-  
trefois. Quel grand mal y avait-il donc en cela ?  
Quel grand mal ! écoutez ce que dit encore le  
Seigneur : *Souviens-toi d'où tu es tombé ; fais pé-  
nitence et reprends tes premières œuvres : sinon,*

1. Scio opera tua, et laborem, et patientiam tuam. *Apoc.* II. 2.

2. Sed habeo adversum te, quod charitatem tuam primam reliquisti. *Apoc.* II. 4.

*je viendrai bientôt à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place* <sup>1</sup>. Qu'il voie donc d'où il est tombé, qu'il fasse pénitence, qu'il se mette en devoir de reprendre cette ferveur que Dieu exige de lui comme de son ministre : autrement Dieu, le trouvant indigne du ministère qu'il lui a confié, le rejettera.

Quoi donc ! c'est un si grand désastre que la tiédeur traîne à sa suite ? Oui, un si grand désastre ; et, pour comble de malheur, les âmes tièdes ne s'en aperçoivent pas : dès lors elles ne l'évitent pas et ne le redoutent même pas. Ainsi en est-il surtout des prêtres, dont la plupart viennent donner contre l'écueil caché de la tiédeur, et qui y périssent en grand nombre. Écueil caché : car les tièdes se trouvent en si grand danger de se perdre, précisément parce que la tiédeur dérobe aux âmes la vue de l'immense désastre qu'elle leur prépare. Sans doute on ne veut pas se séparer entièrement de Jésus-Christ ; on veut bien le suivre, mais le suivre de loin, à l'exemple de saint Pierre, dont saint Matthieu rapporte que, lors de l'arrestation du Rédempteur dans le jardin des Olives, *il le suivait de loin* <sup>2</sup>. Mais il faudra peu de chose pour tomber au fond de l'abîme, à l'exemple aussi de saint Pierre, lequel ne fut pas plus tôt entré dans la maison du grand-prêtre que, sur la simple accusation d'une servante, il renia Jésus-Christ.

1. Memor esto itaque unde excideris, et age poenitentiam, et prima opera fac; sin autem, venio tibi, et movebo candelabrum tuum de loco suo. *Apoc.* II, 5.

2. Petrus autem sequebatur eum a longe. *Matth.* xxvi. 58.

*Celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu*<sup>1</sup>. Appliquant ce texte précisément aux âmes tièdes, un interprète dit qu'elles perdent d'abord la dévotion, puis, passant des fautes légères, dont elles tiennent peu de compte, aux fautes graves, aux péchés mortels, elles tombent de l'état de grâce dans l'état du péché<sup>2</sup>. Eusèbe d'Émèse dit de « celui qui se permet facilement d'offenser Dieu par des péchés véniels, qu'il lui sera bien difficile d'échapper aux péchés mortels<sup>3</sup>. » « Du reste, ajoute saint Isidore, c'est par un juste jugement de Dieu qu'ayant fait peu de cas des fautes légères, cette âme en vient à tomber dans de plus grands péchés<sup>4</sup>. » Les petits excès ne nuisent guère à la santé tant qu'ils sont rares; mais s'ils deviennent fréquents, ils produisent, à force de se répéter, les maladies les plus dangereuses. « Te voilà, dit saint Augustin, à l'abri de tes vices, mais que fais-tu de tes légers défauts? Tu as secoué la montagne : prends garde d'être écrasé sous le sable<sup>5</sup>. » En d'autres termes, tu as à cœur d'éviter les péchés graves, mais tu ne redoutes pas les fautes légères : tu n'as pas péri sous l'énorme rocher du péché mortel, mais prends garde que tu ne sois écrasé sous le monceau de sable des péchés véniels.

Comment elle  
conduit  
au péché mortel

On sait bien que le péché mortel seul donne la

1. Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccli.* xix. 1.

2. Decidet a pietate... a statu gratiæ in statum peccati.

3. Difficile est ut non cadere in gravia permittatur, qui minus gravia non veretur. *Homil. init. quadr.*

4. Judicio autem divino in reatum nequiores labuntur, qui distringere minora sua facta contemnunt. *Sent.* l. 2. c. 19.

5. Magna præcavisti; de minutis quid agis? Projecisti molem: vide ne arena obruaris. *In Ps. xxxix.*



mort à l'âme, et que les péchés véniels, si nombreux soient-ils, ne peuvent lui ôter la grâce sanctifiante. Mais il faut également remarquer ce que dit saint Grégoire à l'adresse de celui qui commet par habitude une foule de péchés véniels sans s'appliquer, sans même songer à se corriger. Il en résulte, dit le saint, que, l'habitude dépouillant le péché de sa malice, nous ne craignons bientôt plus de commettre des péchés mortels ; car la crainte de Dieu disparaît peu à peu, et, celle-ci une fois disparue, « il ne faut pas grand'hose pour passer des légers aux plus graves manquements <sup>1</sup>. » Saint Dorothée, allant plus loin, ajoute : « Faire peu de cas des petites fautes, c'est nous exposer à tomber dans une complète insensibilité <sup>2</sup>. » Celui qui ne tient guère compte des petites fautes, court risque de tomber dans une indifférence générale, au point de n'avoir plus horreur même des fautes mortelles.

Et à l'enfer.

Nous savons par le tribunal de la rote que sainte Thérèse ne commit jamais de faute grave. Néanmoins le Seigneur lui fit voir un jour la place qui lui était destinée dans l'enfer ; non certes qu'elle l'eût déjà méritée, mais parce que la sainte, en continuant de mener la vie tiède qu'elle menait alors, aurait fini par perdre la grâce de Dieu et se serait damnée. De là cet avertissement de saint Paul : *Ne donnez pas*

1. Ut, usu cuncta levigante, nequaquam post committere etiam graviora timeamus. *Mor.* l. 10. c. 14.

2. Periculum est ne in perfectam insensibilitatem deveniamus. *Doctr.* 3.

*entrée au démon*<sup>1</sup>. Le démon se contente au commencement d'obtenir que, tenant peu de compte des fautes légères, nous lui entr'ouvrons la porte ; car il saura bien l'ouvrir ensuite tout entière par le péché mortel. « Ne vous imaginez pas, dit Cassien, qu'on tombe tout de suite au fond du précipice<sup>2</sup>. » Il veut dire qu'en apprenant la chute d'une personne de piété, nous ne devons pas croire que le démon l'ait précipitée ainsi tout d'un coup ; mais il l'a d'abord fait tomber dans l'état de tiédeur, puis dans l'abîme du péché mortel. « Combien n'en avons-nous pas connus, s'écrie à ce sujet saint Jean Chrysostome, qui brillaient de l'éclat des vertus, et qui, se laissant ensuite aller à la tiédeur, ont fini par tomber dans le gouffre de toutes les iniquités<sup>3</sup> ! » Les chroniques du Carmel rapportent que la vénérable sœur Anne de l'Incarnation vit un jour dans l'enfer une âme qu'elle avait jusque-là regardée comme une sainte. Or la malheureuse avait le visage couvert d'insectes, lesquels représentaient les nombreuses fautes dont elle s'était rendue coupable sans en tenir compte, et qui lui disaient, les uns : par nous tu as commencé ; les autres : par nous tu as continué ; d'autres enfin : par nous tu t'es perdue.

1. Nolite locum dare diabolo. *Eph.* iv. 27.

2. Lapsus quispiam nequaquam subitanea ruina corruiſſe credendus est. *Coll.* 6. c. 17.

3. Novimus multos, omnes virtutes numero habuisse, et tamen, negligentia lapsos, ad vitiorum barathrum devenisse. *In Matth.* hom. 27.

## II.

## COMMENT LA TIÉDEUR ENTRAÎNE LE PRÊTRE A SA PERTE.

Le prêtre tiède. *Je sais tes œuvres : tu n'es ni froid, ni chaud*<sup>1</sup>.

Voilà ce que le Seigneur envoie dire à un autre évêque, celui de Laodicée ; et voilà ce qu'est le tiède : ni froid, ni chaud. « L'âme dans la tiédeur, dit Ménochius sur ce texte de l'Apocalypse, ne voudrait pas, de propos délibéré, offenser Dieu par un péché mortel ; mais elle n'a aucun souci de la perfection : ainsi se laisse-t-elle facilement aller aux convoitises des sens<sup>2</sup>. » On ne peut pas affirmer positivement d'un prêtre tombé dans la tiédeur qu'il est froid ; car il ne commet pas, les yeux ouverts, de péchés mortels. Mais, insouciant qu'il est d'acquérir la perfection à laquelle son état l'oblige, il ne tient pas compte des péchés véniels, et chaque jour il en commet un grand nombre sans se faire aucun scrupule : mensonges, intempérances dans le boire et le manger, imprécations, irrévérences au saint autel et dans l'office, médisances et critiques à l'adresse de tout le monde, plaisanteries déplacées ; il se dissipe en des entreprises et des réjouissances mondaines ; il nourrit des désirs et des attachements dangereux ; la vaine gloire, le respect humain, la susceptibilité, l'amour-propre, le dominant ; il ne peut endurer ni une contrariété ni

1. Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus. *Apoc.* III. 15.

2. Tepidus est, qui non audet Deum mortaliter sciens et volens offendere, sed perfectioris vitæ studium negligit ; unde facile concupiscentiis se committit. *In Apoc.* III. 16.

une parole blessante; il vit sans oraison, sans dévotion. D'après le père Alvarez de Paz, « les défauts et les fautes sont, dans une âme tiède, comme ces légères indispositions qui n'occasionnent pas la mort, mais qui affaiblissent le corps à tel point qu'une grave maladie ne peut survenir sans l'abattre entièrement <sup>1</sup>. » Ainsi le tiède ressemble à un homme travaillé de diverses infirmités dont aucune n'est mortelle mais qui le tourmentent toutes sans relâche et l'affaiblissent assez pour qu'une maladie grave, c'est-à-dire quelque forte tentation, venant à éclater, il se trouve incapable de résister, en sorte qu'il succombe, et succombe sans espoir de guérison. C'est pourquoi le Seigneur, continuant de s'adresser au tiède, lui dit: *Que n'es-tu froid ou chaud! Mais parce que tu es tiède et que tu n'es ni froid ni chaud, je commence à te vomir de ma bouche* <sup>2</sup>. Qu'il médite ces terribles paroles, celui qui a le malheur de languir dans l'état de tiédeur, et qu'il tremble!

*Que n'es-tu froid!* Il vaudrait donc mieux, d'après la parole de Dieu lui-même, que tu fusses froid, c'est-à-dire privé de la grâce, car on pourrait encore espérer que tu sortirais de ton lamentable état. *Mais tu es froid*: dès lors te voilà en péril de tomber chaque jour dans de

Danger  
de se perdre  
irrévocablement

1. Sunt velut irremissæ agrotatiunculæ, quæ vitam quidem non dissolvunt, sed ita corpus extenuant, ut, accedente gravi aliquo morbo, statim corpus, vires non habens resistendi, succumbat. *De Perf.* l. 5. p. 2. c. 16.

2. Utinam frigidus esses aut calidus! sed quia tepidus es, et nec frigidus nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. *Apoc.* III. 15-16.

plus grands excès, et cela sans espoir d'en sortir. « Évidemment, observe Corneille de la Pierre, être froid, c'est plus grave que d'être tiède. Cependant, de ces deux états, le pire c'est la tiédeur, parce que dans la tiédeur on s'expose davantage à tomber pour ne plus se relever<sup>1</sup>. » D'après saint Bernard, convertir un homme du monde plongé dans le vice est chose plus facile que de convertir un ecclésiastique tiède. Et même, selon Pereira, on peut plus facilement arracher quelqu'un à l'idolâtrie qu'à la tiédeur. « Il est plus facile, dit cet auteur, d'amener un païen à la foi du Christ que de ramener quelqu'un de la tiédeur à la ferveur<sup>2</sup>. » En effet Cassien déclare avoir vu beaucoup de pécheurs, mais jamais un seul tiède, se donner sincèrement à Dieu. « Souvent, dit-il, j'ai vu, dans ceux qui étaient froids, se ranimer la ferveur de l'esprit; jamais dans aucun tiède<sup>3</sup>. » S'il est quelqu'un dont il faille désespérer, d'après saint Grégoire, ce n'est pas du pécheur jusqu'ici rebelle à la grâce de la conversion, mais de celui qui, une fois converti, tombe insensiblement de la ferveur dans la tiédeur. Voici les propres paroles du saint : « Si froide que soit une âme, il y a toujours espoir que tôt ou tard sa ferveur se ranimera; mais d'une âme tombée peu à peu de la ferveur dans la tiédeur, qu'on n'attende plus rien.

1. Licet frigidus sit pejor tepido, tamen pejor est status tepidi, quia tepidus est in majori periculo ruendi sine spe resurgendi. *In Apoc.* III. 16.

2. Facilius enim est quemlibet paganum ad fidem Christi adducere, quam talem aliquem a suo torpore ad spiritus fervorem revocare.

3. Frequenter vidimus de frigidis ad spiritalem pervenire fervorem; de tepidis omnino non vidimus. *Coll.* 4. c. 19.

En effet on peut compter pour le pécheur sur une grâce de conversion ; mais si, après la conversion, on devient tiède, adieu même cet espoir de retour <sup>1</sup>. »

Bref, la tiédeur est un mal qu'on peut appeler incurable et désespéré. En voici la raison : pour être à même d'éviter un danger, il faut nécessairement le connaître ; or, au milieu de ces ténèbres dans lesquelles il est misérablement tombé, le tiède ne parvient plus même à connaître le péril où il se trouve. La tiédeur est comme la phtisie. De même qu'un étique se sait à peine malade, ainsi le tiède ne s'aperçoit guère de ses péchés d'habitude. « Les grands péchés ont cela de particulier, observe saint Grégoire, qu'on les connaît plus clairement et qu'on s'en amende plus promptement. Quant aux fautes légères, comme elles passent pour peu de chose, on continue de les commettre : c'est ainsi que l'habitude de mépriser les petites fautes entraîne facilement à ne plus craindre les grandes, et même à n'en faire aucun cas <sup>2</sup>. » De plus, ce n'est jamais sans une certaine horreur que le pécheur même d'habitude commet un péché mortel, tandis qu'au tiède, imperfections, affections désordonnées, dissipations, recherches de ses aises et commodités,

1. Sicut ante teporem frigus sub spe est, ita post frigus tepor in desperatione : qui enim adhuc in peccatis est, conversionis fiduciam non amittit ; qui vero post conversionem tepuit, et spem, quæ esse potuit de peccatore, subtraxit. *Past.* p. 3. c. 1. adm. 35.

2. Major enim quo citius quia sit culpa agnoscitur, eo etiam citius emendatur ; minor vero, dum quasi nulla creditur, eo pejus quo et securius in usu retinetur. Unde fit plerumque ut mens, assueta malis levibus, nec graviora perhorrescat, et in majoribus contemnat. *Past.* p. 3. c. 1. adm. 34.

attache à l'estime propre, rien ne lui fait horreur. Cependant toutes ces petites fautes lui sont plus préjudiciables que les péchés mortels, car elles le feront glisser au fond de l'abîme sans même qu'il s'en aperçoive ; et, comme le dit le père Alvarez de Paz, « les péchés mortels sont moins dangereux pour les justes que ces petites fautes, parce que l'aspect hideux des premiers épouvante, tandis que les autres conduisent insensiblement à la ruine <sup>1</sup>. »

Fuir les  
péchés véniels  
avec  
plus de soin  
que les  
péchés mortels.

De là cette recommandation que nous adresse saint Jean Chrysostome, d'être en quelque sorte plus attentifs à fuir les péchés véniels que les péchés mortels. « Nous devons sans doute, dit-il, mettre nos soins à fuir les grands péchés, mais encore plus à fuir les petites fautes ; ceux-là sont de nature à nous effrayer, mais celles-ci, parce qu'elles sont petites, ne nous causent aucun remords. On en fait peu de cas, et dès lors on ne peut s'armer de courage pour les éviter : c'est ainsi qu'elles grandissent et deviennent bientôt énormes <sup>2</sup>. » Voici donc la raison que donne le saint : les fautes graves nous effrayent par elles-mêmes, tandis que les fautes légères nous semblent peu de chose et ne tardent pas à devenir considérables. Le plus grand mal encore, c'est

1. Magna peccata eo justis minus periculosa sunt, quod aspectum satis tetrum exhorrent; at minina periculosiora videntur, quia latenter ad ruinam disponunt. *De Perf.* l. 5. p. 2. c. 16.

2. Non tanto studio, magna peccata esse vitanda, quam parva : illa enim natura adversantur; hæc autem, quia parva sunt, desides reddunt. Dum contemnuntur, non potest ad eorum expulsionem animus generose insurgere; unde cito ex parvis maxima fiunt. *In Matth.* hom. 87.

qu'à force de négliger ces petites fautes, le coupable finit par négliger les intérêts de son âme, en sorte qu'habitué à ne faire aucun cas des petits péchés, il finit par ne tenir aucun compte des plus graves désordres. Aussi, dans le Cantique des cantiques, le Seigneur nous adresse-t-il cette recommandation : *Prenez-nous les petits renards qui ravagent les vignes, car notre vigne a fleuri* <sup>1</sup>. Il est dit *les renards* : ce ne sont pas les lions, les tigres, que le Seigneur nous ordonne de prendre, mais les renards. De fait, les renards ravagent les vignes, parce qu'ils creusent le sol en tout sens ; alors les racines se dessèchent, comme se dessèchent la dévotion et les bons désirs, qui sont les racines de la vie spirituelle. Il est dit en outre *les petits renards*. Pourquoi faut-il prendre les *petits* et non pas les *grands* ? Parce qu'on regarde les petites fautes comme moins dangereuses, et cependant elles font souvent plus de mal que les grandes ; car elles empêchent les grâces de Dieu de se répandre sur l'âme, qui dès lors demeure stérile et finalement se perd. « Les petites fautes et les imperfections, dit à ce propos le père Alvarez de Paz, sont comme autant de petits renards. Elles ne se présentent pas à nous avec un aspect bien terrible, mais elles n'en ravagent pas moins notre vigne, c'est-à-dire notre âme ; car elles la frappent de stérilité, attendu qu'elles la privent de la rosée céleste <sup>2</sup>. » Le Saint-Esprit ajoute : *Notre vigne*

1. Capite nobis vulpes parvulas quæ demoliuntur vineas ; nam vinea nostra floruit. *Cant.* II. 15.

2. Culpæ leves et imperfectiones vulpes parvulæ sunt, in quibus



*a fleuri.* Que font toutes ces fautes vénielles qu'on a commises en si grand nombre sans les détester ? Elles font disparaître les fleurs, c'est-à-dire les bons désirs qu'on avait d'avancer dans la perfection ; et, les bons désirs une fois disparus, l'âme recule de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin elle roule dans quelque abîme dont il lui sera bien difficile de sortir.

Quelle horreur  
le prêtre tiède  
inspire à Dieu.

Achevons d'expliquer le texte : *Parce que tu es tiède, je commence à te vomir de ma bouche.* On prend aisément un breuvage quand il est froid ou chaud ; mais s'il est tiède, on le prend avec beaucoup de répugnance, parce qu'alors il provoque le vomissement. C'est précisément de cela que le Seigneur menace le tiède : *Je commence à te vomir de ma bouche.* Sur quoi Ménochius fait cette remarque : « Le tiède commence à être rejeté, lorsque, s'obstinant dans sa tiédeur, il commence à exciter en Dieu une sorte de dégoût ; jusqu'à ce qu'enfin, la mort survenant, il se voie entièrement rejeté et pour toujours séparé du Christ<sup>1</sup>. » Voilà bien le suprême péril que court le tiède : être rejeté de Dieu, c'est-à-dire abandonné sans espoir ni remède. « Car, de même qu'on refuse de reprendre ce qu'on a rejeté, ainsi, dit Corneille de la Pierre, par ce mot *vomissement*, il faut comprendre que Dieu a les tièdes

nihil nimis noxium aspicimus ; sed hæ vineam, id est, animam demoliuntur, quia eam sterilem faciunt, dum pluviam auxilii cœlestis impediunt *De Perf.* l. 5. p. 2. c. 16.

1. Porro tepidus incipit evomi, cum, permanens in tepore suo, Deo nauseam movere incipit, donec tandem omnino in morte sua evomatur, et a Christo in æternum separetur

en horreur, comme nous avons horreur de ce que notre bouche a rejeté <sup>1</sup>. »

De quelle manière Dieu commence-t-il réellement à vomir un prêtre tiède ? Il s'abstient de lui adresser, comme par le passé, ses amoureuses invitations. Or ne plus entendre la voix de Dieu, c'est là proprement être vomi de sa bouche. En même temps cessent les consolations spirituelles ainsi que les bons désirs. Bref, le voilà misérablement privé de l'onction du Saint-Esprit. Dans cet état il se rend bien encore à l'oraison ; mais, comme il n'y trouve qu'ennui, distractions et dégoûts, le malheureux prend peu à peu l'habitude de la laisser ; ensuite il en vient même à ne plus élever son cœur vers Dieu. La prière ainsi mise de côté, il tombe dans une plus grande misère, et il va toujours de mal en pis. Il célèbre la messe, récite l'office, mais il y perd plus de mérites qu'il n'en gagne ; dans toutes ses actions, il n'éprouve qu'ennui, fatigue et sécheresse. *Tu presseras l'olive, et toi-même tu ne sentiras pas l'huile te parfumer* <sup>2</sup>. Tu seras, lui dit le Seigneur, tout couvert d'huile, mais l'onction intérieure te fera défaut : messe, bréviaire, prédication, confessions, visites des malades, funérailles, autant de choses saintes qui devraient augmenter ta ferveur et avec lesquelles tu continueras de vivre dans la sécheresse, le trouble, la dissipation, les tentations. Voilà comment Dieu réalisera sa menace : *Je commence à te vomir de ma bouche.*

1. Vomitus significat Deum exsecrari tepidos, sicut exsecramur id quod os evomit. *In Apoc. III. 13.*

2. Calcabis olivam, et non ungeris oleo. *Mich. VI. 15.*

## III.

QUELLE MISÉRABLE EXISTENCE MÈNE LE PRÊTRE TIÈDE.

Avec la tiédeur,  
plus  
de sainteté  
sacerdotale,

Mais il suffit bien, dira ce prêtre, que je ne commette pas de péché mortel et que je me sauve ! — Suffit-il vraiment que vous vous sauviez ? Saint Augustin vous répond que non. Vous êtes prêtre : vous êtes par conséquent obligé de suivre la voie étroite de la perfection. En prenant la voie large de la tiédeur, vous ne pouvez que vous perdre. « Si vous dites : c'est assez, vous vous perdez <sup>1</sup>, » s'écrie saint Augustin. Saint Grégoire dit également : « Celui qui est appelé à monter au ciel par les voies de la sainteté et qui prétend y parvenir par le chemin de la tiédeur ne se sauvera pas. » Le Seigneur lui-même fit entendre un jour cette vérité à la bienheureuse Angèle de Foligno, quand il lui dit : « Ceux qui se sentent inspirés du ciel à marcher par le chemin de la perfection et qui, retenant leur âme captive, veulent suivre le chemin ordinaire, ceux-là je les abandonnerai <sup>2</sup>. » En effet, ainsi que nous l'avons établi plus haut, la sainteté est certainement d'obligation pour le prêtre, non seulement parce qu'il se trouve élevé à la dignité d'ami particulier et de ministre de Dieu, mais encore parce qu'il a mission d'offrir le saint sacrifice de la messe, de servir de médiateur entre les peuples et la Majesté divine, de sanctifier les âmes au moyen des sacrements ; et c'est précisément afin de l'aider

1. Si dixeris : sufficit ; et periisti. *Serm.* 169. E. B.

2. *Vision.* c. 51.

à marcher par le chemin de la perfection, que Dieu le comble de grâces et de faveurs spéciales. Aussi, quand il ose ensuite s'acquitter de son ministère non seulement avec négligence, mais encore avec toutes sortes de manquements et d'imperfections dont il n'a pas même horreur, la malédiction divine tombe sur lui. *Maudit soit l'homme qui fait l'œuvre de Dieu négligemment*<sup>1</sup> ! Or cette malédiction signifie l'abandon de Dieu, suivant cette parole de saint Ambroise : « Dieu a coutume d'abandonner ceux qui le négligent<sup>2</sup>, » c'est-à-dire ces âmes qu'il a plus spécialement comblées de ses faveurs et qui ne se mettent pas en peine de vivre selon la perfection qu'il leur assigne. « Dieu, dit un auteur, ne veut à son service que des séraphins; il veut donc trouver dans ses ministres autant de ferveur qu'il en trouve dans ces esprits célestes: autrement, il les prive de ses grâces, les abandonne à leur tiédeur, et les laisse s'en aller, par la route du péché mortel, au profond abîme de l'enfer<sup>3</sup>. »

Écrasé sous le poids de tant de fautes vénielles, de tant d'affections désordonnées, le prêtre tiède reste là comme enfoncé dans son insensibilité : rien ne le touche plus, ni les grâces qu'il a reçues, ni les saintes obligations que lui impose son état. Mais aussi le Seigneur, usant d'une juste rigueur, lui retire ces secours abondants sans lesquels il

Plus de mérite,  
ni de sûreté  
pour le salut,

1. *Maledictus, qui facit opus Domini fraudulenter. Jer. XLVIII. 10.*

2. *Negligentes Deus deserere consuevit. In Ps. CXVIII. s. 10.*

3. *Deus vult a Seraphinis ministrari; tepido gratiam suam subtrahit, sinitque eum dormire, itaque ruere in barathrum.*

devient moralement impossible de remplir les devoirs du sacerdoce. Désormais le malheureux ira donc de mal en pis, et plus ses fautes se multiplieront, plus son aveuglement augmentera. Car enfin Dieu est-il tenu de verser l'abondance de ses grâces sur une âme dont il ne reçoit que des ingratitude? Non, répond l'Apôtre, et *celui qui sème peu, récoltera peu*<sup>1</sup>. Le Seigneur déclare qu'il comblera de ses grâces ceux qui en sont reconnaissants et qui les font fructifier. Quant aux ingrâts, il leur ôtera même celles qu'ils possèdent déjà. *On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance; mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il semble avoir lui sera ôté*<sup>2</sup>. Quand le maître d'une vigne, dit encore Notre-Seigneur, s'aperçoit qu'elle ne produit rien, il l'ôte à ses fermiers; et, après les avoir punis, il la confie à d'autres. *Il fera mourir misérablement ces misérables, et il louera sa vigne à d'autres vigneron qui lui en rendront le fruit au temps voulu*<sup>3</sup>. De même, conclut-il, *je vous dis que le royaume de Dieu vous sera ôté et qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits*<sup>4</sup>. Cela signifie que Dieu retirera du monde ce prêtre pour confier le soin de son royaume, c'est-à-dire de sa gloire, à d'autres prêtres au cœur reconnaissant et fidèle.

De là vient aussi que beaucoup de prêtres, après tant de messes, tant de communions, tant

1. Qui parce seminat, parce et metet. *II Cor. ix. 6.*

2. Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo. *Matth. xxv. 29.*

3. Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis. *Matth. xxi. 41.*

4. Ideo dico vobis quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. *Ibid. 43.*

de prières qu'ils récitent dans l'office ou à l'autel, se trouvent entièrement, ou peu s'en faut, les mains vides : *Vous avez semé beaucoup et vous avez peu recueilli,...* et celui qui a accumulé des richesses les a mises dans un sac percé<sup>1</sup>. Voilà ce que fait le prêtre tiède : toutes ses bonnes œuvres, il les jette dans un sac troué, si bien qu'il n'en retire aucun mérite ; et même tant de fautes qu'il y commet le rendent de plus en plus digne de châtement. Non, un prêtre tiède n'est pas loin de sa perte.

Selon Pierre de Blois, le cœur du prêtre doit être un autel sur lequel il faut que brûle sans cesse le feu du divin amour. Or est-il brûlant d'amour pour Dieu, ce prêtre qui se contente d'éviter les fautes graves et qui, sans scrupule, cause à Dieu tant de déplaisirs par toutes sortes de fautes légères ? « C'est faire preuve d'un amour bien attiédi, dit le père Alvarez de Paz, de ne vouloir épargner à la personne aimée que les plus grossières insultes, et de s'inquiéter ensuite fort peu d'une foule de légers déplaisirs qu'on lui cause<sup>2</sup>. »

Pour vivre en bon prêtre, il faut non pas des grâces rares et ordinaires, mais des grâces abondantes et de choix. Or comment voudrait-on que Dieu se montrât libéral à l'égard de celui qui s'est engagé à son service et qui le sert ensuite si

Plus de gloire  
pour Dieu.

1. *Seminastis multum, et intulistis parum...*; et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum. *Agg.* 1. 6.

2. *Signum est amoris satis tepidi, velle amatum in solis rebus gravibus non offendere, et in aliis, quæ non tanta severitate præcipit, ejus voluntatem procaciter violare. De Exterm. mali.* l. 1. c. 12.

mal ? Saint Ignace ayant un jour mandé un frère laïque de la Compagnie, lequel vivait dans une grande tiédeur, lui posa cette question : Dites-moi, mon frère, qu'êtes-vous venu faire en religion ? — Servir Dieu, répondit le coupable. — Et c'est ainsi que vous le servez ? Si vous me disiez que vous êtes au service d'un cardinal ou de quelque prince de la terre, vous m'étonneriez moins. Mais vous me dites que vous êtes venu servir Dieu, et vous le servez si mal ! — Le prêtre est entré non pas dans la cour d'un roi de la terre, mais dans cette cour, la plus auguste de toutes, où se rencontrent ces amis de Dieu dont toute la vie se passe et dont tout le bonheur consiste à s'occuper de ce qui intéresse le plus sa gloire. Aussi un prêtre tiède procure-t-il à Dieu plus de déshonneur que de gloire. En effet, par sa vie misérablement remplie de négligences et de fautes, il déclare que ce n'est pas la peine de s'appliquer à mieux servir et aimer Dieu ; il déclare qu'on ne trouve pas au service de Dieu ce contentement qui suffit à rendre pleinement heureux ; il déclare que la divine Majesté ne mérite pas que nous l'aimions au point de préférer sa gloire à toutes nos satisfactions.

### CONCLUSION.

#### COMMENT LE PRÊTRE DOIT SE CONDUIRE A L'ÉGARD DES PÉCHÉS VÉNELS.

Attention, ô prêtres mes frères ! Tremblons, oui, tremblons que toutes ces dignités et tous ces honneurs qui, par la bonté de Dieu, nous élèvent

si fort au-dessus du reste des hommes, nous n'ayons un jour à les échanger contre les supplices éternels de l'enfer.

Puisque les démons se donnent tant de peine pour nous perdre, il faut que nous ayons d'autant plus à cœur de nous sauver. « Il faut, comme le dit saint Bernard, que la malice de nos ennemis, travaillant avec tant d'ardeur à notre perte, enflamme aussi notre ardeur, et que, redoutant leurs efforts, nous fassions notre salut avec crainte et tremblement<sup>1</sup>. » Oh ! comme le démon s'acharne à faire tomber un prêtre ! Il tient beaucoup plus à faire tomber un prêtre que cent séculiers ; car vaincre un prêtre c'est remporter une victoire beaucoup plus glorieuse, et puis, un prêtre entraîne toujours dans sa chute un grand nombre d'autres âmes. Mais, de même que les mouches s'éloignent d'un vase en ébullition et se précipitent sur celui qu'elles trouvent tiède, ainsi ce ne sont pas les prêtres fervents que le démon vient assaillir de tentations, ce sont les prêtres tièdes ; de fait, il réussit souvent à faire tomber ceux-ci de la tiédeur dans l'état de péché. « Quand une âme tiède est aux prises avec quelque violente tentation, elle court un grand danger, dit Corneille de la Pierre. Car l'âme tiède n'a guère de force pour résister aux tentations ; c'est pourquoi, parmi tant d'occasions qui se rencontrent ici-bas, il arrive souvent qu'elle tombe dans de grands péchés<sup>2</sup>. »

A la  
fureur du démon  
opposer  
la ferveur de  
l'esprit.

1. Hostium malitia, qua tam solliciti sunt in nostram perditionem, nos quoque sollicitos faciat, ut in timore et tremore ipsorum, nostram salutem operemur. *De S. Andrea*. s. 2.

2. In magno versatur periculo, sæpeque, inter tot occasiones quibus plena est hæc vita, in mortale prolabitur. *In Apoc.* III. 15.



Eviter tous  
les  
péchés véniels,

Il faut donc prendre à cœur de ne commettre aucun péché les yeux ouverts et de propos délibéré. On ne peut nier qu'en dehors de Jésus-Christ et de la divine Mère, qui, par un privilège spécial, ont été exempts de la plus petite tache du péché, tous les hommes, voire même les saints, aient commis au moins des péchés véniels. *Les cieux, dit Job, ne sont pas purs en la présence de Dieu*<sup>1</sup>. *Tous, ajoute saint Jacques, nous faisons beaucoup de fautes*<sup>2</sup>. « C'est donc une malheureuse nécessité, selon la remarque de saint Léon, que sur tous les enfants d'Adam, même sur les plus fervents au service de Dieu, jaillisse la boue de cette terre<sup>3</sup>. » Mais on ne peut non plus méconnaître cette parole du Sage : *Sept fois le juste tombera et se relèvera*<sup>4</sup>. Celui qui tombe par fragilité, sans pleine connaissance du mal et sans propos délibéré, se remet facilement sur pied : *il tombe et se relève*. Mais celui qui voit le mal, qui le commet les yeux ouverts et qui, au lieu de le détester, s'y complaît, comment celui-là peut-il se relever ?

Les détester,

« Puisque nous ne sommes pas sans péchés, dit saint Augustin, sachons au moins détester nos fautes<sup>5</sup>. » Oui, c'est le moins qu'après avoir commis des fautes, nous nous en reconnaissions coupables et que nous les détestions ; alors aussi Dieu nous les pardonne, selon ce que dit saint Jean :

1. *Cœli non sunt mundi in conspectu ejus. Job. xv. 15.*

2. *In multis enim offendimus omnes. Jac. iii. 2.*

3. *Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere. De Quadr. s. 4.*

4. *Septies enim cadet justus, et resurget. Prov. xxiv. 16.*

5. *Et si non sumus sine peccatis, oderimus tamen ea. Serm. 181. E. B.*

*Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous remettre nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité*<sup>1</sup>. Or, au sujet de ces fautes vénielles, Louis de Blois nous apprend que, pour en obtenir le pardon, « il suffit certainement de les confesser d'une manière générale<sup>2</sup>. » Autre part<sup>3</sup> il enseigne qu'on efface ces sortes de péchés bien mieux en se tournant vers Dieu avec humilité et amour qu'en se livrant à des recherches et à des considérations anxieuses. Saint François de Sales observe dans le même sens que les personnes pieuses commettant ces fautes sans presque y penser, c'est aussi sans presque y penser qu'elles en obtiennent le pardon. Telle est aussi la doctrine de saint Thomas. « En effet, d'après le Docteur angélique, pour obtenir la rémission de ces sortes de péchés, il suffit de les désavouer soit explicitement, soit même implicitement, par exemple au moyen d'un fervent acte d'amour de Dieu. C'est de trois manières, ajoute-t-il, que se fait la rémission des péchés véniels : 1<sup>o</sup> par toute infusion de la divine grâce : ainsi les remettent la divine Eucharistie et les autres sacrements ; 2<sup>o</sup> par un acte quelconque de contrition : les confesser en général, se frapper la poitrine, réciter le *Pater noster*, voilà autant de moyens pour obtenir la rémission de ces péchés ; 3<sup>o</sup> par tout acte de religion envers Dieu et les choses de Dieu, tels que recevoir la bénédiction d'un évêque, prendre de

1. Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate. *I Jo.* 1. 9.

2. Sane tales culpas generaliter exposuisse satis est. *Consol. pusill.* c. 1. § 4.

3. *Brev. Reg. tyr. sp.* § 4.

l'eau bénite, prier dans une église consacrée<sup>1</sup>. » Pour ce qui regarde en particulier la sainte communion, saint Bernardin de Sienne dit : « Il se peut qu'après avoir communié, l'âme se trouve tellement absorbée en Dieu, que tous ses péchés véniels disparaissent devant la ferveur de sa dévotion<sup>2</sup>. »

Ne jamais  
pactiser avec  
ses défauts,

« J'ai commis, hélas ! beaucoup de fautes, disait le vénérable père Louis du Pont, mais jamais je n'ai fait la paix avec aucune. » Combien n'y en a-t-il pas, au contraire, qui font la paix avec leurs défauts et qui préparent ainsi leur perte ! Tant qu'une personne déteste ses imperfections, dit saint Bernard, il y a espoir qu'elle rentrera dans la bonne voie ; mais pour celle qui s'y livre les yeux ouverts et de propos délibéré, sans trembler ensuite et même sans se soucier de les avoir commises, elle ira insensiblement aboutir à la ruine. *Les mouches qui meurent dans un parfum en gâtent la suavité*<sup>3</sup>. Par ces mouches désastreuses, il faut entendre les fautes qu'on commet et qu'on ne déteste pas ensuite, et qui dès lors demeurent

1. ... Sufficit actus quo aliquis detestatur peccatum veniale vel explicite vel implicite, sicut cum aliquis ferventer movetur ad Deum. Triplici ratione, aliqua causant remissionem venialium : 1<sup>o</sup> per infusionem gratiæ ; et hoc modo, per Eucharistiam et omnia sacramenta, venialia remittuntur ; 2<sup>o</sup> in quantum sunt cum aliquo motu detestationis ; et hoc modo, confessio generalis, tunsio pectoris, et Oratio Dominica operantur ad remissionem ; 3<sup>o</sup> in quantum sunt cum aliquo motu reverentiæ in Deum et ad res divinas ; et hoc modo, benedictio episcopalis, aspersion aquæ benedictæ, oratio in ecclesia dedicata, et si aliqua sunt hujusmodi, operantur ad remissionem venialium. *Sum. th.* 3. q. LXXXVII. a. 3.

2. Contingere potest quod tanta devotione mens, per sumptionem Sacramenti, in Domino absorbeatur, quod ab omnibus venialibus expurgetur. *De Chr. Dom.* s. 12. a. 2. c. 1.

3. Muscæ morientes perdunt suavitatem unguenti. *Eccl.* x. 1.

comme ensevelies dans l'âme. « Quand une mouche tombe dans un parfum et qu'elle y reste, c'en est fait du parfum, remarque Denis le Chartreux. Au sens spirituel, ces mouches qui meurent de la sorte représentent les pensées inutiles, les affections illicites, les distractions volontaires, toutes choses qui gâtent la suavité du parfum, c'est-à-dire la douceur attachée aux exercices de piété<sup>1</sup>. »

Il n'y a pas grand mal, observe saint Bernard<sup>2</sup>, à déclarer que telle faute est légère. Mais la commettre et s'y complaire, voilà le mal, un mal qui a de grandes conséquences et dont Dieu ne manquera pas de tirer une éclatante vengeance. C'est ce que nous lisons en saint Luc : *Ce serviteur qui a connu la volonté de son maître mais ne s'est pas tenu prêt et de cette manière n'a pas agi selon la volonté du maître, recevra certainement un grand nombre de coups. Quant au serviteur qui, ne connaissant pas la volonté du maître, a fait des choses dignes de châtement, il recevra peu de coups*<sup>3</sup>. Nul doute que même les personnes de piété ne commettent certaines fautes légères ; mais, dit le père Alvarez de Paz<sup>4</sup>, outre que ces fautes vont sans cesse en diminuant comme nombre et gravité, toutes sont au fur et

Les combattre  
sans cesse.

1. Dum musca cadit in unguentum, manendo in illo, destruit ejus valorem atque odorem. Spiritualiter, muscæ morientes sunt cogitationes vanæ, affectiones illicite, distractiones morosæ, quæ perdunt suavitatem unguenti, id est, dulcedinem spiritualium exercitiorum.

2. In Conv. S. Pauli, s. 1.

3. Qui cognovit voluntatem Domini sui, et non præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis ; qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Luc. xii. 47.

4. De Perf. l. 3. c. 13.

à mesure effacées par des actes d'amour de Dieu. Celui qui se conduit de la sorte se fera saint, et jamais ses fautes ne l'empêcheront de tendre à la perfection. Aussi Louis de Blois nous recommande-t-il de ne pas perdre courage à la vue de toutes ces petites chutes; « car, dit cet auteur, si chaque jour nous tombons plusieurs fois, il ne tient qu'à nous d'employer chaque jour les moyens de nous relever<sup>1</sup>. » Mais celui qui conserve de l'attachement pour quelque bien créé et qui par suite tombe et retombe volontairement sans vouloir rompre ses liens, comment peut-il faire aucun progrès dans les voies de Dieu? L'oiseau dont aucun lien n'entrave le vol prend librement son essor, mais s'il est attaché, fût-ce par le plus léger fil, il ne peut s'élever de terre: c'est ainsi, dit saint Jean de la Croix, que la plus légère attache aux choses de la terre empêche l'âme de prendre son essor vers Dieu.

La prière,  
suprême remède  
à la tiédeur.

Prenons donc garde de tomber dans ce misérable état de la tiédeur. Car, d'après tout ce que nous venons de dire, un prêtre ne peut sortir de cet état à moins que Dieu ne lui accorde une grâce des plus puissantes. Mais comment espérer que Dieu fasse une si grande grâce au prêtre dont la vie lui est à charge?

Ainsi donc, dira celui qui se trouve peut-être déjà tombé dans ce lamentable état, il n'y a plus d'espoir pour moi? — Un seul espoir vous reste: la miséricorde et la puissance de Dieu. *Ce qui*

1. Quemadmodum singulis diebus in multis offendimus, ita quotidianas expiationes habemus. *Parad. an.* p. 1. c. 3.

*est impossible aux hommes est possible à Dieu*<sup>1</sup>. Il est impossible au tiède de se relever, mais il n'est pas impossible à Dieu de le remettre sur pied. Toutefois il faut au moins que nous en ayons le désir. Celui qui n'a pas même le désir de se relever, peut-il justement espérer que Dieu lui vienne en aide? Et si quelqu'un n'avait pas même ce désir, qu'il le demande à Dieu. Si nous prions, si nous continuons de prier, le Seigneur nous accordera non seulement le désir, mais encore la force de nous relever. *Demandez et vous recevrez* : c'est la promesse de Dieu, elle est infaillible. Prions donc, et disons avec saint Augustin : « Votre miséricorde, ô mon Dieu, voilà tout mon mérite <sup>2</sup>. » Non, Seigneur, je n'ai aucun mérite pour être exaucé de vous. Mais votre miséricorde et les mérites de Jésus-Christ, voilà, ô Père éternel, quels sont mes titres à vos bontés. — Un autre grand moyen pour sortir de la tiédeur, c'est de recourir à la très sainte vierge Marie.

1. Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum. *Luc.* xviii. 27.

2. Meritum meum, misericordia tua.



## CHAPITRE SIXIÈME.

### DU PÉCHÉ D'INCONTINENCE.

---

Saint Basile de Séleucie appelle l'incontinence la plus affreuse des pestes<sup>1</sup>. Saint Bernardin de Sienne la regarde comme le plus dangereux de tous les vices, et il la nomme « le terrible ver rongeur<sup>2</sup> » ; en effet, d'après saint Bonaventure, « l'impureté déracine et détruit les germes de toutes les vertus<sup>3</sup>. » De là cette parole de saint Ambroise : « La luxure est la semence et la mère de tous les vices, car elle traîne à sa suite les haines, les vols, les sacrilèges et tous les autres vices<sup>4</sup>. » De là aussi cette sentence célèbre de saint Remi : « Les enfants exceptés et à ne parler que des adultes, la plupart des hommes trouvent leur perte dans ce vice<sup>5</sup>. » De même, ajoute le père

L'impureté,  
le plus affreux  
des vices.

1. *Orat.* 5.
2. Vermis quo nullus nocentior. T. II. s. 52. a. 3. c. 2.
3. Luxuria omnium virtutum eradicat germina.
4. Luxuria seminarium et origo vitiorum est. *De Elia et jej.* c. 19.
5. Dempstis parvulis, ex adultis pauci, propter hoc vitium, salvantur. S. THOM. DE VIL. *De S. Ildeph.* conc. 2.

Segneri<sup>1</sup>, que l'enfer s'est peuplé d'anges moyennant l'orgueil, ainsi, moyennant l'impureté, il se remplit d'hommes. Dans les autres vices, c'est à l'hameçon, ici c'est au filet que le démon pêche; en sorte qu'il fait pour l'enfer bien plus de conquêtes par ce vice que par tous les autres ensemble. Dieu, de son côté, a toujours réservé ses plus effroyables châtimens pour l'incontinence : contre elle il envoya le déluge, et sur elle il fit descendre le feu du ciel.

Combien  
la chasteté  
est nécessaire  
au prêtre.

« Quelle perle précieuse que la chasteté ! s'écrie saint Athanase. Mais, ajoute-t-il, ici-bas peu de personnes savent la trouver<sup>2</sup>. » Nul doute qu'elle ne convienne aux séculiers. Quant aux prêtres, elle leur est absolument nécessaire. Entre toutes les vertus que l'Apôtre voulait voir briller dans son disciple Timothée, il insistait particulièrement sur la chasteté. *Conserve-toi chaste*<sup>3</sup>, lui écrivait-il. D'après Origène, la première vertu qui doit orner le prêtre appliqué au ministère des autels, c'est la chasteté, et, comme il s'en exprime lui-même, « c'est elle avant tout qui doit ceindre les reins du ministre des divins autels<sup>4</sup>. » D'après Clément d'Alexandrie, « ceux-là seuls qui vivent dans la chasteté sont et peuvent s'appeler les prêtres du Seigneur<sup>5</sup>. » Mais si la pureté fait les prêtres, par contre l'impureté les dépouille, en quelque sorte

1. *Il Crist. istr.* p. 1. rag. 24.

2. *Gemma pretiosissima, a paucis inventa. De Virginit.*

3. *Te ipsum castum custodi. I Tim.* v. 22.

4. *Ante omnia, sacerdos, qui divinis assistit altaribus, castitate debet accingi. In Levit. hom.* 4.

5. *Soli qui puram agunt vitam, sunt Dei sacerdotes. Strom.* l. 4.



de leur dignité, selon ce que dit saint Isidore de Péluse : « Ce qui fait les prêtres, c'est la pureté ; ce qui les dégrade, c'est l'impureté <sup>1</sup>. »

Aussi voyez avec quel soin l'Église, jalouse de conserver la chasteté de ses ministres, a sans cesse multiplié les conciles, les lois et les remontrances. « Qu'on n'admette personne, dit Innocent III, à monter les degrés de l'ordre, s'il n'est vierge ou d'une chasteté reconnue <sup>2</sup>. » Il ajoute : Que les ecclésiastiques incontinents soient exclus du sanctuaire, « qu'ils n'en franchissent aucun degré <sup>3</sup>. » Saint Grégoire porta le décret suivant : « Si quelqu'un, après son ordination, tombe dans le péché d'impureté, qu'il soit dépouillé de son ordre et privé pour toujours de toute fonction à l'autel <sup>4</sup>. » Saint Silvestre voulut que le prêtre coupable d'un péché honteux fût soumis à une pénitence de dix ans : durant les trois premiers mois, il devait coucher sur la terre nue, se tenir dans la solitude sans avoir de commerce avec personne et se priver de la sainte communion ; puis, durant une année et demie, il ne pouvait se nourrir que de pain et d'eau, et cela une fois par jour ; enfin ce jeûne rigoureux lui était encore, durant le reste des dix ans, imposé trois jours par

Avec quel soin  
l'Église veille  
à la chasteté du  
prêtre.

1. Si pudicitia sacerdotis creat, libido sacerdotibus dignitatem abrogat *Epist.* l. 3. ep. 75.

2. Nemo ad sacrum Ordinem permittatur accedere, nisi aut virgo aut probatæ castitatis existat. *Cap. A multis. De æt. et qual. ord.*

3. Ab omnium graduum dignitate.

4. Qui post acceptum sacrum Ordinem, lapsus in peccatum carnis fuerit, sacro Ordine ita careat, ut ad altaris ministerium ulterius non accedat. *Cap. Pervenit.* dist. 50.

semaine<sup>1</sup>. Bref, l'Église ne regarde que comme autant de monstres les prêtres dont la vie n'est pas chaste.

## I.

COMBIEN EST ÉNORME LE PÉCHÉ D'IMPURETÉ  
DANS LE PRÊTRE.

Examinons tout d'abord la malice du péché que commet le prêtre en foulant aux pieds la chasteté.

Par ce vice, les  
temples de Dieu  
sont souillés,

Le prêtre est le temple de Dieu non seulement par son vœu de chasteté, mais encore par l'onction sainte qui en a fait l'oint du Seigneur, ainsi que s'exprime saint Paul parlant de lui-même et de tous les autres prêtres : *Dieu nous a tous oints, lui qui nous a marqués de son sceau*<sup>2</sup>. « Que le prêtre, dit en conséquence le cardinal Hugues de Saint-Cher, ne souille pas le sanctuaire du Seigneur, car l'huile de la sainte onction a coulé sur lui<sup>3</sup>. » Le corps du prêtre est donc devenu, lui aussi, le sanctuaire de Dieu. « Conserve-toi dans la chasteté, écrivait saint Ignace le Martyr à son diacre : n'es-tu pas la maison de Dieu, le temple du Christ<sup>4</sup>? » Aussi saint Pierre Damien s'écrie-t-il : « Est-ce que les prêtres qui souillent leur corps par l'impureté ne violent pas le temple de Dieu? Gardez-vous, ajoute-t-il, de changer en vases d'ignominie les vases consacrés au Sei-

1. *Cap. Presbyter.* dist. 82.

2. *Unxit nos Deus, qui et signavit nos. II Cor. 1. 21.*

3. *Sacerdos ne polluat sanctuarium Domini ; quia oleum sanctæ unctionis super eum est.*

4. *Te ipsum castum custodi, ut domum Dei, templum Christi. Ep. ad Heron. Diac.*

gneur<sup>1</sup>. » Que dirait-on d'un prêtre qui se servirait à table d'un calice consacré? « Puisque les prêtres, dit Innocent II, doivent être les temples et les sanctuaires du Saint-Esprit, il ne leur convient aucunement de s'employer à des turpitudes<sup>2</sup>. » Oh! quelle horreur de voir un prêtre, qui ne devrait répandre que l'éclat et la bonne odeur de la pureté, se jeter dans les péchés de la chair et en sortir sale et fétide! *Le pourceau lavé s'est vautré dans la boue*<sup>3</sup>, s'écrie saint Pierre. Aussi, d'après Clément d'Alexandrie, il ne tient pas à ces prêtres que leurs impuretés ne souillent Dieu lui-même qui habite en eux. « Ils font, dit-il, tout ce qu'ils peuvent pour souiller Dieu lui-même présent au milieu d'eux et pour le déshonorer au contact de leurs vices<sup>4</sup>, » comme le Seigneur s'en plaint dans Ézéchiël: *Les prêtres d'Israël ont méprisé ma loi, ils ont souillé mes sanctuaires, ... et j'étais souillé au milieu d'eux*<sup>5</sup>. C'est donc sur moi-même, s'écrie le Seigneur, que rejaillissent les impuretés de mes prêtres; car, en violant la chasteté, ils souillent mes sanctuaires, c'est-à-dire leurs corps, qui me sont consacrés et dont j'ai fait si souvent ma demeure. Voilà ce que veut dire également saint Jérôme par ces paroles: « Nous souillons le corps du

1. Nonne templum Dei violant? Nolite vasa Deo sacrata in vasa contumeliævertere. *Opusc 18. d. 2. c. 47.*

2. Cum ipsi templum et sacrarium Spiritus Sancti debeant esset indignum est eos immunditiis deservire. *Cap. Decernimus. dist. 28.*

3. Sus lota in volutabro luti! *II Pet. II. 22.*

4. Deum in ipsis habitantem corrumpunt, quantum in se est, et vitiorum suorum conjunctione polluunt. *Pædag. I. 2. c. 10.*

5. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt, sanctuaria mea...; et coinquinabar in medio eorum. *Ezech. XXXI. 26.*

Christ chaque fois que nous nous approchons indignement de l'autel<sup>1</sup>. »

Le sacrifice  
de  
l'autel profané,

En outre, le prêtre au saint autel immole à Dieu l'Agneau sans tache, c'est-à-dire le propre Fils de Dieu. Il faut par conséquent que le prêtre pousse la pureté jusqu'à s'abstenir, non seulement de toute action honteuse, mais même d'un simple regard peu modeste ; et, comme le dit saint Jérôme, « par réserve sacerdotale, évitez tout ce qui pourrait blesser la chasteté ; n'accordez même à vos yeux aucune liberté<sup>2</sup>. »

Un prêtre doit être tellement pur qu'il mérite de prendre place parmi les anges. « Oui, dit saint Jean Chrysostome, tel doit être l'éclat de sa pureté, qu'admis dans le ciel, il aille s'asseoir au milieu des vertus angéliques<sup>3</sup>. » Et, dans un autre endroit, parlant des mains du prêtre, de ces mains qui ont pour office de toucher le corps du Christ : « Ne faut-il pas, s'écrie le saint docteur, qu'elles surpassent en pureté les rayons du soleil<sup>4</sup>? » « Quel serait l'homme assez impie, dit à son tour saint Augustin, pour oser porter l'Eucharistie dans des mains pleines de boue ? De même donc que nous craindrions et que nous tremblerions de toucher l'Eucharistie avec des mains sales, ainsi et plus encore devons-nous

1. Polluimus corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare. *In Mal.* 1. 7.

2. Pudicitia sacerdotalis, non solum ab opere immundo, sed etiam a jactu oculi sit libera. *In Tit.* 1. 8-9.

3. Necessè est sacerdotem sic esse purum, ut, in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. *De Sacerd.* 1. 3.

4. Quo solares radios non deberet excedere manus illa, quæ hanc carnem tractat ? *In Matth.* hom. 83.

craindre de recevoir l'Eucharistie dans une âme salie par le péché<sup>1</sup>. » Or, poursuit saint Bernard, c'est une chose bien horrible que fait le prêtre, quand, chargé des souillures de l'impureté, il monte à l'autel pour toucher le corps de Jésus-Christ ! « Ils viennent de souiller leurs mains au contact de la chair, et ils osent les approcher du corps sacré de l'Agneau sans tache et les baigner dans le sang du Sauveur<sup>2</sup> ! » « Prêtres du Seigneur, s'écrie encore saint Augustin, vous trempez vos mains dans le sang que le Rédempteur répandit autrefois par amour pour vous : ah ! gardez-vous de jamais les tremper dans le sang sacrilège du péché<sup>3</sup>. »

Les prêtres ne doivent pas seulement approcher leurs mains, ils doivent encore se nourrir de la chair sacrée de l'Agneau. Aussi Cassien s'écriait-il : « Avec quelle délicatesse plus qu'angélique ne faut-il pas garder la chasteté, quand, chaque jour, on est appelé à faire sa nourriture du corps sacré de l'Agneau divin<sup>4</sup>. » « Mais, reprend Pierre Comestor, lorsqu'un indigne prêtre ose, de sa bouche impudique, proférer les paroles de la consécration, c'est comme s'il crachait au visage de Jésus-Christ ; et lorsque ensuite il approche de sa

Le corps  
de Jésus-Christ  
trainé  
dans la boue,

1. Si erubescimus et timemus Eucharistiam manibus sordidis tangere, plus debemus timere ipsam Eucharistiam in anima polluta suscipere. *Serm.* 292. E. B. app.

2. Audent Agni immaculati sacras contingere carnes, et intingere in sanguinem Salvatoris manus, quibus paulo ante carnes attraxerunt. *Declam.* n. 13.

3 Ne manus quæ intinguntur sanguine Christi, polluantur sanguine peccati. MOLINA. *Instr. sac.* tr. 1. c. 5. § 2.

4. Qua puritate oportebit custodire castitatem, quos necesse est quotidie, sacrosanctis Agni carnibus vesci ! *De Cœn. Inst.* l. 6. c. 8.

bouche impure le corps sacré et le sang adorable du Sauveur, c'est comme s'il les jetait dans la boue<sup>1</sup>. » « Que dis-je? poursuit saint Vincent Ferrer, ce prêtre commet un crime bien plus horrible que s'il prenait l'hostie consacrée et la jetait dans un cloaque<sup>2</sup>. » « Prêtres du Seigneur, s'écrie à ce sujet saint Pierre Damien, ô vous qui devez offrir à Dieu l'Agneau immaculé, prenez garde de vous immoler d'abord vous-même au démon par vos impudicités<sup>3</sup>. » De fait, le saint regarde les prêtres impudiques comme autant de victimes du démon, en attendant que dans l'enfer ils soient pour les démons le plus délicat de leurs mets. « Vous êtes, dit-il à ces malheureux, les victimes du démon et par conséquent voués au désastre de l'éternelle mort; vous êtes autant de mets choisis dont se nourrissent et s'engraissent les démons<sup>4</sup>. »

L'Église  
et les âmes  
persécutées.

Non seulement le prêtre impudique se perd lui-même; hélas, que d'âmes il perd encore avec lui! D'après saint Bernard, l'incontinence des prêtres est la plus grande persécution que l'Église ait jamais endurée. Voici, sur ces paroles du roi Ézéchias : *Dans la paix, je trouve mon amertume*

1. Qui sacra illius verba Sacramenti oré immundo profert, in faciem Salvatoris sputit; et cum in os immundum sanctissimam Carnem ponit, eam quasi in lutum projicit. *Serm.* 38.

2. Majus peccatum est, quam si projiciat corpus Christi in cloacam.

3. Cur, o sacerdos, qui sacrificium Deo debes offerre, temetipsum prius maligno spiritui non vereris victimam immolare? *Opusc.* 17. c. 3.

4. Vos estis dæmonum victimæ, ad æternæ mortis succidium destinatæ; ex vobis diabolus, tamquam delicatis dapibus, pascitur et saginatur. *Epist.* 1. 4. ep. 3.

*la plus amère*<sup>1</sup>, comment le saint parle et se lamente : « Bien amère fut la douleur de l'Église quand elle vit ses martyrs tomber sous le glaive des tyrans ; plus amère encore, quand les hérétiques infectèrent de leur venin tant de ses sujets ; mais, de toutes les douleurs et de toutes les persécutions, la plus grande sans comparaison lui vient maintenant de ses propres fils, c'est-à-dire de ces prêtres qui, par le scandale de leur vie déréglée, déchirent ses entrailles maternelles. Il y a la paix et il n'y a pas de paix : paix de la part des païens et de la part des hérétiques, mais nullement de la part de ses enfants<sup>2</sup>. » « Hélas ! oui, ils déchirent le sein de leur mère<sup>3</sup> ! » Quelle honte de voir dans les chaînes de la luxure celui qui prêche la chasteté ! « Eh quoi ! s'écrie saint Pierre Damien, vous avez mission de prêcher la chasteté, et vous ne rougissez pas d'être l'esclave de l'impureté<sup>4</sup> ! »

## II.

## LES SUITES FUNESTES DE L'IMPURETÉ.

Considérons, en second lieu, combien ce péché est nuisible à l'âme, surtout à l'âme du prêtre.

D'abord il aveugle l'esprit et fait perdre de vue Dieu et les vérités éternelles. « La chasteté, dit

L'aveuglement  
de l'esprit.

1. Ecce in pace amaritudo mea amarissima. *Es.* xxxviii. 17.

2. Amara prius in nece Martyrum, amarior in conflictu hæreticorum, amarissima in moribus domesticorum. Pax est, et non est pax : pax a paganis, pax ab hæreticis, sed non profecto a filiis. *In Cant.* s. 33.

3. Filii propriam matrem eviscerant ! *S. ad Past. in Syn.*

4. Qui prædicator constitutus es castitatis, non te pudet servum esse libidinis ! *Opusc.* 17. c. 3.

saint Augustin, purifie l'intelligence, et c'est grâce à elle que les hommes voient Dieu<sup>1</sup>. » Par contre, l'impureté a pour premier effet l'aveuglement de l'esprit. « Les effets du vice impur, dit saint Thomas, sont : l'aveuglement de l'esprit, la haine de Dieu, l'attachement à la vie présente, l'horreur de la vie future<sup>2</sup>. » « L'impureté, dit également saint Augustin, empêche de réfléchir sur les choses de l'éternité, elle en ôte même la pensée<sup>3</sup>. » Quand un corbeau s'abat sur un cadavre, il commence par lui arracher les yeux : ainsi ce vice a pour premier effet désastreux d'éteindre la lumière des vérités divines. Voilà bien toute l'histoire de Calvin, curé et pasteur d'âmes jusqu'au jour où l'impureté en fit un hérésiarque ; de Henri VIII, d'abord apologiste et puis persécuteur de l'Église ; comme aussi de Salomon, qu'on voit, des hauteurs de la sainteté, tomber dans l'idolâtrie. Voilà également ce qui arrive chaque jour aux prêtres impudiques. *Ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur*<sup>4</sup>. Les malheureux ! ils célèbrent la messe, ils récitent le bréviaire, ils président des funérailles ; mais c'est en vain que tant de lumières brillent à leurs yeux : ils restent dans leur aveuglement, comme s'ils ne croyaient ni à la mort qui les attend, ni au jugement terrible et à l'enfer qu'ils se préparent. *Tâtonnez*

1. Castitas, mundans mentes hominum, præstat videre Deum. *Serm.* 291. E. B. app.

2. Cæcitas mentis, odium Dei, affectus præsentis sæculi, horror vel desperatio futuri. 2. 2. q. CLIII. a. 5.

3. Luxuria futura non sinit cogitare.

4. Ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt. *Soph.* 1. 17.



*en plein midi, comme a coutume de tâtonner l'aveugle dans les ténèbres*<sup>1</sup>. Cette boue fétide dans laquelle ils se sont enfoncés les aveugle tellement, qu'après avoir été tant exaltés par Dieu au-dessus du reste des hommes, ils se voient éloignés de lui, sans même avoir la pensée d'aller se jeter à ses pieds pour obtenir leur pardon. *Ils n'appliqueront pas leurs pensées à revenir au Seigneur leur Dieu, parce que l'esprit de fornication est au milieu d'eux*<sup>2</sup>. En sorte que, selon la remarque de saint Jean Chrysostome, « plus rien n'est capable de leur ouvrir les yeux, ni les remontrances de leurs supérieurs, ni les conseils d'amis dévoués, ni la crainte des châtimens, ni la menace du déshonneur »<sup>3</sup>.

Mais quoi d'étonnant s'ils se trouvent ainsi frappés d'aveuglement? *Le feu est tombé sur eux, et ils n'ont plus même aperçu le soleil*<sup>4</sup>. Après avoir, dans son commentaire sur ce texte, fait remarquer que ce feu n'est autre que le feu de la luxure<sup>5</sup>, le Docteur angélique dit dans un autre endroit : « Les péchés de la chair éteignent la lumière de la raison, car les délectations charnelles ont pour effet d'appliquer l'âme tout entière aux plaisirs des sens »<sup>6</sup>. Et, dans ces honteux plaisirs, il se fait un tel naufrage de la raison « que l'homme,

Folie,

1. Palpes in meridie, sicut palpare solet cæcus in tenebris. *Deut.* xxviii. 29.

2. Non dabunt cogitationes suas, ut revertantur ad Deum suum; quia spiritus fornicationum in medio eorum, et Dominum non cognoverunt. *Os.* v. 4.

3. Nec admonitiones, nec consilia, nec aliquid aliud salvare potest animam libidine periclitantem. *Hom. contra lux.*

4. Supercecidit ignis, et non viderunt solem. *Ps.* lvi. 9.

5. Supercecidit ignis, id est, concupiscentiæ. 2. 2. q. xv. a. 1.

6. Vitia carnalia exstinguunt judicium rationis. Delectatio quæ est

dit Eusèbe, tombe au-dessous de la brute<sup>1</sup>. » Aussi le prêtre impudique arrivera-t-il, de péché en péché, à cet excès d'aveuglement, qu'il ne tiendra plus compte ni des injures qu'il fait à Dieu par ses sacrilèges ni du scandale qu'il donne au prochain; oui, il poussera l'audace jusqu'à célébrer la messe avec le péché dans l'âme. Et comment s'en étonner? Dès qu'on est privé de lumière, il n'y a pas de mal auquel on ne se laisse facilement aller.

Incrédulité,

*Approchez-vous de Dieu et vous serez éclairés*<sup>2</sup>. C'est donc près de Dieu qu'il faut aller pour avoir la lumière. « Or, dit saint Thomas, rien ne jette l'homme loin de Dieu comme la luxure<sup>3</sup>. » D'où il s'ensuit que, semblable à l'animal sans raison, l'impudique ne saisit plus les choses spirituelles, selon cette parole de saint Paul : *L'homme animal ne perçoit pas ce qui est de l'Esprit de Dieu*<sup>4</sup>. Enfer, éternité, dignité du prêtre, autant de mots qui ne lui disent plus rien. Peut-être même commence-t-il à douter, et sa foi s'ébranle-t-elle... « Car, dit saint Ambroise, quand on s'engage dans la luxure, on commence à dévier de la vraie foi<sup>5</sup>. » Hélas! combien de pauvres prêtres que ce vice a fini par jeter dans l'incrédulité! *Ses os seront remplis des vices, c'est-à-dire des impu-*

in venereis, totam animam trahit ad sensibilem delectationem.  
2. 2. q. LIII. a. 6.

1. Luxuria hominem pejorem bestia facit. EUSEB. *Ep. ad Dam. de morte Hier.*

2. Accedite ad eum et illuminamini. Ps. xxxiii. 6.

3. Per peccatum luxuriæ, homo videtur maxime a Deo recedere. *In Job. xxxi. lect. 1.*

4. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei. *I Cor. II. 14.*

5. Ubi cœperit quis luxuriari, incipit deviare a fide recta. *Epist. 36.*

retés, de sa jeunesse, et ils dormiront avec lui dans la poussière<sup>1</sup>. De même que la lumière du soleil ne saurait pénétrer dans un vase rempli de terre, ainsi, dans une âme adonnée au vice hon-  
 teux, impossible que la lumière divine répande ses clartés. C'est pourquoi, s'endormant avec l'âme, le vice ne la quittera pas même à la mort.

Mais si ce malheureux plongé dans la fange ne se soucie plus de Dieu, Dieu ne se soucie pas non plus de lui, et il finira par l'abandonner à ses ténèbres. *Parce que tu m'as oublié*, dit le Seigneur, *et que tu m'as rejeté derrière ton corps, toi aussi porte ton crime et tes fornications*<sup>2</sup>.

Abandon de  
Dieu.

Or, d'après saint Pierre Damien, « ceux-là jettent Dieu derrière leur corps, qui prêtent l'oreille à la voix de leurs passions<sup>3</sup>. » Le père Cataneo<sup>4</sup> raconte qu'un homme vivait dans le crime avec une femme. Un de ses amis le pressant de la quitter s'il ne voulait se damner : « Mon ami, répondit-il, pour une telle personne on peut bien aller en enfer. » Il y tomba, puisqu'il périt de mort violente. — Un autre, et ce n'était pas un laïque, surpris dans la maison d'une femme qu'il essayait de séduire, fut contraint par le mari d'avaler du poison. Rentré chez lui, il se jeta sur son lit. Un de ses amis, à qui il raconta son aventure, le pressait de se confesser au plus vite, car il voyait bien que le misérable allait mourir.

1. Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus, et cum eo in pulvere dormient. *Job. xx. 11.*

2. Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas. *Ezech. xxiii. 35.*

3. Illi Deum post corpus suum ponunt, qui suarum obtemperant illecebris voluptatum. *Opusc. 18. diss. 2. c. 3.*

4. *Eserc. della buona m. p. 1. d. 34.*

Mais celui-ci de répondre : « Non, je ne puis me confesser. Seulement, je te prie d'aller lui dire que je meurs pour elle. » Se peut-il aveuglement plus déplorable ?

L'obstination de  
la volonté,

Le péché d'impureté a pour second effet l'obstination de la volonté. « Une fois tombé dans ce piège du démon, dit saint Jérôme, il n'est pas facile d'en sortir <sup>1</sup>. » D'après saint Thomas, « l'impureté fait, plus que tout autre péché, la joie de l'enfer, par la raison que l'homme a le plus d'inclination pour ce péché, et que c'est aussi le péché dont l'homme a le plus de peine de sortir <sup>2</sup>. » Aussi Clément d'Alexandrie appelle-t-il l'impureté « une maladie sans remède <sup>3</sup>, » et Tertullien « un vice incurable <sup>4</sup>. » Saint Cyprien la regarde en conséquence comme « la mère de l'impénitence <sup>5</sup>. » « Une fois que la chair a triomphé de nous, disait Pierre de Blois, il devient impossible que nous la soumettions encore au joug <sup>6</sup>. » Le père Biderman raconte qu'un jeune homme adonné à ce vice se confessa sur son lit de mort avec beaucoup de larmes, en sorte qu'il y avait tout lieu de le croire sauvé. Le lendemain son confesseur, qui disait la messe pour lui, se sent tirer par la chasuble : il se retourne,

1. Hoc rete diaboli, si quis capitur, non cito solvitur. EUSEB. *Ep. ad Dam. de morte Hier.*

2. Diabolus dicitur maxime gaudere de peccato luxuriæ, quia est maximæ adhærentiæ, et difficile ab eo homo potest eripi. 1. 2. q. LXXIII. a. 5.

3. Morbus immedicabilis. *Pædag.* 1. 2. c. 10.

4. Vitium immutabile.

5. Impudicitia mater est impœnitentiæ. *De Disc. et Bono pud.*

6. Est fere impossibile triumphare de carne, si ipsa de nobis triumphavit.

et aperçoit un nuage de couleur noire d'où jaillissaient des étincelles de feu ; puis une voix, qu'il reconnut pour celle du jeune homme, lui dit que le malheureux avait à la vérité reçu l'absolution de ses péchés, mais qu'au dernier moment, assailli par une mauvaise pensée, il avait succombé et s'était damné.

*Le prophète et le prêtre se sont souillés... C'est pour cela que leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres ; car on les poussera et ils tomberont*<sup>1</sup>. Tel est le sort réservé aux prêtres impudiques. Les malheureux se trouvent sur un chemin glissant, d'épaisses ténèbres les enveloppent, les démons et la mauvaise habitude les poussent vers le précipice : aussi est-ce une chose pour ainsi dire impossible qu'ils échappent à leur perte. En effet, d'après saint Augustin, « pour peu qu'on se livre à ce vice, on en contracte l'habitude ; et l'habitude, si on n'y résiste pas, ne tarde pas à devenir une sorte de nécessité<sup>2</sup>. » Quand un épervier s'est abattu sur un cadavre pour le dévorer, il se laisse tuer par les chasseurs plutôt que de lâcher sa proie. Voilà bien l'image de l'homme habitué au vice de l'impureté. Mais combien l'obstination des prêtres tombés sous le joug du vice honteux, l'emporte sur celle des séculiers ! Il en est ainsi, d'abord parce que les prêtres ont plus de lumières pour connaître la malice du péché mortel, ensuite parce que l'im-

Surtout  
dans les prêtres.

1. *Propheta et sacerdos polluti sunt...*, idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris ; impellentur enim, et corruent in ea. *Jer.* xxiii. 11.

2. *Dum servitur libidini, facta est consuetudo ; et dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas.* *Conf.* l. 8. c. 5.

pureté constitue pour eux un plus grand péché; car non seulement ils foulent aux pieds la chasteté, mais, à raison de leur vœu, ils pèchent encore contre la vertu de religion, et même, le plus souvent, ils manquent gravement à la charité envers le prochain, vu le très grand scandale que l'inconduite du prêtre produit ordinairement parmi le peuple. Denys le Chartreux cite le fait d'un serviteur de Dieu que son ange gardien conduisit un jour en esprit dans le purgatoire. Or il y vit beaucoup de séculiers, mais fort peu de prêtres, expier les restes de leurs impuretés. Comme il en demandait la raison, on lui répondit: « Parmi les prêtres impudiques, à peine s'en rencontre-t-il un seul qui se repente sincèrement de son péché: par conséquent ces prêtres-là se damnent, pour ainsi dire, sans exception<sup>1</sup>. »

La réprobation  
éternelle.

Finalement, c'est à la damnation éternelle que ce vice exécrable conduit toutes ses victimes, mais surtout le prêtre. « Devant les autels du Seigneur, dit saint Pierre Damien, une seule flamme doit brûler, celle de l'amour divin, à l'exclusion de tout amour profane. Si donc quelqu'un ose s'approcher de l'autel avec une flamme impure dans le cœur, celui-là sera consumé par le feu de la colère divine<sup>2</sup>. » « Il viendra, s'écrie autre part le même saint docteur, oui, il viendra

1. Vix aliquis talium veram habet contritionem; idcirco pene omnes æternaliter damnantur. *Quat. Nov.* p. 3. a. 13.

2. Altaria Domini, non alienum, sed ignem dumtaxat divini amoris accipiunt. Quisquis igitur carnalis concupiscentiæ flamma æstuat, et sacris assistere mysteriis non formidat, ille divinæ ultionis igne consumitur. *Opusc.* 27. c. 3.

un jour ou plutôt une nuit, où la luxure se convertira en une poix brûlante pour entretenir perpétuellement dans les entrailles l'inextinguible feu de l'enfer<sup>1</sup>. »

Ah! quels châtimens Dieu réserve à ces malheureux prêtres! et combien de prêtres sont maintenant en enfer pour ce péché! Si cet homme de l'Évangile, entré dans la salle du festin sans sa robe de fête, est pour cela condamné aux ténèbres extérieures, « à quoi donc, demande saint Pierre Damien, doit s'attendre celui qui, admis au banquet mystique de l'Agneau divin, néglige de se parer du brillant vêtement des vertus, et même se présente tout imprégné des odeurs fétides de sa luxure<sup>2</sup>? » Baronius parle d'un prêtre qui, après avoir vécu dans le désordre, se trouvait sur son lit de mort. Comme il était à l'agonie, il aperçut un grand nombre de démons qui venaient pour l'emporter. Alors, se tournant vers le religieux qui l'assistait, il le suppliait de prier pour lui; mais un instant après, il s'écria qu'il était déjà au tribunal de Dieu. « Cessez, ajouta-t-il aussitôt, cessez de prier pour moi, car je suis condamné, et vos prières ne peuvent plus rien pour mon âme<sup>3</sup>. » — Saint Pierre Damien rapporte qu'à Parme un prêtre et une femme furent tous deux

1. Veniet, veniet profecto dies, imo nox, quando libido ista tua vertetur in picem, qua se perpetuus ignis in tuis visceribus inextinguibiliter nutriat. *Opusc.* 17. c. 3.

2. Quid illi sperandum, qui coelestibus tricliniis intromissus, non modo non est spiritalis indumenti decore conspicuus, sed ultro etiam foetet sordentis luxuriæ squalore perfusus? *Opusc.* 18. d. 1. cap. 4.

3. Cessa pro me orare, pro quo nullatenus exaudieris. *Anno 1100.* num. 24.

frappés de mort dans l'acte même du crime<sup>1</sup>. — On lit dans les révélations de sainte Brigitte qu'un prêtre impudique se trouvant à la campagne, fut tué d'un coup de tonnerre; or, la foudre ne laissa d'autre trace de son passage que justement ce qu'il fallait pour faire comprendre quel crime surtout Dieu avait voulu punir dans ce malheureux<sup>2</sup>. — De nos jours un prêtre mourut aussi en commettant ce péché; et, pour comble d'ignominie, tel on l'avait trouvé dans la maison de sa complice, tel on l'exposa devant le porche de l'église. — Les prêtres impudiques font par leurs scandales le déshonneur de l'Église. Aussi, pour les punir à proportion de leurs iniquités, le Seigneur veut qu'aux yeux de tous, ils soient couverts d'ignominie, selon ce que lui-même déclare par son prophète en s'adressant aux prêtres: *Vous vous êtes écartés de la voie, vous en avez scandalisé beaucoup au mépris de la loi: c'est pourquoi je vous ai rendus vils et abjects à tous les peuples*<sup>3</sup>.

### III.

#### LES DEUX GRANDS REMÈDES CONTRE L'IMPURETÉ.

Les maîtres de la vie spirituelle nous indiquent plusieurs remèdes contre ce vice affreux. Mais les principaux et les plus nécessaires sont la fuite des occasions et la prière.

1. *Epist.* 1. 5. ep. 16.

2. *Rev.* 1. 2. c. 2.

3. *Vos autem recessistis de via, et scandalisastis plurimos in lege...; propter quod et ego dedi vos contemptibiles et humiles omnibus populis. Mal.* II. 8.



Quant au premier, saint Philippe de Néri enseigne que, dans ce combat, la victoire est pour les poltrons, c'est-à-dire pour ceux qui fuient l'occasion. Qu'un homme emploie tous les autres moyens possibles, s'il ne fuit l'occasion, il est perdu. *Celui qui aime le péril, y périra*<sup>1</sup>.

La fuite  
des occasions.

Quant au second remède, à savoir la prière, il faut bien comprendre que de nous-mêmes nous n'avons pas la force de résister aux tentations de la chair : cette force, Dieu seul peut nous l'accorder, et il l'accorde à ceux-là seulement qui le prient et la lui demandent. La prière, telle est donc notre unique défense contre les tentations. Saint Grégoire de Nysse appelle à bon droit la prière « le rempart de la pureté<sup>2</sup>. » Et longtemps auparavant le Sage avait dit : *Comme j'ai su que je ne pouvais être continent si Dieu ne m'en faisait la grâce, je recourus au Seigneur, et je lui adressai mes supplications*<sup>3</sup>.

La prière  
dans  
les tentations.

(Celui qui voudrait voir exposés plus au long les remèdes contre ce vice, et surtout les deux que nous venons d'indiquer, la fuite des occasions et la prière, pourrait lire dans la seconde Partie de cet ouvrage, l'instruction sur la vertu de chasteté.)

1. Qui amat periculum, in illo peribit. *Eccli.* III. 27.

2. Oratio pudicitiae præsidium est. *De Or. Dom.* or. 1.

3. Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det..., adii Dominum, et deprecatus sum illum. *Sap.* VIII. 21.



## CHAPITRE SEPTIÈME.

### DE LA MESSE SACRILÈGE.

---

« N'hésitons pas à le confesser, dit le saint concile de Trente, impossible que les fidèles serviteurs du Christ s'emploient à n'importe quelle œuvre dont la sainteté égale celle de ce redoutable mystère <sup>1</sup>. » Non, Dieu lui-même ne peut faire qu'une action l'emporte en grandeur et en sainteté sur la célébration d'une seule messe. Que sont tous les sacrifices de l'ancienne loi auprès de ce sacrifice de nos autels, où s'immole non plus un taureau, un agneau, mais le Fils de Dieu lui-même ? « Au juif les animaux, dit saint Pierre de Cluny, au chrétien le Christ ; et autant le Christ l'emporte sur les animaux, autant notre sacrifice l'emporte sur celui des juifs <sup>2</sup>. » « Du reste, ajoute le même auteur, une victime soumise au joug convenait à ceux qui vivaient sous

Excellence de  
la messe.

1. *Necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum a Christi fidelibus tractari posse, quam hoc tremendum mysterium. Sess. 22. Decr. de Observ. in Missa.*

2. *Habuit bovem Judæus, habet Christum Christianus, cujus sacrificium tanto excellentius est, quanto Christus bove major est.*

le joug de la loi ancienne ; mais à ses enfants, à ses amis, Dieu réserva Jésus-Christ lui-même se faisant notre victime pour nous délivrer du péché et de la mort éternelle <sup>1</sup>. » Saint Justinien avance donc avec raison, « qu'après le sacrifice de la messe, aucun autre sacrifice ne peut être plus excellent en lui-même, plus utile aux hommes ni plus agréable à Dieu <sup>2</sup>. »

Assistance.  
des anges.

« Aussi, dit saint Jean Chrysostome, quand il se célèbre une messe, au même instant des multitudes d'anges accourent et se rangent autour de l'autel, afin de rendre hommage à la victime, laquelle n'est autre que Jésus-Christ s'offrant en sacrifice <sup>3</sup>. » Et saint Grégoire : « Au moment du sacrifice, les cieus s'ouvrent à la voix du prêtre, et les chœurs des anges accourent se ranger autour de Jésus-Christ : quelle âme chrétienne en saurait douter <sup>4</sup> ? » Bien plus, les esprits célestes viennent assister le prêtre à l'autel. « Le prêtre procède à la célébration de l'auguste mystère, et pendant ce temps, dit saint Augustin, les anges, se faisant ses serviteurs, lui prêtent le concours de leur ministère <sup>5</sup>. »

Jésus-Christ  
principal  
sacrificateur.

Or, dans ce grand sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même qui

1. *Congrua tunc fuit servillis hostia servis ; servata est liberatrix victima jam filiis et amicis. Ep. contra Petrobr.*

2. *Qua oblatione nulla major, nulla utilior, nullaque oculis divinae Majestatis est gratior. Serm. de Euchar.*

3. *Locus altari vicinus plenus est Angelorum choris, in honorem illius qui immolatur. De Sacerd. l. 6.*

4. *Quis fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora, ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, et in illo Jesu Christi mysterio angelorum chorus adesse ? Dial. l. 4. c. 58.*

5. *Sacerdos enim hoc ineffabile conficit mysterium, et angeli conficienti sibi quasi famuli assistunt. MOLINA. Instr. sac. tr. 1. c. 5. § 2.*

reste le premier sacrificateur. Seulement, il agit par le prêtre qu'il s'est choisi pour son ministre et qu'il charge de le remplacer à l'autel, selon ce qu'enseigne le concile de Trente : « Le même Jésus-Christ qui s'est offert autrefois sur la croix, s'offre maintenant par le ministère des prêtres <sup>1</sup>. » Saint Cyprien avait déjà dit : « Le prêtre tient réellement la place du Christ <sup>2</sup>. » De là ces paroles de la consécration : *HOC EST CORPUS MEUM, HIC EST CALIX SANGUINIS MEI*. De là encore ces paroles de Notre-Seigneur lui-même à ses disciples : *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise* <sup>3</sup>.

## I.

## LA MESSE SACRILÈGE.

Dans l'ancienne loi, le Seigneur exigeait des lévites une pureté parfaite, uniquement parce qu'ils avaient à porter les vases sacrés. *Vous qui portez les vases sacrés, purifiez-vous* <sup>4</sup>. « Mais, dit Pierre de Blois, combien doivent être encore plus purs ceux qui portent dans leurs mains et dans leur poitrine le Christ lui-même <sup>5</sup> ! » Oui, quelle pureté Dieu n'exige-t-il pas des prêtres de la nouvelle loi, puisqu'ils doivent représenter à l'autel la personne de Jésus-Christ, alors qu'ils

Pureté requise  
dans  
le prêtre.

1. *Idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit. Sess. 22. cap. 2.*

2. *Sacerdos vice Christi vere fungitur. Epist. 62.*

3. *Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit. Luc. x. 16.*

4. *Mundamini, qui fertis vasa Domini. Is. LII. 11.*

5. *Quanto mundiores esse oportet, qui in manibus et in corpore portant Christum ! Epist. 123.*

offrent au Père éternel son propre Fils? C'est donc à bon droit que le concile de Trente, pour obliger les prêtres de célébrer ce grand sacrifice avec toute la pureté de conscience possible, leur dit : « Nul doute qu'il ne faille mettre toute son application et toute sa sollicitude à célébrer ce divin mystère avec la plus grande pureté d'âme dont on est capable <sup>1</sup>. » Voilà précisément ce que signifie la blancheur de l'aube dont l'Église ordonne au prêtre de se revêtir et qui le couvre de la tête aux pieds quand il célèbre la sainte messe. Sur quoi l'abbé Rupert fait cette remarque : « A l'autel, le prêtre est en quelque sorte le portedrapeau de l'innocence et de la pureté <sup>2</sup>. »

Du reste, il est bien juste que le prêtre honore Dieu par la pureté de sa vie, puisque Dieu l'a lui-même tant honoré, alors que, le choisissant pour son ministre dans ce sublime mystère, il l'éleva par-dessus tous les autres hommes. « Prêtres du Seigneur, disait saint François d'Assise, considérez votre dignité; et puisque Dieu, en vue de ce grand mystère, vous a honorés plus que le reste des hommes, aimez-le et honorez-le <sup>3</sup>. » Mais comment le prêtre doit-il honorer Dieu? Est-ce par le luxe de ses habits, la beauté de sa chevelure, l'élégance de ses manchettes? « Non certes, répond saint Bernard, ce n'est pas par vos riches habits

1. Satis apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia peragatur. *Sess. 22. Decr. de Obs. in Missa.*

2. Candorem significat vitæ innocentis, quæ a sacerdote debet incipere.

3. Videte dignitatem vestram, sacerdotes; et sicut super omnes, propter hoc mysterium, honoravit vos Dominus, ita et vos diligite eum et honorate. *Op. p. 1. ep. 12.*

que vous glorifierez Dieu, mais bien par la sainteté de votre vie, par l'étude des sciences sacrées, et par votre application aux bonnes œuvres<sup>1</sup>. »

Or procure-t-il la gloire de Dieu, ce prêtre qui célèbre la messe en état de péché mortel ? Eh quoi, la gloire de Dieu ! Mais c'est au contraire, entre tous les déshonneurs qu'on peut faire à Dieu, le plus grand, le plus sanglant, que ce prêtre s'efforce de lui infliger, puisqu'il méprise Dieu lui-même en personne, quand il célèbre sacrilègement et qu'il fait ainsi tout ce qui dépend de lui pour souiller l'Agneau sans tache s'offrant à son divin Père sous l'hostie consacrée. *O prêtres, s'écrie le Seigneur, vous méprisez mon nom, car vous offrez sur mon autel un pain souillé, et vous dites : En quoi nous avons-nous souillé<sup>2</sup> ?* « Oui, dit saint Jérôme dans son commentaire sur ces paroles, nous souillons le pain sacré, c'est-à-dire le corps du Christ, chaque fois que nous approchons indignement de l'autel<sup>3</sup>. »

Profanation  
du corps  
de Jésus-Christ

Le plus grand honneur dont Dieu puisse combler un homme, c'est de l'élever au sacerdoce. Car de quelles distinctions le prêtre n'a-t-il pas été l'objet ? D'abord Dieu a dû le tirer de l'innombrable multitude de toutes les créatures possibles ; puis il a dû le séparer de tant de millions d'hérétiques et de païens ; enfin il a dû lui donner la

1. Honorificabitur autem, non cultu vestium, sed ornatis moribus, studiis spiritualibus, operibus bonis. *De Mor. et Off. Episc.* c. 2.

2. Ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum... ! Offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis : In quo polluimus te ? *Mal.* 1. 6.

3. Polluimus panem, id est, corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare.

préférence sur tant de chrétiens laissés dans le siècle. En outre, de quelle puissance ne l'a-t-il pas investi ! Supposons qu'un seul homme eût reçu le pouvoir de faire qu'à sa voix le Fils de Dieu lui-même descende du ciel, quelle reconnaissance cet homme ne devrait-il pas à Dieu et quelles obligations ne lui aurait-il pas ? Or cette puissance, Dieu l'accorde à chaque prêtre. *Il a relevé le pauvre de dessus le fumier, pour lui donner place parmi les princes de son peuple*<sup>1</sup>. Que ce privilège soit commun à tant de prêtres, il n'importe. Car le nombre des prêtres ne diminue ni leur dignité ni leurs obligations. Mais, ô Dieu ! que fait un prêtre quand il célèbre en état de péché mortel ? Il déshonore, il méprise la messe, puisqu'elle ne lui semble pas tellement digne de nos respects qu'on doive craindre de la profaner par un sacrilège. « Ne pas rendre à l'autel l'honneur qu'on lui doit, c'est en fait, dit saint Cyrille d'Alexandrie, ne professer pour l'autel que du mépris<sup>2</sup>. »

Surtout  
par les mains  
criminelles

« Cette main qui se met en contact avec la chair sacrée, et cette langue qui se rougit du sang divin de Jésus-Christ, ne devraient-elles pas, dit saint Jean Chrysostome, surpasser en pureté les rayons du soleil<sup>3</sup> ? » Dans un autre endroit, le saint docteur, parlant du prêtre sur le point de monter à l'autel, s'écrie : « Ne doit-il pas être tellement

1. De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus populi sui. *Ps.* cxii. 6.

2. Qui non adhibet honorem quem debet altari sancto, factis testatur illud esse contemptibile. *MOLINA. Instr. sacerdot.* tr. 1. c. 18. § 1.

3. Quo igitur solari radio non puriorem esse oportet manum carnem hanc dividentem, linguam quæ tremendo nimis sanguine rubescit ? *Ad pop. Ant. hom.* 60.

pur qu'il mérite de prendre place parmi les anges au milieu des splendeurs du ciel<sup>1</sup>? » Quelle horreur s'empare donc des anges, à la vue d'un prêtre devenu l'ennemi de Dieu, et qui porte ses mains sacrilèges sur l'Agneau immaculé pour en faire ensuite sa nourriture! « Se peut-il, s'écrie saint Augustin, qu'un homme soit assez impie pour oser prendre l'Eucharistie dans des mains pleines de boue<sup>2</sup>? » Plus horrible est la conduite du prêtre qui apporte à la célébration de la messe une conscience souillée d'un péché mortel. C'est alors que Dieu, pour ne pas voir un si exécrationnel forfait, détourne les yeux, comme il le déclare lui-même: *Lorsque vous étendrez vos mains, je détournerai mes yeux de vous*<sup>3</sup>. Alors aussi, pour manifester le dégoût que lui inspire ce ministre sacrilège, il lui jette au visage la fange de ses sacrifices: c'est ce qu'il nous apprend également lui-même par un autre de ses prophètes: *Voici que je vous jetterai au visage l'ordure de vos solennités*<sup>4</sup>. Sans doute, ainsi que l'enseigne le concile de Trente, « ce sacrifice est tellement pur que rien n'en peut ternir l'éclat, pas même l'iniquité du prêtre qui l'offre<sup>5</sup>. » Cependant les prêtres qui célèbrent sacrilègement font de leur

1. Nonne accedentem ad altare sacerdotem sic purum esse oportet, ut, si in ipsis cœlis esset collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret? *De Sacerd.* l. 3.

2. Quis adeo impius erit, qui lutosus manibus sacratissimum Sacramentum tractare præsumat.

3. Cum extenderitis manus vestras, avertam oculos meos a vobis. *Is.* l. 15.

4. Dispergam super vultum vestrum stercus solennitatum vestrarum. *Mal.* II. 3.

5. Hæc quidem illa munda oblatio est, quæ nulla malitia offerentium inquinari potest. *Sess.* 22. cap. 1.



côté tout ce qu'ils peuvent pour souiller l'auguste mystère : c'est pourquoi Dieu déclare que leurs impuretés rejaillissent jusque sur lui-même : *J'étais souillé au milieu d'eux*<sup>1</sup>.

Et la bouche  
immonde  
du  
prêtre coupable.

« Hélas ! Seigneur mon Dieu, s'écrie saint Bernard, comment se peut-il que ceux-là précisément qui occupent les premières places dans votre Eglise, soient aussi les premiers à vous persécuter<sup>2</sup> ? » « Oui, ce n'est que trop vrai, dit saint Cyprien, un prêtre qui célèbre en état de péché, fait violence au corps du Christ, il se sert de sa bouche et de ses mains pour insulter le Seigneur<sup>3</sup>. » « Quand un tel prêtre, ajoute un pieux auteur, profère les paroles de la consécration, c'est comme s'il crachait au visage de Jésus-Christ ; et quand il approche de ses lèvres le très saint Sacrement, on peut dire qu'il s'apprête à le jeter dans la boue<sup>4</sup>. » Que dis-je dans la boue ? mieux vaut la boue que le prêtre en état de péché. « Non, dit Théophylacte, la boue n'est pas aussi indigne que la poitrine du prêtre sacrilège de recevoir le corps sacré du Sauveur<sup>5</sup>. » « Son péché, ajoute saint Vincent Ferrier, est certainement plus grand que s'il jetait les saintes espèces dans un cloaque<sup>6</sup>. » « Ah ! s'écrie avec horreur saint Thomas

1. Coinquinabar in medio eorum. *Ezech.* xxxii. 26.

2. Heu, Domine Deus, quia ipsi sunt in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tua gerere principatum ! *In Conv. S. Pauli.* s. 1.

3. Vis infertur corpori Domini ; in Dominum manibus atque ore delinquant. *Serm. de Lapsis.*

4. Qui sacra illius verba sacramenti ore immundo profert, in faciem Salvatoris sputat ; et cum in os immundum sanctissimam carnem ponit, eum quasi in lutum projicit. *Serm.* 38.

5. Lutum non adeo indignum est corpore divino, quam indigna est carnis tuæ impuritas. *In Hæb.* x. 16.

6. Majus peccatum est, quam si projiceret corpus Christi in cloacam.

de Villeneuve, quel crime de verser le sang du Christ dans cette poitrine dont le péché a fait le plus infect des cloaques <sup>1</sup> ! »

## II.

### COMBIEN EST COUPABLE LE PRÊTRE QUI CÉLÈBRE SACRILÈGEMENT.

Le prêtre en péchant commet toujours une faute extrêmement grave, car son péché est toujours une insulte contre ce Dieu qui l'a choisi pour son ministre et qui l'a comblé de ses faveurs. Mais autre chose est de transgresser les lois du prince, autre chose de le frapper lui-même au visage, comme fait le prêtre quand il célèbre en péché mortel. « Oui, dit saint Pierre Damien, autre chose est de ne pas observer les lois du prince, autre chose de lever la main contre lui et de le frapper du poignard. Cela étant, jamais il ne se commet plus grand péché qu'à l'autel où le prêtre célèbre indignement. Pécher en toute autre circonstance, c'est manquer envers Dieu, mais seulement dans ses intérêts; célébrer sacrilègement la messe, c'est pousser l'audace jusqu'à frapper Dieu lui-même <sup>2</sup>. »

Tel fut le péché des juifs qui osèrent porter la main sur la personne même de Jésus-Christ. Que

Il est  
plus coupable  
que les juifs,

1. Quantum flagitium sit in spurcissimam pectoris tui cloacam Christi sanguinem fundere. *De Sacram. Alt. conc.* 3.

2. Aliud est promulgata edicta negligere, aliud ipsum regem vibrato propriæ manus jaculo sociare. Deterius nemo peccat, quam sacerdos qui indigne sacrificat : aliter in quocumque modo peccantes, quasi Dominum in rebus ejus offendimus; indigne vero sacrificantes, velut in personam ejus manus injicere non timemus. *Opusc.* 26. c. 2.

dis-je? le péché de ce malheureux prêtre l'emporte sur celui des juifs. « Car, dit saint Augustin, les juifs crucifièrent celui qu'ils voyaient vivre ici-bas; mais ces prêtres traînent dans la boue celui que la foi nous montre couronné de gloire au ciel<sup>1</sup>. » Certainement les juifs ne connaissaient pas Jésus-Christ comme le connaissent les prêtres. « En outre, observe Tertullien, ils ne portèrent qu'une fois la main sur la personne de Jésus-Christ, mais les prêtres indignes osent fréquemment en venir à cet excès d'audace. Ah! s'écrie-t-il ensuite, qu'on leur coupe donc les deux mains<sup>2</sup>! » Il faut noter ici ce qu'enseignent les docteurs et ce que nous avons établi dans notre *Théologie morale*, à savoir que le prêtre, en célébrant sacrilègement, commet quatre péchés mortels: premièrement il consacre et secondement il communie en état de péché; troisièmement il administre indignement un sacrement, et quatrièmement il l'administre à un indigne, lequel n'est autre que lui-même<sup>3</sup>. Aussi saint Jérôme éclatait-il en indignation contre le diacre Sabien : « Malheureux, lui écrit-il, tu as l'audace de servir à l'autel avec ton péché sur la conscience! Et comment tes yeux ne se couvrent-ils pas alors de ténèbres? comment ta langue n'est-elle pas frappée de paralysie? comment les bras ne te tombent-ils pas<sup>4</sup>? »

1. Minus peccaverunt Judæi crucifigentes in terra deambulatem, quam qui contemnunt in cælo sedentem. *In Ps. LXXIII. s. 2.*

2. Semel Judæi Christo manus intulerunt; isti quotidie corpus ejus lacerant. O manus præscindendæ! *De Idol.*

3. *Theol. Mor. l. 6. n° 35. v. Hinc dicimus.*

4. Miser! nonne caligaverunt oculi tui, lingua torpuit, coniderunt brachia? *Ep. ad Sabian.*

« Le prêtre qui a conscience de son lamentable état et qui cependant gravit les marches de l'autel, est de beaucoup plus pervers que le démon <sup>1</sup>, » dit saint Jean Chrysostome. Car au moins les démons tremblent en présence de Jésus-Christ, comme nous le voyons par le trait suivant, rapporté dans la Vie de sainte Thérèse. Un jour qu'elle allait communier à la messe d'un prêtre en état de péché, elle aperçut avec stupeur deux démons qui se tenaient de chaque côté du malheureux célébrant, trembler en présence du très saint Sacrement et faire mine de prendre la fuite. « Vois, lui dit alors Jésus du milieu de l'hostie consacrée, vois, ma fille, quelle est la force des paroles de la consécration; et vois aussi, ô Thérèse, jusqu'où va ma bonté, puisque, pour ton bien et le bien de tous, je consens à me mettre entre les mains de mon ennemi <sup>2</sup>. » Les démons tremblent donc devant Jésus au saint Sacrement. Mais, bien loin de trembler, le prêtre sacrilège ose tenir sous ses pieds l'adorable personne du Fils de Dieu. « Oui, dit saint Jean Chrysostome, quand le prêtre, tout souillé qu'il est par le péché, entre au saint autel en relation avec le Christ, est-ce qu'il ne le foule pas à ses pieds <sup>3</sup>? » Alors s'accomplit cette parole de l'Apôtre : *Quels supplices encore plus affreux ne pensez-vous pas que mérite celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu et traité comme une chose profane le sang de l'al-*

1. Multo dæmonio pejor est, qui, peccati<sup>3</sup> conscius, accedit ad altare. *In Matth.* hom. 83.

2. *Vie.* ch. 38.

3. Quando quis particeps est cum ipso in mysteriis, peccatum committit, nonne eum conculcat? *In Hæb.* hom. 20.

liance, par lequel il a été sanctifié<sup>1</sup> ? C'est ainsi que, sous les yeux de ce souverain Seigneur dont le seul aspect ébranle les colonnes du ciel et fait trembler l'univers avec tout ce qu'il renferme<sup>2</sup>, un ver de terre ose fouler aux pieds le sang versé par le Fils de Dieu !

Il est le plus coupable des coupables.

Hélas ! que peut-il arriver de plus funeste au prêtre que de changer son salut en damnation, le sacrifice en sacrilège, et le breuvage de vie en un poison mortel ? Telle est la pensée de Pierre de Blois ; il ajoute en empruntant les paroles de saint Jérôme : « Honte au juif perfide, honte au chrétien perfide ! Le juif, c'est de la poitrine du Christ qu'il fait jaillir son sang ; mais le chrétien, le prêtre, c'est du calice, par une impiété encore plus grande, qu'il fait couler ce même sang pour le profaner<sup>3</sup>. » Voilà le prêtre dont le Seigneur lui-même disait un jour en se plaignant à sainte Brigitte : « Il me crucifie avec une barbarie qui surpasse celle des juifs<sup>4</sup>. » « En célébrant indignement, remarque un pieux auteur, le prêtre pousse l'audace jusqu'à tuer, pour ainsi dire, le Fils de Dieu sous les yeux de son Père<sup>5</sup>. »

Ah ! l'horrible trahison ! *S'il n'y avait eu que*

1. Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est ? *Heb.* x. 29.

2. Columnæ cœli contremiscunt. *Job.* xxvi. 11.

3. Quam perditus ergo est, qui redemptionem in perditionem, qui sacrificium in sacrilegium, qui vitam convertit in mortem ! Verbum beati Hieronymi est : Perfidus Judæus, perfidus Christianus, ille de latere, iste de calice, sanguinem Christi fundit ! *Epist.* 123.

4. Corpus meum amarius crucifigunt, quam Judæi. *Rev.* i. 4. c. 133.

5. Ne, si peccatis obnoxii offerunt, eorum oblatio sit quasi qui victimat Filium in conspectu Patris. DURANT. *De Rit. Eccl.* l. 2. c. 42. § 4.

*mon ennemi à me maudire, je l'aurais certainement supporté... Mais c'est toi, homme qui vivais avec moi dans un même esprit, mon guide et mon familier, qui partageais avec moi les doux mets de ma table*<sup>1</sup> ! Telle est la plainte que Jésus-Christ fait entendre par la bouche de David au sujet des prêtres sacrilèges, et telle est exactement leur conduite quand ils célèbrent en état de péché. Si cette insulte me venait de mon ennemi, elle me serait moins sensible, dit le Seigneur ; mais toi que j'ai choisi pour mon ami et mon ministre, toi que j'ai placé à la tête de mon peuple et que j'ai si souvent nourri de ma propre chair, toi, me vendre au démon pour un caprice, une misérable satisfaction, une poignée de terre ! Au reste, Notre-Seigneur s'en exprime encore plus formellement à sainte Brigitte quand il lui dit : « De tels prêtres ne sont pas mes ministres, mais de vrais traîtres ; car, à l'imitation de Judas, ils me vendent et me livrent<sup>2</sup>. » Saint Bernardin de Sienne ajoute : « Leur malice dépasse celle de Judas ; car Judas n'a livré Jésus qu'aux juifs, et c'est au démon que ces prêtres le livrent, attendu qu'ils jettent son corps sacré dans un lieu soumis au pouvoir du démon, c'est-à-dire dans leur poitrine souillée par le sacrilège<sup>3</sup>. » De là cette réflexion de Pierre Comestor : « Quand le prêtre

1. Quoniam, si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique... ; tu vero, homo unanimes, dux meus et notus meus qui simul mecum dulces capiebas cibos ! *Ps. LIV. 13.*

2. Tales sacerdotes non sunt mei sacerdotes, sed veri proditores ; ipsi enim et me vendunt quasi Judas. *Rev. I. I. c. 47.*

3. Juda traditore deteriores effecti, eo quod, sicut ille tradidit Jesum Judæis, sic isti tradunt diabolis, eo quod illum ponunt in loco sub potestate diaboli constituto. *T. II. s. 55. a. 1. c. 3.*

en état de péché monte à l'autel, quand il récite l'oraison : *Aufer a nobis, quæsumus, Domine, iniquitates nostras,...* et qu'il baise l'autel, je me représente Jésus-Christ qui lui dit sur le ton du reproche : *Eh quoi! Judas, c'est par un baiser que tu livres le Fils de l'homme* <sup>1</sup> ? Quand ensuite, au moment de la communion, le prêtre avance la main, il me semble, dit saint Grégoire, entendre Jésus-Christ s'écrier comme autrefois en face de Judas : *La main de celui qui me trahit, voilà qu'elle est avec moi sur cet autel* <sup>2</sup>. Aussi, conclut saint Isidore de Péluse, « puisque ces malheureux ne craignent pas, dans leur audace sacrilège, de profaner de si augustes mystères, il en est d'eux comme de Judas : le démon les possède entièrement <sup>3</sup>. »

### III.

#### QUÉLS GRANDS CHATIMENTS ATTIRE SUR LE PRÊTRE LA MESSE SACRILÈGE.

Combien  
le sacrilège du  
prêtre  
irrite Dieu;

Ah ! comme le sang du Rédempteur ainsi foulé aux pieds crie alors avec bien plus de force que le sang du juste Abel, pour demander vengeance contre ce prêtre indigne ! « Mon sang, disait Jésus à sainte Brigitte, crie vengeance plus

1. Nonne Christus potest stare et dicere : Juda ! tradis osculo Filium hominis ? *Serm.* 42.

2. Qui Christi corpus indigne conficit, Christum tradit, ut Christus, dum traditur dicit : Ecce manus tradentis me mecum est in mensa. *PETRUS BLES. Epist.* 123.

3. In eis qui peccant, nec sancta mysteria contingere verentur, totus dæmon se insinuat ; quod etiam in proditore quoque fecit. *Epist.* 1. 3. ep. 364.

fort que ne criait le sang d'Abel<sup>1</sup>. » Quelle horreur n'inspire pas à Dieu et à ses anges une messe dite en état de péché! Le Seigneur nous le donne bien à entendre par la vision suivante dont, un jour de l'année 1688, il favorisa la sœur Marie-Crucifiée de Palma en Sicile, ainsi qu'on le voit dans la Vie de cette fidèle servante de Dieu.

Soudain une trompette retentit, comme un tonnerre effroyable, à l'oreille de la sainte et fit entendre dans le monde entier ces trois terribles paroles : Vengeance! châtimens! catastrophe<sup>2</sup>! Elle aperçut ensuite un grand nombre de prêtres sacrilèges occupés à psalmodier en désordre et avec mille cris horribles. L'un d'eux se lève pour aller dire la messe. Mais il n'a pas plus tôt commencé de revêtir les ornemens sacerdotaux, que l'église se couvre de ténèbres et de deuil. Il s'approche de l'autel, prononce les premières paroles *Introibo ad altare Dei*; à l'instant même la trompette retentit de nouveau, et de nouveau la sœur entend : Vengeance! châtimens! catastrophe! Alors, en signe de la juste colère de Dieu contre ce misérable, des tourbillons de flammes environnent l'autel, pendant qu'une multitude d'anges se présentent l'épée à la main, comme pour tirer vengeance du sacrilège qui va se commettre. Cependant le monstre touche au moment solennel de la consécration. Tout à coup, les terreurs et les remords de sa conscience prenant une forme sen-

1. Sanguis meus plus clamat vindictam, quam sanguis Abel. Rev. l. 4. c. 132.

2. Ultio, pœna, dolor!



sible, du milieu des flammes s'élancent quantité de serpents. Mais c'est en vain qu'ils prétendent l'éloigner de l'autel : le malheureux sacrifie ses remords à sa réputation, et de sa bouche indigne il prononce les paroles de la consécration. Aussitôt se manifeste un émoi universel : il semble à la servante de Dieu que tout s'ébranle, au ciel, sur la terre et dans les enfers. La consécration achevée, la scène change, et Jésus-Christ apparaît, timide tel qu'un agneau, s'abandonnant aux griffes de ce loup cruel. Arrive enfin le moment de la communion : en même temps que l'atmosphère s'obscurcit, que tout s'ébranle derechef et que l'église semble s'écrouler, la sainte voit les anges fondre en larmes autour de l'autel ; elle voit surtout la divine Mère se consumer de douleur à l'aspect de ses deux fils, Jésus l'innocence même et cet indigne pécheur, qui meurent ensemble. Après cette terrible et lamentable vision, telles furent la consternation et la douleur de la sainte qu'elle ne faisait plus que pleurer et gémir. L'auteur de sa Vie observe que cette même année 1688 fut précisément marquée par ce grand tremblement de terre dont la ville de Naples et les environs eurent tant à souffrir, et qu'on peut avec raison regarder comme la punition de cette messe sacrilège.

Que de forfaits  
réunis !

Aussi bien, se peut-il un forfait plus horrible que celui de cet homme qui fait descendre du ciel sur la terre le Fils de Dieu, et cela pour l'insulter à l'instant même, et qui baigne ses mains dans le sang de Jésus-Christ tout en les souillant au contact du péché. « Oui, s'écrie saint Augus-

tin, la langue qui appelle du ciel le Fils de Dieu, ose blasphémer Dieu, et ces mains teintes du sang de Jésus-Christ se baignent dans le sang du péché<sup>1</sup>. » « Misérable ! poursuit saint Bernard apostrophant le prêtre sacrilège, puisque tu veux en venir à cet excès de célébrer indignement, efforce-toi du moins de trouver une autre langue, pour épargner celle qui s'empourpre du sang de Jésus-Christ ; procure-toi aussi d'autres mains, afin d'épargner celles que tu approches si souvent de sa chair sacrée<sup>2</sup>. » Qu'ils vivent, si bon leur semble, dans l'inimitié de ce Dieu qui les a tant exaltés ; seulement, qu'ils s'abstiennent de le faire passer par leurs mains sacrilèges ! « Mais non, dit saint Bonaventure, ils montent à l'autel, poussés par l'avarice et sans que Dieu les appelle<sup>3</sup> ; » ainsi commettent-ils le plus horrible des crimes pour ne pas perdre un misérable honoraire, une vile pièce de monnaie. *Eh quoi !* leur dit Jérémie, *vous imaginez-vous par hasard que ces chairs, toutes saintes qu'elles soient, vont faire disparaître les iniquités dont vous vous glorifiez<sup>4</sup> ?* Hélas ! coupables déjà, vous ne pouvez, au contact de ce corps sacré, que devenir plus criminels encore et attirer sur vos têtes de plus grands châtimens. « Nul n'est moins excusable,

1. Ne lingua, quæ vocat de cælo Filium Dei, contra Dominum loquatur ; et manus quæ intinguntur sanguine Christi, pollutantur sanguine peccati. MOLINA. *Instr. sac.* tr. 1. c. 5. § 2.

2. Quando ergo peccare volueris, quære aliam linguam quam eam quæ rubescit sanguine Christi, alias manus præter eas quæ Christum suscipiunt.

3. Accedunt, non vocati a Deo, sed impulsivi ab avaritia. *De Præp. ad M.* c. 8.

4. Numquid carnes sanctæ auferent a te malitias tuas, in quibus gloriata es ? *Jer.* xi. 15.

dit saint Pierre Chrysologue, que l'insolent qui commet le crime sous les yeux mêmes de son juge<sup>1</sup>. »

Et surtout quel châtement ne mérite pas ce prêtre qui ose porter à l'autel un cœur où brûlent, non pas le feu du divin amour, mais les flammes honteuses d'un amour impudique? Considérant avec quelle rigueur furent traités les deux fils d'Aaron pour avoir offert devant le Seigneur un feu étranger<sup>2</sup>, « il faut, dit saint Pierre Damien, que nous prenions garde à ne jamais mêler aux célestes mystères le feu étranger des affections désordonnées<sup>3</sup>. » « Le feu des vengeances célestes, ajoute le saint, dévorera celui qui ne craint pas de célébrer les augustes mystères avec un cœur où la concupiscence entretient ses honteuses flammes<sup>4</sup>. » « A Dieu ne plaise, s'écrie-t-il autre part, que, dans le temple de Vénus, c'est-à-dire dans un cœur dominé par la luxure, nous placions jamais le Fils de l'immaculée Vierge à côté d'une idole d'impureté<sup>5</sup>! » Si cet homme de l'Évangile entré dans la salle du festin sans la robe nuptiale, fut pour cela condamné aux ténèbres extérieures, « à quoi donc, dit encore saint Pierre Damien, doit s'attendre celui qui, admis au banquet mystique de l'Agneau divin, néglige de se parer du brillant

1. Excusatione caret, qui facinus, ipso iudice teste, committit. *Serm.* 26.

2. *Levit.* x.

3. Cavendum est ne alienum ignem, hoc est, libidinis flammam, inter salutaris hostias deferamus. *Opusc.* 26. c. 1.

4. Quisquis carnalis concupiscentiæ flamma æstuat, et sacris assistere mysteriis non formidat, ille, procul dubio, divinæ ultionis igne consumitur. *Opusc.* 27. c. 3.

5. Absit ut aliquis huic idolo substernatur, ut Filium Virginis in Veneris templo suscipiat. *Serm.* 60.

vêtement des vertus, et même se présente tout imprégné des odeurs fétides de sa luxure<sup>1</sup>? »  
 « Malheur à celui qui s'éloigne de Dieu ! s'écrie saint Bernard ; mais malheur et encore malheur au prêtre qui s'approche de l'autel avec une conscience souillée<sup>2</sup> ! » Le Seigneur parlant un jour à sainte Brigitte d'un prêtre qui célébrait sacrilègement, en sorte qu'à peine entré dans ce cœur pour le sanctifier, il se voyait contraint de le quitter et de le punir : « J'entre avec la bonté d'un époux, disait-il, mais je sors avec l'indignation d'un juge décidé à se venger des insultes de son hôte<sup>3</sup>. »

Mais si ces prêtres ne veulent pas s'abstenir de leurs messes sacrilèges par horreur de l'injure ou plutôt de tant d'injures qu'ils font à Dieu en célébrant indignement, au moins devraient-ils s'épouvanter du châtement terrible qui les attend.

En vérité, une messe sacrilège est un crime tellement horrible, qu'il n'y a pas de châtement capable de l'égaliser. « Malheur aux mains sacrilèges ! s'écrie saint Thomas de Villeneuve, malheur à l'immonde poitrine de ces prêtres impies ! De quelque supplice qu'on punisse leur indigne conduite envers Jésus-Christ s'immolant sur l'autel, jamais le châtement n'égalera le crime<sup>4</sup>. »

Combien Dieu  
le punit  
sévèrement.

1. Quid illi sperandum, qui, cœlestibus tricliniis intromissus, non modo non est spiritualis indumenti decore conspicuus, sed ultro etiam foetet sordentis luxuriæ squalore perfusus? *Opusc.* 18. d. 1. c. 4.

2. Væ ei qui se alienum fecerit ab eo ; et multum væ ei qui immundus accesserit ! *De Ord. vitæ.* c. 2.

3. Ingredior ad sacerdotem istum ut sponsus ; egredior ut Judex, judicaturus contemptus a sumente. *Rev.* l. 4. c. 62.

4. Væ sacrilegis manibus, væ immundis pectoribus impiorum sacerdotum ! Omne supplicium minus est flagitio quo Christus contemnitur in hoc sacrificio. *De Sacram. Alt.* conc. 3.

Malédiction

« Ils sont maudits, disait Notre-Seigneur à sainte Brigitte, maudits par toutes les créatures du ciel et de la terre ; car toutes obéissent au Seigneur, et ces malheureux le méprisent<sup>1</sup>. » Le prêtre, avon-nous dit plus haut, est un vase consacré à Dieu. « De même donc, observe saint Pierre Damien, que la colère de Dieu éclata sur Balthasar profanant les vases du Temple, ainsi éclate-t-elle sur le prêtre qui célèbre indignement, et contre lui aussi la main mystérieuse trace ces formidables caractères : *Mane, Thecel, Phares : compté, pesé, divisé*<sup>2</sup>. » *Compté* : un seul sacrilège suffit pour arrêter le cours des grâces de Dieu ; *pesé* : c'est assez d'un crime aussi affreux pour faire pencher la balance de la justice divine et décider de la perte éternelle du malheureux prêtre ; *divisé* : dans son indignation, Dieu va rejeter et pour toujours éloigner de lui le prêtre coupable d'un si noir forfait. Alors s'accomplira la parole de

Et réprobation. David : *Que leur table devienne un filet devant eux*<sup>3</sup>. L'autel se changera pour ces malheureux en un instrument de supplice, et ils y trouveront le démon armé de chaînes afin de réduire en esclavage leurs âmes à jamais obstinées dans le mal. « Car, dit saint Laurent Justinien, tel est l'effet d'une communion sacrilège, que non seulement on y commet le plus grand de tous les crimes, mais encore qu'on s'endurcit de plus en

1. Maledicti sunt a cœlo et terra, et ab omnibus creaturis, quæ ipsæ obediunt Deo, et isti spreverunt. *Rev.* l. 1. c. 47.

2. Videmus sacerdotes abutentes vasis Deo consecratis ; sed prope est manus illa et scriptura terribilis : MANE, THECEL, PHARES : Numeratum, Appensum, Divisum. *Serm.* 56.

3. Fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum. *Ps.* LXVIII. 23.

plus dans le mal<sup>1</sup>. » C'est du reste ce que l'Apôtre nous apprend lui-même : *Quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit son jugement*<sup>2</sup>. Sur quoi saint Pierre Damien s'écrie : « O prêtre du Seigneur, vous qui avez mission d'offrir au Père éternel le sacrifice de son propre Fils, n'allez pas vous offrir d'abord vous-même en sacrifice au démon<sup>3</sup>. »

1. Sumentes indigne, præ cæteris delicta graviora committunt, et pertinaciores in malo sunt. *S. de Euchar.*

2. Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit. *I Cor. xi. 29.*

3. Cur, o sacerdos, qui sacrificium Deo debes offerre, temetipsum prius maligno spiritui non vereris victimam immolare. *Opusc. 17. c. 3.*



## CHAPITRE HUITIÈME.

### DU PÉCHÉ DE SCANDALE.

---

C'est par les faux dieux, tout pétris de vices, que le démon inaugura la série de ses inventions. Puis il fit si bien qu'on les adora. Dès lors il ne se pouvait pas qu'en voyant les faits et gestes de leurs dieux, les hommes ne perdissent l'horreur du vice et ne se crussent en droit de contenter toutes leurs passions. Le païen Sénèque en a fait lui-même l'aveu. « Étant donnés de tels dieux, dit-il, l'horreur pour le vice devait disparaître du milieu des hommes <sup>1</sup>. » Il dit encore : « Attribuer les vices aux dieux, n'est-ce pas souffler la passion au cœur de l'homme, en même temps que légitimer tous les désordres par l'exemple de la divinité <sup>2</sup> ? » Aussi les pauvres païens, comme le rapporte le même philosophe, s'écriaient-ils dans leur aveuglement : « Ce que les dieux ont droit de faire, pourquoi nous l'interdire <sup>3</sup> ? »

Les successeurs  
des  
faux dieux.

1. Quibus nihil aliud actum est, quam ut pudor hominibus peccandi demeretur. *De Vita beata*. c. 26.

2. Quid aliud est vitia incendere, quam auctores illis inscribere deos, dare morbo exemplo divinitatis, excusatam licentiam ? *De Brevit. vitæ*. c. 16.

3. Quod divos decuit, cur mihi turpe putem ?

Or autant le démon réussissait parmi les gentils au moyen des fausses divinités qu'il leur proposait pour modèles, autant il réussit maintenant parmi les chrétiens au moyen des mauvais prêtres; car les scandales de ceux-ci amènent les pauvres séculiers à penser qu'il est bien permis, ou du moins que ce n'est pas un si grand mal, de se conduire comme, au su et vu de tout le monde, se conduisent leurs pasteurs. « Les fidèles, dit saint Grégoire, se persuadent aisément qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils voient faire aux prêtres, et ils s'y jettent tête baissée<sup>1</sup>. » De même que notre Sauveur fut envoyé ici-bas par son Père céleste pour servir de modèle à tous les hommes : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*<sup>2</sup>; de même les prêtres, placés en ce monde par la main de Dieu, doivent n'apparaître aux regards de tous que comme des modèles à suivre. Aussi saint Jérôme, recommandant à un évêque d'éviter toute action capable de porter les autres au mal, lui écrivait : « Gardez-vous d'avoir jamais une conduite que le prochain ne puisse imiter sans se voir dans la nécessité de mal faire<sup>3</sup>. »

lice et gravité  
lu scandale.

Il y a péché de scandale non seulement lorsqu'on conseille directement une mauvaise action, mais encore lorsque, indirectement ou par le fait de sa propre mauvaise action, on porte le prochain au mal. « Toute parole ou toute action plus

1. Persuadent sibi id licere, quod a suis pastoribus fieri conspiciunt, et ardentius perpetrant.

2. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Jo.* xx. 21.

3. Cave ne committas quod qui volunt imitari, coguntur delinquere. *Ep. ad Heliod.*



ou moins désordonnée et qui constitue pour le prochain une occasion de tomber dans le péché<sup>1</sup>, » voilà ce qu'est le scandale, d'après saint Thomas et la généralité des théologiens.

Pour comprendre l'énormité de ce péché, il suffit de réfléchir qu'influencer le prochain de façon à le faire tomber dans le mal, c'est en définitive s'attaquer à Jésus-Christ, selon ce que dit saint Paul : *Quand vous péchez ainsi contre vos frères et que vous blessez leur conscience faible, vous péchez contre le Christ*<sup>2</sup>. Saint Bernard en donne cette raison, que le scandaleux ravit à Notre-Seigneur des âmes rachetées par son sang; il ajoute que le scandaleux fait souffrir Jésus-Christ bien plus que ne l'ont fait souffrir les bourreaux en le crucifiant. « Puisque Notre-Seigneur, dit-il, a donné son sang pour racheter les âmes, ne pensez-vous pas que, de ces deux persécutions, l'une où le scandale lui arrache les âmes rachetées par son sang, l'autre où les juifs versèrent son sang, la première est de beaucoup la plus cruelle pour son cœur<sup>3</sup> ? » Mais si le scandale est dans tous, même dans les séculiers, un péché tellement abominable, combien plus ne sera-t-il pas abominable dans le prêtre, puisque Dieu a placé le prêtre ici-bas pour sauver les âmes et les conduire au ciel !

1. Dictum vel factum minus rectum, præbens occasionem ruinæ.

2. 2. q. XLIII. a. 1.

2. Peccantes autem in fratres, et percutientes conscienciam eorum infirmam, in Christum peccatis. *I Cor. VIII. 12.*

3. Si (Dominus) proprium sanguinem dedit in pretium redemptionis animarum, non tibi videtur graviolem sustinere persecutionem ab illo qui, scandali occasione, avertit ab eo animas quas redemit, quam a Judæo, qui sanguinem suum fudit ? *In Conv. S. Pauli. s. 1.*

## I.

## QUEL MONSTRE C'EST QUE LE PRÊTRE SCANDALEUX.

Sel  
qui corrompt,

Les prêtres sont le sel de la terre et la lumière du monde : *Vous êtes*, leur dit Jésus-Christ, *le sel de la terre. Vous êtes la lumière du monde*<sup>1</sup>.

Le propre du sel est de conserver les substances qu'il pénètre, et telle est précisément la fonction du prêtre : conserver les âmes en état de grâce. « Par conséquent, se demande saint Augustin, que deviendront les âmes, si le sel mystique s'affadit et que les prêtres ne remplissent plus leur mission ? Et vous-mêmes, ministres du Seigneur, de quel homme pouvez-vous attendre du secours, puisque Dieu vous a chargés vous-mêmes d'avoir soin des autres<sup>2</sup> ? » *Ce sel affadi*, répond le saint en empruntant les paroles de l'Évangile, *n'est plus bon qu'à être jeté hors de l'Église et foulé aux pieds des passants*<sup>3</sup>. A plus forte raison, que serait-ce si le sel non seulement ne conservait plus, mais gâtait les aliments ? en d'autres termes, si le prêtre, au lieu de sauver les âmes, s'employait à les corrompre, quelle peine ne faudrait-il pas lui infliger ?

Lumière  
qui égare,

De plus les prêtres sont la lumière du monde. Il faut en conséquence que le prêtre, par l'éclat de ses vertus, serve de flambeau et de modèle

1. Vos estis sal terræ. Vos estis lux mundi. *Matth.* v. 13. 14.

2. Itaque, si sal infatuatum fuerit, in quo salietur ? Qui erunt homines per quos a vobis error auferatur, cum vos elegerit Deus, per quos errorem auferat cæterorum ?

3. Ergo ad nihilum valet sal infatuatum, nisi ut mittatur foras, et calcetur ab hominibus. *De Serm. Dom. in monte.* l. 1. c. 6.

aux autres hommes ; « et, comme le dit saint Jean Chrysostome, il faut que l'âme des prêtres rayonne au dehors en toutes sortes de vertus, et qu'elle éclaire ainsi l'univers tout entier<sup>1</sup>. » Mais, si cette lumière se changeait en ténèbres, que deviendrait le monde, et quel autre aspect offrirait-il que celui d'une ruine ? « Certes, dit saint Grégoire, les mauvais prêtres sont un piège dans lequel les peuples trouvent leur ruine<sup>2</sup>. » Il le répète dans la lettre qu'il écrivit aux évêques des Gaules pour les exhorter à punir les prêtres scandaleux. « Ne souffrez pas, leur disait-il, que les désordres de quelques-uns puissent devenir la ruine des autres, car les mauvais prêtres sont cause de la ruine des peuples<sup>3</sup>. » Cela est conforme à ce qu'avait déjà dit le prophète Osée : *Il en sera du peuple comme des prêtres*<sup>4</sup>. Or, dit le Seigneur par la bouche de Jérémie, *au sein de l'abondance j'enivrerais l'âme des prêtres, et mon peuple sera rempli de mes biens*<sup>5</sup>. « Si les prêtres sont riches en vertus et féconds en œuvres, remarque à ce sujet saint Charles Borromée, les populations sont elles-mêmes riches des biens de la grâce ; mais, avec des prêtres sans vertu ni mérite, les peuples gaspillent les trésors de Dieu, pour tomber enfin dans la misère<sup>6</sup>. »

1. *Splendore vitæ totum illuminantis orbem splendere debet animus sacerdotis. De Sacerd.* l. 6.

2. *Laqueus ruinæ populi mei, sacerdotes mali. Past.* p. 1. c. 2.

3. *Ne paucorum facinus multorum possit esse perditio ; nam causa sunt ruinæ populi sacerdotes mali. Epist.* l. 9. ep. 64.

4. *Et erit, sicut populus, sic sacerdos. Os.* iv. 9.

5. *Et inebriabo animam sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis meis adimplebitur. Jer.* xxxi. 14.

6. *Si pingues sint sacerdotes, erunt itidem populi pingues ; et*

Pourvoyeur de  
l'enfer,

Thomas de Cantimpré rapporte qu'un ecclésiastique, prêchant devant le clergé de Paris, lui adressa les paroles suivantes de la part des démons : « Les princes des ténèbres saluent les princes de l'Église. Tous nous leur offrons nos plus chaleureux remerciements, car c'est grâce à leur négligence que nous voyons presque tout le monde se ranger sous notre bannière <sup>1</sup>. » Telle est précisément la plainte que le Seigneur fait entendre par Jérémie : *Mon peuple est devenu un troupeau perdu, car leurs pasteurs les ont séduits* <sup>2</sup>. « Il ne se peut guère, remarque saint Grégoire, que le pasteur marche sur le bord des précipices sans que le troupeau y tombe <sup>3</sup>. » Les scandales des prêtres produisent nécessairement le désordre parmi les populations, selon ce mot de saint Bernard : « Inconduite des prêtres et dépravation du peuple, c'est tout un <sup>4</sup>. » « Quand un laïque se perd, dit encore saint Bernard, il va seul à sa perte ; mais un prêtre qui s'égaré, c'est une multitude d'âmes qu'il entraîne à sa suite ; et même autant il en dirige, autant il en perd <sup>5</sup>. » Le Seigneur avait ordonné, comme nous le lisons dans le Lévitique, que, pour le péché d'un

secus, si illi inanes erunt, magnum populis imminet paupertatis periculum. *In synod. diœc. xi. orat. 1.*

1. Principes tenebrarum principes Ecclesiæ salutant. Læti omnes nos gratias eisdem referimus, quia per eorum negligentiam ad nos devolvitur totus fere mundus. *De Apib. l. i. c. 20.* — MANSI. *Bibl. tr. 22. d. 23.*

2. Grex perditus factus est populus meus ; pastores eorum seduxerunt eos. *Jer. l. 6.*

3. Unde fit ut, cum pastor per abrupta graditur, ad præcipitium grex sequatur. *Past. p. 1. c. 2.*

4. Misera eorum conversatio plebis subversio est. *In Conv. S. Pauli. s. 1.*

5. Si quis de populo deviat, solus perit ; verum principis error multos involvit, et tantis obest, quantis præest ipse. *Epist. 127.*

prêtre, on offrit un veau en sacrifice. Or c'était aussi l'offrande exigée pour les péchés de tout le peuple. « Nous devons conclure de là, dit le pape Innocent III, que le péché du prêtre pèse à lui seul autant que les péchés de tout le peuple, précisément par la raison que le prêtre, quand il fait le mal, pousse les autres à le commettre aussi <sup>1</sup>. » C'est, au reste, ce que Dieu avait dit à l'endroit cité du Lévitique: *Si le prêtre qui a été oint tombe dans le péché, il fera faillir également le peuple* <sup>2</sup>. De là cette prière que saint Augustin adresse aux prêtres: « Gardez-vous de leur fermer le ciel! Vous le fermez quand vous leur apprenez à vivre mal <sup>3</sup>. » « Témoins de l'inconduite des prêtres, disait un jour le Seigneur à sainte Brigitte, les pécheurs se jettent de gaieté de cœur dans le crime, et ils en viennent même à se glorifier des excès dont auparavant ils rougissaient <sup>4</sup>. » « Aussi, ajoutait Notre-Seigneur, sur eux éclatera une malédiction plus formidable que sur tous les autres, puisque leurs mauvaises actions ont creusé l'abîme non seulement sous leurs pas, mais encore sous les pas des autres <sup>5</sup>. »

L'auteur de *L'Ouvrage imparfait* remarque Empoisonneur  
du

1. Unde conjicitur quod peccatum sacerdotis totius multitudinis peccato cœquatur, quia sacerdos in suo peccato totam fecit delinquere multitudinem. *In Consecr. Pont.* s. 1.

2. Si sacerdos qui unctus est, peccaverit, delinquere faciens populum. *Levit.* iv. 3.

3. Nolite eis cœlum claudere; clauditis, dum male vivere ostenditis. *Ad Frat. in er.* s. 36.

4. Viso exemplo pravo sacerdotum, peccator fiduciam peccandi sumit, et incipit de peccato, quod prius reputabat erubescibile, gloriari. *Rev.* l. 4. c. 132.

5. Ideo ipsis erit amplior maledictio præ aliis, quia se vita sua perdunt et alios. *Ibid.*

peuple chrétien,

« qu'en voyant un arbre aux feuilles pâles et flétries, l'idée nous vient aussitôt qu'il est atteint à la racine. Pareillement, lorsqu'on voit une population plongée dans l'impiété ou le vice, on peut se dire, sans craindre de faire un jugement téméraire, qu'il y a là de mauvais prêtres<sup>1</sup>. » De fait, ajoute saint Jean Chrysostome, « la vie des prêtres est la racine à laquelle les rameaux, c'est-à-dire les fidèles, demandent les sucres nourriciers. » Saint Ambroise dit dans le même sens : « Les prêtres sont la tête, et c'est d'elle que les membres du corps, c'est-à-dire les séculiers, reçoivent les esprits vitaux<sup>2</sup>. » *Toute tête est languissante... De la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, on ne trouve rien de sain*<sup>3</sup>. Paroles d'Isaïe que saint Isidore explique ainsi, conformément à notre proposition : « Cette tête languissante, c'est le prêtre qui commet le péché et qui communique son péché à tout le corps<sup>4</sup>. » « Comment voulez-vous, dit aussi saint Léon en gémissant, que le corps jouisse d'une bonne santé quand la maladie est dans la tête ? De même, comment se peut-il que, dans l'Église de Dieu, tout n'aille pas à la dérive quand la tête trahit son devoir envers les membres du corps<sup>5</sup> ? »

1. Vidit arborem pallentibus foliis marcidam, et intellexit agricola quia læsuram in radicibus habet ; ita, cum videris populum irreligiosum, sine dubio cognoscis quia sacerdotium ejus non est sanum. *Hom.* 38.

2. *De Dignit. sac.* c. 5.

3. Omne caput languidum... A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. *Is.* 1. 5.

4. Caput enim languidum doctor est agens peccatum, cujus malum ad corpus pervenit. *Sent.* 1. 3. c. 38.

5. Totius familiæ Domini status et ordo nutabit, si, quod requiritur in corpore, non inveniatur in capite. *Epist.* 87.

Saint Ambroise, se servant d'une autre comparaison, demande : « Quel homme ira jamais puiser dans une mare infecte l'eau limpide de la source ? Et moi, ajoute le saint, est-ce que par hasard je tiendrai pour un homme de bons conseils celui qui ne sait pas se gouverner lui-même <sup>1</sup> ? » « Ce n'est pas, dit Plutarque, dans la coupe de leurs sujets, mais dans la fontaine elle-même que les princes jettent le poison de leurs mauvais exemples ; et comme tous viennent puiser à la source, le poison se répand partout <sup>2</sup>. » Or cela doit à plus forte raison s'entendre des mauvais exemples donnés par les prêtres ; tellement que le pape Eugène III n'a pas craint de dire : « La responsabilité des fautes que commettent les inférieurs pèse avant tout sur les mauvais supérieurs <sup>3</sup>. »

Saint Grégoire appelle les prêtres *patres christianorum*, les pères des chrétiens <sup>4</sup>. Ainsi les appelle également saint Jean Chrysostome. « Le prêtre, dit-il, est en quelque sorte le père du genre humain tout entier. Il doit par conséquent embrasser dans sa sollicitude tous les hommes, et cela, à l'exemple de Dieu lui-même dont il est le vicaire <sup>5</sup>. » De même donc qu'un père de famille

Père infanticide.

1. Quis enim in cœno fontem requirat ?... An vero idoneum eum putabo, qui mihi det consilium, quod non dat sibi ? *Officior.* l. 2. c. 12.

2. *Opusc. Max. cum princip. philos.*

3. Inferiorum culpæ ad nullos magis referendæ sunt, quam ad desides rectores. S. BERNARD. *De Consid.* l. 3. c. 5.

4. *Patres christianorum. In Evang. hom.* 17.

5. Quasi totius orbis pater sacerdos est ; dignum igitur est ut omnium curam agat, sicut et Deus, cujus fungitur vice. *In I Tim.* hom. 6.

commet un double péché quand, par quelque mauvaise action, il scandalise ses enfants, ainsi le prêtre qui donne mauvais exemple aux séculiers est en quelque sorte deux fois coupable. « Car, demande Pierre de Blois, que fera le séculier, sinon ce qu'il voit faire au père, au guide de son âme <sup>1</sup> ? » « Oui, dit saint Jérôme dans une lettre à un évêque, quoi que vous fassiez, les séculiers s'adjugeront tous le droit d'en faire autant <sup>2</sup>. » « Quand les laïques, ajoute saint Césaire, commettent quelque péché : quoi donc ! se disent-ils en pensant aux mauvais exemples des prêtres, est-ce que, parmi les clercs, même du rang le plus élevé, on ne fait pas la même chose <sup>3</sup> ? » Saint Augustin aussi met dans la bouche d'un homme du monde ces paroles : « Pourquoi vous en prendre à moi ? Puisque les ecclésiastiques font ces choses, pourquoi me les interdire <sup>4</sup> ? » Et, d'après saint Grégoire, quand, au lieu d'édifier, les prêtres scandalisent, ils font en quelque sorte que le vice ne soit plus abhorré, mais honoré ; « car, dit-il, par considération pour le sacerdoce, on traite ce coupable avec honneur <sup>5</sup>. » Ces prêtres-là sont donc tout à la fois pères et meurtriers, meurtriers de leurs propres enfants, dont ils tuent les âmes. « Vous voyez, disait en gémissant saint Grégoire, sous quels coups le peuple succombe chaque jour. Mais à qui faut-il surtout

1. Quid faciet laicus, nisi quod patrem suum spiritualement viderit facientem ? *Serm.* 57.

2. Quidquid feceris, id sibi omnes faciendum putant. *Ep. ad Heliod.*

3. Numquid talia clerici, etiam majoris ordinis faciunt ? *Serm.* 15.

4. Quid mihi loqueris ? Ipsi clerici non illud faciunt, et me cogis ut faciam. *Serm.* 137. E. B.

5. Pro reverentia ordinis, peccator honoratur. *Past.* p. 1. c. 2.



s'en prendre, si ce n'est à nos péchés ? Le peuple périt parce que, au lieu de lui servir de guides vers les sources de la vie, nous nous faisons ses bourreaux<sup>1</sup>. »

## II.

### QUELS MAUX EFFROYABLES PRODUIT LE SCANDALE DES PRÊTRES.

J'ai à rendre compte de mes péchés : que m'importent ceux des autres ! Voilà ce que disent quelques-uns. Que ces aveugles se permettent tels propos que bon leur semble ; seulement qu'ils prennent pour eux cette réponse de saint Jérôme : « Si tu dis : ma conscience me suffit ; quant aux discours des hommes, je n'en tiens aucun compte, eh bien ! écoute ces paroles de l'Apôtre : *Ayons soin de faire le bien non seulement devant Dieu, mais devant tous les hommes*<sup>2</sup>. »

Impossible  
que les péchés  
des prêtres  
ne nuisent pas.

Les prêtres scandaleux, en se donnant le coup de la mort, le donnent aux autres. « Non, dit saint Bernard, ils n'épargnent pas leurs ouailles, ceux qui ne s'épargnent pas eux-mêmes : ils tuent en même temps qu'ils périssent<sup>3</sup>. » Dans un autre endroit, il dénonce comme la peste la plus nuisible aux enfants de l'Église les prêtres sans

1. Quibus quotidie percussioibus intereat populus videtis ; cujus hoc, nisi nostro præcipue, peccato agitur ? Nos pereunti populo auctores mortis existimus, qui esse debemus duces ad vitam. *In Evang.* hom. 17.

2. Si dixeris : Et mihi sufficit conscientia mea ; non curo quid loquantur homines ; audi Apostolum scribentem : Providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. *De vitando susp. contub.*

3. Non parcunt suis, qui non parcunt sibi, perimentes pariter et pereuntes. *In Cant.* s. 77.

science ou de mœurs déréglées <sup>1</sup>. Le même saint docteur dit encore : « Il ne manque pas de prêtres qui sont tout à la fois catholiques et hérétiques, catholiques dans leur prédication, hérétiques dans leur conduite. Le mal que faisaient autrefois les hérétiques par leurs dogmes impies, ces prêtres le font aujourd'hui par leurs mauvais exemples ; et même, autant l'exemple l'emporte en efficacité sur les paroles, autant les prêtres scandaleux laissent loin derrière eux tous les hérétiques <sup>2</sup>. » En effet, qu'il s'agisse de s'initier au vice ou à la vertu, il faut du temps pour s'instruire ; mais pour imiter il n'en faut guère, outre qu'on réussit bien mieux ; et, comme le dit Sénèque, « elle est longue la voie des enseignements, mais celle des exemples est courte et facile <sup>3</sup>. » De là cette parole de saint Augustin à propos de la chasteté sacerdotale : « Souverainement nécessaire à tous, il faut que la chasteté brille plus particulièrement dans ceux qui montent au saint autel ; car leur vie doit être une perpétuelle prédication qui montre à tous le chemin du ciel <sup>4</sup>. » Comment l'esclave de l'impureté pourrait-il prêcher la pureté ? « Eh quoi ! lui dit saint Pierre Damien, tu as mission de prêcher la chasteté, et tu ne rougis pas d'être

1. Post indoctos praelatos malosque, in Ecclesia, nulla pestis ad nocendum infirmis valentior invenitur. *De Ord. vitæ. c. 1.*

2. Multi sunt catholici prædicando, qui hæretici sunt operando: quod hæretici faciebant per prava dogmata, hoc faciunt plures hodie per mala exempla ; et tanto graviore sunt hæreticis, quanto prævalent opera verbis. *S. ad Past. in syn.*

3. Longum iter est per præcepta, breve et efficax per exempla. *Epist. 6.*

4. Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Christi altaris, quorum vita aliorum debet esse assidua salutis prædicatio. *Serm. 291. E. B. app.*

l'esclave de l'impureté<sup>1</sup> ! » « L'habit qu'il porte, dit saint Jérôme, l'état qu'il exerce, tout dans le prêtre élève la voix pour lui crier : Sainteté ! sainteté<sup>2</sup> ! »

Quel malheur donc que, dans l'Église, on voie le vice se donner en spectacle par ceux-là mêmes qui sont décorés du caractère et des insignes de la sainteté ! « Personne, dit saint Grégoire, ne nuit à l'Église comme celui qui étale la dépravation de ses mœurs jusque dans le sanctuaire et l'ordre sacerdotal<sup>3</sup>. » « Peut-on voir plus épouvantable désordre, ajoute saint Isidore de Péluse, que celui de la dignité sacerdotale se changeant aux mains du prêtre en instrument de péché<sup>4</sup> ? » *Ah !* s'écrie Ézéchiël en apostrophant un pareil prêtre, *la dignité de ton ministère, tu l'as rendue abominable<sup>5</sup>*. Dès que les prêtres ne donnent plus le bon exemple, ils tombent dans le mépris public. « Oui, dit saint Bernard, ils l'emporteront sur tous par la vertu, ou bien ils ne seront plus pour tous qu'un objet de dérision<sup>6</sup>. » Mais s'ils ne peuvent se contenter de vivre comme les séculiers sans qu'il y ait désordre, quel désordre sera-ce donc de trouver dans les prêtres moins de vertu que dans les séculiers ? « Quelle honte,

A la dignité du  
sacerdoce,

1. Qui prædicator constitutus es castitatis, non te pudet servum esse libidinis ? *Opusc.* 17. c. 3.

2. Clamat vestis clericalis, clamat status professi animi sanctitatem.

3. Nemo amplius in Ecclesia nocet, quam qui, perverse agens, nomen vel ordinem sanctitatis habet. *Past.* p. 1. c. 2.

4. Sacerdotii dignitate velut armis ad vitium abuti. *Epist.* l. 2. ep. 162.

5. Abominabilem fecisti decorem tuum. *Ezech.* xvi. 25.

6. Aut cæteris honestiores, aut fabula omnibus sunt. *De Consid.* l. 4. c. 6.

s'écrie un ancien auteur, que les prêtres soient inférieurs aux séculiers, quand ils ne pourraient sans grande honte se contenter de leur être égaux<sup>1</sup> ! » « Comment, ajoute saint Ambroise, le peuple vous prendra-t-il pour modèles, vous qui lui êtes, à la vérité, un objet de vénération, mais qu'il ne peut regarder sans apercevoir ces mêmes excès dont il rougit de se sentir coupable<sup>2</sup> ? »

*Écoutez ceci, ô prêtres : le jugement va s'exercer contre vous, parce que vous êtes devenus des pièges pour ceux que vous deviez surveiller, et des filets tendus<sup>3</sup>. De même que le chasseur, afin d'attirer les oiseaux dans ses filets, a soin d'y attacher d'autres oiseaux pour servir d'appaux, ainsi le démon se sert du scandaleux pour faire tomber dans ses filets de nouvelles victimes. « Aussitôt que le démon s'est emparé d'une âme, dit saint Ephrem, il la fait servir de piège pour prendre d'autres âmes<sup>4</sup>. » Voilà bien ces scandaleux dont Dieu se plaint par la bouche de Jérémie : Il s'est trouvé dans mon peuple des impies qui dressent des embûches et qui, semblables à des oiseleurs, posent des pièges et des filets pour prendre les hommes<sup>5</sup>. Or, remarque saint Césaire d'Arles, dans la chasse qu'ils font aux âmes, les démons*

1. Quomodo non sit confusio esse sacerdotes inferiores laicis, quos etiam esse æquales magna confusio est ? *Hom.* 40.

2. Si, quæ in se erubescit, in te, quem reverendum arbitratur, offendat ? *Epist.* 6.

3. Audite hoc, sacerdotes... quia vobis iudicium est, quoniam laqueus facti estis speculationi, et rete expansum. *Os.* v. 1.

4. Cum primum capta fuerit anima, ad alias decipiendas fit laqueus. *De recta viv. rat.* c. 22

5. Quia inventi sunt in populo meo impii insidiantes quasi aucupes, laqueos ponentes et pedicas ad capiendos viros. *Jer.* v. 26.

ont surtout à cœur d'utiliser les prêtres scandaleux : aussi les appelle-t-il « des colombes que les oiseleurs de l'enfer mettent en avant comme autant d'appeaux pour attirer dans leurs filets toutes les autres colombes <sup>1</sup>. »

Un auteur atteste qu'autrefois, quand les fidèles voyaient passer ne fût-ce qu'un simple clerc, tous se levaient et venaient se recommander à ses prières. En est-il encore ainsi de nos jours ? *Hélas ! s'écrie Jérémie dans ses Lamentations, comment l'or s'est-il obscurci ? comment s'est changée sa couleur éclatante ? comment les pierres du sanctuaire se trouvent-elles dispersées à tous les coins des rues* <sup>2</sup> ? Cet or, dit le cardinal Hugues de Saint-Cher, ce sont les prêtres : il a perdu son éclatante couleur parce que la sainte charité ne brille plus en eux, et il s'est obscurci parce que leurs bons exemples ne projettent plus leur lumière. Par ces pierres du sanctuaire, ce sont aussi les prêtres qu'il faut entendre, selon saint Jérôme : dispersées par tous les chemins, elles ne servent plus qu'à faire tomber les pauvres séculiers dans toutes sortes de vices. Voici de quelle manière saint Grégoire explique ce même texte de Jérémie : « L'or est obscurci, car les prêtres déshonorent leur vie par la bassesse de leurs œuvres. Il a perdu sa couleur éclatante, depuis que leurs actions honteuses ont couvert d'opprobres la dignité sacerdotale. Les pierres du

1. Columbas quas prius ceperint aucupes ut reliquæ columbæ capiuntur. *Hom.* 35.

2. Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum ? *Thren.* IV. 4.

sanctuaire sont dispersées sur tous les chemins, parce que le recueillement et les saints exercices ont cédé la place à la dissipation et aux occupations mondaines, en sorte qu'on ne trouve presque plus d'entreprise séculière à laquelle le prêtre ne consacre son ardeur<sup>1</sup>. »

Aux intérêts  
de l'Église,

*Les fils de ma mère m'ont livré des combats*<sup>2</sup>. Voilà, d'après Origène, ce que font réellement ces prêtres : par leurs scandales, ils attaquent l'Église leur mère. Saint Jérôme dit également que « les prêtres dévastent l'Église par leur vie criminelle<sup>3</sup>. » Aussi saint Bernard expliquant ces paroles d'Ézéchias : *c'est dans la paix que je ressens l'amertume la plus amère*<sup>4</sup>, fait ainsi parler l'Église : « Je suis en paix avec les païens, car, depuis que les tyrans ont disparu, les païens ont cessé le cours de leurs persécutions. Les hérétiques me laissent aussi en paix, car il ne s'élève plus de nouvelles sectes. Paix de la part des païens et des hérétiques, mais non de la part de mes fils, c'est-à-dire de mes prêtres. Que d'âmes en effet ils m'arrachent chaque jour par leur vie déréglée<sup>5</sup> ! » « Non, s'écrie saint Grégoire, je ne

1. Aurum quippe obscuratum est, quia sacerdotum vita, per actiones infimas, ostenditur reproba; color optimus est mutatus, quia ille sanctitatis habitus, per abjecta opera, ad ignominiam despectionis venit; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platarum, quia hi qui, per vitam et orationem, intus semper esse debuerant, foris vacant. Ecce jam pene nulla est sæculi actio, quam non sacerdotes administrent! *In Evang.* hom. 17.

2. Filii matris meæ pugnauerunt contra me. *Cant.* 1. 5.

3. Propter vitia sacerdotum, Dei sanctuarium destitutum est. *Ep. ad Sabiniam.*

4. Ecce in pace amaritudo mea amarissima. *Is.* xxxviii. 17.

5. Pax a paganis, pax ab hæreticis, sed non profecto a filiis. *In Cant.* s. 33.

pense pas que personne nuise aux intérêts de Dieu comme les prêtres, qu'il a lui-même chargés de tirer les âmes du vice et qui, par leurs mauvais exemples, les y précipitent<sup>1</sup>. » Un autre effet de leurs mauvais exemples, c'est le discrédit dans lequel tombe leur ministère, c'est-à-dire leurs prédications, la sainte messe, en un mot toutes les fonctions sacerdotales. Aussi l'Apôtre dit-il aux prêtres : *Ne donnons à personne aucun scandale, afin que notre ministère ne soit pas décrié ; mais en toutes choses montrons-nous comme des ministres de Dieu*<sup>2</sup>. « Si la loi de Jésus-Christ est méprisée, dit Salvien, il faut que les prêtres s'en prennent à eux-mêmes<sup>3</sup>. » « Combien de fidèles, ajoute saint Bernardin de Sienne, la déplorable conduite du clergé ne fait-elle pas chanceler dans la foi et même succomber, au point qu'on les voit ensuite commettre le mal de gaieté de cœur, mépriser les sacrements, se moquer de l'enfer et vivre sans souci des biens célestes<sup>4</sup> ! »

Saint Jean Chrysostome rapporte que les païens, témoins de la vie que menaient certains prêtres chrétiens, disaient : ou bien leur Dieu n'est pas un vrai dieu, ou bien c'est un dieu méchant ; car,

A la gloire  
de Dieu.

1. Nullum, puto, ab aliis majus præjudicium, quam a sacerdotibus, tolerat Deus, quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit. *In Evang.* hom. 17.

2. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum ; sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. *II Cor.* vi. 3.

3. In nobis lex christiana maledicitur.

4. Plurimi, considerantes cleri sceleratam vitam, ex hoc vacillantes, imo multoties deficientes in fide, sacramenta despiciunt, vitia non evitant, non horrent inferos, cœlestia minime concupiscunt. T. I. s. 19. a. 2. c. 1.

ajoutaient-ils, si leur dieu n'était pas méchant, il ne supporterait pas leurs désordres. « Oui, qu'est-ce que ce Dieu dont les ministres se conduisent de la sorte ? et n'est-ce pas participer à leur inconduite que de la tolérer<sup>1</sup> ? » Plus loin, dans l'Instruction sur la messe, nous rapporterons avec tous les détails le fait de cet hérétique résolu d'abord de se convertir, mais qui changea d'avis après avoir vu dans une église de Rome un prêtre dire la messe sans respect ; car, disait l'hérétique, il faut que le pape lui-même n'ait pas la foi pour ne pas condamner de pareils ecclésiastiques à être brûlés vifs. « J'ai beau parcourir l'histoire depuis Jésus-Christ, dit saint Jérôme, je ne puis trouver que des prêtres à la tête des hérésies qui ont déchiré l'Église et séduit les peuples<sup>2</sup>. » « C'est par la négligence des prêtres, dit également Pierre de Blois, que les hérésies ont pullulé, et c'est à cause de leurs péchés que la sainte Église du Christ se voit foulée aux pieds et traînée dans la boue<sup>3</sup>. » Selon saint Bernard, les prêtres scandaleux sont même plus dangereux que les hérétiques ; car nous pouvons bien nous tenir en gardé contre les hérétiques, mais quel moyen de nous mettre à l'abri de ces prêtres dont il faut nécessairement que nous réclamions le ministère ? « Voyez, dit le saint docteur, quel poison ravage maintenant tout

1. Qualis est eorum Deus, qui talia agunt ! Numquid sustineret eos talia facientes, nisi consentiret eorum operibus ? *Hom.* 10.

2. Veteres scrutans historias, invenire non possum scdisse Ecclesiam, et populos seduxisse, præter eos qui sacerdotes a Deo positi fuerunt. *In Oseam.* c. 9.

3. Propter negligentiam sacerdotum, hæreses pullularunt... Propter peccata nostra (sacerdotum), data est in conculcationem et opprobrium sancta Ecclesia Christi. *Serm.* 60.



le corps de l'Église. Plus il s'étend, moins on le peut saisir, et le danger est d'autant plus grand qu'il se cache davantage. Qu'un hérétique se mette à prêcher ses dogmes impies, on le jettera dehors; qu'il ait recours à la violence, on le fuira. Mais maintenant qui va-t-on rejeter et qui va-t-on fuir? Nous avons besoin de tous, et tous sont nos ennemis<sup>1</sup>. »

### III.

#### DIEU RÉSERVE SES PLUS TERRIBLES CHATIMENTS AUX PRÊTRES SCANDALEUX.

Ah! quel châtement terrible est suspendu sur la tête de ces prêtres scandaleux! Si même le séculier qui donne scandale tombe sous la formidable menace: *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive*<sup>2</sup>! avec quelle rigueur Dieu ne traitera-t-il pas celui que, par un privilège spécial, *il s'est choisi entre tous les hommes*<sup>3</sup> pour le placer parmi ses ministres? Car, dit Notre-Seigneur, *je vous ai choisies et je vous ai établis pour que vous alliez et me rapportiez du fruit*<sup>4</sup>, c'est-à-dire une ample moisson d'âmes. Et ces prêtres, que font-ils par leurs scandales, sinon ravir les âmes à Jésus-Christ?

A cause de leur trahison

« S'ils se conduisent mal, s'écrie saint Grégoire, ils méritent de subir la mort autant de fois Ils sont maudits,

1. Serpit hodie putida tabes per omne corpus Ecclesiæ, et, quo latius, eo desperatius, eoque periculosius quo interius: nam, si insurgeret apertus inimicus hæreticus, mitteretur foras; si violentus inimicus, absconderet se ab eo: nunc vero, quem ejiciet, aut a qua absconderet se? Omnes necessarii, et omnes adversarii. *In Cant. c. 33.*

2. Væ homini illi per quem scandalum venit! *Matth. xviii. 7.*

3. Elegit eum ex omni carne. *Eccli. xlv. 4.*

4. Elegi vos et posui vos ut eatis et fructum afferatis. *Jo. xv. 16.*

qu'ils soumettent leurs inférieurs à la perversité de leurs mauvais exemples <sup>1</sup>. » Le Seigneur s'entretenant avec sainte Brigitte, lui dit, précisément au sujet de ces mauvais prêtres : « Ma malédiction éclatera d'autant plus terrible, qu'en vivant ainsi ils ne se damnent pas seulement eux-mêmes, mais encore beaucoup d'autres <sup>2</sup>. » Le Seigneur a chargé les prêtres du soin de cultiver sa vigne : aussi comment traitera-t-il ceux qui la ruinent ? *Il fera mourir misérablement ces misérables, et il louera sa vigne à d'autres vigneronns qui lui en rendront le fruit en son temps* <sup>3</sup>.

Et ils seront  
jugés  
avec la dernière  
rigueur.

Et surtout, que deviendront-ils, grand Dieu ! au jour du jugement ? *Je courrai à eux comme une ourse qui se voit enlever ses petits* <sup>4</sup>. Quelle fureur que celle de l'ourse s'élançant contre le chasseur qui lui enlève et tue ses petits ! Avec quelle fureur aussi Dieu se lèvera au jour du jugement contre ces malheureux prêtres qui, bien loin de sauver les âmes, les auront conduites à leur perte ! « A grand'peine chacun pourra-t-il rendre compte pour soi-même devant le tribunal de Jésus-Christ ; que deviendront donc ces prêtres, demande saint Augustin, quand ils auront à rendre compte de tant d'âmes perdues par leur faute <sup>5</sup> ? » Saint Jean Chrysostome dit dans le même

1. Si perversa perpetrant, tot mortibus digni sunt, quot ad subditos suos perditionis exempla transmittunt. *Past.* p. 1. c. 1. adm. 5.

2. Ipsi erit amplior maledictio, quia se vita sua perdunt, et alios. *Rev.* l. 4. c. 132.

3. Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis. *Matth.* xxi. 41.

4. Occurram eis quasi ursa, raptis catulis. *Os.* xiii. 8.

5. Si pro se unusquisque vix poterit in die iudicii rationem reddere, quid de sacerdotibus futurum est, a quibus sunt omnium animæ requirendæ ? *Serm.* 287. E. B. app.

sens : « Les pasteurs qui vivent dans le péché, y entraînent tous les fidèles. Au lieu donc que chaque fidèle rendra compte de ses propres péchés, les prêtres auront à répondre des péchés de tous <sup>1</sup>. » Oh ! combien de séculiers, de pauvres villageois, d'humbles femmes, seront, dans la vallée de Josaphat, un sujet de confusion pour les prêtres ! Saint Jean Chrysostome dit encore : « Au jour du jugement, le laïque recevra l'étole sacerdotale, et le prêtre coupable, après s'être vu arracher les insignes de sa dignité, ira prendre place parmi les infidèles et les hypocrites <sup>2</sup>. »

### CONCLUSION.

#### SÉVÉRITÉ SACERDOTALE.

Gardons-nous donc, ô prêtres mes frères, de causer par nos scandales la perte des âmes, nous que Dieu a placés ici-bas pour les sauver. Il faut par conséquent que nous évitions, outre les actions qui sont réellement mauvaises, celles encore qui ont l'apparence du mal, selon ce que dit l'Apôtre : *Abstenez-vous de toute apparence de mal*<sup>3</sup>. C'est pourquoi le concile d'Agde défend aux prêtres d'avoir des servantes dans leur maison<sup>4</sup>. Quand bien même la présence de ces per-

Sévérité dans  
la conduite,

1. Si sacerdotes fuerint in peccatis, totus populus convertitur ad peccandum; ideo, unusquisque pro suo peccato reddet rationem, sacerdotes autem pro omnium peccatis. *Hom.* 38.

2. Laicus, in die iudicii, stolam sacerdotalem accipiet; sacerdos autem peccator spoliabitur sacerdotii dignitate quam habuit, erit inter infideles et hypocritas. *Hom.* 40.

3. Ab omni specie mala abstinete vos. *I Thëss.* v. 22.

4. Ut ancillæ a mansione, in qua clericus manet, removeantur. *Conc. Agath.* c. 11.

sonnes ne serait pas une occasion de péché, il y aurait au moins l'apparence du mal, et par conséquent une occasion de scandale. Or, dit encore l'Apôtre, nous devons parfois renoncer même à des choses permises, *afin d'épargner aux faibles une occasion de chute* <sup>1</sup>.

Dans  
la conversation.

Il faut en outre éviter de jamais émettre certaines maximes qui sentent l'esprit du monde, comme celles-ci : Ne nous laissons pas marcher sur le pied, donnons-nous du bon temps en ce monde, heureux celui qui nage dans l'abondance ! S'il est question de pécheurs qui s'obstinent dans le mal, ne disons pas : Dieu est plein de miséricorde et de compassion pour sa créature. Surtout quel scandale ne serait-ce pas si nous osions louer ceux qui se conduisent mal, par exemple ceux qui cherchent à se venger ou qui entretiennent une liaison dangereuse ! « On scandalise bien plus, dit saint Jean Chrysostome, à louer les pécheurs qu'à pécher soi-même <sup>2</sup>. »

Quant au prêtre malheureusement coupable d'avoir autrefois donné scandale, il doit savoir que c'est pour lui une obligation grave de réparer le mal à force de bons exemples.

1. Ne forte... offendiculum fiat infirmis. *I Cor.* VIII. 9.

2. Longe pejus est collaudare delinquentes, quam delinquere. *De Saul et David.* hom. 2.



## CHAPITRE NEUVIÈME.

### DU ZÈLE SACERDOTAL.

---

De toutes les prédications que l'on fait aux prêtres à l'occasion des exercices spirituels, celle-ci, qu'on le remarque bien, est la plus nécessaire ; et c'est aussi celle dont il y a lieu d'attendre les plus heureux résultats. En effet, que parmi les retraitants il s'en trouve un, un seul, qui se décide, comme on doit l'espérer de la grâce de Dieu, à ne rien négliger pour procurer le salut du prochain, dès lors ce n'est pas une âme seulement que le prédicateur aura gagnée, mais des centaines et des milliers, je veux dire toutes celles qui se sauveront par le ministère de ce prêtre.

Dans ce chapitre nous verrons :

- 1<sup>o</sup> L'obligation où sont les prêtres de s'appliquer au salut des âmes ;
- 2<sup>o</sup> Quel plaisir un prêtre fait à Dieu en travaillant au salut des âmes ;
- 3<sup>o</sup> Que le salut éternel et une grande récompense sont assurés par Dieu au prêtre qui se dévoue au salut du prochain.

#### I.

##### OBLIGATION OÙ SONT LES PRÊTRES DE S'APPLIQUER AU SALUT DES AMES.

« Il y a beaucoup de prêtres et il y en a peu, dit un ancien auteur : beaucoup de nom, peu en

réalité<sup>1</sup>. » Certes les prêtres ne manquent pas parmi nous. Mais combien ont à cœur de se conduire en prêtres, c'est-à-dire de remplir la mission et le devoir du prêtre, qui sont de sauver les âmes ?

Grande dignité  
confiée au prêtre

Quelle grande dignité que celle du prêtre ! Car, dit l'Apôtre, *nous sommes les coopérateurs de Dieu lui-même*<sup>2</sup>. Quoi de plus grand en effet que de coopérer avec Jésus-Christ pour sauver les âmes qu'il a rachetées ? Aussi saint Denys l'Aréopagite proclamait la dignité du prêtre non seulement divine, mais encore la plus divine de toutes les effusions divines. « Telle est, dit-il, la sublimité du sacerdoce, que le prêtre imite Dieu, et même qu'il travaille avec lui à sauver les âmes, ce qui constitue la plus divine des grandeurs<sup>3</sup>. » « En effet, remarque saint Augustin, justifier un pécheur, c'est faire une œuvre qui l'emporte sur la création du ciel et de la terre<sup>4</sup>. »

Saint Jérôme donnait aux prêtres le titre de sauveurs du monde ; « car, disait-il, c'est pour sauver le monde que Dieu les a choisis<sup>5</sup>. » Saint Prosper les appelait « les intendants de la maison royale de Dieu<sup>6</sup>. » Déjà, dans Jérémie, ils sont nommés les pêcheurs et les chasseurs du Très-Haut. *Et moi, dit le Seigneur, j'enverrai de*

1. Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes : multi nomine, pauci opere. *Hom.* 45.

2. Dei enim sumus adiutores. *I Cor.* III. 9.

3. In hoc sita est sacerdotis perfectio, ut ad divinam promoveatur imitationem, quodque divinius est omnium, ipsius etiam Dei cooperator existat. *De Cœl. Hierarch.* c. 3.

4. Prorsus majus hoc esse dixerim, quam est cœlum et terra, et quæcumque cernuntur in cœlo et in terra. *In Jo.* tr. 72.

5. Sacerdotes Dominus mundi esse voluit salvatores. *In Abdiam.* XXI.

6. Dispensatores regiæ domus. *De Vita cont.* l. 2. c. 2.

nombreux pêcheurs, et ils pêcheront; et, après cela, je leur enverrai beaucoup de chasseurs qui leur feront la chasse sur toute montagne, sur toute colline et dans les cavernes des rochers<sup>1</sup>.

En vue  
du prochain;

Paroles que saint Ambroise applique aux prêtres, qui ont précisément pour mission de ramener à Dieu les pêcheurs les plus égarés et de les délivrer de tous leurs vices. Par la montagne dont parle Jérémie, il faut entendre l'orgueil; par la colline, la pusillanimité; et par ces cavernes, toutes les mauvaises habitudes qui traînent à leur suite l'aveuglement de l'esprit et l'insensibilité du cœur<sup>2</sup>. « Dans l'œuvre de la création, dit Pierre de Blois, Dieu ne voulut pas avoir de coopérateur; mais, dans l'œuvre de la rédemption, il voulut s'en associer autant qu'il a choisi de prêtres<sup>3</sup>. » Quel homme l'emporte ici-bas sur le prêtre? « Au roi les biens de ce monde, répond saint Jean Chrysostome; à moi, qui suis prêtre, les trésors du ciel<sup>4</sup>. » Innocent III ajoute: « La bienheureuse Vierge surpassait les apôtres; et pourtant ce n'est pas à elle, mais seulement aux apôtres, que le Seigneur confia les clefs du royaume des cieux<sup>5</sup>. »

Saint Pierre Damien appelle le prêtre « le guide

1. Ecce ego mittam piscatores multos, dicit Dominus, et piscabuntur eos; et post hæc, mittam eis multos venatores, et venabuntur eos de omni monte, et de omni colle, et de cavernis petrarum. *Jer.* xvi. 16.

2. In *Ps.* cxviii. s. 6.

3. In opere creationis, non fuit qui adjuvaret; in mysterio vero redemptionis, voluit habere coadjutores. *Serm.* 47.

4. Regi, quæ hic sunt, commissa sunt; mihi cœlestia, mihi sacerdoti. *De Verbis Is.* hom. 4.

5. Licet Beatissima Virgo excellentior fuerit Apostolis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni cœlorum commisit. *Cap. Nova quædam de Pœn. et Rem.*

du peuple de Dieu et le chef de son armée<sup>1</sup>. »  
 « Il est, dit saint Bernard, le gardien de l'épouse  
 du Christ, c'est-à-dire de l'Église<sup>2</sup>. » « Après Dieu,  
 s'écrie saint Clément pape, le Dieu d'ici-bas,  
 c'est le prêtre<sup>3</sup>. » Car ici-bas les saints ne se  
 forment que par le ministère des prêtres. « Quoi  
 de plus honorable que les prêtres, s'écrie saint  
 Flavien, puisqu'ils tiennent dans leurs mains les  
 espérances et le salut de tous les hommes<sup>4</sup>? »  
 « Nos parents, dit saint Jean Chrysostome, nous  
 ont engendrés à la vie présente; les prêtres nous  
 engendrent à la vie éternelle<sup>5</sup>. » « Sans les prêtres,  
 dit également saint Ignace le Martyr, nulle part  
 il n'existerait une réunion de saints<sup>6</sup>. » Judith  
 disait déjà aux prêtres de l'ancienne loi : *Vous  
 êtes les anciens parmi le peuple de Dieu, et de  
 vous dépend leur âme*<sup>7</sup>. Si les séculiers vivent  
 chrétiennement, c'est aux prêtres qu'ils le doivent,  
 et par conséquent leur salut dépend des prêtres.  
 De là cette recommandation de saint Clément  
 aux fidèles : « Honorez les prêtres comme les  
 pères de vos âmes<sup>8</sup>. »

Grande  
 obligation de  
 travailler au  
 salut des âmes,

Quelle dignité donc et quelle mission que  
 celle des prêtres ! Mais aussi combien est grande

1. Sacerdos, dux exercitus Domini. *Opusc.* 25. c. 2.
2. Sponsæ custodem. *In Cant.* s. 77.
3. Post Deum, terrenus Deus. *Const. Apost.* l. 2. c. 26.
4. Nihil honorabilius sacerdotibus; omnis enim spes atque salus in iis est. *Ep. ad S. Leon.*
5. Parentes in præsentem, sacerdotes in vitam æternam nos generant. *De Sacerd.* l. 3.
6. Absque sacerdotibus, nulla sanctorum congregatio. *Ep. ad Trall.*
7. Vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum. *Judith.* VIII. 21.
8. Honorate sacerdotes, ut bene vivendi auctores.



leur obligation de travailler au salut des âmes ! *Car, dit l'Apôtre, tout prêtre est pris d'entre les hommes, et il est chargé des intérêts de Dieu, afin d'offrir pour les hommes des dons et des sacrifices d'expiation et afin de pouvoir compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur*<sup>1</sup>. Les prêtres sont donc établis par Dieu tant pour offrir des victimes à sa divine Majesté que pour sauver les âmes en instruisant les ignorants et en convertissant les pécheurs. Saint Pierre les proclame *un sacerdoce royal, un peuple d'acquisition*<sup>2</sup>. Il en est tout autrement de la tribu sacerdotale que de l'universalité des séculiers. Ceux-ci n'ont en vue que les biens de la terre, et ils ne s'occupent que d'eux-mêmes ; ceux-là composent le peuple d'élite, chargé, lui aussi, de faire des acquisitions. Mais quelles acquisitions ? « Ils ont pour emploi, répond saint Ambroise, d'acquérir non pas de l'or et de l'argent, mais des âmes »<sup>3</sup>. « Le nom même que porte le prêtre, dit saint Antonin, désigne assez sa fonction, car *sacerdos* signifie celui qui enseigne les choses sacrées<sup>4</sup>, » ou bien, selon saint Thomas, « celui qui distribue les choses saintes<sup>5</sup>. » D'après Honorius d'Autun, *presbyter* veut dire « celui qui montre le chemin pour aller de l'exil à la patrie<sup>6</sup>. » Explications qui s'accordent bien

1. Omnis namque Pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis, qui condolare possit iis qui ignorant et errant. *Heb.* v. 1-2.

2. Regale sacerdotium, ... populus acquisitionis. *I Pet.* II. 9.

3. Clericatus officium est quæstus, non pecuniarum, sed animarum. *Serm.* 78.

4. Sacerdos, id est, sacra docens. *Summ.* p. 3. tit. 14. c. 7. § 1.

5. Sacerdos, quasi sacra dans. P. 3. q. xxii. a. 1.

6. Presbyter dicitur præbens iter populo de exilio ad patriam. *Gemma an.* l. 1. c. 181.

avec ce titre de « guides et de chefs du troupeau de Jésus-Christ<sup>1</sup>, » que saint Ambroise donnait aux prêtres. En conséquence, ajoutait-il, « que le nom et les œuvres soient d'accord, afin que le nom ne reste pas un vain titre et ne devienne pas le plus terrible des griefs<sup>2</sup>. » Oui, puisque ces deux noms de *sacerdos* et de *presbyter* donnés au prêtre, le montrent chargé par Dieu d'aider les âmes à se sauver et à conquérir le ciel, il faut que le nom réponde aux œuvres. Autrement le nom ne serait plus qu'une dénomination sans valeur, et la gloire des fonctions sacerdotales se changerait en crime. « La misère du troupeau fait la honte du berger<sup>3</sup>, » dit saint Jérôme.

Obligation  
dont  
dépend le salut  
du prêtre.

« Si donc vous voulez, dit encore saint Jérôme, vous conduire réellement en prêtres, faites du salut du prochain la rançon de votre propre âme<sup>4</sup>. » Aux yeux de saint Anselme, « l'office véritable du prêtre est de préserver les âmes de la corruption du siècle et de les conduire à Dieu<sup>5</sup>. » « Si le Seigneur, ajoute l'abbé Philippe de Bonne-Espérance, prend soin de tirer les prêtres du milieu des autres fidèles, c'est afin que les prêtres s'appliquent non seulement à se sauver, mais encore à sauver les autres<sup>6</sup>. » Le zèle naît de

1. Duces et Rectores gregis Christi. *De Dignit. sac.* c. 2.

2. Nomen congruat actioni, ne sit nomen inane, crimen immane. *Ibid.* c. 3.

3. Detrimentum pecoris pastoris ignominia est. *Reg. Monach. de Laude vit.*

4. Si officium vis exercere presbyteri, aliorum salutem fac lucrum animæ tuæ. *Ep. ad Paulin.*

5. Sacerdotis proprium est, animas e mundo rapere, et dare Deo.

6. De medio populi segregantur, ut, non solum seipsos, verum et populum tueantur. *De Dignit. cler.* c. 2.

l'amour<sup>1</sup>, dit saint Augustin ; il s'ensuit que, la charité nous faisant une loi d'aimer Dieu et le prochain, le zèle nous impose l'obligation d'abord de procurer la gloire de Dieu et d'empêcher tout ce qui en peut ternir l'éclat, ensuite de procurer le bien du prochain et d'empêcher ce qui pourrait nuire à son âme.

Il ne sert de rien qu'on dise : Je suis un simple prêtre, je n'ai pas charge d'âmes : il suffit que je pense uniquement à moi. — Non, cela ne suffit pas ; car il n'y a pas de prêtre qui ne soit obligé de travailler au salut des âmes selon son pouvoir et dans la mesure de leurs besoins. En conséquence, ainsi que nous l'avons établi dans notre *Théologie morale*<sup>2</sup>, s'il se trouve quelque part des âmes que le manque de confesseurs prive des secours spirituels dont elles ont besoin, tout prêtre, fût-il sans charge d'âmes, a le devoir d'entendre les confessions, et s'il ne se croit pas capable de ce ministère, il doit s'en rendre capable. Voilà ce que le docte père Pavone, de la compagnie de Jésus, enseigne, non sans raison. En effet, de même que Jésus-Christ fut envoyé ici-bas par son divin Père pour sauver le monde, de même les prêtres ont reçu de Jésus-Christ mission de convertir les pécheurs. *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie*<sup>3</sup>. C'est pourquoi on exige des aspirants au sacerdoce qu'ils donnent des preuves de leur capacité à administrer les sa-

Obligation  
inhérente au  
sacerdoce.

1. In Ps. cxviii. s. 30.

2. *Theol. mor.* l. 6. n. 625.

3. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Jo. xx. 21.

crements. « Qu'il soit d'abord bien établi, dit le concile de Trente, que tous ont les aptitudes requises pour ce ministère <sup>1</sup>. » « Dieu, dit de son côté le Docteur angélique, a voulu établir l'ordre sacerdotal, précisément afin qu'il y ait dans l'Église des hommes chargés de sanctifier les autres en leur administrant les sacrements <sup>2</sup>. » Or c'est tout particulièrement le sacrement de pénitence que les prêtres ont le devoir d'administrer ; car après ces paroles que nous venons de citer : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie*, saint Jean ajoute immédiatement : *Lorsque le Seigneur eut dit ces mots, il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis* <sup>3</sup>. Puisque la charge du prêtre est de remettre les péchés, il doit compter parmi ses principales obligations celle de s'en rendre capable, au moins pour les cas de nécessité. Autrement on allègue-rait contre lui ce que dit l'apôtre saint Paul à ses confrères dans le sacerdoce : *Puisque vous êtes coopérateurs, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu* <sup>4</sup>.

Dieu a répandu les prêtres sur la terre afin qu'ils en soient le sel, et qu'ils préservent ainsi les âmes de la corruption du péché. « Qu'ils soient pour

1. Ad ministranda Sacramenta idonei comprobentur. *Sess. 23. cap. 14. de Ref.*

2. Ideo posuit Ordinem in ea, ut quidam aliis Sacramenta traderent. *Suppl. q. xxxiv. a. 1.*

3. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. — Hæc cum dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum ; quorum remisistis peccata, remittuntur eis. *Jo. xx. 22-23.*

4. Adjuvantes autem, exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. *II Cor. vi. 1.*

les âmes le sel du salut, s'écrie le vénérable Bède, et qu'ils les conservent en parfaite santé<sup>1</sup>. » Or que fait-on aussitôt que le sel affadi cesse d'être utile? *Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa vertu, avec quoi le salera-t-on lui-même? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes*<sup>2</sup>.

Chaque prêtre est en quelque sorte le père de l'univers tout entier, il doit par conséquent se dépenser pour toutes les âmes qu'il peut aider à faire leur salut. « Il en est du prêtre comme de Dieu lui-même, qui l'a établi son représentant, dit saint Jean Chrysostome. Devenu en quelque sorte le père du monde entier, c'est sur tous les hommes qu'il doit étendre son zèle<sup>3</sup>. »

En outre, Dieu a chargé les prêtres, comme autant de médecins, de guérir les âmes malades. Aussi Origène les appelle-t-il « les médecins des âmes<sup>4</sup>, » et saint Jérôme « les médecins spirituels<sup>5</sup>. » Or, demande saint Bonaventure, « si le médecin ne soigne pas les malades, qui les guérira<sup>6</sup>? »

Les prêtres sont encore appelés les murailles de l'Église. « Oui, dit saint Ambroise, l'Église a ses remparts<sup>7</sup>; » et, ajoute un ancien auteur, « ces remparts ne sont autres que les prêtres<sup>8</sup>. »

1. Ut sales, condiat animos ad incorruptionis sanitatem.

2. Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. *Matth.* v. 13.

3. Quasi totius orbis pater sacerdos est; dignum igitur est ut omnium curam agat, sicut et Deus, cujus fungitur vice. *In I Tim.* hom. 6.

4. Medicos animarum.

5. Medicos spirituales.

6. Si medicus fugit ægrotos, quis curabit? *De Sex Alis Ser.* c. 5.

7. Habet et Ecclesia muros suos. *In Ps.* cxviii. s. 22.

8. Muri illius sunt sacerdotes. *Hom.* 10.

*Les pierres du sanctuaire*, ainsi les appelle Jérémie, c'est-à-dire les pierres qui soutiennent l'Église de Dieu<sup>1</sup>. « Les colonnes sur lesquelles s'appuie le monde, les colonnes du Saint des saints, ce sont, dit saint Eucher, les mérites des prêtres; car leurs prières portent le monde et l'empêchent de s'écrouler<sup>2</sup>. » Saint Bernard va jusqu'à les appeler « la maison de Dieu. » Concluons donc de là avec l'auteur cité plus haut, que « si, dans une maison, il arrive qu'une partie tombe, on peut facilement réparer le mal<sup>3</sup>; » mais si tous les murs tombent, ou bien si les fondations et les colonnes qui portent l'édifice viennent à manquer, finalement s'il ne reste plus pierre sur pierre de tout l'édifice, quel moyen de réparer le désastre?

Enfin saint Jean Chrysostome appelle les prêtres « les vigneronns auxquels le Seigneur a confié le soin de sa vigne<sup>4</sup>. » Cette vigne, c'est le peuple chrétien : aux prêtres de la cultiver. « Mais, ô Dieu, dit en gémissant saint Bernard, on voit les vigneronns travailler sans trêve ni repos dans leur vigne : ils suent, ils arrosent, ils creusent; et les prêtres, eux qui sont chargés de la vigne du Seigneur, que font-ils? Hélas? répond le saint, ils croupissent dans l'oisiveté, s'amollissent dans les plaisirs<sup>5</sup>, » et toujours ils s'enfoncent

1. Lapidés sanctuarii. *Thren.* iv. 1.

2. Columnæ sanctorum, mérita sacerdotum sunt, qui nutantis mundi statum orationibus sustinent. *Hom. de Dedic. eccl.*

3. Si pars domus fuerit corrupta, facilis est reparatio. *Hom.* 47.

4. Coloni populum, quasi vineam, colentes. *Hom.* 40.

5. Sudant agricolæ, putant et fodiunt vinitores. — Torpent otio, madent deliciis. *Declam.* n. 10-11.

plus avant dans la paresse et les jouissances terrestres.

*La moisson est abondante, mais il y a peu d'ouvriers*<sup>1</sup>. Non, les évêques et les curés ne suffisent pas aux besoins spirituels des peuples; et si Dieu n'avait pas destiné encore d'autres prêtres pour secourir les âmes, il n'aurait pas pourvu suffisamment à son Église. D'après saint Thomas<sup>2</sup>, les douze apôtres chargés par Jésus-Christ de convertir le monde, figurèrent les évêques; et les soixante-douze disciples figurèrent les prêtres, appelés, eux aussi, à sauver les âmes. *Je vous ai choisis, pour que vous rapportiez du fruit*<sup>3</sup>, c'est-à-dire des âmes; car telle est la moisson que le Rédempteur exige des prêtres. Saint Augustin les appelle en conséquence les « administrateurs des intérêts de Dieu<sup>4</sup>. » Aux prêtres la mission d'arracher du milieu des peuples les vices et les mauvaises doctrines, et de mettre à la place de cette ivraie les vertus et les maximes éternelles. Quand Dieu élève quelqu'un au sacerdoce, il lui dit comme autrefois à Jérémie : *Voilà qu'aujourd'hui je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes afin que tu arraches et que tu détruises, et que tu perdes et que tu dissipes, et que tu édifies et que tu plantes*<sup>5</sup>.

Je ne sais comment on peut excuser de péché un prêtre qui voit autour de lui les âmes dans un

Combien  
est coupable  
le prêtre  
sans zèle,

1. Messis quidem multa, operarii autem pauci. *Matth.* ix. 37.

2. 2. 2. q. CLXXXIV. a. 6.

3. Posui vos, ut fructum afferatis. *Jo.* xv. 16.

4. Eorum quæ Dei sunt negotiatores. *Ad Frat. in er.* s. 36.

5. Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes. *Jer.* i. 10.

pressant besoin de secours spirituels et qui, faute de zèle, néglige de les aider alors qu'il pourrait les instruire des vérités de la foi, leur annoncer la parole de Dieu et les entendre à confesse. Non, je ne sais pas comment il se pourra qu'au jour du jugement ce prêtre échappe à la condamnation et à la peine portées par le Seigneur contre ce serviteur paresseux coupable d'avoir enfoui le talent qu'il devait faire valoir. Car, ainsi que nous le lisons en saint Matthieu, au lieu de placer dans le commerce l'argent que son maître lui avait confié, il le cacha; de sorte que, le maître lui demandant compte de sa gestion, il répondit: *J'ai caché votre talent dans la terre; voici, je vous rends ce qui est à vous*<sup>1</sup>. Or c'est précisément de quoi son maître le reprend. Comment! lui dit-il, je t'ai donné un talent à faire valoir: voici bien le talent, mais le gain, où est-il? Le maître ajouta: *Reprenez-lui donc son talent, et donnez-le à celui qui a dix talents... Et jetez ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures*<sup>2</sup>. Par les ténèbres extérieures, on entend le feu de l'enfer; et de fait, disent les interprètes, puisque l'enfer est séparé du ciel, jamais il n'y pénètre un rayon de lumière. Or saint Ambroise et d'autres commentateurs, tels que Calmet, Corneille de la Pierre, Tirin, appliquent ce passage de la parabole précisément à ceux qui, pouvant travailler au salut des âmes, ne font rien, soit par négligence, soit par je ne sais

1. Abscondi talentum tuum in terra; ecce habes quod tuum est. *Matth.* xxv. 25.

2. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui decem habet talenta; et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores. *Ibid.* 28. 30.



quelle crainte de pécher. « Avis à tous ceux qui, par indifférence ou par une vaine crainte de pécher, dit Corneille de la Pierre, ne consacrent pas au salut du prochain les lumières, les talents qu'ils tiennent de Dieu : nul doute que le Christ ne leur en demande compte au jour du jugement <sup>1</sup>. » « Qu'on le remarque bien, reprend saint Grégoire, ce serviteur s'abstient d'utiliser son talent, et rien que pour cela il est condamné à tout perdre <sup>2</sup>. » Pierre de Blois ajoute : « Celui qui emploie les dons de Dieu à l'avantage du prochain, mérite que Dieu lui en fasse de plus grands ; mais celui qui cache le talent du maître se voit enlever même celui qu'il semblait posséder <sup>3</sup>. »

« Il m'est impossible, dit saint Jean Chrysostome, de croire qu'un prêtre puisse se sauver sans avoir rien fait pour le salut du prochain. » Puis, faisant allusion à la parabole des talents, il ajoute : « En vain ce prêtre allèguera qu'entre ses mains le talent n'a pas diminué ; car sa négligence à l'augmenter sans cesse, voilà quel sera son crime et la cause de sa condamnation <sup>4</sup>. » Saint Augustin,

Combien il expose son propre salut.

1. Notent hoc, qui ingenio, doctrina, aliisque dotibus sibi a Deo datis, non utuntur ad suam aliorumque salutem, ob desidiam vel metum peccandi; ab his enim rationem exposcet Christus in die iudicii. *In Matth.* xxv. 18.

2. Audiant quod talentum qui erogare noluit, cum sententia damnationis amisit. *Past.* p. 3. c. 1. adm. 26.

3. Qui Dei donum in utilitatem alienam communicat, plenius meretur habere quod habet; qui autem talentum Domini abscondit, quod videtur habere, auferetur ab eo. *De Inst. Episc.*

4. Neque id mihi persuasi, salvum fieri quemquam posse, qui pro proximi sui salute nihil laboris impenderit. — Neque juvabit talentum sibi traditum non imminuisse; immo hoc ille nomine perit, quod non auxisset et duplicasset. *De Sacerd.* l. 6.

s'adressant à ceux qui disent : il suffit que j'aie soin de mon âme, s'écrie : « Malheureux ! vous ne pensez donc pas à ce serviteur qui avait enfoui son talent<sup>1</sup> ! » Non, ajoute saint Prosper, pour que le prêtre se sauve, ce n'est pas assez qu'il vive saintement ; car il se perdra avec ceux qui se seront perdus par son défaut. « Quelque sainte, dit-il, que soit la vie de l'homme destiné au ministère de la parole, s'il rougit ou s'il craint de reprendre les pécheurs, lui-même se perd avec tous ceux qui se perdent à cause de son silence. Et que sert-il de n'être pas puni pour son propre compte, quand on l'est pour les péchés d'autrui<sup>2</sup> ? » Nous lisons également dans l'un des canons apostoliques : « Qu'on punisse sans pitié le prêtre qui ne se dévoue pas au bien des clercs et des fidèles ; s'il s'obstine dans sa négligence, qu'on le dépose<sup>3</sup>. » « Comment, se demande saint Léon, comment osent-ils revendiquer les honneurs attachés au sacerdoce, eux qui refusent de rien faire pour les âmes<sup>4</sup> ? » Un concile de Cologne porta le décret suivant : « Celui qui veut franchir les degrés du sanctuaire doit s'y présenter avec le seul désir d'être le vicaire de Jésus-Christ, afin de s'acquitter du ministère public que ce divin Sauveur a lui-même établi dans l'Église pour le salut des âmes.

1. Sufficit mihi anima mea. — Eia, non tibi venit in mentem servus ille qui abscondit talentum ? *In Jo. tr. 10.*

2. Ille cui dispensatio verbi commissa est, etiam si sancte vivat, et tamen perditte viventes arguere aut erubescat aut metuat, cum omnibus qui eo tacente perierunt, perit ; et quid ei proderit non puniri suo, qui puniendus est alieno peccato ? *De Vit. cont. l. 1. c. 20.*

3. Presbyter qui cleri et populi curam non gerit, segregatur ; et si in socordia perseveret, deponatur. *Can. 57.*

4. Qua conscientia honorem sibi debitum vendicant, qui pro animabus sibi creditis non laborant ? *Ep. ad Turr. c. 16.*

Ambitionner à une autre fin les ordres sacrés, c'est se conduire, selon l'expression de l'Écriture, comme un loup rapace et un voleur. Aussi à quel châtement ne doit-il pas s'attendre ! »

« Nul doute, dit saint Isidore, que les prêtres ne se rendent coupables de péché mortel et ne se chargent de toutes les iniquités du peuple, quand ils négligent d'instruire les ignorants ou de reprendre les pécheurs<sup>2</sup>. » « Que de fois il arrive, s'écrie saint Jean Chrysostome, que les prêtres sont condamnés à l'enfer non pas pour les péchés qu'eux-mêmes ont commis, mais pour ceux qu'ils n'ont pas empêché les autres de commettre<sup>3</sup>. » D'après saint Thomas, « le prêtre qui manque par négligence ou par ignorance d'aider les âmes à faire leur salut rendra compte au tribunal de Dieu de toutes les âmes qu'il aura laissées périr<sup>4</sup>. » Or le saint docteur parle ainsi du prêtre même exempt de charge d'âmes. Saint Jean Chrysostome regarde également comme « destiné à l'enfer avec les impies le prêtre qui se contente de prendre ses mesures pour son propre salut et ne s'inquiète pas du salut des autres<sup>5</sup>. » Un prêtre qui avait vécu à Rome dans la retraite et

1. Sacerdotio initiandus non alio affectu accedere debet, quam ad submittendos humeros publico muneri vice Christi in Ecclesia. Qui alio affectu sacros Ordines ambiunt, hos Scriptura lupos et latrones appellat... Quod ingens ultio tandem certo subsequetur.

2. Sacerdotes pro populorum iniquitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudiant aut peccantes non arguant. *Sent.* l. 3. c. 46.

3. Sæpe non damnantur propriis peccatis, sed alienis quæ non coercuerunt.

4. Si enim sacerdos, ex ignorantia vel negligentia, non exponat populo viam salutis, reus erit apud Deum animarum illarum quæ sub ipso perierunt. *De Officio Sac.*

5. Si sacerdos suam tantum disposuerit salvare animam, et alienas neglexerit, cum impiis detrudetur in gehennam.

les exercices de piété n'en fut pas moins, sur son lit de mort, saisi de grandes appréhensions au sujet de son salut éternel. Interrogé sur le motif de ses terreurs : « Je tremble, répondit-il, parce que je n'ai pas travaillé au salut des âmes. » Il avait bien raison de craindre, car, de même que le Seigneur compte sur les prêtres pour sauver les âmes et les arracher au vice, ainsi faudra-t-il que le prêtre infidèle à ce devoir rende compte de toutes les âmes perdues par sa faute. *Si moi je dis à l'impie : Tu mourras de mort, et que tu ne le lui annonces pas et ne lui parles pas pour qu'il se détourne de sa voie impie, et qu'ainsi il arrive que l'impie, persévérant dans sa mauvaise vie, meure dans son iniquité, je demanderai son sang à tes mains*<sup>1</sup>. Autant il y aura d'âmes perdues par la négligence de ces prêtres sans zèle, autant il y aura de rigueurs déployées contre ces prêtres au tribunal de Dieu, et, comme le dit saint Grégoire, « certainement leur responsabilité s'aggrave de tout le bien qu'ils ont négligé de faire au prochain<sup>2</sup>. »

Jésus-Christ a donné tout son sang pour racheter les âmes. *Vous avez été rachetés à grand prix*<sup>3</sup>, dit l'Apôtre. Puis, ces mêmes âmes, le Rédempteur les a confiées aux soins des prêtres. « Malheur à moi, disait en conséquence saint Bernard, malheur à moi, si, oublieux de ma vocation sacer-

1. Si dicente me ad impium : Morte morieris ; — non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia, et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. *Ezech.* III. 18.

2. Ex tantis procul dubio rei sunt, quantis, venientes ad publicum, prodesse potuerunt. *Past.* p. 1. c. 5.

3. Empti enim estis pretio magno. *I Cor.* VI. 20.

dotale, je néglige les âmes, ce trésor estimé par le Sauveur plus précieux même que son sang divin <sup>1</sup> ! » « Les séculiers, dit un ancien auteur, n'ont chacun à répondre que de leurs propres péchés, mais le prêtre doit répondre des péchés de tous les hommes <sup>2</sup>. » L'Apôtre l'avait déjà déclaré : *Ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes* <sup>3</sup>. » Ainsi le prêtre est responsable de tous les péchés auxquels il a négligé de porter remède. « Quand les fidèles pèchent, dit saint Jean Chrysostome, on s'en prend aux prêtres <sup>4</sup>. » De là cette remarque de saint Augustin : « Si, au jour du jugement, chaque fidèle ne pourra qu'à grand'peine rendre compte pour lui-même, que sera-ce du prêtre, ayant à répondre de tant d'autres âmes <sup>5</sup> ? » Saint Bernard, parlant de ceux qui s'engagent dans le sacerdoce non pas pour travailler au salut des âmes, mais pour vivre à leur aise, déclare qu'ils feraient mieux de bêcher la terre et de mendier leur pain ; car, au jour du jugement, retentiront à leurs oreilles les reproches de chacune des âmes perdues par leur négligence. « Ah ! s'écrie le saint, qu'il vaudrait mieux pour eux travailler la terre ou même mendier de porte en porte ! Viennent un jour ces malheureux prêtres au tribunal de Jésus-Christ : oh ! alors, quels

1. Si depositum, quod sibi Christus sanguine proprio pretiosius judicavit, contigerit negligentius custodire. *In Adv. Dom.* s. 3.

2. Unusquisque pro suo peccato reddet rationem ; sacerdotes pro omnium peccatis. *Hom.* 38.

3. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris redditori. *Heb.* XIII. 17.

4. Quod alii peccant, illi imputatur. *In Act.* hom. 3.

5. Si pro se unusquisque vix poterit, in die judicii, rationem reddere, quid de sacerdotibus futurum est, a quibus sunt omnium animæ requirendæ ? *Serm.* 287. E. B. app.

reproches leur adresseront ceux dont ils auront accepté l'argent et épargné les vices <sup>1</sup> ! »

## II.

### QUEL PLAISIR UN PRÊTRE FAIT A DIEU EN TRAVAILLANT AU SALUT DES AMES.

Combien Dieu  
désire  
notre salut.

Pour comprendre combien Dieu désire le salut des âmes, il suffit de le considérer à l'œuvre dans le grand ouvrage de notre Rédemption. Avec quelle force Jésus-Christ n'exprime-t-il pas ce désir, quand il dit : *Je dois être baptisé d'un baptême ; et quelles angoisses je me sens jusqu'à ce qu'il s'accomplisse*<sup>2</sup> ! Il se sentait donc en quelque sorte défaillir, tant était violent son désir de voir se réaliser l'œuvre de la Rédemption et les âmes rentrer dans la voie du salut ! De là saint Jean Chrysostome conclut fort justement que « rien n'intéresse Dieu et ne l'occupe comme le salut des âmes <sup>3</sup> ». Avant lui, saint Justin avait dit : « Rien ne plaît à Dieu autant que les travaux entrepris pour aider les âmes à s'élever de vertus en vertus <sup>4</sup>. » C'est aussi ce que le Seigneur déclara lui-même à un prêtre, Bernard Colnado, qui ne reculait devant aucune fatigue pour con-

1. Bonum erat magis fodere, aut etiam mendicare. Venient, venient ante tribunal Christi; audietur populorum querela, quorum vixere stipendiis, nec diluerunt peccata ? *Declam.* n. 19.

2. Baptismo autem habeo baptizari ; et quomodo coarctor, usquedum perficiatur ? *Luc.* xii. 50.

3. Nihil ita gratum Deo, et ita curæ, ut animarum salus. *In Gen.* hom. 3.

4. Nihil tam Deo gratum, quam operam dare ut omnes reddantur meliores.

vertir les pécheurs. « Persévère, lui dit-il, dans tes grands travaux; tout ce qu'on fait pour sauver les pécheurs m'est particulièrement agréable <sup>1</sup>. » « En vérité, s'écrie Clément d'Alexandrie, Dieu montre une telle sollicitude pour sauver l'homme qu'il semble n'avoir rien autre chose à faire <sup>2</sup>. » Voilà pourquoi saint Laurent Justinien donne aux prêtres cet avis : « Si vous voulez honorer Dieu, vous ne pouvez mieux faire que de travailler au salut du prochain <sup>3</sup>. »

D'après saint Bernard, une âme l'emporte aux regards de Dieu sur le monde entier. « Tout l'univers, dit le saint docteur, ne vaut pas ce que vaut une âme <sup>4</sup>. » Aussi en convertir une seule, c'est réjouir le cœur de Dieu bien plus que si on donnait toute sa fortune aux pauvres; et, comme le dit saint Jean Chrysostome, « quand même vous distribueriez d'immenses richesses en aumônes, ce serait moins que si vous convertissiez une seule âme <sup>5</sup>. » Dieu, ajoute Tertullien, attache autant d'importance au salut d'une seule brebis égarée qu'au salut de tout le troupeau. « Voyez, dit-il : une seule brebis s'égaré, et pour elle le pasteur laisse tout son troupeau <sup>6</sup>. » C'est pourquoi, afin de nous faire comprendre que Jésus-Christ serait

Et quel prix il y  
attache.

1. *Labora pro salute peccatorum; hoc enim præ omnibus est mihi carissimum.*

2. *Nihil aliud est Domino curæ, præterquam hoc solum opus, ut homo salvus fiat. Orat. ad Gentes.*

3. *Si Deum honorare conaris, non aliter melius, quam in hominis salute, poteris actitare. De Compunct. p. 2.*

4. *Totus iste mundus ad unius animæ pretium æstimari non potest. Medit. c. 3.*

5. *Etsi ingentes erogaveris pecunias, plus efficieris, si unam converteris animam. In I Cor. hom. 3.*

6. *Erat una pastoris ovicula; sed grex una carior non erat. De Pœnit.*

mort pour sauver une seule âme, tout aussi bien qu'il est mort pour nous sauver tous, l'Apôtre disait : *Il m'a aimé et il s'est livré lui-même pour moi*<sup>1</sup>. « Oui, dit saint Jean Chrysostome expliquant ce texte, le Christ aurait consenti à se prodiguer ainsi tout entier, ne fût-ce que pour sauver une seule âme<sup>2</sup>. » Notre divin Rédempteur lui-même le donne bien à entendre dans la parabole de la drachme perdue. « En effet, dit le Docteur angélique, quand la drachme est retrouvée, il convoque tous les anges pour qu'ils adressent leurs félicitations non pas à l'homme, mais à lui-même, comme si l'homme était le dieu de Dieu, comme si la perte de l'homme compromettrait les intérêts divins, et que la Divinité ne pût être heureuse sans l'homme<sup>3</sup>. » Plusieurs auteurs rapportent que l'évêque saint Carpus eut une fois la vision suivante : un pécheur scandaleux venait de ravir à un chrétien son innocence en l'entraînant dans le mal ; et, comme c'était précisément au bord d'un précipice que le pécheur scandaleux se rencontrait avec le saint, celui-ci, dans l'ardeur de son zèle, voulait l'y précipiter. Tout à coup apparut Jésus-Christ étendant sa main vers le pécheur pour le soutenir, en même temps qu'il disait à Carpus : « Frappe-moi plutôt, car je suis disposé à mourir de nouveau pour les

1. *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me. Gal. II. 20.*

2. *Neque enim recusaturus esset, vel ob unum hominem tantam exhibere dispensationem.*

3. *Omnes Angelos convocat ad congratulandum, non homini, sed sibi, quasi homo Dei Deus esset, et tota salus divina ab ipsius inventionem dependeret, et quasi sine ipso beatus esse non posset. De Beat. c. 7.*



pêcheurs <sup>1</sup>. » En d'autres termes : Arrête, et que tes coups tombent plutôt sur moi ; car une fois déjà j'ai donné ma vie pour ce pécheur, et je suis disposé à la donner une seconde fois afin d'empêcher sa perte.

« Ce qui constitue véritablement l'esprit ecclésiastique, dit Louis Habert, c'est un zèle brûlant pour la gloire de Dieu et le salut du prochain<sup>2</sup>. » Aussi Noël Alexandre déclare-t-il que « personne ne doit être admis au sacerdoce s'il veut s'occuper non pas des autres, mais uniquement de lui-même<sup>3</sup>. » Nous lisons dans l'Exode <sup>4</sup> que les prêtres devaient, par ordre du Seigneur, porter une robe toute parsemée de broderies en forme d'yeux, et cela, remarque un interprète, afin de rappeler aux prêtres qu'ils doivent être tout yeux pour saisir l'occasion d'aider le prochain. « C'est de l'amour, dit saint Augustin, que procède le zèle pour sauver les âmes et pour faire régner la divine charité dans tous les cœurs. Donc, ajoute le saint, celui qui n'a pas de zèle n'aime pas Dieu, et *celui qui n'aime pas Dieu demeure dans la mort*, en attendant qu'il se perde pour toujours<sup>5</sup>. » Veiller aux intérêts de son âme, c'est

Ce que  
Dieu attend  
surtout  
des prêtres,

1. Percute me, quia iterum pro peccatoribus mori paratus sum. — Le premier de ces auteurs est saint Denys l'Aréopagite (*Ep. ad Demoph.*), et ce saint Carpus est probablement celui dont parle saint Paul, II Tim. iv. 13.

2. Essentialiter consistit in ardenti studio promovendi gloriam Dei et salutem proximi. *De Sac. Ord.* p. 3. c. 5.

3. Quis ferat presbyterum ordinari, ut sibi tantum vacet, et non aliis ? *De Ord.* c. 3. a. 5. reg. 22.

4. *Exod.* xxviii.

5. Zelus est effectus amoris ; ergo, qui non zelat, non amat ; qui non amat, manet in morte.

faire assurément une chose agréable à Dieu ; mais c'est réjouir davantage le cœur de notre Dieu que de veiller en même temps aux intérêts du prochain. « Nul doute, dit saint Bernard, que tu ne fasses très bien de prendre soin de ton âme, mais celui qui déploie son zèle autour de lui fait beaucoup mieux <sup>1</sup>. » Voici, d'après saint Jean Chrysostome, la principale marque à laquelle le Seigneur reconnaît les âmes fidèles et aimantes : le dévouement aux intérêts du prochain. « Une âme ne saurait mieux montrer sa fidélité et son amour envers Jésus-Christ, dit le saint docteur, qu'en se dévouant pour le prochain : voilà bien la charité dans sa plus haute manifestation <sup>2</sup>. » Après que le Seigneur eut jusqu'à trois fois interrogé saint Pierre pour savoir s'il l'aimait : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu* <sup>3</sup> ? et que saint Pierre l'eut assuré de son amour : *eh bien, lui dit Jésus, pais mes agneaux* <sup>4</sup>, témoignant par ces paroles que, pour toute marque d'amour, il demandait à saint Pierre de se dévouer au salut des âmes. « Il pouvait, remarque à ce propos saint Jean Chrysostome, il pouvait lui dire : Si tu m'aimes, renonce à tout, embrasse toutes sortes de pénitences, use ta vie dans le travail. Mais non, il se contente de lui dire : *Pais mes agneaux* <sup>5</sup>. » Saint Augustin,

1. Tu quidem, in tui custodia vigilans, bene facis; sed, qui juvat multos, melius facit. *In Cant. s. 12.*

2. Nihil adeo declarat quis sit fidelis et amans Christi, quam si fratrum curam agat; hoc maximum amicitiae argumentum est. *Serm. de B. Philog.*

3. Simon Joannis, amas me? *Jo. xxi. 17.*

4. Pasce oves meas.

5. Poterat dicere: Si amas me, abjice pecunias, jejunia exerce, macera te laboribus. Nunc vero ait: Pasce oves meas. *Serm. de B. Philog.*

de son côté, fait, sur cette expression *mes agneaux*, la réflexion suivante : « Le Seigneur a voulu dire par là : Pais mon troupeau, en le regardant non pas comme ta propriété, mais comme la mienne : cherche donc ma gloire et non pas la tienne, mon profit et non pas le tien <sup>1</sup>. » C'est ainsi, d'après saint Augustin, que, pour plaire à Dieu en travaillant au salut des âmes, nous devons chercher non pas notre gloire et notre avantage, mais uniquement la plus grande gloire de Dieu.

Sainte Thérèse confessait qu'en lisant les Vies des saints martyrs et celles des saints missionnaires, elle portait envie moins aux premiers qu'aux seconds, vu la grande gloire que procurent à Dieu ceux qui travaillent à convertir les pécheurs<sup>2</sup>. Sainte Catherine de Sienne baisait sur la terre les vestiges des prêtres qui consacrent leur vie à travailler pour le salut des âmes. Tel était le zèle de cette sainte pour le salut des pécheurs, qu'elle aurait voulu se tenir à la porte de l'enfer afin d'empêcher qu'aucune âme n'en franchisse jamais le seuil. Et nous qui sommes prêtres, que disons-nous ? que faisons-nous ? Assisterons-nous toujours en simples spectateurs à la perte de tant d'âmes ?

Saint Paul nous assure qu'afin de sauver les âmes, il aurait consenti, pour un temps, ainsi que l'expliquent les interprètes, à vivre loin de Jésus-Christ. *Je désirais*, dit-il, *être moi-même comme anathème, séparé de Jésus-Christ pour*

Et quel fut  
le dévouement  
des saints  
pour les âmes.

1. Sicut meas pasce, non sicut tuas; gloriam meam in eis quære, non tuam; lucra mea, non tua. *In Jo. tr.* 123.

2. *Fond.* ch. 1.

*mes frères* <sup>1</sup>. Saint Jean Chrysostome aurait consenti, pour convertir son peuple, à perdre toute considération devant les hommes. « Oui, s'écriait-il, que je sois traité comme le dernier des hommes : pourvu que vous vous convertissiez, j'y consens de tout mon cœur <sup>2</sup>. » Saint Bonaventure déclarait qu'autant il y avait de pécheurs sur la terre, autant de fois il aurait volontiers subi la mort pour les sauver tous <sup>3</sup>. — Surpris par l'hiver pendant qu'il évangélisait les hérétiques du Chablais, saint François de Sales n'hésita point à passer chaque jour un torrent en se traînant sur une poutre couverte de glace, afin d'aller ainsi, avec tant de peine et au péril de sa vie, prêcher ces malheureuses populations. — Saint Gaétan, se trouvant à Naples lors de la terrible révolution de 1647, fut si profondément affligé de voir tant d'âmes se perdre qu'il en mourut de douleur. — Saint Ignace de Loyola disait un jour : Si j'avais la certitude qu'en mourant aussitôt j'irais tout droit au ciel, néanmoins j'aimerais mieux vivre encore, afin de continuer, même dans l'incertitude de mon salut, à travailler pour les âmes.

Voilà de quel zèle sont animés tous les prêtres qui aiment Dieu. Cependant on en trouve que le plus léger motif, une indisposition, ou seulement la crainte d'une indisposition, réduit à l'inaction. Et quelques-uns ont charge d'âmes ! Comme le dit

1. *Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis. Rom. ix. 3.*

2. *Millies optarem ipse execrabilis esse, si per hoc liceret animas vestras convertere. In Act. hom. 3.*

3. *Stim. div. am. p. 2. c. 11.*

saint Charles Borromée, un curé qui veut jouir de toutes ses aises et ne rien négliger pour conserver sa santé, ne pourra jamais satisfaire à ses obligations. Selon le même saint, un curé ne doit se décider à garder le lit qu'après trois accès de fièvre. « Si vous aimez Dieu, dit saint Augustin, attirez tous les hommes à l'amour de Dieu <sup>1</sup>. » Ainsi fait celui qui aime vraiment Dieu : il met tout en œuvre pour que les autres l'aiment aussi ; et, comme David qui s'écriait : *Glorifiez le Seigneur avec moi, et tous ensemble exaltons son nom* <sup>2</sup>, ainsi s'en va le prêtre zélé : partout, en chaire, au confessionnal, sur les places publiques, dans les maisons, il dit à tous : Mes frères, aimons Dieu ; par nos paroles et par notre conduite glorifions son saint nom.

### III.

COMBIEN LE PRÊTRE ASSURE SON SALUT  
EN TRAVAILLANT AU SALUT DU PROCHAIN, ET QUELLE  
RÉCOMPENSE LUI EST RÉSERVÉE DANS LE CIEL.

Il n'est guère possible qu'un prêtre termine par une mauvaise mort une vie consacrée au salut des âmes. *Si tu prodigues ton âme à celui qui souffre de la faim*, dit Isaïe, *et si tu remplis de consolation une âme affligée, la lumière se lèvera dans les ténèbres... Le Seigneur te donnera le repos, et il remplira ton âme de splendeurs, et*

Les ouvriers  
évangéliques se  
sauvent  
sûrement ;

1. Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei. In Ps. xxxiii. en. 2.

2. Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum. Ps. xxxiii. 4.

*il délivrera tes os* <sup>1</sup>. En d'autres termes, après avoir passé ta vie à secourir les âmes dans le besoin et à les consoler dans leurs afflictions, nul doute que le Seigneur ne fasse luire sa lumière à travers les ombres du trépas et ne te délivre de la mort éternelle. Telle était la pensée de saint Augustin quand il disait : « En sauvant une âme, tu prédestines la tienne <sup>2</sup>. » Et déjà l'apôtre saint Jacques avait dit : *Celui qui ramènera un pécheur de l'égarement de sa voie, sauvera son âme de la mort et couvrira la multitude de ses péchés* <sup>3</sup>. Qui sauvera son âme ? celui qui convertit un pécheur, comme il résulte du texte grec. Un père jésuite, qui s'était dépensé tout entier pour la conversion des pécheurs, montrait sur son lit de mort une telle allégresse et une si grande assurance de son salut, lisons-nous dans le Ménologe de la Compagnie, que ses confrères, le taxant de présomption, lui firent observer qu'il sied à un mourant non seulement d'espérer, mais encore de craindre : Quoi donc ? leur répondit le moribond, est-ce que par hasard j'ai servi Mahomet ? Non, non, c'est un Dieu libéral et fidèle que j'ai servi : dès lors qu'ai-je à craindre ? — Nous avons entendu plus haut saint Ignace de Loyola protester que, pour se rendre utile aux âmes, il aurait volontiers continué de vivre, même dans l'incertitude de son salut, alors qu'en mourant

1. Cum effuderis animam tuam, et animam afflictam repleveris, orietur in tenebris lux tua... ; et requiem tibi dabit Dominus semper, et implebit splendoribus animam tuam, et ossa tua liberabit. *Is. LVIII. 10.*

2. Animam salvasti, animam tuam prædestinasti.

3. Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam eius (suam) a morte, et operiet multitudinem peccatorum. *Jac. v. 20.*

aussitôt il fût certainement entré dans le ciel. A ce propos quelqu'un s'étant écrié : « Mais, mon Père, n'est pas prudent de risquer votre salut au profit des autres, » le saint répondit : « Eh quoi ! regardez-vous Dieu comme un tyran ? Pensez-vous donc qu'après m'avoir vu exposer mon salut pour lui gagner des âmes, il veuille ensuite me jeter en enfer ? »

Jonathas venait, par ce brillant fait d'armes qui avait failli lui coûter la vie, de sauver les Hébreux des mains des Philistins, quand Saül le condamna à la mort pour avoir, malgré sa défense, mangé un peu de miel. Mais le peuple se mit à crier : *Quoi donc ! Jonathas mourra, lui qui a procuré le salut d'Israël par cette grande victoire*<sup>1</sup> ! Voulez-vous donc, ô roi, faire périr celui qui nous a tous sauvés de la mort. ? Grâce à ces plaintes du peuple, Jonathas fut épargné. Or voilà précisément ce que peut espérer un prêtre zélé. Elles accourront autour de son lit de mort, toutes les âmes qui devront leur salut à ses fatigues, et, élevant la voix : Seigneur Jésus, diront-elles, eh quoi ! voulez-vous jeter en enfer celui qui nous a ouvert le ciel ? Et si Saül, à la prière du peuple, accorda la grâce de Jonathas, certainement Dieu, en considération de ces âmes bien-aimées, usera de miséricorde envers ce prêtre.

Sur le point de mourir, les prêtres zélés entendront Dieu lui-même les inviter au repos, selon ce que nous apprend l'apôtre : *A présent, dit l'Esprit, qu'ils se reposent de leurs travaux, car*

Impossible  
qu'ils se perdent,

Et que  
leur bonheur  
soit retardé.

1. Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel ? *I Reg.* xiv. 45.

*leurs œuvres les suivent* <sup>1</sup>. Oh ! quelle consolation et quelle assurance au moment de la mort, que la pensée d'avoir gagné une âme à Jésus-Christ ! De même que *le sommeil est doux au travailleur harassé de fatigue* <sup>2</sup>, ainsi la mort ne présente que douceur au prêtre consumé par le labeur apostolique. Quant aux péchés qui lui restent, « il est certain, dit saint Grégoire, que plus un prêtre aura, dans ses actions et dans ses discours, déployé de zèle à délivrer les âmes de la servitude du péché, plus il lui sera facile d'obtenir le pardon de ses propres péchés <sup>3</sup>. »

Heureux donc celui qui s'emploie à convertir les pécheurs ! C'est un grand signe de prédestination, et nul doute que son nom ne se trouve inscrit au Livre de vie. L'Apôtre le donne bien à entendre lorsque, parlant de ceux qui l'aidèrent dans l'œuvre de la conversion du monde, il écrit : *Je te prie aussi, toi mon compagnon fidèle, aide celles qui ont travaillé avec moi pour l'Évangile, avec Clément et mes autres coopérateurs, dont les noms sont dans le Livre de vie* <sup>4</sup>. Qu'on remarque ces derniers mots : *leurs noms sont dans le Livre de vie.*

Combien leur récompense sera magnifique :

Pour ce qui concerne la magnifique récompense réservée aux ouvriers évangéliques, écoutons tout

1. Amodo jam, dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis; opera enim illorum sequuntur illos. *Apoc.* xiv. 13.

2. Dulcis est somnus operanti. *Eccl.* v. 11.

3. Tanto celerius quisque a suis peccatis absolvitur, quanto, per ejus vitam et linguam, aliorum animæ solvuntur.

4. Etiam rogo et te, germane compar: adjuva illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio, cum Clemente et cæteris adiutoribus meis, quorum nomina sunt in Libro vitæ. *Phil.* iv. 3.



d'abord le prophète Daniel : *Ceux qui enseignent la justice à un grand nombre brilleront, comme autant d'étoiles, dans les perpétuelles éternités* <sup>1</sup>.

Tels que les étoiles dont la beauté brille au firmament, ainsi, et bien plus resplendissants encore, brilleront au séjour des élus tous ceux qui s'emploient ici-bas à convertir les pécheurs. « Sans doute, dit saint Grégoire, il mérite une récompense celui qui arrache son semblable pour quelque temps à la mort. Mais combien plus ne mérite-t-il pas d'être récompensé, celui qui sauve une âme de la mort éternelle et qui lui procure la vie pour toute l'éternité <sup>2</sup> ? » Le Sauveur nous le dit lui-même : *Celui qui fera et enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux* <sup>3</sup>. Si un mauvais prêtre se damne, quel supplice n'endurera-t-il pas en enfer pour avoir par ses scandales perverti une foule d'âmes ! Mais aussi se peut-il que Dieu, dont la libéralité à récompenser l'emporte de beaucoup sur sa sévérité à punir, ne récompense pas magnifiquement dans le ciel ce prêtre fervent qui ne recula devant aucune fatigue pour lui gagner des multitudes d'âmes ?

Saint Paul fondait ses espérances de bonheur éternel sur les âmes qu'il avait converties et sauvées. *Car*, s'écriait-il, dans l'attente de la grande récompense qu'elles lui mériteraient au ciel, *quelle est notre espérance, ou notre joie, ou notre cou-*

A proportion  
des âmes  
qu'ils auront  
sauvées

1. Fulgebunt..., qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. *Dan.* xii. 3.

2. Si magnæ mercedis est a morte eripere carnem quandoque morituram, quanti est meriti a morte animam liberare sine fine victuram. *Mor.* l. 19. c. 16.

3. Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. *Matth.* v. 19.

ronne de gloire? N'est-ce pas vous, devant Notre Seigneur Jésus-Christ à son avènement<sup>1</sup>? « Un prêtre zélé, remarque saint Grégoire, se prépare autant de couronnes pour le ciel qu'il fait de conquêtes parmi les âmes<sup>2</sup>. » *Viens du Liban*, est-il dit dans le Cantique des cantiques, *viens du Liban, ô mon épouse, viens, et tu seras couronnée... des antres des lions et des montagnes des léopards*<sup>3</sup>. Telle est la magnifique promesse que reçoit du Seigneur quiconque s'emploie à convertir les pécheurs. Ces âmes étaient autrefois des bêtes féroces, de vrais monstres d'enfer; mais en se convertissant elles sont devenues agréables à Dieu, et un jour, comme autant de perles précieuses, elles orneront la couronne de ce prêtre qui les a remises sur la route du ciel. Un prêtre qui se damne, ne se damne pas seul; et un prêtre qui se sauve, ne se sauve certainement pas seul. Quand saint Philippe de Néri eut rendu le dernier soupir et que son âme s'éleva vers le ciel, le Seigneur envoya à sa rencontre toutes les âmes qui lui devaient leur salut. — On raconte la même chose d'un autre grand serviteur de Dieu, le frère Chérubin de Spolète, qu'on vit entrer dans la gloire en compagnie de plusieurs milliers d'âmes auxquelles par ses travaux il avait ouvert les portes du ciel. — Et du vénérable père Louis Lanuza, on rapporte qu'on le vit assis dans le ciel sur un

1. Quæ enim nostra spes, et gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus? *1 Thess.* II. 19.

2. Tot coronas sibi multiplicat, quot Deo animas lucrificat.

3. Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni; coronaberis... de cubilibus leonum, de montibus pardorum. *Cant.* IV. 8.

trône sublime dont les degrés étaient couverts par toutes les âmes qu'il avait converties.

Que n'ont pas à souffrir les pauvres laboureurs ! Combien ils se fatiguent et suent pour cultiver leurs champs, les ensemercer, faire la moisson ! Mais à cela succède la joie de la récolte, et alors ils s'estiment amplement récompensés de toutes leurs peines. *Au départ, ils allaient et ils pleuraient, en répandant leurs semences ; mais, au retour, ils marcheront avec allégresse, les mains pleines de gerbes*<sup>1</sup>. Il est vrai qu'on rencontre toutes sortes d'ennuis et de fatigues dans l'œuvre de la conversion des âmes. Mais aussi quelle gloire que celle des ouvriers évangéliques, lorsque, dans la vallée de Josaphat, ils viendront, enivrés de joie, se présenter devant Jésus-Christ avec les âmes sauvées à la sueur de leur front !

Ou voulu  
sauver.

S'il arrive qu'après avoir tout tenté pour ramener à Dieu certains pécheurs, le prêtre voie ses efforts frappés d'insuccès, alors qu'il ne se décourage pas, et qu'il n'abandonne pas son sublime ministère. « Prêtre de Jésus-Christ, lui dit saint Bernard pour l'animer au travail, gardez-vous de perdre courage. Qu'importe l'insuccès ? Votre récompense n'en est pas moins certaine. Ce que Dieu demande de vous, ce n'est pas que vous rendiez la santé aux âmes, mais seulement que vous en ayez soin et que vous essayiez de les guérir. Car enfin voici les paroles de Dieu : *Prends soin de lui*, et non pas : guéris-le et rends-lui la santé. L'Écriture sainte dit bien : *Chacun recevra*

1. Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua ; venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. Ps. cxxv. 6.

*son propre salaire selon son travail*; elle ne dit pas : selon le succès. Elle ajoute : *Le Seigneur rendra aux justes la récompense de leurs travaux*, et ainsi mesurera-t-il la récompense non sur les résultats, mais sur les efforts<sup>1</sup>. » Saint Bonaventure confirme cette doctrine quand il écrit : « Soit que les travaux du prêtre produisent de grands fruits dans les âmes, soit que celles-ci en profitent peu ou même n'en profitent pas, jamais le prêtre ne sera frustré de sa récompense. Car l'Apôtre a dit : « Chacun recevra, non pas selon ses succès, mais selon son travail<sup>2</sup>. » Le saint docteur ajoute : « A travailler une terre aride et pierreuse, on récolte moins de fruits, mais on mérite un salaire plus élevé<sup>3</sup>. » En d'autres termes, quand un prêtre échoue dans ses efforts pour ramener à Dieu un pécheur endurci, alors plus son labeur a été grand, plus grande aussi sera sa récompense.

#### IV.

##### A QUELLE FIN, COMMENT, ET PAR QUELLES ŒUVRES DE ZÈLE LE PRÊTRE DOIT SE DÉPENSER POUR LES AMES.

Tout  
pour la gloire  
de Dieu :

Si nous voulons recevoir de Dieu la récompense de nos travaux pour le salut des âmes,

1. Noli diffidere; curam exigeris, non curationem. Denique audisti : Curam illius habe; et non : Cura, vel sana illum; — quia unusquisque secundum suum laborem accipiet, et non secundum proventum; reddet Deus mercedem laborum sanctorum suorum. *De consid.* l. 4. c. 2.

2. Non minus meretur in illis qui deficiunt vel modicum proficiunt, quam in his qui maxime proficiunt; non enim dixit Apostolus : Unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum profectum; sed, secundum suum laborem. *De sex Alis Ser.* c. 5.

3. In terra sterili et saxosa, etsi fructus paucior, sed pretium majus. *Ibid.*

nous devons, dans tout ce que nous faisons, agir non par respect humain, ni par vanité ou par intérêt, mais uniquement en vue de Dieu et de sa gloire. Autrement, au lieu de récompenses, nous ne recevrons que des châtimens. « Ce serait une grande folie, disait le bienheureux Joseph Calasanze, si, pour prix de nos fatigues, nous attendions une récompense telle qu'en peuvent donner les hommes. »

Quelle mission dangereuse que celle de travailler au salut des âmes ! « Rien n'est formidable, dit saint Thomas, comme d'avoir à répondre de la conduite des autres <sup>1</sup>. » « Autant un supérieur voit de sujets soumis à ses ordres, dit saint Grégoire, autant il aura de comptes à rendre devant le tribunal de Jésus-Christ ; car il s'y présentera chargé de toutes ces âmes <sup>2</sup>. » Avec le secours divin, nous pouvons nous en tirer sans péché et d'une façon méritoire. Mais au prêtre qui ne travaille pas uniquement pour plaire à Dieu, le secours divin fera défaut : comment s'y prendra-t-il alors pour ne pas tomber dans le péché ? « Oui, comment s'y prendront-ils, tous ceux qui s'engagent dans les ordres sacrés pour amasser de l'argent et non pas pour sauver les âmes <sup>3</sup> ? » dit saint Bonaventure ; ou, comme le dit saint Prosper, « tous ceux qui ont en vue non leur perfection, mais leur fortune, non la sainteté,

Sinon,  
pas de secours  
divin

1. Maximum periculum de factis alterius rationem reddere. *In Heb.* c. 13. lect. 3.

2. Quot regendis subditis præest, reddendæ apud eum (Christum Judicem) rationis tempore, ut ita dicam, tot solus animas habet. *Mor.* l. 24. c. 30.

3. Ad sacros Ordines accedunt, non salutem animarum, sed quæstum pecuniarum quærentes. *De præp. ad M.* c. 8.

Au détriment  
des âmes.

mais les honneurs <sup>1</sup> ? » Lorsqu'un bénéfice est mis au concours, croyez-vous qu'on s'inquiète de savoir quel bien on y pourrait faire aux âmes ? « Nullement, répond Pierre de Blois. Aujourd'hui, quand il est question de se pourvoir d'un bénéfice, on veut savoir quels revenus on en retirera : après cela, qu'importent les besoins des âmes <sup>2</sup> ! » *La plupart*, dit l'Apôtre, *cherchent leurs propres intérêts et non pas ceux de Jésus-Christ* <sup>3</sup>. « Oh ! l'exécrable abus ! s'écriait le vénérable père Jean d'Avila, subordonner le ciel à la terre ! » Saint Bernard fait observer que Notre-Seigneur, recommandant son troupeau à saint Pierre, lui dit de *paître ses brebis* et non pas de leur enlever le lait et la laine <sup>4</sup>. Un ancien auteur ajoute dans le même sens : « Nous sommes des mercenaires, loués par le Père de famille. De même qu'on ne loue pas un serviteur dans le but exclusif de pourvoir à sa subsistance, ainsi nous n'avons pas été appelés au service de Jésus-Christ uniquement pour ne manquer de rien, mais bien pour procurer la gloire de Dieu <sup>5</sup>. « Aussi saint Grégoire veut-il « que les prêtres se réjouissent d'être, non pas supérieurs, mais utiles aux autres <sup>6</sup>. »

La gloire de Dieu : voilà donc ce que nous

1. Non ut meliores, sed ut ditiores ; nec ut sanctiores, sed ut honoratiores sint. *De Vita cont.* l. 1. c. 21.

2. Hodie, in promotione quorundam, prima quæstio est, quæ sit summa reddituum, non quæ sit conversatio subjectorum. *Epist.* 15.

3. Quæ sua sunt, quærunt, non quæ sunt Jesu Christi. *Phil.* II. 21.

4. Pasce oves meas ; nec mulge, seu tonde. *Declam.* n. 12.

5. Mercenarii sumus conducti ; sicut ergo nemo conducit mercenarium ut solum manducet, sicut et nos, non ideo vocati sumus a Christo ut solum operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed ad gloriam Dei. *Hom.* 34.

6. Nec præesse se hominibus gaudeant, sed prodesse. *Past.* p. 2. c. 6.

devons avoir uniquement devant les yeux en travaillant pour les âmes.

Parmi les moyens à prendre pour convertir les pécheurs, le prêtre doit mettre au premier rang le soin de sa propre sanctification. C'est avant tout par la sainteté qu'il gagnera les âmes à Dieu. « Les prêtres, dit saint Eucher, portent le monde entier sur leurs épaules, et, grâce à la puissance de leur sainteté, ils ne fléchissent pas sous le poids <sup>1</sup>. »

Nécessité  
de se sanctifier  
soi-même

Le prêtre, en sa qualité de médiateur, a pour office de mettre la paix entre Dieu et les hommes. « Car, dit saint Thomas, le médiateur n'existe que pour unir les deux parties entre lesquelles il interpose sa médiation <sup>2</sup>. » Or, à moins de vouloir irriter de plus en plus la personne offensée, il ne faut pas que le médiateur lui soit odieux ; comme le dit saint Grégoire, « députer vers la personne offensée quelqu'un qui lui déplaît, c'est provoquer de nouveaux et de plus violents accès de colère <sup>3</sup>. » « Il faut donc, ajoute le saint, avoir soin de tenir bien pure cette main avec laquelle on veut débarrasser le prochain de ses souillures <sup>4</sup>. » De là cette règle posée par saint Bernard : « Pour se rendre apte à convertir les pécheurs, il est tout à fait dans l'ordre que le prêtre n'entre-

1. Hi onus totius orbis portant humeris sanctitatis. *Hom. de Dedic. eccl.*

2. Ad mediatoris officium proprie pertinet conjungere eos inter quos est mediator. P. 3. q. xxvi. a. 1.

3. Cum is qui displicet, ad intercedendum mittitur, irati animus ad deteriora provocatur. *Past.* p. 1. c. 11.

4. Necessè est ut esse munda studeat manus, quæ diluere aliorum sordes curat. *Past.* p. 2. c. 2.

prenne pas de purifier les consciences des autres sans avoir purifié la sienne <sup>1</sup>. « Donnez-moi dix prêtres véritablement animés de l'esprit de Dieu, disait saint Philippe de Néri, et je me charge de convertir le monde entier. » Que n'a pas fait un saint François-Xavier en Orient ? A lui seul, disent ses historiens, il convertit dix millions d'infidèles. En Europe, que n'ont pas fait un saint Patrice et un saint Vincent Ferrier ? Très certainement un prêtre animé de l'amour de Dieu, quelque médiocre que soit d'ailleurs sa science, convertira beaucoup plus d'âmes que n'en convertiront cent prêtres fort instruits, mais sans grand amour de Dieu.

Et de s'adonner  
à l'oraison,

Le prêtre qui veut faire une abondante moisson d'âmes doit, en second lieu, s'adonner beaucoup à l'oraison. C'est dans l'oraison qu'il recevra les richesses de la grâce pour les communiquer ensuite aux autres hommes. *Ce qui vous est dit à l'oreille, prêchez-le sur les toits* <sup>2</sup>. Il faut que le prêtre soit d'abord le réservoir et ensuite le canal des grâces divines. « Que la grâce, dit saint Bernard, s'arrête en vous, comme dans un réservoir, avant que vous serviez de canal pour la verser aux autres... Aujourd'hui on en voit beaucoup dans l'Église qui versent les dons de Dieu, mais peu qui en retiennent leur part <sup>3</sup>. » Les saints ont converti les âmes bien plus encore par leurs prières que par leurs travaux.

1. Rectus ordo postulat ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. *Epist.* 8.

2. Quod in aure auditis, prædicate super tecta. *Matth.* x. 27.

3. Concham te exhibebis, non canalem. Canales hodie in Ecclesia multos habemus, conchas vero perpaucas. *In Cant.* s. 18.



Voici maintenant les œuvres de zèle auxquelles le prêtre doit s'appliquer :

I. Il doit avoir soin de reprendre les pécheurs. Les prêtres qui voient offenser Dieu et qui gardent le silence sont, dit Isaïe, *autant de chiens muets et qui ne savent pas aboyer*<sup>1</sup>. Tous les péchés qu'ils pouvaient empêcher et qu'ils n'ont pas empêchés leur seront un jour imputés. « Ah ! s'écrie Alcuin, Dieu vous préserve de garder le silence ! Car on vous rendrait responsables des péchés de tout le peuple<sup>2</sup>. »

Certains prêtres laissent les pécheurs en repos, afin, disent-ils, de ne pas se créer des difficultés. — Mais, leur répond saint Grégoire, conserver la paix avec les hommes par ce moyen, c'est misérablement perdre la paix avec Dieu. « Par amour de la paix, ils s'abstiennent, dit le saint, de s'élever contre les mauvaises mœurs ; et dès lors, pactisant en quelque sorte avec les méchants, ils perdent la paix avec le Créateur<sup>3</sup>. » « Chose étrange ! un animal vient-il à tomber, s'écrie saint Bernard, que de gens accourent aussitôt pour le relever ! Et quand une âme tombe, il n'y a personne pour la relever, personne qui y songe<sup>4</sup> ! » Puisque le prêtre, dit saint Grégoire, « est spécialement établi par Dieu pour remettre sur le bon chemin ceux qui s'égareront<sup>5</sup>, » « il s'ensuit, ajoute

Œuvres  
sacerdotales :

La correction  
des vices,

1. Canes muti non valentes latrare. *Is.* lvi. 10.

2. Nolite tacere, ne populi peccata vobis imputentur. *Epist.* 28.

3. Dum pacem desiderant, pravos mores nequaquam redarguunt ; et consentiendo perversis, ab Auctoris sui se pace disjungunt. *Past.* p. 3. c. 1. adm. 23.

4. Cadit asina, et est qui sublevet eam ; perit anima, et nemo est qui reputet. *De Cons.* l. 4. c. 6.

5. Eligitur viam erranti demonstrare. *Epist.* l. 7. ind. 2. ep. 110.

saint Léon, qu'un prêtre ne peut laisser les fidèles dans leur égarement, sans prouver que lui-même est hors de la bonne voie <sup>1</sup>. » « Nous qui sommes prêtres, dit encore saint Grégoire, nous assassi-  
 nons chaque jour autant d'âmes que nous en voyons aller à la mort sans secouer notre torpeur pour les secourir <sup>2</sup>. »

La prédication,

II. La seconde œuvre de zèle à laquelle il faut que le prêtre s'applique, c'est la prédication. Le monde ne se convertit à la foi de Jésus-Christ que par la prédication, comme nous l'apprend l'Apôtre : *La foi vient d'entendre, et l'on entend grâce à la prédication de la parole du Christ* <sup>3</sup>. La vraie foi et la crainte de Dieu ne se conservent non plus dans le cœur des fidèles que par la prédication. Quant aux prêtres qui ne peuvent aborder la chaire, ils doivent être attentifs à ne jamais manquer l'occasion qui se présentera, dans leurs entretiens avec des parents ou des amis, de dire quelque chose d'édifiant ; et pour cela, ils rapporteront un de ces beaux traits de vertu que fournissent les Vies des saints, ou bien ils rappelleront quelque maxime tirée des vérités éternelles, par exemple sur la vanité du monde, l'importance du salut, la certitude de la mort, la paix dont jouit une bonne conscience.

L'assistance  
 des  
 mourants,

III. Il faut, troisièmement, que le prêtre assiste les mourants. Voilà, de toutes les œuvres de zèle,

1. Sacerdos qui alium ab errore non revocat, seipsum errare demonstrat. *Ep. ad Turrib.* c. 15.

2. Nos qui Sacerdotes vocamur, tot occidimus, quot ad mortem ire quotidie tepidi videmus. *In Ezech.* hom. 11.

3. Fides ex auditu ; auditus autem per verbum Christi. *Rom.* x. 17.

la plus agréable à Dieu et la plus utile aux âmes ; car, à l'approche de la mort, les pauvres malades sont d'un côté plus violemment tentés par le démon, et de l'autre moins en état de s'aider eux-mêmes. Saint Philippe de Néri a vu plus d'une fois les anges suggérer de bonnes paroles aux prêtres qui assistaient les mourants. Sans doute ce sont les curés qui doivent, par obligation de justice, assister les moribonds ; mais il n'y a pas un seul prêtre qui ne le doive par obligation de charité ; il n'y en a pas un non plus qui ne puisse s'acquitter de cette fonction, n'eût-il d'ailleurs aucun talent pour la chaire. Que de bien ils sont à même de faire dans cette circonstance, non seulement au malade, mais encore aux parents et aux amis réunis autour de lui ! Car on ne saurait trouver meilleure occasion pour parler spiritualité ; et même il ne conviendrait pas qu'alors le prêtre parlât d'autre chose que de Dieu et des intérêts éternels de notre âme. Cependant que le prêtre prenne garde à se conduire en tout cela avec la plus grande prudence et modestie, afin que jamais sa présence auprès des moribonds ne devienne une occasion de péché pour lui et pour les autres. Il en est parfois qui viennent aider un chrétien à bien mourir, et qui s'en retournent avec la mort dans leur âme. (Enfin, celui qui ne peut pas prêcher s'appliquera du moins à faire le catéchisme aux enfants et aux pauvres villageois ; car il ne manque pas de gens à la campagne qui, faute de fréquenter les églises, vivent dans l'ignorance des vérités même les plus fondamentales de notre foi.

L'administra-  
tion du  
sacrement de  
pénitence.

IV. Il faut, en dernier lieu, que le prêtre regarde son office de confesseur comme le plus utile au salut des âmes. Le vénérable père Louis Fiorillo, dominicain, disait qu'en chaire on jette les filets, tandis que, dans le confessionnal, on les amène sur le rivage afin de prendre les poissons. — Mais, dira quelqu'un, c'est là un ministère des plus dangereux. — Nul doute, mon frère, qu'à s'établir juge des consciences on ne s'expose grandement; mais vous vous exposeriez bien davantage si, par paresse ou par une crainte excessive, vous osiez, malgré l'appel de Dieu, désertir le confessionnal. « Malheur à vous, s'écrie saint Bernard, si vous êtes supérieur! Mais malheur bien davantage encore, si, par crainte de commander, vous abdiquez le commandement<sup>1</sup>! » Nous avons parlé plus haut de l'obligation où se trouve chaque prêtre d'utiliser le talent que Dieu lui a confié pour travailler au salut des âmes; et nous avons prouvé qu'en recevant l'ordination il reçoit tout particulièrement la charge d'administrer le sacrement de pénitence.

Mais, répond ce prêtre, je ne suis pas à même de confesser, car je n'ai guère étudié. — Eh! ne savez-vous pas qu'il y a pour le prêtre obligation d'étudier? *Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche qu'on recherchera la loi*<sup>2</sup>. Si vous ne vouliez pas étudier afin de pouvoir aider le prochain, à quoi bon vous faire prêtre? Qui donc vous a conjuré d'entrer dans les ordres sacrés? *Qui a demandé ces choses de vos*

1. Væ tibi, si præes; sed væ gravius, si, quia præesse metuis, prodesse refugis! *Epist.* 86.

2. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus. *Mal.* II. 7.

*mains*, vous dit le Seigneur, *afin que vous vous promeniez dans mes parvis*<sup>1</sup> ? « Personne ne vous y a forcé<sup>2</sup> », observe saint Jean Chrysostome. « Et, ajoute-t-il, avant de vous engager dans le sacerdoce, il fallait voir si vous vous sentiez capable d'en remplir les obligations. Maintenant que vous êtes prêtre, il ne s'agit plus d'examiner mais d'agir ; et, si vous n'avez pas l'habileté suffisante, il faut l'acquérir. » Le saint docteur conclut en remarquant qu'alléguer ici l'ignorance pour excuse, c'est alléguer une seconde faute en faveur de la première. « Non, dit-il, que le prêtre ne se retranche pas derrière son peu de science, car on est mal venu de prétexter son ignorance, quand on a précisément la charge de tirer les autres de leur ignorance. Dût-il n'en résulter que la perte d'une seule âme, vainement le prêtre se couvrirait de son ignorance contre les rigueurs de la divine justice<sup>3</sup>. » Que de choses inutiles apprennent certains prêtres ! et en même temps quelle négligence de leur part pour étudier ce qui peut servir au salut des âmes ! « C'est commettre un crime contre la justice, dit saint Prosper, que d'acquérir tant de vaines connaissances, en négligeant la science des choses requises pour conduire le peuple chrétien<sup>4</sup>. »

Nécessité  
de la science  
ecclésiastique.

1. Quis quæsitiv hæc de manibus vestris, ut ambularetis in atriis meis ? *Is. I. 12.*

2. Quisnam ad id te coegit ? *De Sacerd. I. 4.*

3. Tempus nunc agendi, non consultandi. — Neque licet ad ignorantiam confugere, quandoquidem qui delegatus est ut aliorum emendet ignorantiam, is ignorantiam prætere minime poterit ; hoc nomine supplicium nulla excusatione poterit depellere, quamvis unius duntaxat animæ, jactura acciderit. *De Sacerd. I. 6.*

4. Contra justitiam faciunt, qui otiosum studium fructuosæ utilitati regendæ multitudinis antepouunt. *De Vita cont. I. 3. c. 28.*

## CONCLUSION.

RIEN QUE LA GLOIRE DE DIEU ET LE SALUT DES AMES.

Que le prêtre y fasse donc attention, son unique occupation doit être en définitive de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Voilà pourquoi le pape saint Silvestre voulut qu'en langage ecclésiastique, les jours de la semaine s'appelassent fêtes, terme latin qui signifie vacances, cessation de travail. « Car, disait-il, c'est chaque jour que le prêtre, libre des occupations terrestres, doit s'occuper tout entier de Dieu seul<sup>1</sup>. » Les païens eux-mêmes disaient que les prêtres avaient à s'occuper uniquement des choses de la divinité; et afin de ne leur laisser que le soin d'honorer les dieux, ils leur interdisaient jusqu'à l'exercice de la magistrature. Moïse, que le Seigneur avait établi chef du peuple d'Israël pour le maintenir dans la fidélité au culte religieux et dans l'observation de la loi, s'employait aussi à régler les différends. Mais Jéthro l'en reprit : *car, disait-il, vous vous consumez là dans un labeur insensé... Soyez au peuple, mais seulement dans les choses qui regardent le Seigneur*<sup>2</sup>. « Sachez, dit saint Athanase, que s'il vous était loisible, avant votre élévation au sacerdoce, de vivre pour vous-même en entreprenant des œuvres de votre choix, vous ne pouvez plus maintenant vous occuper que des fonctions pour les-

Toute  
fonction profane  
interdite  
aux prêtres.

1. Quotidie clericos, abjecta cæterarum rerum cura, uni Deo prorsus vacare debere. *Breviar.* 31 dec.

2. Stulto labore consumeris... Esto tu populo in his quæ ad Deum pertinent. *Exod.* xviii. 18.

quelles on vous conféra le sacerdoce<sup>1</sup>. » Et quelles sont ces fonctions ? L'une des principales fonctions du prêtre c'est de s'employer à sauver les âmes, ainsi que nous l'avons prouvé déjà, et comme l'affirme saint Prosper en ces termes : « Les prêtres ont surtout pour mission le soin des âmes<sup>2</sup>. »

1. Id scire oportet, te, priusquam ordinaberis, tibi vixisse ; ordinatum autem, illis quibus ordinatus es. *Ep. ad Draconi.*

2. Sacerdotibus proprie animarum curandarum sollicitudo commissa est. *De Vita cont.* l. 2. c. 2.



## CHAPITRE DIXIÈME.

### DE LA VOCATION AU SACERDOCE.

---

#### I.

##### NÉCESSITÉ DE LA VOCATION DIVINE.

De quelque état de vie qu'il s'agisse, il faut, Dieu seul appelle pour l'embrasser, que Dieu donne la vocation. au sacerdoce. Car sans elle il sera sinon impossible, du moins fort difficile, de faire son devoir et de parvenir au salut. Mais si la vocation divine est nécessaire pour embrasser n'importe quel état, elle l'est surtout pour entrer dans l'état ecclésiastique. *Celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des brebis, mais y monte par ailleurs, est un voleur et un larron*<sup>1</sup>. Celui qui entre dans les ordres sacrés sans que Dieu l'appelle, se rend donc coupable de vol, puisqu'il s'empare d'une grâce que Dieu ne veut pas lui accorder. « Voleurs et larrons, voilà, dit saint Cyrille d'Alexandrie, le vrai nom de tous ceux qui osent d'eux-

1. Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. Jo. x. 1.



mêmes s'adjuger une grâce que le ciel ne leur offre pas <sup>1</sup>. » Saint Paul l'avait déjà dit auparavant : *Nul ne s'attribue à lui-même cet honneur, sinon celui qui est, comme Aaron, appelé de Dieu. Ainsi ce n'est pas le Christ qui s'est glorifié lui-même pour devenir pontife, mais c'est celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, c'est moi qui aujourd'hui vous ai engendré*<sup>2</sup>. Quelque science, sagesse et sainteté que possède un homme, il ne peut donc de lui-même pénétrer dans le sanctuaire ; c'est à Dieu de l'appeler et de l'y introduire.

L'exemple  
de Jésus-Christ  
et des saints.

Jésus-Christ lui-même, qui bien certainement l'emporta sur tous les hommes en science et en sainteté, Jésus-Christ, *tout rempli de grâce et de vérité*<sup>3</sup>, et *en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont cachés*<sup>4</sup>, Jésus-Christ voulut, pour assumer la dignité sacerdotale, que Dieu l'appelât.

Les saints, tout assurés qu'ils fussent de la vocation divine, ne recevaient le sacerdoce qu'en tremblant. Saint Augustin regardait comme un châtiment de ses péchés que son évêque l'eût contraint de se laisser ordonner prêtre, et il s'écriait dans son humilité : « On m'a fait violence en punition de mes péchés <sup>5</sup>. » Saint Éphrem et

1. Latrones et fures appellat eos qui se ultro, ad non sibi datam desuper gratiam, obtrudunt. *In Jo. x. 10.*

2. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu. *Heb. v. 4.*

3. Plenum gratiæ et veritatis. *Jo. i. 14.*

4. In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi. *Col. ii. 3.*

5. Vis mihi facta est merito peccatorum meorum. *Epist. 21. E. B.*

saint Ambroise, afin d'échapper à la prêtrise, voulurent se faire passer, l'un pour insensé, et l'autre pour cruel. Le moine saint Ammon se coupa les oreilles pour empêcher qu'on ne le fit prêtre, et il menaça de se couper encore la langue, si on continuait de le tourmenter à ce sujet. « Bref, dit saint Cyrille d'Alexandrie, je vois tous les saints trembler devant le sacerdoce, comme devant une charge dont le poids immense va les écraser<sup>1</sup>. » « Après cela, s'écrie saint Cyprien, comment est-il possible qu'un homme pousse son audace sacrilège et son orgueilleuse folie jusqu'à vouloir, de lui-même et sans vocation divine, entrer dans le sanctuaire<sup>2</sup> ? »

Celui qui franchit ainsi le seuil du sanctuaire sans vocation divine, attente à l'autorité de Dieu, comme attenterait à l'autorité du roi celui de ses sujets qui voudrait s'adjuger les fonctions de ministre. Quelle témérité ce serait de la part d'un simple citoyen, s'il se mettait, sans l'ordre et surtout malgré la défense du roi, à régir les biens de la couronne, à rendre la justice, à commander les armées, en un mot, à faire le vice-roi ! « Parmi vous, demande saint Bernard en s'adressant aux clercs, y a-t-il quelqu'un d'assez insolent pour oser, sans l'ordre et contre la volonté du plus petit monarque d'ici-bas, s'emparer de la direction des affaires<sup>3</sup> ? » Or quelles sont

Quel crime  
d'entrer dans le  
sanctuaire  
sans vocation !

1. Omnes sanctos reperio divini ministerii ingentem veluti molem formidantes. *De Fest. pasch.* hom. 1.

2. Ita est aliquis sacrilegæ temeritatis ac perditæ mentis, ut putet sine Dei judicio fieri Sacerdotem ? *Epist.* 55.

3. Auderet ne aliquis vestrum terreni cujuslibet reguli, non præ-

les fonctions des prêtres, et que sont-ils eux-mêmes, sinon « les administrateurs du domaine royal de Dieu <sup>1</sup>, » comme les appelle saint Prosper, « les chefs et les conducteurs de l'armée du Christ <sup>2</sup>, » selon saint Ambroise, « les interprètes des ordonnances divines <sup>3</sup>, » d'après saint Denys, et enfin, comme s'exprime saint Jean Chrysostome, « les vicaires de Jésus-Christ <sup>4</sup> ? » Qui donc, sachant cela, osera jamais se constituer ministre de Dieu, à moins que Dieu ne l'appelle ? « C'est un crime de la part d'un sujet, remarque saint Pierre Chrysologue, que d'avoir seulement la pensée d'usurper le trône <sup>5</sup>. » On est même coupable rien qu'à s'immiscer dans les affaires d'un simple particulier pour disposer de son argent et de ses biens, car enfin il n'y a pas jusqu'aux simples particuliers qui ne puissent remettre l'administration de leur fortune entre telles mains que bon leur semble. « Et vous, dit saint Bernard, vous que Dieu n'appelle pas, vous qu'il n'a pas introduit dans sa maison, par quelle audace ou plutôt par quelle folie osez-vous entrer pour prendre en mains ses intérêts et disposer de ses biens <sup>6</sup> ? » Aussi lisons-nous dans le concile de Trente l'arrêt suivant : « Quant à ceux qui ont la témérité de s'ingérer dans les fonctions

cupiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, negotia dispensare ? *De Conv. ad cleric. c. 19.*

1. Dispensatores regni domus. *De Vita cont. l. 2. c. 2.*

2. Duces et rectores gregis Christi. *De Dignit. sac. c. 2.*

3. Interpretes divinarum sententiarum.

4. Vicarii Christi. *Hom. 17.*

5. Regnum velle servum, crimen est. *Serm. 23.*

6. Quis istud temeritatis, imo quid insanie est ? tu irreverenter irruis, nec vocatus, nec introductus. *De Vita cler. c. 3.*

sacerdotales, le saint concile déclare qu'on doit les regarder non pas comme les ministres de l'Église, mais comme des voleurs et des larrons qui ne sont pas entrés par la porte <sup>1</sup>. »

Quelque peine qu'assume un prêtre de ce genre, ses travaux ne pèseront guère dans la balance de Dieu ; bien plus, ce qui dans les autres mérite récompense, en lui mérite châtement. Si un serviteur, après avoir reçu de son maître l'ordre de garder la maison, s'en allait de son chef travailler à la vigne, que recueillerait-il de ses fatigues et de ses sueurs ? non certes une récompense, mais une punition. C'est ainsi que le Seigneur, à propos de ceux qui se mêlent sans vocation de remplir les fonctions sacerdotales, déclare tout d'abord qu'il n'agrèera pas leurs travaux, car ils sont faits en dehors de sa volonté. *Mon affection n'est pas en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai pas de présent de votre main* <sup>2</sup>. Puis, au lieu de les récompenser, il les punira. *Tout étranger qui s'approchera du Tabernacle sera mis à mort* <sup>3</sup>.

Et  
quels châtements  
on se prépare !

Celui qui prétend s'engager dans les ordres sacrés, doit donc mettre son premier soin à bien examiner s'il est réellement appelé de Dieu. « Car, dit saint Jean Chrysostome, plus la dignité est sublime, plus il faut s'assurer de la vocation

1. Decernit sancta Synodus eos qui ea (ministeria) propria temeritate sibi sumunt, omnes, non Ecclesiæ ministros, sed fures et latrones per ostium non ingressos habendos esse. *Sess. 23. cap. 4.*

2. Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, et munus non suscipiam de manu vestra. *Mal. 1. 10.*

3. Quisquis externorum accesserit (ad tabernaculum), occidetur. *Num. 1. 51.*

divine<sup>1</sup>. » Or la vocation se reconnaît à certains signes, qu'on doit par conséquent étudier. Celui qui veut élever une tour commence par s'assurer s'il ne lui manque rien de ce qu'il faut pour mener son entreprise à bonne fin, comme nous le lisons dans saint Luc : *Qui d'entre vous, voulant bâtir une tour, ne s'assied pas auparavant pour calculer les dépenses qui sont nécessaires, et voir s'il a de quoi l'achever*<sup>2</sup> ?

## II.

### LES TROIS PRINCIPAUX SIGNES DE VOCATION SACERDOTALE.

Voyons maintenant à quels signes on reconnaît que Dieu appelle au sacerdoce.

Ne tenir compte  
ni de  
la noblesse,

D'abord la noblesse de la naissance ne compte pas parmi ces signes. Ce n'est pas la noblesse du sang, mais la sainteté de la vie, qu'on doit prendre en considération quand il s'agit de mettre quelqu'un à la tête des chrétiens pour les conduire au salut éternel. « Le sceptre sacerdotal, dit saint Jérôme, ne se confie pas seulement aux mains patriciennes<sup>3</sup>. » Saint Grégoire dit également : « Quand Dieu veut élever en dignité, il règle son choix sur la sainteté de la vie, et non pas sur les titres de noblesse<sup>4</sup>. »

1. Quoniam dignitas magna est, et revera divina sententia comprobanda. *In I Tim.* hom. 5.

2. Quis enim ex vobis, volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum? *Luc.* xiv. 28.

3. Principatum in populos, non sanguini deferendum, sed vitæ. *In Tit.* 1.

4. Quos dignos divina præbet electio, secundum vitæ, non generis, meritum.

Il ne faut pas non plus voir un signe de la volonté de Dieu dans la volonté des parents, uniquement préoccupés de leurs propres intérêts et de l'avantage de leur famille, et qui, sans même songer au bien spirituel de leurs fils, les font entrer dans les ordres. « Que de mères de famille, dit saint Jean Chrysostome ou l'auteur quel qu'il soit de *L'Ouvrage imparfait*, n'ont d'yeux que pour le corps et dédaignent l'âme de leurs enfants ! Les voir heureux ici-bas, c'est tout ce qu'elles désirent ; quant aux supplices que peut-être ils endureront dans l'autre vie, elles n'y pensent même pas<sup>1</sup>. » Convainquons-nous de cette vérité : dans le choix d'un état de vie, nous n'avons pas de plus dangereux ennemis que nos parents. Jésus-Christ l'a déclaré, *l'homme trouve ses ennemis dans sa propre maison*<sup>2</sup>. Notre-Seigneur ajoute : *Quiconque aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi*<sup>3</sup>. Au jour du jugement, que de prêtres nous verrons misérablement damnés pour avoir reçu l'ordination par complaisance envers leurs parents !

Ni de la volonté  
des parents.

Chose étonnante ! s'il arrive qu'un jeune homme, pour obéir à la voix de Dieu, veuille se faire religieux, quels moyens n'emploient pas ses parents afin de le retenir, soit par une affection déréglée, soit dans l'intérêt de la famille ! Or il est à remarquer qu'on ne pourrait excuser ce jeune homme de péché mortel, s'il obéissait en cette

1. *Matres corpora natorum amant, animas contemnunt; desiderant illos valere in sæculo isto, et non curant quid sint passuri in alio.* Hom. 35.

2. *Et inimici hominis domestici ejus.* Matth. x. 36.

3. *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus.*

conjoncture. Tel est l'enseignement commun des docteurs. On peut voir là-dessus ce que nous avons écrit dans notre *Théologie morale*<sup>1</sup>. Quant aux parents, ils commettraient un double péché : l'un contre la charité, vu le tort considérable qu'ils font à leur enfant ; et ce péché mortel contre la charité se commet par chaque personne, même étrangère, qui le détourne de sa vocation. Le second péché de ces parents est contre la piété, attendu que parmi leurs devoirs on compte celui de procurer à leurs enfants le plus grand bien spirituel possible. Quand certains confesseurs ignorants trouvent quelque pénitent qui veut embrasser la vie religieuse, ils le renvoient tout simplement à la décision de ses parents, en sorte que, sa vocation ne leur plaisant pas, il doit y renoncer. Ces confesseurs sont d'accord avec Luther, lequel taxait de péché les enfants qui entrent en religion sans le consentement de leurs parents. Mais à Luther sont opposés d'abord tous les saints Pères, puis en particulier le X<sup>e</sup> concile de Tolède, où l'on décida qu'une fois passé la quatorzième année, les enfants ont le droit de se faire religieux, même contre le gré de leurs parents. Nul doute que les enfants ne doivent obéissance aux auteurs de leurs jours dans ce qui regarde leur éducation et le bon ordre de la famille. Mais, dans le choix d'un état de vie, c'est à Dieu qu'ils doivent obéir en embrassant l'état auquel Dieu les appelle. A toutes les tentatives des parents pour imposer leur volonté, les enfants doivent répondre comme au-

1. *Theol. moral.* l. 4. n. 77.

trefois les apôtres aux princes des juifs : *Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu* <sup>1</sup> !

Saint Thomas <sup>2</sup> enseigne expressément que, dans le choix d'un état, les enfants ne sont pas tenus d'obéir à leurs parents. S'agit-il de vie religieuse, les enfants, d'après le saint docteur, ne sont pas même obligés de prendre conseil de leurs parents ; « car, dit-il, c'est alors que nous trouvons dans nos proches, préoccupés de leurs intérêts personnels, non plus des amis, mais des ennemis, selon la parole de Notre-Seigneur : *L'homme trouve ses ennemis dans sa propre maison* <sup>3</sup>. Oui, des ennemis cruels, disposés qu'ils sont à laisser leur enfant se perdre plutôt que de lui permettre d'aller hors de leur maison prendre la route du ciel. Aussi écoutez comme saint Bernard fait parler ce pauvre enfant : « Père inhumain, mère cruelle, quoi donc ! ma perte fait votre bonheur. Car vous aimez mieux m'entraîner avec vous dans l'abîme que de consentir à ce que j'aïlle, sans vous, acquérir le royaume des cieux <sup>4</sup>. » S'agit-il, au contraire, d'un fils dont l'élévation au sacerdoce pourra servir les intérêts de la famille, dès lors que ne font pas les parents pour le pousser en avant ! Tous les moyens sont

Les parents n'ont pas à décider de la vocation de leurs enfants.

1. Si justum est, in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicate. *Act. iv. 19.*

2. 2. 2. q. civ. a. 5.

3. Propinqui autem carnis, in hoc proposito, amici non sunt, sed potius inimici, juxta sententiam Domini : Inimici hominis, domestici ejus. *Contra retr. a. rel. c. 9.*

4. O durum patrem, o sævam matrem, quorum consolatio mors filii est ; qui me malunt perire cum eis, quam regnare sine eis ! *Epist. 111.*



bons, tous sont mis en œuvre : peu importe du reste que le fils ait ou non la vocation. Que si l'enfant, retenu par les remords de sa conscience, ne veut pas se laisser ordonner prêtre, quel tapage et quelles menaces de la part des parents ! « Non, s'écrie saint Bernard en parlant de ce père et de cette mère barbares, ce ne sont pas des parents, mais des assassins <sup>1</sup>. » Ah ! je le répète, pauvres parents et pauvres enfants ! Combien, dans la vallée de Josaphat, en verrons-nous qui se seront damnés par leur infidélité au sujet de la vocation ! Car, ainsi que nous le démontrerons plus loin, pour chaque âme le salut éternel dépend de la fidélité à la vocation divine.

Revenons à notre thèse : ni la noblesse du sang, ni la volonté des parents ne sont des signes de vocation sacerdotale, pas plus que les talents, ni même l'aptitude que l'on pourrait avoir pour les fonctions du ministère ; car, outre les talents, il faut la sainteté de la vie, jointe à la vocation divine. Quels sont donc les signes auxquels on reconnaît que Dieu appelle au sacerdoce ?

Signes  
de vocation :  
La pureté  
d'intention ;

Le premier signe, c'est la pureté d'intention. On ne doit entrer dans le sanctuaire que par la porte. Or il n'y a pas d'autre porte que Jésus-Christ. *C'est moi qui suis la porte des brebis... Si c'est par moi que quelqu'un entre, il sera sauvé*<sup>2</sup>. Complaisance envers les parents, projets de grandeur pour leur maison, vues intéressées de for-

1. Non parentes, sed peremptores.

2. Ego sum ostium ovium... Per me si quis introierit, salvabitur.  
Jo. x. 7.

tune et d'amour-propre, rien de tout cela n'est la porte : la volonté de servir Dieu uniquement pour le glorifier et pour sauver les âmes, voilà la vraie porte. « Si quelqu'un, dit un savant théologien, le continuateur de Tournely, se présente aux ordres sacrés sans la moindre vue désordonnée et avec le seul désir de s'employer au service de Dieu et au salut du prochain, celui-là, on peut croire que Dieu l'appelle <sup>1</sup>. » « Par contre, ajoute un autre théologien, est-ce l'ambition ou la cupidité qui vous pousse? aspirez-vous aux honneurs? Alors ce n'est pas Dieu qui vous appelle, mais le démon qui vous tente <sup>2</sup>. » Que deviennent ceux qui apportent à l'ordination de si indignes projets? « Quiconque, répond saint Anselme, entre de lui-même et recherche sa propre satisfaction, celui-là s'attribue injustement les dons de Dieu : aussi reçoit-il non pas la bénédiction, mais la malédiction <sup>3</sup>. »

Le second signe, c'est l'aptitude pour les fonctions sacerdotales, et par conséquent les talents et la science. Docteurs du peuple chrétien, c'est aux prêtres à lui enseigner la loi de Dieu. *Les lèvres du prêtre garderont la science et c'est de sa bouche que l'on recherchera la loi* <sup>4</sup>. « Les mé-

Les capacités  
convenables ;

1. Si enim aliquis, liber ab omni vitioso affectu, ad clerum, Deo deserviendi causa et salutis populi gratia solum, se conferat, vocari a Deo præsumitur. *De Ord.* q. 4. a. 4.

2. Ambitione duceris, vel avaritia? inhiis honori? Non te vocat Deus, sed diabolus tentat. *Hall.* p. 1. s. 3. c. 2. § 4.

3. Qui enim se ingerit et propriam gloriam quærit, gratiæ Dei rapinam facit; et ideo non accipit benedictionem, sed maledictionem. *In Heb. V.*

4. Labia enim Sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus. *Mal.* II. 7.

decins ignorants, dit Sidoine Apollinaire, font de nombreuses victimes<sup>1</sup>. » Un prêtre ignorant, et surtout un confesseur, qui débite de fausses doctrines et dirige de travers, perdra beaucoup d'âmes ; en effet, par cela même qu'il est prêtre, il obtient facilement créance. De là cette sentence d'Yves de Chartres : « Personne ne doit être élevé aux ordres sacrés, qu'après avoir donné des preuves suffisantes de bonne conduite et de science<sup>2</sup>. »

Et une vraie  
science  
ecclésiastique.

Or le prêtre ne doit pas seulement connaître les rubriques du missel afin de célébrer convenablement la messe, il doit en outre savoir les choses principales qui regardent le sacrement de pénitence. A la vérité, les ecclésiastiques ne sont pas tous obligés d'entendre les confessions, excepté dans le cas où les fidèles de leur localité, ainsi que nous l'avons établi plus haut, souffriraient vraiment du manque de confesseurs. Néanmoins il n'y a pas de prêtre qui ne doive au moins savoir les choses dont la connaissance est ordinairement requise pour entendre la confession des mourants, c'est-à-dire : dans quelles circonstances tout prêtre a la faculté d'absoudre ; quand et comment il doit donner aux malades l'absolution, soit absolue, soit conditionnelle ; ce qu'il doit exiger de ceux qui se trouvent sous le coup de quelque censure. Quant à la théologie morale, il doit pour le moins en connaître les principes généraux.

1. Medici parum docti multos occidunt. *Lib.* 2. ep. 12.

2. Nulli ad Ordines sacros sunt promovendi, nisi quos vita et doctrina idoneos probat.

Le troisième signe de vocation sacerdotale, c'est la sainteté de la vie.

La sainteté  
de la vie :

En conséquence il faut tout d'abord que l'ordinand ait mené une vie innocente et pure. Celui qui se présente au sacerdoce doit être exempt de tout vice, selon ce que mande l'Apôtre à son disciple Tite : *Je t'ai laissé en l'île de Crète, afin que tu constitues des prêtres dans chaque ville, ainsi que je te l'ai prescrit. Si donc quelqu'un est sans reproche, choisis-le*<sup>1</sup>. Anciennement quiconque avait commis un péché mortel devenait par le fait même incapable de recevoir le sacerdoce, et le 1<sup>er</sup> concile de Nicée porta un décret en vertu duquel « on ne pouvait plus, après la confession publique des péchés, entrer dans l'ordre ecclésiastique<sup>2</sup>. » Sur quoi saint Jérôme remarque qu'il ne suffit pas de n'être coupable d'aucun péché à l'époque de l'ordination ; « mais il faut, dit le saint docteur, que, depuis le jour de son baptême, l'ordinand ne se soit chargé la conscience d'aucun péché<sup>3</sup>. » Il est vrai que, dans la suite, l'Église relâcha de la rigueur de cette discipline ; mais toujours il fut nécessaire qu'avant de recevoir les ordres majeurs, on consacrat un temps considérable à se purifier des péchés mortels dans lesquels on avait eu le malheur de tomber. C'est ce que nous lisons dans une lettre célèbre du pape Alexandre III à l'archevêque de Reims, au sujet

Exemption  
de tout vice,

1. Et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi : si quis sine crimine est... *Tit.* 1. 5.

2. Qui confessi sunt peccata, canon (ecclesiasticus ordo) non admittit. *Can.* 9.

3. Ex eo tempore quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur. *In Tit.* 1.

Au moins  
par une vraie  
conversion.

d'un diacre qui avait frappé un de ses confrères. Le pape décide que, si le coupable se repentait sincèrement de sa faute, il pourrait, après avoir reçu l'absolution et accompli sa pénitence, reprendre l'exercice de son ordre; en outre, il permet qu'on lui confère la prêtrise, mais à condition que sa vie ait d'abord été bien exemplaire. « Vous pourrez, dit Alexandre III, l'élever au sacerdoce quand il sera, par sa conduite, devenu un modèle de vertu <sup>1</sup>. » Celui donc qui se trouve encore retenu dans l'esclavage de quelque habitude vicieuse, ne peut, sans faute grave, recevoir aucun ordre sacré. « Je suis saisi d'horreur, disait saint Bernard, quand je pense d'où tu viens, où tu vas, et quelle courte pénitence tu as mise entre tes péchés et ton ordination. Cependant il est de toute rigueur que tu n'entreprennes pas de purifier la conscience des autres avant d'avoir purifié la tienne <sup>2</sup>. » Un ancien auteur, Gildas le Sage, parlant de ceux qui ont la témérité de venir, tout chargés encore de leurs mauvaises habitudes, pour recevoir l'ordination, s'écrie : « Ce n'est pas à la prêtrise qu'il faut les admettre, c'est au pilori qu'il faudrait les traîner <sup>3</sup>. » Concluons donc avec saint Isidore : « On ne doit pas élever au sacerdoce, c'est-à-dire au gouvernement de l'Église, ceux que le vice tient encore sous son joug <sup>4</sup>. »

1. Et si perfectæ vitæ et conversationis fuerit, eum in Presbyterum (poteris) ordinare. Cap. 1. *De Diacono. Qui cler.*

2. Horreo considerans unde, quo vocaris, præsertim cum nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus. Et quidem rectus ordo requirit ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. *Epist.* 8.

3. Multo digniores erant ad catastam pœnalem, quam ad sacerdotium trahi. *Cast. in eccl. ord.*

4. Non sunt promovendi ad regimen Ecclesiæ, qui adhuc vitiis subjacent. *Sent.* l. 3. c. 34.

Celui qui se prépare à monter les degrés de l'autel ne doit pas seulement être sans péché, il lui faut en outre ce qu'on appelle la bonté positive, de telle sorte qu'appliqué déjà à l'œuvre de sa perfection, il ait acquis un certain degré de vertu. Dans une dissertation de notre *Théologie morale* <sup>1</sup>, nous avons suffisamment prouvé la doctrine suivante, commune parmi les théologiens, au sujet des ordinands qui vivraient dans l'habitude du péché : pour la réception d'un ordre sacré, il ne suffit pas d'être en état de recevoir le sacrement de pénitence, mais il faut de plus avoir les dispositions exigées par le sacrement de l'ordre. A leur défaut, l'ordinand n'est en état de recevoir ni l'un ni l'autre sacrement, et l'absolution ne servirait qu'à charger d'un péché mortel d'abord celui qui la recevrait en vue d'une ordination à laquelle le manque de dispositions lui interdit de prendre part, ensuite le confesseur qui se permettrait de donner pareille absolution. En effet, pour le pénitent qui prétend se faire ordonner, être sorti de l'état du péché ne suffit point : il doit en outre avoir cette bonté positive nécessaire aux ministres des autels, comme nous l'avons déjà dit avec le pape Alexandre III, défendant d'admettre à l'ordination quiconque ne s'est pas montré dans toute sa conduite un modèle de vertu <sup>2</sup>. Par où nous voyons que l'absolution suffit sans doute pour exercer l'ordre une fois reçu, mais nullement pour en recevoir un nouveau. C'est également ce que saint Thomas enseigne en ces ter-

1. *Theol. mor.* l. 6. n. 63 et s.

2. Si perfectæ vitæ et conversationis fuerit.

mes : « La sainteté est requise pour la réception des ordres sacrés, et il ne faut placer le sublime fardeau du sacerdoce que sur des murailles déjà séchées par la sainteté, c'est-à-dire débarrassées des humeurs malignes du péché <sup>1</sup>. » Saint Denys l'Aréopagite avait déjà dit dans le même sens : « Que personne n'ait l'audace de se proposer aux autres comme leur guide dans les choses de Dieu, si d'abord et de tout son pouvoir il ne s'est transformé en Dieu au point de lui ressembler parfaitement <sup>2</sup>. » Saint Thomas en donne deux raisons, dont voici la première : « Puisque l'ordinand s'élève en dignité par-dessus les séculiers, il doit les surpasser en sainteté. Car, pour remplir dignement les fonctions du ministère, ce n'est pas une vertu quelconque qu'il faut, mais une vertu excellente. De même donc qu'en recevant les ordres on devient supérieur à tous les fidèles, ainsi faut-il soutenir la supériorité de l'ordre par celle de la sainteté. Aussi les ordinands doivent-ils au préalable avoir acquis assez de sainteté pour être dignes d'entrer dans la milice du Christ <sup>3</sup>. » La seconde raison se tire des sublimes fonctions que l'ordinand devra remplir à l'autel, et pour lesquelles il faut une sainteté supérieure à celle que requiert

Solides,

1. Ordines sacri præexigunt sanctitatem ; unde pondus Ordinum imponendum est parietibus jam per sanctitatem desiccatis, id est, ab humore vitiorum. 2. 2. q. CLXXXIX. a. 1.

2. In divino omni non audendum alijs ducem fieri, nisi secundum omnem habitum suum factus sit deiformissimus et Deo simillimus. *De Eccl. Hier.* c. 3.

3. Ad idoneam executionem ordinum, non sufficit bonitas qualicumque, sed requiritur bonitas excellens, ut, sicut illi qui Ordinem suscipiunt super plebem constituuntur gradu Ordinis, ita et superiores sint merito sanctitatis ; et ideo præexigitur gratia quæ sufficiat ad hoc, quod digne connumerentur in plebe Christi. *Suppl.* q. xxxv. a. 1.

l'état religieux. « Par le sacrement de l'ordre, dit le saint docteur, l'homme se trouve investi des plus augustes fonctions, tellement qu'il devient à l'autel l'instrument du Christ lui-même : aussi doit-il y monter avec une sainteté bien supérieure à celle qu'exige l'état religieux <sup>1</sup>. »

L'Apôtre défend en conséquence d'ordonner des *néophytes* <sup>2</sup>, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Thomas sur cette expression de l'Épître à Timothée, « ceux qui sont peu avancés non seulement en âge, mais encore dans les voies de la perfection <sup>3</sup>. » « Sachent donc les évêques, conclut le concile de Trente, que nul ne doit recevoir de leurs mains les ordres sacrés, à moins de s'en montrer digne par sa conduite pleine d'une sage maturité <sup>4</sup>, » selon cet oracle de la sainte Écriture : *La vraie vieillesse, c'est une vie sans tache* <sup>5</sup>. Et saint Thomas ajoute : « Ce n'est pas une connaissance telle quelle, mais une connaissance certaine, que l'évêque doit avoir des bonnes dispositions de l'ordinand <sup>6</sup>, » spécialement pour ce qui regarde la chasteté. « On ne doit admettre personne au ministère des autels, dit saint Grégoire, à moins de s'être auparavant assuré de sa parfaite

Parfaites.

1. Quia per sacrum Ordinem aliquis deputatur ad dignissima ministeria, quibus ipsi Christo servitur in Sacramento altaris; ad quod requiritur major sanctitas interior, quam requirat etiam religionis status. 2. 2. q. CLXXXIV. a. 8.

2. *1 Tim.* III. 6.

3. Qui non solum ætate neophyti, sed et qui neophyti sunt perfectione.

4. Sciant Episcopi debere ad hos (sacros) Ordines assumi dignos dumtaxat, et quorum probata vita senectus sit. *Sess.* 23. cap. 12.

5. *Ætas senectutis, vita immaculata. Sap.* IV. 9.

6. Sed etiam habeatur certitudo de qualitate promovendorum. *Suppl.* q. XXXVI. a. 4.



chasteté<sup>1</sup>. » Et afin qu'on ne se contente pas d'une épreuve de courte durée, le saint ajoute: « De crainte qu'une fois ordonnés, les clercs ne fassent naufrage, il faut que durant plusieurs années on les surveille de près, surtout pour ce qui concerne la chasteté<sup>2</sup>. »

Supérieurs  
et confesseurs  
des  
ordinands.

Qu'on juge donc quel compte devront rendre à Dieu ces curés qui, après avoir vu certains ordinands négliger les sacrements et mener une vie plutôt scandaleuse qu'édifiante, leur délivrent néanmoins des certificats dans lesquels ils les déclarent fidèles à fréquenter les sacrements et d'une conduite exemplaire. Vainement allégueraient-ils la charité, de pareils témoignages vont directement contre la charité due à Dieu et à l'Église: dès lors ceux qui osent les délivrer se rendent participants de tous les péchés que commettront ces malheureux jeunes gens, car les évêques se fient aux attestations des curés et se trouvent induits en erreur. Que le curé ne se fie pas non plus au témoignage d'autrui: le certificat qu'il délivre ne doit contenir que des choses parfaitement certaines, de telle sorte qu'on sache bien si le clerc a réellement mené une vie exemplaire et s'il a fréquenté les sacrements. Enfin, quant au confesseur de pareils ordinands, de même que l'évêque ne peut pas ordonner un sujet dont la chasteté n'offre pas de sérieuses garanties, ainsi le confesseur, avant de laisser ordonner son

1. Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. *Lib. 1. ep. 42.*

2. Ne unquam ii qui ordinati sunt, pereant, prius aspiaciatur si vita eorum continens ab annis plurimis fuit. *Lib. 3. ep. 26.*

pénitent dont la vie ne fut pas toujours chaste, doit avoir acquis la certitude morale que la mauvaise habitude est entièrement déracinée et qu'à la place du vice règne la vertu de chasteté.

### III.

#### LE PRÊTRE SANS VOCATION.

Il suit de là qu'on ne saurait excuser de péché mortel celui qui, n'ayant pas ces signes de vocation, s'engagerait dans les ordres sacrés. C'est le sentiment d'un grand nombre de théologiens, tels qu'Habert<sup>1</sup>, Noël Alexandre<sup>2</sup>, Juénin<sup>3</sup>, le continuateur de Tournely<sup>4</sup>. Longtemps auparavant, à propos de Coré, Dathan et Abiron, si sévèrement punis par Dieu pour s'être d'eux-mêmes attribué les fonctions sacerdotales, saint Augustin avait dit : « Dieu les frappa pour donner un exemple et détourner ainsi qui que ce soit d'oser jamais, sans vocation, usurper une charge sacrée. Oui, voilà le châtement réservé à ceux qui ne craignent pas de s'attribuer les fonctions d'évêque ou de prêtre ou de diacre<sup>5</sup>. » La raison en est qu'on doit regarder comme un péché mortel cette audace à franchir ainsi le seuil du sanctuaire; attendu qu'entré sans vocation divine, on n'aura

Sans vocation  
on est  
privé des grâces  
d'état,

1. *De Ord.* p. 3. cap. 1. § 2.

2. *De Sac. ord.*

3. *Disp.* 8. q. 7. cap. 1.

4. *De obligat. cler.* tom. 3. cap. 1. a. 1. conc. 3.

5. *Condemnati sunt ut daretur exemplum, ne quis non sibi a Deo datum munus pontificatus invaderet... Hoc patiuntur quicumque se in episcopatus, aut presbyteratus, aut diaconatus, officium conantur ingerere. Serm.* 30. E. B. app.

pas les grâces d'état, c'est-à-dire ces grâces de choix dont on peut à la rigueur se passer pour faire son devoir, mais sans lesquelles on ne le fera qu'avec beaucoup de peine ; « et, ainsi que s'exprime Habert, ce prêtre aura les plus grandes difficultés à faire son salut, car il ne sera dans le corps de l'Église que comme un membre hors de sa place, et il fonctionnera d'une manière aussi pénible qu'anormale<sup>1</sup>. »

En danger  
de se perdre,

Quel danger par conséquent ne court-il pas de se damner ! « Celui qui, de lui-même et sans s'inquiéter s'il a ou non la vocation, s'ingère dans le sacerdoce, nul doute qu'il ne mette en grand danger son salut éternel, dit l'évêque Abelly ; car il commet contre le Saint-Esprit ce péché dont l'Évangile affirme que le pardon s'en obtient à peine ou fort rarement<sup>2</sup>. »

Le Seigneur lui-même se déclare irrité contre ceux qui, de leur propre autorité et sans vocation du ciel, s'adjugent les fonctions ecclésiastiques. *Ils ont régné par eux-mêmes et non par moi : aussi ai-je allumé ma fureur contre eux*<sup>3</sup>. « C'est par eux-mêmes qu'ils règnent, remarque ici saint Grégoire, et nullement par la volonté du Chef su-

1. Non sine magnis difficultatibus poterit salutis suæ consulere. manebitque in corpore Ecclesiæ velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægre admodum et cum deformitate. *De Ord.* p. 3. c. 1. § 2.

2. Qui, sciens et volens, nulla divinæ vocationis habita ratione, sese in sacerdotium intruderet, haud dubie seipsum in apertissimum salutis discrimen injiceret, peccando scilicet in Spiritum sanctum ; quod quidem peccatum vix aut rarissime dimitti ex Evangelio discimus. *Sac. chr.* p. 1. c. 4.

3. Ipsi regnaverunt, et non ex me... ; iratus est furor meus in eos. *Os.* VIII. 4.

prême. La vocation divine leur fait donc entièrement défaut, et ils n'ont suivi que l'ardeur d'une vile cupidité, non certes pour accepter, mais pour usurper cette sublime dignité<sup>1</sup>. » Il en est qui n'épargnent rien, fatigues, démarches, intrigues, prières, pour se faire ordonner, mais sans nulle vocation et par des vues intéressées. Aussi malheur à eux ! Oui, s'écrie le Seigneur par la bouche d'Isaïe, *malheur à vous, fils déserteurs ! de ce que vous formez des desseins et non pas par moi*<sup>2</sup>. Au jour du jugement ils voudront être récompensés ; mais Jésus-Christ les chassera de devant sa face. *Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, alors que nous prêchions et que nous instruissions ? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom, alors que nous remettons les péchés ? n'avons-nous pas opéré des prodiges en votre nom, alors que nous reprenions les vices, que nous vidions les différends, que nous ramenions les égarés ? Je leur répondrai hautement : Je ne vous ai jamais connus : retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité*<sup>3</sup>.

Que les prêtres sans vocation soient cependant des ouvriers et des ministres de Dieu, il n'y a pas

Inutilité  
de ses travaux.

1. Ex se, et non ex arbitrio Summi Rectoris, regnant; nequaquam divinitus vocati, sed sua cupidine accensi, culmen regiminis rapiunt potius quam assequuntur. *Past.* p. 1. c. 1.

2. Væ, filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me ! *Is.* xxx. 1.

3. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus (prædicando, docendo), et in nomine tuo dæmonia ejecimus (absolvendo pœnitentes), et in nomine tuo virtutes multas fecimus (corrigendo, lites componendo, errantes reducendo) ? — Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos ; discedite a me, qui operamini iniquitatem. *Matth.* vii. 22-23.

de doute, attendu que ceux-là ont aussi reçu le caractère sacerdotal; mais ils ne l'ont que par une indigne rapine, et ils ne sont que des ministres d'iniquité, car ils ont, d'eux-mêmes et sans nulle vocation, pénétré dans le bercail. « Vous n'avez pas reçu les clefs, mais vous les avez enlevées, leur dit saint Bernard: aussi le Seigneur se plaint-il de vous: *Ils ont régné par eux-mêmes, et non par moi*<sup>1</sup>. » Ces malheureux se donneront beaucoup de peine; mais Dieu ne les récompensera pas, et même il les punira, car ils n'ont pas passé par la vraie porte pour entrer dans le sanctuaire. *Le travail des insensés les affligera, eux qui ne savent pas aller à la ville par le vrai chemin*<sup>2</sup>. « L'Église, dit saint Léon, ne reconnaît pour ses ministres que ceux dont le Seigneur a fait choix, et que l'Esprit-Saint, en les comblant de ses grâces, a rendus dignes d'exercer le sacré ministère<sup>3</sup>. » Quant à ceux qui n'ont pas la vocation divine, l'Église les repousse, car ceux-là ne la servent pas, ils ne font que lui nuire, et, au lieu de l'édifier, ils la désolent et la détruisent; « bien plus, ce sont, d'après saint Pierre Damien, les pires ennemis de l'Église<sup>4</sup>. » *Ceux que le Seigneur aura choisis, s'approcheront de lui*<sup>5</sup>. De même donc que Dieu fait bon accueil à ceux qu'il s'est choisis pour ses ministres, ainsi rejette-t-il ceux qu'il n'a

1. Tollitis, non accipitis claves; de quibus Dominus queritur: Ipsi regnaverunt, et non ex me. *De Conv. ad cler.* c. 19.

2. Labor stultorum affliget eos, qui nesciunt in urbem pergere. *Eccl.* x. 15.

3. Eos Ecclesia accipit, quos Spiritus sanctus præparavit..., et dignatio cœlestis gratiæ gignit. *In die ass. suæ.* s. 2.

4. Nemo deterius Ecclesiam lædit. *Cont. cler. aul.* c. 3.

5. Quos elegerit (Dominus), appropinquabunt ei. *Num.* xvi. 15.

pas appelés. C'est pourquoi saint Éphrem regarde comme voué à l'enfer quiconque, sans vocation, oserait se faire ordonner prêtre. « Je m'épouvante, dit-il, quand je vois certains insensés mettre tout en œuvre pour s'emparer audacieusement de la dignité sacerdotale. Ignorants et misérables qu'ils sont, la grâce de Jésus-Christ ne les appelait pas : aussi quel sera leur partage au dernier jour, sinon les flammes et une mort éternelle <sup>1</sup> ? » « Ah ! s'écrie également Pierre de Blois, quelle ruine se prépare l'audacieux qui fait du sacrifice un sacrilège, et de la vie un instrument de mort <sup>2</sup> ! » Si quelqu'un n'est pas dans sa vocation, il court un bien plus grand risque de se perdre que celui qui transgresserait, fût-ce même plusieurs préceptes particuliers ; car celui-ci pourrait revenir sur ses pas et reprendre le bon chemin, mais celui qui se trouve hors de sa vocation est toujours en mauvaise voie : aussi plus il avance, plus il s'éloigne de sa patrie, et on peut lui appliquer le mot de saint Augustin : « Tu cours bien, mais hors de la route <sup>3</sup>. »

### CONCLUSION.

#### IMPORTANCE DÉCISIVE DE LA VOCATION.

Il faut tenir pour certain que, dans la question de notre salut éternel, rien n'est important comme d'embrasser l'état auquel Dieu nous a destinés.

De la vocation  
dépend  
la prédestination

1. *Obstupesco ad ea quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui temere se conantur ingerere ad munus Sacerdotii assumendum, licet non adsciti a gratia Christi : ignorantes, miseri, quod ignem et mortem sibi accumularent. Or. de Sacerd.*

2. *Quam perditus est, qui sacrificium in sacrilegium, qui vitam convertit in mortem! Ep. ad rich. lond.*

3. *Bene curris, sed extra viam.*

« De la vocation, dit saint Grégoire, dépend l'éternité<sup>1</sup>. « En voici la raison évidente : Dieu, dans l'ordre de sa providence, assigne à chaque homme un certain état de vie, et c'est sur l'état de vie ou la vocation de chacun, qu'il se règle ensuite pour faire la distribution de ses grâces et de ses secours, selon cette parole de saint Cyprien : « Dans la distribution de ses grâces, le Saint-Esprit tient compte de ses plans, et non de nos caprices<sup>2</sup>. » L'apôtre saint Paul ne décrit pas autrement l'ordre de la prédestination pour chacun de nous : *Ceux que Dieu a prédestinés, il les a appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés ; et ceux-là, il les a glorifiés*<sup>3</sup>. Il y a donc tout d'abord la vocation, puis la justification ; après la justification vient la glorification, c'est-à-dire l'acquisition de la vie éternelle : par conséquent celui qui est infidèle à la vocation divine ne sera ni justifié ni glorifié. C'est pourquoi le père de Grenade, parlant de la vocation, avait raison de l'appeler la maîtresse-roue de toute la vie : de même en effet que dans une montre on ne peut porter atteinte à la maîtresse-roue sans déranger tout le mécanisme, de même, dit saint Grégoire de Nazianze, si quelqu'un se met hors de sa vocation, il s'égaré pour toute sa vie ; car, sur cette route où Dieu ne le veut pas, il se trouvera privé de ces secours qui aident tant à vivre chrétiennement.

1. A vocatione pendet æternitas.

2. Ordine suo, non nostro arbitrio, Sancti Spiritus virtus ministratur. *De Sing. cler.*

3. Quos prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et ustificavit ; quos autem justificavit, illos et glorificavit. *Rom. viii. 30.*

*Chacun reçoit son don particulier*, dit saint Paul, *l'un d'une manière, et l'autre de l'autre* <sup>1</sup>, c'est-à-dire, suivant l'explication de saint Thomas et des autres interprètes, que chacun reçoit les grâces nécessaires pour accomplir les devoirs de l'état auquel le Seigneur l'a appelé. « Dieu, dit le Docteur angélique, donne à chaque homme non seulement certaines aptitudes, mais encore tout ce qu'il faut pour les mettre en exercice <sup>2</sup>. » Il dit également : « Dieu ne destine pas les hommes à tel ou tel état sans les douer en même temps et les préparer de manière à les rendre capables de remplir leur vocation ; car, dit saint Paul, *notre suffisance vient de Dieu, qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance* <sup>3</sup>. » Il n'y a donc personne qui ne soit en état de remplir les fonctions que Dieu lui confie ; par contre, personne ne sera jamais apte aux fonctions pour lesquelles Dieu ne l'a pas choisi. Le pied, qui nous a été donné pour marcher, n'est certainement pas capable de voir, et l'œil, qui existe pour voir, ne peut entendre. Cela étant, sera-t-il jamais apte à remplir ses obligations de prêtre, celui dont Dieu ne voulait pas faire un prêtre ?

Et les  
secours divins,

C'est au Seigneur qu'il appartient de choisir les ouvriers chargés de travailler à sa vigne. *Moi-*

Surtout  
pour les prêtres.

1. Unusquisque proprium donum habet ex Deo: alius quidem sic, alius vero sic. *I Cor.* vii. 7.

2. Cuicumque datur potentia aliqua divinitus, dantur etiam ea per quæ executio illius potentia possit congrue fieri. *Suppl.* q. xxxv. a. 1.

3. Illos quos Deus ad aliquid eligit, ita præparat et disponit, ut, ad id ad quod eliguntur, inveniantur idonei, secundum illud: *Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti.* P. 3. q. xxvii. a. 1.



*même je vous ai choisis, et je vous ai établis pour que vous alliez et que vous rapportiez du fruit*<sup>1</sup>. Aussi le divin Rédempteur ne dit-il pas : Priez les hommes d'aller faire la moisson, mais : *Priez le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers pour la faire*<sup>2</sup>. Il dit encore : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*<sup>3</sup>.

Lorsque Dieu donne la vocation, Dieu donne aussi son secours. « Celui qui m'a confié ce poste d'honneur, dit saint Léon, fera que j'en remplisse les devoirs ; et, dans cette dignité qu'il m'a imposée, il me soutiendra de sa force<sup>4</sup>. » Telle est précisément la promesse faite par Jésus-Christ : *Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé ; et il entrera, et il sortira, et il trouvera des pâturages*<sup>5</sup>. *Il entrera*, c'est-à-dire qu'un prêtre réellement appelé par Dieu réussira dans toutes ses entreprises, de telle sorte qu'il évitera le péché et s'enrichira de mérites ; *et il sortira* : ni les tentations ni les occasions dangereuses ne lui feront défaut, mais avec l'aide de Dieu il s'en tirera sain et sauf ; *et il trouvera des pâturages* : grâce aux secours particuliers qu'il recevra d'en haut pour toutes les fonctions de son ministère, il ne fera que croître en ferveur, car il se trouve au poste que Dieu lui a assigné.

1. Ego elegi vos, et posui vos, ut eatis et fructum afferatis. *Jo. xv. 16.*

2. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. *Luc. x. 2.*

3. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Jo. xx. 21.*

4. Qui mihi honoris est auctor, ipse mihi fiet administrationum adjutor; dabit virtutem, qui contulit dignitatem. *In die ass. suæ. s. 1.*

5. Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur; et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet. *Jo. x. 9.*

Aussi pourra-t-il s'écrier en toute confiance : *Le Seigneur me conduit, et rien ne me manquera. Il m'a placé dans de bons pâturages*<sup>1</sup>. Quant à ces intrus qui n'ont pas reçu mission du ciel pour travailler dans l'Église, ils seront abandonnés de Dieu, et ils n'auront éternellement en partage que la honte et la misère. *Ce n'est pas moi*, dit le Seigneur dans Jérémie, *qui envoyais ces prophètes, mais ils couraient d'eux-mêmes*<sup>2</sup>. *A cause de cela*, ajoute le Seigneur, *voilà que moi-même, vous saisissant comme un fardeau, je vous enlèverai et je vous abandonnerai ; et je vous livrerai à un opprobre éternel, et à une ignominie éternelle qui ne sera jamais effacée par l'oubli*<sup>3</sup>.

« Pour qu'un homme s'élève jusqu'à la sublimité du sacerdoce, dit saint Thomas, il faut que la puissance divine le soulève et le transporte au-dessus des choses humaines<sup>4</sup>, » car il s'agit pour lui de devenir le sanctificateur des peuples et le vicaire de Jésus-Christ. Mais quiconque prétend s'élever par lui-même à cette insigne dignité, voici, d'après le Sage, le sort qui l'attend : *Tel a paru insensé, après avoir été mis dans un rang sublime*<sup>5</sup>. Peut-être, en restant dans le monde, aurait-il été un laïque vertueux ; mais, devenu prêtre sans vocation, loin d'être utile à l'Église,

1. Dominus regit me, et nihil mihi deerit ; in loco pascuæ ibi me collocavit. *Ps.* xxiii. 1.

2. Non mittebam prophetas, et ipsi currebant. *Jer.* xxiii. 21.

3. Propterea, ecce ego tollam vos portans, et derelinquam vos..., et dabo vos in opprobrium sempiternum, et in ignominiam æternam, quæ nunquam oblivione delebitur. *Jer.* xxiii. 39-40.

4. Ut divina virtute evehatur, et transmittatur supra naturalem rerum ordinem. *HABERT. De Ord.* p. 3. c. 1. § 2.

5. Stultus apparuit, postquam elevatus est in sublime. *Prov.* xxx. 32.

il lui fera grand tort, et, comme s'exprime le catéchisme du concile de Trente, « ces sortes de ministres sont pour l'Église de Dieu le plus grave embarras et le plus terrible fléau<sup>1</sup>. » En effet, quel bien voulez-vous que fasse un homme entré dans le sanctuaire sans vocation ? « Il est impossible, s'écrie saint Léon, qu'une œuvre si mal commencée finisse bien<sup>2</sup>. » Saint Laurent Justinien dit également : « Quel fruit, je vous le demande, quel fruit peut-il sortir d'une racine corrompue<sup>3</sup> ? » Jésus-Christ lui-même déclare que *toute plantation sera arrachée, si le Père céleste ne l'a point plantée*<sup>4</sup>. « Sans doute, conclut Pierre de Blois, le Seigneur laisse librement aller au sacerdoce ceux mêmes qu'il n'y appelle pas ; mais c'est là un châtiment, et non une grâce : quand un arbre n'a pas poussé de profondes racines et se trouve exposé au vent, facilement il sera renversé, puis on le jettera dans le feu<sup>5</sup>. » Quand on n'entre pas dans le sanctuaire par la volonté de Dieu, ce n'est pas non plus selon la volonté de Dieu qu'on se conduira, et, au lieu de procurer le salut des âmes, on ne procurera que leur ruine et leur mort. « Celui qui n'est pas entré légitimement, dit saint Bernard, comment se conduira-t-il, sinon en traître et en ennemi de Jésus-Christ ?

1. Hujusmodi hominum genere nihil infelicius, nihil Ecclesiæ Dei calamitosius esse potest. P. 2. c. 7. q. 3.

2. Difficile est ut bono peragantur exitu, quæ malo sunt inchoata principio. *Epist.* 87.

3. Qualem, oro, fructum potest producerè corrupta radix ? *De Compunct.*

4. Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur. *Matth.* xv. 13.

5. Ira est, non gratia, cum quis ponitur super ventum, nullas habens radices in soliditate virtutum. *De inst. ep.* c. 3.

Il fera ce qu'il est venu faire, c'est-à-dire des vic-  
times et des ruines <sup>1</sup>. » Voilà du reste ce que Jésus-  
Christ lui-même a dit : *Celui qui n'entre pas par  
la porte est un voleur et un larron. Le voleur ne  
vient que pour voler, égorger et détruire* <sup>2</sup>.

Mais, dira-t-on, s'il faut, pour recevoir la prê-  
trise, tous les signes de vocation énumérés et détaillés plus haut, les prêtres vont faire défaut dans l'Église, et les fidèles manqueront de secours ! — Pas d'exception.  
A cela le IV<sup>e</sup> concile de Latran répond par ces paroles : « Il vaut beaucoup mieux conférer le sacerdoce à un petit nombre de clercs vertueux, que d'avoir un grand nombre de mauvais prêtres <sup>3</sup>. »  
« Dieu, ajoute saint Thomas, n'abandonnera jamais son Église au point de la laisser manquer de ministres capables de venir en aide à son peuple <sup>4</sup>. » « Aussi bien, dit saint Léon, confier à de mauvais prêtres le soin des âmes, c'est vouloir non pas les sauver, mais les perdre <sup>5</sup>. »

Que doit donc faire le prêtre ordonné sans vocation ? Ne lui reste-t-il qu'à se tenir pour damné et à se désespérer ? nullement. A cette question que se pose également saint Grégoire : « Je suis prêtre sans vocation : que faire maintenant ? gémir <sup>6</sup>, »

Ce que doit faire un prêtre ordonné sans vocation.

1. Qui non fideliter introivit, quidni infideliter agat et contra Christum ? faciet ad quod venit, ut mactet utique et disperdat. *De Vita cler.* c. 7.

2. Qui non intrat per ostium..., ille fur est et latro. — Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. *Jo.* x. 1. 10.

3. Satius est maxime in ordinatione Sacerdotum paucos bonos quam multos malos habere. *Cap.* 27.

4. Deus nunquam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis. *Suppl.* xxxvi. a. 4.

5. Non est hoc consulere populis, sed nocere. *Epist.* 87.

6. Sacerdos sum non vocatus ; quid faciendum ? Ingemiscendum.

répond-il. Voici donc ce que doit faire ce prêtre s'il veut se sauver : il doit gémir, il doit, à force de larmes et de pénitences, apaiser Dieu et obtenir le pardon de l'énorme péché dont il s'est rendu coupable en entrant sans vocation dans le sanctuaire. De plus, il doit maintenant acquérir cette sainteté sans laquelle il n'aurait pas dû recevoir la prêtrise. « Oui, dit saint Bernard, puisque la sainteté n'existait pas avant, qu'au moins elle vienne après l'ordination <sup>1</sup>. » « Par conséquent, ajoute-t-il, que désormais tout soit saint, et votre vie et vos œuvres <sup>2</sup>. » Qu'il ait donc une autre conduite, d'autres relations, d'autres occupations. Si la science lui manque, il doit étudier ; s'il perdait auparavant son temps en des entretiens et des amusements mondains, il doit s'adonner au recueillement, à l'oraison, à la lecture spirituelle, à la visite des églises. Mais il lui faudra pour cela se faire violence. Car, ainsi que nous l'avons déjà dit, entré sans vocation dans le corps ecclésiastique, il est, à la vérité, devenu un de ses membres, mais un membre disloqué et hors de sa place ; il ne peut dès lors parvenir au salut qu'avec beaucoup d'efforts et de peine.

Surtout  
qu'il prie.

On objectera : puisqu'il a été dit plus haut qu'en devenant prêtre sans vocation, on se prive des secours nécessaires pour remplir les obligations sacerdotales, comment ce prêtre, abandonné de la grâce, fera-t-il son devoir ? Qu'il prie, répondent Habert <sup>3</sup> et le continuateur de Tournely <sup>4</sup>, et par

1. Si vitæ sanctitas non præcessit, sequatur saltem.

2. Bonas fac de cætero vias tuas et studia tua. *Epist.* 27.

3. *De Ord.* p. 3. c. 1. § 2.

4. *De Oblig. cler.* c. 1. a. 1. concl. 3.

la prière il obtiendra ce qu'il ne mérite pas. « Dieu, disent les théologiens, lui accordera par miséricorde ces mêmes secours qu'il donne en quelque sorte par justice aux vrais élus du sanctuaire <sup>1</sup>. » C'est aussi ce qu'enseigne le concile de Trente : « Dieu ne commande pas des choses impossibles ; mais, en vous donnant sa loi, il vous avertit de l'accomplir quand vous le pouvez et de prier quand vous ne le pouvez pas, et alors il vous aide à l'accomplir <sup>2</sup>. »

1. Deus tunc ex misericordia ea homini largitur auxilia, quæ legitime vocatis ex qualicumque justitia debet.

2. Deus impossibilia non jubet : sed jubendo monet, et facere quod possis et petere quod non possis ; et adjuvat ut possis. *Sess. 6. cap. 11.*



I.  
SELVA.

---

SECONDE PARTIE.

INSTRUCTIONS.

# PREMIÈRE INSTRUCTION.

## SUR LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

---

### I.

#### EXCELLENCE DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

*Tout prêtre est pris d'entre les hommes, et il est chargé des intérêts de Dieu, afin d'offrir pour les hommes des dons et des sacrifices d'expiation<sup>1</sup>.*

Ainsi, d'après l'apôtre saint Paul, offrir des sacrifices, telle est la fin pour laquelle Dieu donne les prêtres à son Église, et tel est, dans la loi de grâce, l'office propre des prêtres; car ils ont reçu le pouvoir de célébrer le plus auguste des sacrifices, sacrifice dont le corps et le sang du Fils de Dieu lui-même sont la matière, sacrifice par conséquent d'une grandeur, d'une perfection absolue, et dès lors si différent des sacrifices anciens, ombres et figures du nôtre, auquel ils empruntaient toute leur perfection. Des veaux et des boucs, voilà

La messe,  
supérieure à  
tous les sacrifices  
anciens,

1. Omnis namque Pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. *Heb.* v. 1.



quelles étaient les victimes anciennes ; notre victime à nous, c'est le Verbe éternel fait homme. Les sacrifices de l'ancienne loi n'avaient par eux-mêmes aucune efficacité : aussi l'Apôtre les appelle-t-il *de faibles et pauvres éléments*<sup>1</sup> ; le sacrifice de la loi nouvelle, au contraire, a la force d'obtenir, en faveur de ceux pour lesquels il s'offre, d'abord la rémission des peines temporelles dues aux péchés, ensuite, mais d'une manière médiate, l'augmentation de la grâce et l'abondance des secours divins.

L'action  
la plus sainte,

Jamais prêtre ne célébrera bien la messe, à moins d'en avoir compris l'excellence. Or, de même qu'entre toutes les œuvres opérées ici-bas par Jésus-Christ, la messe occupe le premier rang, ainsi, de toutes les actions, elle est la plus sainte qu'on puisse faire et la plus agréable à Dieu ; et cela parce qu'on y offre Jésus-Christ, victime d'une valeur infinie, et parce que le principal sacrificateur est ce même Jésus-Christ s'offrant par les mains du prêtre. « Le même Jésus-Christ qui s'offrit autrefois sur l'autel de la croix, dit le concile de Trente, s'offre ici par le ministère des prêtres<sup>2</sup>. » Saint Jean Chrysostome dit dans le même sens : « Quand vous assistez à la sainte messe, voyez non pas le prêtre, mais Jésus-Christ dont la main est invisiblement étendue sur le pain et le vin<sup>3</sup>. »

1. *Infirma et egena elementa. Gal. iv. 9.*

2. *Idem nunc offerens, sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit. Sess. 22. cap. 2.*

3. *Cum videris sacerdotem offerentem, ne ut sacerdotem esse putes, sed Christi manum invisibiliter extensam. Ad pop. Ant. hom. 60.*

Quels honneurs les anges n'ont-ils pas rendus à Dieu par leurs hommages, et les hommes par leurs vertus, leurs pénitences, leurs martyres et autres œuvres saintes ! Néanmoins Dieu n'en a pas reçu autant de gloire qu'il en reçoit par une seule messe. Car tous les honneurs que lui rendent les créatures sont bornés ; mais, au saint sacrifice, il reçoit un honneur infini, attendu qu'il y est honoré par une personne divine. Nous devons donc reconnaître que la messe est la plus sainte et la plus divine de toutes les actions, selon ce que dit le concile de Trente : « N'hésitons pas à le confesser, impossible que les fidèles serviteurs du Christ s'emploient à n'importe quelle œuvre dont la sainteté égale celle de ce redoutable mystère<sup>1</sup>. » Voilà bien l'œuvre la plus sainte et la plus agréable à Dieu, l'œuvre qui apaise le plus efficacement le Seigneur irrité contre les pécheurs, qui abat le plus victorieusement les forces de l'enfer, qui procure le plus de grâces aux hommes ici-bas et soulage le mieux les âmes du purgatoire ; l'œuvre, en un mot, à laquelle se rattache le salut du monde entier, comme le dit saint Odon, abbé de Cluny : « De toutes les faveurs accordées aux hommes ; celle-ci est la plus grande ; et c'est vraiment par le plus généreux élan de son amour que Dieu institua ce mystère sans lequel il n'y a pas de salut pour le monde<sup>2</sup>. » Timothée de Jérusalem attribue

La plus glorieuse  
à Dieu,

1. *Necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum a christifidelibus tractari posse, quam hoc tremendum mysterium. Sess. 22. Decr. de obs. in cel. M.*

2. *Hoc beneficium majus est inter omnia bona quæ hominibus concessa sunt, et hoc est quod Deus majori charitate mortalibus indulisit, quia in hoc mysterio salus mundi tota consistit. Collat. l. 2. cap. 28.*

même à la messe la conservation de l'univers. « C'est, dit-il, grâce à la messe que la terre subsiste<sup>1</sup> : » autrement il y a longtemps que les péchés des hommes en auraient provoqué la ruine.

La plus utile  
aux hommes ;

D'après saint Bonaventure, le Seigneur nous fait dans chaque messe une grâce qui ne le cède en rien à celle qu'il nous fit dans son incarnation. « Grande est la faveur que Dieu nous fit en prenant la nature humaine ; non moins grande, dit le saint docteur, non moins grande, semble-t-il, est la faveur qu'il nous fait en descendant chaque jour sur l'autel<sup>2</sup>. » Saint Augustin le proclame aussi dans cette exclamation célèbre : « Étonnante dignité des prêtres ! voilà qu'entre leurs mains, comme dans le sein de la Vierge, s'incarne le Fils de Dieu<sup>3</sup> ! » De plus, le sacrifice de l'autel n'étant que l'application et le renouvellement du sacrifice de la croix, une messe a la même efficacité que le sacrifice de la croix pour procurer aux hommes toutes sortes de biens et le salut éternel. « Dans chaque messe se retrouvent, dit saint Thomas, tous les mérites acquis par Jésus-Christ mourant sur le Calvaire<sup>4</sup>. » « Car tout ce qu'a produit la Passion de Notre-Seigneur, le sacrifice de l'autel le produit également<sup>5</sup>. » « Une messe qui se célèbre, dit pareil-

1. Per quam orbis terræ consistit. *Or. de proph. Sim.*

2. Non minus videtur facere Deus in hoc quod quotidie dignatur descendere de cœlo super altare, quam cum naturam humani generis assumpsit. *De Instit. Novit.* p. 1. c. 11.

3. O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus, velut in utero Virginis, Filius Dei incarnatur. Ap. MOLINA. *Instr. s. tr.* l. c. 5. § 2.

4. In qualibet Missa invenitur omnis fructus quem Christus operatus est in cruce. Apud J. HEROLT. *De Sanct.* s. 48.

5. Quidquid est effectus Dominicæ passionis, est effectus hujus sacramenti. *In Jo.* vi. lect. 6.

lement saint Jean Chrysostome, c'est autant que la mort du Christ sur la croix <sup>1</sup>. » L'Église elle-même le déclare en termes plus formels encore : « Chaque fois qu'on renouvelle la mémoire du sacrifice de la croix, chaque fois s'opère l'œuvre de la Rédemption <sup>2</sup>. » Car c'est le même Rédempteur qui s'offrit pour nous sur le Calvaire et qui s'offre sur l'autel, comme l'enseigne le concile de Trente : « Il n'y a qu'une seule et même hostie : celui qui s'offrit autrefois lui-même sur la croix, s'offre maintenant par le ministère des prêtres ; toute la différence est dans la manière <sup>3</sup>. »

Enfin l'Église ne possède rien de plus précieux ni de plus beau que la sainte messe, selon ce que disait le prophète Zacharie : *Qu'est-ce que le Seigneur a de bon et de beau, sinon le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges* <sup>4</sup> ? » En effet, d'une part la sainte messe seule nous donne Jésus-Christ en nous donnant le sacrement de l'autel ; d'autre part le Docteur angélique proclame cet auguste sacrement « la fin et la consommation de tous les autres sacrements <sup>5</sup>. » Saint Bonaventure a donc bien raison de s'écrier : « La sainte messe résume tout l'amour de Dieu pour nous : elle est comme l'abrégé de tous les bienfaits que le Sei-

Le plus précieux  
trésor  
de l'Église.

1. *Tantum valet celebratio Missæ, quantum mors Christi in cruce.* Apud J. HEROLT. *De Sanct.* s. 48.

2. *Quoties hujus hostiæ commemoratio celebratur, opus nostræ redemptionis exercetur.* *Miss. Dom.* ix. p. *Pent.*

3. *Una enim eademque est hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa.* *Sess.* 22. cap. 2.

4. *Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines ?* *Zach.* ix. 17.

5. *Sacramenta in Eucharistia consummantur.* P. 3. q. *Lxv.* a. 3.

gneur a répandus sur les hommes <sup>1</sup>. » Aussi, dans sa fureur pour abolir ici-bas la messe, que d'hérétiques le démon n'a-t-il pas déjà suscités, comme autant de précurseurs de l'Antechrist, lequel s'appliquera tout d'abord et parviendra réellement à faire cesser, en punition des péchés des hommes, le saint sacrifice de la messe, suivant cette prophétie de Daniel: *A cause des péchés, la force lui fut donnée contre le sacrifice perpétuel* <sup>2</sup>.

Comment  
le prêtre  
doit célébrer  
la messe.

Rien de plus juste par conséquent que ce décret du concile de Trente ordonnant aux prêtres de célébrer la messe avec toute la dévotion et toute la pureté de conscience possibles : « Nul doute que les prêtres ne doivent faire tous leurs efforts et mettre toute leur application à célébrer avec la plus grande pureté de cœur dont ils sont capables <sup>3</sup>. » Le saint concile ajoute à bon droit : « Sur les ministres qui offrent ce grand sacrifice avec négligence et sans dévotion tombe la malédiction prononcée par Jérémie : *Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment* <sup>4</sup> ! » Or, d'après saint Bonaventure, c'est célébrer et communier indignement que de s'approcher de l'autel avec peu de respect et d'attention. « Prends garde, s'écrie le saint docteur, prends garde d'apporter à l'autel

1. Et ideo hoc est memoriale totius dilectionis suæ, et quasi compendium quoddam omnium beneficiorum suorum. *De Inst. Novit.* p. 1. c. 11.

2. Robur autem datum est ei contra juge sacrificium propter peccata. *Dan.* VIII. 12.

3. Satis apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia peragatur. *Sess. 22. Decr. de obs. in cel. M.*

4. Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter. *Jer.* XLVIII. 10.

un cœur par trop tiède, car tu profanerais le corps du Christ si tu ne le recevais pas avec respect et attention <sup>1</sup>. »

Voyons donc ce que le prêtre, pour éviter une telle malédiction, doit faire avant de célébrer la messe, ce qu'il doit faire en la célébrant, et enfin ce qu'il doit faire après l'avoir célébrée. Avant la messe, il doit faire sa préparation ; durant la messe, il doit être pénétré de respect et de dévotion ; après la messe, il doit faire l'action de grâces. « La vie du prêtre, disait un serviteur de Dieu, ne devrait être que préparation à la messe et action de grâces. »

## II.

### LA PRÉPARATION.

Il faut donc, en premier lieu, que le prêtre, avant de célébrer, fasse sa préparation.

Mais tout d'abord je demande : comment se fait-il qu'il y ait tant de prêtres et parmi eux si peu de saints ? D'après saint François de Sales, « la messe est le mystère ineffable qui comprend l'abîme de la charité divine <sup>2</sup> ; » et d'après saint Jean Chrysostôme, tous les trésors de la souveraine bonté sont contenus dans le très saint Sacrement de l'autel. « Avec cette simple parole *Eucharistie*, je fais éclater à vos yeux, dit-il, toute la richesse de la bonté divine <sup>3</sup>. » Sans doute c'est en faveur de tous les

Nécessité de la  
préparation,

1. Cave ne nimis tepidus accedas ; quia indigne sumis, si non accedis reverenter et considerate. *De Præp. ad M. c. 5.*

2. *Introd. p. 2. ch. 14.*

3. Dicendo Eucharistiam, omnem benignitatis Dei thesaurum aperio. *In I Cor. hom. 24.*

fidèles que Dieu institua la sainte Eucharistie ; toutefois elle appartient spécialement aux prêtres. *Prenez garde*, leur dit Notre-Seigneur, *de donner les choses saintes aux chiens, et n'allez pas jeter vos perles devant les pourceaux*<sup>1</sup>. Qu'on remarque cette expression *vos perles*. Or les Pères grecs donnent précisément le nom de perles aux espèces sacramentelles ; et, puisque Notre-Seigneur dit *vos perles*, celles-ci sont donc d'une manière spéciale la propriété des prêtres. Saint Jean Chrysostome conclut de là que, durant la messe, les prêtres devraient s'enflammer de l'amour divin au point de devenir la terreur de l'enfer. « En sortant de l'autel, dit-il, soyons comme des lions qui ne respirent que la flamme, et qu'à notre aspect le démon tremble<sup>2</sup>. » Est-ce là ce qu'on voit ? On voit, tout au contraire, la plupart des prêtres descendre de l'autel encore plus tièdes, plus impatientes, plus orgueilleux, plus envieux, plus attachés à l'estime propre, aux biens et aux plaisirs de la terre. « La faute n'en est pas à la nourriture, dit le cardinal Bona, mais aux dispositions de celui qui la prend<sup>3</sup>. » Telle est, en effet, cette divine nourriture, que, prise une fois, elle suffirait, ainsi que le disait sainte Marie-Madeleine de Pazzi, pour élever l'âme à la sainteté. Tout le malheur vient donc du peu de préparation qu'on apporte à la célébration de la messe.

1. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos. *Matth.* vii. 6.

2. Tanquam leones ignem spirantes ab illa mensa recedamus, facti diabolo terribiles. *Ad pop. Anl.* hom. 61.

3. Defectus non in cibo est, sed in edentis dispositione. *De sacr. M.* c. 6. § 6.

La préparation est double : l'une éloignée, l'autre prochaine.

La préparation éloignée consiste dans cette pureté et cette sainteté de vie qu'il faut au prêtre pour monter dignement à l'autel. Si Dieu exigeait que les prêtres de l'ancienne loi fussent très purs, seulement parce qu'ils avaient à porter les vases sacrés : *Purifiez-vous, ô vous qui portez les vases du Seigneur* <sup>1</sup> ; « combien le prêtre, s'écrie Pierre de Blois, ne doit-il pas être plus pur et plus saint, lui qui doit porter dans ses mains et recevoir dans sa poitrine le Verbe incarné <sup>2</sup> ! » Mais le prêtre n'est pas suffisamment pur et saint si à l'exemption de tout péché mortel il ne joint encore l'exemption des péchés véniels, au moins pleinement délibérés : sinon Jésus-Christ ne l'admettra pas à avoir part avec lui. « Que personne, dit saint Bernard, ne fasse peu de cas des petites fautes ; car, ainsi qu'il fut dit à Pierre, si le Christ ne nous en purifie, nous n'aurons nullement part avec le Christ <sup>3</sup>. » En vue de la sainte messe, toutes les actions et paroles du prêtre doivent donc être si saintes que toutes le disposent à célébrer dignement.

La préparation  
éloignée

Pour la préparation prochaine, ce qu'il faut d'abord, c'est la méditation. Comment veut-on qu'un prêtre célèbre avec piété, s'il monte à l'autel sans avoir auparavant fait oraison ? Le vénérable père Jean d'Avila disait que chacun doit se

Et la préparation  
prochaine :

1. Mundamini, qui fertis vasa Domini. *Is.* LII. 11.

2. Quanto mundiores esse oportet, qui in manibus et in corpore portant Christum ! *Epist.* 123.

3. Hæc nemo contemnat, quoniam, ut audivit Petrus, nisi laverit ea Christus, non habebimus partem cum eo. *S. in Cæna Dom.*



La méditation  
du matin,

préparer à la messe par une oraison d'au moins une heure et demie. Je n'exige qu'une demi-heure, et de quelques-uns un quart d'heure seulement; toutefois un quart d'heure, c'est trop peu. Il y a tant de livres avec de fort belles préparations pour la messe. Mais qui est-ce qui s'en sert? Aussi combien de messes qui se disent sans dévotion et d'une manière déplorable!

La messe n'est autre chose que la Passion de Jésus-Christ renouvelée sur nos autels. Voulant en conséquence que dans l'auguste sacrifice on fasse toujours mémoire de la Passion du Rédempteur, le pape Alexandre I<sup>er</sup> ordonne « que le prêtre porte constamment au saint autel le souvenir du Calvaire, de façon à ne jamais produire le corps et le sang de Jésus-Christ sans célébrer sa Passion<sup>1</sup>. » L'Apôtre avait déjà dit : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur*<sup>2</sup>. D'après saint Thomas<sup>3</sup>, le Rédempteur institua le très saint Sacrement afin de raviver sans cesse dans nos cœurs le souvenir de l'amour qu'il nous a témoigné et des biens immenses qu'il nous a procurés en s'immolant sur la croix. Si donc tous les hommes doivent vivre dans un continuel souvenir de la Passion de Jésus-Christ, combien plus le prêtre ne doit-il pas en avoir l'âme toute remplie, alors qu'il monte à l'autel pour renouveler, quoique d'une manière non sanglante, le sacrifice de la croix!

1. Inter missarum solemnia, semper passio Domini miscenda est, ut ejus, cujus corpus et sanguis conficitur, passio celebretur. *Epist. 1.*

2. Quotiescumque enim manducabitis Panem hunc et Calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis. *I Cor. xi. 26.*

3. *Offic. Corp. Chr.*

La méditation du matin ne suffit pas. Le prêtre ne peut pas dire la messe sans se recueillir au moins quelques instants pour réfléchir à la grande action qu'il est sur le point d'accomplir. Voici ce qu'ordonne à tous les prêtres le concile de Milan, tenu du temps de saint Charles Borromée : « Avant de monter à l'autel, que chacun se recueille pour méditer sur la grandeur de ce mystère et s'en pénétrer profondément <sup>1</sup>. » En arrivant à la sacristie, on doit donc congédier toutes les pensées de la terre et dire comme saint Bernard : « Affaires mondaines, soucis, embarras terrestres, restez ici : laissez-moi librement aller à mon Dieu avec toute mon intelligence et tout mon cœur, et quand nous aurons adoré, nous reviendrons ; oui, nous reviendrons hélas ! et nous ne reviendrons que trop tôt <sup>2</sup>. » « Quand je me dirige vers l'autel, écrivait saint François de Sales à sainte Jeanne de Chantal, et que je suis sur le point de commencer la messe, je perds de vue toutes les choses de la terre. » Après avoir ainsi congédié toutes les pensées étrangères, le prêtre ne doit plus s'occuper que de la grande action qu'il va faire, et de ce pain céleste dont il va se nourrir à cette table divine. *Quand tu seras assis pour manger avec le prince, considère attentivement ce qui est servi devant toi* <sup>3</sup>.

1. Antequam celebrent, se colligant, et orantes mentem in tanti ministerii cogitatione defigant. *Const.* p. 2. n. 5.

2. Curæ, sollicitudines, servitutes, expectate me hic, donec ego cum puero, ratio scilicet cum intelligentia, usque illuc properantes, postquam adoraverimus, revertamur ad vos; revertemur enim, et, heu! revertemur quam citissime. *De amore Dei.* c. 1.

3. Quando sederis ut comedas cum principe, diligenter attende quæ apposita sunt ante faciem tuam. *Prov.* xxiii. 1.

Vifs sentiments  
de foi.

Il considérera donc que dans quelques instants il appellera du ciel en terre le Verbe fait homme, et cela pour le traiter comme on traite un ami, pour l'offrir de nouveau au Père éternel, et enfin pour se nourrir de sa chair trois fois sainte. Dans le but d'exciter sa ferveur avant de monter à l'autel, le vénérable Jean d'Avila avait coutume de se dire : Voici que je vais consacrer le corps et le sang du Fils de Dieu, le tenir entre mes mains, lui faire ma cour, lui parler cœur à cœur et le recevoir dans ma poitrine.

Le prêtre doit en outre considérer qu'il monte à l'autel afin d'intercéder pour tous les pécheurs. « Son office de médiateur, dit saint Laurent Justinien, lui impose l'obligation de prier pour tous les coupables<sup>1</sup>. » « A l'autel il se trouve donc placé, dit saint Jean Chrysostome, entre Dieu et le genre humain : à Dieu il offre les prières des hommes, et aux hommes il distribue les faveurs divines<sup>2</sup>. » De là, d'après saint Thomas, le nom de messe donné au sacrifice de l'autel : « On l'appelle messe, c'est-à-dire *envoi*, parce que, remarque le saint docteur, les prières y sont adressées, envoyées à Dieu : celles du prêtre par le ministère de l'ange, et celles du peuple par le ministère du prêtre<sup>3</sup>. »

Sous l'ancienne loi, le grand prêtre ne pouvait entrer qu'une fois par an dans le saint des saints.

1. Mediatoris gerit officium; propterea delinquentium omnium debet esse precator. *Serm. de Euchar.*

2. Medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam, illinc venientia beneficia ad nos deferens. *In Isaiam.* hom. 5.

3. Propter hoc Missa nominatur, quia per Angelum sacerdos preces ad Deum mittit, sicut populus ad sacerdotem. P. 3. q. LXXXIII. a. 4.

Maintenant tous les prêtres peuvent chaque jour offrir l'Agneau divin, afin d'attirer sur eux-mêmes et sur tout le peuple les bénédictions du ciel. « Non, s'écrie saint Laurent Justinien, ce n'est plus seulement une fois par an, comme sous l'ancienne loi, c'est chaque jour que les prêtres ont la permission d'entrer dans le saint des saints et d'y offrir la grande victime tant pour eux-mêmes que pour la réconciliation du monde<sup>1</sup>. » Saint Bonaventure conclut de tout cela que le prêtre doit, en offrant l'auguste sacrifice, se proposer les trois fins suivantes : « Honorer Dieu, célébrer la mémoire de la Passion et de la mort du Sauveur, venir au secours de l'Église universelle en lui obtenant toutes sortes de grâces<sup>2</sup>. »

### III.

#### LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

Il faut, en second lieu, que la messe se célèbre avec respect et dévotion. On sait que les prêtres adoptèrent anciennement l'usage du manipule pour essuyer leurs larmes, car, en célébrant, ils pleuraient continuellement de dévotion. Nous avons en outre déjà remarqué que le prêtre à l'autel représente la personne même de Jésus-Christ. « Le prêtre, dit saint Cyprien, tient vraiment la

Respect  
et dévotion à  
l'autel.

1. *Ipsis profecto sacerdotibus licet, non tantum semel in anno, ut olim, sed diebus singulis, introire sancta sanctorum, et tam pro ipsis quam pro populi reconciliatione, offerre hostiam. De Inst. præl. c. 10.*

2. *Tria sunt, quæ celebraturus intendere debet, scilicet : Deum colere, Christi mortem memorari, et totam Ecclesiam juvare. De Præp. ad M. c. 9.*

place du Christ<sup>1</sup>. » Oui, c'est vraiment comme un autre Jésus-Christ qu'il prononce ces paroles : **HOC EST CORPUS MEUM, HIC EST CALIX SANGUINIS MEI.**

Il faut célébrer  
la messe  
selon  
les rubriques,

Mais, ô ciel! en voyant la manière dont tant de prêtres disent la messe, il faudrait répandre des larmes et des larmes de sang. C'est, disons-le, une pitié de voir le peu de cas que font de Jésus-Christ beaucoup de prêtres, beaucoup de religieux, même de ceux qui appartiennent à des ordres réformés. Véritablement, à voir de quelle manière ces prêtres ont coutume de célébrer la messe, on pourrait leur adresser le reproche que Clément d'Alexandrie adressait aux prêtres païens : « Impies que vous êtes! Du ciel vous faites un théâtre, et Dieu lui-même n'est plus entre vos mains qu'un héros de comédie<sup>2</sup>! » Que dis-je, théâtre et comédie? s'ils avaient à paraître sur la scène, avec quel soin ils s'acquitteraient de leur rôle! Mais, à la célébration de la messe, quels soins apportent-ils? Paroles tronquées, genuflexions plus semblables à des moqueries qu'à des témoignages de respect, bénédictions qui sont plutôt d'inqualifiables grimaces; ils se tournent et se retournent à l'autel comme pour provoquer le rire; ils mêlent les paroles aux cérémonies, celles-ci arrivant plus tôt que ne le veulent les rubriques. Pourtant les rubriques, d'après la vraie doctrine, sont toutes de précepte; car, dans la bulle placée en tête du missel, le pape Pie V prescrit et exige, de par la sainte obéis-

1. Sacerdos vice Christi vere fungitur. *Epist. ad Cæcil.*

2. O impietatem! scenam cœlum fecistis, et Deus vobis factus est actus! *Or. ad Gent.*

sance, que la messe se célèbre selon les rubriques du missel<sup>1</sup>. De ces paroles il résulte qu'on ne peut excuser de péché celui qui manque aux rubriques, et s'il y manque en matière grave, on ne peut l'excuser de péché mortel.

Le malheur est qu'on veut arriver bien vite à la fin de la messe. Comment certains prêtres célèbrent-ils ? tout à fait comme si l'église allait crouler, ou que les voleurs dussent survenir sans leur laisser le temps de prendre la fuite. Un prêtre passera deux heures dans des conversations inutiles, dans des occupations mondaines ; à quoi va-t-il ensuite appliquer toute son ardeur ? à expédier sa messe. Tel il était au commencement, tel il sera pendant toute la durée de la sainte action, consacrant le corps de Jésus-Christ, le prenant entre ses mains, s'en nourrissant, avec aussi peu de respect que si c'était simplement un morceau de pain. Il faudrait que quelqu'un se trouvât toujours là pour l'avertir comme fit un jour le vénérable Jean d'Avila. Un prêtre célébrait de la sorte, il alla le trouver à l'autel et lui dit : « De grâce, traitez-le mieux, car enfin c'est le fils d'un père très respectable. »

Sans  
précipitation,

Le Seigneur avait commandé aux prêtres de l'ancienne loi de ne s'approcher du sanctuaire qu'en tremblant de respect : *Tremblez auprès de mon sanctuaire*<sup>2</sup>. Et un prêtre de la loi nouvelle se comporte à l'autel avec tant d'irrévérence, alors que, se trouvant en la présence de

1. Juxta ritum, modum ac normam quæ per missale hoc a nobis nunc traditur; districtè, in virtute sanctæ obedientiæ.

2. Pavete ad sanctuarium meum. *Lev. xxvi. 2.*

Jésus-Christ lui-même, il lui parle, le prend entre ses mains, l'offre à Dieu le Père et le reçoit en nourriture ! Sous l'ancienne loi, le Seigneur avait menacé de châtimens sans nombre les prêtres coupables de manquer aux cérémonies prescrites pour les sacrifices, lesquels n'étaient cependant que de simples figures du nôtre : *Que si tu ne veux point écouter la voix du Seigneur, afin de garder ses cérémonies, ... toutes ces malédictions viendront sur toi... Maudit tu seras dans la ville, maudit dans la campagne*<sup>1</sup>. Sainte Thérèse disait : « J'aurais donné mille fois ma vie pour la plus petite cérémonie de l'Église<sup>2</sup>. » Et le prêtre n'en fait aucun cas ! D'après Suarez<sup>3</sup>, on ne saurait excuser de péché l'omission de n'importe quelle cérémonie prescrite dans la célébration de la messe ; si l'omission est considérable, beaucoup de docteurs estiment que la faute peut aller jusqu'au péché mortel.

Sans négliger  
aucune  
des cérémonies  
prescrites.

Dans notre *Théologie morale*<sup>4</sup>, nous avons prouvé par l'autorité de bon nombre d'auteurs, qu'on ne peut excuser de péché mortel celui qui célèbre la messe en moins d'un quart d'heure. Pour deux raisons : à cause de l'irrévérence qu'on commet envers le saint sacrifice en célébrant ainsi à la hâte, et à cause du scandale qui en résulte pour le peuple.

1. Quod si audire nolueris vocem Domini Dei tui, ut custodias... cæremonias..., venient super te omnes maledictiones istæ... Maledictus eris in civitate, maledictus in agro. *Deut.* xxviii. 15.

2. *Vie.* ch. 33.

3. *De Sacram.* d. 84. s. 2.

4. *Theol. mor.* l. 6. n. 400.

Quant au respect avec lequel il faut traiter le saint sacrifice, nous avons cité plus haut ce décret du concile de Trente, ordonnant aux prêtres d'apporter à la célébration de la messe toute la dévotion possible : « Nul doute qu'ils ne doivent mettre tous leurs soins à célébrer les saints mystères avec toutes les marques possibles de la plus fervente dévotion et de la piété la plus tendre <sup>1</sup>. » Omettre ces marques même extérieures de dévotion, « c'est, ajoute le saint concile, une telle irrévérence qu'elle constitue une sorte d'impiété <sup>2</sup>. » En outre, de même que les cérémonies bien faites témoignent le respect, ainsi accusent-elles le mépris quand on s'en acquitte mal : alors, si la matière est grave, il y a péché mortel. Remarquons également que, pour manifester envers cet auguste sacrifice le respect convenable, il ne suffit pas d'observer les cérémonies, car il se pourrait qu'un prêtre, vu sa grande facilité d'élocution et la rapidité de ses mouvements, expédiât sa messe en moins d'un quart d'heure ; il faut encore que tout se fasse avec cette décence et cette gravité qui, elles aussi, font intrinsèquement partie de la vénération due au sacrifice de nos autels.

En quoi consiste le respect dû à la messe ;

Ensuite, quant au scandale, une messe dite en si peu de temps est un péché mortel, par cette autre raison que le peuple n'y assiste pas sans se scandaliser. Il faut observer ici ce que dit autre part le même concile de Trente, à savoir que les

Mal célébrer, c'est scandaliser ;

1. Omnem operam ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur. *Sess. 22. Decr. de Obs. in M.*

2. Irreverentia quæ ab impietate vix sejuncta esse potest. *Ibid.*



cérémonies de la messe ont été instituées par l'Église pour inculquer aux fidèles la grande idée et le respect qu'on doit avoir d'un si auguste sacrifice et des sublimes mystères qu'il renferme. « L'Église, ainsi s'exprime le concile, institua ces cérémonies pour faire éclater la grandeur de ce redoutable sacrifice et pour exciter l'intelligence des fidèles à s'élever, par ces marques extérieures de religion, jusqu'à la contemplation des sublimes vérités qu'il renferme <sup>1</sup>. » Mais ces cérémonies faites avec tant de précipitation, loin d'inspirer du respect au peuple, lui font plutôt perdre tout ce qu'il avait de vénération pour ce mystère si saint. « Tous ces prêtres aux mœurs légères et à la conduite mondaine, toutes ces messes célébrées avec tant d'irrévérence, sont cause, dit Pierre de Blois, que les peuples ne tiennent plus en suffisante estime le très auguste sacrement de notre rédemption <sup>2</sup>. » Or pareil scandale ne peut être excusé de péché mortel. Aussi, dans le concile tenu à Tours en 1585, est-il ordonné aux prêtres de savoir exactement les cérémonies de la messe, « de crainte que les fidèles confiés à leur sollicitude, bien loin de concevoir de la vénération pour nos divins mystères, ne les regardent plus qu'avec indifférence <sup>3</sup>. »

Comment les prêtres veulent-ils, par de telles

C'est  
porter les fidèles  
au mépris des  
saints mystères;

1. Ecclesia cæremonias adhibuit, quo et majestas tanti sacrificii commendaretur, et mentes fidelium, per hæc visibilia religionis signa, ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio latent, contemplationem excitarentur. *Sess. 22. De Sacrif. M. c. 5.*

2. Ex inordinata et indisciplinata multitudine sacrdotum, hodie datur ostentui nostræ redemptionis venerabile Sacramentum. *Epist. 123.*

3. Ne populum sibi commissum a devotione potius revocent, quam ad sacrorum mysteriorum venerationem invitent.

messes et avec toutes leurs irrévérrences, obtenir les bénédictions du ciel ? Car ce même Dieu qu'ils offrent à l'autel, ils l'offensent, et, au lieu de l'honorer, ils ne négligent rien pour le déshonorer. Le prêtre qui n'aurait pas la foi en la présence réelle offenserait certainement Dieu. Mais il l'offense bien davantage, celui qui y croit et qui non seulement ne témoigne pas lui-même, mais fait perdre encore aux assistants le respect dû à la divine Eucharistie. Les juifs avaient commencé par respecter Jésus-Christ; mais quand ils virent leurs prêtres s'acharner contre lui, ils perdirent tout respect et se mirent enfin à crier aussi : *Otez-le ! ôtez-le ! Crucifiez-le !* C'est ainsi, pour demeurer dans notre sujet, que les séculiers, en voyant de nos jours des prêtres célébrer avec tant d'irrévérence, perdent la haute idée qu'ils avaient de la messe, et cessent de l'avoir en vénération. Une messe dite avec piété donne de la dévotion aux assistants; par contre, une messe dite sans piété leur fait perdre la dévotion et presque la foi. Je tiens d'un religieux digne de toute créance qu'à Rome certain hérétique avait pris la résolution de quitter l'erreur, lorsqu'un jour, ayant vu célébrer une messe sans dévotion, il alla trouver le souverain pontife pour lui dire qu'il ne voulait plus abjurer, car sa conviction était que ni les prêtres ni même le pape ne croyaient aux dogmes du catholicisme. « En effet, disait-il, si j'étais pape et qu'il y eût à ma connaissance un prêtre coupable de dire la messe avec tant d'irrévérence, je le ferais brûler vif; puis donc que je vois des prêtres célébrer ainsi et ne recevoir au-

C'est déraciner  
la foi.

cun châtement, j'en conclus que le pape lui-même n'a pas la foi. » Cela dit, il se retira et ne voulut plus entendre parler d'abjuration.

Quel malheur  
pour  
les séculiers!

Mais, répliquent certains prêtres, les longues messes font murmurer les séculiers. — Ainsi donc, leur répondrai-je tout d'abord, c'est sur le peu de dévotion des séculiers qu'on doit mesurer le degré de respect dû au sacrifice de la messe! J'ajoute que, si les prêtres célébraient avec le respect et la gravité convenables, les séculiers ne manqueraient pas d'avoir pour un si grand sacrifice le respect qui lui est dû, et ils ne se plaindraient pas d'avoir à passer une demi-heure devant les autels. Mais c'est précisément parce que les messes se disent si vite et n'inspirent aucune dévotion, que les séculiers s'y conduisent, à l'exemple des prêtres, sans respect et presque sans foi. Alors, au bout d'un quart d'heure, s'ennuyant d'employer si mal leur temps, ils se plaignent; et tels qui savent passer des heures entières devant une table de jeu, ou sur une place publique à ne rien faire, trouvent insupportable qu'il leur faille passer une demi-heure à entendre une messe. Tout ce mal vient des prêtres. *O prêtres, vous méprisez mon nom et vous dites : En quoi avons-nous méprisé votre nom?... En ce que vous dites par vos actes : La table du Seigneur ne mérite pas tant de révérence*<sup>1</sup>. Parce que les prêtres n'observent pas le respect qu'on doit à la messe, ils sont cause que les autres la méprisent.

1. Ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum et dixistis: In quo despeximus nomen tuum?... In eo quod dicitis: Mensa Domini despecta est. *Mal.* 1. 6.

Pauvres prêtres ! Le vénérable Jean d'Avila, apprenant qu'un prêtre était mort après avoir célébré sa première messe, s'écria : « Oh ! quel terrible compte il aura dû rendre à Dieu pour cette première messe ! » Jugez de là ce qu'il devait dire des prêtres qui, pendant trente ou quarante ans, célèbrent de la manière scandaleuse dont nous venons de parler. Je le demande encore une fois, comment de tels prêtres pourraient-ils, avec de pareilles messes, se rendre le Seigneur propice et obtenir ses grâces, puisque, en célébrant de la sorte, ils l'insultent bien plus qu'ils ne l'honorent ? « C'est par les sacrifices, dit le pape saint Jules, que s'obtient la rémission de toutes les iniquités : dès lors, qu'offrira-t-on au Seigneur en expiation des péchés, quand, à l'oblation même du sacrifice, se mêle le péché<sup>1</sup> ? » Pauvres prêtres, et aussi pauvres évêques qui laissent ces prêtres-là monter à l'autel ! Car le concile de Trente fait une loi aux évêques de ne jamais souffrir que la messe se dise avec irrévérence. Voici ses propres paroles : « Le saint synode veut que les ordinaires prennent grandement à cœur et se fassent un devoir d'abolir tous ces abus introduits par une irrévérence si grande qu'elle constitue une impiété<sup>2</sup>. » Qu'on remarque bien ces paroles « prennent à cœur et se fassent un devoir d'abolir. » Il faut donc que les évêques suspendent le prêtre

Mais surtout pour les prêtres eux-mêmes.

1. Cum omne crimen sacrificiis deleatur, quid pro delictorum expiatione Domino dabitur, quando in ipsa sacrificii oblatione erratur. Cap. Cum omne. de Consecr. dist. 2.

2. Decernit sancta synodus ut Ordinarii locorum ea omnia prohibere sedulo curent ac teneantur, quæ irreverentia (quæ ab impietate vix sejuncta esse potest) induxit. Sess. 22. Decr. de obs. in M.

coupable de célébrer sans le respect convenable ; et cela quand même ce prêtre serait un régulier ; car, dans le cas présent, les évêques sont, de par le concile, délégués apostoliques, et ils ont en conséquence le devoir de s'enquérir comment les messes se disent dans leur diocèse.

Exhortation aux  
prêtres.

Quant à nous, ô prêtres mes frères, ayons soin de nous corriger, si, par le passé, nous avons offert cet auguste sacrifice avec peu de dévotion et de respect. Dès ce jour changeons de conduite. Ne montons jamais à l'autel sans nous être pénétrés de ce que nous allons faire. Or nous allons faire la plus grande et la plus sainte action dont puisse s'occuper un homme. Ensuite quel bien qu'une messe célébrée avec dévotion ! quel bien pour celui qui la dit et pour celui qui y assiste ! « Votre prière, dit un auteur, est plus vite exaucée quand elle se fait dans l'église en la présence du prêtre qui célèbre <sup>1</sup>. » Si donc Dieu exauce plus vite la prière du séculier qui le prie en union avec le prêtre à l'autel, combien plus ne se hâtera-t-il pas d'exaucer la prière du prêtre lui-même célébrant avec dévotion ? A celui qui chaque jour célèbre avec quelque dévotion, le Seigneur accordera sans cesse de nouvelles lumières et de nouvelles forces. Jésus-Christ l'éclairera, le consolera, l'animera toujours davantage, et toujours il l'exaucera en le comblant de faveurs selon la mesure de ses désirs. Mais surtout que le prêtre tienne pour certain qu'après la consécration, à partir du moment où Jésus-Christ se

1. Oratio citius exauditur in ecclesia in præsentia sacerdotis celebrantis. Cfr. J. HEROLT. *De sanct.* s. 48.

trouve présent sur l'autel, toutes les grâces divines sont en quelque sorte à sa disposition. « Quand je suis à l'autel, disait le vénérable père Antoine de Colellis, et que je tiens Jésus-Christ entre mes mains, il m'accorde tout ce que je veux. » Il est rapporté dans la Vie de saint Pierre d'Alcantara, que sa messe, grâce à la ferveur avec laquelle il la disait, produisait dans sa province plus de fruits que tous les sermons des prédicateurs. Le concile de Rodez enjoint aux prêtres de prononcer les paroles de la messe avec une telle dévotion et de faire les cérémonies avec une telle piété, que tout le monde puisse voir quelle est leur foi, quel est leur amour envers Jésus-Christ réellement présent devant eux sur l'autel<sup>1</sup>. « C'est par son maintien extérieur, dit saint Bonaventure, que le célébrant manifeste les dispositions intérieures de son âme<sup>2</sup>. »

Je rappellerai ici, en passant, ce décret du pape Innocent III : « Nous ordonnons que les églises, les vases, les corporaux, les ornements soient tenus bien propres, car il semble par trop absurde de supporter jusque dans le sanctuaire des taches qui feraient honte dans les choses profanes<sup>3</sup>. » Hélas ! combien le souverain pontife avait raison de parler ainsi ! car certains prêtres n'ont pas honte de célébrer avec des corporaux, des puri-

1. Actio et pronuntiatio ostendat fidem et intentionem quam (sacerdos) habere debet de Christi et Angelorum in sacrificio præsentia.

2. Intrinsicos motus gestus exterior attestatur. *Spec. disc.* p. 2. c. 1.

3. Præcipimus quoque ut oratoria, vasa, corporalia, et vestimenta, munda et nitida conserventur; nimis enim videtur absurdum in sacris sordes negligere, quæ dedecere etiam in profanis. *Tit. 44. Can. 1. Relinqui.*

ficatoires, des calices dont il leur répugnerait de se servir à table.

#### IV.

##### L'ACTION DE GRACES.

En troisième lieu, après la sainte messe, il faut de toute nécessité faire l'action de grâces, et elle ne doit se terminer qu'avec la journée.

Nécessité  
de l'action de  
grâces.

« Quelque mince service que les hommes aient rendu, dit saint Jean Chrysostome, ils exigent que par reconnaissance on les paie de retour : quelle reconnaissance ne devons-nous donc pas à Dieu ! Toutefois il n'exige pas que nous le payions de retour, il veut seulement que nous le remercions, et cela dans notre propre intérêt<sup>1</sup>. » Que si nous ne pouvons pas, ajoute le saint, remercier le Seigneur autant qu'il le mérite, du moins remercions-le autant que nous le pouvons.

Mais quel malheur et quel désordre de voir tant de prêtres, aussitôt leur messe dite, prendre à peine le temps de réciter quelques courtes prières, rentrer dans la sacristie sans recueillement ni piété, et se mettre tout de suite à parler de choses inutiles et d'affaires mondaines ! Que dis-je ? ils sortent de l'église et emportent Jésus-Christ au milieu des rues. Il faudrait sans cesse renouveler à leur égard ce que fit une fois le vénérable père Jean d'Avila, lequel, voyant un prêtre sortir de l'église aussitôt après sa messe, chargea deux clercs

1. Si homines parvum beneficium præstiterint, exspectant a nobis gratitudinem : quanto magis id nobis faciendum in iis quæ a Deo accipimus, qui hoc solum ob nostram utilitatem vult fieri ! *In Gen.* hom. 26.

de l'escorter avec un flambeau en mains; et comme le prêtre leur demandait ce que cela signifiait, ils répondirent: « Nous faisons cortège à Jésus-Christ que vous portez dans votre poitrine. » Il faudrait encore leur adresser cette exclamation de saint Bernard dans une lettre à l'archidiacre Foulques: « Hélas! comment vous ennuyez-vous si vite du Christ<sup>1</sup>? » Oui, comment est-ce possible qu'un prêtre s'ennuie si vite de tenir compagnie à Jésus-Christ, alors qu'il le possède au milieu de son cœur?

Il y a tant de livres qui recommandent de faire l'action de grâces après la messe. Mais combien de prêtres la font? Ceux qui y sont fidèles peuvent se compter. On en trouve bien qui n'omettent pas leur méditation et récitent quantité de prières vocales, mais après la messe ils s'entretiennent peu ou point du tout avec Jésus-Christ. Si du moins ils le faisaient ne fût-ce que durant le temps où les espèces consacrées se conservent dans leur poitrine!

Le vénérable Jean d'Avila recommandait de faire Son importance,  
grand cas du temps précieux qui suit la messe. Aussi lui-même avait-il l'habitude, après avoir célébré, de se tenir pendant deux heures recueilli en Dieu. C'est après la communion que le Seigneur dispense le plus abondamment ses grâces. « Alors, disait sainte Thérèse, Jésus-Christ se trouve dans l'âme comme sur un trône d'amour et il lui dit: *Que veux-tu que je te fasse*<sup>2</sup>? »

1. Heu, quomodo Christum tam cito fastidis! *Epist.* 2.

2. Quid vis ut tibi faciam?



Il faut en outre savoir ce qu'enseignent Suarez<sup>1</sup>, Gonet<sup>2</sup>, et beaucoup d'autres docteurs, qu'après la communion, et tant que durent les saintes espèces, l'âme reçoit d'autant plus de grâces qu'elle s'y dispose davantage en augmentant de ferveur intérieure. Car, ainsi que l'enseigne le concile de Florence<sup>3</sup>, ce sacrement ayant été institué par forme de nourriture, il s'ensuit qu'à la manière des aliments, dont le propre est de nourrir d'autant plus qu'ils séjournent davantage en nous, ce Pain céleste ne cesse, tant que durent les espèces sacramentelles, de communiquer toujours plus abondamment la vie de la grâce, pourvu toutefois que l'âme s'applique à croître en ferveur. D'autant plus qu'après la communion, chacune de nos prières emprunte une augmentation de prix et de mérite à l'union de notre âme avec Jésus-Christ, selon ce qu'il nous apprend lui-même : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui*<sup>4</sup>. Alors, dit saint Jean Chrysostome, « on ne fait qu'une seule et même chose<sup>5</sup> » avec Jésus-Christ. Alors aussi l'âme agissant en union avec Jésus-Christ, ses actes acquièrent d'autant plus de valeur. Par contre, le Seigneur ne veut pas gaspiller ses grâces en les dispensant aux ingrats. « Car, dit saint Bernard, ne serait-ce pas donner en pure perte que de donner à un ingrat<sup>6</sup> ? »

1. *De Sacram.* disp. 63. sect. 7.

2. *Man. Thom.* p. 3. tr. 4. c. 9.

3. *Decr. ad Arm.*

4. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. *Jo.* vi. 57.

5. Ipsa re nos suum efficit corpus. *Ad. pop. Ant. hom.* 60.

6. Numquid non perit, quod donatur ingrato ? *In Cant.* s. 51.

Sa durée.

Après la messe, passons donc une demi-heure avec Jésus-Christ, ou tout au moins un quart d'heure. Cependant un quart d'heure, c'est trop peu. En effet, il faut bien le remarquer, dès le moment de son ordination, le prêtre cesse de s'appartenir pour ne plus appartenir qu'à Dieu. « Le vrai ministre de l'autel, dit saint Ambroise, n'est plus à lui-même, mais à Dieu <sup>1</sup>. » Dieu lui-même l'avait déjà déclaré: *Parce qu'ils offrent l'encens au Seigneur et les pains de proposition, c'est pourquoi ils seront saints* <sup>2</sup>.

## V.

## DE CEUX QUI S'ABSTIENNENT DE DIRE LA MESSE.

Certains prêtres s'abstiennent par humilité de dire la messe : un mot donc à ce sujet.

S'abstenir par humilité de dire la messe, c'est bien, mais ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur. Les actes d'humilité rendent à Dieu un honneur fini ; mais la messe lui procure un honneur infini, parce qu'ici l'hommage vient d'une personne divine. Qu'on pèse les paroles suivantes de saint Bonaventure : « En s'abstenant, sans empêchement légitime, de dire la messe, le prêtre refuse de contribuer à la gloire de la Trinité, à la joie des anges, à la délivrance des pécheurs, à la persévérance des justes, au soulagement des âmes du

Fidélité à  
dire chaque jour  
la messe

1. Verus minister altaris Deo, non sibi, natus est. *In Ps. cxviii. s. 8.*

2. Incensum enim Domini et panes Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt. *Lev. xxi. 6.*

purgatoire, à la défense de l'Église, enfin à sa propre guérison <sup>1</sup>. »

Malgré tous les  
obstacles.

Pendant que saint Gaétan était à Naples, il apprit qu'un cardinal de ses amis, surchargé d'affaires en cour romaine, commençait à se relâcher de la bonne habitude qu'il avait de dire chaque jour la sainte messe. Bien qu'on fût aux plus fortes chaleurs de l'été et qu'il y allât de sa vie, le saint voulut partir pour Rome afin de ramener son ami à de meilleurs sentiments. Il fit en effet ce voyage et revint ensuite à Naples. — On rapporte dans la Vie du vénérable Jean d'Avila qu'un jour il se dirigeait vers un ermitage pour y dire la sainte messe. En route, et alors qu'il se trouvait encore fort loin de l'ermitage, il fut pris d'une telle faiblesse que, désespérant d'arriver, il allait s'arrêter et renoncer à dire la messe. Mais Jésus-Christ lui apparut sous la forme d'un pèlerin ; et, après avoir découvert sa poitrine pour lui montrer ses plaies et surtout la plaie de son côté, il lui dit : « Quand j'étais ainsi couvert de plaies, je me sentais bien plus souffrant et bien plus faible que toi. » A ces mots, le Sauveur disparut, et le vénérable Jean d'Avila, reprenant courage, se remit en route et célébra sa messe.

1. Cum Sacerdos, non habens legitimum impedimentum, celebrare omittit, quantum in se est, privat Trinitatem gloria, Angelos lætitia, peccatores venia, justos subsidio, in purgatorio existentes refrigerio, Ecclesiam beneficio, et seipsum medicina. *De Præp. ad M. c. 5.*



## DEUXIÈME INSTRUCTION.

SUR LE BON EXEMPLE QUE LE PRÊTRE DOIT DONNER.

---

### I.

#### IMPORTANCE DE LA CONDUITE MÊME EXTÉRIEURE DES PRÊTRES.

Jésus-Christ a établi dans son Église deux ordres de fidèles : l'un de laïques, l'autre d'ecclésiastiques ; avec cette différence que les laïques sont de simples disciples et des brebis, tandis que les ecclésiastiques sont maîtres et pasteurs. Voilà pourquoi saint Paul donne ce précepte aux laïques : *Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis, car ils veillent sans cesse comme devant rendre compte de vos âmes*<sup>1</sup>. Quant aux ecclésiastiques : *Paissez, leur dit l'apôtre saint Pierre, paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié*<sup>2</sup>. Et saint Paul : *Soyez attentifs et à vous et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu*<sup>3</sup>.

La place des  
prêtres  
dans l'Église.

1. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis; ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. *Heb. xiii. 17.*

2. Attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei. *Act. xx. 28.*

3. Pascite, qui in vobis est, gregem Dei. *1 Pet. v. 2.*

Tout le bien et  
tout le mal vient  
des prêtres.

De là cette grave parole de saint Augustin : « Rien de plus difficile, rien de plus dangereux que l'office de prêtre <sup>1</sup>. » La raison en est que le prêtre a le devoir de vivre saintement non seulement pour lui-même, mais encore pour les autres, afin que ceux-ci apprennent de lui à mener une vie chrétienne. « A votre tête marche-t-il un berger fidèle, vous trouverez, dit le même saint docteur, de bons pâturages; est-il infidèle, gare la dent des loups <sup>2</sup> ! »

Quel bien n'opèrent pas les exemples d'un bon prêtre ! L'Écriture sainte nous apprend que les habitants de Jérusalem vivaient saintement, à cause de la piété d'Onias, leur pontife <sup>3</sup>; et le concile de Trente va jusqu'à dire : « La sainteté du pasteur, c'est le salut du troupeau <sup>4</sup>. » Mais aussi quel mal et quelles tentations n'occasionnent pas les exemples d'un mauvais prêtre ! *Mon peuple*, dit le Seigneur, *est devenu un troupeau perdu : leurs pasteurs les ont séduits* <sup>5</sup>. « Personne, remarque saint Grégoire, ne compromet les intérêts de Dieu comme les prêtres, quand, au lieu de servir à l'éducation du prochain, ils ne lui donnent que de mauvais exemples <sup>6</sup>. » Saint Bernardin de Sienna ajoute : « Les séculiers, témoins de la mauvaise vie que mènent certains prêtres, ne pensent plus

1. *Epist.* 21. E. B.

2. Bonus si fuerit, qui tibi præest, nutritor tuus est; malus si fuerit, tentator tuus est. *Serm.* 12. E. B.

3. Propter Oniæ pontificis pietatem. *II Mach.* III. 1.

4. Integritas præsentium salus est subditorum. *Sess. 6. de Ref.* c. 1.

5. Grex perditus factus est populus meus; pastores eorum seduxerunt eos. *Jer.* L. 6.

6. Nullum majus præjudicium, quam a Sacerdotibus, tolerat Deus, quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit. *In Evang.* hom. 17.

même à se convertir ; et, se jetant dans toutes sortes de vices, ils en viennent à mépriser les sacrements, à perdre l'horreur de l'enfer et à ne faire aucun cas des biens célestes<sup>1</sup>. » Ils répondent, comme ce pécheur dont parle saint Augustin : « A quoi bon tous vos discours ? les prêtres eux-mêmes ne font pas cela, et vous voulez que je le fasse<sup>2</sup> ! » Le Seigneur lui-même disait un jour à sainte Brigitte : « Les mauvais exemples des prêtres sont cause que le pécheur s'enhardit à commettre le mal, et qu'après avoir jusque-là rougi de ses péchés, il s'en glorifie<sup>3</sup>. »

## II.

### COMBIEN LES PRÊTRES SONT OBLIGÉS DE DONNER LE BON EXEMPLE.

« Les prêtres, nous dit saint Grégoire, sont dans l'Église ce que sont les assises dans un temple<sup>4</sup>. » Quand celles-ci viennent à faire défaut, tout l'édifice croule. Aussi, à l'ordination de ses ministres, l'Église demande-t-elle pour eux « qu'ils fassent resplendir en leur personne la justice, la constance, la miséricorde, la force et toutes les autres vertus, et qu'ainsi par leurs bons exemples ils

Fondements de  
l'Église,

1. Plurimi, considerantes cleri sceleratam vitam, Sacramenta despiciunt, vitia non evitant, non horrent inferos, coelestia minime concupiscunt. T. I. s. 19. a. 2. c. 1.

2. Quid mihi loqueris ? Ipsi clerici non illud faciunt, et me cogis ut faciam ? *Serm.* 137. E. B.

3. Viso exemplo pravo Sacerdotum, peccator fiduciam peccandi sumit, et incipit de peccato, quod prius putabat erubescibile, gloriari. *Rev.* 1. 4. c. 132.

4. Sacerdotes in Ecclesia, bases in templo. *In Evang.* hom. 17.

marchent à la tête des peuples <sup>1</sup>. » Ils doivent donc être saints, et ils doivent en outre montrer qu'ils le sont. « Car, dit saint Augustin, si le prêtre doit avoir la conscience en règle pour se sauver, pour sauver les autres il lui faut de plus une bonne réputation : sans cela, il a beau compter sur sa bonne conscience et posséder toutes les vertus, s'il néglige sa réputation, il est cruel aux autres et se perd avec eux <sup>2</sup>. » Dieu se choisit les prêtres du milieu des hommes, non seulement pour qu'ils lui offrent des sacrifices, mais encore pour qu'ils sanctifient le prochain par la bonne odeur de leurs vertus. *Il l'a choisi entre tous les vivants pour offrir à Dieu le sacrifice, l'encens, et la bonne odeur des parfums* <sup>3</sup>.

Sel de la terre,

Les prêtres sont le sel de la terre : ainsi les appelle Jésus-Christ : *Vos estis sal terræ* <sup>4</sup>. C'est donc aux prêtres d'assaisonner en quelque sorte les autres hommes, selon l'expression de la Glose, afin de les rendre agréables à Dieu, et cela en les formant aux vertus non seulement par leurs discours, mais encore et surtout par leurs bons exemples : « Ainsi, ajoute la Glose, assaisonnent-ils les âmes par le sel de leur doctrine et de leur vie <sup>5</sup>. »

Lumière  
du monde,

Les prêtres sont la lumière du monde : *vos estis*

1. *Justitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem, cæterasque virtutes, in se ostendant; exemplo præeant.*

2. *Conscientia tibi, fama proximo tuo; qui, fidens conscientie suæ, negligit famam suam, crudelis est. Serm. 355. E. B.*

3. *Ipsium elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo, incensum, et bonum odorem. Eccli. xlv. 20.*

4. *Matth. v. 13.*

5. *Condientes alios doctrina et vitæ exemplo.*

*lux mundi*<sup>1</sup>. Que votre lumière, c'est-à-dire que l'éclat de vos vertus, ajoute le divin Maître lui-même, *luise donc devant les hommes* et brille aux regards de tout le peuple chrétien, *afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père céleste*<sup>2</sup>, ce Dieu qui vous a choisis entre tous pour vous combler d'honneurs. C'est cette recommandation de Jésus-Christ que saint Jean Chrysostome rappelait aux prêtres quand il leur disait : « Dieu nous a choisis pour nous élever en quelque sorte comme des flambeaux par-dessus le monde<sup>3</sup> »; et que le pape saint Nicolas leur mettait également devant les yeux, quand il les comparait « à des étoiles qui, de près et de loin, versent leurs rayons sur les peuples<sup>4</sup>; » exactement ce que dit Daniel : *Ceux qui s'efforcent d'enseigner la justice à un grand nombre, seront comme des étoiles dans les perpétuelles éternités*<sup>5</sup>. Or pour illuminer les âmes ce n'est pas assez que le ministre de Dieu répande seulement les clartés de sa parole, il doit y ajouter encore l'éclat de ses bons exemples. C'est pourquoi saint Charles Borromée compare la vie du prêtre à un phare sur lequel les navigateurs, c'est-à-dire les séculiers engagés au milieu de la mer et des ténèbres du monde, fixent leurs regards pour ne pas s'égarer. Saint Jean Chrysostome l'avait déjà dit : « Le prêtre doit mener une vie telle-

1. *Matth.* v. 14.

2. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est.

3. Idcirco nos elegit, ut simus quasi luminaria. *In I Tim.* hom. 10.

4. *Stellæ longe lateque proximos illuminantes. Ep. ad Synod. Sylvan.*

5. Fulgebunt... qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. *Dan.* xii. 3.



ment parfaite qu'il apparaisse aux yeux de tous comme un modèle achevé, car Dieu nous a choisis précisément afin que les autres trouvent toujours en nous lumière et bons exemples<sup>1</sup>. » Cette lampe ardente que Jésus-Christ nous montre placée sur le chandelier pour éclairer toute la maison, n'est autre que la vie du prêtre. *On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison*<sup>2</sup>. La vie du prêtre, conclut le concile de Bordeaux, est donc exposée aux regards de tous, de telle sorte que tous s'en inspirent, pour mener les uns une bonne, les autres une mauvaise vie<sup>3</sup>. Le prêtre est donc la lumière du monde. Que deviendrait le monde, si la lumière se changeait en ténèbres ?

Pères  
des Chrétiens,

Les prêtres sont les pères des chrétiens, *patres christianorum*, ose dire saint Jérôme. Investis de cette paternité si universelle, ajoute saint Jean Chrysostome, ils ont le devoir de prendre soin de tous les hommes, et particulièrement de leurs ouailles, en les édifiant d'abord par leur sainte vie et ensuite par leurs sages enseignements<sup>4</sup>. Sans cela, il arrivera que, le prêtre donnant mauvais exemple, ses enfants spirituels commettront le mal. « Que voulez-vous que fasse un laïque, dit

1. Sacerdos debet habere vitam compositam, ut omnes in illum veluti in exemplar excellens intueantur; idcirco enim nos Deus elegit, ut simus quasi luminaria et magistri cæterorum. *In I Tim.* hom. 10.

2. Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.

3. Clerici vita omnium oculis sic exposita est, ut inde bene vel male vivendi exempla duci soleant. Anno 1583. c. 21.

4. Quasi totius orbis pater Sacerdos est; dignum igitur est ut omnium curam agat. *In I Tim.* hom. 6.

Pierre de Blois, sinon ce qu'il voit faire au guide de son âme <sup>1</sup> ? »

Maîtres et modèles des vertus, voilà ce que sont encore les prêtres. *Comme mon Père m'a envoyé*, disait notre Sauveur à ses disciples, *ainsi moi je vous envoie* <sup>2</sup>. De même donc que le Père éternel envoya Jésus-Christ sur la terre pour y être le type de la perfection, ainsi Jésus-Christ donna les prêtres au monde comme les modèles de toutes les vertus. Telle est la signification des deux noms de *sacerdos* et de *presbyter*, que portent les ecclésiastiques. « *Sacerdos*, selon Pierre Comestor, marque celui qui donne les choses saintes : sainte est la prédication, où le prêtre parle de Dieu ; sainte, la prière qu'il adresse à Dieu ; sainte, l'auguste victime, la chair et le sang d'un Dieu, qu'il offre en sacrifice ; sainte, l'édification qu'il donne comme lieutenant de Dieu <sup>3</sup>. » Quant au nom de *presbyter*, « il marque, d'après Honorius d'Autun, celui qui tient le premier rang par la parole et les bons exemples, et qui montre aux autres le chemin pour aller de l'exil du monde à la vraie patrie, au royaume céleste <sup>4</sup> ». C'est précisément ce que l'Apôtre écrivait à Tite, son disciple : *Montre-toi toi-même, en toutes choses, comme un modèle..., afin que notre adversaire rougisse, n'ayant*

Modèles  
des vertus,

1. Quid faciet laicus, nisi quod patrem suum spirituales viderit facientem ? *Serm.* 57.

2. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Jo.* xx. 21.

3. Sacerdos dicitur quasi sacrum dans : dat enim sacrum de Deo, id est, prædicationem ; sacrum Deo, orationem ; sacrum Dei, carnem et sanguinem ; sacrum pro Deo, vivendi exemplum. *Serm.* 38.

4. Presbyter dicitur præbens iter, scilicet populo, de exsilio hujus mundi ad patriam cælestis regni. *Gemma an.* l. 1. c. 181.

*aucun mal à dire de nous*<sup>1</sup>. Le Seigneur veut que ses ministres vivent à part, précisément afin qu'ils aient un genre de vie tout différent des autres ; et, comme le dit saint Pierre Damien, « pourquoi Dieu tire-t-il les prêtres du milieu des fidèles, si ce n'est pour qu'ils suivent une règle de vie toute différente de celle des séculiers, mais dont ceux-ci s'inspirent ensuite pour vivre chrétiennement<sup>2</sup> » ? Voilà pourquoi saint Pierre Chrysologue proclame le prêtre « le type des vertus<sup>3</sup> ». De même, saint Jean Chrysostome s'adressant au prêtre lui dit : « Que l'éclatante sainteté de votre conduite soit pour tous une école et un modèle de toutes les vertus<sup>4</sup>. » « Du reste, ajoute saint Bernard, ministère sacerdotal et école de sainteté, c'est tout un<sup>5</sup>. »

Aussi David, dans son zèle pour le salut d'Israël, faisait à Dieu cette prière : *Que vos prêtres aient pour vêtement la justice, et que vos saints tressaillent de joie*<sup>6</sup>. Avoir pour vêtement la justice, c'est donner l'exemple de toutes les vertus, zèle, humilité, charité, modestie, etc. Aux yeux de saint Paul, c'est en définitive par la sainteté de leur vie que les prêtres se montrent les vrais ministres du Dieu de toute sainteté : *Montrons-nous en toutes choses comme des ministres de Dieu par*

1. In omnibus teipsum præbe exemplum..., ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis. *Tit.* II. 8.

2. Ut quid enim a populo (sacerdotes) segregantur, nisi ut divisam a populo vivendi regulam teneant ? *Opusc.* 18. d. 2. c. 2.

3. Forma virtutum. *Serm.* 26.

4. Sit communis omnibus schola exemplarque virtutum vitæ tuæ splendor. *In Tit.* hom. 4.

5. Cathedram sanctitatis exigit ministerium hoc.

6. Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exsultent. *Ps.* CXXI. 9.

la chasteté, par la science, par la longanimité<sup>1</sup>. Notre-Seigneur l'avait dit également : *Si quelqu'un me sert, qu'il me suive*<sup>2</sup>. Il faut donc que le prêtre retrace en sa personne les vertus de Jésus-Christ, de telle sorte, remarque saint Ambroise, « que tous se sentent édifiés en le voyant à l'œuvre, et qu'ainsi tous se portent garants de sa sainte vie et louent le Seigneur autour duquel se rangent de tels ministres<sup>3</sup> ». De là cette exclamation d'un pieux auteur : « Ce n'est pas à la richesse de nos habits, ni à l'élégance de nos cheveux que nous devons nous faire reconnaître, nous qui sommes prêtres ; mais bien à notre modestie et à la pureté de nos mœurs<sup>4</sup>. » Au prêtre incombe ici-bas la charge de laver les âmes de leurs péchés. « Il faut donc, conclut de là saint Grégoire, que cette main destinée à laver les souillures des âmes soit sans tache et brille aux yeux de tous par sa pureté<sup>5</sup>. »

Placé à la tête du peuple chrétien, « le prêtre, dit saint Pierre Damien, en est le conducteur<sup>6</sup>. » Conducteurs du  
peuple de Dieu,  
« Mais, observe saint Denys, que personne n'ait l'audace de s'imposer aux autres comme leur guide dans les choses de Dieu, si d'abord et selon tout son pouvoir, il ne s'est transformé en Dieu au

1. In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros... in castitate, in scientia, in longanimitate... *II Cor.* vi. 4.

2. Si quis mihi ministrat, me sequatur. *Jo.* xii. 26.

3. Decet actuum nostrorum testem esse publicam æstimationem, ut qui videt ministrum congruis virtutibus ornatum, Dominum videretur, qui tales servulos habeat. *De Offic.* l. i. c. 50.

4. Nos, non notaculo corporis, sed innocentiae ac modestiae signo facile dignoscimus. *MINUT. FELIX. Octav.* c. 9.

5. Necessè est ut esse munda studeat manus, quæ diluere aliorum sordes curat. *Past.* p. 2. c. 2.

6. Sacerdos, dux exercitus Domini. *Opusc.* 25. c. 2.

point de lui ressembler parfaitement <sup>1</sup>. » « La vie des ecclésiastiques, dit de son côté l'abbé Philippe de Bonne-Espérance, sert de modèle aux séculiers; car les ecclésiastiques sont chefs et ils marchent en avant, tandis que les séculiers suivent comme des brebis dociles <sup>2</sup>. » Saint Augustin appelle les prêtres « les pilotes du monde <sup>3</sup>. » Or, dit le pape saint Hormisdas, « celui qui a mission de reprendre les autres, c'est bien le moins qu'il soit lui-même irrépréhensible <sup>4</sup>. » Le concile de Pise dit pareillement: « De même que les ecclésiastiques sont les premiers par leur dignité, ainsi doivent-ils marcher à la tête des peuples par l'éclat de leurs vertus, et vivre de telle sorte que leurs œuvres excitent les autres à tendre vers la perfection <sup>5</sup>. » Car, selon la remarque de saint Léon, « les inférieurs trouvent leur salut dans la sainteté des supérieurs <sup>6</sup>. »

Maitres  
en sainteté,

Saint Grégoire de Nysse proclame le prêtre « le docteur de la piété <sup>7</sup>, » le maître dans la science des saints. Mais si le maître se montre orgueilleux, comment pourra-t-il enseigner l'humilité?

1. In divino omni non audendum aliis ducem fieri, nisi secundum omnem habitum suum factus sit deiformissimus, et Deo simillimus. *De Eccl. Hier.* c. 3. — S. THOMAS. *Suppl.* q. xxxvi. a. 1.

2. Vita clericorum forma est laicorum, ut illi tanquam duces progrediantur, isti vero tanquam greges sequantur. *De Dignit. cler.* c. 2.

3. Rectores terræ.

4. Irreprehensibiles esse convenit, quos præesse necesse est corrigendis. *Ep. ad Episc. Hispan.*

5. Ecclesiastici, quemadmodum eminent gradu, sic lumine virtutum prælucere debent, et profiteri genus vivendi, quod alios excitet ad sanctitatem.

6. Integritas præsentium salus est subditorum. *Ep. ad Episc. Afric.* c. 1.

7. Doctor pietatis. *In Bapt. Chr.*

s'il est adonné à l'intempérance, quel moyen qu'il enseigne la mortification ? s'il est colère et emporté, comment enseignera-t-il la douceur ? « Il faut une sainteté universelle, dit saint Isidore, à ceux qui ont la charge d'enseigner et de faire pratiquer aux autres la vraie vertu <sup>1</sup>. » Si le Seigneur a dit en général pour tous : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait* <sup>2</sup>, combien n'exige-t-il pas plus rigoureusement que les prêtres soient parfaits, eux qui doivent enseigner aux autres la science de la perfection ; et, comme le dit Salvien, « si Dieu impose même aux plus simples fidèles une manière de vivre tellement parfaite, quelle perfection n'exige-t-il pas de ceux qui doivent apprendre aux autres à devenir parfaits <sup>3</sup> ? » Celui qui ne prouve pas par ses œuvres qu'il brûle d'amour pour Dieu, comment s'y prendra-t-il pour enflammer les autres de ce feu sacré ? « Un flambeau éteint n'enflamme pas <sup>4</sup>, » dit saint Grégoire. Saint Bernard dit dans le même sens : « Le langage de l'amour dans celui qui n'aime pas, revêt un accent barbare et étranger <sup>5</sup>. » « Aussi, remarque encore saint Grégoire, dans un prêtre qui ne donne pas le bon exemple, ce n'est pas seulement la conduite que le peuple méprise, mais encore

1. Qui in erudiendis atque instituendis ad virtutem populis præerit, necesse est ut in omnibus sanctus sit. *De Offic. Eccles.* l. 2. cap. 5.

2. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. *Matth.* v. 48.

3. Si viris in plebe positis tam perfectam vivendi regulam Deus dedit, quanto esse illos perfectiores jubet, a quibus omnes docendi sunt, ut possint esse perfecti. *Ad Eccl. cathol.* l. 2.

4. Lucerna quæ non ardet non accendit. *In Ezech.* hom. 11.

5. Lingua amoris, ei qui non amat, barbara est. *In Cant.* s. 79.

sa prédication <sup>1</sup> ; » « et même, ajoute saint Thomas, tout son ministère en général <sup>2</sup>. »

Ce que l'Église  
demande  
avant tout de  
ses prêtres.

Le concile de Trente défend d'admettre au sacerdoce, sinon « ceux qui, par l'éclat de leur piété et la pureté de leurs mœurs, font espérer qu'ils donneront aux peuples d'insignes exemples de vertu et de salutaires avis <sup>3</sup>. » Qu'on le remarque bien, c'est sur leurs bons exemples que l'Église compte d'abord ; les salutaires avis ne viennent qu'ensuite. Car, dit encore le concile, « les bons exemples sont une sorte de prédication perpétuelle <sup>4</sup>. » Les prêtres ont donc pour premier devoir de prêcher d'exemple, ensuite ils élèveront la voix. C'est d'eux que saint Augustin a dit : « Il faut que leur vie soit pour les autres une exhortation au salut <sup>5</sup>. » « Les bons exemples, ajoute saint Jean Chrysostome, ont une voix plus retentissante que les trompettes <sup>6</sup> ; » et de fait, les peuples font plus attention à nos œuvres qu'à nos paroles. Aussi saint Jérôme donne-t-il à son cher disciple Népotien ce grave avertissement : « Que tes œuvres ne contredisent pas tes paroles : sinon, pendant que tu prêches dans l'église, quelqu'un pourrait te répondre à part lui : ce que tu dis, pourquoi ne le fais-tu pas <sup>7</sup> ? » Pareillement saint Bernard :

1. Cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. *In Evang. hom. 12.*

2. Et eadem ratione, omnia spiritualia exhibita. *Suppl. q. xxxvi. a. 4.*

3. Ita pietate ac castis moribus conspicui, ut præclarum bonorum operum exemplum et vitæ monita ab eis possint expectari. *Sess. 23. de Ref. c. 14.*

4. Perpetuum prædicandi genus.

5. Quorum vita aliorum debet esse salutis prædicatio. *Serm. 291. E. B. app.*

6. Bona exempla voces edunt omni tuba clariores. *In Matth. hom. 15.*

7. Non confundant opera tua sermonem tuum, ne, cum in Ecclesia

« *Tu donneras, comme dit le Psalmiste, à ta bouche une voix de puissance, quand tu te sentiras toi-même profondément convaincu des vérités dont tu veux convaincre les autres. Les œuvres sont bien plus éloqu岸tes que les lèvres* <sup>1</sup>. » Jamais prédicateur ne convaincra ses auditeurs, si son discours ne respire la conviction ; mais quel moyen de mettre de la conviction dans ses discours quand on fait le contraire de ce qu'on dit ? Nous lisons dans *L'Ouvrage imparfait* : « Celui qui ne fait pas ce qu'il prêche n'instruit pas le prochain, et il se condamne lui-même <sup>2</sup>. » « La prédication qui persuade et qui touche, c'est, dit saint Grégoire, celle que l'orateur rehausse de l'éclat de sa vie <sup>3</sup>. » Les hommes en croient plus leurs yeux que leurs oreilles, c'est-à-dire que les exemples dont ils sont témoins l'emportent dans leur esprit sur les paroles qu'ils entendent. « Les prêtres doivent en conséquence, dit un ancien concile, donner bon exemple par leur vêtement aussi bien que par toute leur conduite <sup>4</sup>. »

Les prêtres sont les miroirs du monde, comme dit le concile de Trente : « par conséquent sur eux comme sur autant de miroirs, les hommes

Miroirs  
de vertus.

loqueris, tacitus quilibet respondeat : Cur ergo hæc, quæ dicis, ipse non facis ? *Ep. ad Nepotian.*

1. Dabis voci tuæ vocem virtutis, si, quod suades, prius tibi illud cognosceris persuasisse. Validior operis quam oris vox. *In Cant. s. 59.*

2. Qui non facit quod docet, non alium docet, sed seipsum eodem. *Hom. 10.*

3. Illa vox libentius auditorum corda penetrat, quam dicentis vita commendat. *Past. p. 2. c. 3.*

4. Quoniam magis oculis quam auribus credunt homines, necesse est ut sacerdos bonum præbeat exemplum ; tam in vestitu quam in reliquis actionibus.



fixent leurs regards, et tels ils les voient vivre, tels ils vivent eux-mêmes <sup>1</sup>. » Saint Grégoire l'avait déjà dit : « Il faut que le prêtre brille de l'éclat des bonnes œuvres, afin que, grâce à ce miroir de vertus, le peuple connaisse le bien qu'il doit faire et le mal qu'il doit éviter <sup>2</sup>. » Bien avant saint Grégoire, l'Apôtre avait dit : *Nous sommes donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes* <sup>3</sup>. « Sainteté, voilà, dit saint Jérôme, le cri que pousse autour du prêtre tout ce qui lui appartient, son habit aussi bien que ses fonctions <sup>4</sup>. » « Le prêtre, d'après saint Eucher, porte sur ses épaules le poids du monde entier <sup>5</sup>, » c'est-à-dire qu'il a la charge de sauver toutes les âmes. Or comment les sauvera-t-il ? à force de sainteté et de bons exemples.

### III.

#### EN QUOI LES PRÊTRES DOIVENT DONNER LE BON EXEMPLE.

On trouve dans le III<sup>e</sup> concile de Valence le décret suivant : « Que le prêtre se regarde comme tenu en conscience de s'appliquer à paraître tellement modeste dans ses habits, dans ses regards

1. In eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur. *Sess.* 22. *de Ref.* c. 1.

2. Decet Sacerdotem moribus clarescere, quatenus in eo, tanquam in vitæ suæ speculo, plebs, et eligere quod sequatur, et videre possit quod corrigat. *Epist.* l. 7. ind. 1. ep. 32.

3. Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus. *I Cor.* iv. 9.

4. Clamat vestis clericalis, clamat status professi animi sanctitatem.

5. Hi onus totius orbis portant humeris sanctitatis. *Hom. de edic. eccl.*

et dans ses paroles, qu'il devienne l'image vivante de la gravité et de la modestie <sup>1</sup>. »

On remarquera que le concile parle d'abord *du vêtement*. Quel exemple de modestie peuvent donner ces prêtres que l'on voit, non pas avec une longue et simple soutane ecclésiastique, mais avec un habit court, des cheveux poudrés, des manchettes aux poignets, des boutons d'or aux manches et des boucles d'argent à leurs souliers ? Ensuite *des regards*. L'un des points essentiels de la modestie, c'est de tenir en public les yeux baissés, et cela non seulement à l'autel et dans l'église, mais encore dans tous les autres endroits où se trouvent des personnes du sexe. Enfin *des conversations*. Il faut que le prêtre se garde bien d'avancer certaines maximes mondaines et de préférer certaines plaisanteries peu décentes. Le IV<sup>e</sup> concile de Carthage veut « que l'on prive de ses fonctions tout clerc coupable de s'être servi, ne fût-ce qu'en badinant, de paroles peu modestes<sup>2</sup>. » Mais quel mal est-ce là ? une plaisanterie ! « Non, répond saint Bernard, ce qui est badinage entre séculiers devient blasphème dans la bouche du prêtre, et un blasphème qui fait horreur<sup>3</sup>. » Il ajoute : « Ces lèvres sont consacrées à l'Évangile : les ouvrir à ces plaisanteries, c'est un crime ; les y habituer, un sacrilège<sup>4</sup>. » Saint Jérôme dit

Par tout  
leur extérieur

1. Sacerdos de religione sua, in habitus, vultus, ac sermonis gravitate, talem se exhibere studeat, ut se formam disciplinæ ac modestiæ infundat. Anno 855. Can. 15.

2. Clericus verbis turpibus jocularis ab officio removendus. Cap. 60.

3. Inter sæculares nugæ sunt ; in ore sacerdotis, blasphemiam. *De Cons.* l. 2. c. 13.

4. Consecrasti os tuum Evangelio ; talibus aperire, illicitum ; assuere, sacrilegum. *Ibid.*

également : « Toute parole qui n'édifie pas les personnes présentes se retourne contre celui qui l'a prononcée <sup>1</sup>. » « Certaines choses ne sont dans les séculiers que fautes vénielles ; mais, dit Pierre de Blois, ce sont des crimes dans un prêtre, à raison du scandale ; car ce qui conduit la brebis à sa perte perd le pasteur <sup>2</sup>. » « Plus un vêtement est magnifique, dit saint Grégoire de Nazianze, plus les taches sautent aux yeux et paraissent difformes <sup>3</sup>. »

Le prêtre doit encore s'interdire toute médisance. « Il en est, remarque saint Jérôme, qui ont triomphé de tous les autres vices ; mais, pour la médisance, on dirait qu'ils ne peuvent s'en défaire, et qu'elle reste aux mains du démon comme un dernier piège <sup>4</sup>. »

Et par  
leur éloignement  
du monde.

Il faut en outre que le prêtre fuie la société des personnes du monde. Car on respire près d'elles un air empoisonné et qui finit par perdre l'âme, ainsi que le remarque saint Basile : « De même que, dans les endroits infects, on aspire des miasmes morbides, ainsi, au milieu des mondains, l'âme, peu à peu et presque sans s'en apercevoir, contracte une maladie mortelle <sup>5</sup>. » Il faut enfin que le prêtre n'intervienne jamais dans cer-

1. Omne quod non ædificat audientes, in periculum vertitur loquentium.

2. Quod veniale est plebi, criminale est sacerdoti. Quod erroneum est ovi, peremptorium est pastori. *Ad Past. in Syn. s. 3.*


3. Splendidæ vestis manifestiores sunt maculæ. *Orat. 31.*

4. Qui ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen, quasi in extremum diaboli laqueum, incidunt. *Ep. ad Celant.*

5. Sicut in pestilentibus locis sensim attractus aer morbum injicit, sic in prava conversatione mala hauriuntur, etiamsi statim incommodum non sentiatur. *Hom. Quod D. non sit. auct. mal.*

tains divertissemens du monde ; car en s'y trouvant, il ne donnerait pas bon exemple. On ne le verra donc jamais à des comédies profanes, au bal, à des réunions où se rencontrent des personnes du sexe. Par contre, c'est à l'église qu'on doit le voir, faisant oraison, faisant son action de grâces après la sainte messe, la visite au saint Sacrement et à la sainte Vierge. Il en est qui font tout cela, mais en secret et de façon à échapper aux regards. Erreur ! Il est bon que le prêtre agisse ici au vu et au su de tout le monde, non certes dans l'intention de s'attirer des louanges, mais pour édifier et porter les autres à l'imiter et à rendre ainsi gloire au Seigneur : *Qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux*<sup>1</sup>.

1. Videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est. *Matth. v. 16.*



# TROISIÈME INSTRUCTION.

## DE LA CHASTÉTÉ SACERDOTALE.

---

### I.

QUEL CAS LE PRÊTRE DOIT FAIRE DE LA CHASTÉTÉ.

*Aucune richesse ne peut entrer en comparaison avec une âme chaste*<sup>1</sup>. Tous les trésors du monde, toutes les grandeurs et toutes les dignités de la terre sont choses viles en comparaison d'une âme chaste. « La chasteté, dit saint Éphrem, c'est la vie de l'esprit<sup>2</sup>. » Saint Pierre Damien la proclame « la reine des vertus<sup>3</sup>, » et saint Cyprien « une série de victoires assurées<sup>4</sup>. » Qui triomphe du vice opposé à la chasteté triomphe facilement de tous les autres vices : qui se laisse, au contraire, dominer par l'impureté tombe facilement dans beaucoup d'autres vices, tels que la haine, l'injustice, le sacrilège.

Excellence  
de la chasteté,

1. Omnis autem ponderatio non est digna continentis animæ.  
*Eccli. xxvi. 20.*

2. Vita spiritus.

3. Regina virtutum.

4. Acquisitio triumphorum.

Par la chasteté l'homme devient un ange. « O chasteté ! s'écrie saint Éphrem, tu rends les hommes semblables aux anges <sup>1</sup> ; » et saint Bernard : « La chasteté fait de l'homme un ange <sup>2</sup> ; » et saint Ambroise : « La chasteté fait les anges : celui qui la garde est un ange ; s'il la perd il n'est plus qu'un démon <sup>3</sup>. » Les personnes chastes sont à bon droit comparées aux esprits célestes : *Ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel* <sup>4</sup> ; car elles aussi vivent éloignées de toutes les satisfactions sensuelles. Seulement, la pureté que les anges possèdent par nature, nous autres nous l'avons par vertu. « Grâce à la chasteté, dit Cassien, les hommes égalent les esprits célestes <sup>5</sup>. » « Sans doute, remarque saint Bernard, entre l'homme chaste et l'ange il y a bien de la différence, mais c'est une différence de félicité et non pas de vertu ; en sorte que si la chasteté de l'ange est plus heureuse, nous estimons celle de l'homme plus vaillante <sup>6</sup>. » Saint Basile ajoute même que « la chasteté élève l'homme jusqu'à la plus parfaite ressemblance avec Dieu, lequel est un pur esprit <sup>7</sup>. »

Nécessité :

Autant la chasteté est excellente, autant elle est nécessaire pour parvenir au salut. Nécessaire à

1. O castitas, quæ homines Angelis similes reddis! *De Castit.*

2. Castitas Angelum de homine facit. *De Mor. et Off. Ep. c. 3.*

3. Castitas Angelos facit : qui eam servavit, angelus est ; qui perdidit, diabolus. *De Virg. l. 1.*

4. Et erunt sicut Angeli Dei. *Matth. xxii. 30.*

5. Hujus virtutis merito, homines Angelis æquantur. *De Cænob. Inst. l. 6. c. 6.*

6. Differunt quidem inter se Angelus et homo pudicus, sed felicitate, non virtute ; sed, etsi illius castitas felicior, hujus tamen fortior esse cognoscitur. *De Mor. et Off. Ep. c. 3.*

7. Pudicitia hominem Deo simillimum facit. *De Vera Virginit.*

tous les hommes, elle l'est particulièrement aux prêtres.

Pourquoi le Seigneur avait-il prescrit aux lévites de l'ancienne loi, entre autres signes de leur pureté intérieure, de porter des vêtements et des ornements blancs, et de recourir à des ablutions multipliées ? Uniquement parce qu'ils avaient à toucher les vases sacrés, et parce qu'ils étaient la figure des prêtres de la loi nouvelle, auxquels devait incomber l'honneur de prendre entre leurs mains et d'offrir la chair sacrée du Fils de Dieu fait homme. « Si donc, s'écrie saint Ambroise, le symbole figuratif exigeait tant de respect, que ne fera-t-on pas pour la réalité<sup>1</sup> ? » Par contre, le Seigneur avait commandé qu'on écartât de l'autel les lévites habituellement infectés de la lèpre, image du vice impur : *Il ne s'approchera pas du sacré ministère s'il a une taie sur l'œil, s'il a une lèpre persistante*<sup>2</sup>. « Celui-là, dit saint Grégoire, a une lèpre continue, qui ne sait pas maîtriser les révoltes de la chair<sup>3</sup>. »

Les païens eux-mêmes, au rapport de Plutarque, exigeaient que les prêtres de leurs faux dieux vécussent dans la chasteté, car ils ne souffraient pas que rien d'impur servît au culte divin ; aussi avaient-ils pour adage : Loin des dieux toute chose impure<sup>4</sup> ! Platon nous apprend que les prêtres d'Athènes, pour mieux conserver leur chasteté et

Imposée  
aux prêtres juifs,

Même  
aux prêtres  
païens,

1. Si in figura tanta observantia, quanta in veritate ! *De Off.* l. i. c. 50.

2. Nec accedet ad ministerium ejus, ... si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem. *Lev.* xxi. 18.

3. Jugem habet scabiem, cui carnis petulantia dominatur. *Past.* p. 1. c. 11.

4. Diis omnia munda.

la préserver de toute souillure <sup>1</sup>, avaient des habitations séparées de celles des autres hommes. Sur quoi saint Augustin s'écrie : « O déplorable décadence des chrétiens ! voici que les païens leur font la leçon <sup>2</sup>. »

Surtout  
aux prêtres de la  
nouvelle loi.

Pour en venir aux ministres du vrai Dieu, « ceux-là, dit Clément d'Alexandrie, sont et peuvent se dire vraiment prêtres qui mènent une vie chaste <sup>3</sup>. » Saint Thomas de Villeneuve ajoute : « En vain le prêtre est humble, en vain il est pieux ; sans la chasteté, il n'est rien <sup>4</sup>. » « Tous les hommes, dit saint Augustin, doivent être chastes, mais surtout les prêtres <sup>5</sup>. » A l'autel, c'est avec l'Agneau immaculé de Dieu que les prêtres doivent traiter. Or lui-même s'appelle *le lis des vallées*, et il ne prend sa nourriture que parmi les lis <sup>6</sup>. Aussi ne voulut-il pour Mère qu'une vierge ; vierges aussi furent son père nourricier, saint Joseph, et saint Jean-Baptiste, son précurseur. « Entre tous ses disciples, dit saint Jérôme, il aima particulièrement saint Jean, à cause de la chasteté qui le distinguait <sup>7</sup> ; » et, pour la même raison, il lui confia sa Mère, comme maintenant il confie aux prêtres son Église et même sa personne. « Il faut donc, conclut de là Origène, qu'avant tout, le prêtre soit

1. Ne contagione aliqua eorum castitas labefactaretur.

2. O grandis christianorum miseria ! ecce pagani doctores fidelium facti sunt. *Ad Fr. in ep. s. 37.*

3. Soli qui puram agunt vitam, sunt Dei sacerdotes. *Strom. l. 4.*

4. Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Christi altaris. *Serm. 291. E. B. app.*

5. Sit humilis sacerdos, sit devotus ; si non est castus, nihil est. *De D. Aug. conc. 3.*

6. Lilium convallium. — Qui pascitur inter lilia. *Cant. II. 1-16.*

7. Præ cæteris discipulis diligebat Jesus Joannem, propter prærogativam castitatis.



ceint de chasteté, lui qui gravit les degrés de l'autel<sup>1</sup>. » Bien plus, il doit être tellement pur qu'il mérite de prendre place parmi les anges. « Oui, dit saint Jean Chrysostome, tel doit être l'éclat de sa pureté, qu'admis dans le ciel, il aille s'asseoir au milieu des vertus angéliques<sup>2</sup>. » Eh quoi! dirait-on, le sacerdoce est donc le partage exclusif de ceux qui ont conservé leur virginité? Saint Bernard répond: « De longues années de chasteté tiennent lieu de virginité<sup>3</sup>. »

Avec quel soin jaloux l'Église veille en conséquence sur la pureté de ses ministres, comme sur son plus précieux trésor! Que de conciles et de canons traitent de ce grave sujet! « Qu'on permette, dit Innocent III, de recevoir un ordre sacré à celui-là seulement qui est vierge, ou d'une chasteté bien éprouvée<sup>4</sup>. » Il ajoute: « Quant à ceux qui sont déjà élevés aux ordres sacrés et qui n'auraient pas vécu dans la chasteté, qu'on les exclue de toute dignité et fonction ecclésiastiques<sup>5</sup>. » Saint Grégoire va jusqu'à dire: « Nul ne doit s'employer au ministère des autels, si, avant la réception des saints ordres, il n'a fait preuve d'une chasteté éprouvée<sup>6</sup>. »

Sollicitude  
constante de  
l'Église.

La raison du célibat imposé aux ministres des

1. Ante omnia, sacerdos, qui divinis assistit altaribus, castitate debet accingi. *In Lev. hom.* 4.

2. Necessè est sacerdotem sic esse purum, ut, si in ipsis cœlis esset collocatus, inter cœlestes Virtutes medius staret. *De Sacerd.* l. 3.

3. Longa castitas pro virginitate reputatur. *De Modo b. viv.* c. 22.

4. Nemo ad sacrum Ordinem permittatur accedere, nisi aut virgo aut probatæ castitatis existat. *Cap. A multis de æt. et qual. Ord.*

5. Eos qui in sacris Ordinibus sunt positi, si caste non vixerint, excludendos ab omni graduum dignitate. *Ibid.*

6. Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. *Epist.* l. 1. ep. 42.

autels, la voici selon saint Paul : *Celui qui n'est pas marié met sa sollicitude dans les choses du Seigneur, comment il plaira au Seigneur. Au contraire, celui qui est marié met sa sollicitude dans les choses du monde, comment il plaira à sa femme, et il se trouve ainsi partagé*<sup>1</sup>. Celui qui n'est pas engagé dans les liens du mariage, appartient tout entier à Dieu, car il ne doit plus avoir devant les yeux qu'un but, celui de plaire à Dieu. Mais celui qui se trouve engagé dans le mariage doit avoir en vue de plaire à sa femme, à ses enfants et au monde : voilà comment son cœur est nécessairement partagé, comment il ne peut appartenir entièrement à Dieu. Saint Athanase avait donc bien raison de dire : « O chasteté, sanctuaire de l'Esprit-Saint, vie des anges, couronne des élus<sup>2</sup> ! » et saint Jérôme, de la proclamer « l'honneur de l'Église et le plus brillant ornement de ses ministres<sup>3</sup>. » « Ah ! s'écrie saint Ignace le martyr en s'adressant aux prêtres, conservez-vous dans la chasteté ; car vous êtes les demeures de Dieu, les temples de Jésus-Christ, les instruments du Saint-Esprit pour la sanctification des âmes<sup>4</sup>. »

cultés. Que la chasteté est donc précieuse ! Mais aussi quelle terrible guerre la chair fait à l'homme pour lui ravir ce grand trésor ! Et c'est aussi de

1. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo; qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. *I Cor.* vii. 32.

2. O pudicitia, domicilium Spiritus Sancti, Angelorum vita, sanctorum corona ! *De Virginit.*

3. Ornamentum Ecclesiæ Dei, corona illustrior sacerdotum.

4. Teipsum castum custodi, ut domum Dei, templum Christi, organum Spiritus Sancti. *Ep. ad Heron.*

la chair, comme de l'arme la plus puissante, que le démon se sert pour nous soumettre à son joug. *La force de l'ennemi est dans nos reins*<sup>1</sup>. Voilà pourquoi si peu de chrétiens sortent victorieux de cette lutte. « De tous les combats, dit saint Augustin, les plus pénibles sont ceux qui se livrent pour la chasteté. Incessante est la lutte, et rare la victoire<sup>2</sup>. » « Hélas ! s'écrie en gémissant saint Laurent Justinien, combien n'en a-t-on pas vu, après de longues années passées dans une complète solitude à prier, à jeûner, à faire pénitence, succomber aux attraites des sens, abandonner le désert, et perdre du même coup la chasteté et Dieu lui-même<sup>3</sup> ! » Quelle sollicitude les prêtres doivent donc avoir, afin de conserver cette chasteté à laquelle ils se sont voués pour toujours ! Jamais, disait saint Charles Borromée à un ecclésiastique, jamais vous ne vous conserverez pur, si vous ne veillez sur vous-même avec toute l'attention possible ; « car c'est une chose vraiment étonnante que la facilité avec laquelle se perd la chasteté, dès qu'on cesse de se surveiller<sup>4</sup>. » Or toute notre attention ici consiste à prendre les moyens nécessaires pour la conserver ; et ces moyens eux-mêmes consistent, les uns à fuir les occasions du péché, les autres à employer certains remèdes contre les tentations.

1. Fortitudo ejus in lumbis ejus. *Job.* xl. 11.

2. Inter omnia certamina, sola duriora sunt prælia castitatis, ubi quotidiana est pugna, et rara victoria. *Serm.* 293. E. B. app.

3. Quanti, post frequentes orationes, diutissimam eremi habitationem, cibi potusque parvitatem, seducti spiritu fornicationis, deserta relinquentes, duplici interitu perierunt ! *De Spir. an. Int.* l. 1.

4. Mirum est quam facile ab iis deperdatur, qui ad ejus conservationem non invigilant.

## II.

## LA FUIITE DES OCCASIONS.

Absolue  
nécessité de fuir  
les occasions,

Avant tout, il faut fuir l'occasion. « Le premier moyen pour échapper à l'impureté, dit saint Jérôme, c'est de se tenir loin des choses dont la présence porte au mal<sup>1</sup>. » Saint Philippe de Néri disait que, dans cette guerre, la victoire reste aux poltrons, c'est-à-dire à ceux qui fuient devant l'occasion. D'après Pierre de Blois, « jamais on ne triomphe plus facilement de l'impureté qu'en prenant la fuite<sup>2</sup>. »

C'est un grand trésor que la grâce de Dieu. Mais ce trésor, nous le portons en nous-mêmes. Or nous sommes des vases bien fragiles et fort exposés à perdre notre trésor. *Nous le portons*, dit saint Paul, *dans des vases d'argile*<sup>3</sup>. De lui-même l'homme ne peut acquérir la vertu de chasteté; il n'y a que Dieu pour la lui accorder. *J'ai su*, dit Salomon, *que je ne pouvais être continent, si Dieu ne m'en faisait la grâce*<sup>4</sup>. Nous sommes incapables de pratiquer une seule vertu, mais nous manquons de force surtout pour la chasteté, à cause du violent penchant de notre nature vers le vice opposé. Nul doute qu'avec le secours divin l'homme ne puisse se conserver chaste. Mais Dieu n'accorde pas son secours à celui qui s'engage ou demeure

1. Primum hujus vitii remedium est longe fieri ab eis quorum præsentia alliciat ad malum.

2. Nunquam luxuria facilius vincitur, quam fugiendo. *Serm.* 45.

3. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus. *II Cor.* iv. 7.

4. Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det. *Sap.* viii. 21.

volontairement dans l'occasion du péché. *Celui qui aime le péril, y périra*<sup>1</sup>. De là cette exhortation de saint Augustin : « Contre les assauts de l'impureté, recours à la fuite, si tu veux remporter la victoire<sup>2</sup>. » Et saint Jérôme sur son lit de mort instruisant ses disciples, ainsi que le rapporte Eusèbe dans une lettre au pape Damase, leur disait : « Combien n'y en a-t-il pas qui, du faite de la sainteté, tombèrent misérablement dans ce borbier infect, pour s'être flattés de ne jamais y tomber ! Que personne donc, ajoutait-il, ne se croie sûr d'échapper à cet abîme ! Il disait encore : Si saints que vous soyez, vous n'êtes pas confirmés en grâce, et il s'en faut de beaucoup que vous ne puissiez pas tomber<sup>3</sup>. »

De les fuir  
toujours

*Est-il possible, demande le Sage, qu'un homme marche sur des charbons ardents sans se brûler les pieds*<sup>4</sup> ? « Serais-tu de pierre ou de fer ? s'écrie à ce propos saint Jean Chrysostome ; tu es homme, tu es faible comme tout ce qui est homme, et tu prendrais en mains du feu sans te brûler ? Allume une torche, place-la dans un tas de paille, et puis ose prétendre que la paille ne s'enflammera pas. Telle est la paille, telle est notre nature<sup>5</sup>. » Impos-

1. Qui amat periculum in illo peribit. *Eccli.* iii. 27.

2. Contra libidinis impetum, apprehende fugam, si vis obtinere victoriam. *Serm.* 293. E. B. app.

3. Plurimi sanctissimi ceciderunt hoc vitio propter suam securitatem. Nullus in hoc confidat. Si sanctus es, non tamen securus es. *EUSEB. Ep. ad Dam. de morte Hier.*

4. Numquid potest homo... ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus ? *Prov.* vi. 27.

5. Num tu saxeus es, num ferreus ? Homo es, communi naturæ imbecillitati obnoxius ; ignem capis, nec ureris ? Lucernam in feno pone, ac tu aude negare quod fenum uratur. Quod fenum est, hoc natura nostra est. *In Ps. L. hom. 1.*

sible donc de s'exposer volontairement à l'occasion et de ne pas succomber.

Et le plus possible;

Il faut fuir le péché comme on fuit à l'aspect du serpent, selon cette autre parole du Sage : *Comme à la vue du serpent fuis les péchés*<sup>1</sup>. Ce n'est pas seulement la morsure des serpents que nous fuyons, c'est encore leur contact et même leur approche. Dès qu'une personne peut devenir une occasion de péché, il faut fuir jusqu'à sa présence et sa conversation. Saint Ambroise observe que « le chaste Joseph prit aussitôt la fuite, sans même prêter l'oreille à ce que la femme de Putiphar avait commencé de lui dire, car il regardait comme un grand péril de s'arrêter à l'entendre<sup>2</sup>. » Mais, dira quelqu'un, je sais bien ce que j'ai à faire! — Que celui-là médite cette parole de saint François d'Assise : « Je sais ce que je dois faire; mais, une fois dans l'occasion, je ne sais pas ce que je ferai. »

En particulier fuir la vue des personnes du sexe,

Il faut, en premier lieu, ne jamais arrêter ses regards sur aucun objet plus ou moins séduisant. *La mort est montée par nos fenêtres*<sup>3</sup>, c'est-à-dire, selon l'interprétation de saint Jérôme, de saint Grégoire et d'autres commentateurs, le péché pénètre dans l'âme par les yeux. De même que, pour défendre une place, il ne suffit pas de fermer les portes si on laisse entrer l'ennemi par les fenêtres; de même, si nous ne prenons pas

1. Quasi a facie colubri, fuge peccata. *Eccli.* xxi. 2.

2. Ne ipsa quidem verba diu passus est; contagium enim judicavit, si diutius moraretur. *De S. Jos.* c. 5.

3. Ascendit mors per fenestras. *Jer.* ix. 21.

soin de tenir les yeux baissés, tous les autres moyens ne nous serviront de rien pour conserver la chasteté. Tertullien <sup>1</sup> rapporte qu'un philosophe païen, pour demeurer chaste, s'arracha volontairement les yeux. Pareille chose n'est point permise à des chrétiens. Mais si nous voulons rester chastes, il faut de toute nécessité que nous évitions de voir les personnes du sexe, et surtout de les regarder. Le danger, remarque saint François de Sales, ne vient pas tant de voir que de regarder ce qui peut nous donner des tentations.

Ce ne sont pas seulement certaines personnes immodestes, mais même les plus pudiques dont il faut que nous détournions nos regards. « Car, dit saint Jean Chrysostome, il n'y a pas que l'aspect d'une femme déhontée, mais même d'une honnête femme, qui frappe le cœur et l'émeut <sup>2</sup>. » De là ce pacte que le saint homme Job fit avec ses yeux de ne regarder aucune femme, pas même une vierge parfaitement modeste, car il savait bien que de ces regards naissent de mauvaises pensées. *J'ai fait, disait-il, un pacte avec mes yeux pour ne pas même penser à une vierge* <sup>3</sup>. L'Ecclésiastique dit également : *N'arrête pas ta vue sur une vierge, de peur que dans sa beauté tu ne trouves une pierre d'achoppement* <sup>4</sup>. En effet, remarque saint Augustin, « après le regard vient la

Même les plus vertueuses.

1. *Apolog.* c. 46.

2. *Animus feritur et commovetur, non impudicæ tantum intuitu, sed etiam pudicæ. De Sacerd.* l. 6.

3. *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. Job.* xxxi. 1.

4. *Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius. Eccli.* ix. 5.

pensée, après la pensée la complaisance, et après la complaisance le consentement<sup>1</sup>. » En d'autres termes, du regard naît la mauvaise pensée; de la mauvaise pensée naît un certain plaisir des sens; souvent à ce plaisir, bien qu'involontaire d'abord, succède le consentement de la volonté, et voilà l'âme perdue! C'est pourquoi l'Apôtre commande aux femmes de se voiler dans l'église à cause des anges, c'est-à-dire, suivant le cardinal Hugues de Saint-Cher, « à cause des prêtres, qui pourraient, en les voyant sans voile, être exposés à des tentations<sup>2</sup>. » Dans le temps même que saint Jérôme, retiré au fond de sa grotte de Bethléem, ne faisait que prier, jeûner et se macérer, le souvenir des dames romaines, dont il était pourtant séparé depuis tant d'années, venait violemment le tourmenter. Aussi, écrivant ensuite à son cher disciple Népotien, lui recommandait-il non seulement de ne jamais regarder les personnes du sexe, mais encore de ne jamais parler de leur beauté. « Il est de ton devoir, lui disait-il, de mettre sous la garde de la chasteté non seulement tes yeux, mais encore ta langue, et cela en lui interdisant toute parole au sujet des femmes et de leurs agréments<sup>3</sup>. » Un seul regard de curiosité jeté sur Bethsabée, et ce fut assez pour que David tombât misérablement dans les trois énormes crimes d'adultère, d'homicide et de scandale. « Le démon,

1. Visum sequitur cogitatio, cogitationem delectatio, delectationem consensus.

2. Propter Angelos, id est, Sacerdotes, ne, in ejus faciem inspicientes, moverentur ad libidinem. *In I Cor.* xi. 10.

3. Officii tui est, non solum oculos castos custodire, sed et linguam; nunquam de formis mulierum disputes. *Ep. ad Nepot.*



disait encore saint Jérôme, a seulement besoin que nous commencions <sup>1</sup>. » Il suffit que nous entr'ouvrions la porte, lui-même viendra bien à bout de l'ouvrir. Un regard qu'on aura volontairement arrêté sur une jeune personne deviendra une étincelle d'enfer et la ruine de l'âme. Parlant spécialement des prêtres, le même saint docteur, pour faire comprendre que leur chasteté ne consiste pas seulement à s'abstenir de tout acte coupable, mais même à pratiquer la plus sévère modestie des yeux, disait : « Par réserve sacerdotale évitez non seulement tout ce qui pourrait blesser la chasteté; n'accordez même à vos yeux aucune liberté <sup>2</sup>. »

S'il est nécessaire, pour conserver la chasteté, qu'on s'abstienne de regarder les personnes du sexe, il est bien plus nécessaire encore de fuir leur société. *Ne t'arrête pas au milieu d'elles* <sup>3</sup>, nous dit le Saint-Esprit; *car, ajoute-t-il aussitôt, de même que la teigne provient des vêtements, ainsi de la femme provient l'iniquité de l'homme* <sup>4</sup> qui ose entretenir des rapports avec elle. « Et, remarque Corneille de la Pierre dans son commentaire sur ce texte, comme la vermine envahit nos habits malgré nous, ainsi, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, des entretiens avec les femmes naissent les mauvais désirs <sup>5</sup>. » « C'est

Fuir surtout leur société,

1. Nostris tantum initiis (diabolus) opus habet.

2. Pudicitia sacerdotalis non solum ab opere se immundo absteat, sed etiam a jactu oculi sit libera. *In Tit.* 1.

3. In medio mulierum noli commorari. *Eccli.* XLII. 12.

4. De vestimentis enim procedit tinea, et a muliere iniquitas viri. *Ibid.*

5. Sicut tibi nihil tale volenti nascitur in veste et e veste tinea, ita nihil tale volenti nascitur ex femina desiderium.

insensiblement, observe-t-il encore, que les vers s'engendrent dans les habits et les rongent ; c'est insensiblement aussi que la conversation des femmes allume le feu de la concupiscence dans le cœur des hommes, même les plus spirituels<sup>1</sup>. »  
 « Nul doute, dit saint Augustin, qu'en fait d'impureté, pour peu qu'on se permette quelque familiarité, on ne tombe bientôt au fond de l'abîme<sup>2</sup>. »  
 Saint Grégoire rapporte que le prêtre Orsinus, entré dans les saints ordres du consentement de sa femme, vivait séparé d'elle depuis quarante années, quand il se trouva sur son lit de mort. La femme ayant approché son oreille de la bouche de son mari pour savoir s'il respirait encore : « Arrière, s'écria Orsinus, arrière, ô femme ! enlève cette paille, car je sens encore en moi une étincelle de vie qui pourrait nous consumer tous deux<sup>3</sup>. »

La chute déplorable de Salomon devrait bien suffire pour nous faire trembler. Il avait commencé par jouir des faveurs et de l'amitié de son Dieu, au point de devenir la plume du Saint-Esprit. Mais dans sa vieillesse il en vint, par la fréquentation des femmes idolâtres, jusqu'à se prosterner devant les idoles. *Lorsqu'il était déjà vieux, son cœur fut dépravé par les femmes, en sorte qu'il suivait des dieux étrangers*<sup>4</sup>. Pourquoi nous en étonner ? « Il

1. Tinea insensibiliter in veste nascitur, et eam erodit; sic insensibiliter ex conversatione cum muliere oritur libido, etiam inter religiosos.

2. Sine ulla dubitatione, qui familiaritatem non vult vitare suspectam, cito labitur in ruinam. *Serm.* 293. E. B. app.

3. Recede, mulier : adhuc igniculus vivit, paleam tolle. *Dial.* l. 4. c. 11.

4. Cumque jam esset senex, depravatam est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos. *III Reg.* xi. 4.

est impossible, comme le remarque saint Cyprien, de rester au milieu des flammes et de ne pas brûler<sup>1</sup>. » Selon saint Bernard, « c'est un moindre miracle de ressusciter un mort que de vivre dans la familiarité d'une femme sans perdre la chasteté<sup>2</sup>. » Si donc vous voulez vous mettre en sûreté, *éloignez*, vous dit le Saint-Esprit, *éloignez d'elle votre voie et n'approchez pas de la porte de sa maison*<sup>3</sup>. Oui, s'il est quelque part une femme vers laquelle le démon vous attire, faites-vous une loi de ne pas même passer devant sa maison ; prenez le large, et s'il se trouve que vous ayez vraiment à parler avec une personne du sexe, alors, suivant le conseil de saint Augustin, « faites-le brièvement et froidement<sup>4</sup>. » « Si vous devez parler avec une femme, dit également saint Cyprien, il faut le faire à la hâte, sans vous arrêter et comme en fuyant<sup>5</sup>. »

Cette personne est laide, me dira quelqu'un : Vains prétextes, Dieu ne plaise que je fasse le mal avec elle ! — « Mais, répond saint Cyprien, le démon est peintre, et il sait bien profiter du trouble des sens pour donner à un visage horrible un aspect charmant<sup>6</sup>. »

C'est ma parente ! — A cela voici la réponse de saint Jérôme : « Ne permets à aucune parente de demeurer avec toi<sup>7</sup>. » Souvent il arrive que, sous

1. Impossible est flammis circumdari, et non ardere. *De Singular. cler.*

2. Cum femina semper esse, et non cognoscere feminam, nonne plus est quam mortuum suscitare ? *In Cant. s. 65.*

3. Longe fac ab ea viam tuam, et ne appropinques foribus domus ejus. *Prov. v. 8.*

4. Cum feminis, sermo brevis et rigidus.

5. Transeunter feminis exhibenda est accessio, quodammodo fugitiva. *De Singular. cler.*

6. Diabolus, pingens, speciosum efficit quidquid horridum fuerit.

7. Prohibe tecum morari, etiam quæ de genere tuo sunt. *Ep. ad Ocean.*

prétexte de parenté, on dépose toute contrainte, et qu'on multiplie les péchés, ajoutant ainsi l'inceste à l'impureté et au sacrilège. « On se livre d'autant plus au crime, dit saint Cyprien, qu'il est plus facile d'écarter de soi tout soupçon d'inconduite <sup>1</sup>. » Parmi les ordonnances de saint Charles Borromée, il en est une qui défend aux prêtres d'avoir chez eux, sans la permission expresse de leur évêque, absolument aucune femme, fût-ce même une proche parente <sup>2</sup>.

Illusions  
périlleuses,

C'est ma pénitente et une sainte personne : qu'ai-je donc à craindre ? — Ce que vous avez à craindre, apprenez-le de saint Thomas : « Même avec les personnes pieuses, ne vous entretenez, dit-il, que brièvement et froidement. Plus votre pénitente est sainte, plus il faut craindre et éviter toute familiarité avec elle ; car les femmes exercent un charme d'autant plus puissant qu'elles ont plus de piété et de spiritualité <sup>3</sup>. » Le vénérable père Sertorius Caputo, ainsi que nous le lisons dans sa Vie, disait que tout d'abord le démon fait aimer la vertu d'une personne, et par là il écarte toute crainte du danger ; puis, c'est pour la personne elle-même qu'il inspire de l'affection ; enfin il tente et jette dans le précipice. Longtemps avant lui, saint Thomas avait également enseigné que « jamais affection sensible pour n'importe quelle personne n'était, à la vérité, sans danger,

1. Magis illicito delinquitur, ubi sine suspicione securum potest esse delictum.

2. *Acta Mediol.* p. 2. syn. 4. Monit.

3. Sermo brevis et rigidus cum mulieribus est habendus ; nec tamen, quia sanctiores fuerint, ideo minus cavendæ ; quo enim sanctiores fuerint, eo magis alliciunt. *De Modo confit.*

mais qu' cependant pareille affection fait courir un plus grand péril quand la personne qui en est l'objet semble plus pieuse. Car, si vertueuses que soient d'abord les intentions de l'un et de l'autre, ces fréquentes entrevues ne laissent pas que de constituer un mutuel danger; et plus leur intimité augmente, plus aussi s'altèrent insensiblement la sainteté de leurs aspirations et la pureté de leurs rapports <sup>1</sup>. » Il ajoute : « Le démon sait fort bien leur dérober la vue d'un si grand péril. Car les flèches qu'il lance pour commencer, ne sont pas de celles dont on ressent le poison : elles ne font d'abord que de légères blessures et ne produisent qu'un sentiment d'affection. Insensiblement on en vient à ne plus se conduire comme des anges, mais bien comme des personnes revêtues de chair. Les regards ne sont pas impurs, mais de part et d'autre ils deviennent plus fréquents; la conversation semble encore pieuse, mais elle est trop tendre. On finit par ne plus pouvoir se passer l'un de l'autre. C'est ainsi, conclut le saint docteur, que, spirituelles d'abord, les relations deviennent tout autre chose <sup>2</sup>. » Saint Bonaventure donne les signes suivants, auxquels on peut reconnaître une affection qui de spirituelle est devenue charnelle : 1° Les longs et inutiles entretiens, et quand les entretiens sont longs, ils sont toujours inutiles; 2° les

1. Licet carnalis affectio sit omnibus periculosa, eis tamen perniciosior est magis, quando conversantur cum persona quæ spiritualis videtur; nam, quamvis eorum principium videatur esse purum, frequens tamen familiaritas domesticum est periculum; quæ quidem familiaritas quanto plus crescit, tanto plus infirmatur principale motivum, et puritas maculatur.

2. Sicque spiritualis devotio convertitur in carnalem. *De Modo confit.*

regards et les éloges qu'on échange; 3° le zèle à excuser les défauts l'un de l'autre; 4° certaines petites jalousies qu'on accueille; 5° la peine que cause l'éloignement<sup>1</sup>.

Tremblons : nous sommes de chair. Le bienheureux Jourdain reprit un jour fortement l'un de ses religieux pour avoir donné la main à une dame, quoique sans aucune mauvaise intention. Comme le religieux alléguait que c'était une personne très vertueuse : Écoutez, lui répondit le bienheureux, la pluie est bonne et la terre est bonne aussi; mais, en se mêlant, la terre et la pluie deviennent de la boue. — Cet homme est saint, cette femme aussi est sainte; mais, parce qu'ils se mettent dans l'occasion, ils se perdent mutuellement. *Le fort a heurté contre le fort, dit le prophète, et tous deux sont tombés ensemble*<sup>2</sup>. Elle est célèbre dans l'Histoire ecclésiastique la lamentable chute de cette pieuse femme qui s'employait par charité à recueillir les corps des saints martyrs et à leur donner la sépulture. Certain jour elle en trouve un qu'on a laissé pour mort, mais auquel il reste un souffle de vie. Elle le conduit dans sa maison et, à force de soins, le guérit parfaitement. Mais qu'arriva-t-il? ces deux saintes personnes, en continuant de vivre sous le même toit, perdirent la chasteté et la grâce de Dieu. Hélas! ce n'est pas une fois, mais bien souvent qu'on vit de semblables chutes. Combien de prêtres d'abord pieux et fervents, mais engagés ensuite dans une de ces ami-

Exemples  
terribles.

1. *De Profectu Rel.* l. 2. c. 27.

2. *Fortis impegit in fortem, et ambo pariter conciderunt. Jer.* XLVI. 12.

tiés spirituelles, ont fini par la chair et ont perdu Dieu! « J'ai connu, dit saint Augustin, d'éminents prélats de l'Église qui succombèrent de la sorte. Pourtant leur vertu me semblait égaler celle d'un Jérôme et d'un Ambroise, et leur persévérance me paraissait assurée<sup>1</sup>. » C'est pourquoi saint Jérôme écrivait de son côté à Népotien : « Ne fais pas fond sur tes longues années de chasteté; ne t'assieds donc pas, c'est-à-dire ne demeure pas seul avec une femme seule sans témoin<sup>2</sup>. » Pareillement saint Isidore de Péluse : « Si tu ne peux éviter de t'entretenir avec une personne du sexe, aie soin de tenir les yeux baissés, et, après avoir échangé quelques paroles, hâte-toi de fuir<sup>3</sup>. » Le père Pierre Consolini, de l'Oratoire, disait qu'avec les femmes, même les plus saintes, il faut pratiquer la charité comme avec les âmes du purgatoire, de loin et sans les voir. Ce bon père disait encore que, dans les tentations contre la chasteté, il est très utile aux prêtres de se rappeler leur dignité; et, à ce propos, il citait l'exemple de ce cardinal qui, assailli par de mauvaises pensées, se tournait vers sa barrette : « Ma chère barrette, lui disait-il en se rappelant sa haute dignité, je me recommande à toi. » Ainsi surmontait-il la tentation.

En outre, il faut fuir la société des méchants.  
« Chacun, dit saint Jérôme, finit par ressembler à

Fuir toutes  
les compagnies  
dangereuses,

1. Magnos prælatos Ecclesiæ sub hac specie corruisse reperi, de quorum casu non magis præsumebam, quam Hieronymi et Ambrosii. S. THOMAS. *De Modo confit.*

2. Ne in præterita castitate confidas; solus cum sola, absque teste, non sedeas.

3. Si cum ipsis conversari necessitas te obstringat, oculos humi dejectos habe; cumque pauca locutus fueris, statim avola. *Lib. 2. ep. 284.*

ceux qu'il fréquente<sup>1</sup>. » Nous marchons ici-bas par *une route obscure et glissante*<sup>2</sup> : la vie présente n'est vraiment que cela. Qu'il y ait à nos côtés un mauvais compagnon pour nous pousser vers le précipice, et nous voilà perdus. Le fait suivant est rapporté par saint Bernardin de Sienne<sup>3</sup>, témoin oculaire. Une personne avait vécu trente-huit années dans une parfaite pureté, quand un jour on tint devant elle un propos licencieux. C'en fut assez pour qu'elle se précipitât dans des dérèglements dont, suivant l'expression du saint, le démon lui-même revêtu de notre chair n'aurait pu égaler la turpitude.

L'oisiveté.

Enfin, pour demeurer chastes, il faut que nous fuyions l'oisiveté, laquelle, dit le Saint-Esprit, *a toujours enseigné beaucoup de malice*<sup>4</sup>. C'est à l'oisiveté qu'Ezéchiel attribue les crimes abominables commis par les habitants de Sodome, et le désastre dans lequel tous périrent ensuite. *L'iniquité de Sodome, ce fut l'oisiveté*<sup>5</sup>. C'est également à ce vice que saint Bernard attribue la chute de Salomon. Le travail amortit les ardeurs de la concupiscence, et, comme le dit saint Isidore, « il faut que la passion succombe sous le poids du travail et de la fatigue<sup>6</sup>. » De là le conseil de saint Jérôme à Rustique : « Ne sois jamais à ne rien faire, afin que le démon, venant avec ses tenta-

1. Talis efficitur homo, qualium societate fruitur. EUSEB. *De Morte Hier.*

2. Lubricum in tenebris. *Jer.* xxiii. 12.

3. T. III. *Serm. extr.* s. 13. n. 6.

4. Multam enim malitiam docuit otiositas. *Eccli.* xxxiii. 29.

5. Hæc fuit iniquitas Sodomæ, ... otium ipsius. *Ezech.* xvi. 49.

6. Cedet libido laboribus, cedet operi. *De Cont. m. de Lab.*



tions, te trouve occupé<sup>1</sup>. » « L'homme laborieux, ajoute saint Bonaventure, n'aura qu'un seul démon pour le tourmenter, mais le paresseux en aura une multitude<sup>2</sup>. »

### III.

#### PRINCIPAUX MOYENS POSITIFS POUR CONSERVER LA CHASTETÉ.

Les occasions et l'oisiveté, voilà donc, comme nous venons de le voir, les deux dangers à fuir pour conserver la chasteté. Voyons maintenant quels sont les moyens à prendre.

Il faut d'abord pratiquer la mortification des sens. « Si quelqu'un, dit saint Jérôme, prétend vivre au milieu des plaisirs sensuels et malgré cela se préserver de criminelles sensualités, celui-là se trompe<sup>3</sup>. » Tourmenté par l'aiguillon de la chair, l'Apôtre recourait aux macérations, et comme il le disait lui-même, *je châtie mon corps et le réduis en servitude*<sup>4</sup>. Quand la chair n'est pas mortifiée, difficilement elle se soumet à l'esprit. *Comme le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée entre les jeunes filles*<sup>5</sup>; en d'autres termes,

La  
mortification,

1. Facito aliquid operis, ut te semper diabolus inveniat occupatum. *Ep. ad Rustic.*

2. Occupatus ab uno dæmone impugnatur; otiosus ab innumeris vastatur. *De Prof. Rel.* l. 1. c. 39.

3. Si quis existimat posse versari in deliciis, et deliciarum vitis non teneri, seipsum decipit. *Adv. Jovin.* l. 2.

4. Castigo corpus meum, et in servitutum redigo. *I Cor.* ix. 27.

5. Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. *Cant.* ii. 2.

de même que le lis se conserve entre les épines, ainsi la chasteté se conserve au milieu des mortifications.

Surtout  
dans le boire

Pour rester chaste, on doit principalement éviter toute intempérance dans le boire et le manger. *Gardez-vous bien de donner du vin aux rois*<sup>1</sup>. Quand on dépasse la juste mesure, le vin ne sert plus qu'à produire de ces agitations avec lesquelles il est bien difficile de dominer les sens et de conserver la chasteté. « Au vin qui fermente dans l'estomac, dit saint Jérôme, la luxure sert d'écume<sup>2</sup>. » En effet, le vin prive l'homme de sa raison et le ravale au rang des brutes, selon cette parole du prophète : *Le vin et l'ivresse enlèvent le cœur*<sup>3</sup>. Par contre, l'Écriture a dit de saint Jean-Baptiste : *Il ne boira ni vin ni boisson fermentée, et il sera rempli du Saint-Esprit*<sup>4</sup>. Si quelqu'un allègue que le vin lui est nécessaire à cause de la faiblesse de son estomac : soit ! lui répondrai-je, mais qu'il écoute ce que l'Apôtre écrit à Timothée : *Usez d'un peu de vin à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités*<sup>5</sup>. C'est donc un remède qui doit se prendre à petites doses.

Et le manger.

Il est également nécessaire qu'on évite tout excès dans la nourriture. Saint Jérôme disait : « Se rassasier de nourriture, c'est préparer les voies à l'impureté<sup>6</sup>. » Et saint Bonaventure : « La luxure

1. Noli regibus dare vinum. *Prov.* xxii. 4.

2. Venter enim mero æstuans despumat in libidinem. *Reg. Monach. de Abst.*

3. Vinum et ebrietas auferunt cor. *Os.* iv. 11.

4. Vinum et siceram non bibet, et Spiritu sancto replebitur. *Luc.* i. 15.

5. Modico vino utere, propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates. *I Tim.* v. 23.

6. *Adv. Jovin.* l. 2.

se nourrit des excès de table<sup>1</sup>. » Le jeûne, au contraire, étouffe les vices et fait germer les vertus, ainsi que l'Église nous l'enseigne : « O Dieu, qui, par le moyen du jeûne, domptez nos passions, élevez nos intelligences, accordez les vertus et dispensez les récompenses<sup>2</sup>. » D'après saint Thomas, « lorsqu'une personne sort victorieuse des tentations de gourmandise, le démon n'ose pas la tenter d'impureté<sup>3</sup>. »

Il faut, en outre, s'adonner à la pratique de l'humilité. Celui qui n'est pas humble ne saurait rester chaste. « Impossible, dit Cassien, d'établir en nous la chasteté, tant que nous ne lui avons pas préparé dans notre cœur les fondements de l'humilité<sup>4</sup>. » Il n'est pas rare que Dieu punisse les orgueilleux en les laissant tomber dans quelque faute humiliante. Telle fut précisément la cause de la chute de David, ainsi qu'il le confesse lui-même : *J'avais péché avant que ces tribulations vinsent m'humilier*<sup>5</sup>. L'humilité nous obtient la chasteté. Saint Bernard l'a dit, « Dieu accorde la chasteté aux mérites de l'humilité<sup>6</sup>. » Et saint Augustin : « La gardienne de la virginité, c'est l'amour de Dieu ; mais l'amour de Dieu n'établit sa demeure que dans l'humilité<sup>7</sup>. » Selon saint Jean

L'humilité.

1. Luxuria nutritur a ventris ingluvie. *De Prof. rel.* l. 2. c. 52.

2. Deus, qui, corporali jejunio, vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia.

3. Diabolus, victus de gula, non tentat de libidine.

4. Castitatem apprehendi non posse, nisi prius humilitatis in corde fundamenta fuerint collocata. *De Cænob. inst.* l. 6. c. 18.

5. Priusquam humiliarer, ego deliqui. *Ps. cxviii.* 67.

6. Ut castitas detur, humilitas meretur. *De Mor. et Off. Ep.* c. 5.

7. Custos virginitatis, charitas ; locus hujus custodis, humilitas. *De S. Virginit.* c. 51.

Climaque, « celui qui voudrait, dans les tentations contre la chair, triompher par la continence seule, ressemble au naufragé qui voudrait se sauver en ne nageant que d'une main. Que l'humilité vienne donc prêter main forte à la continence <sup>1</sup>. »

La prière :

Mais, par-dessus tout, ce qu'il faut pour conserver cette précieuse vertu, c'est la prière. Il faut prier et prier continuellement. Nous l'avons déjà dit, on ne peut obtenir ni conserver la chasteté, à moins que Dieu n'accorde son secours. Mais, ce secours, le Seigneur l'accorde seulement à celui qui le demande. Les saints Pères nous enseignent que l'oraison de demande, c'est-à-dire la prière proprement dite, est nécessaire aux adultes de nécessité de moyen, selon ces paroles de la sainte Écriture : *Il faut prier toujours et ne jamais se lasser* <sup>2</sup> ; *demandez et il vous sera donné* <sup>3</sup>. « La prière, conclut de là le Docteur angélique, une prière continuelle, voilà ce qui, après le baptême, est le plus nécessaire à l'homme <sup>4</sup>. » Mais s'il faut absolument l'aide de Dieu pour pratiquer n'importe quelle vertu, nul doute que, pour conserver la chasteté, il ne faille encore un plus grand secours, vu le violent penchant de notre nature vers le vice opposé. « Jamais, dit Cassien, l'homme ne pourra, en volant de ses propres ailes, s'élever assez haut pour cueillir la palme de la vertu angé-

1. Qui sola continentia bellum hoc superare nititur, similis est ei qui, una manu natans, pelago liberari contendit; sit ergo humilitas continentia conjuncta. *Scala Spir.* gr. 15.

2. Oportet semper orare, et non deficere. *Luc.* xviii. 1.

3. Petite, et dabitur vobis. *Matth.* vii. 7.

4. Post baptismum, necessaria est homini jugis oratio. *Sum. th.* P. 3. q. xxxix. a. 5.

lique. Pour cela il est de toute nécessité que la grâce de Dieu le soulève par-dessus la boue de ce monde<sup>1</sup>. » « Telle est, ajoute Abelly, la raison pour laquelle il faut, dans ce grand combat, que, fidèles à l'avertissement du Sage, nous nous tournions vers Dieu afin de le prier de toute l'ardeur de notre âme<sup>2</sup>. » « Entre autres moyens, dit de son côté saint Cyprien, ou plutôt avant tous les autres moyens pour obtenir la chasteté, on doit placer la fidélité à demander au ciel son secours<sup>3</sup>. » Salomon l'avait déclaré : *Comme j'ai su que je ne pouvais être continant si Dieu ne m'en faisait la grâce (et c'était déjà de la sagesse que de savoir de qui est ce don), je recourus au Seigneur, et je le suppliai, et je lui parlai de tout mon cœur<sup>4</sup>.*

Il faut donc, suivant le conseil donné par saint Cyprien, « qu'à l'instant même où les premiers aiguillons de la chair se font sentir, nous résistions au démon, sans permettre que, nourrie dans notre sein, la couleuvre, c'est-à-dire la tentation, grandisse et devienne un monstrueux serpent<sup>5</sup>. » Saint Jérôme donne le même conseil : « Attention à ne pas laisser grandir la mauvaise pensée ! Tuez

Sans laisser  
grandir  
la tentation.

1. Impossibile est hominem suis pennis ad tam præcelsum cœlestique præmium subvolare, nisi eum gratia Domini de terræ cœno evexerit. *De Cœnob. inst.* l. 6. c. 6.

2. Idcirco, juxta sapientis monitum (Sap. VIII. 21), adeundus est Dominus, et ex totis præcordiis deprecandus. *Sacerd. Chr.* p. 3. c. 14.

3. Inter hæc, imo et ante hæc omnia, de divinis castris auxilium petendum est. *De Disc. et Bono pudic.*

4. Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientiæ scire cujus esset hoc donum, adii Dominum, et deprecatus sum illum, et dixi ex totis præcordiis meis. *Sap.* VIII. 21.

5. Primis diaboli titillationibus obviandum est, nec foveri debet coluber donec in draconem formetur. *De Jeg. et Tent. Chr.*

l'ennemi dès son apparition <sup>1</sup>. » Quand le lion est petit, on peut facilement le tuer; a-t-il grandi, on en devient difficilement maître. Cela étant, gardons-nous de prêter l'oreille à ces tentations, chassons-les aussitôt et sans raisonner avec elles. A ce sujet, les maîtres de la vie spirituelle enseignent que le meilleur moyen pour vaincre les tentations de la chair, ce n'est pas de lutter directement et corps à corps en opposant à la mauvaise pensée force protestations de la volonté, mais bien de lutter indirectement, et cela en faisant des actes d'amour de Dieu, des actes de contrition, ou du moins en s'efforçant de penser à autre chose.

Recourir  
aussitôt à Jésus  
et à Marie.

Mais le moyen sur lequel nous devons alors le plus compter, c'est la prière et le recours à Dieu. Dès que survient la tentation, il est fort utile de renouveler la ferme résolution de mourir plutôt que de pécher, puis, il faut se tourner aussitôt vers les plaies de Jésus-Christ pour obtenir du secours. Ainsi ont fait les saints, qui étaient de chair comme nous, et comme nous sujets à la tentation; et ainsi remportèrent-ils la victoire. « Lorsqu'une mauvaise pensée se présente à la porte de mon âme, disait saint Augustin, je recours aux plaies de Jésus-Christ : c'est dans les plaies de mon Sauveur que je trouve toute ma sécurité <sup>2</sup>. » Sollicité au mal par une femme de mauvaise vie, saint Thomas s'écria : « Seigneur Jésus ! et vous, ô sainte vierge Marie, ne me laissez pas suc-

1. *Nolo sinas cogitationem crescere; dum parvus est hostis, interfice. Ep. ad Eustoch.*

2. *Cum me pulsata aliqua turpis cogitatio, recurro ad vulnera Christi. Tuta requies in vulneribus Salvatoris. Manual. c. 22. 21.*

comber <sup>1</sup> ! » et la tentation fut vaincue. Il est également fort utile de faire alors le signe de la croix sur sa poitrine, comme aussi de recourir à son ange gardien et à son saint patron. Mais surtout c'est à Jésus et à Marie qu'il importe de se recommander, en invoquant aussitôt leurs très saints noms et en les répétant jusqu'à ce que la tentation soit vaincue. Quelle n'est pas la puissance des noms de Jésus et de Marie contre les tentations de la chair !

Entre toutes les dévotions propres à conserver la chasteté, la plus efficace est la dévotion envers celle que l'on proclame la Mère du chaste amour et la gardienne de la virginité <sup>2</sup>. Entre toutes les pratiques de dévotion à la sainte vierge Marie, la plus puissante, c'est celle des trois *Ave Maria*, qu'on récite en l'honneur de sa pureté le matin en se levant et le soir avant de se coucher. Le père Segneri <sup>3</sup>, jésuite, rapporte que le père Zucchi, également de la compagnie de Jésus, entendit un jour la confession d'un homme qui était enfoncé dans la boue du vice impur, et qu'il lui donna pour tout remède de ne passer aucun jour sans réciter soir et matin les trois *Ave Maria* en l'honneur de la pureté de Marie. Cet homme passa ensuite plusieurs années à parcourir le monde, puis il revint se confesser au même père Zucchi. Celui-ci, le trouvant entièrement changé, lui demanda comment il s'y était pris. A quoi le pénitent

Les trois  
*Ave Maria*.

1. Ne sinas, Domine Jesu, et Sanctissima Virgo Maria ! SURIUS.  
7 mart.

2. Mater pulchræ dilectionis, custos virginitatis.

3. *Christ. istr.* p. 3. r. 34. § 2.

Leur  
merveilleuse  
efficacité.

répondit qu'il était redevable de cette insigne grâce à la dévotion si facile des trois *Ave Maria*. Or un jour que le même père, autorisé par le pécheur converti, racontait ce fait du haut de la chaire, il se trouva parmi les auditeurs un soldat engagé pour lors dans une relation criminelle. Ce soldat se mit à réciter chaque jour les *Ave Maria*, et, bientôt après, la sainte Vierge lui donna la force d'abandonner sa mauvaise vie. Mais un jour, inspiré par un faux zèle, il se rendait chez son ancienne complice dans le dessein de la convertir; or, sur le point de franchir le seuil de la maison, il se sent violemment repoussé et tout aussitôt transporté au loin. Il reconnaît la main de sa bienfaitrice et la remercie d'avoir, par une faveur spéciale, empêché qu'il n'abordât cette femme au risque de retomber, en s'exposant ainsi de gaieté de cœur, dans ses anciens errements.





# QUATRIÈME INSTRUCTION.

SUR LA PRÉDICATION

ET

SUR L'ADMINISTRATION DU SACREMENT  
DE PÉNITENCE.

---

Si tous les prédicateurs et tous les confesseurs faisaient leur devoir comme il faut, les hommes seraient tous des saints. Les mauvais prédicateurs et les mauvais confesseurs, voilà ce qui perd le monde; et, par mauvais prédicateurs ou confesseurs, j'entends précisément ceux qui ne font pas leur devoir comme il faut. Voyons d'abord comment on doit prêcher la parole de Dieu, voyons ensuite comment on doit administrer le sacrement de pénitence.

## I.

LA PRÉDICATION.

C'est par la prédication que la foi se propagea dans l'univers, et c'est aussi par la prédication qu'elle s'y conserve. *La foi vient d'entendre*, dit

Sans prédication  
pas  
de religion.

saint Paul, *et l'on entend grâce à la prédication de la parole du Christ*<sup>1</sup>. Mais il ne suffit pas que le chrétien sache quels sont ses devoirs, il faut encore que de temps en temps la parole de Dieu retentisse à ses oreilles, afin de le faire réfléchir sur l'importance de son salut éternel et sur les moyens à prendre pour y parvenir.

De là cet ordre donné par l'Apôtre à saint Timothée : *Annoncez la parole ; insistez à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez en toute patience et doctrine*<sup>2</sup>. Longtemps auparavant, Dieu avait donné le même ordre à ses deux saints prophètes Isaïe et Jérémie. *Crie et ne cesse point*, dit le Seigneur à Isaïe, *élève ta voix comme une trompette, et annonce à mon peuple ses crimes*<sup>3</sup>. Et à Jérémie : *Voilà que j'ai mis ma parole dans ta bouche ; voilà qu'aujourd'hui je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, afin que tu arraches et que tu détruises, et que tu édifies et que tu plantes*<sup>4</sup>. Nous voyons le même devoir imposé aux prêtres par Jésus-Christ, puisqu'il place la prédication au nombre de leurs principales fonctions. *Allez donc enseigner toutes les nations et leur apprendre à observer tout ce que je vous ai prescrit*<sup>5</sup>. Aussi qu'un pécheur vienne à se perdre faute d'avoir pu entendre la parole du salut, c'est

Terrible  
responsabilité  
des prêtres.

1. Fides ex auditu ; auditus autem per verbum Christi. *Rom. x. 17.*  
2. Prædica verbum : insta opportune, importune ; argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina. *II Tim. iv. 2.*

3. Clama, ne cesses : quasi tuba, exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum. *Is. LVIII. 1.*

4. Ecce dedi verba mea in ore tuo ; ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas... ; et ædifices, et plantes. *Jer. 1. 9.*

5. Euntes ergo, docete omnes gentes... Servare omnia quæcumque mandavi vobis. *Matth. xxviii. 19.*

au prêtre à même de l'en instruire que Dieu demandera compte de cette âme. *Si je dis à l'impie : Tu mourras de mort, et que tu ne le lui annonces pas, l'impie mourra dans son iniquité, mais je redemanderai son sang à ta main*<sup>1</sup>.

Pour sauver les âmes, il ne s'agit pas seulement de prêcher, mais de prêcher comme il faut, ainsi que nous le disions en commençant. Or pour bien prêcher, nécessaire est en premier lieu la science et par conséquent l'étude. Celui qui prêche au hasard et vaille que vaille produira dans les âmes plus de mal que de bien.

En second lieu, le prédicateur doit être homme de sainte vie. « On en vient vite, dit saint Grégoire, à mépriser la parole de celui dont on méprise la vie<sup>2</sup>. » Saint Jean Chrysostome, s'adressant à certains prédicateurs, leur dit : « Vous niez par vos actions ce que vous semblez professer par vos paroles<sup>3</sup>. » Quel moyen en effet de convaincre par un discours auquel les œuvres infligent un démenti ? Les prédications de ce genre ne servent qu'à condamner le prédicateur, car, selon saint Paul, reprend dans les autres ce qu'on fait soi-même, c'est prononcer sa propre condamnation. *O homme, tu es inexorable : quand tu juges autrui, tu te condamnes toi-même*<sup>4</sup>. Le vénérable Jean d'Avila avait

Le vrai  
prédicateur :

Savant,

Pieux

1. Si dicente me ad impium : Morte morieris ; non annuntiaveris ei... , ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. *Ezech.* III. 18.

2. Cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. *In Evang.* hom. 12.

3. Denegatis in opere, quod videmini profiteri in verbo. *Hom.* 40.

4. Inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas ! in quo enim judicas alterum, teipsum condemnas. *Rom.* II. 1.

donc souverainement raison quand, interrogé sur la meilleure règle à suivre pour bien prêcher, il répondait : « C'est d'aimer beaucoup Jésus-Christ. » « Un flambeau qui ne brûle pas, dit saint Grégoire, c'est un flambeau qui n'enflamme pas <sup>1</sup>. » Il faut brûler soi-même de l'amour de Dieu pour l'allumer ensuite dans le cœur du prochain. Saint François de Sales disait : « Le cœur parle au cœur <sup>2</sup>, » en d'autres termes, les paroles ne retentissent par elles-mêmes qu'à l'oreille et n'entrent pas dans le cœur. Seul celui qui parle de cœur, c'est-à-dire qui sent et qui fait ce qu'il dit, parle au cœur des auditeurs et les porte à aimer Dieu. Le prédicateur doit être en conséquence un homme d'oraison, car l'oraison lui inspirera tout ce qu'il devra communiquer ensuite aux autres. *Ce que vous aurez entendu à l'oreille, dit notre divin Rédempteur, prêchez-le sur les toits* <sup>3</sup>. Or l'oraison est cette bienheureuse fournaise où les prédicateurs s'enflamment de l'amour divin. *Dans ma méditation, dit le roi prophète, le feu s'allumera* <sup>4</sup>. Là se préparent ces traits enflammés qui pénètrent ensuite dans l'âme des auditeurs.

Zélé  
pour la gloire  
de Dieu

Il faut, en troisième lieu, que le prédicateur soit toujours animé d'une très droite intention. Il aura donc en vue non pas son avantage personnel, mais la gloire de Dieu, et il s'appliquera, non pas à mériter la louange des hommes, mais à procurer le salut des âmes. C'est en conséquence sur la ca-

1. Lucerna quæ non ardet non accendit. *In Ezech.* hom. 11.

2. *De la Prédic.* ch. 5. a. 1.

3. Quod in aure auditis, prædicate super tecta. *Matth.* x. 27.

4. In meditatione mea exardescet ignis. *Ps.* xxxviii. 4.

pacité des auditeurs qu'il doit mesurer ses prédications, conformément à ce que prescrit le concile de Trente : « Que les archiprêtres, soit par eux-mêmes, soit par d'autres prêtres capables, aient soin de distribuer la parole du salut eu égard à la capacité de ceux qui leur sont confiés <sup>1</sup>. » D'après saint François de Sales, les termes recherchés et les phrases sonores sont la peste de la prédication<sup>2</sup>; d'abord parce que Dieu ne prête pas son concours à tout ce vain étalage, ensuite parce que les auditeurs se composent plus généralement de personnes peu instruites et incapables de comprendre le langage fleuri. Quelle misère de voir tant de pauvres gens venir au sermon pour s'instruire et s'édifier, puis s'en aller de l'église, désolés et découragés, par la faute du prédicateur qu'ils n'ont pas compris ! Le vénérable Jean d'Avila, en parlant de ces prédicateurs au style sublime et que les fidèles ne comprennent pas, avait bien raison de les appeler des traîtres à Jésus-Christ; car, chargés par Jésus-Christ de procurer sa gloire, ils ne travaillent que pour leur propre avantage. C'est également à bon droit que le père Gaspard Sanzio nous les représente comme les plus grands persécuteurs actuels de l'Église, puisque, en prêchant de la sorte, ils causent la perte de beaucoup d'âmes qui se seraient sauvées grâce à une prédication simple et d'un genre apostolique. *Ma prédication*, disait l'Apôtre, lui qui prêchait tout à fait selon l'esprit

Et le bien des  
âmes.

1. Archipresbyteri, per se vel per alios idoneos, plebes sibi commissas, pro earum capacitate, pascent salutaribus verbis. *Sess. 5. de Ref. c. 2.*

2. *De la Prédic. ch. 5. a. 1.*

de Dieu, *ma prédication n'a pas été dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu*<sup>1</sup>. Quand je lis les Vies des saints célèbres par leur dévouement au salut des âmes, j'en trouve un grand nombre qu'on loue pour leur manière de prêcher simple et populaire; jamais je n'en ai trouvé aucun qui soit loué pour avoir prêché d'une manière élégante et fleurie.

La vraie  
éloquence:

Il est bon de présenter ici le résumé de ce que le célèbre et savant Muratori a écrit sur cette matière dans son livre d'or *De l'éloquence populaire*.

Il distingue deux sortes d'éloquence : l'une sublime et l'autre populaire. Dans le genre sublime, les prédications se composent de pensées relevées, d'arguments ingénieux, de termes choisis et de périodes harmonieuses. Dans le genre populaire, on expose clairement les vérités éternelles, on n'aborde que des questions à la portée de tout le monde et on emploie un style simple et familier, tellement que chaque auditeur peut comprendre le discours d'un bout à l'autre.

Populaire

Ce n'est pas seulement pour les savants qu'on prêche, mais encore pour les ignorants, qui d'ordinaire composent la plus grande partie de l'auditoire. Il vaut donc toujours mieux prêcher d'une manière simple et populaire; et cela, non pas seulement dans les Missions et les Retraites, mais dans toutes les circonstances où l'on s'adresse au peuple. Les âmes des savants n'ont pas plus de

1. Prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. *I Cor.* II. 4.

prix aux regards de Dieu que les âmes des ignorants, et le prédicateur est obligé de faire du bien aux unes comme aux autres, selon ce que dit saint Paul : *Je suis redevable aux sages et aux simples*<sup>1</sup>. D'autant plus que, même aux savants, les prédications simples et familières font plus de bien que tous ces discours relevés et fleuris. Car nous ne sommes que trop portés à laisser notre esprit ne chercher, dans ces prédications sublimes, que matière de louange, ou plutôt, comme il arrive ordinairement, de critique : en même temps la volonté reste à jeun, et le résultat est nul ou peu s'en faut. Le père Paul Segneri le jeune, qui prêchait d'une manière populaire, ravissait, au dire de Muratori, même les plus savants personnages. La même chose se remarquait aux sermons de saint Jean-François Régis. En conséquence, celui qui veut prêcher, non pas pour s'attirer des éloges, mais pour gagner des âmes à Dieu, ne doit pas ambitionner d'entendre les auditeurs s'écrier : Oh ! les belles pensées ! le brillant orateur ! le grand talent ! Ce qu'il doit ambitionner, c'est que tous ses auditeurs se retirent le front baissé, détestant leurs péchés, résolus de changer de vie et de se donner à Dieu. Voilà bien le triomphe de la vraie rhétorique : persuader les auditeurs et les émouvoir, de telle sorte qu'ils se décident à faire ce qu'on leur prêche. Du reste l'éloquence populaire est loin d'exclure l'art oratoire : images et figures, gradation des preuves, bienséances, enfin péroration, elle use de tout cela, mais avec

Et pratique,

Bien que soignée ;

<sup>1</sup>. Sapientibus et insipientibus debitor sum. *Rom.* I. 14.

simplicité et sans aucune affectation, dans l'unique but de faire du bien et nullement de s'attirer des louanges. Si les auditeurs ne sortent pas de l'église ravis des belles phrases et des brillantes pensées du prédicateur, au moins seront-ils heureux de se voir plus éclairés et de se sentir disposés à s'occuper de la seule chose qui importe, leur salut éternel.

Populaire  
toujours et pour  
tous.

Tout cela, dit Muratori, s'applique aux sermons prêchés dans les villes, où l'auditoire se compose d'ignorants et de personnes instruites. Mais il ajoute que, dans les prédications au peuple seul et aux gens de la campagne, c'est l'éloquence la plus populaire et même, dit-il, la plus commune possible, qu'on doit employer, afin de proportionner le discours à l'esprit grossier des pauvres villageois qui l'écoutent. Le prédicateur doit se figurer qu'il est l'un d'entre eux à qui l'on voudrait expliquer et persuader quelque vérité. Il faut donc que ses expressions soient populaires et usuelles, ses phrases courtes et détachées, sa manière de raisonner conforme en tout à la manière dont ces personnes ont coutume de raisonner entre elles. En un mot, le prédicateur ne doit rien négliger pour saisir le genre qui, faisant le plus d'impression sur ces pauvres gens, les aidera le mieux à comprendre et les portera plus efficacement à pratiquer ce qu'il leur prêche. Et de même que le style, ainsi faut-il que les vérités soient également à la portée des gens. On leur fera donc grâce de ces théories scolastiques et de ces interprétations ingénieuses de la sainte Écriture, qui, fussent-elles parfaitement comprises,



n'en restent pas moins sans utilité pour les personnes de cette condition. Ici le talent consiste à leur exposer clairement les vérités éternelles, l'importance du salut. Il consiste à leur montrer les ruses du démon, les dangers que court notre âme, et les moyens auxquels on doit recourir dans les occasions dangereuses ; le tout de manière que chacun comprenne. C'est là rompre le pain, comme le Seigneur le demande des prédicateurs. Mais aussi, comme il se plaint de ces prêtres qui prêchent autrement ! *Les petits enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne qui leur en donnât*<sup>1</sup>. Pour prêcher avec fruit aux gens ignorants, il est bon de procéder de temps en temps dans le cours du sermon par demandes et par réponses. Il est également bon de rapporter soit quelque trait de la Vie des saints, soit certains châtimens infligés par Dieu à des pécheurs. Mais par-dessus tout il faut introduire dans la prédication des conseils pratiques, en ayant soin de rappeler plusieurs fois les mêmes choses, afin de les imprimer bon gré mal gré dans leur mémoire rebelle.

Muratori traite de tout cela plus au long. Je n'ai voulu donner ici qu'un abrégé de sa thèse, afin de faire comprendre que même les personnes instruites ne louent pas, mais blâment tout au contraire ces prédicateurs qui parlent un langage sublime et fleuri aux pauvres gens dont se compose ordinairement l'auditoire de nos églises. Pour le moment j'en ai dit assez sur la prédication. J'espère que, dans la suite, à propos des exercices

1. Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. *Thr.* iv. 4.

des Missions, j'ajouterai d'autres réflexions sur la manière de prêcher en mission et sur l'ordre d'après lequel les sermons doivent se suivre.

Venons-en maintenant à l'administration du sacrement de pénitence.

## II.

### LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

Quelle  
redoutable  
charge que celle  
de confesseur.

Le grand pape saint Pie V a dit : « Qu'il y ait seulement de bons confesseurs et voilà les chrétiens entièrement réformés <sup>1</sup>. » Pour être un bon et habile confesseur, il faut d'abord considérer combien de difficultés et de dangers présente la charge de confesseur. Aussi le concile de Trente l'appelle-t-il « un poids redoutable, même pour les épaules des anges <sup>2</sup>. » En effet, quelle charge formidable que d'avoir à rendre compte de la conduite des autres ! et, comme le dit saint Laurent Justilien, « quels périls ne court-on pas à se constituer caution pour les pécheurs <sup>3</sup> ! » « Nulle part, ajoute saint Grégoire, l'erreur n'a d'aussi funestes conséquences que dans le tribunal de la pénitence <sup>4</sup>. » Si une âme se perd par la faute du confesseur, c'est certainement au confesseur que Dieu en demandera compte. *Jé redemanderai mon troupeau à leur main, dit le Seigneur Dieu* <sup>5</sup>. L'Apôtre a

1. Dentur idonei confessarii; ecce omnium christianorum plena reformatio.

2. Onus angelicis humeris formidandum. *Sess. 6. de Ref. c. 1.*

3. Periculosa res est, pro peccatoribus se fidejussorem constituere. *De Inst. Præl. c. 6.*

4. Nullibi periculosius erratur.

5. Requiram gregem meum de manu eorum. *Ezech. xxxiv. 10.*

écrit : *Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis ; car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes*<sup>1</sup>. Saint Grégoire infère de là « qu'autant un confesseur compte de personnes sous sa conduite, autant il y a d'âmes dont le Juge suprême lui fera rendre compte. Un confesseur a, pour ainsi dire, autant d'âmes que de pénitents<sup>2</sup>. » « Si nous nous effrayons du compte que nous devons rendre de nos propres péchés, s'écrie saint Jean Chrysostome, à quoi faut-il donc que s'attende celui qui devra rendre compte de tant d'autres âmes<sup>3</sup> ? »

Toutefois il s'agit non pas de ces prêtres vertueux qui, pénétrés d'une sainte crainte, se sont d'abord efforcés d'acquérir tout ce qu'il faut pour s'acquitter convenablement de cette grande fonction, et ne la remplissent ensuite qu'avec le seul désir de ramener les âmes à Dieu ; mais il s'agit de ces prêtres qui, prenant sûr eux d'entendre les confessions, n'ont misérablement en vue que leurs intérêts temporels ou leur amour-propre et parfois même ne possèdent pas les connaissances suffisantes.

« A celui qui veut tirer les âmes de leur tombeau pour les rétablir dans la vie, il faut, dit saint Laurent Justinien, une grande grâce et une science

Qualités d'un bon confesseur :  
Science,

1. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis; ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri. *Heb.* XIII. 17.

2. Quot regendis subditis præest, reddendæ apud eum rationis tempore, ut ita dicam, tot solus animas habet. *Mor.* I. 24. c. 30.

3. Si horremus, dum peccatorum propriorum rationem reddituri sumus, quid illi exspectandum est, qui tam multorum nomine causam sit dicturus? *De Sacerd.* I. 3.

non moins grande<sup>1</sup>. » Une grande science : voilà donc, en premier lieu, ce qu'il faut à tout confesseur.

Rien de facile, aux yeux de certaines gens, comme la science de la morale. Mais Gerson avance à bon droit que c'est la plus difficile de toutes les sciences. Saint Grégoire pape avait déjà dit : « Le gouvernement des âmes, tel est l'art des arts<sup>2</sup>. » Et saint Grégoire de Nazianze : « Gouverner les hommes, voilà ce que je regarde comme la science des sciences<sup>3</sup>. » Saint François de Sales disait également que la charge de confesseur est de toutes les charges la plus importante et la plus ardue. La plus importante en effet, puisqu'elle importe au salut éternel, qui est la fin de toutes les sciences ; la plus ardue, puisqu'elle exige la connaissance de beaucoup d'autres sciences et qu'elle embrasse une foule de matières fort diverses. Ce qui achève de la rendre extrêmement difficile, c'est que les différents cas se présentant avec tant de circonstances différentes, appellent sans cesse des solutions qui ne se ressemblent pas. Car un principe pourra, par exemple, convenir à tel cas dans telles circonstances, mais il ne conviendra pas à tel autre cas dont les circonstances sont toutes différentes.

Surtout de la  
casuistique ;

Certains prêtres dédaignent d'étudier les moralistes, sous prétexte que, pour confesser, il suffit de connaître les principes généraux de la théolo-

1. Gratia indiget plurima, et sapientia non modica, qui proximorum animas ad vitam resuscitare conatur. *De Compunct.* p. 2.

2. Ars est artium regimen animarum. *Past.* p. 1. c. 1.

3. Scientia scientiarum mihi esse videtur hominem regere. *Apol.* 1.

gie morale, à l'aide desquels il leur semble facile de résoudre ensuite les cas particuliers. Je réponds : Nul doute que tous les cas particuliers ne doivent se résoudre à l'aide des principes; mais là est précisément la difficulté : trouver pour chaque cas les vrais principes qu'il faut appliquer. Et c'est ce qu'ont fait les moralistes, en déterminant à l'aide de quels principes il faut résoudre beaucoup de cas particuliers. De plus, il existe de nos jours une infinité de lois positives, contenues dans tant de bulles et de décrets; à quoi il faut encore ajouter les anciens canons. Or un confesseur ne peut rien ignorer de tout cela; et difficilement en aura-t-il une connaissance suffisante à moins de lire les moralistes. D'après le savant auteur de *l'Instruction pour les nouveaux confesseurs*, il n'est pas rare de trouver des prêtres fort versés dans la théologie spéculative, mais fort peu au courant de la théologie morale. Or Monseigneur Sperelli, dans son traité *De Episcopo*<sup>1</sup>, accuse d'erreur, et d'erreur considérable, les confesseurs qui s'adonnent tout entiers à l'étude de la scolastique, regardant du reste comme perdu le temps employé à l'étude de la morale. Aussi, ajoute le même écrivain, sont-ils incapables, dans la pratique, de distinguer la lèpre de la lèpre. « Lamentable erreur! s'écrie-t-il en terminant, qui traînera dans l'enfer les confesseurs aussi bien que les pénitents<sup>2</sup>. » Qu'on en soit bien convaincu, la charge de confesseur exige beaucoup de

1. P. 3. c. 4.

2. Qui error confessarios simul et pœnitentes in æternum interitum trahet.

science, et aussi beaucoup de prudence ; car, sans la prudence et avec la science seule, le confesseur fera peu de bien, et même à certaines personnes il fera plus de mal que de bien.

Bonté ;

Le confesseur a encore plus besoin de sainteté, vu la grande force d'âme qu'il doit déployer au tribunal de la pénitence. « Personne, dit saint Laurent Justinien, à moins d'être fort avancé dans la sainteté, ne peut, sans risquer son salut, s'occuper des misères du prochain <sup>1</sup>. »

Il faut d'abord au confesseur un grand fonds de charité, pour accueillir tous ceux qui se présentent, pauvres, ignorants, pécheurs. Certains prêtres ne confessent que des personnes dévotes ; et s'il se présente quelque pauvre villageois avec sa conscience tout embrouillée, on ne l'écoute que de mauvaise grâce et on le congédie rudement. Aussi qu'arrive-t-il ? Ce pauvre homme, qui avait dû se faire tant de violence pour venir se confesser et qui se voit ensuite rebuté de la sorte, prend en horreur la confession, n'ose plus y retourner, et se jette par désespoir dans tous les excès. Je crains bien qu'à ces confesseurs, comme autrefois à ses disciples, le Rédempteur, venu pour sauver les pécheurs et toujours si bienveillant envers eux, n'adresse ce grave reproche : *Vous ne savez de quel esprit vous êtes* <sup>2</sup>.

Tout autre est la conduite de ces confesseurs qui ont des entrailles de miséricorde, ainsi que

1. Nemo, nisi valde sanctus, absque sui detrimento, proximorum curis occupatur. *De Casto conn.* c. 12.

2. Nescitis cujus spiritus estis. *Luc.* ix. 55.

saint Paul les y exhorte: *Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, d'entrailles de miséricorde*<sup>1</sup>. Quand un pécheur se présente, plus ils le voient enfoncé dans le mal, plus aussi s'empressent-ils de l'aider et le traitent-ils charitablement. « Vous n'êtes pas chargés, dit Hugues de Saint-Victor, de connaître des crimes afin de frapper les coupables; mais vous avez à connaître des maladies afin de les guérir<sup>2</sup>. » Sans doute il faut reprendre le pécheur pour lui faire comprendre et son misérable état et le grand péril que court son salut éternel, mais toujours avec bonté, en l'animant à placer sa confiance dans la miséricorde divine et en lui donnant les moyens de se relever. Lors même que le confesseur se verrait dans la nécessité de différer l'absolution, il ne doit renvoyer le pécheur qu'avec bonté et après lui avoir assigné d'abord l'époque où il reviendra se confesser, puis la conduite qu'il devra tenir pour mériter alors l'absolution. C'est ainsi qu'on sauve les pécheurs, et non pas en les accablant de reproches, propres seulement à les aigrir et à les jeter dans le désespoir. Saint François de Sales disait: « On prend plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec une livre d'aloès. »

Surtout envers  
les pécheurs.

Mais, dira quelqu'un, à ce compte il faudra que le confesseur ait énormément de temps; et puis, les autres qui attendent, devront renoncer à avoir leur tour! — On répond à cela: il vaut mieux

1. Induite vos ergo, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiae. *Col.* III. 12.

2. Vos non, quasi iudices criminum, ad percutiendum positi estis, sed, quasi iudices morborum, ad sanandum. *Misc.* I. I. tit. 49.

confesser très bien une seule personne que d'en confesser un grand nombre d'une manière telle quelle. Mais la meilleure raison, c'est que le confesseur n'aura pas à répondre devant Dieu de ceux qui attendent, mais seulement de celui dont, pour le moment, il s'occupe d'entendre la confession.

Fermeté;

A la bonté il faut que le confesseur joigne une grande force d'âme. D'abord quand il entend les confessions des personnes du sexe. Combien de prêtres se sont perdus à entendre ces sortes de confessions ! Il se présente des jeunes filles, des jeunes femmes. Le confesseur doit écouter leurs tentations, souvent même l'aveu de leurs chutes, car elles aussi sont de chair. Puis il y a ce penchant naturel surtout pour celles qui nous témoignent une si complète et si intime confiance. Enfin plus une femme est pieuse et avancée dans la spiritualité, plus l'attachement est à craindre ; car une personne de piété exerce sur le cœur un plus puissant attrait ; de sorte, ajoute saint Thomas, que l'affection allant de part et d'autre en augmentant, on s'attache plus fortement, jusqu'à ce qu'enfin, de spirituelle qu'elle semblait être, l'amitié, grâce aux suggestions du démon, dégénère facilement en une liaison, « où la chair, conclut le saint docteur, l'emporte sur l'esprit <sup>1</sup>. »

Il faut encore beaucoup de force d'âme, afin qu'ayant à reprendre ses pénitents et même à renvoyer sans absolution ceux qui n'ont pas les dispositions requises, le confesseur ne considère ni

1. *Spiritualis devotio convertatur in carnalem. De Modo confit.*



leur rang, ni leurs dignités, et ne s'inquiète ni du tort qui peut en résulter pour lui, ni des épithètes de rustre et d'ignorant qu'on va peut-être lui décerner. *Ne cherche point à devenir juge, si tu n'as pas assez de force pour briser les iniquités, de peur que tu ne redoutes la face d'un puissant*<sup>1</sup>. Un père de notre Congrégation refusant un jour fort justement l'absolution à certain ecclésiastique, celui-ci, avant de quitter la sacristie où s'était faite la confession, se posa fièrement devant le père et n'eut pas honte de lui dire : « Va, tu n'es qu'une bête ! » Bon gré mal gré il faut que les pauvres confesseurs s'attendent à de pareilles aventures ; car bien souvent force leur est de refuser ou de différer l'absolution, attendu que le pénitent n'a pas toujours les dispositions requises, soit qu'il refuse de se soumettre aux justes prescriptions du confesseur, soit qu'il se trouve en état de récidive ou seulement dans quelque occasion prochaine. C'est ici le lieu de voir quelle conduite il faut tenir envers les récidifs et les occasionnaires, car c'est envers eux surtout que doit se déployer tout ce qu'on a de zèle.

Avant tout, remarquons soigneusement que le confesseur s'expose à se damner aussi bien par trop de rigueur que par excès d'indulgence. Trop d'indulgence produit la présomption, trop de rigueur le désespoir. « On doit, dit saint Bonaventure, se tenir en garde contre la conscience trop large et contre la conscience trop étroite.

Discrétion :

1. Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumperè iniquitates, ne forte extimescas faciem potentis. *Eccli.* vii. 6.

La première engendre la présomption, la seconde le désespoir ; la première, en effet, absout bien souvent quand il faudrait condamner ; la seconde, au contraire, condamne quand il faudrait absoudre <sup>1</sup>. »

Ni faiblesse,

Il est certain que beaucoup de confesseurs ont le tort de se montrer trop indulgents. Non seulement ils font beaucoup de mal, mais, selon moi, ils en font même plus que les autres ; car les libertins, qui forment le plus grand nombre, s'adressent de préférence à ces confesseurs relâchés et achèvent ainsi de se perdre. Mais il est également certain que les confesseurs trop rigides font aussi beaucoup de mal. *Vous leur commandiez avec rigueur et avec empire, dit le Seigneur, et mes brebis ont été dispersées* <sup>2</sup>.

Ni rigueur.

L'excès de rigueur ne sert qu'à jeter les âmes dans le désespoir, et du désespoir dans un plus profond abîme d'iniquités ; Gerson l'a fort bien dit, « ce n'est pas avec des décisions par trop rigoureuses et étroites, surtout dans les cas où l'évidence fait défaut, qu'on tire les hommes de la boue de leurs péchés ; au contraire on les y enfonce d'autant plus profondément qu'on les a plus fortement désespérés. Que les théologiens, ajoute-t-il, ne se laissent pas facilement aller à donner comme péché mortel une action, une omission quelconque, surtout dans les choses qui ne

1. Cavenda est conscientia nimis larga, et nimis stricta ; nam prima generat præsumptionem, secunda desperationem. Prima sæpe salvat damnandum ; secunda, e contra, damnat salvandum. *Comp. theol.* l. 2. c. 52.

2. Cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia ; et dispersæ sunt oves meæ. *Ezech.* xxxiv. 4.

sont pas tout à fait certaines <sup>1</sup> ? » Tel est aussi le sentiment de saint Raymond de Pennafort : « Ne te hâte pas de déclarer qu'il y a péché mortel, sinon sur une parole certaine de l'Écriture <sup>2</sup>. » Et de saint Antonin : « Quand il s'agit de savoir si telle action est, ou non, péché mortel, on court le plus grand péril de donner dans l'erreur, à moins de s'appuyer sur l'autorité formelle de l'Écriture sainte ou des canons, sur une décision de l'Église, ou enfin sur l'évidence de la raison <sup>3</sup>. » Et de fait, ajoute-t-il, oser, en dehors de ces autorités, taxer une action quelconque de péché mortel, c'est exposer les âmes à se damner. Dans un autre endroit, à propos des vaines parures des femmes, le saint archevêque ne craint pas de dire : « De tout cela il faut conclure, semble-t-il, que le confesseur jugeant ces parures manifestement et gravement immodestes, ne peut donner l'absolution, à moins que la personne ne promette de renoncer à ce péché. Mais dans le doute si la chose constitue un péché mortel ou seulement un péché véniel, alors, suivant la décision du célèbre docteur Guillaume sur un cas semblable, que le confesseur ne s'empresse pas de trancher la question, en refusant l'absolution ou en taxant la personne

Dans le doute,  
plutôt délier  
que lier.

1. Per tales assertiones nimis duras et strictas, præsertim in non certissimis, nequaquam eruuntur homines a luto peccatorum, sed in illud profundius, quia desperatius, immerguntur. — Doctores theologi ne sint faciles asserere actiones aliquas aut omissiones esse mortalia, præsertim in non certissimis. *De Vita sp. lect. 4. cor. 11.*

2. Non sis nimis pronus judicare mortalia peccata, ubi tibi non constat per certam scripturam. *Summ. l. 3. de Pœnit. § 21.*

3. Quæstio qua quæritur de aliquo actu utrum sit peccatum mortale vel non, nisi ad hoc habeatur auctoritas expressa Scripturæ sacræ, aut Canonis, seu determinationis Ecclesiæ, vel evidens ratio, non nisi periculosissime determinatur. *P. 2. tit. 1. c. 11. § 28.*

de péché mortel; car si, d'une part, il n'y avait réellement pas péché mortel et que, d'autre part, la personne reprit ses vaines parures, elle se rendrait coupable d'un péché mortel, parce qu'agir contre sa conscience, c'est préparer son enfer. Et puisque, d'après un ancien canon, nous avons plus de pouvoir pour délier que pour lier, comme aussi il vaut mieux, suivant saint Jean Chrysostome, avoir à répondre devant Dieu d'un excès de miséricorde que d'un excès de sévérité, il semble dès lors préférable d'absoudre ces personnes et de les abandonner au jugement divin<sup>1</sup>. »

Pareillement nous lisons dans Silvestre: « Je dis, avec saint Antonin, qu'on peut, en toute sûreté de conscience, embrasser une opinion et la suivre dans la pratique quand elle s'appuie sur l'autorité de docteurs généralement estimés, et qu'elle ne va expressément à l'encontre ni de l'Écriture ni des enseignements de l'Église<sup>2</sup>. » Ainsi pense également Jean Nider, lequel, après avoir rapporté le sentiment du docteur Guillaume, cite le passage

1. Ex prædictis igitur videtur dicendum quod, ubi in hujusmodi ornatibus confessor inveniat clare et indubitanter mortale, talem non absolvat, nisi proponat abstinere a tali crimine. Si vero non potest clare perspicere utrum sit mortale vel veniale, non videtur tunc præcipitanda sententia (ut dicit Gulielmus specie in quadam simili) ut scilicet denegat propter hoc absolutionem, vel illi faciat conscientiam de mortali; quia, faciendo postea contra illud, etiamsi illud non esset mortale, ei erit mortale, quia omne quod est contra conscientiam ædificat ad gehennam. Et cum promptiora sint jura ad solvendum quam ad ligandum (Can. *Ponderet*, dist. 1.), et melius sit Domino reddere rationem de nimia misericordia quam de nimia severitate, ut dicit Chrysostomus (Can. *Alligant*, 26. q. 7.), potius videtur absolvendum et divino examini dimittendum. P. 2. tit. 4. c. 5. § 8.

2. Dico, secundum Archiepiscopum, quod tuta conscientia potest quis eligere unam opinionem, et secundum eam operari, si habeat notabiles doctores, et non sit expresse contra determinationem Scripturæ vel Ecclesiæ, etc. *Summa*, verbo *Scrupulus*, 5<sup>o</sup>.

suivant de Bernard de Clermont ou de Gannat en Auvergne : « Si, parmi les maîtres de la science sacrée, les uns disent qu'il y a péché mortel et que les autres le nient, alors il faut consulter quelques personnes doctes et prudentes, en qui on ait confiance ; et, après avoir pris leur avis, décider s'il y a péché ou non. Car, du moment que les maîtres discutent entre eux et que l'Église n'a pas prononcé, on peut librement embrasser une opinion en faveur de laquelle on est en mesure de citer le témoignage de personnes sages et prudentes <sup>1</sup>. » Cela s'accorde avec ce principe posé par saint Thomas : « Celui qui adopte le sentiment d'un docteur particulier contre un texte formel de l'Écriture ou contre le sentiment universel de l'Église, celui-là ne peut être excusé d'erreur coupable <sup>2</sup>. » En effet, il suit de là, par une raison opposée, qu'on est à l'abri de tout reproche quand on embrasse une opinion fondée en autorité, et contre laquelle il n'existe aucun texte formel de l'Écriture ni une définition de l'Église. Écoutons enfin Gabriel Biel, auteur célèbre du XV<sup>e</sup> siècle, nous dire la même chose de la manière la plus explicite : « L'opinion la plus

A quelle condition on peut suivre un docteur plutôt qu'un autre,

1. Concordat etiam Bernardus claromontensis, dicens : Si sunt opiniones inter magnos dicentes quod peccatum est, alii vero dicunt quod non, tunc debet consulere aliquos, de quorum iudicio confidit, et secundum consilium discretorum facere, et peccatum reputare vel non reputare ; ex quo enim opiniones sunt inter magnos, et Ecclesia non determinavit alteram partem, teneat quam voluerit, dummodo iudicium in hoc resideat propter dicta eorum saltem quos reputat peritos. *Consol. tim. consc.* p. 3. c. 12.

2. Qui ergo assentit opinioni alicujus magistri, contra manifestum Scripturæ testimonium, sive contra id quod publice tenetur secundum Ecclesiæ auctoritatem, non potest ab erroris vitio excusari. *Quodlib.* 3. a. 10.

probable selon moi, c'est qu'il ne faut jamais rien condamner comme péché mortel, à moins de pouvoir alléguer soit une raison bien évidente soit le témoignage formel de l'Écriture <sup>1</sup>. »

Conduite à tenir  
envers les  
occasionnaires  
et les  
récidifs :

Voyons la conduite que le confesseur doit, en pratique, tenir à l'égard de ceux qui se trouvent dans quelque occasion prochaine ou qui recommencent toujours de pécher, dominés qu'ils sont par quelque habitude vicieuse.

Occasionnaires :

Parlons premièrement de ceux qui sont dans l'occasion, et posons au préalable quelques distinctions. — 1° L'occasion se divise d'abord en occasion *éloignée* et en occasion *prochaine*. La première est celle où la personne a rarement succombé, ou bien celle où d'ordinaire les hommes, tels qu'ils sont en général, ne succombent pas. L'occasion *prochaine* absolument parlant, ou *perse*, est celle où les hommes ont coutume de tomber, sinon toujours, au moins presque toujours ; l'occasion *prochaine* par accident, ou l'occasion relative, est celle où la personne a fréquemment succombé : telle est la vraie définition et aussi la plus commune, en opposition avec ceux qui ne reconnaissent pour occasion prochaine que celle-là seulement où la personne succombe toujours ou presque toujours. — 2° L'occasion se divise ensuite en occasion *volontaire* et en occasion *nécessaire*. La première est celle dont on peut facilement se débarrasser. L'occasion *nécessaire* est celle qu'on

1. Prima opinio videtur probabilior, quia nihil debet damnari tanquam mortale peccatum, de quo non habetur evidens ratio vel manifesta auctoritas Scripturæ. In 4 Sent. d. 16. q. 4. concl. 5.

ne peut écarter sans se causer à soi-même un grand dommage ou sans donner un grand scandale au prochain.

Cela posé, beaucoup de docteurs enseignent qu'une personne étant dans l'occasion prochaine, même volontaire, peut bien recevoir l'absolution une ou deux fois, à condition cependant qu'elle ait le ferme propos d'écarter l'occasion aussitôt que faire se pourra. Mais ici il faut distinguer avec saint Charles Borromée, dans son Instruction aux confesseurs, entre les occasions présentes ou *in esse*, comme d'avoir chez soi l'objet de sa passion, et les occasions absentes, ou *in non esse*, comme de s'échapper dans le jeu ou la conversation en blasphèmes, rixes et choses semblables. Parlant de la seconde catégorie de ces occasions, saint Charles Borromée enseigne qu'au pénitent qui promet sincèrement de rompre avec elles, on peut accorder l'absolution jusqu'à deux ou trois fois ; mais si, dans la suite, on ne constate pas qu'il se soit corrigé, on doit attendre, pour l'absoudre, qu'il ait réellement éloigné l'occasion. Parlant ensuite des occasions *in esse*, le saint dit formellement que la promesse du pénitent ne suffit pas, et qu'il ne peut recevoir l'absolution à moins d'avoir auparavant enlevé l'occasion.

Tel est, règle générale, le principe à suivre dans tous les cas, ainsi que je l'ai prouvé dans ma *Théologie morale*<sup>1</sup> par l'autorité d'un grand nombre de docteurs. En voici la raison : le pénitent

Occasions  
volontaires;

A quelles  
conditions on  
peut absoudre,

1. *Theol. mor.* l. 6. n. 454.

Dans quelles  
circonstances on  
ne peut  
absoudre.

qui n'aurait pas d'abord écarté l'occasion et qui prétendrait néanmoins recevoir l'absolution, ne serait pas en état de la recevoir; car non seulement il a déjà le devoir strict d'écartier l'occasion, mais de plus il court le plus grand danger de ne pas tenir sa promesse. Rompre avec l'occasion prochaine est une chose fort pénible et très difficile: aussi faut-il se faire pour cela beaucoup de violence. Or, l'absolution une fois reçue, difficilement on se fera cette violence; et même la crainte d'essuyer un refus d'absolution ayant disparu, on en viendra facilement à se promettre la victoire sur les tentations sans rompre avec l'occasion; et c'est ainsi que, demeurant dans l'occasion, on retombera nécessairement dans le péché: témoin tant de malheureux qui, munis de l'absolution que leur ont accordée des confesseurs trop indulgents, continuent de vivre dans l'occasion et tombent toujours plus bas. Voilà pourquoi le pénitent, s'exposant de la sorte à ne pas tenir la promesse qu'il fait de quitter l'occasion, est incapable de recevoir l'absolution avant d'en avoir réellement fini avec l'occasion; voilà pourquoi aussi le confesseur qui l'absout pèche certainement. Remarquons ici que, généralement parlant, lorsque les pénitents sont exposés à tomber dans le péché formel, surtout en matière d'impureté, plus le confesseur usera de rigueur, plus il assurera leur salut. Par contre, plus il usera d'indulgence, plus il sera réellement cruel. Ces confesseurs si indulgents, saint Thomas de Villeneuve ne les appelait que des gens cruellement charitables, *impie pios*. Pareille charité est contre la charité.



J'ai dit *règle générale*; car, dans certains cas exceptionnels, le confesseur pourrait absoudre le pénitent avant que celui-ci eût quitté l'occasion, comme, par exemple, si le pénitent manifestait une ferme résolution de se corriger et une grande douleur de ses fautes et qu'il dût attendre longtemps pour quitter l'occasion; ou bien s'il ne pouvait plus venir trouver le même confesseur; ou enfin si le confesseur, à raison de certaines circonstances extraordinaires, se voyait obligé d'accorder tout de suite l'absolution. Mais ces cas se présentent fort rarement. Aussi ceux qui se trouvent engagés dans une occasion prochaine, ne peuvent guère être absous avant de l'avoir quittée, surtout si plusieurs fois déjà ils en avaient fait la promesse sans jamais la tenir. Inutile de prétendre ici que tout pénitent dûment disposé a le droit strict d'être absous après la confession de ses péchés; car, selon l'enseignement commun des docteurs, il n'a pas le droit strict d'être absous aussitôt après sa confession, attendu que le confesseur a certainement le droit, et même, en sa qualité de médecin spirituel, il a le devoir de différer l'absolution quand il le juge utile pour l'amendement du coupable.

Tout pénitent,  
même  
bien disposé,  
a-t-il le droit  
d'être absous?

Voilà ce qui concerne l'occasion volontaire. Mais si l'occasion est nécessaire, règle générale, il n'y a pas précisément obligation de l'écarter; car du moment que, loin de vouloir le danger, on ne fait que le souffrir à contre-cœur et *se tenir permissif*, on est bien plus en droit d'attendre de Dieu le secours nécessaire pour résister à la ten-

Occasions  
nécessaires.

tation. Aussi l'absolution peut-elle *ordinairement* être accordée à la personne qui se trouve dans l'occasion nécessaire, pourvu qu'elle veuille sérieusement prendre tous les moyens pour ne pas succomber. Or les principaux moyens à mettre alors en pratique sont au nombre de trois : 1<sup>o</sup> la fuite de l'occasion, comme serait de se trouver en tête à tête, d'avoir des entretiens intimes, même d'arrêter ses regards sur l'objet de la passion ; 2<sup>o</sup> l'oraison ou plutôt la prière pour demander sans cesse à Dieu et à la sainte Vierge la grâce de résister ; 3<sup>o</sup> la fréquentation des sacrements, c'est-à-dire de pénitence et d'eucharistie, qui donnent la force de vaincre l'ennemi.

Quand  
la rupture  
est-elle  
indispensable ?

J'ai dit *ordinairement*, car s'il arrive que, notwithstanding l'emploi de tous les moyens, le pénitent retombe toujours sans s'amender aucunement, alors, d'après la sentence la plus commune et la plus vraie, et qu'on doit tenir, ce pénitent ne peut être absous à moins de quitter l'occasion, dût-il lui en coûter la vie, *etiam cum jactura vitæ*, comme s'expriment les docteurs, parce que la vie éternelle doit passer avant la vie temporelle. J'ajoute : bien que, dans l'occasion nécessaire, on puisse, d'après les règles de la théologie morale, absoudre un pénitent qui se présente avec les dispositions requises, cependant, en matière d'impureté, il vaudra toujours mieux, généralement parlant, ne lui accorder l'absolution qu'après l'avoir mis à l'épreuve pendant un temps considérable, vingt ou trente jours, et constaté de la sorte que les moyens prescrits ont été fidèlement employés et qu'il n'y a plus lieu de déplorer aucune

rechute. J'ajoute encore : quand le confesseur juge avantageux de différer l'absolution, il est tenu de la différer, car il est tenu de choisir les remèdes les plus propres à guérir son pénitent. J'ajoute enfin : pour une personne habituée depuis longtemps à commettre des péchés d'impureté, il ne suffira pas de fuir les occasions prochaines, si elle ne fuit même certaines occasions qui de leur nature peuvent bien n'être pas prochaines, mais qui, relativement à cette personne, sont prochaines et non plus éloignées, vu la faiblesse que lui ont laissée ses nombreuses chutes et son penchant pour ces sortes de péchés.

Avant d'en venir aux récidifs, distinguons-les des habitudinaires.

Par habitudinaires, on entend ceux qui ont la mauvaise habitude de commettre certain péché, mais qui ne s'en sont pas encore confessés. Les habitudinaires qui se présentent avec les dispositions requises, c'est-à-dire avec un vrai repentir et la ferme résolution d'employer les moyens pour résister à leur mauvaise habitude, peuvent bien être absous dès leur première confession, surtout si avant de se confesser ils ont passé un temps considérable sans tomber dans leur péché. Toutefois il est à remarquer qu'avec un pénitent de cette sorte, principalement si la mauvaise habitude est invétérée, le confesseur peut user de délai pour éprouver son pénitent et voir s'il met réellement en œuvre les moyens prescrits.

Par récidifs, on entend ceux qui, après la confession, sont retombés dans leurs mêmes péchés

Hitudinaires,

Récidifs,

sans aucun amendement. Ce ne sera pas assez, pour recevoir l'absolution, qu'ils viennent avec les signes ordinaires, c'est-à-dire qu'ils se confessent et protestent de leur douleur et de leur ferme propos. Car Innocent XI a justement proscrit la proposition suivante : Du moment qu'un pécheur, coupable d'enfreindre habituellement une loi divine, soit positive, soit naturelle, ou quelque précepte de l'Église, proteste au moins de bouche qu'il se repent et veut se corriger, on ne peut, quand même il ne donnerait aucun espoir d'amendement, lui refuser ou différer l'absolution <sup>1</sup>. Voici la raison de cette condamnation : bien que, par elle-même, la confession, grâce à la douleur et à la bonne volonté dont le pénitent se déclare animé, donne de ses dispositions une certaine certitude morale que n'infirme aucune présomption contraire, néanmoins, étant donné ce vice à l'état d'habitude, on peut mettre en doute la sincérité de la contrition et du ferme propos dont le pénitent se déclare animé, surtout si depuis la dernière absolution il avait commis les mêmes péchés sans aucun amendement. En conséquence on doit attendre, pour lui donner l'absolution, qu'il se conduise mieux pendant quelque temps, emploie les moyens prescrits et donne ainsi des preuves de ses bonnes dispositions. — Il faut remarquer qu'il s'agit ici non seulement des récidifs en péché mortel, mais encore des récidifs en péché véniel. Beaucoup de

Récidifs dans  
le péché véniel.

1. Pœnitenti habenti consuetudinem peccandi contra legem Dei, naturæ, aut Ecclesiæ, etsi emendationis nulla spes appareat, nec est neganda nec differenda absolutio, dummodo ore proferat se dolere et proponere emendationem. *Prop.* 60.

pénitents confessent leurs péchés véniels par routine, sans douleur ni ferme propos. S'ils viennent pour recevoir l'absolution, qu'au moins le confesseur ait soin d'exiger qu'ils lui présentent une matière certaine, en se confessant de quelque péché plus considérable commis dans leur vie passée et dont ils aient une vraie douleur avec le ferme propos de ne plus le commettre.

Avant donc d'absoudre les récidifs, il faut les mettre quelque temps à l'épreuve, ou du moins il faut avoir des signes extraordinaires de leurs bonnes dispositions, de telle sorte que, suivant la pensée d'Innocent XI, on ait une espérance fondée d'amendement. Or voici, d'après les docteurs, quels sont ces signes extraordinaires :

1. Une grande componction manifestée par des larmes, ou, ce qui parfois manifeste la douleur encore mieux que les larmes, par ces paroles que le cœur seul, et non pas la bouche, peut proférer.

Signes  
extraordinaires  
de contrition.

2. Une diminution notable dans le nombre des péchés, supposé toutefois que le pénitent se soit retrouvé dans les mêmes occasions et les mêmes tentations.

3. Les efforts qu'il a faits pour se corriger, en évitant les occasions et en employant les moyens prescrits, ou tout au moins en ne retombant qu'après une grande résistance.

4. La volonté sincère qu'il a de se convertir, prouvée par son désir de connaître les remèdes et de nouveaux moyens pour sortir de son péché.

5. La confession elle-même qu'il vient faire, et cela par une vraie impulsion de la lumière divine,

afin de rentrer en grâce avec Dieu, et non pas seulement pour se conformer à quelque pieux usage, comme en temps de Noël ou de quelque autre fête, ni pour obéir à ses parents, à ses maîtres, à ses supérieurs. Ce signe comptera d'autant plus que le pénitent aura dû, pour venir se confesser, se donner beaucoup de peine, en entreprenant par exemple un long voyage, ou lutter fortement contre lui-même, ou se faire une grande violence.

6. S'il s'est décidé à se confesser par suite de quelque prédication, d'une mort subite, de quelque grande calamité, ou pour tout autre motif pieux, inspiré par une circonstance extraordinaire.

7. S'il se confesse de péchés qu'il n'avait jamais osé déclarer.

8. S'il témoigne que, grâce aux remontrances du confesseur, il comprend beaucoup mieux et déteste davantage la malice de son péché et le danger qu'il court de se perdre.

Quelques docteurs donnent aussi comme un signe extraordinaire la promesse chaleureuse faite par le pénitent d'employer les remèdes que le confesseur assignera. Mais il est bien rare, à moins qu'il ne s'y ajoute quelque autre signe, que ces promesses-là puissent suffisamment rassurer le confesseur, car le désir de recevoir l'absolution met facilement sur les lèvres du pénitent bien des promesses que peut-être il ne songe pas sérieusement à tenir.

Fragilité  
intrinsèque, et  
occasions  
extrinsèques.

Moyennant ces signes extraordinaires, le confesseur peut donc absoudre les récidifs. Toutefois, s'il le juge avantageux au pénitent, il peut différer pendant quelque temps de l'absoudre. Quant à

savoir s'il est toujours avantageux qu'avec ces pénitents, même bien disposés, on use de délai, quelques docteurs le nient, d'autres l'affirment, pourvu que le délai ne porte pas atteinte à la réputation du pénitent, comme, par exemple, s'il y a positivement lieu de craindre que les autres, ne le voyant pas communier, n'en devinent le motif. Du reste, ainsi que je l'ai dit dans mon *Instruction aux confesseurs*<sup>1</sup>, je suis d'avis qu'en l'absence de toute occasion extrinsèque et pour des péchés provenant de la fragilité intrinsèque, tels que blasphèmes, inimitiés, péchés solitaires, délectations moroses, il convient rarement de différer l'absolution, parce qu'on pourra toujours attendre plus de bien de la grâce dont le pénitent sera redevable à l'absolution, que de n'importe quel délai. Quand, au contraire, l'occasion est extrinsèque, bien que nécessaire, je pense, comme je l'ai dit plus haut, qu'il vaut mieux, et même le plus souvent qu'il faut, pour l'amendement du pécheur, fût-il bien disposé, différer l'absolution.

1. *Homo Apost.* tr. ult. punct. 2.



# CINQUIÈME INSTRUCTION.

## SUR L'ORAISON MENTALE.

---

### I.

#### SA NÉCESSITÉ POUR LES PRÊTRES.

L'oraison mentale est moralement nécessaire à tous les fidèles, ainsi que l'enseigne le docte père Suarez <sup>1</sup>. Mais elle est encore beaucoup plus nécessaire aux prêtres; car ils ont beaucoup plus besoin du secours divin, vu l'obligation plus étroite où ils sont de tendre vers la perfection, à raison de la sainteté qu'exige le sacerdoce et à cause du devoir qui leur incombe de procurer le salut des âmes. Aussi, de même qu'une mère a besoin d'une alimentation plus abondante afin de pouvoir se nourrir elle-même et nourrir son enfant, de même il faut aux prêtres double nourriture spirituelle. Voilà pourquoi, comme le remarque saint Ambroise, bien que Notre-Seigneur n'eût pas besoin, pour faire oraison, de se retirer

L'oraison  
mentale  
nécessaire  
surtout  
aux prêtres

1. *De Orat.* l. 2. c. 4.



à l'écart, attendu que, jouissant sans cesse de la vision intuitive de Dieu, sa très sainte âme le contemplait et le priait pour nous en tout lieu et dans toutes ses occupations, il avait cependant soin, afin de nous enseigner la nécessité de l'oraison mentale, de renvoyer la foule et d'aller prier sur la montagne. *Après que le peuple fut renvoyé*, raconte saint Matthieu, *Jésus monta seul sur la montagne pour prier*<sup>1</sup>. Et saint Luc nous le montre passant des nuits entières à prier. *Il passait*, dit l'Évangile, *toute la nuit dans la prière*<sup>2</sup>. Sur quoi saint Ambroise fait cette réflexion : « Si Jésus-Christ, pour vous sauver, consacrait ses nuits à la prière, combien plus ne faut-il pas que vous priiez pour vous sauver vous-mêmes<sup>3</sup> ! » Aussi, dans un autre endroit, le saint déclare que « les prêtres doivent jour et nuit prier pour les fidèles confiés à leur sollicitude<sup>4</sup>. » Offrir des sacrifices et offrir l'encens, ce sont deux fonctions, disait le vénérable père Jean d'Avila, que le prêtre doit remplir en même temps, selon cette parole du Lévitique : *Ils offrent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains de proposition*<sup>5</sup>. On sait que l'encens figure la prière. *Que ma prière s'élève comme un encens en votre présence*<sup>6</sup>, dit le psalmiste ; et saint Jean vit les anges *portant des coupes d'or pleines de parfums, lesquels sont les*

1. Et dimissa turba, ascendit in montem solus orare. *Matth.* xiv. 23.

2. Erat pernoctans in oratione. *Luc.* vi. 12.

3. Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat !

4. (Sacerdotes) die noctuque pro plebe sibi commissa oportet orare. *In I Tim.* iii.

5. Incensum enim Domini et panes Dei sui offerunt. *Levit.* xxi. 6.

6. Dirigatur oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo. *Ps.* cxl. 2.

*prières des saints*<sup>1</sup>. Oh! comme les prières des prêtres fervents montent vers Dieu en parfums d'agréable odeur! Saint Charles Borromée, considérant de quelle nécessité l'oraison mentale est pour les prêtres, décréta dans le concile de Milan « qu'aux ordinands on demanderait surtout s'ils savent faire leur oraison, s'ils la font, et sur quels sujets ils méditent<sup>2</sup>. » Le vénérable Jean d'Avila dissuadait même celui qui n'avait pas l'habitude de faire beaucoup d'oraison d'entrer dans le sacerdoce.

Je ne prétends pas exposer ici tous les motifs pour lesquels l'exercice de l'oraison mentale est moralement nécessaire à n'importe quel prêtre. Il suffira de dire que, sans oraison, le prêtre est peu éclairé, parce que sans oraison il réfléchit peu sur la grande affaire du salut et ne connaît guère ni les obstacles qu'il y met, ni les obligations qu'il doit remplir pour y arriver. Aussi le Sauveur disait-il à ses disciples : *Ceignez vos reins et ayez en mains des lampes allumées*<sup>3</sup>. « Ces lampes, dit saint Bonaventure, ce sont les saintes méditations dans lesquelles Dieu nous éclaire<sup>4</sup>. » *Approchez-vous du Seigneur, et il vous illuminera*<sup>5</sup>. Celui qui ne fait pas oraison n'a que peu de lumières et peu de forces.

Nécessaire pour  
obtenir  
lumière et  
force,

« Du repos de l'oraison, disait saint Bernard,

1. Phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum. *Apoc.* v. 8.

2. Anno 1579. *Const.* p. 3. n. 2.

3. Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. *Luc.* xii. 35.

4. *Dieta sal.* t. 2. c. 5.

5. Accedite ad eum et illuminamini. *Ps.* xxxiiii. 6.

vient la force<sup>1</sup>, » la force indispensable pour résister aux ennemis et pour pratiquer les vertus. Celui qui n'a pas dormi la nuit, se trouve si faible le lendemain qu'il ne peut se tenir sur ses jambes et marche en chancelant. Celui qui, au moins de temps en temps, ne quitte pas les préoccupations du monde pour s'occuper dans la solitude à converser avec Dieu, ne le connaît guère et n'a sur les choses de l'éternité que peu de lumières. *Tenez-vous en repos, et voyez que vraiment je suis le Seigneur Dieu*<sup>2</sup>. Un jour que les disciples avaient beaucoup travaillé au salut du prochain, le Seigneur, en les revoyant, leur dit : *Venez à l'écart dans un lieu solitaire et reposez-vous un peu*<sup>3</sup>. Ce n'était pas le corps, mais l'âme, que le Seigneur invitait ainsi au repos. Si, de temps en temps, l'âme ne se retire dans le silence de l'oraison pour converser seule à seule avec Dieu, bientôt, exténuée qu'elle est, la malheureuse cesse de pratiquer le bien, ne tarde pas à devenir tiède, et finit par succomber aux occasions qui se présentent. Du reste, toute notre force est dans le secours de la grâce. *Je puis tout en celui qui me fortifie*<sup>4</sup>, disait saint Paul. Mais ce secours, Dieu l'accorde seulement à ceux qui prient. Il ne demande pas mieux que de nous dispenser ses grâces, mais il veut que nous le priions; il veut qu'à force de prières nous le contraindions de nous exaucer. « Dieu, dit saint Grégoire, veut être prié, il veut être forcé, il veut en

1. Ex hoc otio vires proveniunt.

2. Vacate, et videte quoniam ego sum Deus. Ps. LXV. 11.

3. Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. Marc. vi. 31.

4. Omnia possum in eo qui me confortat. Phil. iv. 13.

quelque sorte être vaincu par nos importunités<sup>1</sup>. » Or celui qui ne fait pas oraison ne connaît guère ses défauts, il ne connaît pas davantage les dangers qu'il court de perdre la grâce de Dieu ni les moyens à prendre pour vaincre les tentations, il ne sait pas même combien il a besoin de prier : dès lors il néglige de recourir à Dieu, et, en négligeant de prier, certainement il se perdra. De là cette parole de sainte Thérèse, si expérimentée dans les voies de l'oraison : « Celui qui laisse de côté l'oraison mentale n'a pas besoin que les démons le portent en enfer, il s'y précipite de lui-même<sup>2</sup>. »

Il en est qui récitent nombre de prières vocales. Mais celui qui ne fait pas oraison parviendra difficilement à bien réciter même ses prières vocales ; il les dit sans attention et avec beaucoup de distractions ; à peine aussi le Seigneur les exauce-t-il. « Que de gens, dit saint Augustin, crient vers Dieu non pas avec la voix de l'âme, mais avec celle du corps ! Seul le cri du cœur monte jusqu'à Dieu<sup>3</sup>. » « Criez, dit-il encore, criez au dedans de vous-mêmes : c'est là que Dieu écoute<sup>4</sup>. » Il ne suffit donc pas de prier seulement des lèvres, si nous voulons que Dieu nous accorde ses grâces, il faut encore prier avec notre âme, selon ce que dit saint Paul : *Priez toujours en esprit*<sup>5</sup>. De fait,

Nécessaire  
pour bien prier,

1. Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci. *In Ps. pœnit. VI.*

2. *Vie ch. 19.*

3. Multi clamant, non voce sua, sed corporis. Cogitatio tua clamor est ad Dominum. *In Ps. cxli.*

4. Clama intus, ubi Deus audit. *In Ps. xxx. en. 4.*

5. Orantes omni tempore in spiritu. *Eph. vi. 18.*

parmi ceux qui récitent force prières vocales, disent l'office, le rosaire, on en voit beaucoup qui tombent néanmoins dans le péché et continuent d'y vivre. Quant à celui qui fait oraison, il ne tombe guère; et si par malheur il tombe, impossible qu'il continue de vivre dans son misérable état: ou bien il abandonnera l'oraison, ou bien il quittera le péché. Oraison et péché sont deux choses qui ne peuvent aller ensemble. « Si relâchée que soit une âme, disait sainte Thérèse, pourvu qu'elle persévère dans l'oraison, Dieu la conduira finalement au port du salut<sup>1</sup>. »

Nécessaire pour  
se sanctifier.

Tous les saints ont dû leur sainteté à l'oraison mentale. « L'oraison, dit saint Laurent Justinien, chasse la tentation, dissipe la tristesse, répare la vertu, excite la ferveur, augmente la flamme de l'amour divin<sup>2</sup>. » Elle dissipe la tristesse; témoin saint Ignace de Loyola qui disait: « Quelque malheur qui puisse m'arriver, un quart d'heure d'oraison suffirait pour me rendre la paix<sup>3</sup>. » « L'oraison, dit saint Bernard, règle nos affections, dirige nos actions, réprime nos écarts<sup>4</sup>. » Selon saint Jean Chrysostome, une âme est morte quand elle ne fait pas oraison: « Celui qui ne prie pas et qui ne s'applique pas assidûment à lier commerce avec Dieu, celui-là ne vit plus. Pour l'âme, ne plus se répandre en supplications devant Dieu, c'est

1. *Vie*. ch. 8.

2. Ex oratione fugatur tentatio, abscedit tristitia, virtus reparatur, excitatur fervor, et divini amoris flamma succrescit. *De casto conn.* cap. 22.

3. RIBADENEIRA. l. 5. c. 1.

4. Consideratio regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus. *De Consid.* l. 1. c. 6.

mourir<sup>1</sup>. » D'après Rufin, « tout le progrès d'une âme dépend de la méditation<sup>2</sup>. » Gerson ne craint pas de dire : « Sans oraison, personne, à moins d'un miracle de Dieu, ne fait du christianisme la règle de sa vie, personne ne peut vivre en chrétien<sup>3</sup>. » Saint Louis de Gonzague, parlant de la perfection et par conséquent des prêtres qui doivent y tendre, disait : « Sans une grande application à l'oraison, jamais on n'acquiert une grande vertu<sup>4</sup>. »

Celui qui voudrait voir ce sujet traité plus au long, peut lire, dans la *Vraie Épouse de Jésus-Christ*, le chapitre xv<sup>e</sup>.

## II.

### RIEN NE PEUT EXEMPTER LES PRÊTRES DE L'ORAISON MENTALE.

Laissant de côté beaucoup d'autres choses que je pourrais dire sur la nécessité de l'oraison mentale, je ne veux m'étendre ici qu'à réfuter trois excuses alléguées par les prêtres qui négligent ce saint exercice.

Il en est qui disent : Je ne fais pas oraison parce que je n'y trouve que désolation, distractions et tentations ; mon esprit est si volage que je ne puis le fixer sur l'objet de la méditation ; et j'ai tout abandonné.

Rien n'exempte  
de l'oraison,

Ni les  
distractions  
même  
perpétuelles :

1. Quisquis non orat Deum, nec divino ejus colloquio cupit assidue frui, is mortuus est... Animæ mors est, non provolvi coram Deo. *De or. Deo*. l. 1.

2. Omnis profectus spiritualis ex meditatione procedit. *In Ps.* xxxvi.

3. Absque meditationis exercitio, nullus, secluso miraculo Dei, ad christianæ religionis normam attingit. *De Med.* cons. 7.

4. CEPARI. l. 2. c. 3.

Voici comment saint François de Sales répond à cela : « Quand bien même on ne ferait, pendant toute la durée de l'oraison, que chasser et chasser encore distractions et tentations, l'oraison serait néanmoins fort bonne, à la condition toutefois que les distractions ne deviennent jamais volontaires. Le Seigneur a pour agréables et il récompense par beaucoup de grâces la bonne volonté qu'on montre et la violence qu'on se fait pour persévérer ainsi dans l'oraison tout le temps déterminé. Il faut qu'on aille à l'oraison, non pas pour son propre plaisir, mais pour le bon plaisir de Dieu. Les âmes les plus ferventes éprouvent, elles aussi, des aridités dans l'oraison ; mais parce qu'elles tiennent bon, le Seigneur les comble de ses faveurs. Saint François de Sales ajoute : « Une once d'oraison avec toutes sortes de tentations pèse plus devant Dieu que cent livres avec mille consolations. » Il n'y a pas jusqu'aux statues qui ne fassent honneur au prince, et cela en se tenant immobiles dans ses galeries. Quand donc le Seigneur veut nous réduire en sa présence au rôle de statues, contentons-nous de l'honorer à la façon des statues ; il suffit que nous lui disions alors : « Seigneur, je demeure ici pour vous faire plaisir. »

« Jamais, dit saint Isidore, le démon ne s'évertue à nous assaillir de tentations et de distractions comme dans le temps de l'oraison <sup>1</sup>. » Pourquoi ? parce qu'il voit combien l'oraison nous est profitable et qu'il veut en conséquence nous la faire abandonner. Aussi quelle n'est pas sa satisfaction

Leur utilité ;

1. Tunc magis diabolus cogitationes curarum sæcularium ingerit, quando orantem aspexerit. *Sent.* l. 3. c. 7.

quand, par dégoût, une âme cesse de faire oraison ! S'humilier et prier, voilà tout ce qu'on doit faire en temps d'aridité. S'humilier : de toutes les occasions qui nous mettent à même de connaître notre misère et notre insuffisance, la meilleure est encore celle où, dans l'oraison, nous nous sentons accablés par l'ennui et le dégoût. Alors nous voyons que de nous-mêmes nous ne sommes capables de rien ; mais alors aussi, nous unissant à Jésus désolé sur la croix, contentons-nous de nous humilier et de crier grâce et miséricorde ; disons et répétons sans cesse : « Seigneur, venez à mon secours ! Seigneur, ayez pitié de moi ! mon Jésus, miséricorde ! » Une oraison ainsi faite sera beaucoup plus profitable que toutes les autres, parce que Dieu ouvre sur les humbles ses mains pleines de faveurs. *Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles*<sup>1</sup>. Alors plus que jamais, ayons soin d'implorer la pitié de Dieu pour nous-mêmes et pour les pauvres pécheurs. Dieu exige que les prêtres surtout prient pour les pécheurs. *Entre le vestibule et l'autel pleureront les prêtres, ministres du Seigneur ; et ils diront : Pardon, Seigneur, pardon pour votre peuple*<sup>2</sup> ! — Mais il suffit bien, dira quelqu'un, que je récite le bréviaire ! Saint Augustin lui répond : « Les aboiements des chiens sont plus agréables à Dieu que les prières des mauvais prêtres<sup>3</sup>. » Or tels sont d'ordinaire ceux qui ne font pas oraison,

Conduite  
à tenir ;

Le bréviaire  
sans  
l'oraison.

1. Deus superbis resistit ; humilibus autem dat gratiam. *Jac.* iv. 6.

2. Inter vestibulum et altare, plorabunt sacerdotes, ministri Domini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo. *Joel.* ii. 17.

3. Plus placet Deo latratus canum, quam oratio talium clericorum. CORN. A LAP. *In Lev.* I. 17.



car il est fort difficile, sans oraison, d'avoir l'esprit ecclésiastique.

Ni l'étude  
même  
de la Théologie :

Un autre dit : Si je ne fais pas oraison, ce n'est pourtant pas que je perde mon temps, car je l'emploie à l'étude.

Mais l'Apôtre écrit à Timothée : *Faites attention à vous-même et à la doctrine*<sup>1</sup>. D'abord à vous-même, c'est-à-dire à l'oraison, car c'est dans ce saint exercice que le prêtre s'occupe de lui-même ; puis à la doctrine, c'est-à-dire à l'étude, afin de travailler ensuite au salut du prochain. Si nous ne sommes pas saints, quel moyen que nous sanctifions les autres ? « O mon Dieu, s'écrie saint Augustin, heureux celui qui vous connaît, ignorât-il tout le reste<sup>2</sup>. » En vain posséderions-nous toutes les sciences, si nous ne savons pas aimer Jésus-Christ, rien ne comptera pour le ciel ; mais si nous savons aimer Jésus-Christ, nous savons tout, et nous serons heureux durant toute l'éternité. Bienheureux donc celui qui possède la science des saints, celle que Dieu lui-même donne<sup>3</sup>, et qui consiste en définitive dans la science de lui rendre amour pour amour ! Une seule parole d'un prêtre au cœur brûlant de la divine charité fera plus de bien que mille prédications de tous les docteurs sans amour pour Dieu. Or cette science des saints, on ne l'acquiert pas dans les livres, mais dans l'oraison où le divin Crucifié est tout à la fois le maître qui enseigne et le livre qu'on

1. Attende tibi et doctrinæ. *I Tim.* iv. 16.

2. Beatus qui te scit, etiãmsi illa nesciat. *Conf.* l. 5. c. 4.

3. Et dedit illi scientiam sanctorum. *Sap.* x. 10.

La science  
des saints  
s'obtient par  
l'oraison ;

étudie. Saint Thomas, ayant un jour demandé à saint Bonaventure dans quel livre il avait puisé sa grande science : « Voilà, répondit le Docteur séraphique en montrant le crucifix, voilà où j'ai appris tout ce que je sais. » Parfois un moment d'oraison nous procurera plus de lumières que dix années passées dans l'étude des livres. « Oui, dit saint Bonaventure, quelque science qu'on puisse acquérir par l'étude, bien plus parfaite, bien plus vaste est celle dont l'âme s'enrichit quand le saint amour, l'unissant tout à Dieu, lui fait sentir ses célestes ardeurs <sup>1</sup>. »

Les sciences humaines exigent beaucoup d'intelligence, la science des saints ne demande que de la bonne volonté. Plus une personne aime Dieu, plus elle le connaît. « L'amour, dit saint Grégoire, est un flambeau <sup>2</sup> ; » et saint Augustin : « Aimer, c'est voir. » De là cette invitation de David : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux* <sup>3</sup>. Plus on goûte Dieu par l'amour, plus on le connaît, et plus on voit combien est grande sa bonté. Celui qui goûte le miel le connaît mieux que tous les philosophes occupés à réfléchir et à dissenter sur sa nature. « Puisque Dieu est la sagesse même, dit encore saint Augustin, le vrai philosophe, ou le véritable ami de la sagesse, c'est celui qui aime Dieu <sup>4</sup>. »

Pour apprendre les sciences humaines, il faut

1. In anima incomparabiliter, per amoris unitivi desideria, perfectio amplioris cognitionis relinquatur, quam studendo requiratur. *Myst. theol.* c. 3. p. 2.

2. Amor ipse notitia est. *In Evang.* hom. 27.

3. Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus. *Ps.* xxxiii. 9.

4. Si sapientia Deus est, verus philosophus est amator Dei. *De Civ. D.* l. 8. c. 1.

encore beaucoup de temps et de travail ; mais, pour apprendre la science des saints, il suffit de la vouloir et de la demander. *La sagesse est facilement aperçue par ceux qui l'aiment, et ceux qui la cherchent la trouvent facilement. Elle prévient ceux qui la désirent ardemment, afin de se montrer à eux la première. Celui qui, dès la lumière du jour, veillera pour elle, n'aura pas de peine ; car il la trouvera assise à sa porte*<sup>1</sup>. Avec la sagesse, si facile à trouver qu'elle se présente avant même qu'on la cherche, et si empressée à se donner qu'elle attend assise sur la porte afin qu'on la rencontre sans peine, *avec elle*, conclut le Sage, *me sont venus tous les biens ensemble*<sup>2</sup>. On possède donc tous les biens dès qu'on possède la sagesse, c'est-à-dire l'amour de Dieu.

Exemples

Oh ! quelles lumières saint Philippe de Néri puisa, non certes dans les livres qu'il avait lus, mais dans les catacombes de Saint-Sébastien, où il passait les nuits entières à faire oraison ! Et si saint Jérôme devint si savant, ce fut bien plus dans la grotte de Bethléem que dans toutes les académies qu'il avait fréquentées. Suarez disait qu'il aurait consenti plus volontiers à perdre toute sa science que de perdre une heure d'oraison. « Que les philosophes, s'écrie saint Paulin de Nole, que les savants du siècle se fassent gloire de leur science, que les riches étalent leurs trésors, que les rois s'enveloppent de leur pourpre !

1. Sapientia... facile videtur ab is qui diligunt eam, et invenitur ab his qui quærunt illam. Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prior ostendat. Qui de luce vigilaverit ad illam, non laborabit ; assidentem enim illam foribus suis inveniet. *Sap.* vi. 13-15.

2. Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa. *Sap.* vii. 11.

quant à nous, notre gloire et notre science, notre richesse et notre royauté, c'est Jésus-Christ<sup>1</sup>. » Mon Dieu et mon tout, *Deus meus et omnia*, tel était le cri d'amour de saint François : que tel soit aussi le nôtre. Voilà donc ce que nous devons principalement demander à Dieu : la vraie sagesse ; et Dieu ne manquera jamais de la donner à quiconque le prie. *Si quelqu'un de vous a besoin de sagesse, qu'il la demande à Dieu ; car Dieu donne à tous abondamment et sans reproche*<sup>2</sup>.

Nul doute que l'étude soit utile et même nécessaire aux prêtres, mais plus nécessaire encore est l'étude du crucifix. Saint Paulin, écrivant à un certain Jovius toujours plongé dans l'étude des livres des philosophes et qui négligeait la vie spirituelle sous prétexte qu'il n'avait pas le temps de s'y appliquer, lui dit : « Tu as bien du temps pour être philosophe, mais apparemment tu n'en as pas pour être chrétien<sup>3</sup> ! » Si du moins certains prêtres qui consacrent beaucoup de temps à l'étude, apprenaient des choses en rapport avec leur état ! mais non, ils étudient mathématiques, géométrie, astronomie, histoire profane ; et puis, pour s'excuser de ne pas faire oraison, ils prétendent que toutes les heures de leur journée sont prises. Ne pourrait-on pas leur dire : Vous trouvez du temps pour devenir savants, mais, pour vivre en prêtres, vous n'en trouvez pas ! Sénèque le

Et doctrine  
des saints.

1. Sibi habeant sapientiam suam philosophi, sibi divitias suas divites, sibi sua regna reges ; nobis gloria, et possessio, et regnum, Christus est. *Ep. ad Aprum*.

2. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat. *Jac. i. 5*.

3. Vacat tibi ut philosophus sis ; non vacat ut christianus sis ? *Ep. ad Jovium*.

disait bien : « Ce n'est pas que nous ayons peu de temps, mais nous en perdons beaucoup <sup>1</sup>. » Il disait encore : « Nous n'avons pas les connaissances nécessaires, parce que nous apprenons une foule de choses inutiles <sup>2</sup>. »

Ni les fonctions  
du  
saint ministère :

Volontiers, ajoute-t-on encore, je ferais oraison. Mais le confessionnal et la prédication me prennent si bien tout mon temps, qu'il ne m'en reste pas une minute.

Je réponds : Mon cher frère, je vous loue de tant vous dévouer au salut des âmes, mais je ne puis vous louer de travailler pour les autres au point de vous oublier vous-même. Il faut d'abord penser à nous-mêmes dans l'oraison, puis nous irons au secours du prochain. Les plus grands missionnaires du monde, ce furent certainement les saints apôtres. Eh bien, lorsqu'ils virent, au bout d'un certain temps, que la multitude des œuvres entreprises pour le bien des âmes ne leur laissait plus le loisir de faire oraison, ils ordonnèrent les diacres, et, après s'être déchargés sur eux du soin des œuvres extérieures, ils trouvèrent tout le temps nécessaire pour s'appliquer à l'oraison et à la prédication. *Cherchez*, avaient-ils dit aux frères, *cherchez parmi vous des hommes que nous puissions préposer à cette œuvre. Pour nous, nous serons tout entiers à l'oraison et au ministère de la parole* <sup>3</sup>.

1. Non exiguum tempus habemus, sed multum perdimus. *De Brevit. v. c. 1.*

2. Necessaria ignoramus, quia superflua addiscimus.

3. Fratres, viros... constituamus super hoc opus. Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus. *Act. vi. 3.*

Qu'on le remarque bien, l'oraison d'abord, puis la prédication ; car, sans l'oraison, de quoi servent les discours ? C'est précisément ce qu'écrivait sainte Thérèse à l'évêque d'Osma, lequel avait beaucoup de zèle pour le salut de ses ouailles, mais assez peu pour l'oraison. « Notre-Seigneur m'a montré, lui dit-elle, qu'il vous manque justement la chose principale, la chose fondamentale. Or quand la base fait défaut, tout l'édifice croule. Il vous manque l'oraison et la persévérance dans l'oraison : de là vient l'aridité à laquelle votre âme est réduite <sup>1</sup>. » C'est aussi l'avertissement que donnait saint Bernard au pape Eugène III, de ne jamais négliger l'oraison pour les œuvres extérieures ; car celui qui néglige l'oraison peut tomber dans un tel endurcissement de cœur qu'il fasse le mal sans remords et qu'après l'avoir commis, il n'en ait aucune douleur. « Je crains que la multitude des affaires ne vous fasse d'abord mettre de côté l'oraison et les pieuses considérations, et qu'ainsi votre cœur ne s'endurcisse au point de ne plus connaître le remords, faute de le sentir <sup>2</sup>. »

« Sans la contemplation de Marie, jamais les œuvres de Marthe, dit saint Laurent Justinien, ne peuvent être parfaites <sup>3</sup>. » « Celui-là se trompe, ajoute le saint, qui prétend, sans le secours de l'oraison, conduire à bonne fin l'œuvre du salut des âmes ; car autant l'entreprise est excellente,

1. *Lettre 8.*

2. *Timeo tibi, Eugeni, ne multitudo negotiorum, intermissa oratione et consideratione, te ad cor durum perducatur; quod seipsum non exhorret, quia nec sentit. De Cons. l. 1. c. 2.*

3. *Marthæ studium, absque Mariæ gustu, non potest esse perfectum.*

autant elle offre de périls, et puisqu'il s'y engage sans le viatique de l'oraison, nul doute qu'il ne défaille en chemin <sup>1</sup>. » Notre-Seigneur prescrivit à ses disciples de prêcher ce qu'il leur avait enseigné dans l'oraison. *Ce qui vous est dit à l'oreille, prêchez-le sur les toits* <sup>2</sup>. Par l'oreille, on entend ici cette oreille du cœur à laquelle Dieu promet de faire entendre sa voix dans le silence de l'oraison. *Je la conduirai dans la solitude, et je lui parlerai au cœur* <sup>3</sup>. « De l'oraison, écrivait saint Paulin, naissent les bonnes pensées qu'il faut ensuite communiquer au prochain <sup>4</sup>. » Aussi saint Bernard se lamentait en voyant tant de prêtres ressembler, comme il disait, à des canaux, et si peu à des réservoirs ; car le prêtre, à l'instar d'un réservoir, doit d'abord faire lui-même, dans l'oraison mentale, sa provision de célestes lumières et de pieux sentiments, pour qu'ensuite, à la façon d'un canal, il puisse les répandre sur le prochain. « O prêtre, s'écrie le saint docteur, ne l'oubliez pas, il faut que vous soyez un réservoir et non pas un canal. Aujourd'hui nous voyons partout des canaux dans l'Église, et nulle part des réservoirs <sup>5</sup>. » « Avant donc que le prêtre travaille au bien des âmes, dit saint Laurent-Justinien, qu'il s'applique à l'oraison <sup>6</sup>. » C'est pourquoi, sur ce passage du

1. Fallitur quisquis opus hoc periculosum, absque orationis præsidio, consummare se posse putat ; in viâ deficit, si ab interna maneat refectio jejunus. *De Inst. præl.* c. 11.

2. Quod in aure auditis, prædicate super tecta. *Matth.* x. 27.

3. Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus. *Os.* II. 14.

4. In oratione fit conceptio spiritualis. *Ep. ad Severium.*

5. Concham te exhibebis, non canalem. Canales hodie in Ecclesia multos habemus, conchas vero perpaucae. *In Cant.* s. 18.

6. Difficile est proximorum lucris insistere. Priusquam hujusmodi studiis se tradat, orationi intendat. *De Tr. Chr. Ag.* c. 7.

Cantique des cantiques : *Entraînez-moi ; nous courrons après vous à l'odeur de vos parfums*<sup>1</sup>, saint Bernard fait ainsi parler l'Épouse sacrée : « Je ne courrai pas seule, avec moi courent mes jeunes compagnes : nous courrons toutes ensemble, moi, votre épouse, à l'odeur de vos parfums, elles, entraînées par mon exemple<sup>2</sup>. » Ainsi doit également parler à Dieu tout prêtre animé de zèle pour le salut des âmes : Mon Dieu, attirez-moi à vous. Car si vous m'attirez, je m'élancerai vers vous, et sur mes pas s'élanceront une foule d'âmes ; moi, ô mon Dieu, ce sont vos parfums qui m'attireront, c'est-à-dire les saintes inspirations et toutes les grâces reçues dans l'oraison ; elles, c'est mon exemple qui les entraînera.

Pour que le prêtre puisse attirer beaucoup d'âmes à Dieu, il faut donc que lui-même ait d'abord été attiré par Dieu. Voyez tous les grands ouvriers évangéliques, saint Dominique, saint Philippe de Néri, saint François-Xavier, saint François Régis. Ils employaient leurs journées entières au service du prochain ; mais leurs nuits, ils les passaient dans l'oraison, et ils y persévéraient jusqu'à ce que le sommeil vint les accabler. Un prêtre de science médiocre, mais d'un zèle brûlant, gagnera plus d'âmes à Dieu que ne lui en gagneront beaucoup de prêtres pleins de science, mais sans ferveur. « Un seul homme au cœur enflammé de zèle suffit, dit saint Jérôme, pour con-

Pour sauver  
les âmes.

1. Trahe me ; post te curremus in odorem unguentorum tuorum. *Cant.* 1. 3.

2. Non curram ego sola, current et adolescentulæ mecum ; curremus simul, ego odore unguentorum tuorum, illæ meo excitatæ exemplo. *In Cant.* s. 21.



vertir tout un peuple<sup>1</sup>. » Que dis-je ? un missionnaire enflammé d'amour pour Dieu fera, par une seule parole, plus de bien que n'en saurait faire avec tout son attirail de beaux sermons un théologien sans piété ni ferveur. Saint Thomas de Villeneuve disait que, pour toucher les cœurs et les enflammer du saint amour de Dieu, il faut des paroles brûlantes, des paroles qui soient comme des flèches trempées dans le feu du divin amour. Mais, ajoutait le saint, quel moyen que ces traits de feu sortent d'un cœur de glace ? Que les ouvriers évangéliques s'appliquent donc à l'oraison : alors, s'embrasant d'amour, leur cœur, de glace qu'il était, deviendra tout de feu.

Étudier  
Jésus-Christ.

*La charité de Jésus-Christ nous presse*<sup>2</sup>, dit l'Apôtre. En attirant ainsi notre attention sur l'amour que Jésus-Christ nous a porté, il veut dire : On ne peut méditer les douleurs et les ignominies que notre Rédempteur souffrit par amour pour nous, sans s'enflammer de charité et sans chercher à enflammer tout le monde d'amour pour lui. *Vous irez dans la joie de votre âme puiser aux fontaines du Sauveur les eaux de la vie éternelle, et vous direz en ce jour : glorifiez le Seigneur et invoquez son nom*<sup>3</sup>. Les fontaines du Sauveur, ce sont les exemples que Jésus-Christ nous a donnés pendant sa vie, et qui, devenant l'objet des contemplations de l'âme fidèle, l'inondent de torrents de lumières et de saintes affec-

1. Sufficit unus homo zelo succensus, totum corrigere populum.

2. Charitas enim Christi urget nos. *II Cor.* v. 14.

3. Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris ; et dicetis in die illa : Confitemini Domino, et invocate nomen ejus. *Is.* xii. 3.

tions, en sorte que, tout embrasée de l'amour divin, elle s'efforce d'embraser le cœur du prochain et invite tout le monde à publier, à louer, à aimer la bonté de notre Dieu.

### III.

#### SUR LA RÉCITATION DE L'OFFICE DIVIN.

Après avoir parlé de l'oraison, il convient de dire quelque chose sur la récitation de l'office divin.

Réciter l'office divin, c'est honorer Dieu, c'est résister à la fureur de nos ennemis, c'est attirer sur les pécheurs les miséricordes du ciel. Mais il faut, pour cela, qu'on le récite avec les dispositions requises, c'est-à-dire comme le prescrit le V<sup>e</sup> concile de Latran dans un canon célèbre : « Avec soin et avec dévotion. *Studiosè et devotè*<sup>1</sup>. » Avec soin, en prononçant bien les paroles. Avec dévotion, en faisant attention à ce qu'on lit ; « de telle sorte, dit saint Augustin, que notre cœur s'unisse aux paroles proférées par nos lèvres<sup>2</sup>. » « Comment voulez-vous, s'écrie saint Cyprien, que Dieu vous écoute, quand vous ne vous écoutez pas vous-même<sup>3</sup> ? »

Comment il faut  
réciter  
l'office divin.

La prière faite avec attention est cet encens d'agréable odeur qui plaît tant à Dieu et qui fait descendre du ciel des trésors de grâces. Par contre,

1. *Cap. Dolentes, de cel. Mis.*

2. *Hoc versetur in corde, quod profertur in voce. Epist. 211. E. B.*

3. *Quomodo te audiri a Deo postulas, cum te ipse non audias ? De Orat. Dom.*

quand elle est faite avec des distractions volontaires, la prière devient une fumée infecte qui provoque la colère de Dieu et attire les foudres de sa justice. Voilà pourquoi le démon met tout en œuvre, lorsque nous récitons l'office, pour nous entraîner dans des distractions et autres manquements. Voilà pourquoi aussi nous ne devons rien négliger pour accomplir ce ministère avec tout le soin et toute la dévotion convenables.

**Avis pratiques.**

1. Il faut, en esprit de foi, nous représenter alors que nous allons nous unir aux anges pour louer Dieu. « Nous remplissons ici-bas, dit Tertullien, une de ces fonctions que les habitants du ciel ne cessent et ne cesseront jamais de remplir, en louant Dieu durant toute l'éternité<sup>1</sup>. » *Seigneur, ils vous loueront dans les siècles des siècles*<sup>2</sup>. Avant donc d'entrer dans l'église ou de prendre en mains notre bréviaire, faisons-nous un devoir de laisser à la porte et de congédier toute pensée étrangère. « Que l'on se garde bien, dit saint Jean Chrysostome, de porter avec soi dans l'église le poids des soucis terrestres : tout cela doit rester à la porte<sup>3</sup>. »

2. Il faut, durant la récitation de l'office, aux paroles que profère notre bouche, joindre les pieuses affections de notre cœur. « Si le psaume prie, dit saint Augustin, priez ; s'il gémit, gémissiez ; s'il espère, espérez<sup>4</sup>. »

1. *Officium futuræ claritatis ediscimus. De Orat.*

2. *In sæcula sæculorum laudabunt te. Ps. LXXXIII. 5.*

3. *Ne quis ingrediatur templum curis onustus mundanis ; hæ ante ostium deponamus. In Is. hom. 2.*


4. *Si orat psalmus, orate ; si gemit, gemite ; si sperat, sperate ; In Ps. xxx. en. 4.*

3. Il est bon que de temps en temps on renouvelle son attention, par exemple au commencement de chaque psaume.

4. Il faut être sur ses gardes pour ne donner lieu *soi-même* à aucune distraction. Si l'on se mettait à réciter son office au bruit tumultueux d'une conversation mêlée de rires et de cris, ou dans un lieu de passage, quelle attention et quelle dévotion pourrait-on avoir ?

Oh ! quel bien ils se font à eux-mêmes, ceux qui chaque jour récitent le bréviaire avec dévotion ! « Ils se remplissent du Saint-Esprit <sup>1</sup>, » dit saint Jean Chrysostome. Quant à ceux qui le récitent avec négligence, que de mérites ils perdent, et quel compte ils devront rendre à Dieu !

1. *Implentur Spiritu sancto. In Eph. hom. 19.*



## SIXIÈME INSTRUCTION.

### SUR L'HUMILITÉ.

---

*Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*<sup>1</sup>. L'humilité et la douceur, voilà quelles furent les deux vertus les plus chères à Jésus-Christ; voilà quelles sont aussi les deux vertus dont il veut par dessus tout que ses disciples fassent l'acquisition à son école. Parlons d'abord de l'humilité, et nous parlerons ensuite de la douceur.

#### I.

##### CONBIEN IL IMPORTE AUX PRÊTRES D'ÊTRE HUMBLES.

« On doit être d'autant plus humble, dit saint Bernard, qu'on se voit plus élevé en dignité<sup>2</sup>. » Et, comme la dignité sacerdotale l'emporte sur toutes les autres, il faut que le prêtre l'emporte sur tous en humilité. Autrement, s'il vient à tomber

Nécessité  
de l'humilité.

1. Discite a me quia mitis sum et humilis corde. *Matth.* xi. 29.

2. Tanto quisque debet esse humilior, quanto est sublimior. *De 7 Donis Sp. S.*

dans le péché, plus il tombera de haut, plus sa chute sera profonde. Aussi est-ce l'humilité que le prêtre doit regarder comme la pierre précieuse entre toutes, et qu'il doit s'appliquer à faire briller en lui de tout son éclat. De là cette parole de saint Laurent Justinien : « L'humilité est par excellence l'ornement du prêtre <sup>1</sup> ; » et cette exclamation d'Alcuin : « Que la plus profonde humilité vous accompagne au sommet de la grandeur <sup>2</sup>. » Jésus-Christ l'avait déjà dit : *Que celui qui est le plus grand parmi vous soit comme le moindre* <sup>3</sup>.

Sagesse  
de l'humilité.

L'humilité est vérité. Le Seigneur nous dit en conséquence : *Si tu sépares ce qui est précieux de ce qui est vil, tu seras comme ma bouche* <sup>4</sup>. Si nous savions distinguer ce qui vient de Dieu et ce qui vient de nous, nous serions semblables à la bouche de Dieu, laquelle ne dit jamais que la vérité. Avec saint Augustin disons donc sans cesse à Dieu : « Que je me connaisse, que je vous connaisse <sup>5</sup> ! » C'est aussi ce que lui disait continuellement saint François d'Assise : Qui êtes-vous, et qui suis-je ? s'écriait-il, en réfléchissant d'un côté sur la grandeur et la bonté de Dieu, et de l'autre sur sa propre indignité, sa propre misère. Considérez tous les saints, et voyez comment, à la vue du bien infini, ils s'humilient jusqu'aux entrailles de la terre et comment, à mesure qu'ils avancent dans la connaissance de Dieu, ils se trouvent toujours

1. Humilitas est sacerdotum gemma. *De Inst. præl. c. 21.*

2. In summo honore summa tibi sit humilitas. *De Virt. et Vit. c. 10.*

3. Qui major est in vobis, fiat sicut minor. *Luc. xxii. 26.*

4. Si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris. *Jer. xv. 19.*

5. Noverim me, noverim te. *Solil. l. 2. c. 1.*

plus pauvres et toujours plus imparfaits. Quant aux orgueilleux, ils sont privés de lumière et ne connaissent guère leur néant.

Ayons donc soin de distinguer ce qui nous appartient et ce qui appartient à Dieu. Rien ne nous appartient en propre que la misère et le péché. En effet, sommes-nous autre chose qu'un peu de poussière infecte et toute souillée? Alors, pourquoi nous enorgueillir? *Oui*, dit la sainte Écriture, *pourquoi s'enorgueillissent la terre et la cendre*<sup>1</sup>? Noblesse, fortune, talents, habileté et tous les autres dons naturels ne sont qu'un vêtement jeté sur les épaules d'un pauvre mendiant. Qu'un mendiant vienne en votre présence se pavaner dans un habit superbe dont on l'a couvert, ne le regarderez-vous pas comme un fou? *Et toi-même*, dit l'Apôtre, *qu'as-tu donc que tu n'aies reçu? Si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu*<sup>2</sup>? Ce que nous avons, n'est-ce pas Dieu qui nous l'a donné? et Dieu ne peut-il pas nous l'ôter quand il le voudra? Ce que nous tenons surtout de Dieu, ce sont les dons de l'ordre surnaturel; mais ces dons, que deviennent-ils, corrompus qu'ils sont par tant de fautes et tant de négligences, tant d'intentions perverses et tant d'impatiences? *Toutes nos justices ne sont, dit le Prophète, que comme un linge souillé*<sup>3</sup>. Ah! certes, célébrons la messe, récitons l'office, faisons nos exercices de piété; mais n'allons pas ensuite nous

Quelles raisons  
nous avons  
de  
nous humilier.

1. Quid superbit terra et cinis? *Eccli.* x. 9.

2. Quid autem habes, quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis? *I Cor.* iv. 7.

3. Quasi pannus menstruatæ, universæ justitiæ nostræ. *Is.* Lxiv. 6.

imaginer que nous avons obtenu beaucoup de lumières et acquis de grands mérites ; car alors surtout le Seigneur pourrait nous adresser le reproche qu'il adressa jadis à cet évêque de l'Apocalypse : *Tu dis : je suis riche ; et tu ne sais pas que tu es misérable, aveugle et nu*<sup>1</sup>. Sur quoi saint Bernard observe « qu'il faut suppléer par l'humilité de notre confession à tout ce qui nous manque de ferveur<sup>2</sup>. » Si donc nous nous reconnaissons pauvres et misérables devant Dieu, sachons à tout le moins nous humilier et confesser nos misères. Saint François de Borgia, étant encore dans le monde, avait reçu d'un homme de Dieu le conseil de ne jamais passer un jour sans méditer sur ses misères, s'il voulait faire des progrès dans la vertu. En conséquence il prit l'habitude de consacrer chaque jour les deux premières heures de sa méditation à la connaissance et au mépris de lui-même : c'est ainsi qu'il se sanctifia, et qu'il nous a laissé tant de beaux exemples d'humilité.

Folie  
de l'orgueil.

« Dieu, dit saint Augustin, est au plus haut des cieux : tu t'élèves, et il fuit loin de toi ; tu t'abais-  
ses, et il descend jusqu'à toi<sup>3</sup>. » C'est avec les humbles que Dieu s'unit, et c'est à leur égard qu'il se montre prodigue de ses grâces. *Mais l'homme hautain, il l'a en abomination*<sup>4</sup>. Dieu résiste aux

1. Dicis : quod dives sum ; et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et cæcus, et nudus. *Apoc.* III. 17.

2. Quidquid minus est in te fervoris, humilitas supplebit confessionis. *De Int. Domo.* c. 21.

3. Altus est Deus. Erigis te, et fugit a te ; humilias te, et descendit ad te. *Serm.* 177. E. B. app.

4. Abominatio Domini est omnis arrogans. *Prov.* XVI. 5.



*superbes, et il donne sa grâce aux humbles*<sup>1</sup>. Le Seigneur exauce les prières des humbles. *La prière de celui qui s'humilie pénétrera les nues, ... et elle ne se retirera pas jusqu'à ce que le Très-Haut la regarde*<sup>2</sup>. Quant aux prières des orgueilleux, Dieu les rejette, *il y résiste*. Eux-mêmes, c'est de loin seulement qu'il les regarde. *Le Seigneur habite les hauteurs ; toutefois il ne dédaigne pas d'abaisser un œil bienveillant sur tout ce qui s'humilie, mais, ce qui s'élève, il ne le voit que de loin*<sup>3</sup>. De même qu'en apercevant quelqu'un de loin, nous ne le reconnaissons pas, de même Dieu fait, pour ainsi parler, semblant de ne pas connaître et de ne pas entendre les orgueilleux. Ils crient vers le Seigneur, mais le Seigneur leur répond : *En vérité, je vous dis que je ne vous connais point*<sup>4</sup>. Bref, *l'orgueilleux est en abomination à Dieu et il est également en abomination aux hommes*<sup>5</sup>. On peut bien se trouver parfois dans la dure nécessité de traiter les orgueilleux avec honneur, mais, au fond du cœur, quel mépris on ressent pour eux, en attendant qu'on les méprise à haute voix ! *Où il y a de l'orgueil, il y aura de la confusion*<sup>6</sup>.

Saint Jérôme exaltant l'humilité en la personne de sainte Paule, s'écrie : « Elle fuyait la gloire, et la gloire la poursuivait ; car, semblable à l'ombre, la gloire s'attache aux pas de la vertu ; et de même

Il provoque  
la malédiction  
de Dieu

1. Oratio humiliantis se nubes penetrabit... ; et non discedet, donec Altissimus aspiciat. *Eccli.* xxxv. 21.

2. Deus superbis resistit ; humilibus autem dat gratiam. *Jac.* iv. 6.

3. Excelsus Dominus, et humilia respicit ; et alta a longe cognoscit. *Ps.* cxxxvii. 7.

4. Amen dico vobis, nescio vos. *Matth.* xxv. 12.

5. Odibilis coram Deo est et hominibus superbia. *Eccli.* x. 7.

6. Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia. *Prov.* xi. 2.

qu'elle fuit ceux qui courent après elle, ainsi recherche-t-elle ceux qui la dédaignent <sup>1</sup>. » C'est la parole de l'Évangile : *Quiconque s'exaltera sera humilié, et quiconque s'humiliera sera exalté* <sup>2</sup>.

Et il gâte tout bien.

Qu'un prêtre, par exemple, ait fait une bonne œuvre : s'il garde le silence, tous ceux qui viendront à la connaître le combleront de louanges ; mais, s'il s'en va la publier pour conquérir des éloges, dès lors, au lieu de louanges, il n'obtiendra que des mépris. Quelle honte, s'écrie saint Grégoire, oui quelle honte de voir ceux qui sont établis docteurs pour enseigner l'humilité, donner, par leurs exemples, des leçons d'orgueil, de voir « ceux qui professent l'humilité tenir école d'orgueil <sup>3</sup> ! » En vain dirait-on : Je n'ai d'autre but que de publier la bonne œuvre et de faire ainsi louer le Seigneur. « Car, dit Sénèque, celui qui ne tait pas la chose, ne taira pas non plus le nom de l'auteur <sup>4</sup>. » Quand on vous entendra parler de votre bonne action on croira que vous le faites pour être loué : ainsi vous baisserez dans l'estime des hommes, et du même coup vous perdrez votre mérite devant Dieu. Car, en entendant ces louanges que vous aurez provoquées, Dieu dira de vous aussi : *En vérité, je vous l'affirme, ils ont reçu leur récompense* <sup>5</sup>. *Il y a, dit le Seigneur, trois sortes de pécheurs que mon âme déteste particulière-*

1. Fugiendo gloriam, gloriam merebatur, quæ virtutem quasi umbra sequitur, et, appetitores sui deserens, appetit contemptores. *Ep. ad Eustoch.*

2. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur; et qui se humiliaverit, exaltabitur. *Matth. xxiii. 12.*

3. Doctores humilium, duces superbix. *Epist. l. 4. ep. 32.*

4. Qui rem non tacuerit, non tacebit auctorem. *Epist. 105.*

5. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. *Matth. vi. 2.*

ment : le pauvre superbe, le riche menteur, le vieillard voluptueux <sup>1</sup>. Or, on le voit, c'est le pauvre s'abandonnant à l'orgueil qui occupe encore la première place dans la haine de Dieu.

## II.

## COMMENT LES PRÊTRES DOIVENT PRATIQUER L'HUMILITÉ.

Venons-en à la pratique, et voyons ce qu'il faut faire pour être vraiment humble, pour l'être de fait et non pas seulement de nom.

Il faut, en premier lieu, avoir une grande crainte du vice d'orgueil. Car, nous l'avons établi plus haut, Dieu résiste aux orgueilleux et il les prive de ses grâces.

Craindre  
l'orgueil :

Un prêtre a besoin, surtout pour conserver la chasteté, d'une assistance toute spéciale de Dieu. Quel moyen qu'un prêtre orgueilleux demeure chaste, puisqu'en punition de son orgueil, ce secours tout spécial de Dieu lui est refusé ? *La superbe est l'avant-courrière d'une chute prochaine*, dit le Sage, *et l'esprit qui s'exalte penche vers la ruine* <sup>2</sup>. De là ces graves paroles de saint Augustin : « Je ne crains pas d'affirmer que les orgueilleux ont, en quelque sorte, intérêt à tomber dans quelque péché manifeste, afin qu'ils s'efforcent ensuite de devenir humbles et qu'ils se regardent avec horreur <sup>3</sup>. » Ainsi en fut-il de David, lequel

Sinon,  
pas de chasteté

1. Tres species odivit anima mea... : pauperem superbum, divitem mendacem, senem fatuum. *Eccli.* xv. 3.

2. Contritionem præcedit superbia ; et ante ruinam, exaltatur spiritus. *Prov.* xvi. 18.

3. Audeo dicere, superbis esse utile cadere in aliquod apertum peccatum, unde sibi displiceant. *De Civ. D.* l. 14. c. 13.

tomba dans l'adultère pour avoir manqué d'humilité, comme lui-même le confesse en gémissant : *J'avais péché, avant que ces tribulations vinsent m'humilier*<sup>1</sup>. « Souvent, dit saint Grégoire, l'orgueil devient pour un grand nombre le père de la luxure ; car, en même temps que l'esprit d'orgueil les pousse à s'élever, la chair les précipite misérablement dans la boue<sup>2</sup>. » L'orgueil a pour compagnon ordinaire l'esprit d'impureté. *L'esprit de fornication, dit le prophète, se trouve au milieu d'eux, et l'arrogance d'Israël lui répondra en face*<sup>3</sup>. Demandez à ce malheureux pourquoi il tombe et retombe toujours dans les mêmes turpitudes, et vous entendrez l'arrogance répondre pour lui : c'est moi qui suis la cause de ces chutes, car cet orgueilleux a de sa personne une haute opinion, et le Seigneur, afin de l'en punir, permet qu'il reste enfoncé dans ses souillures. Voilà bien le châtiment infligé autrefois aux sages de ce monde en punition de leur orgueil, ainsi que nous l'apprend l'Apôtre : *Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré leurs propres corps en eux-mêmes*<sup>4</sup>.

Ni de force  
contre le démon.

Le démon n'a pas peur des orgueilleux. Césaire rapporte<sup>5</sup> que certain jour on avait amené dans un monastère de Cîteaux un homme possédé du dé-

1. Priusquam humiliarer, ego deliqui. *Ps. cxviii. 67.*

2. Multis sæpe superbia luxuriæ seminarium fuit; quia, dum eos spiritus quasi in altum erexit, caro in infimis mersit. *Mor. l. 26. c. 12.*

3. Spiritus fornicationum in medio eorum... et respondebit arrogantia Israel in facie ejus. *Os. v. 4.*

4. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis. *Rom. i. 24.*

5. *Dial. l. 4. c. 5.*

mon. Or le prieur, ayant pris avec lui un jeune religieux qui avait une grande réputation de vertu, dit au démon : Si ce religieux te commande de sortir, auras-tu l'audace de résister? — Je n'ai pas peur de celui-là, répondit le démon, car c'est un orgueilleux. — Le bienheureux Joseph Calasanze disait que le démon se sert d'un prêtre orgueilleux comme d'une balle à jouer. Ce qui signifie qu'il le manie à sa guise et le fait tomber quand bon lui semble.

C'est pourquoi les saints craignaient bien plus de tomber dans l'orgueil et la vaine gloire que de voir tous les malheurs temporels fondre sur eux. Au rapport de Surius, un saint homme, estimé et honoré de tous pour ses miracles, mais en même temps assailli par de fréquentes tentations de vaine gloire, avait demandé au Seigneur d'être possédé du démon. Dieu l'exauça, et la possession dura cinq mois, après lesquels il fut délivré non seulement de l'esprit infernal, mais encore de l'esprit d'orgueil qui l'avait jusque-là si fort tourmenté. C'est aussi la raison pour laquelle Dieu permet que les saints eux-mêmes passent par les tentations d'impureté et ne veut pas les en délivrer malgré toutes leurs prières, ainsi qu'il arriva à saint Paul : *De peur que la grandeur des révélations ne m'élève, il m'a été donné un aiguillon dans ma chair, un ange de Satan pour me souffleter. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur qu'il m'en délivrât, et il m'a dit : Ma grâce te suffit, car ma puissance se fait mieux sentir dans la faiblesse*<sup>1</sup>. Cet aiguillon de la chair

Raison  
miséricordieuse  
des tentations.

1. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi sti-

ne fut donc donné à saint Paul que pour sauvegarder son humilité, et, comme l'observe saint Jérôme, « pour l'avertir de la misère humaine et le rendre humble dans la sublimité de ses révélations <sup>1</sup>. » D'où saint Grégoire conclut ; « Pour conserver la chasteté dans tout son éclat, il faut la mettre sous la garde de l'humilité <sup>2</sup>. »

Terminons par la réflexion suivante. Le Seigneur, voulant humilier l'orgueil des Égyptiens, envoya, pour les tourmenter, non pas des ours et des lions, mais seulement des grenouilles. Qu'est-ce à dire? sinon que Dieu nous laisse de temps en temps aux prises avec le souvenir de certaines paroles insignifiantes, avec de légères aversions, et autres bagatelles semblables, pour que nous connaissions notre misère et que nous acquérions l'humilité.

Ne se glorifier  
de rien.

En second lieu, de quelque succès que nos œuvres aient été couronnées, gardons-nous soigneusement de toute vaine gloire, et cela d'autant plus que nous sommes élevés à la sublime dignité du sacerdoce. Qu'elles sont grandes en effet les fonctions que nous avons à remplir! A nous la charge sublime d'offrir au Seigneur cet auguste sacrifice dont son propre Fils est la victime. A nous l'insigne fonction de réconcilier les pécheurs avec Dieu par la prédication et par l'administration des

*mulus carnis meæ, angelus Satanæ, qui me colaphizet. Propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me; et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea; nam virtus in infirmitate perficitur. II Cor. xii. 7.*

1. *Ad revelationum humiliandam superbiam, monitor quidam humanæ imbecillitatis apponitur. Ep. ad Paulam.*

2. *Per humilitatis custodiam servanda est munditia castitatis. Mor. l. 26. c. 11.*

sacrements. *Il nous a confié*, dit saint Paul, *le ministère de la réconciliation*<sup>1</sup>. A nous, qui sommes devenus les porte-voix du Saint-Esprit, de nous présenter comme les ambassadeurs et les vicaires de Jésus-Christ, ainsi que le dit encore saint Paul : *Nous faisons les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ, Dieu exhortant par notre bouche*<sup>2</sup>. Or, observe saint Jérôme, de même que les montagnes les plus élevées sont les plus exposées à la fureur des vents, ainsi la vaine gloire nous livre d'autant plus d'assauts que notre ministère s'élève au-dessus de toutes les dignités. Tout le monde nous estime, car tout le monde nous regarde comme des savants et des saints. Quand on se trouve sur les hauteurs, la tête tourne facilement. Combien de prêtres, pour avoir manqué d'humilité, sont misérablement tombés au fond de l'abîme ! Montan avait opéré des miracles, et cependant l'ambition fit de lui un hérésiarque. Tatien, après tant et de si beaux écrits contre les idolâtres, devint hérétique, aussi par orgueil. Le frère Justin, religieux franciscain, parvenu aux degrés les plus sublimes de la contemplation, tomba par orgueil dans l'apostasie, et mourut en réprouvé. On voit dans la Vie de saint Palémon un moine marcher sur des charbons ardents et s'adresser ensuite à ses confrères pour leur dire avec jactance : « Qui de vous pourrait aussi marcher sur des charbons sans se brûler ? » En vain saint Palémon le reprit-il : le malheureux, tout

Combien la  
vaine gloire est  
nuisible  
aux prêtres.

1. Dedit nobis ministerium reconciliationis. *II Cor.* v. 18.

2. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. *Ibid.* 20.

plein de lui-même, s'abandonna bientôt au crime et mourut dans son péché.

Combien  
elle est insensée.

Le pire des voleurs, c'est l'homme spirituel dominé par l'orgueil; car il ne met pas la main sur de l'or et de l'argent, mais il ravit la gloire de Dieu. « Seigneur, disait en conséquence saint François de Sales, s'il vous plaît de m'accorder quelque grâce, daignez vous-même la conserver : autrement je vous la prendrai. » Nous aussi, élevés au sacerdoce, nous devons adresser à Dieu la même prière et nous écrire avec saint Paul : *Ce que je suis, je le suis par la grâce de Dieu*<sup>1</sup>. En effet, nous ne sommes pas capables, je ne dis pas de faire des bonnes œuvres, mais seulement d'avoir par nous-mêmes une seule bonne pensée. *Non*, dit encore saint Paul, *nous ne pouvons pas penser quelque chose par nous-mêmes comme de nous-mêmes*<sup>2</sup>. De là cet avertissement du Seigneur : *Quand vous aurez fait ce qui vous est commandé, dites : nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire*<sup>3</sup>. Quels avantages peuvent procurer à Dieu toutes nos œuvres? quel besoin peut-il avoir de tous nos biens? *Vous êtes mon Dieu*, disait David, *et vous n'avez pas besoin de mes biens*<sup>4</sup>. Et Job : *Si tu agis selon la justice, que donneras-tu au Seigneur, ou que recevra-t-il de ta main*<sup>5</sup>? Nous sommes des serviteurs inutiles, non seulement parce que nous ne pou-

1. Gratia autem Dei sum id quod sum. *I Cor.* xv. 10.

2. Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis. *II Cor.* iii. 5.

3. Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere, fecimus. *Luc.* xvii. 10.

4. Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges. *Ps.* xv. 2.

5. Si juste egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tua accipiet? *Job.* xxxv. 7.



vons, avec toutes nos œuvres, augmenter les richesses de Dieu, mais encore parce que nous ne faisons en définitive rien pour ce Dieu qui mérite un amour infini et qui a tant souffert par amour pour nous. Aussi l'Apôtre écrit-il : *Si j'évangélise, la gloire ne m'en appartient pas : ce m'est une nécessité*<sup>1</sup>. De toutes les œuvres que nous faisons pour Dieu, il n'en est aucune que le devoir et la reconnaissance ne nous imposent. D'autant plus que toutes ces œuvres sont moins notre ouvrage que celui de Dieu. « Si les nuages se glorifiaient de la pluie qu'ils versent sur la terre, dit saint Bernard, qui ne se moquerait de leur jactance<sup>2</sup> ? » « A la vérité, ajoute-t-il, je loue les saints de tout le bien qu'ils font, mais surtout je loue Dieu, qui, toujours présent en eux, fait par eux chacune de leurs bonnes actions<sup>3</sup>. » Tel est aussi le langage de saint Augustin : « S'il se trouve en nous quelque bien, grand ou petit, nous le tenons de vous, ô mon Dieu ; de nous-mêmes ne vient que le mal<sup>4</sup>. » Et autre part : « Celui qui vous énumère ses mérites, que fait-il, sinon vous énumérer vos dons<sup>5</sup> ? »

Quand donc nous faisons quelque bonne œuvre, il faut que nous disions au Seigneur : *Nous avons reçu de votre main tout ce que nous vous avons*

Avel quel soin  
il faut  
l'écarter de nos  
œuvres.

1. Si evangelizavero, non est mihi gloria ; necessitas enim mihi incumbit. *I Cor.* ix. 16.

2. Si glorientur nubes, quod imbres geauerint, quis non irrideat ? *In Cant.* s. 13.

3. Laudo Deum in sanctis suis, qui, in ipsis manens, ipse facit opera. *In Cant.* s. 13.

4. Si quid boni est, parvum vel magnum, donum tuum est ; et nostrum non est nisi malum. *Solil. an. ad D.* c. 15.

5. Quisquis tibi enumerat merita sua, quid tibi enumerat nisi munerera tua ? *Conf.* l. 9. c. 13.

*donné* <sup>1</sup>. Jamais sainte Thérèse ne faisait ou ne voyait faire une bonne action sans se mettre aussitôt à louer Dieu, car, pensait-elle, tout est son œuvre. Saint Augustin disait à ce sujet : « Si l'humilité ne nous précède sans cesse, l'orgueil viendra nous arracher des mains tout ce que nous faisons de bien <sup>2</sup>. » Et encore : « L'orgueil s'attaque à toutes nos bonnes œuvres pour les détruire <sup>3</sup>. » Le bienheureux Joseph Calasanze concluait de là que plus un homme se voit comblé de grâces particulières de Dieu, plus il doit s'humilier, crainte de tout perdre. Or il suffit d'un peu d'estime de soi-même pour perdre tout. « Faire quantité de bonnes actions sans humilité, c'est, dit saint Grégoire, porter de la poussière en plein vent <sup>4</sup>. » « Si vous méprisez les autres, disait le sage Trithème, vous valez moins qu'eux <sup>5</sup>. »

Et toujours la combattre.

Bien loin de jamais faire parade d'aucun de leurs mérites, les saints ont plutôt cherché l'occasion de montrer au grand jour tout ce qui pouvait tourner à leur confusion. Le père Villanova, de la compagnie de Jésus, ne se faisait pas faute de dire à tout le monde que son frère était un pauvre artisan. Un autre jésuite, le père Sacchini, rencontrant certain jour sur la voie publique son père, qui était un pauvre muletier, courut aussitôt l'embrasser en s'écriant : Voici mon père ! — Lissons la Vie des saints, et notre orgueil disparaîtra.

1. Quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi. *I Par.* xxix. 14.

2. Nisi humilitas præcesserit, totum extorquet de manu superbia. *Epist.* 118. E. B.

3. Superbia bonis operibus insidiatur, ut pereant. *Epist.* 211. E. B.

4. Qui sine humilitate virtutes congregat, quasi in ventum pulverem portat. *In Ps. pœnit.* III.

5. Cæteros contempsisti : cæteris peior factus es.

Car, en voyant tant de choses qu'ils ont accomplies, nous rougirons du peu que nous avons fait nous-même.

Il faut, en troisième lieu, que nous vivions dans une continuelle défiance de nous-même.

Se défier  
de soi-même,

Si Dieu ne nous assiste, impossible de nous maintenir en état de grâce. *A moins que le Seigneur ne garde une cité*, dit le psalmiste, *inutilement veille celui qui la garde*<sup>1</sup>. Et si Dieu n'opère pas en nous, impossible que nous fassions aucun bien. *A moins que le Seigneur ne bâtisse la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent*<sup>2</sup>. On a vu des saints d'une science médiocre convertir des provinces entières. Saint Ignace de Loyola<sup>3</sup> ne faisait au peuple de Rome que des discours fort simples et dans un langage incorrect, car il parlait mal l'italien ; mais ses discours, sortant d'un cœur humble et tout embrasé de l'amour de Dieu, faisaient merveille, tellement que les auditeurs allaient sur-le-champ se confesser, et cela avec une si grande abondance de larmes qu'ils pouvaient à peine parler. Par contre, certains savants ont beau prêcher ; avec toute leur science et toute leur éloquence, ils ne convertissent pas une seule âme. En eux se vérifie cette parole du prophète : *Seigneur, frappez-les de stérilité et que leur sein se dessèche*<sup>4</sup> ! Parce qu'ils sont enflés de leur mérite, ils res-

Nonobstant la  
science.

1. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat, qui custodit eam. *Ps. CXXVI. 2.*

2. Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam. *Ibid. 1.*

3. RIBADENEIRA. *Vit. 1. 3. c. 2.*

4. Da eis vulvam sine liberis et ubera arentia. *Os. IX. 14.*

semblent à ces femmes stériles qui n'ont de mère que le nom. S'il se présente quelque âme affamée qui réclame un peu de nourriture, pauvre âme ! il lui faut mourir de faim, car les orgueilleux ne sont remplis que d'air et de fumée. *La science enfle, seule la charité édifie*<sup>1</sup>. Cette science qui enfle, voilà le malheur des savants. Il est difficile, écrivait le cardinal Bellarmin à l'un de ses neveux, qu'un savant ait beaucoup d'humilité, ne méprise pas les autres, ne critique pas leurs actions, ne tienne pas à son propre jugement, et accepte de bon cœur les avis et les remontrances de ses supérieurs.

L'éloquence

Assurément, il ne s'agit pas de prêcher au hasard ; il faut, certes, apporter en chaire de l'étude et du travail. Mais, quelque soin qu'on ait mis à préparer son sermon, et de quelque manière heureuse et brillante qu'on l'ait prononcé, il reste à dire finalement : *Nous sommes des serviteurs inutiles*<sup>2</sup>, puis à n'attendre le succès que de la main de Dieu, et non pas de nos efforts. De fait, quelle proportion peut-il y avoir entre nos paroles et la conversion des pécheurs ? *Est-ce que la cognée se glorifiera contre celui qui s'en sert pour fendre*<sup>3</sup> ? s'écrie le prophète. Quand l'arbre sera par terre, la cognée pourra-t-elle dire à son maître : Cet arbre, c'est moi qui l'ai coupé et non pas vous ? Semblables à de lourds blocs de marbre, nous ne pouvons pas même nous mouvoir si Dieu ne nous met en mouvement. *Sans moi vous ne pouvez rien*

1. Scientia inflat. *I Cor.* VIII. 1.

2. Servi inutiles sumus.

3. Numquid gloriabitur securis contra eum qui secat in ea ? *Is.* x. 15.

*faire*<sup>1</sup>. Sur ce texte, saint Augustin observe que « Notre-Seigneur ne dit pas : sans moi vous ne pouvez pas faire grand'chose, mais rien absolument<sup>2</sup>. » Bien plus, l'Apôtre dit : *Nous ne sommes pas capables de former par nous-mêmes aucune bonne pensée*<sup>3</sup>. Si par nous-mêmes nous ne pouvons pas seulement avoir une bonne pensée, encore moins pourrons-nous par nos propres forces faire une seule bonne œuvre. *Ni celui qui plante n'est quelque chose, ni celui qui arrose, mais celui qui donne la croissance, Dieu*<sup>4</sup>. Ni le prédicateur ni le confesseur ne font par leurs paroles que les âmes s'élèvent de vertu en vertu : tout est l'œuvre de Dieu. « Confessons donc, conclut de là saint Jean Chrysostome, confessons que nous ne sommes rien, afin de devenir quelque chose<sup>5</sup>. » Quand on nous loue, hâtons-nous de rapporter la louange à Dieu, puisqu'elle lui appartient ; disons donc : *A Dieu seul honneur et gloire*<sup>6</sup> ! Comme aussi, quand l'obéissance nous impose quelque emploi ou quelque entreprise, n'allons pas, arrêtant notre regard sur notre incapacité, nous abandonner à la défiance ; mais comptons sur Dieu, qui vient de nous parler par la bouche de notre supérieur ; car voici la parole de Dieu à chaque supérieur : *Je serai dans ta bouche*<sup>7</sup>.

Et tous  
les travaux.

*Volontiers, s'écriait l'Apôtre, je me glorifierai*

1. Sine me nihil potestis facere. *Jo.* xv. 5.

2. Non ait, quia sine me parum potestis facere, sed nihil. *In Jo.* tr. 81.

3. Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis. *II Cor.* iii. 5.

4. Neque qui plantat, est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus. *I Cor.* iii. 7.

5. Nos dicamus inutiles, ut utiles efficiamur. *Ad pop. Ant.* hom. 38.

6. Soli Deo honor et gloria. *I Tim.* i. 7.

7. Ego ero in ore tuo. *Exod.* iv. 15.

Tout attendre  
de Dieu,

*dans mes faiblesses, afin que la vertu du Christ habite en moi*<sup>1</sup>. Ainsi faut-il que nous disions, et que nous nous glorifions à la vue de notre misère, afin d'avoir en nous la vertu du Christ, laquelle, on le sait, n'est autre que la sainte humilité. Oh! que de choses admirables n'est-il pas donné aux humbles d'accomplir! « Pour les humbles, dit saint Léon, rien de difficile<sup>2</sup>. » En effet, comme ils s'appuient sur Dieu, ils agissent avec son bras tout-puissant et réussissent dans toutes leurs entreprises. *Ceux qui espèrent dans le Seigneur, obtiendront une force nouvelle*<sup>3</sup>. Quelqu'un désire-t-il que Dieu se serve de lui pour opérer de grandes choses, disait le bienheureux Joseph Calasanze, que celui-là s'applique avant tout à devenir le plus humble des hommes. L'humble dit: *Je puis tout en celui qui me fortifie*<sup>4</sup>. Quand donc il se voit en face d'une œuvre difficile, au lieu de se rebuter, il s'écrie: *En Dieu nous ferons preuve de valeur*<sup>5</sup>. Ce n'est pas à des hommes puissants et doctes que Jésus-Christ confia le soin de convertir le monde, mais à de pauvres pêcheurs ignorants, et cela parce que, dans leur humilité, ils n'avaient pas même l'idée de compter sur leurs propres forces. *Il a choisi ce qui est faible selon le monde, pour confondre ce qui est fort, afin que nulle chair ne se glorifie en sa présence*<sup>6</sup>.

1. Libeater igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi. *II Cor.* xii. 9.

2. Nihil arduum est humilibus. *De Epiph.* s. 5.

3. Qui autem sperant in Domino, mutabunt fortitudinem. *Is.* xl. 31.

4. Omnia possum in eo qui me confortat. *Phil.* iv. 13.

5. In Deo faciemus virtutem. *Ps.* lix. 14.

6. Infirmi mundi elegit Deus, ut confundat fortia..., ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus. *I Cor.* i. 27.

Enfin, quelques défauts que nous découvriions en nous, ne perdons point courage. Quand même, après toutes nos résolutions et nos promesses de fidélité, nous nous trouverions retombés dans les mêmes fautes, gardons-nous de nous décourager et de prêter l'oreille au démon qui voudrait, en nous désespérant, nous jeter dans de plus grandes fautes. Alors, plus que jamais, plaçons en Dieu notre confiance, nous servant ainsi de nos fautes pour nous abandonner davantage à la miséricorde divine. Voilà ce que nous enseigne l'Apôtre, quand il dit : *Toutes choses coopèrent au bien*<sup>1</sup>, et même les péchés, ajoute la glose, *etiam peccata*. Le Seigneur permet quelquefois qu'une personne tombe ou retombe dans une certaine faute, précisément afin de lui apprendre à compter non plus sur elle-même, mais uniquement sur le secours divin. Aussi David disait-il : Seigneur, vous avez permis mes chutes pour mon bien, afin de m'apprendre à devenir humble : *Oui, Seigneur, il est avantageux pour moi que vous m'ayez humilié*<sup>2</sup>.

Sans jamais  
se décourager.

Il faut, en quatrième lieu, pour acquérir l'humilité, accepter surtout les humiliations qui nous viennent soit de Dieu, soit des hommes. *J'ai péché, devons-nous dire alors en toute sincérité, je me suis vraiment rendu coupable, et certes je n'ai pas reçu le châtement que je méritais*<sup>3</sup>.

Accepter  
les humiliations,

1. Omnia cooperantur in bonum. *Rom.* VIII. 28.

2. Bonum mihi quia humiliasti me. *Ps.* CXVIII. 71.

3. Peccavi et vere deliqui, et, ut eram dignus, non recepi. *Job.* XXIII. 27.

bien qu'ils sont des pécheurs, des scélérats, des gens dignes de tout mépris, mais ils n'en croient rien; car la moindre humiliation, une remontrance qu'on leur fait, suffit pour les bouleverser<sup>1</sup>. »

En silence

« Combien n'y en a-t-il pas, écrit saint Ambroise, qui n'ont de l'humilité que les apparences<sup>2</sup>? » Cassien rapporte qu'un moine, au moment où, devant tous ses confrères, il se déclarait grand pécheur, indigne de vivre sur la terre, fut repris par l'abbé Sérapion d'un défaut considérable, à savoir de promener son oisiveté de cellule en cellule, au lieu de se tenir dans la sienne, comme le voulait la Règle. C'en fut assez pour jeter aussitôt le moine dans un trouble si violent qu'il ne put l'empêcher d'éclater au dehors. « Eh quoi! lui dit alors son abbé, vous venez de déclarer que vous êtes digne de tous les mépris, et maintenant vous voilà sens dessus dessous pour une correction charitable que je vous fais<sup>3</sup>! » Beaucoup de personnes en sont là. On veut passer pour humble, mais on ne veut pas d'humiliation.

Et en  
s'humiliant  
intérieurement.

*Tel s'humilie par calcul hypocrite, dit l'Ecclésiastique, tandis que son intérieur est plein de fourberie*<sup>4</sup>. « Faire de l'humilité un titre à la louange, ce n'est pas, disait saint Bernard, pratiquer la vertu d'humilité, mais en préparer la ruine<sup>5</sup>. » Car c'est tout simplement donner en pâture à l'orgueil la satisfaction qu'on ressent

1. *Mor.* l. 22. c. 14.

2. Multi habent humilitatis speciem, virtutem non habent. *Epist.* 44.

3. *Collat.* 18. c. 11.

4. Est qui nequiter humiliat se, et interiora ejus plena sunt dolo. *Eccli.* xix. 23.

5. Appetere de humilitate laudem, humilitatis est, non virtus, sed subversio. *In Cant.* s. 16.



de passer pour une personne humble. L'homme vraiment humble ne se contente pas d'avoir de bas sentiments de lui-même : il veut encore que les autres partagent à son égard ces mêmes sentiments. « On est humble, dit encore saint Bernard, quand on convertit l'humiliation en humilité <sup>1</sup>. » Celui qui est vraiment humble ne reçoit jamais une humiliation sans s'humilier encore davantage, bien persuadé qu'on le traite selon son mérite.

### III.

#### CONCLUSION.

##### DEVENIR HUMBLE.

En finissant, remarquons soigneusement que, si nous ne sommes pas humbles, nous ne ferons aucun bien ; que dis-je ? nous ne ferons pas même notre salut. *Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux* <sup>2</sup>. Nous n'entrerons donc au ciel qu'à la condition de devenir de petits enfants, non certes par l'âge, mais par l'humilité. « De même, dit saint Grégoire, que l'orgueil est la marque distinctive des réprouvés, ainsi l'humilité est le cachet des élus <sup>3</sup>. » *Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles* <sup>4</sup>, dit saint Jacques : par conséquent, autant il est

Absolue  
nécessité de  
l'humilité.

1. Est humilis, qui humiliationem convertit in humilitatem. *In Cant.* s. 34.

2. Nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matth.* xviii. 3.

3. Reprobatorum signum superbia est; at contra, humilitas electorum. *Mor.* l. 34. c. 22.

4. Deus superbis resistit; humilibus autem dat gratiam. *Jac.* iv. 6.

avare de ses faveurs à l'égard des orgueilleux, autant il en comble les humbles. *Humilie-toi devant Dieu et attends ses mains* <sup>1</sup>, dit l'Ecclésiastique ; oui, pratiquez l'humilité, et puis attendez-vous à voir les mains de Dieu verser sur vous toutes les grâces que vous désirez. *En vérité*, disait notre Sauveur, *en vérité, je vous le déclare : si le grain de froment tombant dans la terre, ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits* <sup>2</sup>. Un prêtre mort à l'estime de lui-même fera beaucoup de bien, mais celui qui ne meurt pas à lui-même et qui reste sensible aux humiliations ou se confie en ses talents, *reste seul* : dès lors il ne fera pas le moindre bien, pas plus aux autres qu'à lui-même.

1. Humiliare Deo, et exspecta manus ejus. *Eccli.* XIII. 9.

2. Amen, amen, dico vobis : nisi granum frumenti, cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. *Jo.* XII. 24.



# SEPTIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA DOUCEUR.

---

### I.

#### COMBIEN EST IMPORTANTE LA VERTU DE DOUCEUR.

*Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*<sup>1</sup>. La douceur est la vertu caractéristique de l'agneau. Or Jésus-Christ a voulu s'appeler l'Agneau. *Voici l'Agneau de Dieu*<sup>2</sup>, disait saint Jean-Baptiste; et Isaïe : *Envoyez, Seigneur, l'Agneau dominateur de la terre*<sup>3</sup>. 'Dans tout le cours de sa Passion, il nous apparaît comme un agneau. *Tel qu'une brebis devant celui qui la tond, il sera muet et n'ouvrira pas la bouche*<sup>4</sup>. *Je suis comme un agneau plein de douceur qu'on se prépare à sacrifier*<sup>5</sup>. C'est donc de la douceur que le divin Maître fit sa vertu de prédilection. Quelle

L'exemple de Jésus-Christ engage à pratiquer la douceur.

1. Discite a me quia mitis sum et humilis corde. *Matth.* xi. 29.

2. Ecce Agnus Dei. *Jo.* i. 29.

3. Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ. *Is.* xvi. 1.

4. Quasi agnus coram tondente se, obmutescet, et non aperiet os suum. *Is.* l.iii. 7.

5. Quasi agnus mansuetus qui portatur ad victimam. *Jer.* xi. 19.

douceur ne montra-t-il pas en faisant du bien à des ingrats, en traitant avec bonté ceux qui le contredisaient en supportant sans proférer la moindre plainte toutes les injures et tous les mauvais traitements ! *Alors même qu'on le maudissait*, dit saint Pierre, *il ne maudissait pas ; quand on le maltraitait, il ne menaçait pas*<sup>1</sup>. Flagellé, couronné d'épines, conspué, cloué sur la croix, rassasié d'opprobres, il oublia tout ce qu'il souffrait et pria pour ses cruels persécuteurs. Ainsi nous exhorte-t-il à prendre modèle sur lui, principalement pour apprendre l'humilité et la douceur. *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.*

Les  
récompenses de  
la douceur.

« Aucune vertu, dit saint Jean Chrysostome, ne nous rend semblables à Dieu comme la douceur<sup>2</sup>. » En effet il n'appartient qu'à Dieu de rendre le bien pour le mal. C'est pourquoi le Rédempteur a dit : *Faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, et qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants*<sup>3</sup>. « Par conséquent, conclut de là saint Jean Chrysostome, Jésus-Christ ne reconnaît pour vrais imitateurs de Dieu que ceux-là seulement en qui brille la sainte douceur<sup>4</sup>. » Pareillement c'est à

1. Qui, cum malediceretur, non maledicebat; cum pateretur, non comminabatur. *I Pet. II. 23.*

2. Mansuetudo præ cæteris virtutibus nos Deo conformes facit. *In Rom. hom. 19.*

3. Benefacite his qui oderunt vos..., ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos. *Matth. v. 44.*

4. Eos solos qui mansuetudine conspicui sunt, Dei imitatores Christus nominat. *Serm. de Mansuetud.*

eux que le divin Maître promet le paradis : *Bienheureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre*<sup>1</sup>. « La douceur, dit saint François de Sales, est la fleur de la charité<sup>2</sup>. »

Dieu prend ses complaisances dans un cœur doux et fidèle, comme le déclare l'Ecclésiastique : *Ce qui lui plaît, c'est la foi et la douceur*<sup>3</sup>. Il ne sait pas repousser ceux qui sont doux : *il les accueille et les prend sous sa protection*<sup>4</sup>, dit le psalmiste. Rien ne le ravit comme les prières qui sortent d'un cœur doux et humble : *Seigneur, la prière de ceux qui sont humbles et doux vous a toujours plu*<sup>5</sup>.

La vertu de douceur consiste en deux choses : 1<sup>o</sup> Ne s'abandonner jamais aux inspirations de la colère ; 2<sup>o</sup> Supporter les mépris.

## II.

### NE JAMAIS SE FACHER.

La colère est une passion dont il faut empêcher ou refréner les mouvements ; et, comme le dit saint Ambroise, « il faut la prévenir ou la réprimer<sup>6</sup>. » Quiconque se sent porté à la colère doit avoir grand soin d'en éviter les occasions ; et s'il ne peut s'y dérober, qu'au moins il ne les affronte pas sans se préparer d'avance, soit en prenant la

1. Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. *Matth.* v. 4.

2. *Introd.* p 3. ch. 8.

3. Quod beneplacitum est illi, fides et mansuetudo. *Eccli.* i. 34.

4. Suscipiens mansuetos Dominus. *Ps.* cxlvi. 6.

5. Humilium et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio. *Judith.* ix. 16.

6. Caveatur iracundia, aut cohibeatur. *Offic.* l. 1. c. 21.

ferme résolution de se taire ou de ne répondre qu'avec douceur, soit en demandant à Dieu la force de résister et de se contenir.

Ne point se  
fâcher :  
ni contre ses  
ennemis,

On dit pour s'excuser : Telle personne est vraiment insupportable et par trop impertinente ! — Mais la vertu de douceur consiste à traiter avec douceur non pas ceux qui sont doux, mais bien ceux qui ne savent pas même ce que c'est que la douceur. « Quand vous vous trouvez avec des personnes complètement étrangères à la douceur, c'est alors, dit saint Jean Chrysostome, que votre vertu doit se montrer <sup>1</sup>. » Et en particulier, quand le prochain s'abandonne à la colère, lui parler avec douceur, voilà le meilleur moyen pour le calmer : *Une parole douce brise la colère*<sup>2</sup>, dit la sainte Écriture. « De même que l'eau éteint les flammes d'un incendie, observe saint Jean Chrysostome, ainsi une parole de douceur calme les plus violents transports de la colère <sup>3</sup>. » *Les douces paroles multiplient les amis et adoucissent les ennemis*<sup>4</sup>, dit encore la sainte Écriture. « Aussi bien, ajoute saint Jean Chrysostome, avec votre fureur vous ne calmez nullement celle de votre frère, pas plus qu'avec le feu vous n'éteindrez un incendie <sup>5</sup>. » Même à l'égard des pécheurs les plus pervers, les plus obstinés et les plus insolents, il faut, pour les ramener à Dieu, que les prêtres

1. Cum his qui sunt a mansuetudine alienissimi, tunc virtus ostenditur. *In Ps. cxix.*

2. Responsio mollis frangit iram. *Prov. xv. 1.*

3. Sicut rogam accensum aqua exstinguit, ita animam ira æstuantem verbum cum mansuetudine prolatum mitigat. *In Gen. hom. 58.*

4. Verbum dulce multiplicat amicos, et mitigat inimicos. *Eccli. vi. 5.*

5. Igne non potest ignis exstingui, nec furor furore.

mettent en œuvre toutes les ressources de la douceur. « Ministres de Dieu, nous dit Hugues de Saint-Victor, vous avez à connaître non pas des délits pour punir, mais des maladies pour guérir<sup>1</sup>. »

S'il arrive que nous-mêmes nous sentions s'élever en notre cœur les mouvements de la colère, le mieux que nous puissions faire alors, c'est de garder le silence et de demander au Seigneur la force de ne pas répondre. « Il n'y a pas, dit Sénèque, de plus puissant remède contre la colère que de temporiser<sup>2</sup>. » En effet, si nous parlons dans le feu de la passion, il nous semblera peut-être n'avoir rien dit que de fort juste, et cependant combien d'injustices et de péchés il se sera glissé dans toutes nos paroles ! Car la passion est comme un voile qui se place devant nos yeux et nous empêche de mesurer la portée de nos discours. « L'œil que trouble la colère, dit saint Bernard, ne discerne plus les objets<sup>3</sup>. »

Parfois nous regardons comme une chose parfaitement juste et même nécessaire d'abattre l'audace d'un insolent, par exemple de reprendre un inférieur qui nous manque de respect. Sans doute il conviendrait alors de s'indigner jusqu'à un certain point, et, comme le dit saint Thomas, « de se fâcher en demeurant dans les bornes de la saine raison<sup>4</sup>, » selon ce précepte de David : *Irritez-vous*

Ni contre  
ses inférieurs,  
même  
fort coupables :

1. Vos, non, quasi iudices criminum, ad percutiendum positi estis, sed, quasi iudices morborum, ad sanandum. *Misc.* l. 1. tit. 49.

2. Maximum remedium est iræ, mora. *De ira.* l. 2. c. 28.

3. Turbatus præ ira oculus rectum non videt. *De Consid.* l. 2. cap. 11.

4. Secundum rectam rationem irasci. 2. 2. q. CLVIII. a. 1.

*et ne péchez point*<sup>1</sup>. Voilà bien, à prendre la chose en soi, ce qui conviendrait, parce qu'il n'y aurait alors aucun péché. Mais aussi voilà le difficile. Se livrer aux mouvements de la colère, c'est grandement s'exposer; c'est, par comparaison, monter un cheval fougueux qui n'obéit guère au frein, en sorte qu'on ne sait trop où l'on va. « Aussi, d'après saint François de Sales, quelque juste raison que vous ayez de vous fâcher, il sera toujours préférable de vous calmer, et il vaut mieux que vous ayez la réputation de ne jamais vous mettre en colère que celle de vous irriter à bon droit<sup>2</sup>. » La colère a-t-elle pénétré dans l'âme, rien de plus difficile, dit saint Augustin<sup>3</sup>, que de l'en chasser; aussi le saint donne-t-il le conseil de lui fermer immédiatement la porte, afin qu'elle n'entre pas. D'autant plus que la correction faite avec colère sera peu profitable au sujet: celui-ci l'attribuera plutôt à la mauvaise humeur qu'à la charité de son supérieur. Une seule réprimande faite avec douceur et d'un air tranquille produira plus d'effet que mille reproches, tous fort justes, mais qui sentiraient la colère.

Il faut parfois réprimander, même sévèrement.

Toutefois il s'en faut de beaucoup que, sous prétexte de traiter le prochain avec bonté et de ne pas le rebuter, nous ne puissions pas au besoin faire une réprimande avec la sévérité convenable. Pareille douceur serait non pas une vertu, mais une vraie faute et une détestable négligence. *Malheur à vous*, s'écrie le prophète en s'adres-

1. Irascimini et nolite peccare. Ps. iv. 5.

2. *Introd.* p. 3. ch. 8.

3. *Epist.* 38. E. B.



sant à tous ceux qui ménagent les pécheurs et les laissent poursuivre tranquillement leur sommeil de mort, *malheur à vous qui préparez des coussinets pour les mettre sous tous les coudes, et qui faites des oreillers pour des personnes de tout âge, afin de laisser surprendre les âmes! Vous avez affermi les mains de l'impie afin qu'il ne revînt pas de sa mauvaise voie et qu'il ne trouvât point la vie*<sup>1</sup>. « Il n'y a là, reprend saint Augustin, ni charité, ni douceur, ni bonté, mais déplorable incurie<sup>2</sup>; » que dis-je? une vraie cruauté: ainsi se perdent les pauvres âmes, sans que personne prenne à cœur de les éclairer sur leur lamentable état. « A la vérité, dit saint Cyprien, tant que le chirurgien opère, le malade se répand en lamentations; mais une fois guéri, quelles actions de grâces ne lui rend-il pas<sup>3</sup>? » L'esprit de douceur exige donc qu'étant, par devoir, obligés de faire une correction, nous procédions avec fermeté sans doute, mais aussi avec bonté; et pour y réussir, l'Apôtre nous exhorte à ne jamais reprendre personne sans considérer d'abord nos propres défauts, afin de reporter sur le prochain une partie de la compassion que nous ressentons pour nous-mêmes. *Mes frères, si un homme est tombé par surprise dans quelque faute, vous qui êtes spirituels instruisez-le en esprit de mansuétude, vous regardant vous-mêmes, de peur de tomber aussi*

Mais jamais avec colère.

1. Væ, qui consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis, ad capiendas animas...! Et confortastis manus impij, ut non reverteretur a via sua mala, et viveret. *Ezech. XIII. 18.*

2. Non est ista charitas, sed languor. *In I Jo. tr. 7.*

3. Licet conqueratur æger impatiens per dolorem, gratias agat postmodum, cum senserit sanitatem. *De Lapsis.*

dans la tentation <sup>1</sup>. « Quelle honte, s'écrie Pierre de Blois, de voir un supérieur reprendre ses inférieurs avec colère et dureté <sup>2</sup> ! » « Tel est l'horrible aspect de la colère, dit Sénèque, qu'elle suffit pour rendre difforme le plus beau visage <sup>3</sup>. » Voici donc la règle à suivre, d'après saint Grégoire : « Soyez bon et affectueux, mais sans mollesse ; employez la rigueur, mais sans pousser à bout ; usez de miséricorde, mais sans épargner plus qu'il ne convient <sup>4</sup>. »

Surtout  
les personnes  
tentées.

« Les médecins ne doivent pas se fâcher contre les malades, dit saint Basile, mais les guérir en luttant contre la maladie <sup>5</sup>. » Cassien <sup>6</sup> rapporte qu'un jeune religieux, violemment tourmenté par des tentations d'impureté, alla trouver un des plus anciens de la solitude. Il espérait en recevoir quelque secours. Mais le père, au lieu de le consoler et de l'encourager, mit le comble à sa désolation en l'accablant de reproches. Or qu'arriva-t-il ? Le Seigneur permit à l'esprit impur de tourmenter le vieillard, au point qu'on le voyait courir comme un insensé par le monastère. Alors l'abbé Apollon, qu'on avait instruit de sa conduite cruelle envers le jeune religieux, alla le trouver et lui dit : « Sachez, mon frère, que Dieu a permis au démon de vous tenter, afin que dorénavant vous sachiez

1. Fratres, etsi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris. *Gal.* vi. 1.

2. Turpe quidem est in prælato, cum ira et austeritate corripere. *Epist.* 100.

3. Facies turbator, pulcherrima ora fœdavit. *De ira.* l. 2. c. 35.

4. Sit amor, sed non emolliens ; sit rigor, sed non exasperans ; sit pietas, sed non plus, quam expediât, parcens. *Mor.* l. 20. c. 6.

5. *Reg. fus. disp.* int. 51.

6. *Collat.* 2. c. 13.

accueillir vos frères avec plus de bonté et de commisération.» Loin donc de nous mettre, par un sentiment de vaine complaisance pour nous-mêmes, à blâmer les autres de leurs chutes, de leurs faiblesses, nous devons demeurer dans notre humilité, tout en aidant le plus possible le prochain à sortir de sa misère. Autrement Dieu nous laissera succomber aux mêmes fautes que nous aurons condamnées dans les autres. A ce propos Cassien rapporte ce remarquable aveu d'un saint abbé, nommé Machète : « Je m'étais permis autrefois de censurer trois défauts dans mes confrères, mais ensuite j'eus le malheur de commettre précisément les trois mêmes fautes <sup>1</sup>. » Avant donc de faire aucune correction, il faut non pas nous indigner contre le prochain, mais lui compatir; il faut, comme le dit saint Augustin, « que la miséricorde et non pas l'indignation précède la réprimande <sup>2</sup>. » A quoi saint Grégoire ajoute « que la considération de notre propre misère et de nos fautes nous disposera toujours à compatir aux fautes du prochain et même à les excuser <sup>3</sup>. »

Toutes nos colères ne peuvent donc être d'aucune utilité ni pour le prochain ni pour nous-même. A tout le moins elles auront pour résultat de nous faire misérablement perdre la paix de l'âme. Quand on apprit au philosophe païen Agrippinus qu'une partie de sa fortune venait de lui être enlevée : « Si j'ai perdu mon argent,

1. *De Cœnob. inst.* l. 5. c. 30.

2. *Reprehensionem, non odium, sed misericordia præcedat. De Serm. D. in monte.* l. 2. c. 19.

3. *Considerata infirmitas propria, mala nobis excusat aliena. Mor.* l. 5. c. 33.

répondit-il, la paix me reste, et je la garde. » Le mal que nous nous faisons en nous troublant pour des injures l'emporte, et de beaucoup, sur celui qu'on nous fait en nous les adressant. « Ma colère, disait Sénèque, me nuirait plus que leurs insultes<sup>1</sup>. » S'irriter des outrages qu'on reçoit, c'est se constituer son propre bourreau : « Seigneur, disait saint Augustin, vous avez décrété que l'âme, en sortant de l'ordre, deviendrait elle-même son tourment<sup>2</sup>. »

Ni contre  
soi-même.

Ce n'est pas seulement à l'égard des autres, mais, ainsi que l'enseigne le maître de la mansuétude, saint François de Sales, « c'est aussi à l'égard de nous-même, que nous devons pratiquer la douceur<sup>3</sup>. » On en voit qui, après avoir commis une faute, se dépitent contre eux-mêmes et se troublent, puis, une fois troublés, tombent dans mille autres fautes. « Le démon, disait saint Louis de Gonzague, trouve toujours à pêcher dans l'eau trouble. » Quand donc nous avons commis quelque faute, il faut non pas nous abandonner au découragement, lequel n'est après tout qu'un effet de l'orgueil et de la bonne opinion que nous avons de nous-même, mais nous humilier, détester tranquillement notre faute, et recourir aussitôt à Dieu avec une grande confiance d'obtenir le secours nécessaire pour ne plus retomber.

1. Plus mihi nocitura est ira, quam injuria. *De ira*. l. 3. c. 25.

2. Jussisti ut pœna sua sibi sit omnis inordinatus animus. *Conf.*  
l. 1. c. 12.

3. *Intro.* p. 3. ch. 9.

Enfin, les personnes vraiment humbles, vraiment douces, se tiennent toujours en paix, et jamais, quoi qu'il arrive, elles ne perdent la tranquillité de leur âme. Jésus-Christ l'a promis : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes*<sup>1</sup>. David avait déjà dit : *C'est aux hommes doux que Dieu réserve la terre comme un héritage, et ils jouiront de l'abondance de la paix*<sup>2</sup>. « Rien n'est capable d'entamer leur sérénité<sup>3</sup>, » observe saint Léon. Injures, revers, épreuves, rien de tout cela ne trouble la paix d'une âme où règne la douceur.

Cependant il peut arriver que nous sentions s'élever en notre cœur des mouvements de colère ; alors, selon le conseil du saint évêque de Genève, hâtons-nous de les réprimer, sans délibérer un seul instant s'il convient ou non d'y donner suite. Peut-être aussi, après une altercation quelconque, nous sentirons-nous en proie au trouble ; ce sera le cas d'observer soigneusement ce précepte de saint Paul : *Que le soleil ne se couche pas sur votre colère, et ne donnez point lieu au démon*<sup>4</sup>. Attention tout d'abord à recouvrer le calme pour nous-même ; puis, allons nous réconcilier avec la personne objet de notre ressentiment : sans cela le démon, se servant de cette étincelle, pourrait allumer en notre âme un incendie capable de la dévorer.

Que faire dans les surprises de la colère.

1. Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. *Matth.* xi. 29.

2. Mansueti autem hereditabunt terram, et delectabuntur in multitudine pacis. *Ps.* xxxvi. 11.

3. Nihil asperum mitibus. *De Epiph.* s. 5.

4. Sol non occidat super iracundiam vestram ; nolite locum dare diabolo. *Ephes.* iv. 26.

## III.

## ENDURER LES MÉPRIS.

En second lieu, et plus particulièrement encore, la vertu de douceur consiste à supporter les mépris.

La vraie vertu  
endure  
les mépris

« Beaucoup de personnes, disait saint François d'Assise, mettent leur sainteté à réciter force prières ou bien à pratiquer quantité de mortifications corporelles, mais elles ne peuvent endurer une parole blessante. Hélas ! ajoutait le saint, elles ne comprennent pas combien il leur serait plus avantageux de pratiquer alors la douceur <sup>1</sup>. » Une âme gagnera plus à recevoir en paix un affront qu'à jeuner dix jours au pain et à l'eau. Saint Bernard énumère trois progrès qu'il faut avoir à cœur de réaliser, si tant est qu'on veuille sérieusement se sanctifier : « Premier progrès : ne plus vouloir dominer sur personne ; second progrès : se soumettre volontiers à tout le monde ; troisième progrès : supporter patiemment les outrages <sup>2</sup>. » Vous verrez, par exemple, les autres obtenir ce qu'on vous refuse ; on prête une oreille favorable à chacune de leurs paroles ; les vôtres, on les tourne en ridicule ; louanges, emplois honorables, affaires importantes, tout est pour les autres, mais de vous on ne tient aucun compte, et, quoi que vous fassiez, vous ne recevez que

1. Non intelligentes, quanto majus sit lucrum in tolerantia injuriarum.

2. Primus profectus, nolle dominari ; secundus, velle subjici ; tertius, injurias æquanimiter pati. *De Divers.* s. 60.

réprimandes et railleries. Eh bien ! dit saint Dorothee<sup>1</sup>, vous serez vraiment humble, si vous acceptez tranquillement toutes ces humiliations et si vous recommandez à Dieu comme l'un de vos insignes bienfaiteurs celui qui vous traite de la sorte. De fait, il vous guérit de votre orgueil, qui est bien la plus pernicieuse des maladies, et la plus capable de vous donner la mort.

*Dans ton humiliation prends patience*<sup>2</sup>, dit la sainte Écriture. Voilà bien comment il faut alors se conduire : ne pas se fâcher, ne pas se lamenter, mais accepter ces mépris comme autant de justes châtimens des péchés qu'on a commis. Celui qui s'est permis d'offenser Dieu mérite bien d'autres humiliations : il mérite de se voir à jamais foulé aux pieds des démons. Saint François de Borgia, étant une fois en voyage, dut passer la nuit avec son compagnon, le père Bustamante. Celui-ci, fort souffrant d'un asthme, ne fit toute la nuit que tousser et cracher ; et encore, non pas comme il le croyait, du côté de la muraille, mais du côté, souvent même sur le visage de saint François. Le lendemain matin il reconnut sa méprise, et il s'en désolait beaucoup ; mais le saint lui répondit tranquillement : « Ne vous affligez pas, mon père ; car bien certainement il n'y avait pas dans cette chambre un endroit plus vil. »

Avec humilité,

Les orgueilleux se croient des titres à toutes sortes d'honneurs : dès lors les humiliations qu'ils reçoivent ne font qu'aigrir leur orgueil. Les

1. *Doctr.* 20.

2. *In humilitate tua patientiam habe. Ecclii. ii. 4.*

humbles, au contraire, ne se croient dignes que de mépris : aussi les insultes qu'on leur adresse deviennent matière à humilité. « Celui-là est humble, dit saint Bernard, qui convertit l'humiliation en humilité <sup>1</sup>. » Le père Rodriguez ajoute que les orgueilleux auxquels on adresse une réprimande font comme les hérissons. De même que ceux-ci deviennent tout épines dès qu'on les touche, ainsi, à la moindre parole, ceux-là s'irritent et éclatent en plaintes, en reproches et en murmures. Quant aux humbles, s'ils sont repris, ils s'humilient encore davantage, reconnaissent leur faute, remercient de ces offices, et puis se tiennent tranquilles. Se troubler pour une correction qu'on reçoit, c'est montrer qu'on vit encore sous l'esclavage de l'orgueil. Si donc nous nous troublons en ces rencontres, il faut nous humilier davantage devant Dieu, et le supplier de briser le joug sous lequel l'orgueil nous tient captifs.

Avec  
résignation,

*Le nard de mes vêtements répand sa douce odeur* <sup>2</sup>. Le nard est une toute petite plante odoriférante, mais qu'il faut froisser et tourmenter pour en exprimer le parfum. Oh ! quels parfums d'agréable odeur fait monter vers Dieu une personne humble, quand elle accepte les humiliations en toute tranquillité et avec une vraie joie de se voir méprisée et maltraitée ! Un jour qu'on demandait au moine Zacharie par quel moyen

1. Est humilis, qui humiliationem convertit in humilitatem. *In Cant.* s. 34.

2. Nardus mea dedit odorem suum. *Cant.* 1. 11.



s'acquiert la vraie humilité, il prit son capuchon, et, après l'avoir jeté par terre, se mit à le fouler aux pieds en disant : « Celui qui se plaît à n'être traité que comme un chiffon, celui-là est vraiment humble. » « Quand on se trouve dans l'humiliation, disait le père Alvarez, c'est alors le temps favorable pour sortir de ses misères et acquérir de grands mérites. » Dieu se montre aussi avare de ses biens à l'égard des orgueilleux que libéral envers les humbles. *Dieu résiste aux superbes et il donne sa grâce aux humbles*<sup>1</sup>. « Ce ne sont pas les louanges qui guérissent une conscience coupable, dit saint Augustin, pas plus que les insultes ne peuvent entamer une conscience en règle avec Dieu<sup>2</sup>. » Saint François d'Assise disait pareillement : « Nous ne sommes que ce que nous sommes devant Dieu. » Peu importe donc que les hommes nous exaltent ou qu'ils nous blâment : il suffit bien que Dieu nous approuve. Or certainement Dieu approuve, et il approuve beaucoup, ceux qui, pour son amour et d'un cœur joyeux, savent accepter les injures.

Combien ils plaisent à Dieu et au prochain, les hommes de ce caractère ! Rien n'édifie le prochain et n'attire les âmes à Dieu comme la douceur d'une personne qui, se voyant méprisée, moquée, insultée, ne s'irrite pas et demeure en paix, sans même perdre la sérénité de son visage. Saint Jean Chrysostome observe que « pour se rendre cher

Avec  
tranquillité,

1. Deus superbis resistit; humilibus autem dat gratiam. *Jac.* iv. 6.

2. Nec malam conscientiam sanat laudantis præconium, nec bonam vulnerat conviciantis opprobrium. *Contra Petil.* l. 3. c. 7.

à ses inférieurs, un supérieur ne peut employer de charme plus puissant que celui de la douceur<sup>1</sup>. » Saint Ambroise fait une remarque analogue : « Ce que les Hébreux aimaient dans Moïse, dit-il, c'était bien plus sa douceur au milieu des plus sanglants affronts que ses prodiges et ses miracles<sup>2</sup>. » Saint Jean Chrysostome ajoute : « Ah ! qu'ils sont utiles à eux-mêmes et aux autres, tous ceux qui pratiquent la douceur<sup>3</sup> ! » Le père Mafféi rapporte que, dans le Japon, un religieux de la compagnie de Jésus étant un jour en chaire, un insolent vint lui cracher au visage. Le prédicateur s'essuya avec son mouchoir et continua son discours comme si de rien n'était. Ce que voyant l'un des assistants s'écria : Une religion qui enseigne une telle humilité est nécessairement vraie et divine ; et il se convertit. C'est également par la douceur avec laquelle il supportait sans se troubler toutes les injures des prédicants calvinistes, que saint François de Sales convertit un si grand nombre d'hérétiques. La douceur est une pierre de touche ; aussi saint Jean Chrysostome<sup>4</sup> estime-t-il que le plus sûr moyen pour constater si une âme a de la vertu, c'est de voir avec quelle douceur elle se conduit dans les contrariétés. A ce sujet voici ce que le père Crasset rapporte dans son *Histoire de l'Église du Japon*. Un missionnaire augustin voyageant sous un

1. Nihil ita conciliat Domino familiares, ut quod illum vident... mansuetudine jucundum. *S. de Mansuetud.*

2. Ut plus eum pro mansuetudine diligenter, quam pro factis admirarentur. *Offic.* l. 2. c. 7.

3. Mansuetus, utilis sibi et aliis. *In Act.* hom. 6.

4. *In Gen.* hom. 34.

déguisement reçut un soufflet, et comme il ne s'en émut pas, c'en fut assez pour qu'on le crût chrétien et qu'on s'emparât de lui : car, aux yeux des idolâtres de ces parages, une si grande vertu ne pouvait se rencontrer que dans un chrétien.

Oh ! qu'il devient facile, en considérant Jésus méprisé, de supporter tous les mépris ! La bienheureuse Marie de l'Incarnation disait un jour à ses religieuses en leur montrant le crucifix : « Se peut-il, mes sœurs, qu'à la vue d'un Dieu si méprisé, nous n'embrassions pas tous les mépris ? » — Les soldats qui conduisaient saint Ignace à Rome où l'attendait le martyr, ne cessaient, le long du chemin, de le tourmenter en toutes manières ; mais lui, au comble du bonheur, s'écriait : « C'est maintenant que je commence à être disciple du Christ <sup>1</sup>. » Qu'est-ce donc que sait faire un chrétien, s'il ne sait pas endurer une humiliation pour Jésus-Christ ? Certainement, quand on nous méprise et qu'on nous insulte, il en coûte à notre orgueil de ne pas manifester notre mécontentement et de ne pas repousser l'attaque. Mais c'est précisément à nous faire ainsi violence que nous trouvons notre profit. « Autant vous vous ferez violence, dit Thomas à Kempis, autant vous ferez de progrès <sup>2</sup>. » — On raconte d'une bonne religieuse que jamais elle ne recevait un affront sans se rendre devant le saint Sacrement : Seigneur, disait-elle alors, je suis bien pauvre et je n'ai rien à vous offrir, mais je vous fais hommage

Toujours  
en vue  
de Jésus-Christ.

1. Nunc incipio esse Christi discipulus. *Ep. ad Rom.*

2. Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris. *De Imit.*  
l. 1. c. 25.

de cette injure dont on vient de me gratifier. — Oh ! quel accueil plein d'amour Jésus fait à une âme qui se trouve sous le pressoir de l'humiliation ! comme il s'empresse de la consoler, et quelles grâces il lui accorde.

Avec joie.

Une âme qui aime vraiment Jésus-Christ, ne se contente pas d'endurer tranquillement les mépris, elle les embrasse avec bonheur et allégresse. Il est dit des saints apôtres : *Tous sortirent de la synagogue pleins de joie d'avoir été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus*<sup>1</sup>. Sur quoi le bienheureux Joseph Calasanze remarquait que la dernière partie de ce texte, mais non la première, se vérifie dans beaucoup de chrétiens ; car beaucoup *sont jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus*, mais ils ne les acceptent pas *avec joie*. Or c'est à cette perfection que doit au moins aspirer celui qui veut devenir saint. « Il n'y a pas d'humilité, disait encore le bienheureux Joseph Calasanze, sans désir des mépris<sup>2</sup>. » Le vénérable Louis du Pont ne pouvait, au commencement de sa vie religieuse, comprendre comment un homme peut trouver son bonheur à se voir méprisé. Mais, quand il fut plus avancé dans la perfection, il le comprit bien et même il en fit l'expérience. Voilà aussi ce qu'après sa mort saint Ignace de Loyola vint du ciel apprendre à sainte Marie-Madeleine de Pazzi : « La vraie humilité, lui disait-il, consiste à se réjouir

1. *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Act. v. 41.*

2. *Non est humilis, qui non optat sperni.*

de tout ce qui peut porter au mépris de soi-même. »

Les mondains ne se réjouissent pas autant de se voir entourés d'honneurs, que les saints de se voir méprisés. Quand on faisait quelque injure au frère Junipère, franciscain, aussitôt il présentait sa tunique, en guise d'aumônière, comme pour recueillir des pierres précieuses. Lorsque saint Jean-François Régis se voyait tourné en ridicule, non seulement il se réjouissait, mais même il intervenait dans la conversation pour attiser la raillerie. Notre divin Rédempteur, apparaissant un jour à saint Jean de la Croix avec la croix sur les épaules et une couronne d'épines sur la tête, lui dit : « Jean, demande-moi tout ce que tu veux <sup>1</sup>. » Le Saint répondit : « Seigneur, souffrir et être méprisé pour vous <sup>2</sup> ! » Comme s'il avait dit : Seigneur, en vous voyant si souffrant et si méprisé, pourrais-je vous demander autre chose que des souffrances et des mépris ?

Bref, pour conclure, celui qui veut être tout à Dieu et devenir semblable à Jésus-Christ ne doit rechercher que l'obscurité et les humiliations. « Aimez à passer inaperçu et à ne compter pour rien <sup>3</sup> : » telle était la maxime de saint Bonaventure. Tel était également le conseil que saint Philippe de Néri ne se lassait pas de donner à ses enfants spirituels. Jésus-Christ veut que nous nous estimions bienheureux et que nous tres-

La marque  
distinctive des  
serviteurs  
de Dieu.

1. Joannes, pete quid vis a me.

2. Domine, pati et contemni pro te.

3. Ama nesciri et pro nihilo reputari. *Alphab. rel.* — Cf. *Imit. C.*

saillions d'allégresse alors que son amour attire sur nous les mépris, les injustices, les moqueries du genre humain tout entier; car plus ils sont grands, les mépris que nous endurons avec joie, plus grande aussi sera notre récompense dans le ciel. *Bienheureux serez-vous lorsque les hommes vous haïront, vous chasseront, vous injurieront, et rejeteront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez d'allégresse, car voici que votre récompense est grande dans le ciel*<sup>1</sup>. Eh! que peut-il arriver de plus consolant à une âme que de se voir méprisée pour l'amour de Jésus-Christ? C'est bien alors, dit saint Pierre, qu'elle est au comble de l'honneur, puisque Dieu la traite comme il traita son propre Fils. *Si on vous outrage pour le nom du Christ, vous devez être bien heureux, parce que tout ce qu'il y a d'honneur et de gloire repose sur vous, avec la vertu de Dieu et son esprit*<sup>2</sup>.

1. Beati eritis, cum vos oderint homines, et cum separaverint vos, et exprobaverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis. Gaudete in illa die, et exsultate; ecce enim merces vestra multa est in cœlo. *Luc. vi. 22.*

2. Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis, quoniam quod est honoris, gloriæ, et virtutis Dei, et qui est ejus spiritus, super vos requiescit. *I Pet. iv. 14.*



## HUITIÈME INSTRUCTION.

### SUR LA MORTIFICATION, ET PARTICULIÈREMENT SUR LA MORTIFICATION INTÉRIEURE.

---

L'homme, au sortir des mains de Dieu, était droit et juste, en sorte que la chair obéissait sans résistance à l'esprit, et l'esprit à Dieu. *Le Seigneur a fait l'homme droit*<sup>1</sup>, dit l'Ecclésiaste. Mais survint le péché qui troubla ce bel ordre, et dès lors la vie de l'homme ne fut plus qu'une guerre continuelle. *Car la chair convoite contre l'esprit, dit l'Apôtre, et l'esprit contre la chair*<sup>2</sup>. Il ajoutait en gémissant : *Je vois dans mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit et me captive sous la loi du péché*<sup>3</sup>.

#### I.

##### NÉCESSITÉ DE LA MORTIFICATION EN GÉNÉRAL.

Il y a donc pour l'homme deux sortes de vies :  
la vie des anges, dont l'unique application est de

Se mortifier  
pour  
éviter le péché,

1. Quod fecerit Deus hominem rectum. *Eccl.* vii. 30.

2. Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem. *Gal.* v. 17.

3. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati. *Rom.* vii. 23.

faire la volonté de Dieu, et la vie des brutes, qui n'ont d'autre souci que de satisfaire leurs sens. Quand l'homme s'applique à faire la volonté de Dieu, il devient un ange ; mais il devient une brute s'il ne cherche qu'à satisfaire ses sens. Aussi ce que Dieu commandait à Jérémie : *Je t'ai établi pour que tu arraches et que tu détruises, et que tu édifies et que tu plantes*<sup>1</sup>, nous avons le devoir de le faire en nous-même. Il faut donc que nous plantions en nous les vertus, mais après avoir arraché les mauvaises herbes. Pour cela nous devons toujours être armés du ciseau de la mortification, afin d'émonder notre âme et d'en retrancher les appétits dérégés qui naissent de la concupiscence comme d'une racine vénéneuse, et qui pullulent sans cesse en nous. Autrement cette pauvre âme ne sera bientôt plus qu'une forêt de vices.

Pour mériter  
la  
lumière divine.

Si nous voulons avoir la lumière sans laquelle on ne peut connaître Dieu, le bien suprême, il est nécessaire que nous commencions par purifier notre cœur. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu*<sup>2</sup>. « Voulez-vous voir Dieu ? dit saint Augustin : appliquez-vous d'abord à purifier votre cœur<sup>3</sup>. » *A qui le Seigneur enseignera-t-il la science*, se demande Isaïe ? Et il répond : *Aux enfants qu'on vient de sevrer et qu'on n'allait plus*<sup>4</sup>. La science des

1. Constitui te... ut evellas et destruas..., et ædifices et plantes. *Jer.* I 10.

2. Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. *Matth.* v. 8.

3. Deum videre vis ? prius cogita de corde mundando. *Serm.* 177. E. B. app.

4. Quem docebit (Deus) scientiam ? Ablactatos a lacte, avulsos ab uberibus. *Is.* xxviii. 9.



saints, celle qui consiste à goûter la connaissance et l'amour de Dieu, ne descend du ciel que sur les âmes sevrées et détachées des plaisirs du monde. *L'homme animal ne perçoit pas ce qui est de l'Esprit de Dieu*<sup>1</sup>. Celui qui ne cherche, comme la brute, que les vils plaisirs des sens, n'est pas seulement capable de comprendre l'excellence des biens spirituels.

De même qu'avec le sel on empêche la viande de se corrompre, disait saint François de Sales, ainsi, par la mortification, l'homme se met à l'abri du péché. Quand la mortification règne dans une âme, les autres vertus y règnent aussi. *La myrrhe, l'aloës et la casse s'exhalent de vos vêtements*<sup>2</sup>. « Il faut, dit l'abbé Guéric sur ce passage des Psaumes, il faut que l'âme, en renonçant aux plaisirs des sens, exhale d'abord les parfums de la myrrhe, pour qu'ensuite s'élèvent de son sein tous les autres parfums<sup>3</sup>. » *J'ai recueilli ma myrrhe avec mes aromates*<sup>4</sup>, dit également l'Épouse des cantiques.

Et  
pour pratiquer  
les vertus.

Toute notre sainteté et même notre salut dépendent de notre fidélité à marcher sur les traces de Jésus-Christ. *Car, dit saint Paul, ceux qu'il connut par sa prescience, Dieu les prédestina pour être conformes à l'image de son Fils*<sup>5</sup>. Or il est

Surtout pour  
imiter  
Jésus-Christ,

1. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei. *I Cor. II. 14.*

2. Myrrha, et gutta, et casia, a vestimentis tuis. *Ps. XLV. 9.*

3. Si myrrha prima spirare cœperit per mortificationem voluptatum, consequentur et aliæ species aromaticæ. *De annunt. s. I.*

4. Messui myrrham meam cum aromatibus meis. *Cant. v. 1.*

5. Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. *Rom. VIII. 29.*

impossible que nous suivions Jésus-Christ sans renoncer à nous-même et sans nous mortifier pour embrasser la croix que lui-même nous met sur les épaules. *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive*<sup>1</sup>. Durant toute sa vie, le Sauveur ne rencontra que privations, souffrances, opprobres : aussi le prophète Isaïe l'appelle-t-il *le plus méprisé et le dernier des hommes, l'homme des douleurs*<sup>2</sup>. Semblable à la mère qui prend un remède plein d'amertume pour guérir l'enfant qu'elle nourrit, le divin Rédempteur, dit sainte Catherine de Sienne, pour nous guérir, nous, pauvres malades, ne recula devant aucune souffrance. Mais si Jésus a tant souffert par amour pour nous, il est juste que nous souffrions par amour pour lui. Il faut en conséquence que, nous aussi, comme le veut saint Paul, *nous portions toujours et partout dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus se manifeste aussi dans notre corps*<sup>3</sup>. « Or, observe saint Anselme, il en sera ainsi quand, à son exemple, nous mortifierons notre chair sans trêve ni repos<sup>4</sup>. » A nous surtout incombe cette obligation, puisque nos fonctions sacerdotales nous introduisent sans cesse dans les mystères augustes de la Passion et de la mort du Rédempteur. « En célébrant les saints mystères, dit Hugues de Saint-Victor, nous

1. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* xvi. 24.

2. Despectum et novissimum virorum, virum dolorum. *Is.* l.iii. 3.

3. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris. *II Cor.* iv. 10.

4. Si, ad ejus imitationem, assidue carnem mortificemus.

célébrons la Passion du Seigneur : il faut donc que nous ayons à cœur de la reproduire dans notre vie <sup>1</sup>. »

Pour parvenir à la sainteté, les principaux moyens sont l'oraison et la mortification, figurées dans les saintes Écritures par l'encens et la myrrhe. *Quelle est celle-ci qui monte par le désert, comme une colonne aux vapeurs embaumées de la myrrhe, de l'encens et de toutes sortes de poudres odoriférantes* <sup>2</sup> ? A la myrrhe et à l'encens le texte sacré ajoute *la multitude des poudres odoriférantes*, pour marquer que toutes les vertus font cortège à l'oraison et à la mortification. Impossible donc qu'une âme devienne sainte sans l'oraison et la mortification. Toutefois la mortification doit précéder l'oraison : *J'irai, dit l'Époux, à la montagne de la myrrhe et à la colline de l'encens* <sup>3</sup>. C'est donc sur la montagne de la myrrhe que le Seigneur invite d'abord l'âme à le suivre, puis sur la colline de l'encens. « L'oraison, disait saint François de Borgia, doit introduire le divin amour dans notre cœur, mais la mortification doit préparer la place en enlevant tout ce qui pourrait s'opposer à son entrée. » Si un homme ne prend, pour aller puiser de l'eau à la fontaine, qu'un vase plein de terre, il ne rapportera que de la boue ; qu'il commence donc

Et  
pour parvenir  
à la  
perfection,

1. Quia passionis dominicæ mysteria celebramus, debemus imitari quod agimus.

2. Quæ est ista quæ ascendit per desertum, sicut virgula fumi ex aromatibus myrrhæ et thuris, et universi pulveris pigmentarii ? *Cant. iii. 6.*

3. *Vadam ad montem myrrhæ et ad collem thuris. Cant. iv. 6.*

par vider le vase, et ensuite il pourra le remplir. « L'oraison sans la mortification n'est qu'une illusion ou ne dure pas, » disait le père Balthazar Alvarez. Et d'après saint Ignace de Loyola, de deux âmes, l'une mortifiée et l'autre immortifiée, la première s'unit plus à Dieu dans un quart d'heure d'oraison que l'autre dans une oraison de plusieurs heures. Aussi, comme on louait un jour devant lui une personne pour son grand esprit d'oraison : « C'est un signe, dit-il, qu'elle est fort adonnée à la mortification. »

## II.

### NÉCESSITÉ CAPITALE DE LA MORTIFICATION INTÉRIEURE.

En quoi consiste  
la  
mortification :

Nous sommes à la fois âme et corps. Par conséquent la mortification extérieure et la mortification intérieure sont nécessaires, l'une pour mortifier les appétits déréglés de la chair, l'autre pour mortifier les affections désordonnées de l'âme. C'est ce que notre Sauveur nous apprend quand il nous dit : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive*<sup>1</sup>. *Qu'il porte sa croix* : voilà pour la mortification extérieure, laquelle est également nécessaire, ainsi que nous le verrons plus loin ; *qu'il renonce à lui-même* : voilà pour la mortification intérieure, la principale, la plus nécessaire des deux. Celle-ci consiste à tenir sous le joug de la raison les passions déréglées, comme l'am-

1. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* xvi. 24.

bition, la colère, la vanité, l'attachement à nos intérêts, à notre jugement, à la volonté propre. « Notre-Seigneur distingue deux sortes de croix, dit saint Augustin, l'une temporelle, l'une spirituelle. Celle-ci est la plus noble : par elle en effet se règlent les mouvements de l'âme <sup>1</sup>. » La mortification extérieure réprime donc les appétits de la chair pour la soumettre à l'esprit, la mortification intérieure réprime les affections du cœur pour les soumettre à la raison et à Dieu : aussi l'Apôtre l'appelle-t-il *la circoncision du cœur faite en esprit* <sup>2</sup>.

Sans doute les passions ne sont pas mauvaises de leur nature, elles sont simplement indifférentes ; et même, quand la raison les gouverne, elles deviennent utiles, parce qu'elles servent à notre conservation. Par contre, quand elles se mettent en opposition avec la raison, elles ne servent qu'à la ruine de l'âme. Ah ! qu'elle est à plaindre, l'âme que Dieu laisse aller au gré de ses convoitises ! Impossible de lui infliger un plus terrible châtiement. *Je les ai livrés aux désirs de leurs cœurs, ils marcheront dans leurs propres inventions* <sup>3</sup>. Nous devons donc sans cesse dire au Seigneur avec le Sage : *Ne me livrez pas à une âme sans honte et sans retenue* <sup>4</sup>. Non, ô mon Dieu, ne m'abandonnez pas à l'empire de mes passions !

Il suit de là que nous devons mettre notre prin-

Se vaincre  
soi-même,

1. Duo sunt crucis genera, unum corporale, aliud spirituale. Alterum est sublimius, scilicet, regere motus animi. *Serm.* 196. E. B. app.

2. Circumcisio cordis in spiritu. *Rom.* II. 29.

3. Dimisi eos secundum desideria cordis eorum ; ibunt in ad inventionibus suis. *Ps.* LXXX. 13.

4. Animæ irreverenti et infrunitæ ne tradas me. *Eccli.* xxiii. 6.

cipale application à nous vaincre nous-même.  
 « *Vince teipsum* : Triomphe de toi-même. » Saint Ignace de Loyola ne trouvait, pour ainsi dire, rien de plus important à inculquer que cette maxime. Vaincre l'amour-propre, briser la propre volonté, tel était en conséquence le sujet ordinaire de ses allocutions familières : car, disait-il fort bien, sur cent personnes d'oraison, plus de quatre-vingt-dix échouent par attachement à leur propre sens. Un seul acte de mortification de la volonté propre valait à ses yeux bien plus qu'une oraison de plusieurs heures avec toutes sortes de consolations spirituelles. Apprenant qu'un frère de la Compagnie fuyait la société des autres afin d'éviter ainsi certaines fautes, le saint l'assura qu'il gagnerait bien plus à faire, dans la vie commune, quelques actes de mortification, qu'à pratiquer le silence dans une grotte pendant toute une année. « Ce n'est pas une petite chose, dit l'auteur de l'Imitation, que de renoncer à soi-même dans les petites choses <sup>1</sup>. » D'un autre côté, d'après saint Pierre Damien, « c'est peine perdue de renoncer à tout et de ne pas renoncer à soi-même <sup>2</sup>. » De là cet avertissement donné par saint Bernard à celui qui veut se dépouiller de tout pour se donner tout à Dieu : « O vous qui avez résolu de tout quitter, n'oubliez pas de vous compter vous-même au nombre des choses à quitter <sup>3</sup>. » « Car, ajoutait-il, à moins de vous quitter vous-même, jamais

1. Non est minimum, in minimis seipsum relinquere. *De Imit.* l. 3. c. 39.

2. Nihil prodest, sine seipso, cætera reliquisse. *Hom.* 9.

3. Qui relinquere disponis omnia, te quoque inter relinquenda numerare memento. *Declam.* n. 3.

vous ne pourrez être le disciple de Jésus-Christ et le suivre<sup>1</sup>. » Puisque notre Rédempteur s'est élancé comme un géant pour parcourir la carrière<sup>2</sup>, « en vain, dit encore saint Bernard, voudrait-on s'élancer sur ses traces, impossible de le suivre de près, tant qu'on reste chargé du poids des passions et des affections terrestres<sup>3</sup>. »

Mais surtout il faut que nous nous appliquions à vaincre notre passion dominante. Certaines personnes pratiquent, à la vérité, beaucoup de mortifications, mais elles font peu d'efforts pour vaincre la passion qui règne le plus en elles : dès lors tout progrès dans les voies de Dieu leur devient impossible. Celui qui se laisse dominer par quelque passion désordonnée est en grand danger de se perdre. Au contraire, celui qui remporte la victoire sur sa passion dominante parviendra facilement à triompher de toutes les autres. Une fois l'ennemi le plus puissant abattu, les autres, moins forts, ne tardent pas à succomber. Plus dans la lutte on doit déployer de valeur, plus la victoire est précieuse et honorable. Un tel, par exemple, n'est pas du tout âpre au gain, mais il est jaloux de sa réputation ; un autre ne court pas après les honneurs, mais il est avide d'or et d'argent. Si le premier n'est pas attentif à se mortifier quand on le méprise, il lui servira fort peu de mépriser les richesses ; et que servira-t-il au

Et surtout sa  
passion  
dominante.

1. Sane, nisi abnegaverit semetipsum, sequi eum (Christum) non potest. *Declam.* n. 48.

2. Exsultavit ut gigas ad currendam viam. *Ps.* xviii. 6.

3. Exsultavit ut gigas ad currendam viam ; nec sequi poterat oneratus. *Declam.* n. 2.

second de dédaigner les honneurs, si le désir immodéré des richesses continue à le dominer?

Bref, plus on se fait violence pour se vaincre soi-même, plus on avance, plus on acquiert de nouveaux mérites; et, comme le dit Thomas à Kempis, « autant vous ferez de violence, autant vous ferez de progrès<sup>1</sup>. » Saint Ignace avait un caractère violent et emporté, mais à force de vertu, il devint si doux qu'on lui croyait généralement un naturel fort placide. Saint François de Sales était également très irascible, mais il sut si bien se faire violence que, sans cesse poursuivi par l'injure et la calomnie, il donna ces admirables exemples de patience et de douceur dont sa vie est pleine.

Sans  
mortification  
intérieure, pas  
de mortification  
extérieure.

Sans la mortification intérieure, la mortification extérieure est presque inutile. « A quoi bon, dit saint Jérôme, s'exténuer de jeûnes et s'enfler ensuite d'orgueil? s'abstenir de vin et s'enivrer ensuite de haine<sup>2</sup>? » L'Apôtre veut qu'on se dépouille du vieil homme, c'est-à-dire de l'homme plein d'amour-propre, et qu'on revête l'homme nouveau, c'est-à-dire Jésus-Christ, lequel, dit-il, *ne s'est jamais complu en lui-même*<sup>3</sup>. Aussi saint Bernard se lamentait-il sur le misérable état de certains moines portant à l'extérieur les livrées de l'humilité, mais ayant encore dans le cœur toutes leurs passions. « Cet humble habit, disait-il, n'est pas un emblème

1. *Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris. De Imit. C. l. 1. c. 25.*

2. *Quid prodest tenuari abstinentia, si animus intumescit superbia? Quid vinum non bibere, et odio inebriari? Ep. ad Celant.*

3. *Etenim Christus non sibi placuit. Rom. xv. 3.*



de sainte nouveauté, mais un manteau jeté sur une corruption invétérée. Ils n'ont pas dépouillé, mais seulement caché le vieil homme<sup>1</sup>. » De tous leurs vices ils n'en ont pas extirpé un seul, mais ils les couvrent tous des signes extérieurs de la pénitence. Aussi, jeûnes, veilles, cilices, disciplines, tout cela ne sert pas ou presque pas à celui qui conserve de l'attachement pour lui-même et se préoccupe de ses intérêts.

### III.

#### DE QUOI LE PRÊTRE DOIT SURTOUT SE DÉTACHER.

Pour être tout à Dieu, il faut se détacher particulièrement des richesses, des honneurs, des parents et surtout de la volonté propre.

En premier lieu, il faut être détaché des richesses. « L'or et l'argent, dit saint Bernard, chargent celui qui les possède, souillent celui qui les aime, affligent celui qui les perd<sup>2</sup>. » Le prêtre doit se rappeler qu'au moment de franchir le seuil du sanctuaire, il a protesté qu'il ne voulait plus rien posséder hormis Dieu seul, et il s'est écrié : *Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice; c'est vous, ô Dieu, qui me rendrez mon héritage*<sup>3</sup>. « Quelle injure ne fait donc pas à Dieu, s'écrie saint Pierre Damien, le prêtre qui, après

I.  
Le prêtre doit  
se détacher  
des biens de la  
terre :

1. Humilis habitus non sanctæ novitatis est meritum, sed priscae vetustatis operculum. Veterem hominem non exuerunt, sed novo palliant. *In Cant.* s. 16.

2. Possessa onerant, amata inquinant, amissa cruciant. *Epist.* 103.

3. Dominus pars hereditatis meæ et calicis mei; tu es qui restitues hereditatem meam mihi. *Ps.* xv. 5.

l'avoir choisi pour son partage, brûle encore d'amasser une fortune périssable <sup>1</sup> ! » Car il donne bien à entendre que Dieu ne lui semble pas un assez grand bien pour le contenter. C'est une vérité d'expérience qu'entre tous les avares il n'y en a guère dont l'avidité égale celle d'un ecclésiastique possédé par l'amour des richesses ; « et, comme le demande saint Bernard, qui donc met plus d'ardeur que les clercs à courir après les biens de la terre <sup>2</sup> ? » Combien de prêtres qui ne diraient jamais la messe, n'était ce misérable honoraire ! Et plût à Dieu que de pareils prêtres s'en abstinsent toujours ! C'est bien de ceux-là qu'on doit dire avec saint Augustin : « Ils n'amassent pas de l'or pour le service de Dieu, mais ils servent Dieu pour amasser de l'or <sup>3</sup>. » « Quelle honte, s'écrie saint Jérôme, de voir un prêtre s'occuper de faire fortune <sup>4</sup> ! »

Sinon,  
il se damne.

Mais laissons de côté la honte d'une telle conduite, et voyons seulement à quel danger un prêtre expose son salut éternel en courant après l'or et l'argent. « Ils sont grandement en péril de se perdre, remarque saint Hilaire, les prêtres qui ont tant de zèle pour amasser de l'argent et augmenter leur fortune <sup>5</sup>. » Longtemps auparavant l'Apôtre l'avait déjà dit, *ceux qui veulent devenir riches* non seulement se trouvent envahis par une foule de sol-

1. Si igitur Deus portio ejus est, non levem Creatori suo contumeliam videtur inferre, qui, super hoc singulare talentum, terrenam aestuat pecuniam cumulare. *Opusc.* 27. præm.

2. Quis, obsecro, avidius clericis quærit temporalia? *S. ad Past. in Syn.*

3. Non nummum propter Deum impendunt, sed Deum propter nummum colunt. *De Civ. D.* l. 11. c. 25.

4. Ignominia sacerdotis est studere divitiis. *Ep. ad Nepot.*

5. Ingenti periculo sunt sacerdotes qui curis pecuniæ, et familiarum rerum incrementis, occupantur. *In Ps.* CXXXVIII.

licitudes qui les empêchent de faire aucun progrès, mais encore *ils tombent dans la tentation, et dans beaucoup de désirs inutiles et nuisibles qui conduisent les hommes à la ruine et à la perdition*<sup>1</sup>. En effet, dans quels excès la soif de l'or n'a-t-elle pas misérablement jeté certains ecclésiastiques : vols, injustices, simonies, sacrilèges, ils ont tout osé ! « La main qui entasse de l'argent, observe saint Ambroise, gaspille les dons de Dieu<sup>2</sup>. » Et saint Paul, assimilant l'avarice au culte des fausses divinités, appelle *l'avare un serviteur des idoles*<sup>3</sup>, et avec raison, puisque l'avare fait de son argent son Dieu, c'est-à-dire sa fin dernière.

« Extirpez la soif de l'or, s'écrie saint Jean Chrysostome, et vous aurez extirpé tous les crimes<sup>4</sup>. » Si donc nous voulons posséder Dieu, détruisons en nous l'attachement aux biens de la terre. Saint Philippe de Néri disait : « Qui veut amasser de l'argent ne parviendra jamais à la sainteté. » Les vertus, et non pas l'or et l'argent, voilà nos richesses, à nous qui sommes prêtres ; elles seules feront notre grandeur dans le ciel, après avoir fait ici-bas notre force contre les ennemis de notre salut. « Nos richesses, ajoute saint Prosper, ce sont la chasteté, la piété, l'humilité, la douceur ; seules elles peuvent faire notre gloire en même temps que notre force ; seules, par conséquent,

Quelles sont  
les richesses du  
prêtre.

1. Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. *I Tim.* vi. 9.

2. Qui aurum redigit, gratiam prodigit. *Serm.* 59.

3. Avarus, quod est idolorum servitus. *Ephes.* v. 5.

4. Tolle pecuniarum studium, et omnia mala sublata sunt. *In I Tim.* hom. 17.

elles doivent être l'objet de notre ambition <sup>1</sup>. » Dociles à l'exhortation de l'Apôtre, contentons-nous d'avoir ce qu'il faut pour soutenir notre vie et ce qu'il faut pour nous couvrir, puis appliquons-nous à la seule affaire importante que nous ayons ici-bas, je veux dire notre sanctification. *Oui*, dit saint Paul, *ayant la nourriture et le vêtement, soyons contents* <sup>2</sup>. De quoi servent les biens de ce monde, puisqu'il faut tout quitter à la mort, et que durant la vie rien de tout cela ne satisfait notre cœur ? Travaillons à l'acquisition de ces biens qui nous accompagneront après la mort pour faire éternellement notre bonheur dans le ciel. *Ne vous amassez point de trésors sur la terre, où la rouille et les vers rongent... Mais amassez-vous des trésors dans le ciel* <sup>3</sup>. Aussi le concile de Milan a-t-il dit aux prêtres : « N'amassez pas des trésors terrestres, mais faites-vous, avec les bonnes œuvres et les âmes, un trésor pour le ciel <sup>4</sup>. » Les bonnes œuvres et les âmes sauvées, telles sont les richesses du prêtre.

Le commerce  
rigoureusement  
interdit  
au prêtre.

Voilà pourquoi l'Église défend le commerce aux ecclésiastiques avec tant de rigueur et sous peine de censure, conformément à la règle tracée par l'Apôtre : *Quiconque est enrôlé au service de*

1. Divitiæ nostræ sunt pudicitia, pietas, humilitas, mansuetudo; illæ nobis ambiendæ sunt, quæ nos ornare possint, pariter et munire. *De Vita cont.* l. 2. c. 13.

2. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. *I Tim.* vi. 8.

3. Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærgo et tinea demolitur... Theaurizate autem vobis thesauros in cælo. *Matth.* vi. 19.

4. Theaurizate, non thesauros in terra, sed bonorum operum et animarum in cælis.

Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires du siècle, et cela pour satisfaire celui à qui il s'est donné <sup>1</sup>. Puis donc que le prêtre, par son ordination, appartient à Dieu, il ne doit plus avoir d'autre occupation que celle de procurer la gloire de Dieu. Le Seigneur ne voulait pas qu'on lui immolât des animaux décharnés et sans vigueur. Seigneur, disait David, je vous offrirai de gras holocaustes <sup>2</sup>. « Or, d'après saint Pierre Damien, les sacrifices qu'offre à Dieu un prêtre impliqué dans les affaires du siècle, messe, office, exercices de piété, ne sont que des sacrifices décharnés, parce qu'on y trouve non pas la moëlle de la victime, c'est-à-dire le recueillement et la dévotion, mais seulement un squelette sans valeur, c'est-à-dire l'apparence seule de la piété <sup>3</sup>. » Quelle misère de voir un prêtre, qui pourrait sauver les âmes et faire tant pour la gloire de Dieu, s'occuper d'achats et de ventes, de commerce d'animaux et de grains, de sociétés mercantiles et de prêts à intérêt ! « Vous êtes voués à de grandes choses, leur dit Pierre de Blois : ne vous abaissez donc pas à des choses de rien <sup>4</sup>. » « S'appliquer aux affaires du siècle, qu'est-ce, se demande saint Bernard, sinon fabriquer des toiles d'araignée <sup>5</sup> ? » De même que l'araignée épuise sa substance à faire sa toile pour prendre ensuite une mouche,

Sagesse  
de cette défense ;

1. Nemo, militans Deo, implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placat, cui se probavit. II Tim. II. 4.

2. Holocausta medullata offeram tibi. Ps. LXV. 15.

3. Quisquis se per negotiorum sæcularium exercitia delectabiliter fundit, holocausti sui medullas cum visceribus subtrahit, et solam victimæ pellem Deo adolere contendit. Opusc. 12. c. 22.

4. Magnis addictus es, noli minimis occupari. De Inst. Episc.

5. Fructus horum quid, nisi araneorum telæ ? De Cons. I. I. c. 2.

ainsi tel prêtre, en perdant son temps et le fruit de ses œuvres de piété, s'épuise malheureusement lui-même ; et pourquoi ? pour acquérir un vil métal. Hélas ! il pourrait posséder Dieu lui-même, le souverain Maître de toutes choses, et voilà qu'il se fatigue et se tourmente pour une bagatelle. « Eh quoi ! s'écrie saint Bonaventure, faut-il donc nous dépenser pour le néant, quand il ne tient qu'à nous de posséder le créateur de l'univers ! »

Même  
le commerce le  
plus juste,

Mais, dira quelqu'un, je ne fais que des opérations parfaitement justes : je trafique donc sans blesser ma conscience.

Jé réponds : premièrement, tout commerce, si juste qu'on le suppose, est interdit aux ecclésiastiques, comme nous l'avons déjà dit, et par conséquent, s'ils ne pêchent pas contre la justice, au moins pêchent-ils contre la loi de l'Église. Secondement, « de même que partout où passe le ruisseau, il creuse la terre, ainsi, remarque saint Bernard, l'application aux affaires du monde entame la conscience<sup>2</sup> ; » ce qui veut dire qu'on y commet toujours quelque faute. Le moindre mal que cause le bruit de toutes ces pensées terrestres, dit saint Grégoire, c'est de fermer l'oreille du cœur et de le rendre sourd à la voix de Dieu<sup>3</sup>. » Et pour tout dire en un mot, avec saint Isidore, « autant on s'embarrasse des soucis de la terre,

1. Nescio cur nos affligimus circa nihil, cum possidere Creatorem omnium valeamus ! *Stim. div. am.* p. 2. c. 2.

2. Rivus, qua fluit, cavat terram ; sic discursus temporalium conscientiam rodit. *De Cons.* l. 4. c. 6.

3. Aurem cordis terrenarum cogitationum turba, dum perstrepat, claudit. *Mor.* l. 23. c. 20.

autant on se détache de l'amour de Dieu <sup>1</sup>. » Sans doute quelques-uns sont, par charité, tenus de prendre en main les intérêts de leur famille, mais cela ne s'entend que des cas de nécessité, et, comme le dit saint Grégoire, « on doit quelquefois se laisser, par charité, imposer ces sortes d'occupations, mais jamais les rechercher par goût <sup>2</sup>. » Certains prêtres se font sans nécessité les intendants de toute leur famille, ils ne veulent même pas que leurs parents se mêlent de rien. Mais puisqu'ils voulaient si bien soigner les intérêts de leur famille, qu'avaient-ils besoin de se vouer aux autels ?

Le prêtre met également son âme en danger, quand il accepte quelque emploi dans la maison des grands. « De même, dit Pierre de Blois, que les justes parviennent au royaume des cieux par beaucoup de tribulations, ainsi est-ce par beaucoup de tribulations que, dans le palais des grands, les prêtres gagnent l'enfer <sup>3</sup>. »

Il est aussi fort dangereux pour un prêtre de remplir les fonctions d'avocat et, comme tel, de plaider devant les tribunaux. « Le Christ, disait saint Ambroise, ne fréquente pas le forum <sup>4</sup>. » Je me borne à demander quel peut être l'esprit intérieur d'un prêtre transformé en avocat ? Avec quelle dévotion peut-il réciter son office et célébrer la messe, quand les affaires de ses clients

Et tout emploi  
séculier,

1. Quanto se rerum studiis occupant, tanto a charitate divina se separant.

2. Sæcularia negotia aliquando ex compassione toleranda sunt, nunquam vero ex amore requirenda. *Past.* p. 2. c. 7.

3. Per multas tribulationes, intrant justi in regnum cœlorum; hi autem, per multas tribulationes, promerentur infernum. *Epist.* 14.

4. Non in foro Christus reperitur. *De Virginit.* l. 3.

absorbent toute son attention et l'empêchent de s'élever à Dieu? Les causes que le prêtre a charge de défendre, ce sont les causes des pauvres pécheurs. Voilà les clients qu'il doit, par la prédication et la confession, ou du moins par ses avis et ses prières, délivrer des mains du démon et de la mort éternelle. Ce ne sont pas seulement les procès des autres dont il faut que le prêtre évite de se charger, mais même, autant que possible, ceux qui le concernent personnellement. Il n'y a pas un procès qui ne devienne une source d'inquiétudes, de haines et de péchés. Aussi lisons-nous dans l'Évangile : *A celui qui veut t'appeler en justice pour t'enlever ta tunique, abandonne-lui encore ton manteau*<sup>1</sup>. On sait bien que c'est là un conseil. Que du moins ce conseil vous apprenne à ne jamais plaider pour des bagatelles. Sans doute ce procès vous vaudra quelque argent, vous en tirerez quelque autre avantage, mais au grand détriment de votre âme et de votre repos. « Sacrifiez quelque chose, dit saint Augustin, pour jouir de Dieu et échapper aux procès. Perdez votre argent pour acheter la paix de votre âme<sup>2</sup>. » Selon saint François de Sales, plaider sans déraisonner serait à peine le privilège des saints. Aussi saint Jean Chrysostome prononce condamnation contre tous les plaideurs. « Vous plaidez, dit-il : cela suffit pour que je vous condamne<sup>3</sup>. »

Que dire du jeu? Il est certain, d'après les

A plus forte  
raison  
certains jeux.

1. Ei qui vult tecum iudicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium. *Matth. v. 40.*

2. Perde aliquid, ut Deo vaces, non litibus. Perde nummos, ut emas tibi quietem. *Serm. 167. E. B.*

3. Hinc jam te condemno, quod iudicio contendas. *In I Cor. hom. 16.*



canons, que jouer à des jeux de hasard souvent et longtemps, ou seulement jouer de fortes sommes d'argent, c'est un péché mortel, tout au moins s'il y a scandale pour le prochain. Quant aux autres jeux qu'on regarde comme des passe-temps, je ne veux pas entreprendre ici de décider si, par eux-mêmes, ils sont licites ou illicites, mais je dis que ces amusements-là ne conviennent certainement pas à un ministre de Dieu, qui certainement ne trouve pas de temps pour s'amuser et jouer quand il veut remplir ses obligations envers lui-même et envers le prochain. Je lis dans saint Jean Chrysostome : « C'est le diable qui exploite le jeu pour perdre les âmes <sup>1</sup>, » et dans saint Ambroise : « Je suis d'avis qu'on ne doit pas se permettre les jeux à longue séance, ni même aucun jeu <sup>2</sup>. » Assurément, on peut de temps en temps se récréer, mais sans jamais enfreindre ni son règlement de vie ni les bienséances ecclésiastiques, et comme le dit encore saint Ambroise, « les récréations que vous prenez quelquefois sont certainement honnêtes, néanmoins je les trouve en désaccord avec la dignité sacerdotale <sup>3</sup>. »

Il faut, en second lieu, que le prêtre se prémunisse contre tout attachement aux honneurs d'ici-bas. D'après Pierre de Blois, « l'ambition n'est rien moins que la ruine des âmes <sup>4</sup>. » En effet

II.  
Le prêtre doit se  
détacher  
des honneurs,

1. Diabolus est qui in artem ludos digessit. *In Matth. hom.* 6.

2. Non solum profusos, sed omnes etiam jocos declinandos arbitror. *Offic. l. 1. c. 23.*

3. Licet interdum honesta joca sint, tamen ab ecclesiastica abhorrent regula.

4. Animarum subversio, cupiditas dignitatum. *Epist. 23.*

avec elle il n'y a plus de vie chrétienne, et tout l'ordre de l'amour de Dieu se trouve bouleversé. Il est certain, selon la remarque du même auteur, que l'ambition singe la charité, et voici comment : « La charité souffre tout en vue des biens éternels ; l'ambition aussi souffre tout, mais pour les biens périssables de cette vie. La charité et l'ambition sont douces et affables, la première envers les pauvres, la seconde envers les riches. Ni l'une ni l'autre ne recule devant aucun travail, la charité pour faire le bon plaisir de Dieu, l'ambition pour se satisfaire elle-même. La charité croit et espère tout ce qui concerne la gloire éternelle, l'ambition n'a de foi et d'espérance que pour les grandeurs de cette vie <sup>1</sup>. »

Quel mal  
fait l'ambition,

« Oh ! s'écrie saint Augustin, que d'épines se rencontrent sur la route des ambitieux <sup>2</sup> ! » c'est-à-dire que d'anxiétés, de critiques, de refus et d'outrages il leur faut endurer, comme autant d'épines, pour obtenir telle dignité, tel emploi ! Et quand ils ont réussi, que tiennent-ils, sinon un peu de fumée dont la possession ne les satisfait pas et que la mort fait bientôt évanouir ? *J'ai vu l'impie exalté, élevé comme les cèdres du Liban : j'ai passé, et voilà qu'il n'était plus* <sup>3</sup>.

Joignez à cela que ces honneurs deviennent pour l'ambitieux lui-même un sujet de honte, selon ce que dit la sainte Écriture : *L'élévation*

1. ...Patitur omnia, sed pro caducis, ... Benigna est, sed divitibus, ... Omnia suffert pro vanitate, ... Omnia credit, omnia sperat, sed quæ sunt ad gloriam hujus vitæ. *Epist.* 14.

2. In honorum cupiditate, quantæ spinæ ! *Enarr. in Ps.* cii.

3. Vidi impium superexaltatum, et elevatum sicut cedros Libani ; et transivi, et ecce non erat. *Ps.* xxxvi. 35.

*des insensés fera leur ignominie*<sup>1</sup>. Saint Bernard ajoute que plus une personne, malgré son indignité, s'élève par-dessus les autres, plus les autres la méprisent. « Car, dit-il, plus elle est en relief, plus apparaît son infériorité<sup>2</sup>. » « Comme si, remarque Cassiodore, sa position, en devenant plus brillante, ne servait qu'à faire ressortir davantage ses défauts et par conséquent son indignité<sup>3</sup>. »

Ajoutez encore que les postes éclatants mettent en grand péril notre salut éternel. Le célèbre père Vincent Carafa faisait un jour visite à l'un de ses amis malade. Or celui-ci venait d'obtenir un emploi fort lucratif mais fort dangereux, et il suppliait le serviteur de Dieu de prier pour sa guérison. Voici quelle réponse il en reçut : « Dieu me garde, mon cher ami, de trahir l'affection que je vous porte ! Le Seigneur vous fait une grande grâce, il veut vous sauver : c'est pourquoi il commande à la mort de vous frapper maintenant que vous vous trouvez en état de paraître devant lui. Plus tard, il n'en serait peut-être plus ainsi, ce nouvel emploi ne pouvant manquer de vous occasionner mille embarras. » Le malade ne revint pas à la santé, mais il mourut tout consolé.

Surtout  
au point de vue  
du salut.

Ce qu'on doit redouter par-dessus tout, ce sont les emplois avec charge d'âmes. Saint Augustin nous apprend que plusieurs lui enyaient sa dignité épiscopale, mais que lui-même s'en affligeait à cause des dangers qu'elle lui faisait courir.

Combien  
les emplois avec  
charge d'âmes  
sont redoutables

1. *Stultorum exaltatio, ignominia. Prov. III. 35.*

2. *Eo deformior, quo illustrior. De Cons. I. 2. c. 7.*

3. *Claras suas maculas reddit. Variar. I. 12. n. 2.*

« Ils nous portent envie, dit-il; hélas ! ce qu'ils prennent pour un bonheur n'est qu'un péril<sup>1</sup>. » Quand saint Jean Chrysostome se vit élevé à l'épiscopat, il fut, comme lui-même le rapporta dans la suite, saisi de telles angoisses qu'il sentait en quelque sorte son âme sur le point de se séparer de son corps; « car, ajoute-t-il, je me demandais comment il est possible qu'on se sauve ayant charge d'âmes<sup>2</sup>. » Or, si les saints qu'on force d'accepter les dignités ecclésiastiques tremblent en pensant au compte qu'ils devront rendre à Dieu, comment ne tremblent-ils pas, ceux que leur ambition seule pousse à se charger du soin des âmes? « Il faut, dit saint Ambroise, que chacun mesure la charge sur la force de ses épaules: sinon, la charge périlite, et l'on succombe sous le faix<sup>3</sup>. » C'est ainsi qu'un homme chargé d'un trop lourd fardeau, au lieu de le porter, s'en trouve écrasé.

Particulièrement  
pour  
les ambitieux.

Celui qui recherche les honneurs ecclésiastiques et ne recule devant aucun moyen pour les obtenir, celui-là ne les reçoit pas, il les vole. Ainsi s'exprime saint Anselme: « Se pousser soi-même et rechercher sa propre gloire, ce n'est pas conquérir une dignité, mais commettre un vol, en s'arrogeant par fraude les dons de Dieu<sup>4</sup>. » Ainsi s'exprime

1. Invident nobis; ibi nos felices putant, ubi periclitamur. *Serm.* 354. E. B.

2. Miror, an fieri possit, ut aliquis ex rectoribus salvus fiat. *In Heb. hom.* 34.

3. Mensura oneris pro mensura debet esse gestantis; alioquin impositi oneris fit ruina, ubi vectoris infirmitas est. *Lib. de Viduis.*

4. Qui enim se ingerit, et propriam gloriam quærit, non sumit honorem, sed, gratiæ Dei rapinam faciens, jus alienum usurpat. *In Heb. V. 4.*

également saint Bernard : « Ceux que nous voyons entrer d'eux-mêmes dans la vigne du Seigneur ne sont pas des ouvriers mais des voleurs <sup>1</sup>. » Dieu lui-même l'avait dit longtemps auparavant par son prophète : *Ils ont régné par eux-mêmes, mais non par moi* <sup>2</sup>. Aussi que devient l'Église à la merci de pareils ministres ? Loin d'être aidée et glorifiée, elle se voit indignement avilie et souillée. « Oui, s'écrie saint Léon, au contact des ambitieux, le corps de l'Église perd sa splendeur <sup>3</sup>. »

Prenons donc pour nous ce grand enseignement de Jésus-Christ : *Aie soin de choisir toujours la dernière place* <sup>4</sup>. Celui qui est assis par terre ne craint pas de tomber. Nous ne sommes que cendre et poussière : or, dit le Docteur angélique, « la place de la poussière n'est pas sur les hauteurs, car le vent la disperserait <sup>5</sup>. » Heureux le prêtre qui peut dire : *J'ai choisi d'être le dernier dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les tabernacles des pécheurs* <sup>6</sup>.

Il faut, en troisième lieu, se dépouiller de tout attachement à ses parents, à sa famille. *Si quelqu'un ne hait pas son père et sa mère il ne peut être mon disciple* <sup>7</sup>.

III.  
Le prêtre doit  
se détacher  
de ses parents.

1. Quos videmus vineis dominicis se ingerere, fures sunt, non cultores. *In Cant.* s. 30.

2. Ipsi regnaverunt, et non ex me. *Os.* VIII. 4.

3. Corpus Ecclesiæ ambientium contagione foedatur. *Epist.* 1.

4. Recumbe in novissimo loco. *Luc.* XIV. 10.

5. Cineri non expedit ut in alto sit, ne dispergatur a vento. *De Erud. princ.* l. I. c. 1.

6. Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. *Ps.* LXXXIII. 11.

7. Si quis... non odit patrem suum et matrem,... non potest meus esse discipulus. *Luc.* XIV. 20.

Mais en quoi consiste cette haine pour les auteurs de nos jours? Elle consiste à ne plus les connaître, aussitôt qu'ils s'opposent au bien de notre âme. « Quand les parents, dit un savant théologien, empêchent le prêtre de vivre conformément à son état ou qu'ils l'impliquent dans leurs affaires temporelles, alors commence pour lui l'obligation de les regarder comme les ennemis de son union avec Dieu, et par conséquent de les haïr et de les fuir <sup>1</sup>. » Saint Grégoire avait déjà prononcé la même sentence : « S'il en est qui entravent notre marche vers Dieu, renions-les, sachons même les haïr et ne plus les voir <sup>2</sup>. » Et Pierre de Blois : « Nul n'est vraiment prêtre, s'il ne dit à son père et à sa mère : Je ne vous connais pas <sup>3</sup>. » Saint Ambroise dit également : « Qu'il commence par rompre avec sa famille, celui qui aspire à servir Dieu <sup>4</sup>. » Sans doute il faut honorer ses parents ; « mais, dit saint Augustin, s'il faut honorer son père, il faut avant tout obéir à Dieu <sup>5</sup>. » Parlant de ceux qui veulent accomplir les devoirs de la piété filiale au détriment de l'obéissance due à Dieu, saint Jérôme déclare que « cette belle piété envers les parents n'est que de l'impiété contre Dieu <sup>6</sup>. »

Avant tout,  
les intérêts de  
Dieu.

1. Si prohibeant ne vitam secundum ecclesiasticæ disciplinæ normam instituat, si negotiis sæcularibus eum implicant, tunc eos, tanquam in via Dei adversarios, odisse et fugere tenentur. ABELLY. *Sac. chr.* p. 4. c. 6.

2. Quos adversarios in via Dei patimur, odiendo et fugiendo nesciamus. *In Evang.* hom. 37.

3. Nec sacerdos eligitur, nisi qui dixerit patri et matri : Nescio vos. *Epist.* 102.

4. Suis se abneget, qui servire Deo gestit. *De Esau.* c. 2.

5. Honorandus est pater, sed obediendum est Deo. *Serm.* 100. E. B.

6. Grandis in suos pietas, impietas in Deum est. *Ep. ad Paulam.*

Notre Rédempteur est venu sur la terre pour nous séparer de nos parents, ainsi que lui-même le déclare: *Je suis venu séparer l'homme d'avec son père*<sup>1</sup>. Pourquoi? parce que, dans les choses du salut, nous n'avons pas de plus grands ennemis que nos parents, selon cette autre parole de Jésus-Christ: *Les ennemis de l'homme seront les gens de sa propre maison*<sup>2</sup>. « Regardons comme une tentation de l'enfer, dit en conséquence saint Basile, la pensée de nous occuper des intérêts de notre famille, et ne nous mêlons pas de cela<sup>3</sup>. » Quelle misère n'est-ce pas de voir un prêtre, qui pourrait sauver tant d'âmes, mettre toute son ardeur, par exemple à gérer les affaires des siens, à diriger le ménage, à courir les étables et les écuries! « Eh quoi! s'écrie saint Jérôme, est-ce au prêtre à négliger le service du Père céleste pour contenter son père selon la chair<sup>4</sup>? » « Dis-moi, ajoute le saint, dis-moi, ô soldat lâche et efféminé, que fais-tu dans la maison paternelle? Où sont les combats et les veilles? Allons donc! Quand même ton père se coucherait en travers de la porte, passe par-dessus son corps sans même verser une larme, et cours te ranger sous la bannière du Christ. Se montrer cruel, voilà, dans cette rencontre, toute la piété filiale<sup>5</sup>. »

Et le salut des  
âmes.

Saint Antoine abbé, ainsi que le rapporte saint

1. Veni enim separare hominem adversus patrem suum. *Matth. x. 35.*

2. Inimici hominis, domestici ejus. *Ibid. 36.*

3. Fugiamus illorum curam tanquam diabolicam. *Const. Mon. c. 21.*

4. Propter patrem, militiam Christi deseram? *Ep. ad Heliod.*

5. Quid facis in paterna domo, delicate miles? Ubi vallum? ubi fossa? Licet in limine pater jaceat, per calcatum perge patrem, siccis oculis ad vexillum Crucis evola. Solum pietatis genus est in hac re, esse crudelem. *Ep. ad Heliod.*

Augustin, jetait au feu toutes les lettres qu'il recevait de ses proches : « Je vous brûle, disait-il, afin que vous ne me brûliez pas<sup>1</sup>. » « Celui qui veut jouir de l'union avec Dieu, dit saint Grégoire, doit vivre en dehors de sa famille<sup>2</sup>. » « Autrement, ajoute Pierre de Blois, l'amour né de la chair et du sang vous ravira bientôt l'amour de Dieu<sup>3</sup>. » Quel moyen de trouver Jésus-Christ au sein de notre famille ? « O bon Jésus, s'écriait saint Bonaventure, comment vous trouverais-je parmi les miens, vous que Marie et Joseph ne trouvèrent pas parmi vos parents<sup>4</sup> ? » Lorsque la divine Mère, retrouvant Jésus dans le Temple, lui dit : *Mon Fils, pourquoi nous avez-vous fait cela ? Et vous, répondit notre Sauveur, pourquoi me cherchiez-vous ? Ne savez-vous pas que je dois être aux affaires de mon Père<sup>5</sup> ?* Ainsi doit répondre le prêtre quand ses parents prétendent se décharger sur lui du soin de leurs intérêts : « Je suis prêtre, et je ne puis m'occuper que des choses de Dieu ; vous qui êtes du monde, occupez-vous des choses du monde. » C'est le sens de la réponse que fit Notre-Seigneur au jeune homme de l'Évangile. Le bon Maître lui avait dit : *Suis-moi* ; et comme le jeune homme demandait la permission d'aller auparavant ensevelir son père, le Seigneur répondit : *Laisse les morts ensevelir les morts<sup>6</sup>*.

1. Comburo vos, ne comburar a vobis. *Ad Fr. in er.* s. 40.

2. Extra cognatos quisque debet fieri, si vult Parenti omnium verius jungi. *Mor.* l. 7. c. 18.

3. Carnalis amor extra Dei amorem cito te capiet. *Epist.* 134.

4. Quomodo te, bone Jesu, inter meos cognatos inveniam, qui inter tuos minime es inventus ? *Spec. Disc.* p. 1. c. 23.

5. Fili, quid fecisti nobis sic ? — Quid est quod me quærebatis ? Nesciebatis quia, in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse. *Luc.* II. 49.

6. Dimitte mortuos sepelire mortuos suos. *Matth.* VIII. 22.



Enfin, et par-dessus tout, il faut que le prêtre ne garde aucun attachement à sa propre volonté. Saint Philippe de Néri disait, en mettant sa main sur son front : Là est toute la sainteté, c'est-à-dire dans la mortification de la propre volonté. « Celui qui mortifie sa propre volonté, dit Pierre de Blois, offre à Dieu un sacrifice plus agréable que s'il ressuscitait des morts <sup>1</sup>. » Aussi combien de prêtres, de curés et même d'évêques, qui menaient une vie fort exemplaire, en même temps qu'ils faisaient beaucoup de bien aux âmes, voulurent, non contents de cela, se retirer dans un couvent, afin de vivre sous l'obéissance, regardant, et avec raison, le sacrifice de la volonté propre comme le plus agréable qu'on puisse offrir à Dieu. Tous les prêtres n'ont pas la vocation religieuse; néanmoins celui qui veut entrer dans la voie de la perfection doit mettre sa volonté sous le joug de l'obéissance. Non content d'être parfaitement soumis à ses supérieurs ecclésiastiques, il se choisira un directeur de conscience et lui obéira non seulement en ce qui concerne ses exercices de piété, mais encore pour toutes les affaires temporelles un peu plus importantes, surtout au point de vue de son avancement spirituel.

Ce que nous faisons de notre propre volonté ne compte pas ou presque pas. *Voici qu'au jour de votre jeûne se trouve votre volonté*, dit Isaïe <sup>2</sup>. « Le grand mal que la volonté propre ! s'écrie saint Bernard, puisque par elle vos bonnes œuvres ne

IV.  
Le prêtre doit  
se détacher  
de la  
volonté propre

1. *Acceptius obsequium homo præstat Deo, suam voluntatem mortificans, quam si mortuos ad vitam revocaret. Sac. an. p. 1. § 5.*

2. *In die jejunii vestri, invenitur voluntas vestra. Is. LVIII. 3.*

vous sont plus comptées pour des bonnes œuvres<sup>1</sup>. » Nous n'avons pas de plus terrible ennemi que notre propre volonté. « Cesse la volonté propre, s'écrie encore saint Bernard, et aussitôt l'enfer cessera<sup>2</sup>. » « C'est la propre volonté qui peuple l'enfer. En effet d'où viennent tous nos péchés, sinon de cette source empoisonnée? Saint Augustin nous apprend qu'à l'époque de ses égarements, la grâce avait beau le presser, « car, ajoutait-il en gémissant, je lui résistais, retenu que j'étais, non pas dans des chaînes étrangères, mais dans la chaîne de ma propre volonté<sup>3</sup>. » Telle est l'opposition faite à Dieu par la propre volonté que, si Dieu pouvait être anéanti, elle l'anéantirait; et, comme le dit saint Bernard, « la propre volonté détruit Dieu, du moins autant qu'elle le peut<sup>4</sup>. » Il dit encore : « Quiconque prend pour maître son propre sens, se fait le disciple d'un sot<sup>5</sup>. »

Par la vertu  
d'obéissance.

Il faut comprendre que tout notre bien dépend de notre union avec la volonté de Dieu. *La vie est dans sa volonté*<sup>6</sup>, dit le psalmiste. Or Dieu ne nous fait d'ordinaire connaître sa volonté que par le moyen de nos supérieurs, c'est-à-dire de notre évêque et de notre directeur. *Qui vous écoute, m'écoute*, a-t-il dit lui-même; il ajoute: *Et qui*

1. Grande malum, propria voluntas, qua fit ut bona tua tibi bona non sint. *In Cant.* s. 71.

2. Cesset voluntas propria, et infernus non erit. *In Temp. pasch.* s. 3.

3. Ligatus, non ferro alieno, sed mea ferrea voluntate. *Conf.* l. 8. c. 5.

4. Quantum in ipsa est, Deum perimit propria voluntas. *In Temp. pasch.* c. 3.

5. Qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit. *Epist.* 87.

6. Et vita in voluntate ejus. *Ps.* xxix. 6.

*vous méprise, me méprise*<sup>1</sup>. Aussi l'Écriture sainte nous représente-t-elle la désobéissance comme une sorte d'idolâtrie. *C'est comme un crime d'idolâtrie, que de ne pas vouloir acquiescer aux ordres des supérieurs*<sup>2</sup>. D'un autre côté, « quand le supérieur a parlé, nous devons, à moins qu'il ne s'agisse d'un péché évident, nous tenir aussi tranquilles, dit saint Bernard, que si Dieu lui-même avait parlé<sup>3</sup>. »

Heureux celui qui, à la mort, peut dire comme le saint abbé Jean : « Jamais je n'ai fait ma volonté, jamais non plus je n'ai rien enseigné aux autres que je n'aie pratiqué moi-même<sup>4</sup>. » Cas-sien, qui rapporte ce trait, observe que « la mortification de notre volonté propre, c'est la mort de tous nos vices<sup>5</sup>. » Le Sage l'avait déjà dit : *L'homme obéissant chantera victoire*<sup>6</sup>. Autre part la sainte Écriture déclare que *l'obéissance l'emporte sur toutes les victimes*<sup>7</sup>. Par les aumônes, les jeûnes, les pénitences, nous n'offrons en sacrifice à Dieu qu'une partie de nous-même; mais nous nous offrons nous-même tout entier quand nous lui donnons notre volonté en la soumettant à l'obéissance. Alors chacun de nous peut bien dire à Dieu : Seigneur, après ce sacrifice il ne me reste plus rien à vous donner. Alors

1. Qui vos audit, me audit, et qui vos spernit, me spernit. *Luc.* x. 16.

2. Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. *I Reg.* xv. 23.

3. Quidquid, vice Dei, præcipit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus omnino accipiendum est, quam si præcipiat Deus. *De Præc. et Disp.* c. 9.

4. Nunquam meam feci voluntatem; nec quemquam docui, quod prius ipse non feci. *De Cœnob. inst.* l. 1. c. 28-43.

5. Mortificatione voluntatum marcescunt universa vitia. *Ibid.*

6. Vir obediens loquetur victoriam. *Prov.* xxi. 28.

7. Melior est enim obedientia quam victimæ. *I Reg.* xv. 22.

aussi, chacun de nous, après avoir tout offert à Dieu, peut lui demander n'importe quelle faveur, et certainement il l'obtiendra. « Oui, disait saint Laurent Justinien, quiconque se donne à Dieu en lui sacrifiant sa propre volonté, obtiendra de Dieu tout ce qu'il demandera<sup>1</sup>. » Le Seigneur lui-même promet à son généreux serviteur de l'élever au-dessus de la terre pour en faire un homme céleste. *Si tu t'abtiens de faire ta volonté, je t'élèverai sur les hauteurs*<sup>2</sup>.

Comment  
on triomphe de  
soi-même.

Voici les moyens à prendre pour se vaincre soi-même dans la lutte contre les passions déréglées, quelles qu'elles soient :

1<sup>o</sup> Prier. Celui qui prie, obtient tout. « A elle seule, la prière peut tout<sup>3</sup>, » dit Théodoret. C'est la parole de Jésus-Christ : *Tout ce que vous voudrez, demandez-le, et il vous sera accordé*<sup>4</sup>.

2<sup>o</sup> Se faire violence, bien résolu de persévérer. Une volonté résolue vient à bout de tout.

3<sup>o</sup> Faire l'examen de conscience sur sa passion dominante, et, après une faute, s'imposer une pénitence.

4<sup>o</sup> Ne pas s'abandonner à la multitude de ses vains désirs. Saint François de Sales disait : « Je veux peu de chose ; et ce que je veux, je le veux fort peu<sup>5</sup>. »

5<sup>o</sup> Se mortifier dans les petites choses et même

1. Sicut seipsum Deo tradidit, voluntatem propriam immolando, sic a Deo, omne quod poposcerit, consequetur. *Lign. v. de Obed. c. 3.*

2. Si averteris... facere voluntatem tuam,... sustollam te super altitudines terræ. *Is. LVIII. 13.*

3. Oratio, cum sit una, omnia potest. Apud RODRIG, tr. 5. c. 11.

4. Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis. *Jo. xv. 7.*

5. *Entret. 21.*

dans les choses permises : ainsi se rend-on capable de se mortifier dans les grandes occasions. Par exemple, s'abstenir d'une plaisanterie, résister à un mouvement de curiosité, ne pas cueillir une fleur, remettre à plus tard la lecture d'une lettre, laisser une entreprise pour faire un sacrifice à Dieu sans s'inquiéter du discrédit qui s'ensuivra. De quelle utilité nous sont maintenant tant de jouissances que nous avons goûtées et tant de travaux couronnés de succès ? Si nous avons alors pratiqué la mortification, quel trésor de mérites ne posséderions-nous pas devant Dieu ?

A l'œuvre donc désormais, afin de gagner quelque chose pour l'éternité ! Pensons que chaque pas nous rapproche de la mort. Plus nous nous mortifions ici-bas, moins nous souffrirons en purgatoire et plus nous serons heureux dans le ciel pour toujours. Nous ne sommes sur la terre qu'en passant, bientôt nous serons dans l'éternité. Je conclus avec saint Philippe de Néri : insensé qui ne se sanctifie pas !



# NEUVIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA MORTIFICATION EXTÉRIEURE.

### I.

IL FAUT QUE LE PRÊTRE SOIT UN HOMME MORTIFIÉ.

« Pour mériter d'être le ministre de Dieu et pour offrir dignement le sacrifice de l'autel, il faut d'abord, dit saint Grégoire de Nazianze, que, devenu lui-même une hostie vivante, le prêtre se sacrifie tout entier à Dieu<sup>1</sup>. » Saint Ambroise dit également : « A titre de prémices, ce sacrifice exige que chacun s'offre d'abord soi-même, afin de pouvoir ensuite présenter son offrande<sup>2</sup>. » Et le Rédempteur avait déjà dit : *Si le grain de froment tombant dans la terre ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit*<sup>3</sup>. Si

Nécessité  
de  
la mortification  
en général.

1. Nullus Deo et sacrificio dignus est, nisi qui prius se viventem hostiam exhibuerit. *Apolog.* 1.

2. Hoc est sacrificium primitivum, quando unusquisque se offert hostiam, ut postea munus suum possit offerre. *De Cain. et Ab.* 1. 2. cap. 6.

3. Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. *Jo.* XII. 24.

donc quelqu'un veut produire des fruits de vie éternelle, qu'il commence par mourir à lui-même, c'est-à-dire qu'il cesse de rien vouloir pour sa propre satisfaction, bien plus, qu'il embrasse volontiers tout ce qui crucifie la chair; et, comme s'exprime saint Grégoire, « que rien de ce qui flatte la chair ne plaise, et que l'esprit ne redoute rien de ce qui tue la vie sensuelle<sup>1</sup>. » « Celui qui est mort à lui-même, dit Lansperge, doit vivre ici-bas sans rien voir ni rien entendre, sans permettre que rien ne le trouble, sans jouir de rien que de Dieu seul. »

*Celui qui voudra sauver son âme, la perdra<sup>2</sup>.*  
 Quel bonheur de tout perdre ici-bas, et même la vie, pour suivre Jésus-Christ et acquérir la vie éternelle! « Oui, s'écrie saint Hilaire, l'heureuse perte! Fouler aux pieds toutes les choses de ce monde pour suivre Jésus-Christ et conquérir l'éternité<sup>3</sup>! » N'eussions-nous point d'autre raison de nous donner tout à Dieu, il suffirait de savoir que Dieu s'est donné tout entier à nous. « Donnez-vous, dit saint Bernard, à celui qui, pour vous sauver, daigna se livrer tout entier<sup>4</sup>. » Or pour se donner entièrement à Dieu, il faut mortifier tout désir des choses d'ici-bas. « Retrancher à la cupidité, dit saint Augustin, c'est ajouter à la charité; ne rien convoiter, voilà la perfec-

1. Nihil quod caro blanditur, libeat; nihil quod carnalem vitam trucidat, spiritus perhorrescat. *In Evang.* hom. 11.

2. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. *Matth.* xvi. 25.

3. Jactura felix! contemptu universorum, Christus sequendus est, et æternitas comparanda. *In Matth.* can. 16.

4. Integrum te da illi, quia ille, ut te salvaret, integrum se tradidit. *De Modo bene viv.* c. 8.

tion<sup>1</sup>. » Moins on désire les biens terrestres, plus on aime Dieu ; et on l'aime parfaitement quand on ne désire plus rien.

Dans l'Instruction précédente, nous avons parlé de la mortification intérieure ; traitons maintenant de la mortification extérieure, c'est-à-dire de la mortification des sens. Elle aussi est nécessaire ; car, depuis le péché, nous avons dans nous-même une ennemie, laquelle n'est autre que notre chair révoltée contre notre raison, comme l'Apôtre s'en plaignait à son propre sujet : *Je vois dans mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit*<sup>2</sup>, et « c'est, dit saint Thomas expliquant ce texte, la concupiscence de la chair en lutte avec la raison<sup>3</sup>. »

Il faut bien que nous le sachions, de deux choses l'une : ou l'âme dominera le corps, ou le corps dominera l'âme. Dieu nous a donné les sens de notre corps pour que nous en usions non pas selon nos caprices, mais comme il le veut. De là l'obligation de mortifier nos inclinations en tout ce qu'elles ont de contraire à la loi de Dieu. *Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises*<sup>4</sup>. De là aussi cette application de tous les saints à crucifier leur chair. Saint Pierre d'Alcantara avait pris la résolution

Nécessité  
de  
la mortification  
extérieure

Pour faire  
régner Dieu en  
nous,

1. Nutrimentum charitatis est imminutio cupiditatis ; perfectio, nulla cupiditas. *De div. quæst.* q. 36.

2. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ. *Rom.* VII. 23.

3. Id est concupiscentia carnis, contrarians rationi.

4. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. *Gal.* v. 24.



de ne jamais accorder aucune satisfaction à ses sens, et il y fut fidèle toute sa vie. Saint Bernard avait tellement maltraité son corps qu'au moment de mourir il lui en demanda pardon. Sainte Thérèse disait : « C'est une erreur de penser que Dieu veuille admettre dans son amitié les personnes qui cherchent leurs aises<sup>1</sup>. » Et dans un autre endroit : « Quand on aime vraiment Dieu, on ne songe pas à goûter les douceurs du repos<sup>2</sup>. » Celui qui ne renonce pas à contenter son corps doit renoncer à contenter Dieu, et, comme le dit saint Ambroise, « être d'accord avec ses sens, c'est rompre avec Dieu<sup>3</sup>. » Celui qui soumet l'esprit à la chair est un monstre qui, selon l'expression de saint Augustin, « au lieu de marcher sur ses pieds, marche sur sa tête<sup>4</sup>. » « Je suis trop grand, disait Sénèque, et destiné à de trop grandes choses, pour me constituer l'esclave de mon corps<sup>5</sup>. » Ainsi parlait un philosophe païen. A combien plus forte raison ce noble langage doit-il être le nôtre, sachant par la foi que nous sommes créés pour jouir éternellement de Dieu. « Condescendre aux désirs de la chair, dit saint Grégoire, c'est fortifier notre ennemi<sup>6</sup>. » Et saint Ambroise, déplorant le malheur de Salomon, observe que « ce prince infortuné eut, à la vérité, la gloire de construire le

1. *Chem. de la perf.* ch. 19.

2. *Fond.* ch. 5.

3. Qui non peregrinatur a corpore, peregrinatur a Domino. *In Luc.* ix.

4. Inversis pedibus ambulat. *Ad Fr. in er.* s. 50.

5. Major sum et ad majora genitus, quam ut mancipium sim mei corporis. *Epist.* 65.

6. Dum (carni) parcimus, ad prælium hostem nutrimus. *Mor.* l. 3o. c. 28.

temple de Dieu, mais qu'il eût bien mieux fait de conserver à Dieu un autre temple, à savoir son corps, dont il contenta les appétits déréglés, et avec lequel il perdit non seulement son âme, mais Dieu lui-même <sup>1</sup>. »

Nous ne devons pas traiter notre corps autrement que comme un cheval fougueux auquel le cavalier ne cesse de tenir la bride haute. Saint Bernard veut que nous résistions à notre corps comme le médecin résiste à son malade quand celui-ci demande des choses nuisibles ou refuse un remède utile. Ce médecin ne serait-il pas cruel, si, par complaisance, il accordait à son malade un poison mortel ? De même persuadons-nous que contenter la chair et ses désirs, ce n'est pas de la charité, mais la plus grande cruauté que nous puissions commettre contre nous-mêmes ; en effet, pour procurer à notre corps une satisfaction d'un instant, nous condamnons notre âme à souffrir éternellement. « Cette charité-là n'est que la ruine de la charité, s'écrie saint Bernard, et elle est pleine de cruauté, cette miséricorde qui flatte le corps pour étrangler l'âme <sup>2</sup>. » Bref, nous devons réformer notre palais et changer notre goût, au point de réaliser cette parole de Notre-Seigneur à saint François : « Si tu veux jouir de moi, que les choses amères te deviennent douces, et que les choses douces te soient amères. »

Et pour faire  
régner  
notre âme.

1. Salomon templum Deo condidit; sed utinam corporis sui templum ipse servasset! *Apol. David.* l. 2.

2. Ista charitas destruit charitatem; talis misericordia crudelitate plena est, qua ita corpori servitur, ut anima juguletur. *Apol. ad Guill.* c. 8.

Avantages  
de  
la mortification.

Notons ici les avantages de la mortification extérieure.

1<sup>o</sup> Par elle nous acquittons la dette qu'il nous reste à payer après la rémission de nos péchés, et cela en endurant des peines infiniment plus légères que celles de l'autre vie. Saint Antonin rapporte qu'un ange offrit à un malade ou bien de le conduire pour trois jours en purgatoire ou bien de le laisser encore pendant deux ans sur son lit de souffrances. Le malade choisit les trois jours de purgatoire. Or il y fut à peine d'une heure que déjà il se plaignit de souffrir non pas depuis trois jours, mais depuis plusieurs années. « Que dis-tu, répondit l'ange, et que me parles-tu d'années, quand ton cadavre est encore chaud sur ton lit de mort ? » — « Veux-tu échapper au châtimeut ? demande saint Jean Chrysostome : eh bien, sois ton propre juge, condamne-toi et ne t'épargne pas <sup>1</sup>. »

2<sup>o</sup> Grâce à la mortification, l'âme brise une à une ses attaches terrestres et se trouve en état de prendre son essor pour s'unir avec Dieu. « Tant que la chair n'est pas mortifiée et soumise, disait saint François de Sales, jamais l'âme ne pourra s'élever vers Dieu. » « L'esprit, dit également saint Jérôme, ne s'envole vers les choses célestes que sur les ailes de la mortification des sens <sup>2</sup>. »

3<sup>o</sup> La pénitence nous fait acquérir des biens éternels, comme saint Pierre d'Alcantara l'apprit à sainte Thérèse quand il vint du ciel lui dire : « Heureuse pénitence qui me vaut maintenant une

1. Non vis castigari; sis judex tui ipsius, te reprehende et corrige.

2. Anima in cœlestia non surgit, nisi mortificatione membrorum.

si grande gloire<sup>1</sup> ! » Aussi, comme les saints étaient attentifs à se mortifier sans cesse et le plus possible ! Saint François de Borgia disait qu'il serait mort de douleur le jour où il n'aurait pas fait souffrir quelque chose à son corps. Une vie de mollesse et de plaisir ne saurait être une vie chrétienne.

## II.

### QUELLES MORTIFICATIONS LE PRÊTRE DOIT PRATIQUER.

Si nous n'avons pas le courage de soumettre notre corps à de grandes austérités, sachons du moins, en esprit de mortification, endurer avec patience toutes ces petites incommodités dont la vie est semée ici-bas, par exemple un désagrément, une insomnie, l'odeur désagréable des malades que nous allons visiter, des prisonniers et des gens de basse condition qu'il faut confesser.

Mortifications  
toujours  
possibles à tous.

A tout le moins faisons de temps en temps le sacrifice de quelque plaisir permis. « On en vient vite, dit Clément d'Alexandrie, à faire ce qui n'est pas permis, quand on fait tout ce qui est permis ; et il ne se peut guère qu'en courant après toutes les jouissances licites, on reste longtemps sans courir après celles qui sont défendues<sup>2</sup>. » Un grand serviteur de Dieu, le père Vincent Carafa de la compagnie de Jésus, disait : « Dieu ne nous a pas donné les joies de ce monde seulement afin que nous les goûtions, mais encore afin que nous

1. O felix pœnitentia, quæ tantam mihi promeruit gloriam !

2. Cito adducuntur, ut ea faciant quæ non licent, qui faciunt omnia quæ licent. *Pædag.* l. 2. c. 1.

ayons l'occasion de lui témoigner notre reconnaissance en lui faisant hommage de ses propres dons. Or nous le faisons quand nous y renonçons pour son amour. » Alors aussi, selon la remarque de saint Grégoire <sup>1</sup>, en nous abstenant des plaisirs permis, il nous devient d'autant plus facile d'échapper à tout mauvais plaisir.

Mais parlons des mortifications que nous pouvons imposer à chacun de nos sens en particulier, et surtout aux yeux, à la bouche et aux mains.

I.  
Mortification de  
la vue :

Il faut d'abord pratiquer la mortification des yeux. « Par les yeux, dit saint Bernard, pénètre dans notre âme la flèche de l'amour coupable <sup>2</sup>. » Si les âmes chastes reçoivent des blessures parfois mortelles, c'est par ces deux portes-là que les premières flèches ont passé. *Mes yeux*, dit Jérémie, *ont mis mon âme au pillage* <sup>3</sup>. Les mauvaises pensées ne suivent pas d'autre route pour entrer dans l'esprit. « Ce qu'on ne voit pas, disait saint François de Sales, on ne le désire pas. » Aussi le démon a-t-il pour tactique de faire d'abord regarder, puis désirer, enfin consentir. Avec Notre-Seigneur lui-même il n'a pas agi autrement. Il commença par *lui montrer tous les royaumes du monde* <sup>4</sup>, puis, pour le tenter, il se mit à lui dire : *Je vous donnerai toutes ces choses, si, vous prosternant, vous m'adorez* <sup>5</sup>. L'esprit malin ne put

1. Dial. l. 4. c. 11.

2. Per oculos intrat ad mentem sagitta amoris. *De Modo bene viv.* s. 23.

3. Oculus meus deprædatus est animam meam. *Thren.* III. 51.

4. Ostendit ei omnia regna mundi. *Matth.* IV. 8.

5. Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. *Matth.* IV. 9.

rien obtenir de Jésus-Christ. Mais sa tactique avait parfaitement réussi sur Ève. *En effet elle vit que le fruit de l'arbre était bon à manger, beau à voir, et d'un aspect qui excitait le désir : elle en prit et mangea*<sup>1</sup>.

Tertullien dit que « parfois à de simples coups d'œil succèdent les plus grandes iniquités<sup>2</sup>. » Et saint Jérôme compare les yeux à « des crochets dont les démons, ces ravisseurs des âmes, se servent pour entraîner de force dans le péché<sup>3</sup>. » Si donc on ne veut pas que les ennemis entrent dans la place, il faut en tenir les portes fermées. L'abbé Pasteur, rien que pour avoir levé les yeux sur une femme, fut, pendant quarante années, assailli de mauvaises pensées. Pareillement saint Benoît se vit, jusque dans son désert, tourmenté par le souvenir d'une personne qu'un jour, bien avant de se faire moine, il avait imprudemment regardée : il ne triompha de la tentation et n'obtint la paix qu'après s'être roulé au milieu des épines. — Saint Jérôme, retiré dans sa grotte de Bethléem, fut longtemps obsédé de pensées mauvaises au souvenir des dames romaines qu'il avait autrefois connues. Grâce à leurs prières et leurs pénitences, grâce surtout au secours de Dieu, ces saints remportèrent la victoire ; mais combien d'hommes que leurs yeux ont misérablement fait tomber ! Ainsi tomba David, ainsi tomba Salomon. Bien lamentable aussi est le fait que saint

Nécessaire  
à tous,

1. Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum ad vescendum, et pulchrum oculis, aspectuque delectabile; et tulit de fructu illius, et comedit. *Gen.* III. 6.

2. Exordia sunt maximarum iniquitatum.

3. Oculi, quasi quidam raptores ad culpam. *In Thren.* III.

Augustin rapporte de son ami Alypius. Celui-ci s'était un jour rendu au théâtre en se promettant de ne rien regarder. « Je saurai bien, disait-il, rester étranger à tout cela <sup>1</sup>. » Mais survint la tentation de regarder : dès lors non seulement il tomba dans le péché, mais il y fit tomber encore les autres, et, comme s'exprime le saint, « Alypius ouvrit les yeux, applaudit, s'enflamma, et sortit du théâtre avec la folie dans le cœur <sup>2</sup>. »

Sénèque avait donc raison de regarder « la cécité comme une partie nécessaire de l'innocence <sup>3</sup>, » attendu que, pour échapper à toute souillure, un excellent moyen c'est de ne rien voir. Seulement il ne nous serait pas permis, à nous chrétiens, d'arracher nos yeux pour ne plus rien voir : cette salutaire cécité, nous ne l'obtiendrons qu'en fermant nos yeux et en les empêchant de s'arrêter sur n'importe quel objet dangereux. *Celui qui ferme ses yeux afin de ne pas voir le mal, celui-là, dit le prophète, habitera dans les cieux* <sup>4</sup>. Aussi le saint homme Job avait-il fait ce pacte avec ses yeux de ne jamais regarder une femme, afin de n'avoir pas ensuite à lutter avec de mauvaises pensées. *J'ai fait un pacte avec mes yeux pour ne pas même penser à une vierge* <sup>5</sup>. Saint Louis de Gonzague n'osait pas même lever les yeux sur sa mère. Et saint Pierre d'Alcantara s'abstenait de regarder

1. Adero absens. *Conf.* l. 6. c. 8.

2. Spectavit, clamavit, exarsit; abstulit inde secum insaniam. *Ibid.*

3. Pars innocentie, cæcitas. *De Remed. fort.*

4. Qui... claudit oculos ne videat malum, iste in excelsis habitabit. *Is.* xxxiii. 15.

5. Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. *Job.* xxxi. 1.

même ses confrères, tellement qu'il ne les connaissait pas de vue, mais seulement à la voix.

« Les prêtres du Seigneur, dit le concile de Tours, doivent soigneusement s'interdire de voir et d'entendre tout ce qui pourrait leur devenir une occasion dangereuse <sup>1</sup>. » Cette admonition regarde tout particulièrement les prêtres séculiers, obligés si souvent de traverser les rues et les places et de se présenter chez les laïques. Pour peu qu'ils laissent leurs yeux s'arrêter sur les objets qui se rencontrent, ils auront bien de la peine à rester chastes. De là cet avertissement du Saint-Esprit : *Détourne ton regard d'une femme parée : beaucoup ont péri à cause de la beauté d'une femme* <sup>2</sup>. « Si, par hasard, dit saint Augustin, il nous arrive de voir quelque personne du sexe, au moins ayons soin de ne pas la regarder <sup>3</sup>. » Il faut en conséquence ne jamais paraître dans les bals, comédies profanes, et autres réunions mondaines composées d'hommes et de femmes. Que si nous sommes parfois contraints de nous trouver avec des personnes du sexe, il faut alors que nous apportions un soin tout particulier à garder la modestie des yeux. Un jour que le père Alvarez assistait à la dégradation publique d'un prêtre, il prit une image de la sainte Vierge, et, la tenant en mains, il y fixa ses yeux pendant plusieurs heures et aussi long-

Et surtout aux prêtres.

1. Ab omnibus quæcumque ad aurium et ad oculorum pertinent illecebras, Dei sacerdotes abstinere debent. *Anno 813. can. 7.*

2. Averte faciem tuam a muliere compta, et ne circumspicias speciem alienam; propter speciem mulieris, multi perierunt. *Eccli. ix. 8.*

3. Oculi vestri, etsi jaciuntur in aliquam, figantur in nullam. *Reg. ad serv. D. n. 6.*



temps que dura la triste cérémonie. C'était pour ne point porter ses regards sur quelqu'une des femmes qui se trouvaient là en grand nombre. Dès notre prière du matin, disons au Seigneur avec David : *Détournez mes yeux, afin qu'ils ne voient pas la vanité*<sup>1</sup>.

Oh ! qu'il est avantageux pour nous-même et édifiant pour le prochain que nous tenions les yeux baissés ! On connaît ce fait de la Vie de saint François d'Assise, lequel, s'adressant un jour à l'un de ses compagnons, lui dit : Mon frère, allons prêcher. Ils sortent donc du couvent et s'en vont par les rues et les carrefours, les yeux modestement baissés, puis ils rentrent. Et votre sermon ? dit le compagnon. C'est fait, répond le saint, car il consistait dans la modestie des yeux dont nous venons de donner l'exemple au peuple. Un auteur observe que si les évangélistes, dans certaines circonstances, nous montrent Jésus-Christ qui lève les yeux pour regarder : *Il leva les yeux sur ses disciples*<sup>2</sup>, dit saint Luc, et saint Jean : *Lorsque Jésus eut levé les yeux*<sup>3</sup> ; c'est afin de nous apprendre que d'ordinaire il les tenait baissés. Aussi saint Paul, écrivant aux Corinthiens, exalte la modestie de Jésus-Christ : *Je vous conjure par la mansuétude et la modestie du Christ*<sup>4</sup>. « Il faut, dit saint Basile, tenir nos yeux baissés vers la terre et notre âme élevée dans le ciel<sup>5</sup>. » « Le visage est

1. Averte oculos meos, ne videant vanitatem. *Ps. cxviii. 37.*

2. Elevatis oculis in discipulos suos. *Luc. vi. 20.*

3. Cum sublevasset ergo oculos Jesus. *Jo. vi. 5.*

4. Obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi. *II Cor. x. i.*

5. Oportet oculos habere ad terram dejectos, animam vero ad cælum erectam. *Serm. de Ascensi.*

le miroir de l'âme, dit saint Jérôme, et dans la modestie des yeux se reflète la pureté du cœur <sup>1</sup>. »  
 « Comme aussi, remarque saint Augustin, l'immodestie des yeux trahit les vices du cœur <sup>2</sup>. »

Il n'y a pas jusqu'aux mouvements du corps, ajoute de son côté saint Ambroise, qui ne soient un indice du bon ou du mauvais état de l'âme : « Tel se montre le corps, telle se montre l'âme <sup>3</sup>. » A ce sujet le saint rapporte qu'il conçut un jour de graves soupçons sur deux hommes, rien que pour les avoir vus marcher sans retenue. L'évènement lui donna raison, car l'on découvrit que l'un des deux était un impie, et l'autre un hérétique. « Dans les personnes consacrées à Dieu, dit saint Jérôme, actions, paroles, tenue, tout en un mot sert de leçon aux séculiers <sup>4</sup>. » Aussi lisons-nous dans le concile de Trente : « Les clercs doivent si bien régler leur vie et leur conduite, que toute leur personne, tenue, actions, démarche, porte le cachet de la gravité et de la religion <sup>5</sup> ; » et dans saint Jean Chrysostome : « L'âme du prêtre doit rayonner au dehors, de façon à briller comme une lumière devant tous ceux qui le rencontrent <sup>6</sup>. » Ainsi donc, il faut que le prêtre

Modestie en  
tout :

1. Speculum mentis est facies, et taciti oculi cordis fatentur arcana. *Ep. ad Furiam.*

2. Impudicus oculus impudici cordis est nuntius. *Reg. ad serv. D. n. 6.*

3. Vox quædam est animi, corporis motus. *Offic. l. 1. c. 18.*

4. Quorum habitus, sermo, vultus, incessus, doctrina virtutum est. *Ep. ad Rusticum.*

5. Sic decet omnino clericos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu, nihil nisi grave, ac religione plenum præ se ferant. *Sess. 22 de Ref. c. 1.*

6. Sacerdotis animum splendescere oportet, ut illustrare possit, qui oculos in eum conjiciunt. *De Sacerd. l. 3.*

donne l'exemple de la modestie à tous et en toutes choses : modestie dans les regards, modestie dans la démarche, modestie dans les paroles, notamment en parlant peu et comme il convient à son état.

Dans  
son langage,

Parler peu. Celui qui parle beaucoup avec les hommes montre qu'il ne s'entretient guère avec Dieu. Les âmes d'oraison ne se répandent pas en paroles. Quand on ouvre la bouche d'un four, la chaleur s'en échappe. « L'âme profite dans le silence <sup>1</sup>, » dit Thomas à Kempis; et saint Pierre Damien : « Le silence est le gardien de la justice <sup>2</sup>. » Bien auparavant le prophète avait dit : *Dans le silence et l'espérance sera votre force* <sup>3</sup>. La force réside dans le silence, parce que, en parlant beaucoup, on commet toujours quelque faute, selon cet oracle divin : *Dans une multitude de paroles le péché ne fera pas défaut* <sup>4</sup>.

Parler comme il convient. « Votre bouche est la bouche du Christ, dit saint Anselme : il faut donc lui interdire, non seulement les calomnies et les mensonges, mais encore toute parole inutile <sup>5</sup>. » Celui qui aime son Dieu en vient toujours à parler de Dieu. En effet, du moment qu'on aime une personne, il semble qu'on ne puisse plus parler d'aucune autre. « Souviens-toi, dit l'abbé Gilbert, que ta bouche est consacrée aux célestes oracles,

1. In silentio proficit anima. *De Imit.* l. 1. c. 20.

2. Custos justitiæ, silentium. *Epist.* l. 7. ep. 6.

3. In silentio et in spe erit fortitudo vestra. *Is.* xxx. 15.

4. In multiloquio non deerit peccatum. *Prov.* x. 19.

5. Os tuum, os Christi; non debes, non dico, ad detractiones, ad mendacia, sed nec ad otiosos sermones os aperire. *Medit.* 1. § 5.

et s'il en sortait une syllabe qui ne fût pas divine, accuse-toi de sacrilège<sup>1</sup>. » C'est également manquer à la modestie que de parler d'un ton trop élevé. « Que la modestie, dit à ce propos saint Ambroise, modère si bien le son de ta voix, que personne n'ait jamais l'oreille agacée par des paroles trop bruyantes<sup>2</sup>! » La modestie exige encore qu'on s'abstienne non seulement de proférer, mais même d'écouter des paroles immodestes. *Entoure tes oreilles d'une haie d'épines, et n'écoute pas la langue méchante<sup>3</sup>.*

Non moins modeste doit être le prêtre dans la manière de se vêtir. Quelques-uns se couvrent de vêtements magnifiques, mais c'est aux dépens de la modestie intérieure. « Pour parer ton corps, dit saint Augustin, tu dépouilles ton âme<sup>4</sup>. » Manteau de soie, habit court, boutons d'argent aux poignets, boucles d'argent sur les souliers, parements de grand prix, autant de signes qu'il y a peu de vertu dans l'âme. « Écoutez, dit saint Bernard, les pauvres qui crient : Cet argent que vous gaspillez nous appartient ; ce que vous accordez à vos vanités, vous le refusez à notre misère<sup>5</sup>. »

Dans  
la manière de  
se vêtir,

On trouve dans les ordonnances du second

1. Memento os tuum cœlestibus oraculis consecratum ; sacrilegium puta, si quid non divinum sonet. *In Cant.* s. 18.

2. Vocis sonum libret modestia, ne cuiusquam offendat aurem vox fortior. *Offic.* l. 1. c. 18.

3. Sepi aures tuas spinis, linguam nequam noli audire. *Eccl.* xxviii. 28.

4. Ut foris vestiarius, intus exspoliarius. *Serm.* 60. E. B.

5. Clamant nudi et dicunt : Nostrum est, quod effunditis ; nostris necessitatibus detrahitur, quidquid accedit vanitatibus vestris. *De Mor. et Off. Ep.* c. 2.

concile de Nicée le décret suivant : « Le prêtre ne doit porter que des habits simples et modestes ; tout ce qui dépasse l'utile, tout ce qui sent le luxe et la vanité doit lui être imputé à crime <sup>1</sup>. »

On doit également observer la modestie dans sa chevelure. Le pape Martin exclut de toute fonction dans l'Église les clercs qui n'auraient pas « les cheveux coupés, de manière à laisser les oreilles à découvert <sup>2</sup>. » Quel jugement porterons-nous sur ceux que Clément d'Alexandrie nous montre tellement épris de leur chevelure « qu'ils permettent à peine aux ciseaux de la toucher et d'en emporter quelques boucles <sup>3</sup> ? » « Quelle honte pour un ecclésiastique, dit saint Cyprien, de se montrer avec une chevelure semblable à celle des femmes et de ne plus vouloir en quelque sorte paraître un homme <sup>4</sup> ! » Déjà l'Apôtre, en écrivant aux fidèles de Corinthe, avait signalé l'entretien de la chevelure comme une gloire pour la femme, mais comme une honte pour l'homme. *Si un homme soigne ses cheveux, n'est-ce pas une ignominie pour lui* <sup>5</sup> ? Or l'Apôtre en cet endroit parle même des laïques : par conséquent quelle idée se fera-t-on d'un prêtre à la chevelure artistement arrangée, frisée, voire même poudrée ?

Dans tout son extérieur.

« Il ne faut pas, disait Minutius Félix, que, nous autres ecclésiastiques, on nous distingue des

1. Virum sacerdotalem cum moderato indumento versari debere ; et quidquid, non propter usum, sed ostentatorum ornatum, assumitur, in nequitiae reprehensionem incurrere. *Can.* 16.

2. Nisi attonso capite, patentibus auribus.

3. Illiberali tonsu se tondentes. *Pædag.* l. 3. c. 3.

4. Capillis muliebribus se in feminas transfigurant ! *De Jeg. et Tent. Christi.*

5. Vir quidem, si comam nutriat, ignominia est illi. *I Cor.* xi. 14

séculiers par la richesse de nos habits, mais bien par l'éclat de notre modestie<sup>1</sup>. » Saint Ambroise veut également que, « grâce à la tenue et à la conduite du prêtre, tout le monde, en le voyant ainsi orné de vertus, conçoive le plus grand respect pour le Dieu dont il est le ministre<sup>2</sup>. » Quant au prêtre en qui la modestie fait défaut, il n'est bon qu'à éteindre dans les cœurs le respect envers Dieu.

Parlons, en second lieu, de la mortification du goût. Le père Rogacci enseigne dans son *Unique nécessaire* que la mortification extérieure consiste presque tout entière dans la mortification de la bouche. D'après saint André Avellin, celui qui veut tendre à la perfection doit commencer par se mortifier dans le boire et le manger. Et saint Philippe de Néri<sup>3</sup>, trouvant dans un de ses pénitents peu de ferveur pour la mortification de la bouche, lui dit : « Mon fils, si vous ne vous y mettez pas, jamais vous ne serez saint. » Aussi saint Léon, attestant que telle fut la pratique de tous les saints, s'écrie : « Tous signalèrent par des jeûnes fréquents leurs premiers pas dans la carrière chrétienne<sup>4</sup>. » Tous en effet nous apparaissent pleins d'ardeur pour les jeûnes et les abstinences. Saint François Xavier ne mangeait qu'un peu de riz

II.  
Mortification  
du goût :

Nécessaire  
à tous,

1. Nos, non notaculo corporis, sed innocentiae ac modestiae signo, facile dignoscimus. *Octav. c. 9.*

2. Decet actuum nostrorum esse publicam aestimationem, ut, qui videt ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, Dominum veneretur, qui tales servulos habeat. *Offic. l. i. c. 50.*

3. *Bacci. l. 2. ch. 14.*

4. Tyrocinium militiae christianae sanctis jejuniis inchoarunt. *De Jeg. Pent. s. 1.*

grillé. Saint François Régis se contentait d'un peu de farine cuite à l'eau. Saint François de Borgia, alors qu'il était encore dans le siècle et vice-roi de Catalogne, ne mangeait que du pain et des herbes. Une écuelle de potage faisait tout le repas de saint Pierre d'Alcantara.

Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger, disait saint François de Sales. Certaines gens ne semblent exister que pour manger et boire, faisant leur dieu de leur ventre, comme dit l'Apôtre : *Ennemis de la croix du Christ, leur fin sera la perdition, et ils ont pour dieu leur ventre* <sup>1</sup>. D'après Tertullien, « la gourmandise donne la mort ou tout au moins fait le plus grand mal à toutes les vertus <sup>2</sup>. » Un seul péché de gourmandise entraîna la ruine du monde : pour avoir mangé une pomme, Adam se donna la mort ainsi qu'au genre humain tout entier.

Surtout aux  
prêtres,

Mais c'est le prêtre surtout qui doit pratiquer la mortification du goût, à cause de son vœu de chasteté. « Car, dit saint Bonaventure, l'impureté se nourrit de l'intempérance <sup>3</sup>. » Et saint Augustin : « Quand l'âme est écrasée sous le poids de la nourriture, l'esprit sommeille, et la terre de notre corps ne tarde pas à se couvrir des épines de la luxure <sup>4</sup>. » Aussi nous lisons dans un des canons apostoliques : « Que l'on dépose les prêtres

1. *Inimicos crucis Christi, quorum finis interitus, quorum Deus venter est. Phil. III. 18.*

2. *Omnem disciplinam victus aut occidit aut vulnerat. De Jejunio.*

3. *Luxuria nutritur a ventris ingluvie. De Prof. rel. I. 2. c. 52.*

4. *Si ciborum nimietate anima obruatur, illico mens torpescit, et corporis nostri terra spinas libidinum germinabit. Serm. 141. E. B. app.*

adonnés à la bonne chère <sup>1</sup>. » Le Sage a dit : *Celui qui dès l'enfance habitue son esclave à vivre délicatement le verra tôt ou tard s'insurger contre ses ordres* <sup>2</sup>. A quoi saint Augustin ajoute : « Gardons-nous de fournir des armes à notre corps, de crainte qu'il ne les tourne contre notre âme <sup>3</sup>. » Pallas rapporte de saint Macaire d'Alexandrie, si célèbre par ses grandes austérités, qu'un frère demandant pourquoi il maltraitait ainsi son corps, il répondit : « Je tourmente celui qui me tourmente <sup>4</sup>. » Tel était aussi le langage et la conduite de saint Paul : *Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude* <sup>5</sup>. Quand la chair n'est pas mortifiée, elle n'obéit que difficilement à la raison. Par contre, « quand le démon se voit vaincu du côté de la gourmandise, il se garde bien, dit saint Thomas, de venir avec des tentations d'impureté <sup>6</sup>. » « Et même, ajoute Corneille de la Pierre, une fois la victoire obtenue sur le vice de la gourmandise, on vient facilement à bout de tous les autres <sup>7</sup>. » « Malheureusement, remarque Louis de Blois, la plupart des personnes triomphent plus aisément de tous les autres vices que du vice de la gourmandise <sup>8</sup>. »

Pour qu'ils  
soient chastes.

1. Sacerdotes qui intemperanter ingurgitant, deponendi sunt.

2. Qui delicate a pueritia nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem. *Prov.* xxix. 21.

3. Ne præbeamus vires corpori, ne committat bellum adversus spiritum. *De Sal. docum.* c. 35.

4. Vexo eum qui vexat me. *Vit. S. M.* c. 7.

5. Castigo corpus meum, et in servitatem redigo. *I Cor.* ix. 27.

6. Diabolus, victus de gula, non tentat de libidine.

7. Gula debellata, christianus facilius cætera vitia profligabit. *In I Cor.* ix. 27.

8. Ingluvies a plerisque superari difficilior solet, quam cætera vitia. *Enchir. parv.* l. 1. doc. 11.



Mais, dira-t-on, si Dieu a créé ces aliments, c'est bien pour que nous en jouissions ! — Je réponds : Dieu a créé ces aliments afin que nous nous en servions pour entretenir notre vie, et non pas pour commettre des intempérances. Quant à certains mets délicieux, sans lesquels nous pouvons bien nous conserver la vie, Dieu les a créés afin que de temps en temps au moins nous y renoncions par esprit de mortification. La pomme que Dieu défendit à Adam de manger, Dieu l'avait créée pour qu'Adam s'en privât. Sachons du moins, en faisant usage de ces choses, observer la tempérance.

Quatre règles  
pratiques.

Or, pour observer la tempérance, il faut, d'après saint Bonaventure, que nous évitions quatre défauts qui sont : manger en dehors des repas, manger avec avidité, manger au delà du nécessaire, manger des choses trop délicates. Voici les propres paroles de saint Bonaventure : « Gardez-vous de manger : 1<sup>o</sup> avant l'heure déterminée ou plus souvent qu'il ne convient, hormis le cas de nécessité, sous peine d'agir comme les animaux ; 2<sup>o</sup> avec avidité, à la manière des chiens affamés ; 3<sup>o</sup> avec excès, pour contenter votre sensualité ; 4<sup>o</sup> avec recherche de ce qu'il y a de meilleur<sup>1</sup>. » Quelle honte n'est-ce pas de voir un prêtre se mettre fréquemment en quête de tels et tels mets, préparés de telle et telle manière ; et s'ils ne

1. 1. Ante debitum tempus, vel sæpius quam deceat, comedere, præter necessitatem, more pecudum. 2. Cum nimia aviditate, sicut canes famelici. 3. Nimis se implere, ex delectatione. 4. Nimis exquisita quærere. *De Prof. rel.* l. 1. c. 36.

répondent pas entièrement aux exigences de sa sensualité, domestiques, parents, tout le monde en porte la peine. Les bons prêtres se contentent de ce qu'on leur présente.

Attention encore à cette remarque de saint Jérôme : « Le clerc ne peut guère échapper au mépris, quand il accepte de fréquentes invitations à diner <sup>1</sup>. » Aussi les prêtres animés de l'esprit de Dieu savent-ils échapper à ces repas, où d'ordinaire s'observent fort peu la modestie et la tempérance. « D'ailleurs, ajoute saint Jérôme, les gens du monde aiment bien mieux jouir de nos consolations dans leurs peines, que de notre présence à leurs banquets <sup>2</sup>. »

En troisième lieu, il faut, relativement au sens du toucher, s'abstenir d'abord de toute familiarité avec les personnes du sexe, fussent-elles nos parentes. — Ce sont mes sœurs, mes nièces ! — Oui, mais ce sont des femmes. — Les confesseurs prudents ont même la sagesse de ne pas souffrir qu'aucune pénitente leur baise la main. Il faut encore que le prêtre se conduise envers lui-même avec la plus grande réserve et modestie, car nous sommes pour nous-même un péril permanent. *Que chacun de vous, dit l'Apôtre, sache posséder son corps avec honneur et sainteté, et non dans la passion de la convoitise* <sup>3</sup>.

III.  
Mortification  
du toucher.

1. Facile contemnitur clericus qui, sæpe vocatus ad prandium, ire non recusat. *Ep. ad Nepot.*

2. Consolatores nos potius (laici) in mœroribus suis, quam convivas in prosperis, noverint.

3. Sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore, non in passione desiderii. *I Thess. iv. 4.*

Pénitences  
corporelles.

Les prêtres fervents ont encore l'habitude de s'imposer certaines pénitences positives, telles que disciplines et chaînettes.

Il en est qui méprisent ces pratiques, sous prétexte que la sainteté consiste à mortifier la volonté propre. Mais je trouve que tous les saints furent avides de pénitences et pleins d'ardeur à crucifier leur chair le plus possible. Saint Pierre d'Alcantara portait, en forme de cilice, une plaque de fer dont les aspérités lui déchiraient les épaules et le dos. Saint Jean de la Croix était couvert d'un cilice garni de fortes pointes et serré par une chaîne de fer, de sorte qu'on ne put, après sa mort, l'en dépouiller sans arracher des lambeaux de chair. « Si quelqu'un, avait-il coutume de dire, venait, en fait de mortification corporelle, vous enseigner une doctrine large et commode, quand il ferait des miracles pour la confirmer, ne lui donnez aucune créance <sup>1</sup>. »

Nul doute que la mortification intérieure ne soit la plus nécessaire, mais indispensable aussi est la mortification extérieure. Tel était le sentiment de saint Louis de Gonzague; et un jour, comme on voulait le détourner de ses austérités, attendu, disait-on, que la sainteté consiste à vaincre sa propre volonté, il répondit fort sagement par ces paroles de l'Évangile : *Il faut faire ceci et ne pas omettre cela* <sup>2</sup>. Notre-Seigneur lui-même dit un jour à une carmélite, la mère Marie de Jésus : « Le monde se perd par les plaisirs et non par les pénitences. »

1. *Sent.* 72.

2. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. *Matth.* xxiii. 23.

« Mortifie ton corps, disait saint Augustin, et tu vaincras le démon <sup>1</sup>. » C'est spécialement dans les tentations contre la pureté que les saints ont eu recours aux pénitences corporelles. Ainsi saint Benoît et saint François se roulèrent dans les épines. Sur quoi le père Rodriguez fait cette réflexion : « Si quelqu'un se trouvait enlacé dans les replis d'un serpent sans cesse prêt à le tuer d'un coup de son dard empoisonné, certes ce malheureux homme, après avoir vainement essayé de tuer lui-même le serpent, essaierait au moins de lui faire perdre le plus de sang possible, pour l'affaiblir et moins souffrir de ses atteintes. »

Sans  
mortifications  
corporelles,  
pas de chasteté.

Job a déclaré que la sagesse n'habite pas au milieu des plaisirs sensuels. *Non, s'écrie-t-il, l'homme n'en connaît pas le prix, et elle ne se trouve pas dans la terre de ceux qui vivent parmi les délices* <sup>2</sup>. On lit dans le Cantique des cantiques, d'une part que l'Époux divin se trouve volontiers sur la montagne de la myrrhe : *Je gravirai, dit-il, la montagne de la myrrhe* <sup>3</sup>; et, d'autre part, qu'il habite au milieu des lis : *le bien-aimé se plaît parmi les lis* <sup>4</sup>. Or, d'après l'abbé Gilbert, voici comment se concilient ces deux textes : « Les lis ne viennent que sur la montagne de la myrrhe, et nulle part ils ne conservent mieux leur éclat : ainsi, quand les appétits de la chair sont mortifiés, apparaissent et se revêtent

1. Mortifica corpus tuum, et diabolum vinces.

2. Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium.. *Job.* xxviii. 13.

3. Vadam ad montem myrrhæ. *Cant.* iv. 6.

4. Qui pascitur inter lilia. *Cant.* ii. 16.

de splendeur les lis de la virginité<sup>1</sup>. » Et plus on a, par le passé, commis de fautes contre la sainte vertu, plus il est juste que la chair en porte la peine : *Comme donc vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'iniquité, ainsi maintenant faites servir vos membres à la justice pour votre sanctification*<sup>2</sup>.

IV.  
Mortifications  
involontaires.

Si nous n'avons pas le courage de nous imposer des pénitences positives, appliquons-nous du moins à supporter patiemment les mortifications que Dieu nous envoie, comme les infirmités, le chaud, le froid. Saint François de Borgia, se présentant une fois fort tard devant la porte d'un collège de la Compagnie, dut passer toute la nuit en plein air, exposé à un froid des plus rigoureux et à la neige qui ne cessa de tomber. Le lendemain matin, comme les pères lui témoignaient leur désolation, le saint répondit qu'il avait passé une nuit délicieuse, en pensant que Dieu se faisait un plaisir de lui envoyer ce vent glacial et ces flocons de neige.

« Seigneur, s'écrie saint Bonaventure, accourez, oui, hâtez-vous d'accourir, et n'épargnez pas à vos serviteurs les blessures salutaires, afin qu'ils échappent aux mortelles blessures du vice<sup>3</sup>. » Ainsi devons-nous prier sous le coup de la ma-

1. Lilia hæc oriuntur in montem myrrhæ, et nusquam magis illæsa servantur : ubi carnis mortificantur affectus, ibi lilia castimonie nascuntur et florent. *In Cant.* s. 28.

2. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. *Rom.* vi. 19.

3. Curre, Domine, curre, et vulnera servos tuos vulneribus sacris, ne vulnerentur vulneribus mortis.

ladié et des souffrances : Seigneur, que votre main me frappe et me blesse pour mon salut, afin que la chair ne me blesse pas pour ma perte éternelle. Ou bien encore, disons avec saint Bernard : « Oui, ô mon Dieu, qu'il soit accablé de coups, celui qui vous a méprisé. Je mérite la mort éternelle. Ayez pitié de moi et dites : il a mérité la mort, qu'il soit crucifié ! Mais, de grâce, que je sois crucifié en cette vie, afin de n'être pas éternellement tourmenté dans l'autre vie<sup>1</sup> ! »

Entière  
conformité à la  
volonté  
de Dieu.

Acceptons donc au moins toutes les peines que Dieu nous envoie. Or il faut remarquer avec un pieux auteur que difficilement on supporte avec une patience parfaite les mortifications involontaires, à moins de s'en imposer de volontaires ; et avec saint Anselme que « Dieu retire sa main vengeresse de dessus le pécheur qui tire lui-même vengeance de ses péchés<sup>2</sup>. »

### III.

#### DE QUELLES JOIES LA MORTIFICATION EST LA SOURCE.

Certains gens ne se représentent la vie des personnes mortifiées que comme une vie triste et malheureuse.

Or cette vie triste et malheureuse est tout au contraire le partage non pas de ceux qui se mortifient, mais de ceux qui contentent leurs passions

L'immortifica-  
tion fait  
notre malheur,

1. *Conteratur contemptor Dei; si recte sentis, dices: Reus est mortis, crucifigatur. Medit. c. 15.*

2. *Cessat vindicta divina, si conversio præcurrat humana. In I Cor. xi.*

en offensant Dieu. *Qui donc, se demande Job, résista jamais à Dieu et goûta les douceurs de la paix*<sup>1</sup>? Une âme en état de péché ressemble à la mer en furie. *Les impies sont comme une mer impétueuse qui ne peut s'apaiser*<sup>2</sup>. Rompre avec Dieu, c'est entrer en inimitié et en guerre avec nous-même. « Celui-là, dit saint Augustin, devient son propre ennemi, qui ne veut pas conserver la paix avec Dieu<sup>3</sup>. » Les satisfactions que nous accordons à notre corps, voilà ce qui allume la guerre et nous jette dans la peine. *D'où viennent, dit saint Jacques, les guerres et les procès entre vous? N'est-ce pas de là, c'est-à-dire de vos convoitises, qui combattent dans vos membres*<sup>4</sup>?

La mortification  
fait  
notre bonheur.

*Je réserve pour le vainqueur la manne cachée*<sup>5</sup>, c'est-à-dire que le Seigneur fait goûter aux âmes mortifiées cette douceur, cette paix intime que ne connaissent pas même les âmes immortifiées, et qui surpasse tous les plaisirs des sens, *la paix de Dieu, qui surpasse toute pensée*<sup>6</sup>, selon ce que dit l'Apôtre. Aussi saint Jean proclame-t-il heureux ceux qui vivent ici-bas étrangers aux plaisirs et aux jouissances. *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur*<sup>7</sup>! Les mondains s'apitoient sur le sort de ceux qui renoncent aux joies de ce monde. C'est, remarque saint Bernard, qu'ils aper-

1. Quis restitit ei, et pacem habuit. *Job. ix. 4.*

2. Impii autem, quasi mare fervens, quod quiescere non potest. *Is. LVII. 20.*

3. Ipse sibi est bellum, qui pacem noluit habere cum Deo. *Enarr. in Ps. LXXV.*

4. Unde bella et lites in vobis? nonne hinc, ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vèstris? *Jac. iv. 1.*

5. Vincenti dabo manna absconditum. *Apoc. ii. 17.*

6. Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum. *Phil. iv. 7.*

7. Beati mortui, qui in Domino moriuntur. *Apoc. xiv. 13.*

çoivent seulement les mortifications des saints, mais ils ne soupçonnent pas de quelles consolations intimes Dieu les enivre dès cette vie. « Ils voient la croix, s'écrie le saint, mais l'onction intérieure, ils ne sont pas à même de la voir <sup>1</sup>. » Impossible que les promesses de Dieu ne s'accomplissent point. Or Dieu a dit : *Prenez mon joug sur vous, ... et vous trouverez le repos de vos âmes* <sup>2</sup>. « Non, s'écrie saint Augustin, pour une âme qui aime Dieu, se mortifier ce n'est pas souffrir, car celui qui aime ne sent pas la peine <sup>3</sup>; » et non seulement il ne trouve rien de difficile, mais, ajoute saint Laurent Justinien, « il rougirait de trouver difficile n'importe quelle bonne œuvre <sup>4</sup>. » C'est que *l'amour est fort comme la mort* <sup>5</sup>; comme rien ne résiste à la mort, ainsi rien ne résiste à l'amour.

Si nous prétendons mériter les délices du ciel, il faut nous sevrer des joies de la terre. *Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra* <sup>6</sup>. « Garde-toi donc de jouir ici-bas, dit saint Augustin, afin de ne pas souffrir éternellement <sup>7</sup>. » Saint Jean vit tous les bienheureux avec des palmes à la main. *Ils se tenaient debout devant le trône, et ils avaient en mains des palmes* <sup>8</sup>. Pour nous sauver, il faut que

Surtout dans  
le ciel.

1. Crucem videntes, sed non etiam unctionem. *In Dedic.* s. 1.

2. Tollite jugum meum super vos, ... et invenietis requiem animabus vestris. *Matth.* xi. 29.

3. Qui amat, non laborat. *In Jo.* tr. 48.

4. Amor, difficultatis nomen erubescit. *Lign. v. de Char.* c. 4.

5. Fortis est ut mors dilectio. *Cant.* viii. 6.

6. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. *Matth.* xvi. 25.

7. Noli amare in hac vita, ne perdas in æterna vita. *In Jo.* tr. 51.

8. Stantes ante thronum, ... et palmæ in manibus eorum. *Apoc.* vii. 9.



nous subissions tous, soit le martyre du sang qu'inflige le bourreau, soit le martyre de la mortification que chacun s'impose à soi-même.

Pour chaque mortification une récompense éternelle.

Mais persuadons-nous bien de ceci : tout ce que nous souffrons n'est rien en comparaison de la gloire éternelle qui nous attend. *Non*, s'écrie saint Paul, *les souffrances du temps présent ne peuvent se comparer à la gloire future qui sera révélée en nous*<sup>1</sup>. Et cette béatitude que produisent les quelques peines de cette vie, est éternelle, comme nous l'apprend encore saint Paul : *La tribulation si courte et si légère de la vie présente, produit en nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire*<sup>2</sup>. « Aussi, se demande le juif Philon, les joies de la terre sont-elles autre chose que des à-compte pris sur le bonheur du ciel<sup>3</sup> ? » Autant notre corps goûte de délices aux dépens de notre âme, autant nous nous retranchons à nous-même de joies célestes. « Par conséquent, dit saint Jean Chrysostome, quand Dieu nous envoie quelque chose à souffrir, il nous fait une plus grande grâce que s'il nous accordait le pouvoir de ressusciter les morts. « Car, ajoute-t-il, en faisant des miracles, je deviens le débiteur de Dieu, et, en souffrant avec patience, j'ai pour débiteur Jésus-Christ<sup>4</sup>. » Les saints sont les pierres

1. Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. *Rom. viii. 18.*

2. Id enim quod in præsentibus est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate, æternum gloriæ pondus operatur in nobis. *II Cor. iv. 17.*

3. Oblectamenta præsentis vitæ, quid sunt, nisi furta vitæ futuræ ?

4. Quando Deus dat alicui ut mortuos resuscitet, minus dat, quam cum dat occasionem patiendi. Pro miraculis enim, debitor sum Deo : at pro patientia, debitorem habeo Christum. *In Phil. hom. 4.*

vivantes avec lesquelles se construit la Jérusalem céleste. *Soyez, dit saint Pierre, posés sur le Christ, comme autant de pierres vivantes, pour former la demeure spirituelle*<sup>1</sup>. Mais il faut auparavant que le ciseau de la mortification leur ait fait sentir ses coups, ainsi que l'Église l'exprime dans un de ses chants : « Le ciseau salutaire les frappe à coups redoublés. Grâce au travail de l'artiste, elles deviennent aptes à prendre place dans le céleste édifice<sup>2</sup>. »

Se mortifier, c'est donc travailler pour le ciel. Pensons-y et tout ce que nous sentirons de peine à nous mortifier se changera en joie. *Le juste vit de la foi*<sup>3</sup>, dit l'Apôtre. Pour vivre saintement et nous sauver, il faut que nous vivions de la foi, c'est-à-dire en vue de l'éternité qui nous attend. *L'homme ira dans la maison de son éternité*<sup>4</sup>. Pensons également que jamais Dieu ne nous exhorte à lutter contre les tentations sans nous accorder son secours et sans préparer notre couronne. « Il t'anime à la lutte, dit saint Augustin, puis il aide ta faiblesse et te couronne après la victoire<sup>5</sup>. » L'Apôtre nous dit en conséquence que si les athlètes sacrifient tout pour mériter une misérable couronne d'un jour, il faut à bien

En souffrant,  
pensons au ciel.

1. *Tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis.* — *I Pet. II. 5.*

2.  
Scalpri salubris ictibus,  
Et tunsione plurima  
Fabri polita malleo,  
Hanc saxa molem construunt.


3. *Justus autem ex fide vivit.* *Rom. I. 17.*

4. *Quoniam ibit homo in domum æternitatis suæ.* *Eccl. XII. 5.*

5. *Deus hortatur ut pugnes, et deficientem sublevat, et vincentem coronat.* *In Ps. xxxii. enarr. 2.*

plus forte raison que nous sacrifions tout, et même notre vie, pour obtenir la magnifique et éternelle couronne du ciel. *Tous ceux qui combattent dans l'arène s'abstiennent de toutes choses : eux, pour recevoir une couronne corruptible ; nous, une incorruptible*<sup>1</sup>.

1. Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere ; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam. *I Cor. ix. 25.*



# DIXIÈME INSTRUCTION.

## SUR L'AMOUR ENVERS DIEU.

### I.

#### COMBIEN LE PRÊTRE EST OBLIGÉ D'AIMER DIEU.

« Si vous n'aimez pas Dieu, dit Pierre de Blois en s'adressant aux prêtres, on peut bien vous appeler prêtres, mais vous ne l'êtes pas<sup>1</sup>. » Depuis le jour de son ordination, le clerc n'est plus à lui-même, mais à Dieu. « Ce n'est pas pour lui-même, mais pour Dieu, qu'existe le vrai ministre des autels<sup>2</sup>. » L'Éternel avait déjà dit : *Ils offrent l'encens du Seigneur et les pains de proposition ; qu'ils soient donc saints*<sup>3</sup>. Origène appelle en conséquence le prêtre « un esprit consacré à Dieu<sup>4</sup>. » Le lévite lui-même, en entrant dans le sanctuaire, a déclaré ne vouloir plus que Dieu seul. *Le Seigneur, a-t-il dit, est ma part et mon héritage*<sup>5</sup>. Saint

Le prêtre  
doit être tout  
à Dieu,

1. Sacerdos dici potes, esse non potes. *Serm.* 41.

2. Verus minister altaris Deo, non sibi, natus est. *In Ps.* cxviii. s. 8.

3. Incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt. *Levit.* xxi. 6.

4. Mens consecrata Deo. *In Lev.* hom. 15.

5. Dominus pars hereditatis meæ.

Ambroise conclut de là que le prêtre, ayant choisi Dieu pour son partage, ne doit plus vivre que pour Dieu seul<sup>1</sup>. » Puis donc, ajoute l'Apôtre, qu'il a pris l'engagement de servir la divine Majesté, il ne doit plus se mêler des affaires du monde, mais s'efforcer uniquement de contenter ce Seigneur auquel il s'est donné. *Quiconque se trouve enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires du siècle, et cela pour satisfaire celui à qui il s'est donné*<sup>2</sup>. A ce jeune homme de l'Évangile qui sollicitait la faveur de le suivre, Jésus-Christ ne permit pas même de retourner dans sa maison pour ensevelir son père. *Suis-moi, lui dit-il, et laisse les morts enterrer leurs morts*<sup>3</sup>. Cette divine leçon s'adresse à tous les ecclésiastiques, car tous doivent comprendre qu'ils sont obligés de sacrifier aux intérêts de la gloire divine tout intérêt humain capable de s'opposer à leur parfaite union avec Dieu, et, comme le dit saint Ambroise, « défense est faite à ce jeune homme d'aller ensevelir son père, afin que vous appreniez à mettre le service des hommes bien après celui de Dieu<sup>4</sup>. »

Et nullement  
aux choses du  
monde.

Le Seigneur n'a même pas attendu la loi nouvelle pour apprendre aux prêtres qu'il les avait choisis entre tous, afin de se les attacher entièrement. *Je vous ai séparés des autres, dit-il par la bouche*

1. Cui Deus portio est, nihil debet curare, nisi Deum. *De Esau. c. 2.*

2. Nemo, militans Deo, implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat, cui se probavit. *II Tim. II. 4.*

3. Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. *Matth. VIII. 22.*

4. Hic paterni funeris sepultura prohibetur, ut intelligas humana posthabenda divinis. *In Luc. c. 9.*

de Moïse, *pour que vous fussiez à moi*<sup>1</sup>. Aussi ne voulut-il pas que, dans le partage de la terre promise, on leur assignât aucune portion, attendu que lui seul devait être leur richesse. *Vous ne posséderez rien dans la terre des enfants d'Israël, et, parmi eux, vous n'aurez aucune part : moi-même je suis ta part et ton héritage au milieu des enfants d'Israël*<sup>2</sup>. « O prêtre, s'écrie à ce sujet Oléaster, comprends quelle grande bonté Dieu te témoigne de vouloir te servir lui-même d'héritage. Mais aussi, que peut-il te manquer, puisque tu possèdes Dieu<sup>3</sup> ? » Le prêtre doit donc dire avec saint Augustin : « Que les autres se fassent leur part et qu'ils mettent leur bonheur dans les biens passagers de ce monde : la part des saints, c'est le Dieu éternel. Que les autres approchent leurs lèvres de la coupe empoisonnée des voluptés ; pour moi, je ne connais pas de plus délicieuse coupe que le calice du Seigneur mon Dieu<sup>4</sup>. »

Si nous n'aimons pas Dieu, qu'est-ce donc que nous aimerons ? « Oui, s'écriait saint Anselme, si je ne vous aime pas, qu'aimerai-je, ô mon Dieu<sup>5</sup> ? » Quand saint Clément d'Ancyre vit les monceaux d'or, d'argent, de pierres précieuses, que lui offrait l'empereur Dioclétien pour l'amener à quitter la

Obligation  
générale d'aimer  
Dieu

1. Separavi vos..., ut essetis mei. *Levit.* xx. 26.

2. In terra eorum nihil possidebitis, nec habebitis partem inter eos; ego pars et hereditas tua in medio filiorum Israel. *Num.* xviii. 20.

3. Magna dignatio Domini, si eam, sacerdos, cognoscas : quod velit Deus esse pars tua. Quid non habebis, si Deum habeas ?

4. Eligant sibi alii partes, quibus fruuntur, terrenas et temporales ; portio sanctorum, Dominus æternus est. Bibant alii mortiferas voluptates ; portio calicis mei, Dominus est. *Enarr. in Ps.* xv.

5. Si non amavero te, quid amabo ? *Medit.* 13.

vraie foi, il ne sut que pousser un grand soupir, affligé qu'il était de voir les hommes mettre son Dieu en parallèle avec un peu de boue. *Une seule chose est nécessaire*<sup>1</sup>. Celui qui possède le monde entier ne possède rien s'il est privé de Dieu; mais celui-là possède tout qui possède Dieu, quand même tout le reste lui ferait défaut. Qu'elles sont donc vraies ces paroles que saint François ne se lassait pas de répéter durant des nuits entières: *Mon Dieu et mon tout! Deus meus et omnia!* — Heureuse l'âme qui peut s'écrier avec David: *Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel? et qu'ai-je désiré sur la terre en dehors de vous? Vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité*<sup>2</sup>. Oui, ô mon Dieu, c'est vous seul que je veux, au ciel et sur la terre: seul vous êtes et vous devez être à jamais le Dieu de mon cœur et toute ma richesse.

Et à cause de  
son amour pour  
nous,

Dieu mérite que nous l'aimions pour lui-même, car il est vraiment digne d'un amour infini. Mais nous devons au moins l'aimer par reconnaissance pour l'immense amour qu'il nous a témoigné dans l'œuvre miséricordieuse de notre rédemption. Pouvait-il, tout Dieu qu'il est, faire plus que de se faire homme et de mourir pour nous? *Personne n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis*<sup>3</sup>. Avant la rédemption, l'homme pouvait douter que Dieu l'aimât jusqu'à la tendresse, mais quel doute pourrait-il

1. Unum est necessarium. *Luc. x. 42.*

2. Quid enim mihi est in cœlo? et a te quid volui super terram?... Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum. *Ps. LXXII. 25.*

3. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. *Jo. xv. 13.*

avoir encore, quand il voit son Dieu mourir pour l'homme sur la croix? Voilà *cet excès d'amour dont Moïse et Élie s'entretenaient sur le Thabor*<sup>1</sup>, excès dont tous les anges ne parviendront pas, même avec toute l'éternité, à comprendre la grandeur. « Quel homme, se demande saint Anselme, pouvait jamais mériter que le Fils de Dieu mourût pour lui<sup>2</sup>? » Cependant il est certain que ce même Fils de Dieu a donné sa vie pour chacun de nous. *Le Christ est mort pour tous*<sup>3</sup>, dit l'Apôtre. Il dit également que les gentils taxaient de folie la mort de notre Sauveur: *Nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les juifs et folie pour les gentils*<sup>4</sup>. Mais non, ce n'est là ni une folie ni un mensonge, c'est une vérité de foi; pourtant une vérité telle que le Dieu d'infinie sagesse nous apparaît sur la croix comme fou d'amour pour l'homme, ainsi que s'exprime saint Laurent Justilien: « Nous avons vu la Sagesse elle-même devenue folie par excès d'amour<sup>5</sup>. » O Dieu! si Jésus-Christ s'était proposé de donner à son propre Père la plus grande preuve possible de son amour, pouvait-il le faire mieux qu'en subissant sur la croix cette mort qu'il a réellement endurée pour chacun de nous? Que dis-je? si l'un de nos serviteurs était mort pour nous, pourrions-nous ne

Surtout  
en Jésus-Christ.

1. Dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem. *Luc.* ix. 31.

2. Quis dignus erat ut Filius Dei mortem pro eo pateretur? *De Mensura cruc.* c. 2.

3. Pro omnibus mortuus est Christus. *II Cor.* v. 15.

4. Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam. *I Cor.* i. 23.

5. Vidimus Sapientiam amoris nimietate infatuatam. *Serm. de Nat. D.*



pas l'aimer ? Où donc est notre amour, où donc notre reconnaissance pour Jésus-Christ ?

Du moins rappelons-nous souvent ce que notre Rédempteur a fait et souffert pour nous. Quel plaisir on lui cause en pensant fréquemment à sa Passion ! Si quelqu'un avait enduré pour un de ses amis toutes sortes d'injures, de coups, et même la prison, avec quelle satisfaction n'apprendrait-il pas que son ami se rappelle son dévouement et ne cesse d'y penser ! Ah ! certes, quand une âme pense fréquemment à la Passion de Jésus-Christ et à l'amour que nous y témoignâmes ce Dieu d'amour, impossible qu'elle ne se sente en quelque sorte contrainte de l'aimer. *La charité de Jésus-Christ nous presse*<sup>1</sup>, s'écrie l'Apôtre.

Obligation particulière au prêtre :

Mais si tous les hommes doivent brûler d'amour pour Jésus-Christ, nous qui sommes prêtres, nous devons particulièrement l'aimer. Jésus-Christ, en effet, est mort spécialement pour nous faire prêtres ; car, sans sa mort, nous n'aurions pas, ainsi que nous l'avons établi dans le Chapitre premier, la sainte et pure victime que nous offrons présentement à Dieu. « Nul doute, dit à ce sujet saint Ambroise, que Jésus-Christ ne soit mort pour tous les hommes : cependant il a spécialement souffert pour nous<sup>2</sup>. » Le saint ajoute : « Plus on a reçu, plus on doit de reconnaissance. Payons donc en amour le prix du sang divin<sup>3</sup>. » Oui, tâchons de comprendre l'amour que nous a porté

Jésus-Christ mort surtout pour le prêtre.

1. *Charitas enim Christi urget nos. II Cor. v. 14.*

2. *Etsi Christus pro omnibus mortuus est, pro nobis tamen specialiter passus est. In Luc. c. 7.*

3. *Plus debet, qui plus accepit; reddamus ergo amorem pro sanguinis pretio. Ibid.*

Jésus-Christ dans sa Passion, et certainement nous cesserons d'aimer les créatures. « Oh ! si tu connaissais le mystère de la croix <sup>1</sup> ! » disait l'apôtre saint André au tyran qui s'efforçait de lui faire renier Jésus-Christ ; si tu savais, ô tyran, voulait-il dire, si tu savais quel amour poussait ton Dieu à vouloir te sauver, tu n'aurais certainement pas la pensée de me tenter ainsi : que dis-je ? toi-même tu voudrais répondre à tant d'amour, et tu serais tout cœur pour aimer Jésus-Christ.

Heureux celui dont l'âme se tourne sans cesse vers les plaies de Jésus-Christ ! *Vous puiserez avec joie les eaux du salut dans les fontaines du Sauveur* <sup>2</sup>. Que de grâces les saints sont venus puiser dans ces fontaines salutaires ! quelle dévotion, quelles lumières, quelle force, ils en ont emportées ! D'après le père Alvarez, le malheur des chrétiens vient de l'ignorance où ils sont des trésors que nous possédons en Jésus-Christ. Laissons les savants se glorifier de leur science : l'Apôtre se glorifie uniquement de connaître Jésus crucifié : *Je n'ai pas jugé que je connusse autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié* <sup>3</sup>. De quoi servent toutes les sciences à celui qui ne sait pas aimer Notre-Seigneur ? *Quand je connaîtrais toute la science, si je n'ai point la charité, je ne suis rien* <sup>4</sup>. Écrivant aux Philippiens, il déclare que, dans son ardeur à posséder

La  
suprême science  
du prêtre,

1. Oh ! si scires mysterium Crucis !

2. Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. *Is.* xii. 3.

3. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. *I Cor.* ii. 2.

4. Et si... noverim... omnem scientiam, charitatem autem non habuero, nihil sum. *I Cor.* xiii. 2.

Sa suprême  
ambition,

Jésus-Christ, il ne regardait tout le reste que comme un vil néant. *Pour gagner Jésus-Christ je regarde toutes choses comme du fumier*<sup>1</sup>. Aussi se faisait-il une gloire de s'appeler son prisonnier : *Moi, Paul, prisonnier du Christ Jésus*<sup>2</sup>. Heureux par conséquent le prêtre qui s'est chargé, lui aussi, de ces bienheureuses chaînes, en se donnant tout entier au divin Maître ! Une âme qui se donne à Dieu sans réserve lui est plus chère que cent autres âmes toutes plus ou moins imparfaites. Si, parmi les cent serviteurs d'un prince, il s'en trouvait quatre-vingt-dix-neuf qui le servissent avec peu d'affection et de façon à lui causer toujours quelque désagrément, et un seul qui, n'ayant d'autre mobile que l'amour, veillerait sans cesse à le contenter en tout, les préférences exclusives du prince seraient certainement pour ce serviteur. *Nombreuses sont les filles de Jérusalem : une seule est ma colombe, ma parfaite*<sup>3</sup>. Une âme qui sert parfaitement Dieu lui est tellement agréable qu'il semble n'en avoir aucune autre à aimer.

« Apprends donc du Christ lui-même, s'écrie saint Bernard, comment tu dois aimer le Christ<sup>4</sup>. » Dès sa naissance, Jésus-Christ s'est donné tout entier à nous. *Un enfant nous est né, et un fils nous a été donné*<sup>5</sup>, et il s'est donné par amour ; *il nous a aimés, et il s'est livré lui-même pour nous*<sup>6</sup> : rien de plus juste que, de notre côté, nous

1. Omnia... arbitrator ut stercora, ut Christum lucrificiam. *Phil.* iii. 8.

2. Ego Paulus, vinctus Christi Jesu. *Eph.* iii. 1.

3. Adolescentularum non est numerus ; una est columba mea, perfecta mea. *Cant.* vi. 7.

4. Disce a Christo quemadmodum diligas Christum. *In Cant.* s. 20.

5. Parvulus enim natus est nobis, et filius datus est nobis. *Is.* ix. 6.

6. Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis. *Eph.* v. 2.

nous donnions par amour entièrement à Jésus-Christ. Il t'a donné tout, son sang, sa vie, ses mérites, « tout, dit saint Jean Chrysostome, et sans rien se réserver <sup>1</sup>, » tu dois donc à ton tour lui appartenir entièrement et sans réserve. « Oui, reprend saint Bernard, donne-toi tout entier à celui qui s'est livré tout entier afin de te sauver <sup>2</sup>. » Tel est le devoir de tous les hommes, mais plus particulièrement des prêtres. Aussi saint François d'Assise, pénétré de l'obligation spéciale qui leur incombe d'appartenir tout entiers à Jésus-Christ, écrivait aux prêtres de son ordre : « Il ne faut rien retenir de vous-mêmes par devers vous, mais vous remettre tout entiers entre les mains de celui qui se donne tout entier à vous <sup>3</sup>. » *Jésus-Christ est mort pour tous*, dit l'Apôtre, *et cela précisément afin que personne ne vive plus pour soi-même, mais que chacun vive uniquement pour ce Dieu qui s'est livré pour chacun* <sup>4</sup>. Nous aussi, ayons sans cesse sur les lèvres la parole de saint Augustin : « Que je meure à moi-même, afin que vous seul viviez en moi <sup>5</sup> ! » Mais, pour être entièrement à Dieu, il faut que nous lui donnions tout notre amour sans en rien réserver pour la créature. « Celui-là, ô mon Dieu, ne vous aime pas véritablement, disait encore saint Augustin, qui aime avec vous quelque chose en dehors de

Sa suprême  
prière.

1. Totum tibi debet, nihil sibi reliquit.

2. Integrum te da illi, quia ille, ut te salvaret, integrum se tradidit. *De modo bene viv.* c. 8.

3. Nihil de vobis retineatis vobis, ut totos vos recipiat, qui se vobis exhibet totum.

4. Pro omnibus mortuus est Christus, ut et qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est. *II Cor.* v. 15.

5. Moriar mihi, ut tu solus in me vivas!

vous <sup>1</sup>. » N'aimer que Dieu ou n'aimer que pour Dieu, voilà vraiment être tout à Dieu. « O âme, s'écrie saint Bernard, sois seule, afin d'être au service d'un seul <sup>2</sup> ! » Non, ô âme rachetée par Jésus-Christ, ne disperse pas ton amour sur les créatures, conserve-toi tout entière pour ce Dieu qui seul mérite tout ton amour. Une seule pour un seul : *Una uni!* disait dans le même sens le bienheureux frère Gilles. Nous n'avons qu'une âme, et ce n'est pas une partie, mais notre âme tout entière que nous devons donner à ce Dieu, notre seul et unique Seigneur, lequel nous aime et mérite notre amour plus que toutes les créatures ensemble.

Voyons maintenant comment le prêtre doit s'y prendre pour être tout à Dieu.

## II.

### COMMENT LE PRÊTRE SERA TOUT A DIEU.

Tout à Dieu : Avant tout, il doit avoir un grand désir de la sainteté.

I.  
Par le désir  
de la  
perfection,

*Aspirer sincèrement à la sagesse, tel en est le commencement* <sup>3</sup>. Les saints désirs sont les ailes qui font prendre à l'âme son essor vers Dieu. L'Écriture sainte dit encore : *Tel qu'une lumière éclatante, le sentier des justes s'avance et croît*

1. Minus te amat, qui tecum aliquid amat, quod non propter te amat. *Conf.* l. 10. c. 29.

2. Anima, sola esto, ut soli te serves. *In Cant.* s. 40.

3. Initium enim illius, verissima est disciplinæ concupiscentia. *Sap.* vi. 18.

*jusqu'au jour parfait* <sup>1</sup>. Le sentier des justes ressemble à la lumière du soleil, qui se lève le matin et grandit sans cesse, tant que dure sa course. Quant aux pécheurs, ils n'ont plus, par leur faute, que cette terne lumière du soir qui s'obscurcit toujours davantage et finit par s'éteindre tout à fait, en sorte que ces malheureux ne voient plus même où ils vont. *La voie des impies est ténébreuse, et ils ne savent où ils se précipitent* <sup>2</sup>.

Malheur donc à qui se trouve suffisamment parfait et néglige de se perfectionner davantage ! « Ne pas avancer, a dit saint Augustin, c'est reculer <sup>3</sup>. » « Celui qui se trouve au milieu d'un fleuve, ajoute saint Grégoire, et ne s'efforce pas de le remonter, sera certainement emporté par le courant <sup>4</sup>. » Voici de quelle manière saint Bernard apostrophe l'âme tiède : « Voulez-vous avancer ? — Non pas, répond-elle. — Vous voulez par conséquent reculer ? — Pas davantage : je veux tout simplement demeurer comme je suis, sans devenir ni meilleure ni pire. — Mais ce que vous voulez est chose impossible <sup>5</sup>, » reprend le saint : *Impossible que l'homme demeure jamais dans le même état* <sup>6</sup>. Pour remporter le prix, c'est-à-dire pour mériter la couronne éternelle, nous devons courir sans relâche, et tant que nous ne la tenons pas. *Courez*, dit saint Paul, *de telle sorte que vous*

Nécessité de  
ce désir,

1. Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem. *Prov.* iv. 18.

2. Via impiorum tenebrosa; nesciunt ubi corruant. *Ibid.* 19.

3. Non progredi reverti est. *Ep.* 17. E. B. app.

4. *Past.* p. 3. c. 1.

5. Non vis proficere; vis ergo deficere; hoc ergo vis, quod esse non potest. *Epist.* 254.

6. Nunquam in eodem statu permanet. *Job.* xiv. 2.

*remportiez le prix*<sup>1</sup>. Quiconque s'arrête au milieu de la carrière rend sa course inutile et n'arrive pas au but.

Son caractère,

*Bienheureux ceux qui ont faim de la justice*<sup>2</sup>. Car, ainsi que la sainte Vierge le dit dans son cantique, *le Seigneur a rempli de ses biens les affamés*<sup>3</sup>, c'est-à-dire que Dieu comble de ses faveurs les âmes qui veulent parvenir à la sainteté. Qu'on remarque bien ces expressions *avoir faim, être affamés* : pour parvenir à la sainteté, il ne suffit pas d'une simple velléité, il faut un désir ardent, une certaine faim de la sainteté. Grâce à cette bienheureuse faim, on ne marche pas, on court dans le chemin de la vertu, comme la flamme court à travers les roseaux desséchés. *Les justes brilleront, et ils s'élanceront comme le feu dans des roseaux secs*<sup>4</sup>. Qui donc deviendra saint? celui qui le veut : *si tu veux être parfait*, dit Jésus-Christ, *viens*<sup>5</sup>. Or il faut le vouloir véritablement. Le tiède le veut aussi, mais il ne le veut pas véritablement : il désire, il désire toujours, mais tous ses désirs ne servent qu'à le perdre, parce qu'il s'en repaît et que cependant il va de mal en pis. *Le paresseux veut et ne veut pas*, dit le Sage, *les désirs tuent le paresseux*<sup>6</sup>. Sans doute, comme il le dit également, *on trouve la sagesse, quand on la cherche*<sup>7</sup>; mais encore ne faut-il pas seulement

1. Sic currite, ut comprehendatis. *I Cor.* ix. 24.

2. Beati qui esuriunt justitiam. *Matth.* v. 6.

3. Esurientes implevit bonis.

4. Fulgebunt justi, et, tanquam scintillæ in arundinetis, discurrunt. *Sap.* iii. 7.

5. Si vis perfectus esse, vade... *Matth.* xix. 21.

6. Vult et non vult piger... *Desideria occidunt pigrum. Prov.* xiii. 4. xxi. 25.

7. Invenitur ab his qui quærunt illam. *Sap.* vi. 13.

en avoir envie, il faut la désirer, et la désirer avec la ferme résolution d'y parvenir : *Si vous cherchez, cherchez*<sup>1</sup>, dit le prophète. Celui qui désire la sainteté avec la ferme résolution d'y parvenir, y parviendra. « On cherche Dieu, dit saint Bernard, non pas avec les pieds du corps, mais avec les désirs de l'âme<sup>2</sup>. » Et sainte Thérèse a écrit : « Que nos pensers soient grands, alors aucun bien ne nous fera défaut... Loin de restreindre nos désirs, nous devons espérer qu'en nous appuyant sur le secours divin, et en nous donnant sans cesse du courage, nous pourrons arriver peu à peu où sont parvenus les saints<sup>3</sup>. » *Ouvrez la bouche*, dit encore le Seigneur, *et je la remplirai*<sup>4</sup>. Une mère ne peut allaiter son enfant, à moins qu'il ne se prête en ouvrant la bouche. *Ouvrez la bouche*, c'est-à-dire, remarque saint Athanase, « agrandissez vos désirs<sup>5</sup>. »

C'est grâce à la ferveur de leurs désirs que les saints atteignirent promptement la sainteté. *Il n'a vécu que peu de temps, néanmoins il a fourni une longue carrière*<sup>6</sup>. Tel en particulier saint Louis de Gonzague, auquel il suffit de fort peu d'années pour s'élever au sommet de la sainteté ; aussi sainte Marie-Madeleine de Pazzi, l'ayant contemplé dans la gloire, disait que personne au ciel ne lui avait semblé jouir d'une félicité plus parfaite. Elle apprit en même temps que le saint devait

Son efficacité.

1. Si quæritis, quærite. *Is.* xxi. 12.

2. Non pedum passibus, sed desideriiis quæritur Deus. *In Cant.* serm. 84.

3. *Vie.* ch. 13.

4. Dilata os tuum, et implebo illud. *Lxxx.* 11.

5. Dilata desiderium tuum.

6. Consummatus in brevi, explevit tempora multa. *Sap.* iv. 13.



cette grande gloire au grand désir qu'il eut toute sa vie de pouvoir aimer Dieu autant que Dieu le mérite. « Le désir, dit saint Laurent Justinien, donne des forces et allège la peine <sup>1</sup>. » « Aussi, ajoute-t-il, c'est presque tenir la victoire que de la désirer ardemment <sup>2</sup>. » Saint Augustin a dit dans le même sens : « Pour celui qui peine, la voie est étroite, mais elle est large pour celui qui aime <sup>3</sup>. » Quand on désire peu la sainteté, on trouve la voie étroite et hérissée à chaque pas de difficultés; mais la voie devient large, et la fatigue du chemin disparaît, quand on prend fortement à cœur la sainteté. Étroite d'elle-même, c'est donc par la générosité du cœur, c'est-à-dire par la ferme résolution de faire le bon plaisir de Dieu, que s'élargit la voie du salut. *J'ai couru dans la voie de vos commandements lorsque vous m'avez dilaté le cœur* <sup>4</sup>. Louis de Blois assure que « Dieu a pour agréables les saints désirs autant que le plus ardent amour <sup>5</sup>. »

Il faut  
le demander.

Celui qui ne se sent pas cet ardent désir de se sanctifier peut au moins le demander à Dieu, et Dieu le lui donnera. Sachons-le bien, quand on le veut, il n'est pas difficile de devenir saint. Dans le monde, un simple sujet peut bien aspirer à l'amitié de son prince, mais il lui est fort difficile de l'obtenir. Quant à l'amitié de Dieu, « si je la

1. Vires subministrat, pœnam exhibet leviozem. *De Dis. mon.* c. 6.

2. Magna victoriae pars est vincendi desiderium. *De casto conn.* cap. 3.

3. Laboranti angusta via est, amanti lata. *In Ps.* xxx. en. 2.

4. Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. *Ps.* cxviii. 32.

5. Deus non minus sancto desiderio lætatur, quam si anima amore liquefiat.

désire, disait ce courtisan dont parle saint Augustin, c'est assez pour qu'aussitôt je l'obtienne<sup>1</sup>. »  
 « Désirer de croître dans la grâce, afin de faire le bon plaisir de Dieu, c'est, d'après saint Bernard, le signe le plus certain qu'un homme puisse avoir de posséder l'amitié de Dieu. et de jouir de sa grâce. Peu importe, ajoute-t-il même, que par le passé on ait vécu dans le péché, car Dieu n'examine pas ce que l'homme a été, mais ce qu'il veut être<sup>2</sup>. »

Il faut, en second lieu, pour devenir saint, que le prêtre fasse toutes ses actions uniquement dans la vue de plaire à Dieu. Paroles, pensées, désirs, actions, tout doit être exercice d'amour envers son Dieu. Nous voyons l'Épouse des Cantiques appliquée tantôt à la guerre et tantôt à la chasse, tantôt à la culture de la vigne et tantôt au soin de son jardin; mais toujours, malgré la diversité de ses œuvres, elle restait l'amante fidèle, parce qu'elle agissait en tout par amour pour son époux. De même le prêtre, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pense, tout ce qu'il souffre, tout ce qu'il fait, soit qu'il célèbre, confesse ou prêche, soit qu'il prie, visite les malades ou s'adonne à la mortification, en un mot, quoi qu'il fasse, tout doit être amour et rien qu'amour, parce qu'il ne doit rien entreprendre que pour plaire à Dieu.

Jésus-Christ a dit : *Si ton œil est simple, tout*

II.  
Par la bonne  
intention;

La  
bonne intention  
et l'amour;

1. Amicus Dei, si voluero, ecce nunc fio. *Conf.* l. 8. c. 6.

2. Nullum omnino presentiae ejus certius testimonium est, quam desiderium gratiae amplioris. Non attendit Deus quid fuerit homo, sed quid velit esse. *De S. Andr.* s. 2.

Son prix.

*ton corps sera lumineux*<sup>1</sup>. D'après les saints Pères, l'œil désigne ici l'intention; saint Augustin en conclut que « la bonne œuvre dépend de l'intention<sup>2</sup>. » Le Seigneur disait à Samuël: *L'homme voit ce qui paraît, mais le Seigneur scrute le cœur*<sup>3</sup>. Les hommes voient les œuvres, et ils sont satisfaits; mais Dieu, qui sonde les cœurs, n'est satisfait qu'à la condition de voir l'œuvre exécutée avec la droite intention de lui plaire: *Je vous offrirai*, disait David, *de gras holocaustes*<sup>4</sup>. Sans droite intention, nos œuvres ne sont que des victimes décharnées dont Dieu ne veut pas: ce qu'il a pour agréable dans les offrandes que nous lui présentons, « ce n'est pas leur valeur, dit Salvien, mais notre intention<sup>5</sup>. » Aussi quelle sagesse dans cette parole de l'Évangile au sujet de notre Sauveur: *Il a bien fait toutes choses*<sup>6</sup>! Car, dans ses œuvres, il n'eut jamais en vue que le bon plaisir de son céleste Père: *Je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé*<sup>7</sup>.

Hélas! bien peu de nos œuvres, à nous, sont pleinement agréables à Dieu, parce que nous en faisons bien peu sans quelque désir de notre propre gloire. « Rarement, dit saint Jérôme, il se rencontre une âme assez fidèle pour ne jamais

1. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit. *Matth.* vi. 22.

2. Bonum opus intentio facit. *In Ps.* xxi. en. 2.

3. Homo enim videt ea quæ parent; Dominus autem intuetur cor. *I Reg.* xvi. 7.

4. Holocausta medullata offeram tibi. *Ps.* lxx. 15.

5. Oblata Deo, non pretio, sed affectu placent. *Adv. avarit.* l. 1.

6. Bene omnia fecit. *Marc.* vii. 37.

7. Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me. *Jo.* v. 30.

agir par vaine gloire<sup>1</sup>. » Combien de prêtres, au jour du jugement, diront à Jésus-Christ: *Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé, en votre nom que nous avons chassé les démons, et en votre nom que nous avons fait beaucoup de merveilles*<sup>2</sup>? En vain diront-ils qu'ils ont prêché, qu'ils ont célébré des messes, entendu des confessions, converti des âmes, assisté des moribonds, le Seigneur leur répondra: *Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui opérez l'iniquité*<sup>3</sup>. Oui, retirez-vous de moi; je ne vous ai jamais considérés comme mes ministres, car vous vous fatiguez non pas pour moi, mais pour votre gloire et vos intérêts. De là cette recommandation que nous fait le Seigneur de tenir cachées nos bonnes œuvres: *Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite*<sup>4</sup>: « sinon, remarque à ce sujet saint Augustin, la vanité viendra corrompre même la bonne œuvre entreprise pour l'amour de Dieu<sup>5</sup>. » C'est une chose abominable devant Dieu que les larcins commis aux dépens des sacrifices. *Je suis le Seigneur, dit-il, et j'ai en horreur la rapine dans l'holocauste*<sup>6</sup>. Par cette rapine exécrée, il faut précisément entendre la recherche de notre propre gloire et de nos intérêts, même dans

Sa nécessité.

1. Rarum est fidelem animam inveniri, ut nihil ob gloriæ cupiditatem faciat. *Dial. ad Luciferianos.*

2. Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus? *Matth. VII. 22.*

3. Nunquam novi vos; discedite a me, qui operamini iniquitatem. *Ibid. 23.*

4. Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua. *Matth. VI. 3.*

5. Quod facit amor Dei, non corrumpat vanitas. *Serm. 63. E. B. app.*

6. Ego Dominus, ... odio habens rapinam in holocausto. *Is. LXI. 8.*

les œuvres de Dieu. « Certes, dit saint Bernard, celui qui aime vraiment Dieu mérite la récompense promise, mais il n'en cherche pas; la seule récompense qu'il cherche, c'est de faire plaisir à son bien-aimé Seigneur<sup>1</sup>. » « Somme toute, dit encore saint Bernard, le vrai amour se contente de lui-même, c'est-à-dire qu'il se contente d'aimer sans chercher autre chose<sup>2</sup>. »

Signes de la  
bonne intention.

Voici les signes auxquels un prêtre peut reconnaître s'il agit avec bonne intention :

1<sup>o</sup> S'il se porte volontiers aux œuvres même les plus pénibles et les moins éclatantes ;

2<sup>o</sup> S'il demeure en paix, alors même que le succès ne répondrait pas à ses efforts. Celui qui agit pour Dieu atteint toujours son but, qui est de faire plaisir à Dieu ; celui qui se trouble en voyant échouer ses projets, prouve par cela même qu'il n'a pas agi uniquement pour Dieu ;

3<sup>o</sup> S'il se réjouit du bien que font les autres comme du bien qu'il ferait lui-même, et s'il ne ressent aucune jalousie à la vue des autres s'employant aux mêmes œuvres que lui, en sorte que, dans son désir de voir tout le monde se dépenser pour la gloire de Dieu, il s'écrie comme Moïse : *Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât*<sup>3</sup> !

Qu'elle est belle la vie des prêtres qui, dans toutes leurs actions, n'ont en vue que Dieu seul ! *Pour eux se trouveront des jours pleins*<sup>4</sup>. Quant

1. Verus amor præmium non requirit, sed meretur ; habet præmium, sed id quod amatur. *De dil. Deo.* c. 7.

2. Verus amor seipso contentus est. *Ibid.*

3. Quis tribuat ut omnis populus prophetet ! *Num.* xi. 29.

4. Et dies pleni inveniuntur in eis. *Ps.* LXXII. 10.

à ceux qui, dans leurs œuvres, se recherchent eux-mêmes et leurs intérêts personnels, courte et incomplète sera leur vie, selon cette autre parole de la sainte Écriture : *Les hommes aux calculs injustes n'arriveront pas même à la moitié de leurs jours*<sup>1</sup>. Aussi, d'après saint Eucher de Lyon, nous n'avons vécu que les jours où nous avons fait de nos propres volontés un généreux abandon. « Ne t'y trompe pas, dit le saint, tu n'as vraiment vécu que le jour où tu t'es mis en devoir d'im-moler ta propre volonté<sup>2</sup>. »

« On nous oblige beaucoup plus, disait Sénèque, en nous faisant un petit présent par amour, que si, dans des vues d'intérêt, on venait à nous avec des cadeaux de prix<sup>3</sup>. » Ainsi Dieu est-il certainement plus satisfait de la plus petite œuvre entreprise pour faire sa volonté que des œuvres, même les plus éclatantes, dans lesquelles l'homme se recherche lui-même. La pauvre veuve de l'Évangile ne déposa dans le tronc du temple que deux oboles pour toute aumône, et pourtant Jésus-Christ dit : *Cette veuve a donné plus que tous ceux qui ont mis dans le tronc*<sup>4</sup>. « C'est, dit saint Cyprien commentant ces paroles, que le Seigneur considéra non pas le peu qu'elle donnait, mais l'amour avec lequel elle donnait<sup>5</sup>. »

1. Dolosi non dimidiabunt dies suos. *Ps.* LIV. 24.

2. Illum tantum diem vixisse te computa, in quo voluntates proprias abnegasti. *Ad Monach.* hom. 9.

3. Magis nos obligat, qui exiguum dedit libenter, quam qui, non voluntatem tantum juvandi habuit, sed cupiditatem. *De Benefic.* l. I. c. 7.

4. Vidua hæc pauper plus omnibus misit. *Marc.* XII. 43.

5. Considerans, non quantum, sed ex quanto dedisset. *De Ope et Eleem.*

L'abbé Pambon, voyant un jour passer une femme richement parée, se mit à verser des larmes; et, comme on lui en demandait la raison : « Hélas ! répondit-il, celle-ci, pour plaire aux hommes, fait mille fois plus de frais que moi pour plaire à Dieu ! » Par contre, dans la Vie du roi saint Louis, il est question d'une femme qui parcourait le monde, portant d'une main une torche allumée, et de l'autre un vase plein d'eau. Un père dominicain attaché à la cour du roi s'informant de ce qu'elle voulait faire : « Je veux, répondit-elle, brûler le ciel et éteindre l'enfer, afin que Dieu soit aimé uniquement pour lui-même. » Heureux le prêtre qui travaille uniquement pour faire plaisir à Dieu ! C'est bien là vivre comme les bienheureux eux-mêmes, dont le Docteur angélique disait : « Ils ont plus à cœur la félicité de Dieu que leur propre félicité <sup>1</sup>, » en sorte qu'ils se réjouissent bien plus de voir Dieu au comble du bonheur que de se sentir eux-mêmes inondés de délices : c'est qu'ils aiment Dieu plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes.

III. Le prêtre qui veut se sanctifier doit, en troisième lieu, tout souffrir tranquillement pour Dieu, privations, ignominies, maladies et même la mort. *Portez Dieu dans votre corps* <sup>2</sup>, nous dit l'Apôtre. L'abbé Gilbert, commentant ces paroles, s'écrie : « Jésus crucifié veut que nous le portions, mais avec une sainte fierté, en toute

1. Anima potius vult ipsum esse beatum, quam seipsam esse beatam. *De Beatit.* c. 7.

2. Portate Deum in corpore vestro. *I Cor.* vi. 20.

paix et allégresse, et non pas de force, avec l'ennui dans le cœur et la plainte sur les lèvres ; il veut qu'on le porte et non pas qu'on le traîne : quand on traîne Jésus crucifié, il est à charge<sup>1</sup>. » Une âme prouve qu'elle aime Dieu, non pas en goûtant les délices, mais en embrassant les mépris et les douleurs. Ainsi notre Rédempteur, allant à la rencontre des soldats qui venaient se saisir de lui pour le conduire au supplice, dit à ses apôtres : *Afin que le monde connaisse que j'aime mon Père, levez-vous, et allons*<sup>2</sup> ! A l'exemple de Jésus-Christ, tous les saints sont allés avec allégresse au-devant des tourments et de la mort. Saint Joseph de Léonissa, capucin, ayant un jour à subir une opération des plus douloureuses, on parlait de le lier. Mais lui, saisissant son crucifix, s'écria : « Des cordes ! des cordes ! Voici celui qui me liera, mon Seigneur percé de clous pour moi : grâce à lui, je saurai tout endurer pour son amour. » Aussi supporta-t-il l'opération sans proférer la moindre plainte. — « Qui donc, disait sainte Thérèse, pourrait voir le Sauveur couvert de plaies et cruellement persécuté, sans embrasser, sans vouloir au moins partager ses souffrances<sup>3</sup> ? » Et saint Bernard : « Quand on aime le divin Crucifié, on aime aussi l'ignominie de la croix<sup>4</sup>. »

Nous qui sommes prêtres, c'est spécialement à Le signalement  
du prêtre,

1. Portari vult a nobis Christum, sed gloriose, non cum tædio, non cum murmure; portari, non trahi: trahenti enim onerosus est Christus. *In Cant.* s. 17.

2. Ut cognoscat mundus quia diligo Patrem., surgite, eamus hinc. *Jo.* xiv. 31.

3. *Vie.* ch. 26.

4. Grata ignominia crucis, ei qui Crucifixo ingratus non est. *In Cant.* s. 25.



notre patience qu'on doit nous reconnaître pour de vrais ministres de Jésus-Christ. *En toutes choses, dit l'Apôtre, montrons-nous les ministres de Dieu, par une grande patience dans les tribulations, dans les nécessités, dans les angoisses, dans les travaux* <sup>1</sup>. « Au jour du jugement, écrit Thomas à Kempis, il ne nous sera pas demandé compte de nos lectures, mais de nos œuvres <sup>2</sup>. » Que de savants qui ne savent pas, avec toutes leurs connaissances, endurer quelque chose pour Dieu, et qui, par un égarement plus déplorable encore, ne savent pas même reconnaître combien ils sont en cela répréhensibles ! *Vous avez des yeux, leur dit le prophète, mais pour ne point voir* <sup>3</sup>. A quoi bon la science sans la charité ? *Quand même, disait saint Paul, j'aurais toute science, si la charité me fait défaut, je ne suis rien* <sup>4</sup>. Par contre, observe l'Apôtre, *la charité souffre tout* <sup>5</sup>. Quiconque veut parvenir à la sainteté doit nécessairement passer par les persécutions : *Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution* <sup>6</sup>. Notre Sauveur l'avait bien annoncé : *S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi* <sup>7</sup>. « Non, s'écrie

1. Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, ... in laboribus... *II Cor. vi. 4.*

2. Adveniente die judicii, non quæretur quid legimus, sed quid fecimus. *De Imit. Chr. l. 1. c. 3.*

3. Habentes oculos, non videtis. *Jer. v. 21.*

4. Et si... noverim mysteria omnia et omnem scientiam, charitatem autem non habuero, nihil sum. *I Cor. xiii. 2.*

5. Charitas... omnia suffert. *Ibid.*

6. Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur. *II Tim. iii. 12.*

7. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. *Jo. xv. 20.*

saint Hilaire, ce n'est pas une vie oisive que celle des saints, et leurs jours ne sauraient s'écouler dans un calme que rien ne trouble : sans cesse aux prises avec la persécution, leur patience est sans cesse mise à l'épreuve <sup>1</sup>. » A qui le Seigneur envoie-t-il les tribulations ? — *Le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tout homme qu'il reçoit pour fils* <sup>2</sup>. *Moi, dit-il encore, je prends et je châtie ceux que j'aime* <sup>3</sup> ? Et pourquoi ? parce que la patience est la pierre de touche de notre amour et de notre fidélité. *La patience est par elle-même une œuvre parfaite* <sup>4</sup>, dit saint Jacques. L'archange Raphaël l'avait également déclaré au saint homme Tobie : *Parce que tu étais agréable au Seigneur, il a été nécessaire que la tentation t'éprouvât* <sup>5</sup>.

Sa richesse,

Parfois, tout innocents que nous sommes, on nous traitera comme des coupables. Mais qu'importe ? innocents de la faute qu'on nous reproche, combien d'autres n'avons-nous pas commises ? et comme s'exprime saint Augustin, « s'il ne se trouve dans nous aucun péché que l'ennemi puisse nous reprocher, il s'en faut pourtant que rien dans nous ne mérite correction <sup>6</sup>. » Comprendons bien que Dieu ne nous châtie pas ici-bas pour nous perdre, mais pour nous corriger et nous

Sa pénitence,

1. Non otiosa ætas religiosi viri est, neque quietam exigit vitam; impugnatur sæpe, et hæc sunt quæ fidem probant. *In Ps. cxxviii.*

2. Quem enim diligit Dominus, castigat; flagellat autem omnem filium quem recipit. *Heb. xii. 6.*

3. Ego, quos amo, arguo et castigo. *Apoc. iii. 19.*

4. Patientia autem opus perfectum habet. *Jac. i. 4.*

5. Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. *Tob. xii. 13.*

6. Etsi non habemus peccatum quod nobis objicit inimicus, habemus tamen alterum, quod digne in nobis flagelletur. *In Ps. lxxviii. s. 1.*

préservé ainsi des peines éternelles, selon ce que disait la sainte veuve Judith : *Croyons que les fléaux du Seigneur nous sont venus pour notre amendement, et non pour notre perte*<sup>1</sup>. Mais si la justice divine réclame encore ses droits contre nous à cause de nos péchés passés, alors il ne suffit pas que nous endurons patiemment les tribulations de la vie présente, il faut de plus qu'avec saint Augustin, nous disions au Seigneur : « Brûlez, coupez, ne m'épargnez pas maintenant, afin que vous m'épargniez dans l'éternité<sup>2</sup> ! »

Sa  
prédestination.

Job disait : *Si nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrons-nous pas les maux*<sup>3</sup> ? Il tenait ce langage, car il était fermement convaincu que les maux, c'est-à-dire les tribulations de la vie présente, quand nous les endurons patiemment, nous profitent beaucoup plus que toutes les prospérités temporelles. Mais il y a finalement ceci, qu'il nous faut, bon gré mal gré, passer par les misères de cette vie. Quiconque les endure avec patience amasse des mérites pour le ciel ; quiconque ne se soumet pas, outre qu'il doit quand même les endurer, se crée des titres à l'enfer. « Justes et pécheurs, dit saint Augustin, tous ont à porter la même croix, mais elle est pour les uns le chemin de la gloire, pour les autres la route de l'enfer<sup>4</sup> ; » et à propos du bon et du mauvais larron, il dit : « La croix les avait

1. Ad emendationem, et non ad perditionem nostram, evenisse credamus. *Judith*. VIII. 27.

2. Hic ure, hic seca; hic non parcas, ut in æternum parcas.

3. Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ? *Job*. II. 10.

4. Una eademque tunsio bonos perducit ad gloriam, malos redigit in favillam. *Serm.* 52. E. B. app.

rapprochés, la manière de porter la croix les sépara<sup>1</sup>. » De fait, tous les deux subirent la mort; mais l'un avec patience, et il se sauva; l'autre en blasphémant, et il se damna. De tous les bienheureux admis à jouir de la vue de Dieu, l'apôtre saint Jean n'en vit pas un seul qui ne fût sorti non pas du milieu des délices mondaines, mais du sein des tribulations : aussi entendit-il une voix céleste qui disait : *Ceux-ci sont venus de la grande tribulation... : c'est pourquoi ils se tiennent devant le trône de Dieu*<sup>2</sup>.

Il faut, en quatrième lieu, pour parvenir à la sainteté, qu'on ne désire rien sinon ce que Dieu veut.

IV.  
Par la  
conformité  
à la  
volonté de Dieu

Tout notre bien consiste dans notre union avec la volonté divine. *Dans sa volonté est la vie*<sup>3</sup>. Sainte Thérèse disait : « L'unique but que l'âme doive se proposer dans l'exercice de l'oraison, c'est de conformer sa volonté à celle de Dieu. Qu'on se persuade bien qu'en cela consiste la plus haute perfection<sup>4</sup>. » Voilà aussi tout ce que le Seigneur demande de nous. *Mon fils*, nous dit-il, *donne-moi ton cœur*<sup>5</sup>, c'est-à-dire ta volonté. Sur quoi saint Anselme observe que Dieu se fait en quelque sorte mendiant pour nous demander notre cœur; nous le repoussons, mais il ne se retire pas, et ne cesse de nous réitérer sa

1. Quos passio jungebat, causa separabat. *Epist.* 185. E. B.

2. Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna...; ideo sunt ante thronum Dei. *Apoc.* VII. 14.

3. Et vita in voluntate ejus. *Ps.* XXIX. 6.

4. *Chât. int. d.* 2. ch. 1.

5. Præbe, fili mi, cor tuum mihi. *Prov.* XXXIII. 26.

demande. « O mon Dieu, s'écrie le saint, n'est-ce pas vous qui frappez si souvent et qui vous tenez, comme un mendiant, à ma porte? Mon fils, me dites-vous, donne-moi ton cœur. Que de fois, hélas! je vous ai repoussé! mais toujours vous êtes revenu <sup>1</sup>. » Nous ne saurions donc rien offrir de plus agréable à Dieu que notre volonté, en lui disant avec l'Apôtre : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* <sup>2</sup>? « Pour faire à Dieu la plus agréable de toutes les offrandes, remarque saint Augustin, il suffit que nous lui disions : Seigneur, possédez-moi <sup>3</sup>. » Le Seigneur déclare qu'il a trouvé dans David un homme selon son cœur : pourquoi? parce que David accomplissait toutes les volontés de Dieu. *J'ai trouvé dans David, fils de Jessé, un homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés* <sup>4</sup>. Avec David disons donc sans cesse à Dieu : *Apprenez-moi à faire votre volonté* <sup>5</sup>, à ne plus faire que votre volonté. Avec lui encore, disons fréquemment, pour nous offrir à Dieu : *Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt* <sup>6</sup>.

Surtout  
dans  
la souffrance.

Mais il faut remarquer que le mérite en ceci consiste à faire la volonté de Dieu non pas dans les choses qui sont de notre goût, mais dans celles dont s'accommode moins notre amour-propre. Voilà la pierre de touche de notre amour pour

1. Nonne tu es Deus meus, qui tam crebro pulsas et mendicis ad ostium nostrum, dicens: Præbe fili mi, cor tuum mihi? — imo, et sæpe repulsus, te iterum ingeris! *De Mensura cruc.* c. 5.

2. Domine, quid me vis facere? *Act.* ix. 6.

3. Nihil gratius Deo possumus offerre, quam ut dicamus ei: Posside nos. *In Ps.* cxxxii.

4. Inveni David, filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. *Act.* xiii. 22.

5. Doce me facere voluntatem tuam. *Ps.* cxlii. 9.

6. Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. *Ps.* lvi. 8.

Dieu. Le vénérable Jean d'Avila disait : Un seul *Dieu soit béni!* dans la tribulation vaut plus que mille actions de grâces dans la prospérité. A cet égard pénétrons-nous bien de cette vérité-ci : « Rien de ce qui nous arrive n'arrive que par la volonté de Dieu ; et, comme le disait saint Augustin, de tous ces accidents qui surviennent ici-bas contre notre volonté, sachez-le bien, il n'en arrive pas un seul qui ne soit de la volonté de Dieu<sup>1</sup>. » L'Ecclésiastique nous l'apprend clairement par ces paroles : *Les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses, viennent de Dieu*<sup>2</sup>. Que, par exemple, quelqu'un nous injurie, certes Dieu ne veut pas ce péché contre la charité, mais il veut que nous supportions cette insulte. Quand donc on nous fait tort dans notre réputation, dans notre fortune, il faut nous écrier avec le saint homme Job : *Le Seigneur m'a donné, le Seigneur m'a ôté ; comme il a plu au Seigneur, ainsi il a été fait : que le nom du Seigneur soit béni*<sup>3</sup> !

De quelle paix ne jouit pas continuellement, même ici-bas, celui qui s'attache de tout son cœur à la volonté de Dieu ! *Mets tes délices dans le Seigneur, et il t'accordera ce que demande ton cœur*<sup>4</sup>. Notre cœur est créé pour un bien infini, et dès lors toutes les créatures ensemble ne peuvent le satisfaire, car elles sont finies ; aussi de quelques

Avantages  
de cette pratique  
pendant la vie,

1. Quidquid hic accidit contra voluntatem nostram, noveritis non accidere nisi de voluntate Dei. *In Ps. CXLVIII.*

2. Bona et mala, vita et mors, paupertas et honestas, a Deo sunt. *Eccli. XI. 14.*

3. Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum. *Job. I. 21.*

4. Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. *Ps. xxxvi. 4.*

biens qu'on le comble en dehors de Dieu, rien ne satisfait jamais notre cœur, et toujours il cherche autre chose. Mais à peine trouve-t-il Dieu qu'il trouve tout, car Dieu rassasie tous nos désirs. C'est pourquoi le Sauveur disait à la Samaritaine : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif* <sup>1</sup>. Il dit également : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés* <sup>2</sup>. Par conséquent celui qui aime Dieu, quoi qu'il puisse lui arriver, n'est jamais dans la tristesse. *Quoi qu'il arrive au juste, rien ne le contristera* <sup>3</sup>, car le juste sait parfaitement que rien n'arrive jamais que par la volonté de Dieu. « Quand les saints reçoivent des humiliations, dit Salvien, ils ont ce qu'ils veulent ; quand ils ressentent les privations de la pauvreté, ils se réjouissent d'être pauvres ; bref, ils veulent uniquement ce que veut leur bien-aimé Seigneur : aussi jouissent-ils d'une paix continuelle, et c'est à bon droit qu'on les proclame bienheureux <sup>4</sup>. » Sans doute nous pouvons bien, dans nos peines, prier Dieu de nous en délivrer, à l'exemple de Jésus-Christ dans le jardin des Olives : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi* <sup>5</sup> ! Mais, avec Jésus-Christ, il faut aussi que nous ajoutions tout de suite : *Toutefois non pas comme je veux, mais comme vous voulez* <sup>6</sup>.

1. Qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum. *Jo.* iv. 13.

2. Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. *Matth.* v. 6.

3. Non contristabit justum, quidquid ei acciderit. *Prov.* xii. 21.

4. Humiles sunt, hoc volunt ; pauperes sunt, pauperie delectantur ; itaque beati dicendi sunt. *De Gub. Dei.* l. 1.

5. Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. *Matth.* xxvi. 39.

6. Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu. *Ibid.*

Ce que Dieu veut, voilà bien certainement ce qu'il y a de mieux pour nous. Le vénérable Jean d'Avila écrivait à un prêtre éprouvé par la maladie: « Mon ami, n'allez pas perdre votre temps à voir ce que vous feriez si vous étiez en bonne santé. Contentez-vous d'être malade aussi longtemps que Dieu le voudra. Si vous cherchez la volonté de Dieu, que vous importe d'être en bonne santé ou d'être malade<sup>1</sup>? » — Il faut nous résigner à tout, même aux tentations que l'enfer suscite pour nous porter à offenser Dieu. Assailli par toutes sortes de tentations contre la chasteté, l'Apôtre pria le Seigneur de l'en délivrer: *Il m'a été donné un aiguillon dans ma chair... C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur de me l'ôter*<sup>2</sup>. Mais Dieu lui répondit: *Ma grâce te suffit*<sup>3</sup>. Persuadons-nous que Dieu veut notre bien et qu'il s'inquiète de nous le procurer. *Le Seigneur*, dit le Psalmiste, *est plein de sollicitude pour moi*<sup>4</sup>. Abandonnons-nous donc entre ses mains, puisque nos intérêts lui tiennent tant au cœur. *En toutes vos sollicitudes*, nous dit saint Pierre, *reposez-vous sur lui, car lui-même a soin de vous*<sup>5</sup>.

Enfin quelle mort heureuse fera le chrétien entièrement uni à la volonté de Dieu ! Mais pour mourir dans cette bienheureuse uniformité à la volonté divine, il ne faut jamais s'en départir pendant la vie. Prenons donc, dans toutes nos adver-

Avantages  
surtout  
à la mort.

1. *Part. 2. Ep. 54.*

2. *Datus est mihi stimulus carnis meæ...; propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me. II Cor. xii. 7.*

3. *Sufficit tibi gratia mea. Ibid.*

4. *Dominus sollicitus est mei. Ps. xxxix. 18.*

5. *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis. I Pet. v. 7.*



sités ou désagréments, l'habitude de pratiquer la sainte résignation ; et pour cela, ayons sans cesse sur les lèvres cette grande parole, si chère aux saints et si conforme à l'esprit de Jésus-Christ : *Fiat voluntas tua ! Fiat voluntas tua !* ou bien encore disons avec Notre-Seigneur lui-même : *Qu'il en soit ainsi, ô mon Père, parce qu'il vous a plu ainsi* <sup>1</sup>. Comme aussi offrons-nous continuellement à Dieu en lui disant avec la divine Mère : *Voici la servante du Seigneur* <sup>2</sup>. Oui, Seigneur, voici votre serviteur : disposez donc de moi et de ce qui m'appartient selon votre bon plaisir, j'accepte tout. Sainte Thérèse avait l'habitude de s'offrir ainsi à la volonté de Dieu cinquante fois chaque jour. Ou bien disons avec l'Apôtre : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* <sup>3</sup> ? mon Dieu, faites-moi connaître ce que vous voulez de moi : je veux accomplir toutes vos volontés.

Conclusion ;

Que n'ont pas fait les saints pour embrasser la volonté de Dieu ? On les a vus s'ensevelir dans les déserts, s'enfermer dans les cloîtres, perdre leur vie dans les tourments. Et nous qui sommes prêtres, et, comme tels, plus obligés que les autres de nous sanctifier, unissons-nous énergiquement à la volonté divine et devenons saints, sans nous laisser décourager par les péchés de notre vie passée, car, selon cette parole citée plus haut de saint Bernard, « Dieu n'examine pas ce que l'homme a été, mais ce qu'il veut être <sup>4</sup>. » Avec le secours d'en-haut, il n'est rien dont une volonté

Résolution

1. Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. *Matth.* xi. 26

2. Ecce ancilla Domini.

3. Domine, quid me vis facere ?

4. Non attendit Deus quid fecerit homo, sed quid velit esse.

résolue ne parvienne à triompher. Prions toujours : *celui qui prie, obtient*<sup>1</sup>, dit Notre-Seigneur. Il dit encore : *Vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera fait*<sup>2</sup>. Entre toutes les prières, aimons surtout et répétons sans cesse la belle prière de saint Ignace de Loyola : « Seigneur, donnez-moi votre amour et votre grâce ; je ne désire pas autre chose<sup>3</sup>. » Ce qu'il faut plus particulièrement, c'est la persévérance et la ferveur à demander cette grâce de l'amour divin, comme le faisait saint Augustin. « Exaucez-moi, disait-il à Dieu, oui, exaucez-moi, exaucez-moi, ô mon Dieu, mon roi, mon père, ma gloire, mon salut, ma lumière, ma vie ; exaucez-moi, hâtez-vous, oui, hâtez-vous de m'exaucer. C'est vous seul que j'aime, c'est après vous seul que je soupire. Guérissez et dessillez mes yeux. Accueillez votre enfant prodigue. Hélas ! je n'ai que trop servi vos ennemis : ordonnez qu'à l'avenir je sois un vrai et parfait disciple de votre sagesse<sup>4</sup>. » J'ajoute avec saint Bernard : Ne cherchons jamais la grâce sans recourir à l'intercession de Marie, car tout ce qu'elle demande pour ses serviteurs, Dieu le lui accorde. « Cherchons la grâce, s'écrie le saint docteur, et cherchons-la par Marie, car ce qu'elle cherche, elle le trouve, et jamais elle n'essuie de refus<sup>5</sup>. »

1. Omnis enim qui petit accipit. *Matth.* vii. 8.

2. Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis. *Jo.* xv. 7.

3. Amorem tui solum cum gratia tua mihi dones, et dives sum satis.

4. Exaudi, exaudi, exaudi me, Deus meus, Rex meus, Pater meus, Honor meus, Salus mea, Lux mea, Vita mea ! Exaudi, exaudi, exaudi me. Jam te solum amo, te solum quæro. Sana et aperi oculos meos. Recipe fugitivum tuum ; satis inimicis tuis servierim. Jubeas me purum perfectumque amatorem esse sapientiæ tuæ. *Solil.* l. i. c. 1.

5. Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus ; quia quod quærit, invenit, et frustrari non potest. *De Aquæd.*

# ONZIÈME INSTRUCTION.

SUR LA DÉVOTION

ENVERS

LA SAINTE VIERGE MARIE.

---

Ce sujet peut être traité aussi bien sous forme de sermon que sous forme d'instruction. Mais, de quelque manière qu'il veuille le traiter, celui qui donne les saints exercices aux prêtres est instamment prié de ne jamais l'omettre, car rien n'est peut-être plus important que de parler de la dévotion envers la sainte Vierge Marie, attendu que, sans cette dévotion, il est moralement impossible qu'un prêtre soit bon prêtre.

Considérons, en premier lieu, que l'intercession de la sainte Vierge est moralement nécessaire aux prêtres ; et voyons, en second lieu, quelle grande confiance ils doivent avoir dans les prières de cette bonne Mère.

## I.

L'INTERCESSION DE MARIE EST MORALEMENT  
INDISPENSABLE, SURTOUT AU PRÊTRE.

Le concile de Trente, parlant de l'intercession des saints, ne l'a pas proclamée, il est vrai, nécessaire de nécessité absolue, mais seulement utile <sup>1</sup>.

1. *Sess. 25. de inv. Sanct.*

Cependant saint Thomas se pose cette question : « Devons-nous prier les saints d'intercéder en notre faveur ? » et il répond affirmativement, attendu que, d'après l'ordre de la Providence tel que Dieu l'a établi, nous qui sommes ici-bas, nous parvenons au ciel par l'entremise des saints, et cela en obtenant par leur moyen les grâces nécessaires au salut. Voici ses propres paroles : « Tel est, d'après saint Denys l'Aréopagite, l'ordre divinement établi pour le gouvernement des choses, que les plus lointaines retournent à Dieu par l'entremise des plus proches. Et comme les saints au ciel sont tout près de Dieu, nous autres, prisonniers dans notre corps et qui voyageons loin de Dieu, nous ne pouvons, en conséquence de l'ordre établi, retourner à notre fin suprême que par l'entremise des saints<sup>1</sup>. » Il ajoute : « De même que les bienfaits de Dieu descendent sur nous grâce aux suffrages des saints, ainsi faut-il qu'avec le secours des saints nous retournions à Dieu pour jouir davantage encore de ses bienfaits<sup>2</sup>. » La même doctrine se retrouve dans beaucoup d'autres auteurs, et notamment dans Sylvius et le continuateur de Tournely. « La loi naturelle, dit celui-ci, nous prescrit d'observer l'ordre établi par Dieu. Or Dieu veut que les créatures inférieures, pour

1. *Utrum debeamus Sanctos orare ad interpellandum pro nobis?*

2. *Ordo est divinitus institutus in rebus, secundum Dionysium, ut per media ultima reducatur in Deum. Unde, cum sancti, qui sunt in patria, sint Deo propinquissimi, hoc divinæ legis ordo requirit, ut nos, qui manentes in corpore, peregrinamur a Domino, in eum per Sanctos medios reducatur. In 4 sent. d. 45. q. III. a. 2.*

3. *Sicut, mediantibus sanctorum suffragiis, Dei beneficia in nos deveniunt, ita oportet nos in Deum reduci, ut iterato beneficia ejus sumamus mediantibus Sanctis. Ibid.*

parvenir au salut, implorent le secours des créatures supérieures<sup>1</sup>. »

Si l'intercession des saints est nécessaire, à combien plus forte raison sera nécessaire l'intercession de Marie, car ses seules prières ont bien plus de puissance sur le cœur de Dieu que celles de tous les saints réunis.

Dieu n'accorde aucune grâce qu'à la prière de Marie.

« C'est une grande chose, dit saint Thomas, qu'un saint ait une grâce assez abondante pour sauver beaucoup d'âmes. Mais ce serait le comble de la grandeur qu'il en eût assez pour sauver toutes les âmes. Or telle est la grâce de Jésus-Christ et de la sainte vierge Marie<sup>2</sup>. » De même que nous avons accès auprès de Dieu moyennant son Fils Jésus-Christ, ainsi moyennant sa divine Mère nous avons accès auprès du Fils; et, comme le dit saint Bernard en s'adressant à Marie: « Par vous, qui avez retrouvé la grâce et qui êtes la Mère de notre salut, nous nous approchons du Fils de Dieu, afin que, nous ayant été donné par vous, par vous aussi il nous reçoive nous-mêmes<sup>3</sup>. » Il s'ensuit que de toutes les grâces dont Dieu nous comble, aucune ne vient à nous que par le canal de Marie. « Car, dit encore saint Bernard, Dieu a placé dans Marie la plénitude de tous les biens. Reconnaissons-le donc, tout ce qu'il y a en nous

1. *Lege naturali tenemur eum ordinem observare, quem Deus instituit; at constituit Deus ut inferiores ad salutem perveniant, implorato superiorum subsidio. De Relig. p. 2. c. 2. a. 5.*

2. *Magnum est enim in quolibet sancto, quando habet tantum de gratia quod sufficit ad salutem multorum; sed, quando haberet tantum quod sufficeret ad salutem omnium, hoc esset maximum, et hoc est in Christo et in Beata Virgine. Expos. in Sal. Ang.*

3. *Per te accessum habeamus ad Filium, o Inventrix gratiæ, Mater salutis, ut per te nos suscipiat qui per te datus est nobis! In Adv. Dom. s. 2.*

d'espérance, de grâces et de salut, nous tenons tout de celle *qui s'élève comblée de délices*. Elle est véritablement un jardin de délices, en sorte que de tous côtés autour d'elle, se répandent les parfums les plus exquis, c'est-à-dire les dons et les grâces de Dieu <sup>1</sup>. » Voici la raison qu'en donne le saint : « La volonté de Dieu est de nous accorder par Marie toutes les grâces dont nous avons besoin <sup>2</sup>. » Tel est précisément le sens de ces différents textes de la sainte Écriture que l'Église applique à Marie. *Celui qui me trouvera trouvera la vie, et puisera le salut dans le Seigneur* <sup>3</sup>. *En moi est toute grâce de voie et de vérité, en moi toute espérance de vie et de vertu... Ceux qui agissent par moi, ne pêcheront pas, et ceux qui me font connaître aux autres auront la vie éternelle* <sup>4</sup>. Au surplus, pour achever de nous convaincre de cette vérité, il suffirait de peser ces simples paroles que l'Église nous fait adresser à la sainte Vierge dans le *Salve Regina* : « Salut, ô notre vie, notre douceur, notre espérance <sup>5</sup> ! »

Marie  
obtient tout de  
Dieu.

C'est pourquoi saint Bernard nous presse de recourir à Marie avec la certitude pleine de con-

1. Totius boni plénitudinem posuit (Deus) in Maria, ut proinde, si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare, quæ ascendit deliciis affluens : hortus deliciarum, ut undique fluant et effluant aromata ejus, charismata scilicet gratiarum. *De Aquæd.*

2. Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam. *Ibid.*

3. Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. *Prov. viii. 35.*

4. In me gratia omnis viæ et veritatis; in me omnis spes vitæ et virtutis... Qui operantur in me, non peccabunt. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. *Eccli. xxiv. 25.*

5. Salve Regina,... Vita, dulcedo, et spes nostra.

fiance qu'autant nous lui demanderons de grâces, autant elle nous en obtiendra, parce que Jésus-Christ ne sait rien refuser à sa Mère. « Oui, s'écrie le saint docteur, qui que vous soyez, recourez à Marie; je le dis sans hésitation, impossible que le Fils n'exauce pas sa Mère <sup>1</sup>. » « Mes chers enfants, ajoute-t-il, Marie est l'échelle des pécheurs, elle est ma confiance la plus assurée et tout le fondement de mon espérance <sup>2</sup>. » Il conclut de là que tous nous devons recourir à Marie chaque fois que nous désirons quelque grâce, car elle ne demande jamais rien qu'elle n'obtienne, et ses prières ne peuvent être rejetées. « Cherchons la grâce et cherchons-la par Marie, car ce qu'elle cherche elle le trouve, et jamais elle n'essuie de refus <sup>3</sup>. » Bien avant saint Bernard, saint Éphrem avait déjà dit : « O Vierge, la plus pure des créatures, vous êtes notre seule espérance <sup>4</sup> ! » Et saint Ildephonse : « Tous les biens dont la Majesté divine a résolu de nous combler, c'est entre vos mains qu'elle les a déposés, car vous êtes véritablement la dépositaire des trésors de Dieu et des richesses de sa grâce <sup>5</sup>. » Pareillement saint Pierre Damien : « Dans vos mains se trouvent tous les trésors des divines miséricordes <sup>6</sup>. » Et saint Ber-

1. Ad Mariam recurre; non dubius dixerim, exaudiet utique Matrem Filius. *De Aquæd.*

2. Filioli, hæc peccatorum scala, hæc mea maxima fiducia est, hæc tota ratio spei meæ. *Ibid.*

3. Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus; quia, quod quærit, invenit, et frustrari non potest. *De Aquæd.*

4. Nobis non est alia quam a te fiducia, o Virgo sincerissima! *De Laud. B. M. V.*

5. Omnia bona quæ illic summa Majestas decrevit facere, tuis manibus voluit commendare; commissi quippe sunt tibi thesauri... et ornamenta gratiarum. *De Cor. Virg. c. 15.*

6. In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini. *De Nat. s. 1.*

nardin de Sienne : « Vous êtes la dispensatrice de toutes les grâces : de vous dépend notre salut <sup>1</sup>. » Ainsi s'expriment également saint Jean Damascène, saint Germain, saint Anselme, saint Antonin, l'Idiota et beaucoup d'autres pieux et savants écrivains, tels que Segneri, Paciucchelli, Crasset, Vega, Mendoza, le père Noël Alexandre. Nous lisons dans ce dernier : « Dieu veut que nous attendions de lui tous les biens, de telle sorte cependant que, pour les obtenir, nous recourions à la toute-puissante intercession de la Vierge Mère, en lui adressant, comme il convient, nos humbles supplications <sup>2</sup>. » Et dans le père Contenson, expliquant ces paroles adressées par Jésus du haut de la croix à saint Jean : *Ecce Mater tua*, nous lisons : « C'est comme si Jésus-Christ avait dit : Personne ne participera à l'effusion de mon sang, si ce n'est par l'intercession de ma Mère. La grâce jaillit de mes blessures comme de sa source, mais c'est uniquement par le moyen de Marie qu'elle s'épanche en ruisseaux bienfaisants pour se verser sur les âmes. Jean, mon cher disciple, autant vous aimerez Marie, autant je vous aimerai <sup>3</sup>. »

Sans la dévotion  
à Marie,  
pas de salut pour  
le prêtre.

Si tous les hommes doivent pratiquer la dévotion envers la Mère de Dieu, parce que son

1. Tu dispensatrix omnium gratiarum; salus nostra in manu tua est.

2. Deus vult ut omnia bona ab ipso expectemus, potentissima Virginis Matris intercessione, cum eam, ut par est, invocamus, impetranda. *Ep. 50. in calce Theol.*

3. Ecce Mater tua; quasi diceret: Nullus sanguinis illius particeps erit, nisi intercessione Matris meae. Vulnura gratiarum fontes sunt; sed ad nullos derivabuntur rivi, nisi per Marianum canalem. Joannes discipule, tantum a me amaberis, quantum eam amaveris. *Theol. ment. et cord. t. 2. l. 10. d. 4. c. 1.*



intercession est moralement nécessaire à tous, combien plus les prêtres ne doivent-ils pas la cultiver ! Car, par cela même qu'ils ont de plus grands devoirs à remplir, ils ont besoin de plus grandes grâces pour se sauver. Oui, nous qui sommes prêtres, nous devrions sans cesse nous tenir aux pieds de Marie pour implorer son secours.

Saint François de Borgia craignait beaucoup pour la persévérance et le salut de tous ceux qui n'ont pas une dévotion spéciale envers la sainte Vierge. En effet, prétendre aux grâces de Dieu sans recourir à Marie, « c'est, comme le dit saint Antonin, essayer de voler sans ailes<sup>1</sup>. » Saint Anselme va jusqu'à s'écrier : « Impossible, ô Marie, qu'une âme qui se tient loin de vous, échappe à l'enfer<sup>2</sup>. » « Celui qui néglige de recourir à Marie, dit également saint Bonaventure, mourra dans ses péchés<sup>3</sup>. » Et le bienheureux Albert le Grand : « L'éternelle mort, voilà quel sera le partage des malheureux qui ne vous servent pas, ô Marie<sup>4</sup>. » « La mer du monde engloutira, dit Richard de Saint-Laurent, tous ceux que ne recueille pas l'arche de salut, c'est-à-dire l'auguste Marie<sup>5</sup>. » Mais aussi quiconque persévère dans la dévotion envers la sainte Vierge, certainement se sauvera. « O Mère de Dieu ! s'écriait saint Jean Damascène, si je mets ma confiance en vous, je serai sauvé ; si

1. Sine alis tentat volare. P. 4. tit. 15. c. 22.

2. Omnis a te aversus, necesse est ut intereat. *Orat.* 51.

3. Qui neglexerit illam, morietur in peccatis suis. *Psalt. B. V.* ps. 116.

4. Gens quæ non servierit tibi peribit. *Bibl. Mar. Is.* n. 20.

5. In mare mundi submerguntur omnes illi, quos non suscipit navis ista. *De Laud. B. M.* l. 11.

je vis sous votre protection, je n'ai rien à craindre. Car vous être dévoué, c'est avoir ces armes toujours victorieuses que Dieu accorde à ceux-là seulement qu'il veut sauver<sup>1</sup>. »

## II.

### QUELLE GRANDE CONFIANCE LE PRÊTRE DOIT AVOIR DANS L'INTERCESSION DE MARIE.

Voyons maintenant quelle confiance nous devons avoir dans l'intercession de Marie à cause de sa puissance et de sa bonté.

Toute-puissance  
de Marie

D'abord sa puissance. Il ne faut pas dire de l'intercession de Marie qu'elle est simplement puissante, mais toute-puissante. « O Marie, s'écrie Cosme de Jérusalem, tout-puissant est votre crédit<sup>2</sup>. » « Le Fils, qui est tout-puissant, dit Richard de Saint-Laurent, a voulu que sa Mère fût aussi toute-puissante<sup>3</sup>. » Le Fils est tout-puissant par nature, la Mère est toute-puissante par grâce et en ce sens qu'elle obtient de Dieu tout ce qu'elle demande. Et cela pour deux raisons : la première, parce qu'elle a surpassé toutes les créatures en amour et en fidélité envers Dieu : aussi, comme le remarque Suarez, Dieu de son côté aime Marie plus qu'il n'aime tous les bienheureux ensemble. Sainte Brigitte entendit un jour Jésus dire à la sainte Vierge : « Ma Mère, demandez-moi tout ce

1. CRASSET. *Vér. Dév.* p. 1. tr. 1. q. 6.

2. Omnipotens auxilium tuum, o Maria. *Hymn.* 6.

3. Ab omnipotente Filio omnipotens Mater est effecta. *De Laud. B. M.* l. 4.

que vous voulez, car il ne se peut pas qu'une seule de vos prières reste sans effet <sup>1</sup>. » Il ajouta : « Vous ne m'avez rien refusé pendant que nous vivions sur la terre, maintenant que nous sommes au ciel je ne veux non plus rien vous refuser <sup>2</sup>. » La seconde raison, c'est que Marie est mère. « Dans la prière de Marie il y a, dit saint Antonin, quelque chose du commandement, parce que c'est la prière d'une mère : impossible dès lors qu'elle prie sans être exaucée <sup>3</sup>. » « O ma Souveraine, lui dit en conséquence saint Jean Damascène, vous êtes toute-puissante pour sauver les pécheurs, et vous n'avez pas besoin d'un autre titre auprès de Dieu, car vous êtes sa Mère <sup>4</sup>. » Saint Georges de Nicomédie ajoute même que Jésus accorde toutes les demandes de Marie comme pour payer la dette qu'il a contractée en recevant d'elle l'être humain. « C'est, lui dit-il, pour s'acquitter de sa dette envers vous, que votre Fils exauce toutes vos prières <sup>5</sup>. » Voilà pourquoi saint Pierre Damien, considérant Marie au moment où elle s'apprête à demander quelque grâce pour ses dévots serviteurs, ne craint pas de lui dire : « Vous allez devant l'autel où s'opère notre réconciliation, non pas pour supplier mais pour commander, non pas en qualité de servante mais à titre de souveraine, car votre Fils vous

1. Mater, pete quodvis a me; non enim inanis potest esse petitio tua. *Rev.* l. 6. c. 23.

2. Quia tu mihi nihil negasti in terra, ego tibi nihil negabo in cœlo. *Ibid.* l. 1. c. 24.

3. Oratio Deiparæ habet rationem imperii; unde impossibile est eam non exaudiri. P. 5. t. 15. c. 17. § 4.

4. *In Dorm. B. V.* s. 2.

5. Filius, quasi exsolvens debitum, petitiones tuas implet. *Or. de Ingr. B. V.*

honore en ne vous refusant aucune faveur <sup>1</sup>. » Ce fut même ici-bas l'un des privilèges de Marie que de voir toutes ses prières exaucées par son divin Fils. Aux noces de Cana, par exemple, la sainte Vierge voyant que le vin manquait et désirant que son Fils vînt au secours des époux, se contenta de lui dire : *Ils n'ont plus de vin* <sup>2</sup>. Mais Jésus lui répondit : *O femme, que vous importe à vous et à moi ? mon heure n'est pas encore venue* <sup>3</sup>. « Sans doute, remarque saint Jean Chrysostome, il semble par cette réponse que la demande de Marie soit repoussée : « cependant, ajoute-t-il, bien que Jésus-Christ eût répondu de la sorte, il ne laissa pas d'obtempérer à la prière de sa Mère <sup>4</sup>. »

Pour sauver  
même  
les plus grands  
pêcheurs.

Il n'y a pas jusqu'aux plus grands pécheurs pour lesquels Marie, par ses prières, n'obtienne d'insignes faveurs, car ses prières sont toujours celles d'une mère. « En vertu de cette maternelle autorité dont vous jouissez sur Dieu, vous obtenez, s'écrie saint Germain, grâce et miséricorde même pour les plus misérables pécheurs. Car votre prière ne peut être repoussée, puisque toujours et sans cesse Dieu vous traite comme sa vraie et immaculée Mère <sup>5</sup>. » Bref, dans quelque abîme d'impiété que soit tombé le pécheur, Marie

1. *Accedis ante illud humanæ reconciliationis Altare, non solum rogans, sed imperans, Domina, non ancilla; nam Filius, nihil negans, honorat te. In Nat. B. V. s. 1.*

2. *Vinum non habent. Jo. II. 3.*

3. *Quid mihi et tibi est, mulier? Nundum venit hora mea. Ibid.*

4. *Et licet ita responderit, maternis tamen precibus obtemperavit. In Jo. hom. 21.*

5. *Tu autem, materna in Deum auctoritate pollens, etiam iis qui enormiter peccant, gratiam concilias; non enim potes non exaudiri, cum Deus tibi, ut veræ et intemeratæ Matri, in omnibus morem gerat. In Dorm. Deip. s. 2.*

peut, à son gré, le sauver par son intercession ; et, comme le lui dit saint Georges de Nicomédie, « Dieu vous a donné une puissance sans limites, afin que la multitude des péchés ne surpasse pas votre clémence. Rien ne résiste à votre pouvoir, car le Créateur regarde votre gloire comme sa propre gloire<sup>1</sup>. » O ma Reine, rien ne vous est impossible, car vous pouvez secourir et sauver les pécheurs même les plus désespérés. « Non, vous dit saint Pierre Damien, rien ne vous est impossible, puisque vous pouvez faire renaître l'espérance du salut même dans les âmes qui ont perdu tout espoir<sup>2</sup>. »

Marie n'a pas seulement la puissance de nous sauver en priant pour nous ; mais, bonne et complaisante comme elle l'est, elle vient encore nous sauver. « Non, dit saint Bernard, ni la puissance ni la volonté ne peuvent lui faire défaut<sup>3</sup>. »

Marie s'appelle la Mère de la miséricorde, parce que, pressée par le tendre amour qu'elle nous porte, elle nous aime et nous secourt comme une mère aime et secourt son enfant malade. « L'amour de toutes les mères ensemble n'égalerait pas, dit le père Nieremberg, l'amour de Marie pour le dernier de ses serviteurs, dès qu'il réclame sa protection<sup>4</sup>. » *Je suis, nous dit-elle, comme un bel olivier au milieu des champs*<sup>5</sup>. Pourquoi au mi-

Sa bonté

Toute  
maternelle

1. Habes vires insuperabiles. ne clementiam tuam superet multitudo peccatorum. Nihil tuæ resistit potentæ; tuam enim gloriam Creator existimat esse propriam. *Or. de Ingr. B. V.*

2. Nihil tibi impossibile, cui possibile est desperatos in spem beatitudinis relevare. *De Nat. B. V. s. 1.*

3. Nec facultas ei deesse poterit, nec voluntas. *In Assump. s. 1.*

4. *De Aff. erga. B. V. c. 14.*

5. Quasi oliva speciosa in campis. *Ecc. l. xxiv. 19.*

*lieu des champs ?* « Afin que tous le voient et se réfugient sous son ombre <sup>1</sup> », répond le cardinal Hugues de Saint-Cher. Et de même que l'olivier, quand on le presse, se met à répandre de l'huile, symbole de la miséricorde, ainsi Marie verse ses miséricordes sur tous ceux qui viennent réclamer son secours. « Au ciel, ajoute le bienheureux Amédée, notre auguste Souveraine se tient sans cesse en présence du Créateur, afin d'offrir pour nous les supplications de sa toute-puissante prière <sup>2</sup>. » Et le vénérable Bède avait déjà dit : « Toujours en présence de son divin Fils, elle ne cesse un instant d'intercéder pour les pécheurs <sup>3</sup>. »

Et toute  
miséricordieuse.

« D'une fontaine de miséricorde, se demande saint Bernard, que peut-il sortir, sinon la miséricorde <sup>4</sup> ? » Sainte Brigitte entendit un jour notre Sauveur dire à Marie : « Ma Mère, demandez-moi tout ce que vous voulez <sup>5</sup>; » et Marie répondit : « Je demande miséricorde pour les misérables <sup>6</sup>. » En d'autres termes : Mon fils, puisque vous avez fait de moi une Mère de miséricorde, que puis-je vous demander ? je vous demande seulement grâce et miséricorde pour les pauvres pécheurs.

La charité qui règne dans le cœur de Marie est si grande, qu'elle se sent contrainte d'ouvrir à tous le sein de sa miséricorde. « Dans son immense

1. In campis, ut omnes eam respiciant, omnes ad eam confugiant.

2. Adstat Beatissima Virgo vultui Conditoris, prece potentissima, semper interpellans pro nobis.

3. Stat Maria in conspectu Filii sui, non cessans pro peccatoribus exorare.

4. Quid de fonte pietatis procederet, nisi pietas ? *Dom. 1. p. Epiph. serm. 1.*

5. Mater, pete quod vis à me. *Rev. 1. 6. c. 23.*

6. Misericordiam peto miseris. *Ibid. 1. 1. c. 50.*

charité, dit saint Bernard, elle se tient à la disposition de tous ; tous, justes et pécheurs, ont droit sur elle, et c'est en faveur de tous qu'elle ouvre son cœur plein de miséricorde afin que tous reçoivent de sa plénitude<sup>1</sup>. » Quand saint Bonaventure contemplait Marie, il lui semblait que la justice divine disparaissait avec ses rigueurs, pour ne plus laisser apercevoir que la miséricorde, remise par Dieu lui-même aux mains de Marie en faveur des misérables. « Ma Souveraine, lui disait-il, lorsque je vous considère, la miséricorde apparaît seule à mes regards ; car c'est pour les misérables que Dieu vous a faite sa Mère, et vous n'avez d'autre office que celui de la miséricorde<sup>2</sup>. » D'après saint Léon, « telle est la grandeur de sa miséricorde, qu'il faudrait la proclamer non seulement miséricordieuse, mais la miséricorde même<sup>3</sup>. » « Et de fait, s'écrie saint Germain, est-il personne, après votre Fils, ô Marie, qui vous égale en sollicitude pour le genre humain ? est-il personne qui vienne aussi efficacement secourir les malheureux et défendre les pécheurs ? En vérité votre miséricordieux patronage dépasse tout ce que nous pouvons imaginer<sup>4</sup>. » Saint

1. Sipientibus et insipientibus copiosissima charitate debitorum se fecit; omnibus misericordiae sinum aperit, ut de plenitudine ejus accipiant universi. *In Sign. magn.*

2. Certe, Domina! cum te aspicio, nihil nisi misericordiam cerno; nam pro miseris Mater Dei facta es, et tibi miserendi est officium commissum. *Stim. div. am.* p. 3. c. 19.

3. Maria adeo prædita est misericordiae visceribus, ut, non tantum misericors, sed ipsa misericordia dici promereatur.

4. Quis, post Filium tuum, curam gerit generis humani, sicut tu ? Quis ita nos defendit in nostris afflictionibus ? Quis pugnat pro peccatoribus ? Propterea patrocinium tuum majus est, quam comprehendere possit. *De Zona Deip.*

Augustin va même jusqu'à lui dire : « Votre sollicitude surpasse celle de tous les bienheureux, tellement que dans le ciel vous seule semblez prendre à cœur les intérêts de l'Église<sup>1</sup>. » Comme s'il disait : Nous savons bien, ô Mère de Dieu, que tous les saints du ciel s'intéressent à notre salut. Mais cette sollicitude avec laquelle vous nous venez en aide et cet amour qui vous porte à demander sans cesse tant de grâces pour nous les distribuer nous obligent de confesser que vous seule nous aimez véritablement et que vous seule désirez notre bien. « Marie, ajoute saint Germain, ne se lasse pas de nous faire du bien<sup>2</sup>. » Toujours elle prie et toujours elle recommence à prier pour nous, sans jamais se rassasier d'intercéder en notre faveur. Bernardin de Bustis dit en s'adressant à chacun de nous : « Elle désire beaucoup plus de te faire du bien et de te combler de grâces, que tu ne désires d'en recevoir<sup>3</sup>. » Le démon, ajoute-t-il, est toujours en quête d'une proie à dévorer : *Il rôde, comme dit saint Pierre, autour de vous, cherchant qui il pourra dévorer*<sup>4</sup>. « Marie est toujours, elle aussi, à la recherche de quelque âme, mais pour la sauver<sup>5</sup>. »

Je me demande donc : quel est celui qui jouira des faveurs de Marie ? celui qui le veut. Pour obtenir de Marie n'importe quelle grâce, il suffit,

1. Te solam, o Maria, pro sancta Ecclesia sollicitam præ omnibus sanctis scimus. S. BONAV. *Spec. B. V.* lect. 6.

2. Non est satietas defensionis ejus. *De Zona Deip.*

3. Plus desiderat ipsa facere tibi bonum et largiri gratiam, quam tu accipere concupiscas. *Marial.* p. 2. s. 5.

4. Circuit quærens quem devoret. *I Pet.* v. 8.

5. Ipsa semper circuit quærens quem salvet. *Marial.* p. 2. s. 5 p. 3. s. 1.



disait une sainte âme, de la lui demander. Il suffit même, dit saint Ildephonse, de demander à Marie qu'elle veuille bien prier pour nous ; « car, ajoutait-il en lui adressant la parole, vous prierez pour moi avec bien plus de ferveur que je n'oserais le faire, et vous m'obtiendrez ces grâces de choix auxquelles je n'oserais jamais prétendre<sup>1</sup> ! » Certes il en est qui ne reçoivent jamais de Marie aucune grâce, mais pourquoi ? parce qu'ils ne le veulent pas. Telle une personne qui demeure passionnément attachée à l'argent, aux honneurs, aux voluptés : elle ne désire pas la grâce de se convertir, et par conséquent elle ne la demande pas. Si elle la demandait à Marie, elle l'obtiendrait certainement. « Malheureux, disait la sainte Vierge elle-même à sainte Brigitte, malheureux celui qui peut maintenant implorer ma miséricorde, et qui, par la plus déplorable des négligences, demeure misérablement enfoncé dans ses péchés<sup>2</sup> ! » Un temps viendra où ce malheureux voudra recourir à Marie, mais alors ce sera trop tard.

### III.

#### PRATIQUE DE LA DÉVOTION ENVERS MARIE.

Ne nous exposons pas à un semblable danger, mais recourons toujours à cette divine Mère : elle est si bonne, que jamais elle ne renvoie personne

Recourir à  
Marie

1. Majori devotione orabis pro me, quam ego auderem petere ; et majora etiam impetrabis mihi, quam petere præsumam. *De Reth. div. c. 18.*

2. Ideo miser erit, qui ad misericordiam, cum possit, non accedit. *Rev. l. 2. c. 23.*

les mains vides. Sur quoi le dévot Lansperge fait ainsi parler Notre-Seigneur : « J'ai donné à ma Mère un cœur si bon et si tendre que jamais on ne l'implore sans être consolé<sup>1</sup>. » « Quiconque l'invoque, dit Richard de Saint-Laurent, la trouve toujours prête à lui venir en aide<sup>2</sup>. » « Bien plus, remarque Richard de Saint-Victor, elle prévient nos prières et vole à notre secours, avant même que nous l'ayons invoquée. Car telle est sa miséricorde qu'elle court au-devant de nos misères, et d'elle-même prend en main la cause des malheureux<sup>3</sup>. » « Non, ô Marie, continue le même auteur, vous ne pouvez voir une misère, sans que votre sein maternel, rempli par Dieu lui-même, répande aussitôt le lait de la miséricorde. Impossible que vous connaissiez un misérable sans subvenir à ses besoins<sup>4</sup>. » « En effet, quelqu'un a-t-il jamais invoqué Marie sans que Marie l'exaucât<sup>5</sup>? » demande Innocent III. « O grande souveraine, s'écrie également le bienheureux Eutychien, vous a-t-on vue délaisser le pécheur qui avait fidèlement imploré votre tout-puissant secours? non, jamais<sup>6</sup>. » « O Vierge sainte, reprend de son côté saint Bernard, si quelqu'un se souvient de vous avoir invoquée sans que vous l'ayez secouru,

1. Adeo feci eam mitem, ut neminem a se redire tristem sinat. *Alloq.* l. 1. p. 4. can. 12.

2. Semper paratam auxiliari. *De Laud. B. M.* l. 2. p. 1.

3. Velocius occurrit ejus pietas, quam invocetur, et causas miserorum anticipat. *In Cant.* c. 23.

4. A Deo pietate replentur ubera tua, ut, alicujus miseriam notitia tacta, lac fundant misericordiam, nec possis miseriam scire et non subvenire. *Ibid.*

5. Quis invocavit eam, et non est exauditus ab ipsa. *De Assumpt.* s. 2.

6. Quis, o Domina! fideliter omnipotentem tuam rogavit opem, et fuit derelictus? revera nullus unquam. *SURIUS.* 4 Febr. *Vit. S. Theoph.*

eh bien! j'y consens, que celui-là cesse d'exalter vos miséricordes<sup>1</sup>. » Pareille chose n'est jamais arrivée et n'arrivera jamais. « Car, dit saint Bonaventure, il ne se peut pas que Marie en vienne à n'avoir plus de compassion, elle qui ne put jamais voir une indigence sans la secourir<sup>2</sup>. » Et puisque Marie désire tant de nous aider et de nous conduire au port du salut: « on vous offense donc, ô ma souveraine, conclut le saint docteur, non seulement quand on vous adresse quelque insulte, mais même quand on laisse de vous demander des grâces<sup>3</sup>. »

Recourons donc à Marie, et, bien qu'au souvenir de nos péchés, nous nous reconnaissons indignes d'aucune faveur, recourons à Marie sans nous défier aucunement de sa bonté. Sainte Brigitte apprit de la bouche de Notre-Seigneur lui-même que, si Lucifer voulait humilier son orgueil et implorer la pitié de Marie, Lucifer serait sauvé par Marie<sup>4</sup>. « De quelques crimes qu'un homme se soit rendu coupable, disait un jour l'auguste Vierge à sainte Brigitte, si cet homme vient, le cœur contrit et repentant, se jeter à mes pieds, aussitôt je l'accueille et le reçois: je n'examine pas de quels péchés il est chargé, mais de quel cœur il vient à moi; et s'il veut changer de vie, à l'instant même je le guéris et le sauve, car, quelles

Malgré  
tous nos péchés.

1. Sileat misericordiam tuam, Virgo Beata, qui invocatam te in necessitatibus suis sibi meminerit defuisse. *De Assumpt.* s. 4.

2. Ipsa enim non misereri ignorat, et miseris non satisfacere nunquam scivit. *Stim. am.* p. 3. c. 13.

3. In te, Domina, peccant, non solum qui tibi injuriam irrogant, sed etiam qui te non rogant. *Ibid.*

4. Etiam diabolo exhiberes misericordiam, si humiliter peteret. *Rev. extr.* c. 50.

que soient ses plaies, je n'ai pas horreur de les panser et de les guérir; en effet, non seulement on m'appelle, mais je suis vraiment la Mère de miséricorde<sup>1</sup>. » C'est pourquoi saint Bonaventure proclamait Marie le salut de ceux qui l'implorent et il lui disait: « O vous, le salut de ceux qui vous invoquent<sup>2</sup>! » Pour être sauvé, il suffit de recourir à Marie.

Pratiques  
de dévotion.

Je le répète donc, recourons toujours à l'auguste Mère de Dieu, et toujours prions-la de nous protéger. Et afin de nous assurer d'autant mieux sa protection, ayons à cœur de lui rendre tous les hommages possibles. Un grand serviteur de Marie, le frère Jean Berchmans, de la compagnie de Jésus, interrogé sur son lit de mort par ses confrères, désireux de savoir ce qu'ils devaient faire pour gagner les bonnes grâces de Marie, répondit: « N'importe quoi, pourvu que vous soyez fidèles<sup>3</sup>. » La plus petite pratique de dévotion suffit donc pour nous assurer son maternel patronage. Oui, la divine Mère se contente du plus petit hommage, pourvu qu'on y soit fidèle. « Telle est sa libéralité, remarque saint André de Crète, qu'en échange des plus petits hommages, elle a coutume d'accorder les plus grandes grâces<sup>4</sup>. »

1. Quantumcumque homo peccet, si ex vera emendatione ad me reversus fuerit, statim parata sum recipere revertentem; nec attendo quantum peccaverit, sed cum quali voluntate venit; nam non dedignor ejus plagas ungere et sanare, quia vocor (et vere sum) Mater misericordiæ. *Rév.* l. 2. c. 23. — l. 6. c. 17.

2. O salus te invocantium! *Cant. p. Psalt.*

3. Quidquid minimum, dummodo sit constans.

4. Cum sit magnificentissima, solet maxima pro minimis reddere. *In. Dorm. B. V. s. 3.*

Mais ne nous contentons pas de quelques faibles hommages. A l'exemple de tous ses dévots serviteurs, nous aussi prenons l'habitude de l'honorer le plus possible, et mettons-nous à l'œuvre pour réciter chaque jour le rosaire ou le chapelet, célébrer ses neuvaines, jeûner le samedi, porter le scapulaire, visiter chaque jour quelque'une de ses pieuses images, à l'effet d'obtenir une grâce spéciale, ne passer aucun jour sans lire quelque chose sur ses gloires, la saluer en sortant de chez soi et en y rentrant, se mettre sous sa protection le matin dès le lever et le soir avant de se coucher, et pour cela réciter trois *Ave Maria* en l'honneur de sa pureté.

Toutes ces dévotions, nous les trouvons en usage même parmi les laïques. Mais nous qui sommes prêtres, nous pouvons faire bien davantage pour l'honneur de la sainte Vierge en prêchant ses gloires et en portant les autres à l'honorer. Elle promet la vie éternelle à chacun de ceux qui s'efforcent ici-bas de la faire connaître et aimer, comme elle-même nous l'apprend : *Ceux qui me prêchent auront la vie éternelle*<sup>1</sup>. Le bienheureux Héming, évêque, commençait tous ses sermons par les louanges de Marie. Cette bonne Mère l'eut tellement pour agréable, qu'un jour elle dit à sainte Brigitte : Assure ce prélat que je veux lui servir de mère et que je veux, après sa mort, présenter moi-même son âme à mon Fils<sup>2</sup>. Oh ! quelle chose agréable à Marie ferait un prêtre qui, chaque samedi, réunirait les fidèles dans

Une pratique sacerdotale.

1. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. *Eccli.* xxiv. 31.

2. *Rev. extr.* c. 104.

quelque église ou chapelle pour prêcher sur la sainte Vierge, et principalement sur sa miséricorde et sur ce grand désir qu'elle a de secourir ceux qui l'invoquent ! « Rien, dit saint Bernard, n'affectionne le peuple à la dévotion envers Marie comme sa miséricorde. » Du moins que le prêtre ne finisse jamais une instruction, sans exciter son auditoire à prier la sainte Vierge et à lui demander quelque grâce. Car, pour le dire en un mot avec Richard de Saint-Laurent, « honorer Marie, c'est s'amasser les trésors de la vie éternelle <sup>1</sup>. » Dans ce but, j'ai publié moi-même il y a quelque temps un livre intitulé : *Les Gloires de Marie*, et je me suis fait un devoir de l'enrichir d'une foule de textes empruntés à l'Écriture et aux Pères, d'un grand nombre d'exemples et de pieuses pratiques, de telle sorte que tous puissent en faire leur livre de lecture, et que les prêtres en particulier y trouvent abondamment tout ce qu'il leur faut pour prêcher les louanges de Marie et pour attacher les fidèles à la dévotion envers cette bonne Mère.

NOTE. — Je prévient mon lecteur qu'à la suite de ces Discours et Instructions, se place une troisième Partie, dans laquelle je donne un court abrégé de tous les exercices des Missions, avec les règles et les pratiques qui s'y rapportent. Si je publie cet abrégé, ce n'est pas, je le déclare, pour servir seulement aux jeunes gens de notre Congrégation, mais encore à tous les prêtres, même à ceux qui ne s'occupent pas de Missions. Car, parmi les prêtres, il en est qui ont du zèle, des talents, et la facilité de donner des Missions ; mais ils n'en donnent pas, peut-être faute

1. Honorare Mariam, thesaurizare est sibi vitam æternam. *De Laud. B. V. l. 2. p. 1.*

d'un guide. Or je pense qu'avec mon travail, plusieurs pourraient, en se concertant, s'appliquer à l'œuvre des Missions. Il serait à désirer que leur nombre se trouvât assez considérable pour que, donnant les saints exercices dans une localité, ils pussent entendre, eux seuls, toutes les confessions. Cependant, quelque petit que soit leur nombre, qu'ils ne reculent pas devant la tâche ; et, sans compter ceux qui malheureusement font défaut, qu'ils aillent en avant, poussés par le seul désir de gagner des âmes à Dieu. Nul doute qu'ils ne fassent de grands fruits de salut ; car, vu leur bonne volonté, le Seigneur les aidera et leur donnera la force de faire l'ouvrage d'un grand nombre.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
APPROBATION . . . . .	v
PRÉFACE DU TRADUCTEUR . . . . .	vii
Avis très importants aux prédicateurs de retraites ecclésiastiques. . . . .	i

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### SERMONS.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### DE LA DIGNITÉ DU PRÊTRE.

I. Grande dignité du prêtre à raison de ses fonctions . . . . .	11
II. Grande dignité du prêtre à raison de son pouvoir sur le corps de Jésus-Christ . . . . .	13
III. Grande dignité du prêtre à raison de la place qu'il occupe . . . . .	23
CONCLUSION. Combien doit être grande la sainteté du prêtre. . . . .	28

#### CHAPITRE DEUXIÈME.

##### DE LA FIN DU SACERDOCE.

I. Quelle frayeur les saints avaient du sacerdoce	31
II. Avec quelle facilité on reçoit maintenant le sacerdoce . . . . .	33



	Pages.
III. Les prêtres n'existent que pour l'honneur de Dieu et le bien des âmes . . . . .	34
CONCLUSION. Obligation stricte pour les prêtres d'être tout à Dieu et nullement au monde.	40

## CHAPITRE TROISIÈME.

### DE LA SAINTETÉ REQUISE DANS LE PRÊTRE.

I. Le prêtre doit être d'autant plus saint qu'il est plus élevé en dignité. . . . .	43
II. A quelle grande sainteté le prêtre est obligé par état . . . . .	45
III. A quelle grande sainteté le prêtre est obligé en vue du saint sacrifice de la messe . . . . .	51
III <i>bis</i> . A quelle grande sainteté le prêtre est obligé pour dispenser aux fidèles les grâces de Dieu . . . . .	58
IV. A quelle grande sainteté le prêtre est obligé pour faire du bien aux fidèles . . . . .	62
CONCLUSION. Combien il importe que le prêtre soit saint . . . . .	65

## CHAPITRE QUATRIÈME.

### GRAVITÉ ET CHATIMENT DU PÉCHÉ COMMIS PAR LE PRÊTRE.

I. Combien le prêtre est coupable quand il pèche . . . . .	73
II. Le prêtre en péchant devient la proie de l'enfer . . . . .	80
CONCLUSION. Le prêtre doit trembler pour son salut . . . . .	89

## CHAPITRE CINQUIÈME.

### DU MAL QUE LA TIÉDEUR FAIT AU PRÊTRE.

I. C'est par la tiédeur que le démon perd une foule de prêtres . . . . .	95
II. Comment la tiédeur entraîne le prêtre à sa perte . . . . .	100

Pages.

III. Quelle misérable existence mène le prêtre tiède	108
CONCLUSION. Comment le prêtre doit se conduire à l'égard des péchés véniels . . . . .	112

## CHAPITRE SIXIÈME.

### DU PÉCHÉ D'INCONTINENCE.

I. Combien est énorme le péché d'impureté dans le prêtre . . . . .	124
II. Les suites funestes de l'impureté. . . . .	129
III. Les deux grands remèdes contre l'impureté .	138

## CHAPITRE SEPTIÈME.

### DE LA MESSE SACRILÈGE.

I. La messe sacrilège. . . . .	143
II. Combien est coupable le prêtre qui célèbre sacrilègement. . . . .	149
III. Quels grands châtimens attire sur le prêtre la messe sacrilège . . . . .	154

## CHAPITRE HUITIÈME.

### DU PÉCHÉ DE SCANDALE.

I. Quel monstre c'est que le prêtre scandaleux	166
II. Quels maux effroyables produit le scandale des prêtres. . . . .	173
III. Dieu réserve ses plus terribles châtimens aux prêtres scandaleux. . . . .	181
CONCLUSION. Sévérité sacerdotale . . . . .	183

## CHAPITRE NEUVIÈME.

### DU ZÈLE SACERDOTAL.

I. Obligation où sont les prêtres de s'appliquer au salut des âmes . . . . .	185
--	-----

	Pages.
II. Quel plaisir un prêtre fait à Dieu en travaillant au salut des âmes . . . . .	202
III. Combien le prêtre assure son salut en travaillant au salut du prochain, et quelle récompense lui est réservée dans le ciel. . . . .	209
IV. A quelle fin, comment, et par quelles œuvres de zèle le prêtre doit se dépenser pour les âmes . . . . .	216
CONCLUSION. Rien que la gloire de Dieu et le salut des âmes . . . . .	226

## CHAPITRE DIXIÈME.

### DE LA VOCATION AU SACERDOCE.

I. Nécessité de la vocation divine . . . . .	229
II. Les trois principaux signes de la vocation sacerdotale . . . . .	234
III. Le prêtre sans vocation. . . . .	247
CONCLUSION. Importance décisive de la vocation	251

---

## SECONDE PARTIE.

### INSTRUCTIONS.

---

#### PREMIÈRE INSTRUCTION.

##### SUR LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

I. Excellence du saint sacrifice de la messe . . . . .	263
II. La préparation . . . . .	269
III. La célébration de la messe. . . . .	275
IV. L'action de grâces. . . . .	286
V. De ceux qui s'abstiennent de dire la messe . . . . .	289

## DEUXIÈME INSTRUCTION.

## SUR LE BON EXEMPLE QUE LE PRÊTRE DOIT DONNER.

	Pages.
I. Importance de la conduite même extérieure des prêtres. . . . .	291
II. Combien les prêtres sont obligés de donner le bon exemple. . . . .	293
III. En quoi les prêtres doivent donner le bon exemple. . . . .	304

## TROISIÈME INSTRUCTION.

## DE LA CHASTÉTÉ SACERDOTALE.

I. Quel cas le prêtre doit faire de la chasteté. . . . .	309
II. La fuite des occasions et de l'oisiveté . . . . .	316
III. Principaux moyens positifs pour conserver la chasteté. . . . .	329

## QUATRIÈME INSTRUCTION.

SUR LA PRÉDICATION ET SUR L'ADMINISTRATION  
DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

I. La prédication . . . . .	337
II. Le sacrement de pénitence. . . . .	346

## CINQUIÈME INSTRUCTION.

## SUR L'ORAISON MENTALE.

I. Sa nécessité pour les prêtres. . . . .	369
II. Rien ne peut exempter les prêtres de l'oraison mentale. . . . .	375
III. Sur la récitation de l'office divin . . . . .	387

## SIXIÈME INSTRUCTION.

## SUR L'HUMILITÉ.

	Pages.
I. Combien il importe aux prêtres d'être humbles	391
II. Comment les prêtres doivent pratiquer l'humilité . . . . .	397
III. CONCLUSION. Devenir humble. . . . .	411

## SEPTIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA DOUCEUR.

I. Combien est importante la vertu de douceur.	413
II. Ne jamais se fâcher . . . . .	415
III. Endurer les mépris . . . . .	424

## HUITIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA MORTIFICATION, ET PARTICULIÈREMENT SUR LA MORTIFICATION INTÉRIEURE.

I. Nécessité de la mortification en général. . .	433
II. Nécessité capitale de la mortification intérieure	438
III. De quoi le prêtre doit surtout se détacher . .	443

## NEUVIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA MORTIFICATION EXTÉRIEURE.

I. Il faut que le prêtre soit un homme mortifié	465
II. Quelles mortifications le prêtre doit pratiquer	471
III. De quelles joies la mortification est la source	489

## DIXIÈME INSTRUCTION.

## SUR L'AMOUR ENVERS DIEU.

I. Combien le prêtre est obligé d'aimer Dieu. .	495
II. Comment le prêtre sera tout à Dieu . . . .	504
CONCLUSION. Résolution et prière . . . . .	524

## ONZIÈME INSTRUCTION.

## SUR LA DÉVOTION ENVERS LA SAINTE VIERGE MARIE.

	Pages.
I. L'intercession de Marie est moralement indispensable, surtout au prêtre. . . . .	527
II. Quelle grande confiance le prêtre doit avoir dans l'intercession de Marie . . . . .	534
III. Pratique de la dévotion envers Marie . . . .	541
NOTE. . . . .	546

FIN DE LA TABLE.